



HAL
open science

Femmes et politique : le cas des femmes élues en Sarthe de 1945 à 2010

Bernard Garreau

► **To cite this version:**

Bernard Garreau. Femmes et politique : le cas des femmes élues en Sarthe de 1945 à 2010. Histoire. Le Mans Université, 2012. Français. NNT : 2012LEMA3001 . tel-00714663

HAL Id: tel-00714663

<https://theses.hal.science/tel-00714663>

Submitted on 5 Jul 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DU MAINE

Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (CERHIO) UMR CNRS 6258

THÈSE DE DOCTORAT D'HISTOIRE

Présentée et soutenue publiquement par : M. Bernard GARREAU

FEMMES ET POLITIQUE :

LE CAS DES FEMMES ÉLUES EN SARTHE DE

1945 À 2010

Directeur de thèse : Madame Nadine VIVIER

Professeure d'histoire contemporaine à l'Université du Maine

Co-directeur de thèse : Monsieur Dominique AVON

Professeur d'histoire contemporaine à l'Université du Maine

JURY

Monsieur Dominique AVON, Professeur, Université du Maine

Monsieur Jean GARRIGUES, Professeur, Université d'Orléans

Madame Christine MANIGAND, Professeure, Université de Poitiers

Madame Catherine OMNÈS, Professeure, Université de Versailles-Saint Quentin

Madame Nadine VIVIER, Professeure, Université du Maine

Date de la soutenance : jeudi 31 mai 2012

TOME 1

À MON ÉPOUSE, À MES ENFANTS ET PETITS-ENFANTS,

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont d'abord à

Madame Nadine VIVIER et Monsieur Dominique AVON, professeurs d'Histoire contemporaine à l'Université du Maine qui ont assuré la direction de cette recherche et dont l'aide m'a été très précieuse pour mener ce travail à son terme. La confiance qu'ils m'ont d'emblée accordée, malgré mon profil un peu atypique, la disponibilité dont ils ont fait preuve à mon égard et les conseils qu'ils m'ont prodigués ont constitué pour moi le meilleur des encouragements.

C'est ensuite aux collaborateurs des Services publics¹ qui m'ont apporté leur concours dans la collecte de mes sources que j'adresse mes remerciements. Je ne peux les citer tous, mais je tiens à remercier en particulier Madame GAULTIER-VOITURIER, responsable du Centre de Documentation du CEVIPOF, Monsieur Franck SEROUL, responsable des Archives contemporaines aux Archives départementales de la Sarthe, Monsieur Sébastien ANGONNET, cartographe au Laboratoire de géographie de l'Université du Maine. Leur disponibilité, leur patience et leur compétence, jamais prises en défaut, m'ont été d'un grand secours.

J'adresse aussi mes remerciements à Frédéric LUNEL et Jérôme TOURNEUR pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée pour me permettre d'utiliser au mieux les ressources de l'informatique ainsi qu'à Laetitia KERDON pour son travail de traductrice du résumé de la thèse.

Je remercie également toutes les femmes élues qui ont accepté de participer à ma recherche en m'apportant le témoignage, écrit ou oral, de leur expérience et de leur vécu, contribuant ainsi à donner à cette recherche sa dimension humaine tout en illustrant son caractère d'histoire contemporaine, voire d'histoire immédiate. Je ne saurais non plus oublier tous les élus (actuels ou anciens) qui ont répondu à mon enquête auprès des mairies sur les élues des années 1945/1947.

Je remercie aussi les personnes courageuses, Dominique ANDRÉANI, Bertrand BOUSSER et Franck SEROUL qui ont accepté de relire mon travail, me permettant ainsi de corriger les fautes d'orthographe ou de frappe qui m'avaient échappé et de revoir certains développements dont la clarté laissait à désirer.

Enfin, je ne veux pas oublier mon épouse qui n'a jamais mesuré ses encouragements pour mon entreprise et dont la participation au travail de dactylographie de mon texte m'a bien aidé.

QUE CES LIGNES SOIENT POUR TOUTES ET TOUS LE TÉMOIGNAGE DE MA PROFONDE GRATITUDE ET L'EXPRESSION DE MA SINCÈRE RECONNAISSANCE.

¹ En particulier : Archives départementales de la Sarthe, Médiathèque Louis Aragon au Mans, Bibliothèque Universitaire de l'Université du Maine, Préfecture et Sous-Préfectures de la Sarthe, Services du Conseil général de la Sarthe, Laboratoire de géographie de l'Université du Maine, Centre de Recherches Politiques de Sciences Po (CEVIPOF).

**"JE N'IMAGINE PAS, POUR UN ÉCRIVAIN,
DE PLUS BELLE LOUANGE QUE DE SAVOIR PARLER,
DU MÊME TON, AUX DOCTES COMME AUX
ÉCOLIERS".**

MARC BLOCH

(Apologie pour l'histoire ou métier d'historien)

Principales abréviations utilisées

ADS.....	Archives départementales de la Sarthe
AN.....	Assemblée nationale
CC.....	Communauté de communes
CD.....	Centre Démocrate
CG.....	Conseil général ou conseiller général ou conseillère générale (cg)
CM.....	Conseil municipal ou conseiller municipal ou conseillère municipale (cm)
CNI.....	Centre National des Indépendants
CPDM...	Centre Progrès et Démocratie Moderne
CR.....	Conseil régional ou conseiller régional ou conseillère régionale (cr)
CUM.....	Communauté Urbaine du Mans (devenue "Le Mans Métropole")
DVD.....	Divers droite
DVG.....	Divers gauche
FGDS...	Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste
FNSP.....	Fondation Nationale des Sciences Politiques
GE.....	Grand Électeur ou Grande Électrice
GPRF....	Gouvernement Provisoire de la République Française
MLAC...	Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception
MLF.....	Mouvement de Libération des Femmes
MRP.....	Mouvement Républicain Populaire
PCF.....	Parti Communiste Français
PS.....	Parti Socialiste
PSU.....	Parti Socialiste Unifié
RI.....	Républicain Indépendant
RPF.....	Rassemblement du Peuple Français
RPR.....	Rassemblement Pour la République
SFIO.....	Section Française de l'Internationale Ouvrière
UDR.....	Union pour la Défense de la République
UMP.....	Union pour un Mouvement Populaire
UNR.....	Union pour la Nouvelle République

INTRODUCTION GÉNÉRALE

INTRODUCTION GENERALE

Du thème de la recherche au sujet retenu.

« Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

« La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ».

Ces deux phrases ne figurent pas dans le même texte mais dans deux textes différents rédigés à 55 ans d'intervalle. La première reproduit en effet l'article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944 et la seconde est un extrait de l'article 3 de la loi constitutionnelle du 8 juillet 1999. Si plus d'un demi-siècle s'est écoulé entre ces deux textes, c'est qu'il est apparu nécessaire au législateur de combler un manque que l'histoire des cinquante années qui ont suivi l'octroi du droit de vote aux femmes françaises a rendu de plus en plus flagrant, celui de leur faible présence – voire de leur absence – dans les instances élues chargées de la gestion de la cité et des affaires publiques. Si l'éligibilité des femmes proclamée en 1944 a dû faire l'objet, 55 ans plus tard, d'une affirmation renouvelée visant à la rendre plus effective, et ce dans le cadre d'une révision de la plus haute norme interne, la Constitution, c'est bien qu'entre le droit créé en 1944 et la réalité constatée pendant le demi-siècle suivant, une discordance était apparue à laquelle il a été jugé nécessaire de remédier. Ce n'est évidemment pas la première fois dans l'histoire qu'une telle discordance entre le droit et la réalité se produit, ni le seul domaine où un tel hiatus se manifeste. Une telle constatation ne saurait cependant laisser indifférent l'historien qui dispose là d'une donnée qui ne peut que susciter sa curiosité et l'amener à s'interroger sur l'existence et l'importance de cette discordance, ses raisons, son évolution, les moyens mis en œuvre pour la supprimer ou du moins la réduire. C'est sans doute la première raison qui nous a amené à nous intéresser à l'histoire de la place des femmes dans la vie politique française, ou plus exactement dans les instances élues prévues par notre droit public. Ce n'est cependant pas ce thème général en lui-même qui a retenu notre attention pour notre recherche. Il a seulement constitué le cadre dans lequel nous avons inscrit celle-ci : nous avons en effet centré notre étude sur le cas des femmes élues en Sarthe depuis 1945. C'est donc à l'examen, dans le temps, de l'application locale d'une donnée générale que nous avons consacré l'essentiel de nos travaux.

Éléments d'historiographie.

Si le thème général de la place des femmes dans la société en général et dans la vie politique en particulier et de son évolution a fait l'objet de nombreuses recherches et publications dans le cadre d'ouvrages généraux sur l'histoire des femmes ou d'ouvrages spécifiques concernant l'histoire des femmes en politique, les références à cette place demeurent relativement marginales dans les livres d'histoire générale. Ainsi, l'octroi du droit de vote aux femmes en France apparaît le plus souvent cité comme un phénomène finalement quelconque ou banal, en tout cas comme un événement mineur au niveau de l'histoire en train de s'écrire. Dans son *Histoire de la France*, Pierre MIQUEL l'évoque en une ligne et de manière indirecte puisque c'est en parlant de l'installation du nouveau régime provisoire qu'il y fait allusion quand il écrit "Les Français – et maintenant les Françaises – retrouvaient ou découvraient l'usage du droit du vote"¹. Jacques MADAULE, dans son *Histoire de France*, n'est guère plus prolix puisque l'on y lit que "[de Gaulle] donnait des satisfactions strictement limitées aux aspirations sociales de la Résistance, accordant aux femmes le droit de vote qu'avait si longtemps repoussé le Sénat radical de la Troisième République"². Dans les deux premiers chapitres de son *Histoire politique de la France depuis 1945* consacrés respectivement à "la France de la Libération" et à "la naissance de la IV^e République", Jean-Jacques BECKER souligne que si le souci de "faire vivre le pays était crucial", le "problème le plus important [à régler] fut un problème politique : celui du pouvoir"³. Mais il ne mentionne pas l'octroi du droit de vote aux femmes parmi les événements caractéristiques de la période. Parlant de "ce monde étrange qu'est la France de 1945"⁴ Georgette ELGEY s'interroge :

"Mais, pour les Français, qu'est-ce que 1945 ? Une année kaki qui a goût de chewing-gum fabriqué aux États-Unis ? L'année du retour des prisonniers et des déportés ? L'année du Général de Gaulle, Chef du Gouvernement Provisoire de la République française ? L'année de Maurice Thorez, Secrétaire général du PC, devenu ministre d'État ? L'année du référendum avec les oui et les non pavoisant les murs ? L'année de la Victoire ?"⁵

Sur ces six questions que l'historienne met en relief, aucune ne concerne les femmes et le droit de vote qui vient de leur être accordé. Ce droit y est simplement cité dans la liste qu'elle dresse des mesures importantes prises lors de la Libération et au même titre que " la création de la Sécurité sociale, des comités d'Entreprise, de l'ENA, [et de la] vague de nationalisations"⁶.

¹ Pierre MIQUEL, *Histoire de la France*, Paris, Ed. Fayard, 1976, p. 558.

² Jacques MADAULE, *Histoire de France*, tome 3, de la III^e à la V^e République, Paris, Ed. Gallimard, coll. Idées, 1966, p. 332.

³ Jean-Jacques BECKER, *Histoire politique de la France depuis 1945*, Paris, Ed. A. Colin, 2003, p.1.

⁴ Georgette ELGEY, *Histoire de la IV^e République, 1^{ère} partie, La République des illusions 1945-1951*, Paris, Fayard, p. 19.

⁵ Ibidem.

⁶ Ibidem p. 73.

Antoine AUGER et Dimitri CASALI, dans leur *Histoire de la France pour tous les Français*, s'attardent davantage sur la place du droit de vote des femmes puisqu'ils déplorent tout d'abord le non-octroi de ce droit au lendemain du premier conflit mondial :

"La Française, sortie du conflit plus ouverte à la modernité, se voit alors rappeler son infériorité légale et culturelle ! Pas de droit de vote, contrairement aux Américaines, aux Britanniques et aux Allemandes, pas d'information sur la contraception et l'avortement. La France meurtrie de 1919 ne sait pas rendre aux femmes l'honneur qui leur est dû"¹.

La période de l'entre-deux guerres ne se révèle pas plus propice à cette conquête puisque, constatent-ils :

"Désir des soldats de retrouver leur emploi, préjugés largement partagés de toutes les couches de la société sur la place et le rôle de la femme comme gardienne du foyer, tout contribue [dans la décennie 1920-1930] à renvoyer celle-ci vers son statut d'éternelle mineure et de citoyenne de second ordre. Le droit de vote ne lui est toujours pas accordé contrairement à de nombreux pays européens (...) "².

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que le droit de vote des femmes accordé en 1944 retienne leur attention et qu'ils soulignent que :

"(...) soucieux de refonder la démocratie française et de reconnaître le rôle de la "meilleure moitié de l'humanité", le Comité français de la Libération nationale reconnaît et impose le droit de vote aux femmes. À ce droit, qui nous paraît une évidence, s'ajoutent le droit d'asile, le droit de grève et la reconnaissance des libertés syndicales. Chose inouïe, on reconnaît également le droit à l'emploi et celui de participer à la gestion collective des entreprises ! En fait, c'est une véritable démocratie sociale qui est proclamée. Pourtant, entre la proclamation et l'application, le fossé se révélera important (...) "³.

C'est ce fossé qui est d'ailleurs mis en relief dans les ouvrages généraux consacrés à l'histoire des femmes, mais plus globalement, c'est le combat des femmes pour se voir reconnaître leur place et leur rôle dans la société en général et dans la vie politique en particulier qui y est relaté. Ainsi le seul titre de l'ouvrage de Michelle PERROT, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, en dit long sur l'exclusion dans laquelle "les a tenues la société depuis des siècles" ⁴ alors même que la Révolution "qui a accentué la définition des sphères publique et privée (...) les a [appelées] citoyennes". Ce n'est pas faute cependant de l'existence de femmes ayant lutté pour cette reconnaissance ainsi que le rappelle Nicole PELLERIN en présentant une anthologie au titre évocateur *Grandes voix du féminisme*" ⁵. Les dix-sept portraits qu'elle trace de ces femmes (et de quelques hommes) de Marie LE JARS de GOURNAY (1565-1645) à Simone de BEAUVOIR (1908-1986) en passant entre autres par Olympe de GOUGES (1748-1793), Jeanne DEROIN (1805-1894), Maria DERAISMES (1828-1894), Hubertine AUCLERT (1848-1914) ou Hélène BRION (1882-1962) nous ont permis de mieux

¹ Antoine AUGER, Dimitri CASALI, *Histoire de la France pour tous les Français*, Paris, Ed. Taillandier, 2010, p. 361.

² Ibidem p. 378.

³ Ibidem p. 412.

⁴ Michelle PERROT, *Les femmes et les silences de l'histoire*, Paris, Ed. Flammarion, 1998, p. 4 de couverture.

⁵ Nicole PELLERIN (Dir.), *Grandes voix du féminisme*, Paris, Ed. Le Monde-Flammarion, 2010, 277 p.

appréhender ce qu'il est convenu d'appeler l'histoire du féminisme que Michèle RIOT-SARCEY retrace dans son ouvrage précisément intitulé *Histoire du féminisme* que l'éditeur présente en page 1 de couverture comme une "synthèse magistrale [qui] rend justice à toutes les oubliées de nos manuels"¹. De même avons-nous pu grâce à l'ouvrage de Christine BARD, *Les femmes de la société française au 20^e siècle*, sinon découvrir du moins mesurer le chemin parcouru et pressentir celui qui reste à accomplir par les femmes pour devenir les égales des hommes, s'il est vrai selon l'auteure que l'opposition au vote des femmes entre les deux guerres montrait "surtout la crainte d'une émancipation plus générale déjà en marche"². De même le livre de Yannick RIPA retrace-t-il "à travers plus de 400 photographies, le quotidien des Françaises de 1880 à nos jours"³ tandis que l'historienne rappelle leur longue condition de "citoyennes sans citoyenneté"⁴ avant d'accéder à celle-ci par l'ordonnance du 21 avril 1944 qui permet à "la démocratie [de mériter] désormais son nom, comme le suffrage son qualificatif d'universel"⁵, lequel, se substitue au "suffrage unisexuel" qu'avait dénoncé Hubertine AUCLERT en 1904 en brûlant une copie du Code Civil lors du centième anniversaire de celui-ci et en renversant une urne lors des élections de 1908⁶.

Les ouvrages spécifiques consacrés à l'histoire des femmes en politique apportent eux aussi leur éclairage et nous ont permis de mieux nous imprégner des caractères particuliers des relations entre femmes et politique. Le plus souvent, ces ouvrages prennent appui sur des analyses liées à l'étude des itinéraires de femmes ayant eu ou ayant un destin national, ayant occupé ou occupant des postes élevés dans la hiérarchie des mandats ou des fonctions politiques. C'est le cas par exemple des femmes dont parle William GUERAICHE dans sa thèse sur *"Les femmes de la vie politique française de la Libération aux années 1970"*⁷. De même les portraits des femmes du livre de Séverine LIATARD⁸ sont-ils ceux de femmes connues, voire très connues. D'autres ouvrages mettent en relief non seulement le long cheminement des femmes dans leur marche vers le pouvoir mais aussi les raisons de leur sous-représentation et les dispositions prises pour la réduire. C'est le cas par exemple de Catherine

¹ Michèle RIOT-SARCEY, *Histoire du féminisme*, Paris, Ed. La Découverte, coll. Repères, 2008, 120 p.

² Christine BARD, *Les femmes dans la société française au 20^e siècle*, Paris, Ed. A. Colin, 2003, p. 96.

³ Yannick RIPA, *Les femmes en France de 1880 à nos jours*, Paris, Ed. du Chêne, 2007, p. 155.

⁴ Ibid.

⁵ Ibidem p. 163.

⁶ Le terme de "suffrage unisexuel" et les deux faits rapportés sont mentionnés à la p. 154 du livre précité de Nicole PELLERIN, *Grandes voix du féminisme*, et nous ne faisons que les reproduire ici.

⁷ William GUERAICHE, *Les femmes de la vie politique française de la Libération aux années 1970*, Université de Toulouse, 1992, 3 vol., 954 p. Citons également son ouvrage rédigé quelques années plus tard qui reprend en les prolongeant les données de sa thèse : *"Les femmes et la République ; essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979"*, Paris, Ed. de l'Atelier et Ed. Ouvrières, 1999, 304 p.

⁸ Séverine LIATARD, *Les femmes politiques en France de 1945 à nos jours*, Paris, Ed. Complexe, 2008, 230 p.

ACHIN et Sandrine LÉVÊQUE dans leur ouvrage *Femmes en politique*¹ ou de Véronique HELFT-MALZ et Paule-Henriette LEVY dans leur livre *Les femmes et la vie politique française*².

D'autres ouvrages sont plus orientés sur un moment particulier des relations des femmes avec la politique ou sur les rapports des femmes avec ou au sein d'un parti politique particulier. C'est ainsi que dans *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*, Philippe BATAILLE et Françoise GASPARD³ évoquent principalement le thème de la parité et les relations entre les femmes et le parti socialiste au cours des trente dernières années. Sous la direction de Christine BARD, Christian BAUDELLOT et Janine MOSSUZ-LAVAU, l'ouvrage *Quand les femmes s'en mêlent – genre et pouvoir*⁴, composé de nombreuses contributions, analyse les relations des femmes avec la politique essentiellement sous l'angle de l'histoire du genre, concept qui vise à montrer que toute l'histoire des femmes est seulement l'histoire de la domination des hommes sur les femmes et que la situation de la femme dans la société comme en politique est exclusivement le résultat d'une construction socio-culturelle et non pas un fait imposé par la nature. Mariette SINEAU, dans son récent ouvrage *Femmes et pouvoir sous la V^e République*⁵ met l'accent, comme le titre l'indique, sur la situation de la femme par rapport à la vie politique telle qu'elle a évolué de 1958 à 2010, allant de la "glaciation gaulliste"⁶ à "l'âge de la réforme"⁷ en passant par le "dégel giscardien"⁸ et le "tournant mitterrandien"⁹.

Au terme de cet inventaire résumé des lectures qui nous ont permis de nous initier à l'histoire des femmes en général et en politique en particulier, nous serions tenté d'adhérer à la pensée de LA BRUYÈRE selon qui "Tout est dit, et l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent"¹⁰. Ce n'est donc pas à ce niveau général de l'histoire des relations entre les

¹ Catherine ACHIN, Sandrine LÉVÊQUE, *Femmes en politique*, Paris, Ed. Economica, 2007, 184 p.

² Véronique HELFT-MARZ, Paule-Henriette LÉVY, *Les femmes et la vie politique française*, Paris, Ed. PUF, Coll. Que sais-je ?, 2000, 128 p.

³ Philippe BATAILLE, Françoise GASPARD, *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*, Paris, Ed. La Découverte, 1999, 202 p.

⁴ Christine BARD, Christian BAUDELLOT, Janine MOSSUZ-LAVAU, *Quand les femmes s'en mêlent – genre et pouvoir*, Cahors, Ed. de la Martinière, 2004, 382 p.

⁵ Mariette SINEAU, *Femmes et pouvoir sous la Ve République, De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, Paris, Ed. Presses de la FNSP, 2011, 324 p.

⁶ Ibidem. p. 39.

⁷ Ibidem p. 161.

⁸ Ibidem p. 67.

⁹ Ibidem p. 103.

¹⁰ La Bruyère, *Les Caractères*, Paris, Ed. Gallimard, 2004, p. 21.

femmes et la politique que nous avons situé notre recherche. En effet, même si nous avons inscrit celle-ci dans ce cadre, nous avons choisi de nous intéresser à une illustration locale de cette histoire générale : celle des femmes élues en Sarthe de 1945 à 2010.

Délimitation du sujet.

À l'instar de William GUÉRAICHE, nous avons tenté d'opérer "un mariage de raison entre l'histoire politique et les études féministes"¹ mais en nous centrant sur l'étude de ces relations dans un cadre géographique limité, celui d'un département, la Sarthe, qui n'a pas fait, à ce jour, l'objet d'une recherche de ce type. De même avons-nous opté pour limiter la population féminine étudiée à celle des femmes élues et ce, sur une période également bien définie allant de 1945 à 2010.

Le département de la Sarthe.

Découpée en généralités ayant à leur tête un intendant, personnage puissant représentant le roi dans sa circonscription, la France de 1789 compte parmi ses généralités celle de Tours qui englobait trois provinces : la Touraine, l'Anjou et le Maine qui lui avait été rattaché sous le règne d'Henri IV. En janvier 1790, lors de la création des départements par l'Assemblée Constituante, la généralité de Tours a été divisée en quatre départements : l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe, ces deux derniers départements résultant du découpage de la province du Maine composée de deux entités historiques : le Bas-Maine autour de Laval qui donna le département de la Mayenne et le Haut-Maine autour du Mans qui donna le département de la Sarthe². Dans son "*Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*", Julien-Rémy PESCHE écrit : "Composé du Haut-Maine et d'une petite portion du Haut-Anjou [le département de la Sarthe] comprenait alors 424 communes et était partagé en 53 cantons et 9 districts"³. Cent cinquante-cinq ans plus tard, en 1945, quand commence la période qui retient notre attention dans la présente recherche, le département compte 386 communes, regroupées en 33 cantons, eux-mêmes répartis entre trois arrondissements (Le Mans, La Flèche, Mamers). Entre 1945 et 2010, le nombre de communes passe de 386 à 375 et le nombre de cantons de 33 à 36 (en 1967) puis à 40 (en 1982)⁴. Cette réduction du nombre de communes entraînant une petite diminution du nombre total d'élus a été largement compensée par la révision à la hausse du nombre de conseillers municipaux selon les tranches de population. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de cantons n'a pas été neutre dans l'évolution du nombre de femmes élues au conseil général du

¹ William GUÉRAICHE, thèse, op. cité, p. 17.

² Pour être précis, il nous faut signaler que le département de la Mayenne était composé des paroisses du Bas-Maine auxquelles avaient été ajoutées au nord quelques terres normandes et au sud quelques paroisses d'Anjou. De même le département de la Sarthe correspondait au Haut-Maine auquel avaient été ajoutées quelques communes du Perche autour de Montmirail ainsi que 29 paroisses de la province d'Anjou situées autour de La Flèche, Le Lude et Château-du-Loir.

³ Julien-Rémy PESCHE, *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, 1999, tome 1, p. 4 de couverture.

⁴ Voir l'historique détaillé de ces évolutions Annexe M 2, infra p. 285 et Annexe C 2, infra p. 356.

département¹. S'agissant des caractères de celui-ci, le site officiel de la préfecture de la Sarthe le présente ainsi :

"Carrefour de régions géographiques, la Sarthe est une terre d'équilibre. Le Nord du département est un avant-goût de la Normandie ; au Sud, la vallée du Loir ouvre sur la Touraine et l'Anjou ; à l'Ouest, les granits des Coëvrons évoquent déjà les granits de la Bretagne ; à l'Est, les vallées du Perche plongent dans le creux du Bassin Parisien. À cette variété de paysages correspond une diversité flagrante des mentalités et des cultures : au nord, pays de prudence et de réflexion répond le sud, terre d'accueil, de vignobles et de douceur de vivre (...)"².

Peut-être cette diversité et cet équilibre ont-ils inspiré Didier PILLET quand, rendant compte en juin 1979 des résultats politiques des premières élections européennes au suffrage universel direct, il se demandait si "La Sarthe [n'était pas] la France au centième"³? Quand on remarque que la superficie du département représente 1,1 % de la superficie de la France et que la population du département correspond à 0,9 % de la population française métropolitaine, on ne peut qu'être enclin à faire nôtre cette suggestion, d'autant plus que onze ans plus tard, à l'occasion du bicentenaire de la création du département, la revue du Conseil général, *La Tribune de la Sarthe*, présentait ainsi le département :

" Situation moyenne, taille moyenne, activité moyenne : la Sarthe, en France, est un département moyen, réduit, somme toute, à un quatre-vingt seizième d'influence dans l'ensemble national"⁴.

Il convient cependant de relever aussi la particularité du département par rapport aux autres départements qui l'environnent, notamment ceux qui composent avec lui, la région Pays de Loire⁵. Il est en effet politiquement un peu différent de ces départements et cela est ancien puisque Christine MANIGAND a pu faire observer que :

" La Sarthe n'appartient pas au grand bloc conservateur de l'Ouest puisque sur cinq députés sous la Troisième République, deux ou trois ont toujours été de gauche, que la Sarthe connaît une profonde division du département, contrairement au Maine-et-Loire et à la Mayenne, plus homogènes"⁶.

Cette particularité s'est maintenue comme en témoignent par exemple les votes du département au deuxième tour des élections présidentielles intervenues de 1965 à 2007. Sur les six élections retenues⁷, la Sarthe a été cinq fois le département de la région Pays de Loire qui a donné le plus fort pourcentage de voix au candidat de gauche et, en 2007, il a été le second derrière la Loire-Atlantique. De même, s'agissant de la division du département soulignée par Madame MANIGAND, le vote plus

¹ Voir nos développements concernant ce point dans notre 2^e partie, chapitre 4, II/B.

² Réf. URL : http://www.interieur.gouv.fr/sections/a1_interieur/les_prefectures/votre_prefecture/0 (site consulté par nous le 29 juillet 2008).

³ Didier PILLET, *Ouest-France*, 12 juin 1979, p. 9.

⁴ *La Tribune de la Sarthe*, n° 9, 1990, p.12.

⁵ La région Pays de Loire regroupe 5 départements : la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, la Mayenne, la Sarthe et la Vendée.

⁶ Christine MANIGAND, "Permanences et mutations politiques dans la Sarthe sous la Troisième République", in *Gens de l'Ouest, contribution à l'histoire des cultures provinciales*, Publication du Laboratoire d'Histoire Anthropologique du Mans (LHAMANS), 2001, p 305.

⁷ Compte-tenu de sa configuration particulière, l'élection de 2002 n'a pas été prise en compte ici.

conservateur de la partie Ouest/Sud-Ouest du département opposé au vote plus progressiste de la partie Est/Sud-Est du département a perduré jusque dans les années soixante, pour être remplacé progressivement par une distinction entre Le Mans et sa grande couronne, majoritairement à gauche et le reste du département caractérisé globalement par un vote plus conservateur¹.

Les femmes élues.

Nous avons retenu l'analyse du phénomène électoral comme élément de base pour tenter de mesurer l'évolution de la participation des femmes sarthoises aux instances publiques. Étant, selon René RÉMOND, "l'opération qui consiste à organiser la dévolution du pouvoir ou la désignation de représentants par une procédure électorale"², il nous a paru le bon baromètre pour évaluer cette évolution. C'est pourquoi, nous n'avons pas négligé de souligner l'importance des modes de scrutin qui "ne modifient pas seulement la conversion des suffrages en sièges [mais] affectent [aussi] le comportement des électeurs et les systèmes de partis"³. Mais nous avons aussi accordé à l'évocation du contexte socio-culturel tel qu'exprimé notamment dans la presse locale, la place qui nous a paru nécessaire à la bonne compréhension de l'histoire des femmes élues en Sarthe, rejoignant là aussi la réflexion de René RÉMOND qui rappelle que si pendant longtemps on a analysé les élections sous l'angle de leurs conséquences et des changements enregistrés sur le plan des forces politiques, il convient de ne pas oublier :

"qu' une élection est aussi un indicateur de l'esprit public, un révélateur de l'opinion et de ses mouvements. [C'est pourquoi il est important] de s'intéresser non seulement à ce qui se passe en aval des élections, mais aussi en amont"⁴.

S'intéresser ainsi à l'histoire des femmes élues suppose que soient bien précisées quelles sont les femmes qui sont l'objet de notre recherche. Ces femmes sont diverses et dans un souci de clarté, nous les avons regroupées en deux catégories : les élues territoriales et les élues parlementaires.

Par élues territoriales, nous désignons les femmes élues dans le cadre des collectivités longtemps appelées "collectivités locales" et dénommées maintenant "collectivités territoriales", appellation retenue depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 pour désigner les communes, les départements et les régions⁵. Par élues territoriales, nous entendons donc les femmes élues dans les

¹ Concernant cette évolution, voir notamment :

Jacques TERMEAU, *Les élections locales en 1945 dans la Sarthe*, ARDOS, document dactylographié, 1992, 28 p.

Jeanne DUFOUR, André LÉVY, Robert ROULEAU, "Permanences et évolutions sarthoises depuis 1958" in *La Sarthe, des origines à nos jours*, Ed. Bordessoules, 1983, p 432 à 441.

² René RÉMOND (Dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Ed, du Seuil, 1996, p. 379.

³ Ibidem p. 385.

⁴ Ibidem p. 36.

⁵ L'article 72 de la constitution résultant de cette révision énonce en effet dans son alinéa 1: "les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les régions (...)". S'agissant des données concernant

les conseils municipaux des communes du département, les femmes élues au conseil général du département et les femmes élues au conseil régional de la région Pays de Loire auquel est rattaché le département de la Sarthe. S'agissant des élues territoriales, Bruno DUMONS a pu faire observer que les différentes catégories d'élus n'ont pas fait l'objet de recherches identiques : si les maires et les députés ont retenu l'attention des chercheurs, il n'en a pas été de même pour les conseillers généraux et les sénateurs, signe, selon l'auteur de " l'absence d'attention portée à l'articulation entre le local et le national"¹. De même, selon lui, " Après 1945, les femmes, elles aussi, accèdent à des mandats locaux, [mais] peu d'études soulignent cette voie particulière de la politisation au féminin, première étape du processus qui mènera à la parité"². D'une certaine façon, notre recherche contribue aussi à combler cette lacune compte-tenu de la place importante qu'y occupe l'histoire des élues municipales notamment.

Par élues parlementaires, nous entendons les femmes élues dans les assemblées chargées de voter la loi ou de concourir de manière directe ou indirecte à son élaboration. Dans ce cadre, nous avons distingué les élues aux Assemblées constituantes du lendemain de la guerre, puis à l'Assemblée nationale, les élues au Conseil de la République ou au Sénat et les élues au Parlement européen. Dans le cadre des exposés relatifs aux élections sénatoriales, nous avons aussi réservé une place particulière aux femmes élues en tant que Grandes Électrices constituant, avec les hommes Grands Électeurs, le collège chargé d'élire les sénateurs et, en décembre 1958, le collège spécial qui a élu le premier président de la V^e République³.

Toutes les femmes élues qui ont ainsi constitué le corpus à partir duquel nous avons conduit notre recherche ont été élues à l'occasion des 73 élections qui ont eu lieu sur l'ensemble de la période au cours de laquelle se sont succédés trois régimes politiques.

l'organisation administrative de la France, on lira avec profit l'ouvrage de Jean-Luc BŒUF et Manuela MAGNAN, *Les collectivités territoriales et la décentralisation*, Paris, La Documentation Française, Ed. 2009, 137 p.

¹ Bruno DUMONS est chargé de Recherches au CNRS (LARHRA CNRS Lyon – Institut des Sciences de l'Homme). Les observations et propos rapportés ici sont extraits de la communication qu'il a faite lors d'un Colloque organisé les 31 janvier et 1^{er} février 2008 par le Laboratoire ERMES (EA 1198) de l'Université Nice-Sophia Antipolis sur le thème de *L'élue local aujourd'hui*. La communication de M. DUMONS intitulée "*Elites politiques et pouvoirs locaux: regards sur l'historiographie de la France contemporaine*" est consultable en ligne. Réf. URL : www.pug.fr/extract/show/640 (consultée le 31/01/2011). Toutes les communications faites à l'occasion de ce Colloque ont été réunies dans un ouvrage intitulé "*L'élue local aujourd'hui*" publié sous la direction de Christian BIDEGARAY, Stéphane CADIOU et Christine PINA, aux Éditions des Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1^{ère} Ed. 2009, 238 p. L'ouvrage est également disponible en ligne sur le site précité.

² Communication précitée, p. 28.

³ C'est la seule élection du président de la République qui a eu lieu depuis 1958 dans le cadre d'un scrutin au suffrage universel indirect sur la base d'un collège spécifique prévu à cet effet par la constitution. Sous la quatrième République en effet, le Président était élu par le Congrès, formation réunissant l'ensemble des députés et des sénateurs : cette procédure a été utilisée pour l'élection de Vincent AURIOL en 1947 et de René COTY en 1953. Sous la cinquième République, la réforme de la constitution intervenue en octobre 1962 a instauré l'élection du président de la République au suffrage universel direct par l'ensemble des citoyens électeurs et c'est cette procédure qui a été utilisée pour les élections présidentielles intervenues ensuite : en décembre 1965 (réélection du général DE GAULLE), en juin 1969 (élection de Georges POMPIDOU), en mai 1974 (élection de Valéry GISCARD D'ESTAING), en mai 1981 et mai 1988 (élection et réélection de François MITTERRAND), en mai 1995 et mai 2002 (élection et réélection de Jacques CHIRAC) et en mai 2007 (élection de Nicolas SARKOZY).

Trois régimes politiques successifs.

Les soixante-treize élections étudiées se répartissent dans le temps sous trois régimes politiques successifs : un régime provisoire, suivi du régime de la Quatrième République lui-même remplacé par le régime de la Cinquième République.

Le régime provisoire sous lequel sont organisées des élections est celui du Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) qui a remplacé le 2 juin 1944 le Comité Français de Libération Nationale (CFLN) créé lui-même un an plus tôt (3 juin 1943). Présidé initialement par le général DE GAULLE¹ le GPRF gouverne le pays du 2 juin 1944 jusqu'au 27 octobre 1946, date de la proclamation de la IV^e République suite à l'adoption de la constitution par référendum du 13 octobre 1946. Au titre de cette période, 4 élections entrent dans le champ de notre recherche². Sous le régime de la IV^e République qui va du 27 octobre 1946 jusqu'au 4 octobre 1958 se déroulent 13 élections entrant dans le périmètre de notre étude³. Sous le régime de la V^e République, proclamée le 4 octobre 1958 suite à l'adoption le 28 septembre 1958 d'une nouvelle constitution par référendum, se sont déroulées jusqu'à ce jour 56 élections qui ont retenu notre attention⁴. Pour être complet, il faut rappeler qu'aux 73 élections mentionnées ci-dessus s'ajoute l'examen des résultats des 10 élections qui ont concerné la désignation des Grands Électeurs et Grandes Électrices aux collèges chargés d'élire les sénateurs et celui qui, en décembre 1958, a élu le premier président de la V^e République.

Soulignons cependant que les césures correspondant à ces trois régimes politiques ne sont pas celles qui recourent les étapes caractérisant l'évolution de la place des femmes dans les instances sarthoises depuis 1945, telles que nous les avons distinguées et présentées dans notre problématique exposée ci-après.

Si à l'intérieur du cadre géographique que nous avons retenu, nous avons eu le souci d'étudier l'histoire de toutes les catégories de femmes élues dans le département et de travailler sur l'ensemble de la période 1945/2010, nous avons aussi eu celui de prendre en compte les différentes données au sein desquelles cette histoire s'est déroulée : données d'ordre juridique (pour apprécier l'influence du droit public applicable), données d'ordre politique (pour montrer l'influence du contexte politique et de son évolution) et données d'ordre sociologique et culturel (afin d'évoquer l'effet de l'évolution de la société sur la place prise par les femmes en politique durant les soixante années qui viennent de s'écouler). C'est dire que nos développements ont aussi fait appel à d'autres disciplines que l'histoire, comme le droit public, la science politique ou la sociologie, illustrant ainsi les propos de Philippe POIRRIER qui

¹ Le GPRF sera présidé par le général DE GAULLE du 2 juin 1944 au 20 janvier 1946; lui succèdent Félix GOUIN du 26 janvier 1946 au 12 juin 1946, puis Georges BIDAULT du 23 juin 1946 au 28 novembre 1946 et Léon BLUM du 16 décembre 1946 au 16 janvier 1947.

² Voir le détail des élections concernées Annexe D 1, infra p. 426.

³ Ibidem.

⁴ Ibidem.

dans son ouvrage *Aborder l'histoire* souligne que "L'ensemble du XXème siècle mobilise aujourd'hui les outils offerts par les différents domaines historiques, [ce qui] rend (...) inéluctable la confrontation avec les autres sciences sociales"¹. Inéluctable, mais aussi bénéfique, cette confrontation, ou plus exactement, cette complémentarité des approches, a également été soulignée par René RÉMOND qui n'a pas manqué de relever le profit qu'ont tiré les historiens s'intéressant à l'histoire politique

*" du contact avec d'autres disciplines, sociologie, science politique, linguistique, statistique, qui combinent diverses approches sans cesser pour autant de demeurer principalement historiques par leur démarche, leur perspective et leur problématique"*².

Nos sources ont en conséquence été variées, même si dominant les sources quantitatives.

Sources.

À cette préoccupation de prendre en compte les diverses facettes de notre sujet, s'est ajoutée en effet la volonté de nous appuyer d'abord sur ce que révèlent les données chiffrées concernant le département de la Sarthe et plus spécialement celles relatives à ses élu(e)s de 1945 à 2010. Nous suivons ainsi les recommandations de François DORNIC qui, faisant allusion au manque d'informations disponibles sur la population du Maine durant la période médiévale et ne voulant pas, de ce fait, tirer de conclusion sur le rôle qu'avait dû avoir la poussée démographique sur la conquête du sol à la période médiévale écrivait " mais ici l'historien doit se taire, en l'absence de statistiques" ³. L'Histoire toutefois ne s'exprime pas au travers des seules données quantitatives ou des seules sources écrites. C'est pourquoi, notre sujet le permettant, nous avons tenu à compléter nos sources manuscrites et imprimées par des témoignages d'acteurs et d'actrices de la vie politique sarthoise depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Compte-tenu de l'objet même de notre recherche, nos sources ont été, *par nature*, et pour l'essentiel, constituées par les documents donnant accès au maximum d'informations sur les candidat(e)s et élu(e)s sarthois(e)s concerné(e)s par les 73 élections qui ont retenu notre attention sur la période 1945 – 2010 : élections municipales (12 de 1945 à 2008) ; élections cantonales (21 de 1945 à 2008) ; élections régionales (5 de 1986 à 2010) ; élections législatives (18 de 1945 à 2007) ; élections sénatoriales (10 de 1946 à 2004) ; élections européennes (7 de 1979 à 2009) ⁴. Les sources manuscrites sont constituées principalement des documents de type tableaux officiels des résultats (cf. tableaux des conseils municipaux), procès-verbaux des élections, comptes rendus des réunions d'installation des nouveaux conseils tels qu'ils figurent dans les registres des délibérations des instances concernées (cela a été le cas notamment pour les élus au conseil général et pour les élus de

¹ Philippe POIRRIER, *Aborder l'histoire*, PARIS, Ed. du Seuil, 2000, p. 64.

² René RÉMOND, op. cité, p 41-42.

³ François DORNIC, *Histoire du Maine*, Paris, PUF, Coll. "Que Sais-je?", 2^e éd., 1973, p. 47.

⁴ Voir en annexe D 2 le détail des élections concernées, infra p. 428.

certains conseils communautaires). Les sources imprimées sont composées principalement par les documents tels que journaux (journaux locaux notamment, en particulier *Ouest-France* et *Le Maine Libre*) mais aussi revues (comme *La Vie Mancelle et Sarthoise*) ou journaux d'information édités par les différentes institutions étudiées, livres blancs du ministère de l'Intérieur (pour les élections législatives en particulier), ou encore des documents particuliers et spécifiques émis par certaines institutions ou établis par elles et auxquels nous avons pu accéder, comme par exemple la liste des députés européens qui ont siégé dans les Assemblées parlementaires de la CECA ou de la CEE ou dans le Parlement européen avant qu'ils ne soient élus au suffrage universel.

Pour recueillir les témoignages écrits et/ou oraux des acteurs et actrices de la vie politique sarthoise depuis 1945, nous avons procédé à deux enquêtes. La première a été menée auprès des mairies des 146 communes qui ont eu au moins une femme élue en 1945 et/ou 1947 afin d'obtenir des informations sur le profil des femmes élues dans ces communes lors des élections intervenues ces années-là et notamment sur leurs liens, ou non, avec les faits de résistance¹. Nous avons obtenu 53 réponses qui ont permis de nourrir plusieurs développements que l'on trouvera en particulier dans la première partie de la thèse. La seconde enquête a été effectuée auprès de 57 femmes ayant eu ou ayant encore une fonction élective². Dans le cadre de cette enquête, nous avons veillé à ce que les femmes participantes se répartissent à peu près équitablement en fonction de plusieurs critères afin que les témoignages reflètent la diversité des situations. Dans la présentation de nos sources nous indiquons à cet effet le détail de la répartition des femmes en fonction de la date de leur première élection (entre 1971 et 1989 ou depuis 1989), de leur lieu d'élection (commune rurale ou commune urbaine), de la durée d'exercice de leurs fonctions d'élue, de la nature et du cumul ou non des mandats exercés (mandats territoriaux et/ou parlementaires, mandat unique dans sa catégorie ou cumul de plusieurs mandats) et de leur orientation politique.

L'accès à ces sources n'a pas présenté de difficultés majeures. Le caractère très contemporain de l'objet de notre recherche n'a pas représenté une gêne pour notre travail compte-tenu du caractère public et librement accessible de la très grande majorité des informations nécessaires. Pour quelques documents, nous avons recouru à la procédure de demande de dérogation qui a été acceptée sans difficulté particulière. Par ailleurs, les échanges qui ont eu lieu à l'occasion des deux enquêtes mentionnées précédemment ont été marqués dans l'ensemble par une bonne disponibilité et une bonne réceptivité de la part des personnes concernées. La grande majorité d'entre elles ont donné leur accord pour que leur nom soit cité, une minorité seulement a souhaité l'anonymat. Soulignons à ce propos que nous n'avons pas cherché, dans le cadre de ces échanges, à percer des secrets ou à réaliser des

¹ Voir en annexe D 3 le texte du courrier adressé aux mairies concernées, infra p. 430.

² Voir en annexe D 4 le texte du questionnaire qui a été envoyé aux femmes élues contactées pour recueillir leur témoignage et qui a été également utilisé lorsque le témoignage a été recueilli lors d'un entretien, infra p. 432.

"scoops", mais seulement, " à accroître notre connaissance des faits"¹. Il est vrai aussi que notre approche n'a pas été centrée, volontairement, sur la place et le rôle des orientations politiques des élues car nous n'avons pas eu pour objectif dans notre recherche de mesurer l'évolution des forces politiques sarthoises depuis la Libération.

L'exploitation d'une masse significative de chiffres et d'informations diverses a supposé *un traitement adapté* des sources ainsi collectées. Nous avons tout d'abord effectué un choix concernant les chiffres et informations analysés dans notre thèse : il s'agit des résultats au lendemain de chaque élection générale étudiée. En d'autres termes, les résultats d'élections partielles ou la composition de telles ou telles instances résultant de modifications liées à des décès, démissions ou annulations n'ont pas été pris en compte, à l'exception de quelques cas qui ont été signalés dans les développements de la thèse lorsque cela a paru intéressant à souligner compte-tenu d'un contexte particulier. Ainsi, les séries statistiques établies sont des séries non seulement les plus complètes possibles mais aussi homogènes puisque construites sur des bases semblables permettant donc des comparaisons pertinentes. En ce qui concerne le traitement matériel des sources statistiques, il convient de préciser que les informations relatives aux élu(e)s municipaux (ales) ont été exploitées à partir d'outils informatiques : nous avons saisi dans une base de données les différentes informations concernant toutes les élues municipales, ainsi que toutes celles concernant les hommes maires et adjoints ; la base de données renseignée par nos soins à partir de nos relevés est ainsi composée de 61 000 enregistrements, chaque enregistrement comptant lui-même 4 à 5 informations. La base de données a été complétée, pour les femmes, par les informations concernant les autres catégories d'élues afin de disposer d'un fichier le plus complet possible, permettant notamment d'avoir une vue complète de tous les mandats exercés par une femme élue, ainsi que ses candidatures non suivies d'une élection. Les séries et tableaux concernant les élections autres que municipales ont été traités manuellement, les chiffres en cause le permettant plus aisément, même s'ils ont porté dans certains cas sur plusieurs centaines d'élu(e)s. La quantité importante d'informations chiffrées collectées nous a conduit à les restituer sous forme de tableaux et graphiques et nous a permis d'établir un certain nombre de cartes illustrant l'évolution et la répartition géographique des femmes élues. Compte-tenu de leur nombre et de leur variété, ces tableaux, graphiques et cartes ont été pour une partie seulement intégrés dans le corps de nos développements et pour un plus grand nombre dans le cadre de nos annexes².

Ainsi, les données quantitatives représentent-elles l'essentiel de nos sources et, pour en présenter les résultats, nous nous sommes efforcé de procéder selon la formule de Marc BLOCH " à ce travail de classement qui figure au premier rang des devoirs de l'historien"³. Mais nous avons aussi cherché à

¹ Maurice AGULHON, Jean-Louis ROBERT et William SERMAN, "Vue d'ensemble", in *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Ed. de la Sorbonne, 1986, p. 51.

² Voir présentation et détail de nos annexes, infra p. 280.

³ Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Ed. Masson/Armand Colin, 1997, p. 138.

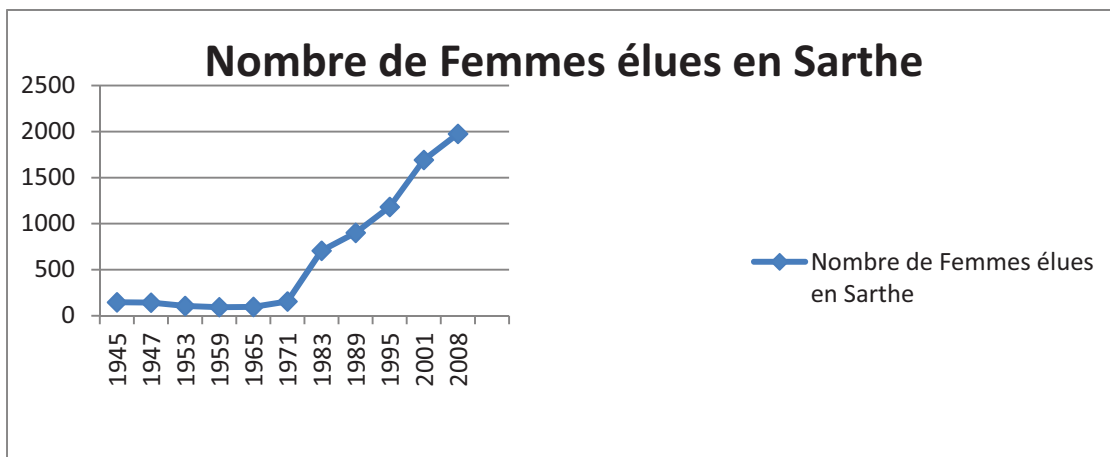
analyser les chiffres afin de tenter de découvrir à travers leur histoire celle des femmes élues en Sarthe et le sens de celle-ci. Pour ce faire, la lecture des journaux locaux et le recueil des témoignages des élues ont représenté des éléments complémentaires précieux tant il est vrai, selon Claire LEMERCIER et Claire ZALC que " opter pour un traitement quantitatif des sources nécessite de s'interroger sur le sens des déclarations de l'époque" ¹, même si "le passage du quantitatif au qualitatif, des données statistiques à leur interprétation n'est pas toujours évident"².

Problématique et annonce de plan.

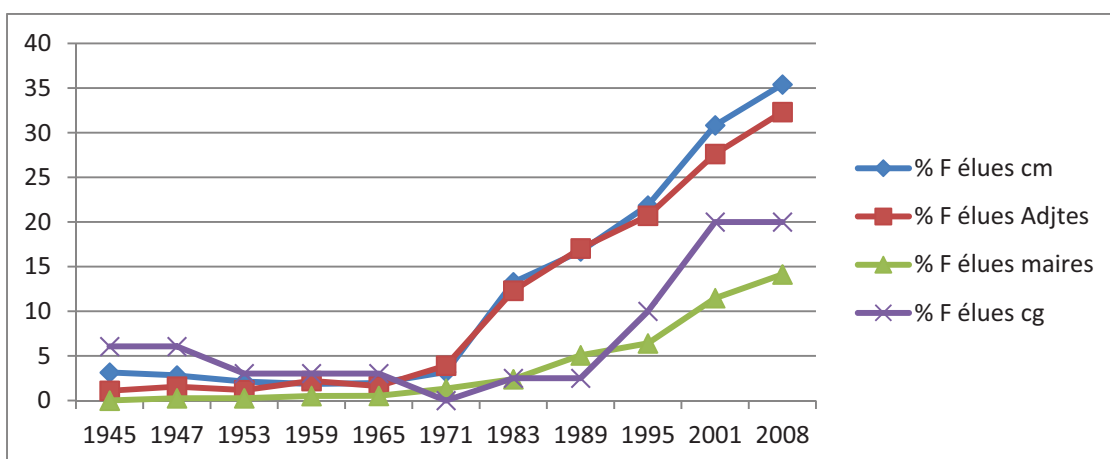
La situation comparée des femmes élues en Sarthe en 1945 et en 2010 fait apparaître une forte augmentation du nombre de femmes élues : toutes catégories confondues, leur nombre passe en effet de 146 en 1945 à 1 976 en 2010. De même, l'examen des fonctions exercées par les femmes élues montre que ces fonctions se sont, au fil du temps, diversifiées. Cette progression du nombre d'élues n'a cependant pas été linéaire durant les 65 années considérées pas plus qu'elle n'a touché de façon égale les diverses catégories d'élues, comme l'illustrent les graphiques 1 et 2 qui suivent.

¹ Claire LEMERCIER, Claire ZALC, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, Ed. La Découverte, 2008, p. 17.

² René REMOND, dans la conclusion générale du dossier "La quatrième République – Histoire – recherches et archives" établi et publié par la revue *Historiens et Géographes* en 1998. La phrase de René REMOND figure à la page 332 du n° 361, mars-avril 1998, de la revue.



GRAPHIQUE 1 : Nombre de femmes élues en Sarthe de 1945 à 2010



GRAPHIQUE 2 : Pourcentages de femmes élues en Sarthe de 1945 à 2010 selon les catégories d'élus

Dès lors, nous avons été amené à nous interroger sur le point de savoir quelles sont la portée et la signification de la progression des élues sarthoises dans les instances de la vie publique, progression qui est, globalement, en phase avec celle observée au plan national. Cette progression constitue-t-elle une reconnaissance de l'égalité homme/femme ? Si oui, cette reconnaissance est-elle le fait d'une adhésion effective à l'idée d'égalité ou bien est-elle plus le résultat d'une certaine résignation à l'idée qu'il fallait, et qu'il faut, faire une place aux femmes dans la vie publique ? Si la féminisation constatée n'est pas, ou pas seulement, le résultat d'une reconnaissance de la place des femmes dans la vie de la cité, de quoi est-elle le résultat ? Et, dans cette hypothèse, que traduit-elle ? Cette interrogation sur le sens de cette progression des femmes dans la vie publique nous amène à constater qu'il n'est pas resté identique durant toute la période étudiée (1945-2010). En effet, l'examen des chiffres de progression, l'étude du contexte politique mais aussi socio-culturel et réglementaire dans lequel se sont déroulées les élections, l'analyse de la perception de la place prise par les femmes sarthoises dans la vie publique font apparaître une évolution très sensible de la portée et de la

signification que l'on peut donner à cette féminisation des instances publiques. Cette évolution se caractérise, selon nous, par trois phases et chacune de ces phases revêt un sens particulier au regard de la place faite aux femmes.

Durant une première période qui va de la Libération jusqu'à la fin des années soixante, la représentation des femmes sarthoises dans les instances de la vie publique, après avoir connu un début encourageant est caractérisée par une régression importante qui s'observe dès que commencent à s'estomper les effets des moments difficiles vécus pendant la guerre et de ceux, exceptionnels, de la Libération. Cette période correspond à la tolérance des femmes dans les instances élues mais à condition qu'elles restent à la place qui leur est traditionnellement assignée dans et par la société : celle d'épouse et de mère de famille dont la responsabilité première est de veiller à la bonne tenue du foyer.

Dans une deuxième période qui couvre les années 1970-1990, la présence des femmes dans les instances élues décolle véritablement, mais dans des conditions qui font que ce décollage ne se fait pas ou peu au détriment de la place tenue par les hommes. En d'autres termes, durant cette période, la montée en puissance des femmes est acceptée mais contenue, notamment par des modifications techniques des modalités électorales et ceci permet aux hommes de conserver la prépondérance dans la conduite des affaires publiques.

Dans une troisième période, celle des années 1990-2010, la présence des femmes continue de croître même si c'est de façon inégale selon les catégories d'élues. Cette période est dominée par les débats et les dispositions réglementaires concernant la parité en général et la parité en politique en particulier. Cette période est celle d'une présence reconnue des femmes au sein des instances publiques mais dans un contexte général qui laisse les femmes n'être pas tout à fait les égales des hommes et qui, du fait des interrogations sur le pouvoir du politique conduit à se demander si, d'une certaine manière, la place accrue faite aux femmes dans les instances élues ne tiendrait pas à une certaine dévalorisation de la fonction politique, ou, à tout le moins, à une certaine désacralisation de celle-ci ?

PREMIÈRE PARTIE

LES ANNÉES 1945/1970

UNE PRÉSENCE TOLÉRÉE

UN STATUT INCHANGÉ

PREMIÈRE PARTIE

La période qui va de la libération du territoire à la fin des années soixante est caractérisée, sur le plan du nombre des élues sarthoises, par le contraste que l'on observe entre ce qui se passe dans les quelques années suivant la fin de la guerre et ce qui se passe ensuite durant les deux décennies qui leur succèdent. Marquées par une féminisation, certes faible mais non insignifiante, les années de l'immédiat après-guerre sont suivies d'une période qui voit la place des femmes régresser pendant vingt ans. Ce n'est en effet qu'au début des années soixante-dix que les femmes élues retrouvent, en Sarthe, le niveau qu'elles avaient connu au lendemain de la guerre. Ce contraste amène à s'interroger sur le sens qu'il convient de donner à l'arrivée des femmes dans les instances élues jusqu'alors réservées aux hommes et sur la signification que revêt l'évolution constatée. La période de la Libération, si elle est bien celle qui a vu les femmes françaises obtenir le droit de vote et le droit d'être élues, marquant incontestablement sur ce plan un tournant dans l'histoire de l'accession des femmes à la qualité de citoyenne, constitue-t-elle pour autant une rupture profonde avec la situation antérieure ? En d'autres termes quelle est la portée de ce nouveau droit reconnu aux femmes de voter et d'être élues ? Pour quelles raisons, les hommes ont-ils accepté la présence des femmes au sein d'instances qui leur étaient jusqu'alors réservées ? Quelle est la signification de cette présence ? Avant de tenter de répondre à ces interrogations, il nous faut au préalable prendre la mesure précise de la place occupée par les femmes dans les instances publiques sarthoises durant ce quart de siècle 1945-1970.

CHAPITRE 1

DE L'EXISTENCE À L'EFFACEMENT

Il convient en effet de bien cerner la place occupée par les femmes dans les instances publiques sarthoises pendant la période qui va de la Libération jusqu'à la fin des années soixante. Quelles sont les catégories d'élues concernées et combien y-a-t-il de femmes élues durant cette période ? Comment se situe le département de la Sarthe par rapport à la situation nationale ? Quelle est la répartition géographique des femmes élues durant cette période ? Jusqu'à quel point leur implantation dans le paysage politique sarthois est-elle tangible ? Telles sont les questions auxquelles le présent chapitre s'efforce de répondre à travers le constat d'une situation qui, en 25 ans, voit le nombre de Sarthoises élues passer de 146 à 95 (soit – 35 %) et le nombre de communes où elles sont présentes dans les conseils municipaux passer de 114 à 83 (soit – 27 %).

I. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FEMMES ÉLUES DE 1945 À 1968.

La comparaison des données sarthoises avec les données nationales montre que le département de la Sarthe, sans être le strict reflet de la situation des femmes élues dans l'ensemble de la France, ne présente pas pour autant une originalité qui en ferait, durant cette période, un département singulier.

A. DONNÉES SARTHOISES¹.

Cinq catégories d'élues ont retenu notre attention. Quatre sont habituelles : il s'agit des élues dans les instances permanentes de la vie publique (conseil municipal, conseil général, Assemblée Nationale, Sénat)² ; la cinquième concerne les membres constituant le collège électoral des Grands Électeurs chargé d'élire les sénateurs et celui qui a élu le premier Président de la V^e République³ . Les chiffres présentés dans les développements qui suivent montrent le changement progressif et important intervenu durant la période puisque non seulement les femmes représentées dans les quatre catégories d'élues permanentes au lendemain de la guerre ne le sont plus, vingt ans plus tard, que dans une seule, mais leur nombre est allé en diminuant tout au long de la période. Seules les Grandes Électrices demeurent présentes dans chaque collège de GE élu au cours de la période.

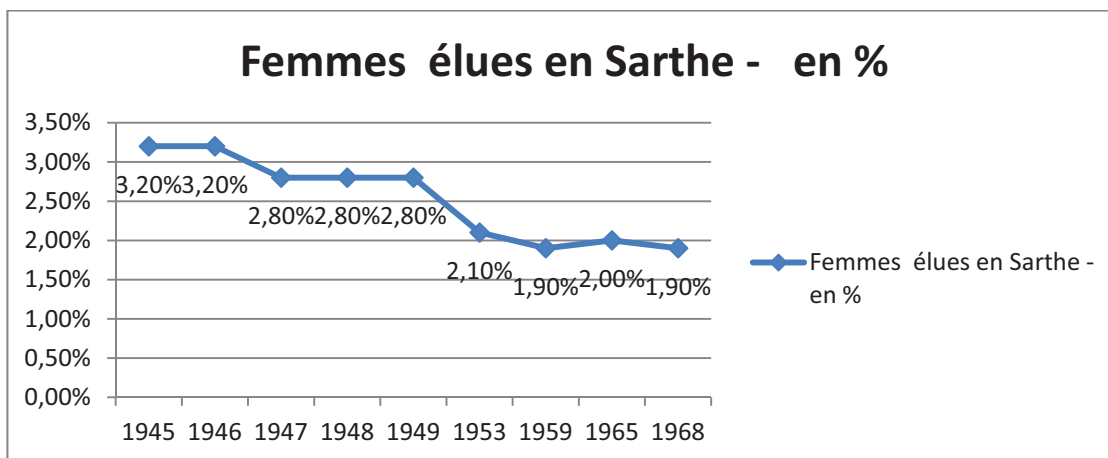
¹ Voir le détail dans le tableau 1 en page 29 ci-après.

² Dans un souci de simplicité, nous utilisons parfois le terme de Sénat pour désigner la seconde chambre, même si sous la IV^e République le Sénat s'appelait Conseil de la République, étant rappelé que les conseillers de la République ont repris, dès 1948, leur nom de sénateurs.

³ Voir la présentation du cadre et de l'histoire de chaque élection dans les annexes : M 1 (infra p. 281), C 1 (infra p. 354), L 1 (infra p. 388), S 1 (infra p. 404) et S 2 (infra p. 406).

Les années d'après-guerre voient en effet des femmes élues dans les quatre catégories que nous avons distinguées : conseils municipaux (143 femmes élues en Sarthe en 1945, soit 3,1 % des élus municipaux et 139 en 1947, soit 2,8 % du total), conseil général (2 femmes élues en 1945, soit 6 % des membres du conseil général), Assemblée nationale (1 femme élue en 1945, sur les 5 députés que compte le département) et Sénat (1 femme sénatrice en 1946, sur les 3 sénateurs représentant le département). Cette présence des femmes dans ces 4 types d'instances ne dure pas très longtemps. Dès 1946, le département ne compte plus de femme députée et, à compter de 1949, aucune Sarthoise ne siège au Sénat. Enfin les femmes disparaissent du Conseil général à partir des élections cantonales de 1967. Au total, à la fin des années 60, les élues sarthoises ne se trouvent plus qu'au sein d'un seul type d'instance : les conseils municipaux.

Non seulement les femmes ne sont plus représentées en fin de période que dans les seuls conseils municipaux, mais leur nombre et leur pourcentage par rapport au nombre total des élus ont diminué significativement au cours de ces années : de 146 en 1945 (soit 3,2 % du total des élus sarthois) elles tombent à 95 en 1968 et ne représentent plus alors que 1,9 % des élus sarthois. Ce n'est qu'aux élections municipales de 1971 que le nombre d'élues municipales (155 femmes, soit 3,2 %) retrouve le niveau de 1945 (143 femmes, soit 3,1 %) ; ce n'est qu'en 1976, après 9 ans d'absence, que la gent féminine retrouve une représentante au Conseil général ; ce n'est qu'en 2002 qu'une Sarthoise siège à nouveau à l'Assemblée nationale ; aucune femme sarthoise ne retrouvera un siège de sénateur après 1948. Le graphique 3 ci-après illustre bien le mouvement général de décroissance que connaît la représentation féminine sarthoise durant cette période :



GRAPHIQUE 3 : Évolution du pourcentage de femmes élues en Sarthe de 1945 à 1968

À la différence des instances précédentes, le collège des Grands Électeurs a une existence plus éphémère. Il ne siège en effet que pour l'élection des sénateurs. Il a donc siégé à l'occasion des six élections sénatoriales intervenues de 1945 à 1968 en Sarthe. Un collège des Grands Électeurs (GE) a également siégé en décembre 1958 pour procéder à l'élection du premier Président de la V^e

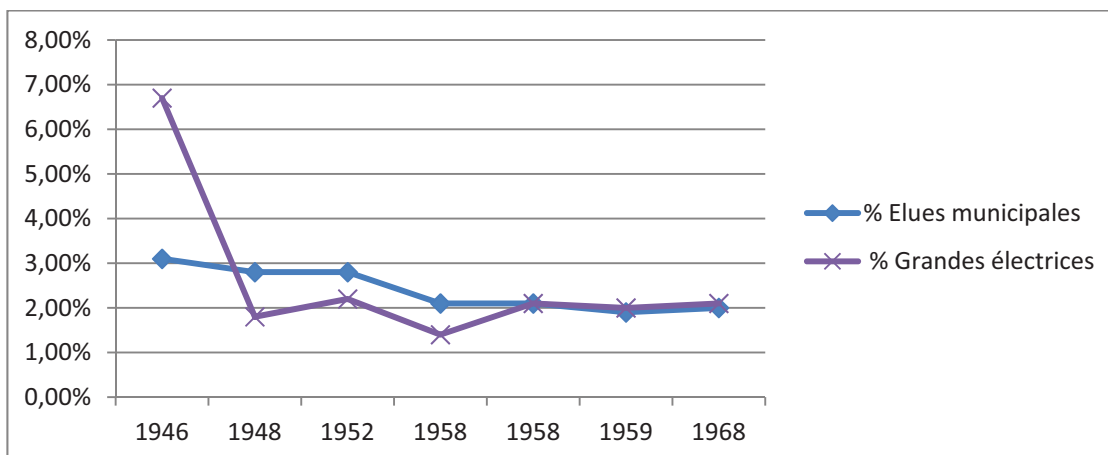
République. Les femmes ont toujours été représentées au sein de ce collège. Le nombre de femmes élues Grandes Électrices en 1946 est nettement supérieur aux chiffres des années suivantes. Cela tient au mode d'élection des GE en 1946. Les GE de 1946 ont en effet été élus au suffrage universel direct et non pas au suffrage indirect comme ce sera le cas à partir de 1948. Cette règle de 1946 constituait une nouveauté qui n'était pas toujours bien comprise de la part des citoyens si l'on en croit un rapport de l'inspecteur des Services Généraux établi à l'attention du préfet deux jours avant l'élection des grands électeurs. On y lit notamment cette observation : " En règle générale, les électeurs comprennent mal le but et le mécanisme de l'élection à laquelle ils sont conviés [le 24 novembre]"¹. Malgré cette difficulté, force est de constater que le corps électoral appelé à élire les Grands Électeurs, composé de l'ensemble des citoyens – donc comptant à peu près autant de femmes que d'hommes – a élu un plus grand nombre de femmes que ne le fera ensuite le corps électoral constitué des seuls membres des conseils municipaux au sein desquels la part des femmes est peu élevée. Le parallélisme, à partir de 1948, des chiffres et des courbes montre, sinon un lien de causalité, au moins une relation de correspondance entre le degré de féminisation des conseils municipaux et celui du collège des GE, comme l'illustrent les chiffres et le graphique 4 ci-après² :

¹ Archives départementales de la Sarthe, 1278 W 244.

² Ce parallélisme se retrouve sur l'ensemble de la période 1948/2004 : voir nos données dans les chapitres 3 et 5.

ÉLUES MUNICIPALES ET GRANDES ÉLECTRICES EN SARTHE : 1946 – 1968

	1946	1948	1952	1958	<i>1958</i>	1959	1968
Nb et % de F dans les cm (rappel)	143 (3,1%)	139 (2,8%)	139 (2,8%)	105 (2,1%)	<i>105</i> <i>(2,1%)</i>	92 (1,9%)	95 (2,0%)
Total GE sarthois pour Sénat ¹	846	1083	1084	1076	<i>674</i>	1147	1199
Dont Femmes	57	19	24	15	<i>14</i>	23	25
Soit % femmes	6,7%	1,8%	2,2%	1,4%	<i>2,1%</i>	2,0%	2,1%



GRAPHIQUE 4 : Élués municipales et Grandes Électrices en Sarthe de 1946 à 1968

¹ Les chiffres de l'année 1958 mis en italiques concernent l'élection du premier président de la V^e République.

TABLEAU RÉCAPITULATIF : DONNÉES SARTHOISES : 1945 - 1968

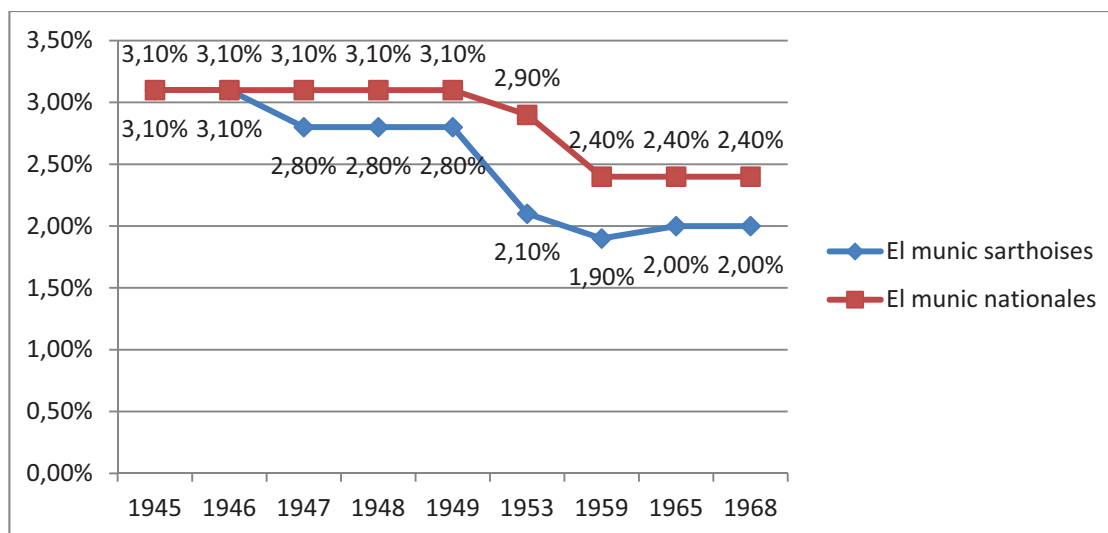
TABLEAU 1 : Nombre total d'élue(s) sarthois(es), nombre et pourcentage de femmes élues en Sarthe de 1945 à 1968									
	1945	1946	1947	1948	1949	1953	1959	1965	1968
1 – Dans les conseils municipaux									
-Total membres des conseils municipaux	4552	4552	4942	4942	4942	4942	4942	4851	4851
- Nombre de femmes	143	143	139	139	139	105	92	95	95
Soit % de femmes	3,1%	3,1%	2,8%	2,8%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	2,0%
2 – Au conseil général									
-Total membres du conseil général	33	33	33	33	33	33	33	33	36
- Nombre de femmes	2	2	2	2	1	1	1	1	0
Soit % de femmes	6,1%	6,1%	6,1%	6,1%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	0,0%
3 – A l'Assemblée nationale									
-Total députés sarthois	5	5	5	5	5	5	5	5	5
- Nombre de femmes	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Soit % de femmes	20,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
4 – Au Sénat									
-Totalsénateurs sarthois	NC	3	3	3	3	3	3	3	3
- Nombre de femmes		1	1	0	0	0	0	0	0
Soit % de femmes		33,3%	33,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total 1 à 4									
- Total élu(e)s 1 à 4 :	4590	4593	4983	4983	4983	4983	4983	4892	4895
- Total femmes élues	146	146	142	141	140	106	93	96	95
Soit % de femmes	3,2%	3,2%	2,8%	2,8%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	1,9%

B. DONNÉES COMPARÉES¹.

La comparaison des données sarthoises avec les données nationales montre que le département ne se singularise pas par une situation originale en matière de représentation féminine dans les instances de la vie publique, qu'il s'agisse du mouvement général de décroissance relevé en Sarthe ou du niveau des taux de féminisation observés dans le département. L'examen des chiffres et pourcentages du tableau 2 (voir page 34 ci-après) permet de prendre la mesure de ces données et conduit à en faire une appréciation distincte selon qu'il s'agit des élues territoriales ou des élues parlementaires.

1) Les élues territoriales.

Compte-tenu du nombre d'élues en Sarthe et au plan national la comparaison des pourcentages sarthois et des pourcentages nationaux est pertinente pour les élues municipales et fait apparaître un double parallélisme entre les deux évolutions : parallélisme dans la décroissance et parallélisme dans le taux de féminisation sarthois qui est durant toute la période légèrement inférieur au taux constaté au plan national. Le graphique 5 ci-après illustre ces données.



GRAPHIQUE 5 : Comparaison de l'évolution des pourcentages des élues municipales en Sarthe et en France de 1945 à 1968 ²

La situation est inverse pour les élues au Conseil général, au moins jusqu'au renouvellement de 1967 puisqu'à cette date la Sarthe ne dispose plus de représentante au Conseil général alors que la moyenne en France s'établit, cette année-là, à 2,3 %. Si l'avance du département par rapport à la

¹ Voir le détail dans le tableau 2 en page 34 ci-après.

² Les pourcentages nationaux pour 1945 et 1946 n'étant pas disponibles, nous avons, pour des raisons de lisibilité du graphique, considéré que pour ces deux années là, les taux nationaux étaient les mêmes que les taux sarthois.

moyenne nationale est sensible pour les 6 élections de 1945 à 1967 pour lesquelles nous disposons des données nationales¹, il convient d'observer que cette comparaison ne peut être tenue pour judicieuse compte-tenu du fait que le département ne compte qu'une seule femme élue au Conseil général pendant l'essentiel de la période. Afin de mieux apprécier la situation sarthoise par rapport au reste de la France, nous avons procédé au recensement de l'ensemble des femmes élues conseillères générales dans chacun des départements métropolitains lors des élections cantonales intervenues pendant la période concernée. L'examen des données ainsi collectées montre que si la Sarthe appartient à la minorité (entre un quart et un cinquième) des départements métropolitains français qui ont eu de 1945 à 1967 au moins une femme dans leur conseil général, elle rejoint à partir de 1967, la grande majorité des départements (c'est le cas de 63% d'entre eux) qui n'en comptent aucune. Le tableau 3 et les graphiques 6 et 7 figurant ci-après en page 35 illustrent cette situation.

2) Les élues parlementaires.

Bien que ni électrices ni éligibles, les femmes sont représentées dès novembre 1943 à l'Assemblée Consultative d'Alger ; une seule femme sur 84 membres les représente, soit 1,2 %.² Leur nombre est porté à 12 sur 248 membres en novembre 1944 (soit 4,8 %) à l'Assemblée Consultative de Paris, puis à 16 sur 296 membres en juillet 1945 (soit 5,4 %). En octobre 1945, lors des élections à la première Constituante, 33 femmes sont élues (représentant 5,6 % des 586 membres composant l'Assemblée). La Sarthe, lors de ces élections d'octobre 1945 envoie une femme à l'Assemblée, Madame Marie OYON ; le département comptant 5 députés, la représentation féminine y est ainsi de 20 %, soit presque 4 fois supérieure à la moyenne nationale. Cette supériorité sarthoise est de courte durée puisqu'à compter des élections législatives qui suivent (juin 1946) aucune femme ne sera élue députée en Sarthe jusqu'en 2001. Cependant, la comparaison du nombre de femmes députées élues en Sarthe et du nombre de femmes députées au plan national ne nous paraît pas traduire la vraie situation du département par rapport à l'ensemble des autres départements français. En effet, d'une part, à la différence du nombre de postes à pourvoir dans le cadre des élections municipales, le nombre de postes de député(e)s est beaucoup plus faible tant au plan national qu'au plan départemental ; d'autre part, le nombre de départements comptant des femmes députées n'est pas très élevé durant toute la période qui nous préoccupe ici. Ainsi, si l'on veut apprécier avec une certaine pertinence la situation sarthoise par rapport à la situation nationale, il nous faut, à l'instar de ce que nous avons fait pour les élections cantonales, la comparer avec celle des autres départements français. Nous avons donc relevé, par département, le nombre de femmes élues députées lors des élections législatives intervenues et nous avons établi un classement des départements en fonction de leur nombre de députées femmes. Par ailleurs, il nous a paru plus conforme à la vérité de ne considérer que le cas des femmes élues au

¹ Nous n'avons pas les données nationales pour les années 1949 et 1955.

² En fait, deux femmes avaient été désignées : Marthe SIMARD et Lucie AUBRAC ; mais cette dernière n'avait pu se rendre en Algérie et y avait été remplacée par son mari, Raymond AUBRAC.

moment de l'élection et non pas celui des femmes devenues députées en cours de législature suite à un décès ou une démission du député initialement élu. Enfin, nous avons considéré qu'il était plus cohérent de comparer le département de la Sarthe avec les seuls autres départements métropolitains, c'est-à-dire sans y inclure les territoires et départements d'Outre-Mer, dont le statut et le nombre ont singulièrement varié au cours de la période considérée. Nous avons donc reconstitué un tableau à partir des critères ainsi retenus : femmes élues députées lors de l'élection dans les seuls départements métropolitains¹. Sur ces bases ainsi précisées, il apparaît que le département de la Sarthe a appartenu en 1945 à la minorité des 13 départements (sur 90) ayant envoyé une femme à l'Assemblée Nationale ; il a ensuite appartenu à la très grande majorité des départements (entre 82 % et 92 %) qui, de 1945 à 1968 n'ont élu aucune femme députée ainsi que le montrent et l'illustrent les chiffres du tableau 4 et les graphiques 8 et 9 de la page 36 ci-après.

Les observations faites concernant les femmes députées se retrouvent au sujet des femmes élues au Sénat. La Sarthe est représentée au Sénat par 3 sénateurs/trices. Lors des élections de décembre 1946, une Sarthoise, Madame Marie OYON, battue aux élections législatives de juin 1946, est élue sénatrice.² Elle le reste jusqu'en 1948 mais ne retrouve pas son siège lors du renouvellement du Sénat de novembre 1948. Elle demeure à ce jour, la seule Sarthoise à avoir siégé au Palais du Luxembourg. Ainsi la Sarthe présente en 1946 un fort taux de féminisation pour le Sénat (33,3 % contre 7 % pour la moyenne nationale) et se caractérise ensuite et de manière continue par une absence de femme pour la représenter au Sénat au sein duquel, le taux de féminisation, bien que faible n'est pas très éloigné de celui de l'Assemblée nationale pour la période 1951/1968. Mais, comme pour les députés, c'est la comparaison du département de la Sarthe avec les autres départements métropolitains qui nous paraît devoir être retenue comme significative. Nous avons donc, comme pour les députés, reconstitué un tableau permettant cette comparaison qui fait ressortir que le département de la Sarthe, une fois passé l'écart de 1946, se retrouve dans la grande majorité des départements (plus de 90 %) qui n'envoient aucune femme siéger au Sénat ainsi que le tableau 5 et les graphiques 10 et 11 de la page 37 ci-après le montrent.

¹ C'est ce qui explique que nos chiffres peuvent présenter quelques différences avec ceux que l'on trouve généralement en la matière et qui prennent en compte tous les départements et territoires et toutes les femmes ayant siégé pendant une législature donnée.

² Voir les conditions particulières de l'élection sénatoriale de 1946, infra p. 66.

Sont regroupés ci-après les tableaux et graphiques suivants :

- Tableau 2 : Tableau récapitulatif concernant les données comparées Sarthe/France pour les femmes élues entre 1945 et 1968,
- Tableau 3 et graphiques 6 et 7 : concernant les départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères générales entre 1951 et 1970,
- Tableau 4 et graphiques 8 et 9 : concernant les départements métropolitains ayant élu des femmes députées entre 1945 et 1968,
- Tableau 5 et graphiques 10 et 11 : concernant les départements métropolitains ayant élu des femmes sénatrices entre 1945 et 1968.

TABLEAU RÉCAPITULATIF : DONNÉES COMPARÉES : 1945 -1968

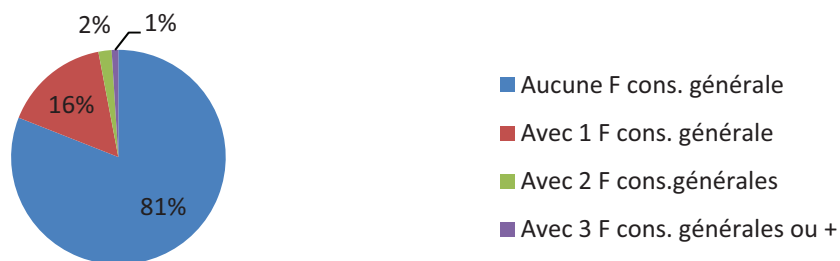
TABLEAU 2 : Pourcentages de femmes élues en Sarthe et en France de 1945 à 1968									
	1945	1946	1947	1948	1949	1953	1959	1965	1968
1 - Dans les conseils municipaux									
- % de femmes en Sarthe	3,1%	3,1%	2,8%	2,8%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	2,0%
-% de femmes au plan national	ND	ND	3,1%	3,1%	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%
2 – Dans les conseils généraux									
- % de femmes en Sarthe	6,1%	6,1%	6,1%	6,1%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	0,0%
-% de femmes au plan national	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	ND	ND	0,7%	1,1%	2,3%
3 – A L'Assemblée nationale									
- % de femmes députées en Sarthe	20,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
-% de femmes députées au plan national	5,6%	5,1%	6,8%	6,8%	6,8%	3,5%	1,4%	1,7%	1,6%
4 – Au Sénat									
- % de femmes sénatrices en Sarthe	NC	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
-% de femmes sénatrices au plan national	NC	7,0%	7,0%	3,9%	3,9%	2,9%	1,6%	1,6%	1,8%

DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU DES FEMMES

CONSEILLÈRES GÉNÉRALES ENTRE 1951 ET 1970

TABLEAU 3 : Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères générales de 1951 à 1970										
ÉLECTIONS	<i>Dépts sans aucune F cons.générale</i>		<i>Dépts avec 1 F cons.générale</i>		<i>Dépts avec 2 F cons.générales</i>		<i>Dépts avec 3 F cons.générales</i>		<i>Dépts avec plus de 3 F cons.générales</i>	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1951	74/90	81%	13/90	16%	2/90	2%	1/90	1%	-	-
1955	69/90	77%	15/90	17%	3/90	3%	2/90	2%	1/90	1%
1958	70/90	78%	17/90	19%	1/90	1%	2/90	2%	-	-
1961	67/90	75%	17/90	19%	3/90	3%	3/90	3%	-	-
1964	69/94	74%	17/94	18%	7/94	7%	1/94	1%		
1967	61/94	65%	16/94	17%	13/94	14%	2/94	2%	2/94	2%
1970	59/94	63%	23/94	25%	7/94	7%	3/94	3%	2/90	2%

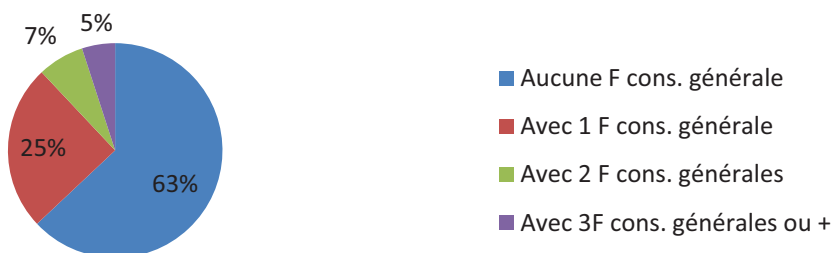
% de départements avec des femmes conseillères générales en 1951



GRAPHIQUE 6 : % de départements avec femmes conseillères générales en 1951.

La Sarthe compte 1 femme conseillère générale

% de départements avec des femmes conseillères générales en 1970



GRAPHIQUE 7 : % de départements avec femmes conseillères générales en 1970.

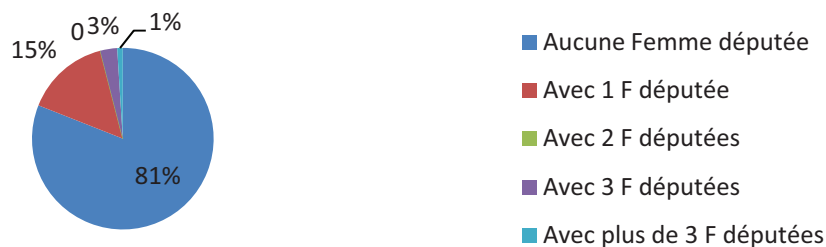
La Sarthe ne compte aucune femme conseillère générale

DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU DES FEMMES DÉPUTÉES ENTRE

1945 ET 1968

ÉLECTIONS	Dépts sans aucune F députée		Dépts avec 1 F députée		Dépts avec 2 F députées		Dépts avec 3 F députées		Dépts avec plus de 3 F députées	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Octobre 1945	73/90	81%	13/90	15%	Aucun	-	3/90	3%	1/90	1%
Juin 1946	74/90	82%	12/90	14%	2/90	2%	1/90	1%	1/90	1%
Novembre 1946	77/90	86%	8/90	9%	3/90	3%	Aucun	-	2/90	2%
Juin 1951	79/90	88%	7/90	8%	2/90	2%	1/90	1%	1/90	1%
Janvier 1956	81/90	90%	6/90	7%	1/90	1%	1/90	1%	1/90	1%
Novembre 1958	84/90	93%	6/90	7%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
Novembre 1962	82/90	91%	8/90	9%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
Mars 1967	87/95	92%	7/95	7%	1/95	1%	Aucun	-	Aucun	-
Juin 1968	87/95	92%	8/95	8%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-

% de départements avec des femmes députées en 1945



GRAPHIQUE 8 : % de départements avec femmes députées en 1945. La Sarthe compte 1 femme députée

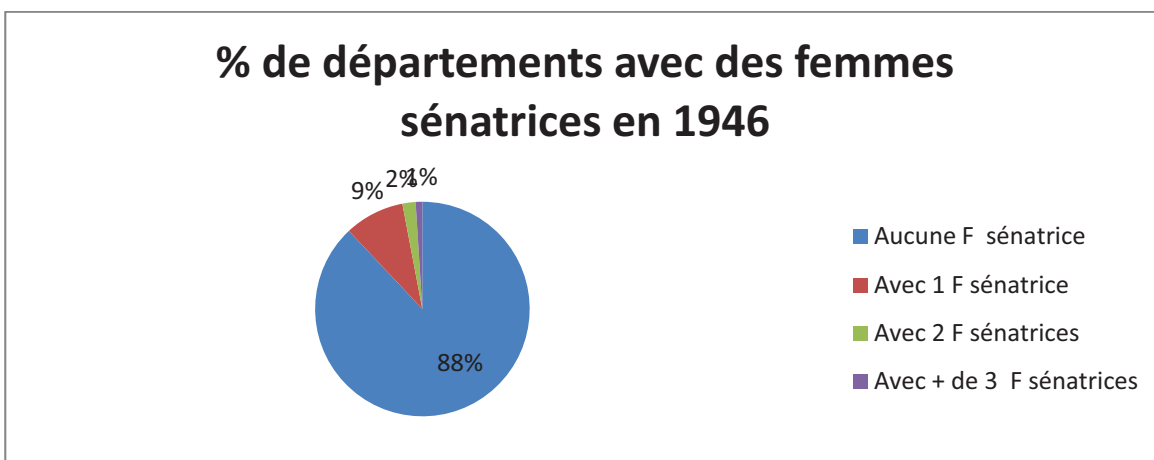
% de départements avec des femmes députées en 1968



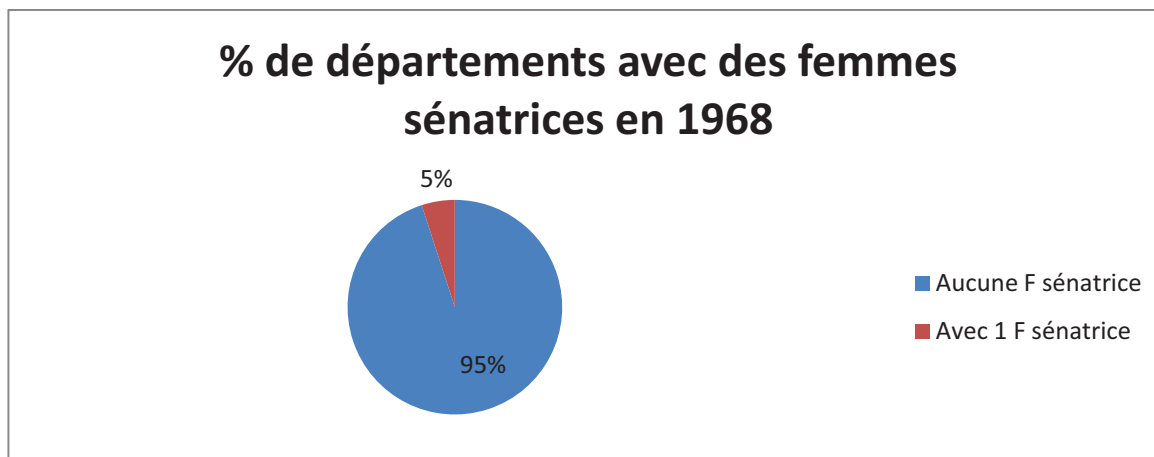
GRAPHIQUE 9 : % de départements avec femmes députées en 1968. La Sarthe ne compte aucune femme députée

**DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU DES SÉNATRICES ENTRE
1946 ET 1968**

TABLEAU 5 : Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes sénatrices de 1946 à 1968										
ÉLECTIONS	<i>Dépts sans aucune F sénatrice</i>		<i>Dépts avec 1F sénatrice</i>		<i>Dépts avec 2 F sénatrices</i>		<i>Dépts avec 3 F sénatrices</i>		<i>Dépts avec plus de 3 F sénatrices</i>	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Décembre 1946	79/90	88%	8/90	9%	2/90	2%	Aucun	-	1/90	1%
Novembre 1948	83/90	92%	5/90	6%	1/90	1%	Aucun	-	1/90	1%
Mai 1952	84/90	94%	3/90	3%	2/90	2%	Aucun	-	1/90	1%
Juin 1958	86/90	96%	4/90	4%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
Avril 1959	86/90	96%	3/90	3%	1/90	1%	Aucun	-	Aucun	-
Septembre 1968	90/95	95%	5/95	5%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-



GRAPHIQUE 10 : % de départements avec femmes sénatrices en 1946. La Sarthe compte 1 femme sénatrice



GRAPHIQUE 11 : % de départements avec femmes sénatrices en 1968. La Sarthe ne compte aucune femme sénatrice

II. LA GÉOGRAPHIE DES FEMMES ÉLUES DE 1945 A 1968.

L'examen de la régression de la représentation géographique des élues sarthoises qui est allée de pair avec le recul de leur nombre durant la période 1945 – 1968, est conduit ici pour la seule catégorie des élues municipales. En effet, les élections parlementaires qui ont vu une Sarthoise être élue sont des élections se déroulant au scrutin de liste dans le cadre du département. En conséquence, les parlementaires représentent dans la chambre où ils sont élus, le département et non tel ou tel territoire particulier du département, même s'ils peuvent avoir effectivement des attaches plus particulières avec telle ou telle partie du département, attaches liées à leur propre histoire familiale ou à leur parcours politique. S'agissant de la seule élue parlementaire sarthoise de la période, Madame Marie OYON, soulignons qu'elle est mancelle. Quant aux trois femmes qui siègent au Conseil général durant cette période, deux sont mancelles (Madame Marie OYON et Madame Christiane DUBOIS)¹ et une, Madame la comtesse ARMAND représente le canton de Malicorne dont elle a été l'élue pendant 22 ans, de septembre 1945 à septembre 1967. Le nombre très réduit de femmes concernées ne justifie ni ne permet, selon nous, une analyse géographique de cette catégorie d'élues. Enfin, compte-tenu des règles déterminant leur mode de désignation, les Grandes Électrices membres des collèges électoraux chargés d'élire les sénateurs et le premier président de la V^e République, ont une origine géographique très liée à celle des élues municipales. C'est pourquoi l'examen de leur présence au sein du collège des Grands Électeurs au titre de tel ou tel canton ne présente pas de caractère justifiant un exposé particulier.

L'étude de l'évolution de l'implantation géographique des élues municipales sarthoises de 1945 à 1970 nous conduit à examiner successivement la présence ou l'absence de femmes dans les conseils municipaux des différentes communes du département, l'influence du caractère rural ou urbain des communes quant à la féminisation des conseils municipaux et enfin les relations existant ou non entre l'élection de femmes en 1945/47 et l'importance des faits de résistance dans les communes concernées.

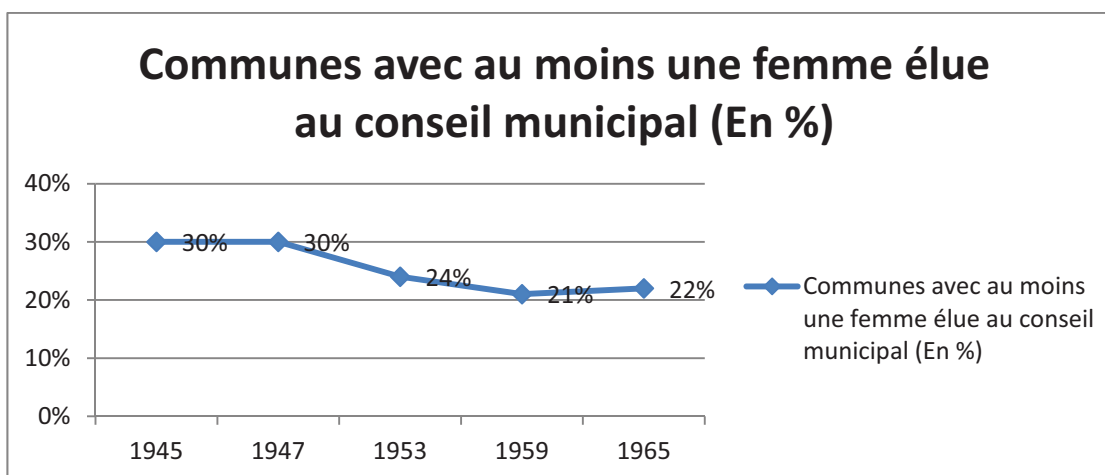
¹ Madame Marie OYON a été conseillère générale du 3^{ème} canton du Mans de septembre 1945 à mars 1949 ; Madame Christiane DUBOIS a été conseillère générale du 1^{er} canton du Mans d'octobre 1965 à septembre 1967 : elle avait été élue à la faveur d'une élection partielle organisée en octobre 1965 afin de pourvoir le siège devenu vacant suite au décès prématuré de son mari élu conseiller général lors des élections cantonales de juin 1961.

A. PRÉSENCE OU ABSENCE : UNE DOUBLE RÉGRESSION.

La période 1945-1965 est marquée au niveau des élues municipales par une double régression : celle qui touche le nombre de communes qui comptent au moins une femme élue et celle qui concerne le nombre de femmes élues et leur place dans les conseils municipaux.

1) Des conseils municipaux féminisés moins nombreux.

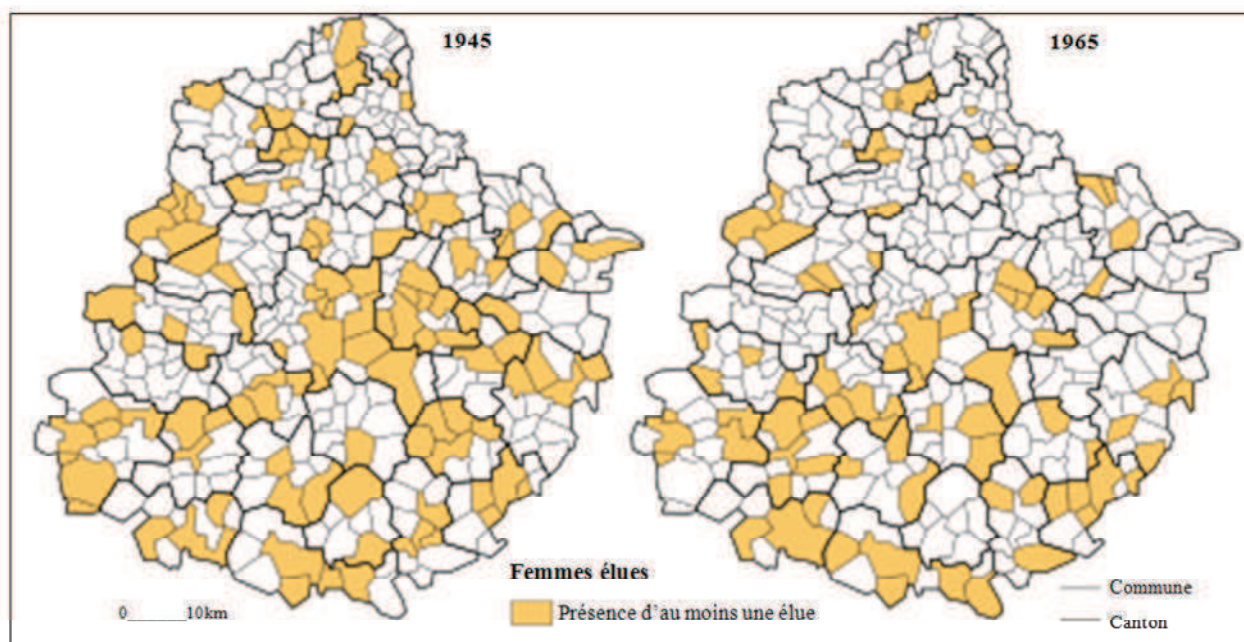
Sans surprise, le nombre de communes dans lesquelles au moins une femme siège au conseil municipal enregistre une évolution parallèle à celle observée pour le nombre de femmes élues. En effet, si l'on dénombre au moins une femme élue dans 114 et 115 communes aux élections de 1945 et 1947 (soit dans 30 % des communes du département), ce chiffre tombe à 93 en 1953 (24 %), 81 en 1959 (21 %) et 83 (22 %) en 1965.



GRAPHIQUE 12 : Évolution du pourcentage de communes sarthoises ayant au moins une femme dans leur conseil municipal de 1945 à 1965

Cette régression quantitative du nombre de communes comptant au moins une femme élue dans leur conseil municipal se trouve bien entendu illustrée par l'implantation géographique des élues que les cartes 1 et 2 ci-après permettent d'observer¹ :

¹ Les cartes de l'annexe M 48, infra p. 342, permettent de suivre le détail de l'évolution de la situation après chacune des élections municipales de la période (1945/1947/1953/1959/1965).



**Carte 1 : Communes avec au moins 1
femme élue en 1945**

**Carte 2 : Communes avec au moins 1
femme élue en 1965**

On observe que les communes qui comptent des femmes élues en 1945/47 se situent majoritairement au sud/sud-est d'une ligne Mamers/La Flèche. La zone ainsi délimitée correspond aux cantons dits républicains du début du XX^{ème} siècle tels que répertoriés par André SIEGFRIED dans son ouvrage de 1913 sur la France de l'Ouest¹. Les cantons concernés² comptent en effet, en 1945, 53 communes sur 146, soit 36 %, avec au moins une femme élue, tandis que les autres cantons ne comptent une femme élue que dans 61 communes sur 240, c'est-à-dire dans 25 % d'entre elles ; la moyenne départementale se situe à 30 %.

Cette présence plus affirmée des femmes dans les conseils municipaux des communes situées dans les cantons républicains du début du siècle, recoupe au moins partiellement, les cantons dans lesquels la pratique religieuse était moindre et la petite propriété foncière plus développée³. Sans pouvoir affirmer qu'il existe un lien de causalité entre ces diverses données, il est du moins possible d'observer leur relative correspondance. Il en va de même pour une autre observation qui découle de l'examen : les communes où l'on trouve des femmes élues dès les lendemains de la guerre se situent

¹ André SIEGFRIED, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, présentation de Pierre MILZA, Paris, Ed. Imprimerie Nationale, Coll. Acteurs de l'Histoire, 1995, 636 p. (1^{ère} édition : 1913, sous le titre "*Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*", Ed. Armand Colin).

² Les cantons mentionnés par André SIEGFRIED (op. cité p. 554) sont les suivants : Le Lude, Pontvallain, Mayet, La Chartre-sur-le-Loir, Château-du-Loir, Le Grand-Lucé, Vibraye, Saint-Calais, La Ferté-Bernard, Montmirail, Ecommoy, Le Mans, Montfort-le-Rotrou.

³ Voir à ce sujet : André SIEGFRIED (op cité), cartes 88 p. 476 et 89 p. 482 ; et Pierre BOIS, *Paysans de l'Ouest*, Ed. Flammarion, 1971, carte V p. 369 et carte VII p. 371.

majoritairement le long des trois principales vallées traversées par un cours d'eau : vallée de la Sarthe, vallée de l'Huisne et vallée du Loir. Faut-il voir dans cette correspondance le résultat d'une ouverture plus grande de la part des communes desservies par des voies de communications les ayant habituées davantage aux nouveautés que les communes plus isolées géographiquement ?

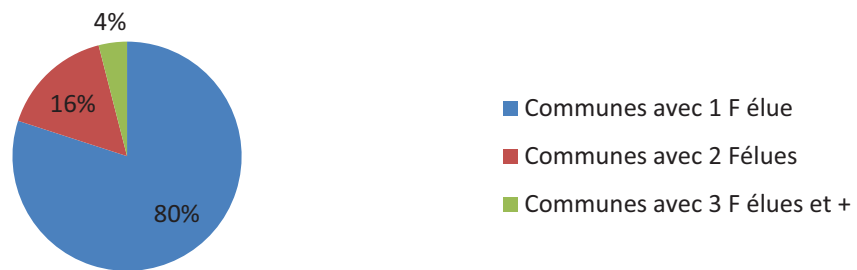
2) Des femmes moins nombreuses dans les conseils municipaux.

Si le critère présence/absence d'au moins une femme élue au sein des conseils municipaux est une indication intéressante de l'entrée et du maintien ou non des femmes dans les instances communales, un autre élément mérite d'être considéré : l'importance au moins quantitative de la place tenue par les femmes au sein des conseils municipaux. Deux séries de données permettent de prendre la mesure de cette importance et de son évolution : le nombre de femmes élues au sein de chaque conseil municipal et la part qu'elles représentent par rapport au nombre total d'élus, c'est-à-dire leur pourcentage.

La régression de la présence féminine trouve une première illustration dans la comparaison entre le nombre de femmes que compte chaque conseil municipal en 1945 d'une part et en 1965 d'autre part. Les graphiques 13 et 14 ci-après sont particulièrement révélateurs de la dégradation qui caractérise la période puisque au sein des 114 communes comptant des femmes élues, en 1945, on en dénombre 92 (soit 80 %) avec 1 femme élue, 18 (soit 16 %) avec 2 femmes élues et 4 (soit 4 %) avec 3 femmes élues ou plus¹. Vingt ans plus tard, sur les 83 communes comptant des femmes élues, on en dénombre 70 (soit 84 %) avec 1 femme élue et 13 (soit 16 %) avec 2 femmes élues et aucune commune ne compte plus de 2 femmes élues.

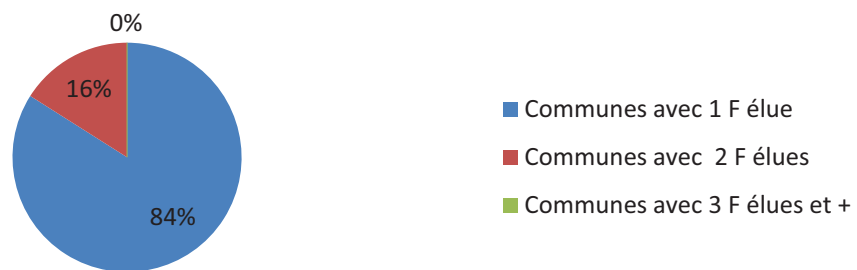
¹ Deux communes avec 3 femmes élues : Pont de Gennes et Mamers ; une commune avec 4 femmes élues : Sablé-sur-Sarthe ; une commune avec 5 femmes : Le Mans.

Répartition des communes selon le nombre de femmes élues en 1945



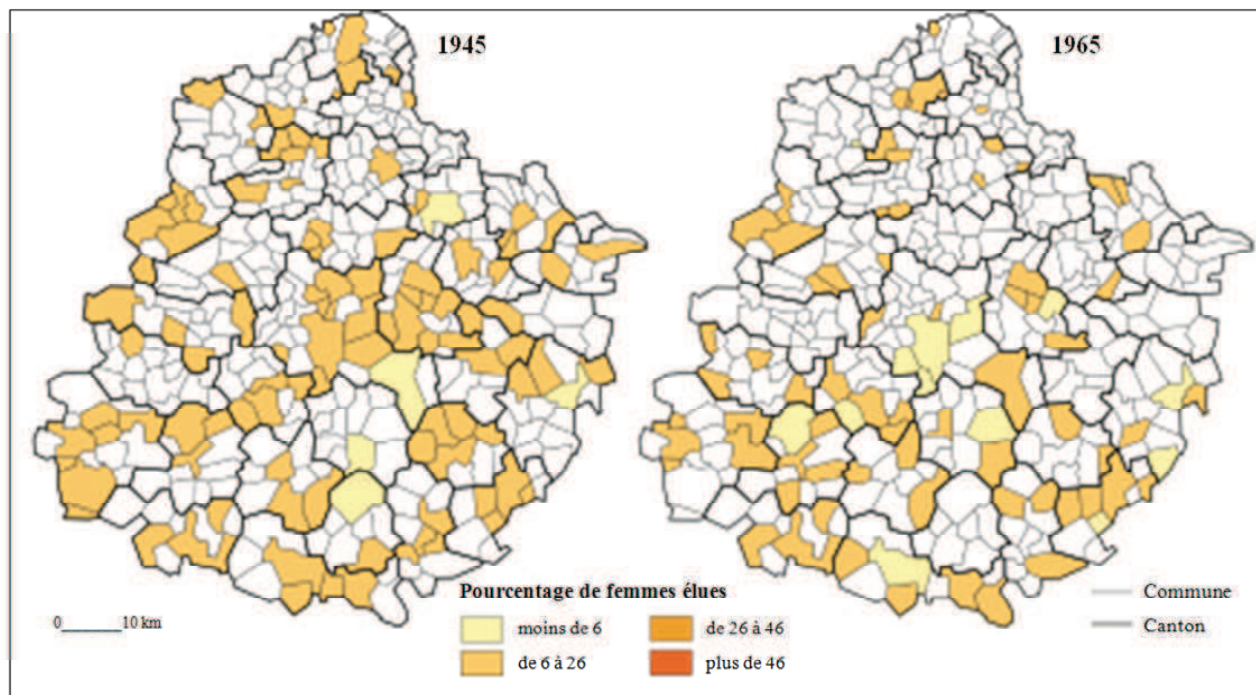
GRAPHIQUE 13 : Répartition des communes en fonction du nombre de femmes élues en 1945

Répartition des communes selon le nombre de femmes élues en 1965



GRAPHIQUE 14 : Répartition des communes en fonction du nombre de femmes élues en 1965

La même régression se constate lorsque l'on compare le pourcentage représenté par les femmes au sein des conseils municipaux de 1945 et en 1965. On observe en effet que le nombre de communes au sein desquelles les femmes représentent moins de 6 % de l'effectif du conseil passe de 5 communes en 1945 à 13 communes en 1965, ces nombres représentant respectivement 4 % et 16 % des communes, alors que le nombre de conseils au sein desquels les femmes représentent de 6 à 26 % de l'effectif chute de 109 communes en 1945 à 70 en 1965, représentant respectivement 96 % et 84 % des communes. Les cartes 3 et 4 ci-après permettent de visualiser cette dégradation.



Carte 3 : Pourcentage par commune de femmes élues en 1945

Carte 4 : Pourcentage par commune de femmes élues en 1965

La régression n'épargne pas les communes des cantons républicains du début du siècle mais l'avance de ceux-ci sur les autres cantons demeure tout au long de la période, même si l'écart entre les deux catégories de cantons se réduit¹. Au lendemain de la guerre en effet, les cantons républicains comptent 3,9 % de femmes dans les conseils municipaux des communes qui les composent contre 2,6 % dans les autres cantons (soit un rapport de 1,50) ; vingt ans plus tard, ces pourcentages sont respectivement de 2,2 % et 1,8 % (soit un rapport de 1,22).

Enfin, cette régression trouve aussi bien entendu sa traduction au niveau des cantons puisqu'on observe qu'en 1945 le département qui compte au moins une femme élue dans tous les cantons, compte 2 cantons au sein desquels les femmes représentent plus de 6 % du total des élus municipaux du canton (Canton de Sablé-sur-Sarthe : 6,1 % et canton de Montfort-le-Rotrou : 6,5 %) ; dans tous les autres cantons, les femmes représentent moins de 6 % du total des élus municipaux du canton. La situation de 1965 montre la très forte régression enregistrée sur la période puisqu'au lendemain des élections municipales, le département compte 7 cantons dans lesquels il n'y a aucune femme élue et

¹ Voir le détail par canton et par année en Annexe M 7, infra p. 297.

dans les autres cantons le pourcentage des femmes élues est partout inférieur à 6 % du total des élus municipaux du canton¹.

B. ÉLUES DES CHAMPS ET ÉLUES DES VILLES².

Le département de la Sarthe a longtemps été considéré comme un département rural avec un chef-lieu, Le Mans, considéré plus comme un "gros bourg"³ que comme une grande ville, et ce, malgré une activité industrielle (autour de l'automobile notamment) et tertiaire (avec en particulier la place tenue par Les Mutuelles du Mans) qui en faisait au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale une ville qui dépassait les 100 000 habitants, rassemblant presque un quart de la population du département. Dès lors se pose la question de savoir si la taille de la commune, et donc son caractère rural ou urbain, a eu une influence sur la féminisation des conseils municipaux.

Nous appuyant sur la définition retenue par l'INSEE depuis 1936 pour qualifier les communes de rurales ou d'urbaines (sont dites rurales les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants), nous observons que si la population des communes rurales qui représentait 60 % de la population du département en 1945, n'en représentait plus que 50 % en 1965, les autres données agissant sur la représentation municipale se caractérisent, elles, par une grande stabilité pendant cette période : le nombre de communes rurales est passé de 364 sur 386 en 1945 (soit 94 % du total) à 352 sur 377 en 1965 (soit 93 % du total) et le nombre de sièges à pourvoir dans les communes rurales est passé de 4 110 en 1945 (soit 90 % du total) à 4 318 en 1965 (soit 89 % du total) .

En revanche, la représentation féminine considérée sous l'angle du caractère rural ou urbain de la commune a connu, elle, des variations sensibles dont les caractères ambivalents rendent difficile une appréciation tranchée sur le rôle joué ou non par ce critère.

Ainsi, s'agissant du nombre de communes dans lesquelles des femmes ont été élues, il n'est bien sûr pas surprenant de relever que ce nombre a diminué mais la réduction a été plus forte pour les communes urbaines que pour les communes rurales : en 1945, on trouve des élues dans 26 % des communes rurales, ce pourcentage tombe à 19 % en 1965, soit une chute de 6 % ; mais dans les communes urbaines, la chute est cinq fois plus importante (-31 %), des femmes étant élues dans 91 % des communes urbaines en 1945 (20 communes sur 22) et l'étant dans 60 % seulement en 1965 (15 communes sur 25). Cette dégradation de la représentation féminine dans les communes urbaines trouve une illustration emblématique avec le cas de la ville du Mans, chef-lieu du département, qui comptait cinq femmes dans son conseil municipal en 1945 et qui, vingt ans plus tard, n'en compte plus

¹ Les cartes des annexes M 50, infra p. 344 et M 54, infra p. 348, permettent de suivre l'évolution de cette donnée pour chaque élection sur l'ensemble de la période (1945/1947/1953/1959/1965).

² Voir les chiffres détaillés sur le tableau de l'annexe M 15, infra p. 309.

³ Jean GOUHIER, "Présentation géographique : Le Mans dans l'espace régional" in *Histoire du Mans et du pays manceau*, (Sous la direction de François DORNIC), Toulouse, Ed. Privat, 1988, p. 10.

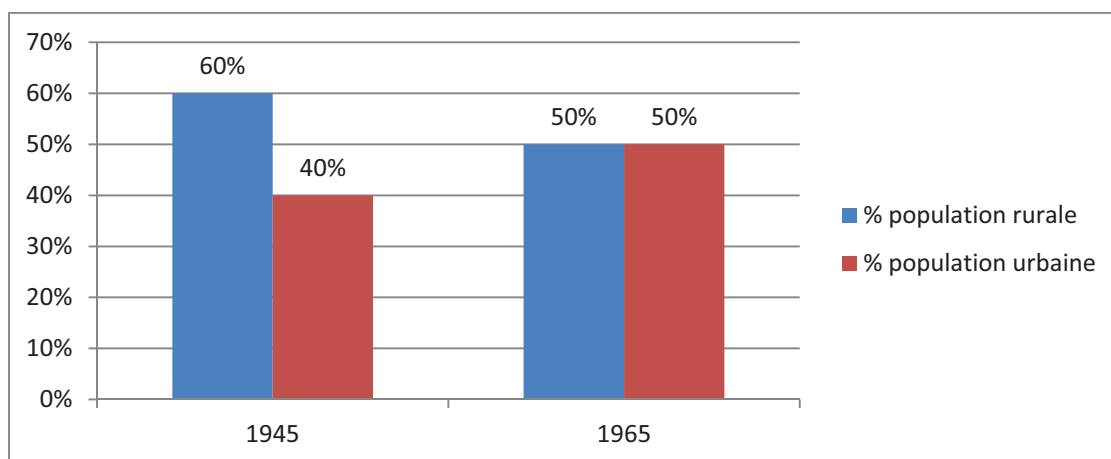
qu'une. Mais s'agissant du nombre de femmes élues, s'il est vrai que la part totale représentée par les femmes élues dans les communes rurales passe de 74 % en 1945 (106 femmes sur 143) à 78 % en 1965 (74 femmes sur 95), le taux de féminisation des conseils municipaux des communes urbaines est supérieur à celui des communes rurales. En effet, si nous rapportons le nombre de femmes élues dans les communes rurales au nombre de sièges à pourvoir dans ces communes, le taux moyen de féminisation s'élève dans ces communes à 2,6 % en 1945 contre 8,4 % pour les communes urbaines ; en 1965, ces deux taux connaissent une chute importante mais le taux moyen des communes urbaines demeure supérieur à celui des communes rurales (3,9 % contre 1,7 %).

Les 4 graphiques regroupés ci-après illustrent ces données :

- Graphique 15 : modification de la structure de la population entre 1945 et 1965,
- Graphique 16 : stabilité de la répartition des sièges à pourvoir entre 1945 et 1965,
- Graphique 17 : des communes urbaines féminisées plus nombreuses,
- Graphique 18 : des femmes plus présentes dans les communes urbaines.

COMMUNES RURALES ET COMMUNES URBAINES : 1945/1965

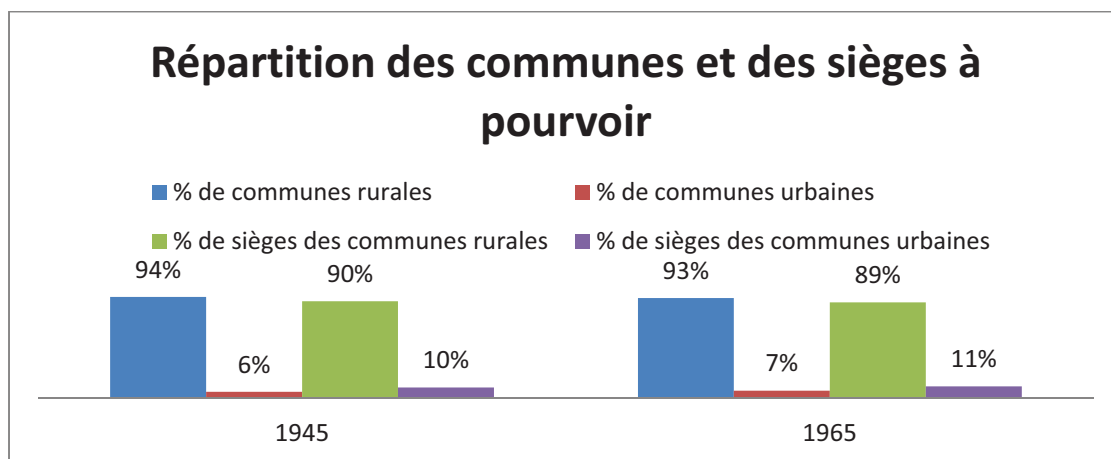
Modification de la structure de la population entre 1945 et 1965



GRAPHIQUE 15 : Évolution de la répartition de la population rurale et de la population urbaine en Sarthe entre 1945 et 1965

COMMUNES RURALES ET COMMUNES URBAINES : 1945/1965

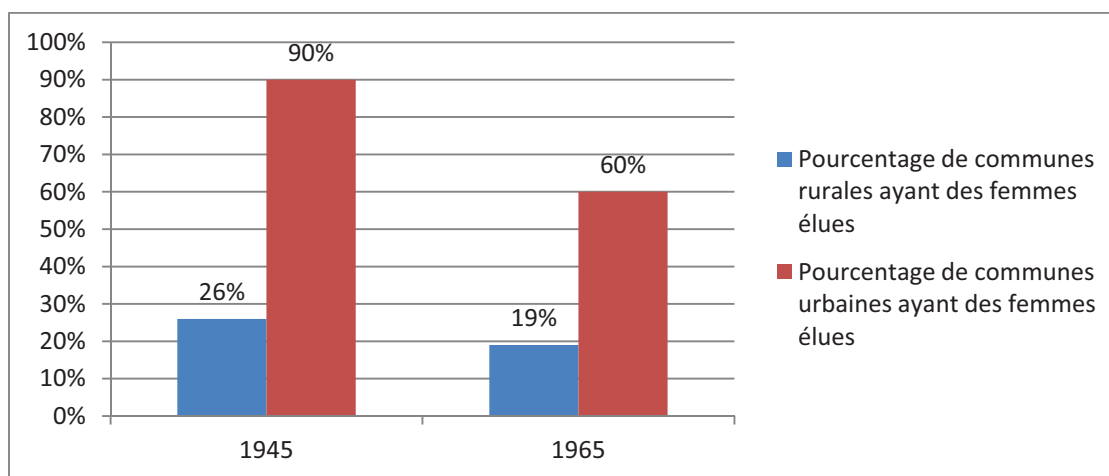
Stabilité de la répartition des sièges à pourvoir entre 1945 et 1965



GRAPHIQUE 16 : Évolution de la répartition des communes et des sièges à pourvoir entre communes rurales et communes urbaines en Sarthe entre 1945 et 1965

COMMUNES RURALES ET COMMUNES URBAINES : 1945/1965

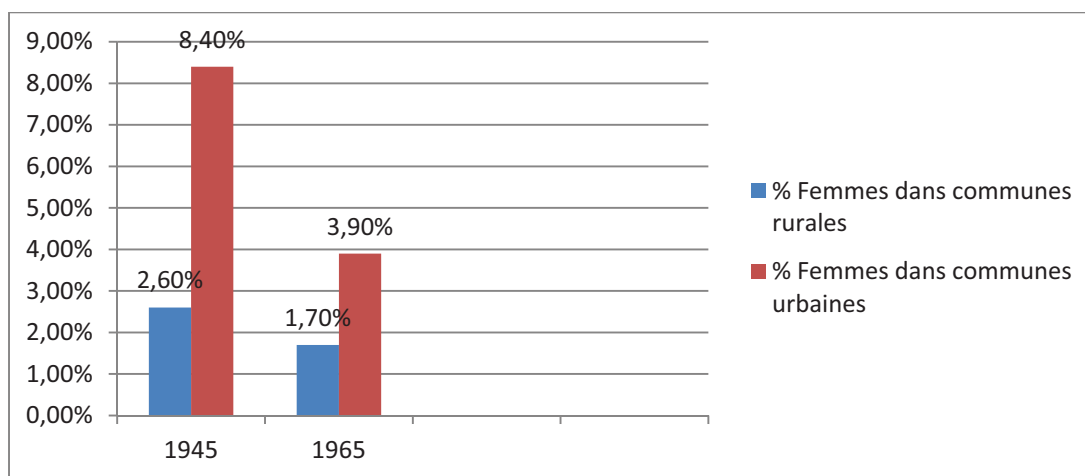
Des communes urbaines féminisées plus nombreuses



GRAPHIQUE 17 : Évolution du pourcentage de communes ayant des femmes élues selon qu'il s'agit de communes rurales ou urbaines en Sarthe entre 1945 et 1965

COMMUNES RURALES ET COMMUNES URBAINES : 1945/1965

Des femmes plus présentes dans les communes urbaines



GRAPHIQUE 18 : Évolution du pourcentage de femmes dans les conseils municipaux des communes rurales et des communes urbaines en Sarthe entre 1945 et 1965

C. ÉLUES ET FAITS DE RÉSISTANCE EN SARTHE.

Si dans la période qui a suivi le débarquement allié du 6 juin 1944 et précédé l'organisation de l'élection municipale d'avril/mai 1945, quelques femmes ont été nommées par le préfet dans certains conseils municipaux, ce n'est qu'à l'occasion de cette élection que les femmes ont pu légalement être élues dans les conseils municipaux¹. Cette proximité dans le temps entre les deux événements - fin de la guerre et éligibilité des femmes - conduit à s'interroger sur l'existence ou non d'une relation entre l'élection des femmes dans telle ou telle commune et les faits de résistance qui auraient pu s'y dérouler. Pour tenter de répondre à cette interrogation, nous avons procédé d'une part, à un rapprochement de deux cartes, celle donnant une représentation des lieux de résistance en Sarthe et celle indiquant la présence de femmes élues en 1945/47 et d'autre part à une enquête auprès des 148 communes ayant compté des femmes dans leur conseil municipal en 1945 et/ou 1947.

1) La carte des femmes élues et les faits de résistance en Sarthe.

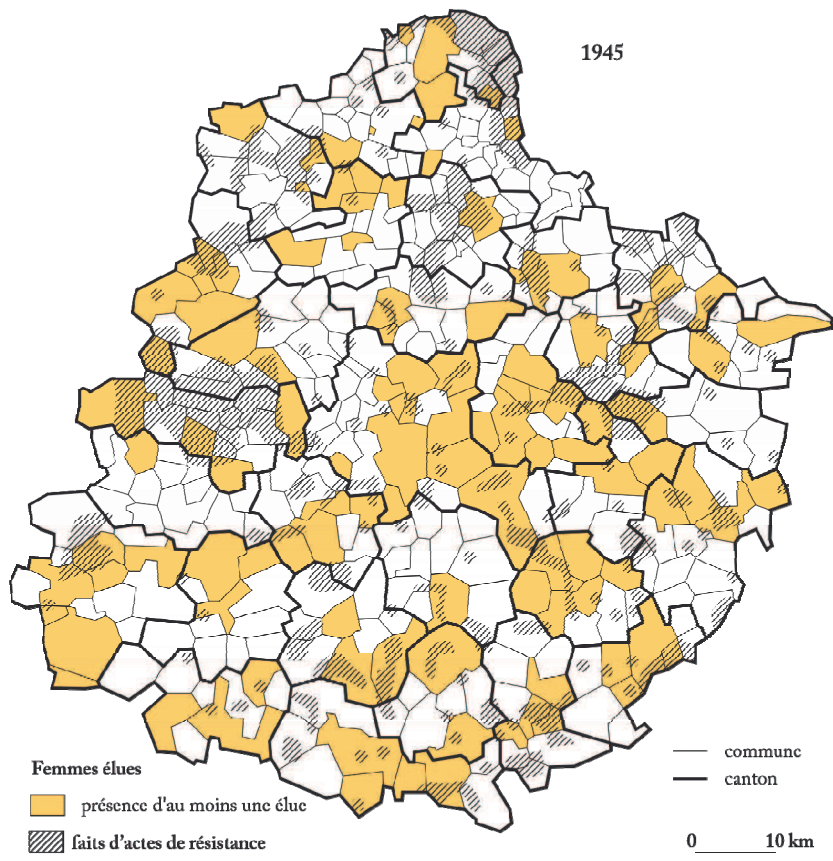
Certes, en raison notamment de son relief peu propice à la constitution de grands maquis et de la présence au Mans de l'État-Major de la 7^{ème} Armée allemande, la Sarthe n'a pas été parmi les départements français les plus actifs sur le plan de la résistance armée, mais, comme l'écrit Joseph ESTÈVES : "A défaut d'être importante la résistance sarthoise est pour le moins diverse"². Sans prétendre qu'un lien de causalité existe entre l'importance des actes de résistance dans tel ou tel endroit du département et l'élection de femmes dans les conseils municipaux en 1945/1947, le rapprochement des cartes concernant ces deux séries de données fait apparaître, au moins dans certains cas, une correspondance entre les deux comme le montre la carte 5 de la page suivante. Il convient toutefois de relever que les actes de résistance n'ont pas forcément eu lieu sur la commune même où vivaient des résistantes, ce qui peut expliquer les disparités que la carte révèle et ce qui conduit à souligner l'intérêt de l'enquête effectuée par nos soins. Cette carte a été dressée à partir de celle établie sous la direction d'André PIOGER pour le Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale que nous avons pu obtenir auprès des Archives Départementales de la Sarthe³ et que nous reproduisons en carte 6. Les zones hachurées de la carte 5 sont celles qui ont été caractérisées par l'existence de "sabotages, parachutages, actions de combat, cambriolages de mairies pour disposer de cachets officiels afin de fabriquer de faux papiers et exécutions du fait de l'ennemi": cette liste est celle indiquée par André PIOGER dans la présentation qu'il évoque dans un article de *La Vie Mancelle* d'octobre 1971⁴.

¹ Si l'on excepte les cas des femmes membres de conseils municipaux en application de la loi du 16 novembre 1940.

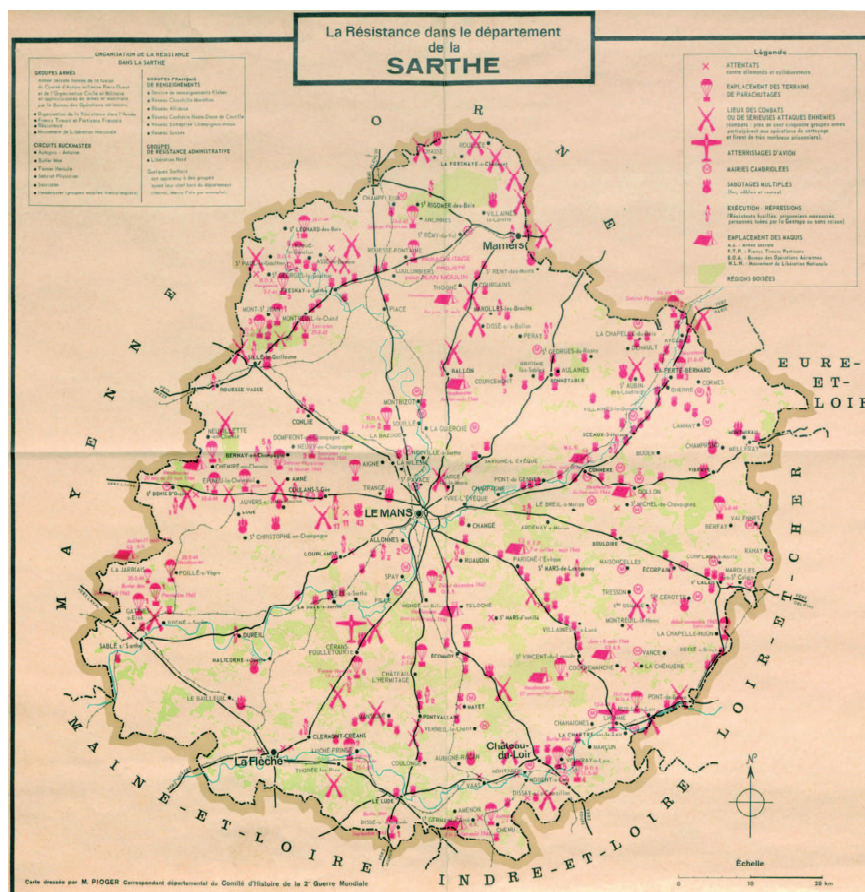
² Joseph ESTÈVES, *200 figures de la résistance et de la déportation en Sarthe*, Mulsanne, Ed. PTF Imprimeurs, 2009, p. 223.

³ Archives départementales de la Sarthe, 9 J 55.

⁴ André PIOGER, "À propos de la carte de la Résistance dans la Sarthe", *La Vie Mancelle*, N° 118, octobre 1971, pp.16 et 17.



Carte 5 : Actes de résistance et femmes élues en 1945



Carte 6 : carte de la résistance en Sarthe (ADS 9 | 55)

2) Notre enquête et ses résultats.

Nous avons procédé à une enquête auprès des maires des communes dans lesquelles des femmes ont été élues aux élections municipales de 1945 et 1947¹ afin de recueillir leur témoignage direct ou indirect sur les raisons pouvant expliquer l'élection de femmes lors de ces deux premières élections municipales de l'après-guerre. La répartition des 148 communes concernées se présente comme suit:

81 communes ont eu au moins 1 femme élue en 1945 et 1947

33 communes ont eu au moins 1 femme élue en 1945 (mais pas en 1947)

34 communes ont eu au moins 1 femme élue en 1947 (mais pas en 1945).

Sur ces 148 communes concernées, deux ont fusionné et ont donc disparu. Nous avons donc contacté 146 mairies et avons reçu 64 réponses (soit 44 %) ; sur ces 64 réponses, 53 seulement sont exploitables, 11 communes nous ayant simplement indiqué n'être pas en mesure de répondre à notre demande d'information. Au total, nos résultats se rapportent donc à 35 % des communes ayant eu des femmes élues en 1945 et/ou 1947. Sur ces 53 communes, nous observons que dans 18 d'entre elles, soit un tiers, les femmes l'ont été en raison soit de leur activité de résistante, soit de leur comportement en faveur de la population ou des prisonniers pendant l'occupation (services rendus aux plus démunis, envoi de colis aux prisonniers par exemple). Rappelons également que les deux femmes élues au conseil général en 1945, Mesdames OYON et ARMAND, sont deux veuves de résistants et anciennes résistantes elles-mêmes.

Dans certains cas, l'action des femmes résistantes a été importante et connue et la population leur en a été reconnaissante. Ainsi, à Saint-Pavace, près du Mans, Madame de La TOUR est décrite par Monsieur DARONDEAU comme une résistante "efficace et discrète" et l'historien local rappelle les diverses activités qu'elle a déployées pendant la guerre : fournitures de statistiques fausses aux autorités d'occupation, aide aux réfractaires au STO, fourniture de faux papiers ou de cartes d'alimentation, établissement de liens avec des réseaux de résistance extérieurs à la Sarthe, collecte de renseignements envoyés à Londres². À Écommoy, l'élection de Madame Geneviève CRIÉ est également très liée à son action de résistante et dans le livre *ÉCOMMOY au XX^{ème} siècle* on peut lire en page 66 :

"Pendant les années d'occupation, la Résistance à Écommoy est importante. Tout d'abord, il y a Geneviève CRIÉ, patronne du café de France sur la place de la République. Elle vit seule et est animée d'un grand sentiment patriotique. Elle commence dès 1940 à aider les prisonniers du camp de MULSANNE. Elle donne des vivres. Mais surtout elle fait passer des lettres et met sur pied un service

¹ Voir Annexe D 3, infra p. 430, le texte du courrier adressé à cet effet aux maires concernés.

² Témoignages écrits, Monsieur POUPAILLOUX et Monsieur DARONDEAU, 17/02/2011, source C 45, p. 251.

de courrier aux familles (...). On ne saura jamais (...) combien de prisonniers de guerre, combien de réfractaires au STO, combien de membres de la Résistance ou de l'Intelligence Service sont passés par le café de France, y ont été hébergés, cachés, y ont reçu des faux papiers et l'aide pour gagner la zone libre (...)"¹.

Dans son livre " 200 figures de la résistance et de la déportation en Sarthe", Jacques ESTÈVES consacre une page à Geneviève CRIÉ, décrit ses actes de résistance et souligne que son action efficace et discrète a été menée "en marge du groupe local de l'Armée Secrète du docteur Éric ESTRABAUD", ce qui lui a sans doute permis d'éviter l'arrestation et la déportation dont les membres du réseau ont été l'objet en mars/avril 1944. La page du livre consacrée à Madame CRIÉ souligne encore qu'elle " a reçu la Croix de Guerre le 16 septembre 1945" et que "les Anglais et les Américains lui adressent aussi des diplômes de félicitations" et qu'enfin "En 1947, elle est la première femme à entrer au conseil municipal d'ÉCOMMOY"². Deux autres cas de femmes élues en raison de faits liés à la résistance méritent d'être relevés en raison de leurs caractères particuliers. Le premier concerne Madame PAILLARD élue maire de CHERRÉ en 1947 et qui le demeurera jusqu'en 1977. Le témoignage reçu résume le parcours de Madame PAILLARD

" (...) qui s'est illustrée pendant la seconde guerre mondiale, dans la région de DINARD où ses parents tiennent un hôtel. Là, elle s'adonne aux renseignements pour le compte des Alliés et notamment des Anglais. [Elle] termine la guerre avec le grade de sergent-chef et reçoit la médaille de la France libérée et la médaille du Combattant Volontaire de la Résistance. Après la Libération, elle s'installe dans la propriété que possèdent ses parents à Cherré (...). Précédée d'une flatteuse réputation de résistante et riche d'authentiques qualités humaines, Lucienne PAILLARD est vite appréciée à Cherré au point d'en être élue le premier magistrat en 1947"³.

Ainsi, Madame PAILLARD, première femme élue maire dans le département de la Sarthe avait-elle été élue notamment pour ses activités de résistante déployées dans un autre département que la Sarthe. Le cas de Madame Yvonne BAVEUX, élue à PONTVALLAIN, en 1945 et 1947 présente lui aussi une particularité. Son élection a été liée en effet, non pas à son activité de résistante, mais en réaction à une accusation de collaboration lancée à tort contre son mari. Par solidarité avec Monsieur BAVEUX qui a d'ailleurs été lavé de tous soupçons et fait chevalier puis officier de la légion d'honneur, la population a élu son épouse en 1945 et l'a réélue en 1947⁴.

D'autres femmes, sans avoir eu une action directe dans la Résistance, ont eu, pendant la guerre, des activités ou des comportements très appréciés de la population qui, en les élisant au conseil municipal, leur a ainsi témoigné une certaine reconnaissance. Ainsi, à Saint-Germain-sur-Sarthe, Madame GESLIN, élue de 1945 à 1977, soit pendant 32 ans, était une femme "très appréciée, très dévouée sur le plan social, qui a apporté une aide importante aux personnes âgées et aux jeunes

¹ Extrait du livre qui nous a été communiqué par le secrétariat de mairie d'Écommoy dans le cadre de notre enquête, source C 45, p. 251.

² P. 69 du livre.

³ Témoignage écrit, Monsieur LANDAIS, 07/02/2011, source C 13, p. 249.

⁴ Témoignage oral, Monsieur BAVEUX, 28/02/2011, source C 38, p. 250.

mamans pendant la guerre"¹. A Ponce-sur-Loir, Mademoiselle QUANTIN, qui avait été infirmière pendant la guerre 1914/1918, a beaucoup contribué à soigner les malades pendant la seconde guerre mondiale et a participé à la confection de colis destinés aux prisonniers de guerre². Il en été de même pour Madame CHÉREAU, élue en 1947 à Lavenay³ ou encore de Madame FRONTEAU à La Chapelle-aux-Choux⁴ ou, à Vallon-sur-Gée, de Madame BALLAN, élue en 1947⁵. A Mayet, Madame SARRAZIN, élue en 1945, a beaucoup aidé les familles pendant la guerre : sage-femme, elle n'hésitait pas à se déplacer après le couvre-feu pour aider les femmes à accoucher⁶. En 1984, habitant alors Vincennes, Madame SARRAZIN évoque, dans une lettre au maire de Vincennes son passé sarthois et parle de Monsieur Christian PINEAU à qui elle a demandé d'être son parrain pour la remise de la décoration de la Légion d'Honneur qui vient de lui être attribuée ; elle écrit :

" Il [Christian PINEAU] m'a connu toute débordante d'activités multiples à Mayet dans la Sarthe où j'étais sage-femme pendant la guerre et l'occupation et après. Il a connu (...) la résistante, la conseillère municipale"⁷.

À Champagné, Madame VANNIER, élue en 1945 et 1947 "aidait les familles, [faisant office] d'aide-soignante avant l'heure, prodiguant soins, piqûres, pansements"⁸. Enfin, à Mansigné, Mesdames Mesdames CAILLON et PERLEMOINE, élues en 1945, étaient aussi des femmes ayant toutes deux apporté leur aide aux prisonniers de guerre et, pour la seconde, rendu de grands services à la population en raison de sa profession de commerçante. Le témoignage reçu est éloquent puisqu'il mentionne, parlant de Madame PERLEMOINE "[Il n'y avait pas] de marché noir dans la boutique. Par exemple, elle fournissait la boîte de sardines au même prix : celui du début de la guerre" et le témoignage se conclut ainsi : " Ces femmes étaient reconnues pour leur probité"⁹.

Le dénombrement des communes dans lesquelles au moins une femme a été élue constitue certes une indication intéressante pour mesurer la féminisation des conseils municipaux et son évolution, mais

¹ Témoignage oral, Monsieur HONORÉ, 14/03/2011, source C 43, p. 250.

² Témoignage oral, Monsieur SEVAULT, 08/02/2011, source C 37, p. 250.

³ Témoignage oral, Monsieur SEVAULT, 08/02/2011, source C 37, p. 250.

⁴ Témoignages oraux, Monsieur GUILLOIN et Madame CARLIER, 10/02/2011 et 19/03/2011, source C 26, p. 250.

⁵ Témoignage écrit, Monsieur RENEULT, 07/02/2011, source C 50, p. 251.

⁶ Témoignages écrits, Madame PIETRIN, 16/02/2011 et 21/02/2011, source C 32, p. 250. À noter : après notre demande d'information, Madame PIETRIN a continué ses recherches sur Madame SARRAZIN ; elle a ainsi découvert que partie après-guerre à Vincennes pour ouvrir une clinique d'accouchement, Madame SARRAZIN avait été, en 1984, décorée de la Légion d'Honneur et qu'à cette occasion, dans un courrier adressé au maire de Vincennes, elle évoquait ses souvenirs sarthois.

⁷ C'est dans le cadre de ses contacts avec la mairie de Vincennes que Madame PIETRIN a pris connaissance de la lettre de Madame SARRAZIN que la mairie de Vincennes lui a transmise et dont elle nous a fait parvenir une copie.

⁸ Témoignage écrit, Monsieur LAUDE, 04/04/2011, source C 09, p. 249.

⁹ Témoignage écrit, Madame HERDELOT et Madame MORICEAU, 15/03/2011, source C 39, p. 250.

l'examen de la durée d'une présence féminine dans les conseils municipaux permet d'apprécier l'ancrage des femmes dans la vie publique de la commune.

III. L'ANCRAGE DES FEMMES ÉLUES DE 1945 À 1970.

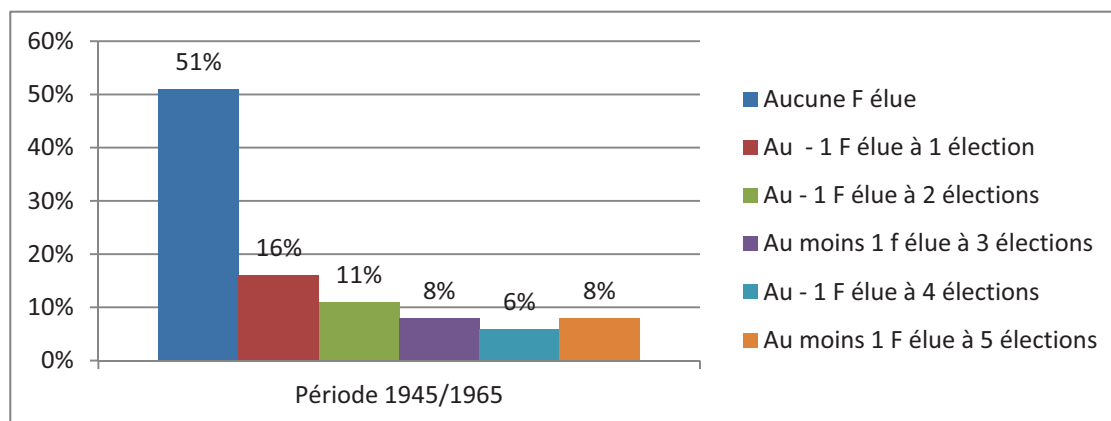
Pour mesurer cet enracinement, deux données doivent être considérées : la permanence ou non de femmes élues dans les mêmes conseils municipaux et l'identité des femmes élues au cours de la période.

A. LES COMMUNES AVEC DES FEMMES ÉLUES : PERMANENCE OU ACCIDENT ?

Le classement général des communes en fonction de la permanence ou non d'au moins une femme dans leur conseil municipal permet d'apprécier en quelque sorte le degré de féminisation des conseils municipaux sur la période considérée¹. À cet égard, la période 1945/1965 est révélatrice du caractère finalement encore, sinon exceptionnel, du moins relativement inhabituel, pour un conseil municipal d'avoir une représentante du sexe féminin parmi ses membres. Ainsi observe-t-on qu'entre 1945 et 1965, plus de la moitié des communes du département (197 sur 386, soit 51 %) n'ont eu aucune femme dans leur conseil municipal, tandis que 30 sur 386, soit 8 % seulement ont eu sans discontinuer une femme dans leur conseil. Au regard des 5 élections municipales intervenues de 1945 à 1965, on relève que les communes ayant eu au moins une femme élue se répartissent comme suit :

- À 1 élection 63 communes soit 16 %
- À 2 élections 42 communes soit 11 %
- À 3 élections 30 communes soit 8 %
- À 4 élections 24 communes soit 6 %
- À 5 élections 30 communes soit 8 %

Le graphique 19 ci-après illustre ces données :



GRAPHIQUE 19 : Pourcentage de communes avec au moins 1 femme dans leur conseil municipal sur la période 1945/1965 en fonction de la durée de la présence des femmes

S'agissant de la période qui a suivi la fin de la guerre, nous avons cherché à déterminer si le fait pour une commune d'avoir eu une femme élue dès 1945 ou 1947 a constitué un élément favorable

¹ Voir le détail de la présence de femmes élues par commune dans les annexes M 17 à M 47, infra pp. 311 à 341.

quant à la pérennité de la présence d'une femme au sein du conseil municipal. Cet examen nous a permis d'établir que :

- Sur les 30 communes ayant des femmes élues à 5 élections, toutes (soit 100 %) ont eu bien sûr une femme élue en 1945 et 1947.
- Sur les 24 communes ayant eu des femmes élues à 4 élections : 17 (soit 71 %) ont eu une femme à 4 élections consécutives ; et ces 17 communes (soit 100 %) ont eu une femme élue en 1945 ou 1947.
- Sur les 30 communes ayant eu des femmes élues à 3 élections : 24 (soit 80 %) ont eu une femme à 3 élections consécutives ; et sur ces 24 communes, 17 (soit 71 %) ont eu une femme élue en 1945 ou 1947.
- Sur les 42 communes ayant eu des femmes élues à 2 élections : 37 (soit 89 %) ont eu une femme à 2 élections consécutives ; et sur ces 37 communes, 18 (soit 49 %) ont eu une femme élue en 1945 ou 1947.

La présence de femmes dans les conseils municipaux en 1945 et/ou 1947 paraît donc bien avoir influé sur la présence de femmes élues ensuite dans les conseils municipaux.

B. LES FEMMES ÉLUES ET RÉÉLUES.

Outre la présence ou l'absence d'une femme au sein des conseils municipaux, l'identité des femmes élues est le second élément permettant d'apprécier le degré d'ancrage ou plus précisément d'implication des femmes dans la vie publique et, dans une certaine mesure, de l'impact de la personnalité des femmes concernées.

Si dès les années 1948/1950 le reflux a caractérisé la place prise par les femmes dans les instances publiques dans l'immédiat après-guerre, certaines d'entre elles ont cependant marqué la période par une longévité électorale particulière. Ainsi, Madame la comtesse ARMAND, élue conseillère générale du canton de Malicorne en 1945 a-t-elle été réélue sans discontinuer jusqu'en 1967, soit pendant 22 ans. Il n'est pas indifférent d'observer que cette défaite de 1967 doit s'analyser moins comme un désaveu de la conseillère générale et de son action que comme une manifestation locale de l'atmosphère générale des élections de cette année-là qui voit, lors des législatives des 5 et 12 mars 1967 s'affronter durement les partisans du général DE GAULLE et ses opposants, les premiers ne conservant que de justesse la majorité à l'Assemblée nationale (5 sièges). S'agissant des élues municipales, nous avons recensé 35 femmes élues entre 1945 et 1965 qui ont exercé des fonctions municipales pendant des durées allant de 20 à 38 ans, plusieurs d'entre elles ayant continué à être élues

aux élections postérieures à celles de 1965¹. Sur cette période 1945/1965, le premier mandat ayant été de deux ans (1945/1947) et les suivants de six ans, les élues concernées l'ont été avec la répartition suivante² :

- 17 ont été élues pendant 20 ans (un mandat de 2 ans et trois mandats de 6 ans).
- 2 ont exercé pendant 24 ans (4 mandats de 6 ans). Il s'agit de Madame GUILLET à Cherisay (1953/1977) et Madame COSTEUX à Coulaines (1947/1971).
- 7 ont siégé pendant 26 ans (un mandat de 2 ans et quatre mandats de 6 ans). Il s'agit de Madame de BAUDREUIL à Dissé-sous-le-Lude (1945/1971), Madame HENOCQUE à Lhomme (1945/1971), Madame DURFORT à Neuvy-en-Champagne (1945/1971), Madame MERLY à Parigné-L'Évêque (1945/1971), Madame COIFFARD à Piacé (1945/1971) Madame LACOMBE à Saint-Calais (1945/1971) et Madame MONTGENET à Sillé-le-Guillaume (1945/1971).
- 4 ont été élues pendant 30 ans (cinq mandats de 6 ans). Il s'agit de Madame PAILLARD à Cherré (1947/1977), Madame de LIGNIÈRE à La Fontaine-Saint-Martin (1953/1983), Madame CHERREAU à Lavenay (1947/1977) et Madame BOUVARD à Saint-Georges-de-la-Couée (1947/1977).
- 3 l'ont été pendant 32 ans (un mandat de 2 ans et cinq mandats de 6 ans). Il s'agit de Madame LE GUILLARD à Clermont-Créans (1945/1977), Madame PRENEY à Arnage (1945/1977) et Madame de VALBRAY à Livet-en-Saosnois (1945/1977).
- 2 enfin ont consacré 38 ans à leurs fonctions municipales (un mandat de 2 ans et six mandats de 6 ans). Il s'agit de Madame MARIE à Sablé-sur-Sarthe (1945/1983) et Madame GESLIN à Saint-Germain-sur-Sarthe (1945/1983).

L'âge moyen de ces 35 femmes est de 45,5 ans au moment de leur première élection. La moitié d'entre elles sont agricultrices ou femmes au foyer (51 %) tandis qu'une sur cinq (21 %) exerce la profession de commerçante. Par ailleurs, presque 3 femmes sur 4 (24 sur 35)

¹ Afin de tenir compte des chevauchements de mandats entre les sous-périodes que nous avons définies dans notre plan et afin de pouvoir prendre en compte toutes les femmes ayant accompli 4 mandats ou plus, nous avons appliqué les principes suivants :

- Si une femme a accompli 3 mandats au cours d'une de nos sous-périodes et qu'elle a été réélue ensuite au moins une fois, atteignant ainsi 4 mandats, elle est prise en compte dans la sous-période où elle a été élue 3 fois ;
- Si une femme n'a accompli que 1 ou 2 mandats durant une sous-période et qu'elle a ensuite été élue un nombre de fois lui permettant d'atteindre (ou de dépasser) 4 mandats, elle est prise en compte dans la sous-période où elle a atteint son 4^{ème} mandat.

En application de ces principes, 35 femmes ont été décomptées au titre de notre première sous-période (1945/1970), 58 au titre de notre deuxième sous-période (1970/1990) et 116 au titre de notre troisième sous-période (1990/2010).

² À noter que sur les 35 élues concernées, 34 ont été élues dans le cadre de mandats consécutifs ; une seule, Madame De SAI, au Breil-sur-Mérize, a connu une interruption : élue en 1945, 1947 et 1953, mais pas en 1959, elle retrouve son siège en 1965 et accomplit un 4^{ème} mandat.

demeurent conseillères municipales pendant toute la durée de leur mandat tandis que 8 élues exerceront un ou plusieurs mandats d'adjointes et deux seulement occuperont le fauteuil de maire : à Cherré, Madame PAILLARD est élue maire dès son élection en 1947 et le demeure pendant 30 ans, tandis que Madame GUILLET, élue conseillère municipale de Chersay en 1953 devient maire en 1971 et le reste pendant six ans. On observe enfin que sur les 8 femmes ayant occupé des fonctions d'adjointe, 2 seulement sont agricultrice et femme au foyer (Madame PATEL à La Fresnaye-sur-Chédouet et Madame CHERREAU à Lavenay) ; les 6 autres adjointes concernées sont pharmacienne (Madame PRENEY à Arnage), infirmière (Madame MERLY à Parigné-l'Évêque), enseignante (Madame MARIE à Sablé-sur-Sarthe), commerçantes (Madame MONTGENET à Sillé-le-Guillaume et Madame SURCIN à Villaines-la-Gonais), sage-femme (Madame GAGÉ à Pruillé-l'Éguillé). Quant aux deux femmes maires elles sont commerçante pour l'une (Madame PAILLARD) et enseignante pour l'autre (Madame GUILLET).

CHAPITRE 2

"L'ORDRE ÉTERNEL DES CHAMPS"¹

L'arrivée, en 1945, dans les proportions que nous avons relevées, des femmes dans la vie publique sarthoise est-elle le signe d'une véritable reconnaissance de l'égalité aptitude des femmes et des hommes à diriger les affaires de la cité ? La régression enregistrée ensuite est-elle le signe de l'abandon progressif de cette reconnaissance ? En d'autres termes, les années de l'immédiat après-guerre constituent-elles une rupture éphémère avec l'ordre ancien² qui aurait rapidement retrouvé sa place ou bien, derrière les chiffres, ne se dissimule-t-il pas, en réalité, une continuation de cet ordre ancien que les années 1945/1947 auraient en apparence seulement remis en cause ? Les auteurs qui ont étudié cette période de l'histoire sarthoise ne manquent d'ailleurs pas de s'interroger sur ce point, en le replaçant dans le cadre général de l'atmosphère de la Libération. Ainsi, Jacques CHESNIER s'interrogeant sur "le sens même des changements qui s'opèrent" pose la question "Assiste-t-on à une rupture au niveau des mentalités et au niveau politique ?"³, tandis que Jacques TERMEAU, évoquant les changements qui marquent la période, écrit dans l'introduction de son ouvrage sur la libération dans la Sarthe : "Ainsi les questions qui se posent partout en France valent aussi pour le département de la Sarthe : pour cette période nouvelle où évoluent des acteurs nouveaux [ndlr : parmi ceux-ci, les femmes], doit-on parler de révolution, de rupture, ou de continuité, ou encore d'un retour plus ou moins rapide à la situation antérieure ? "⁴. L'analyse des diverses conditions dans lesquelles les femmes sarthoises ont accédé aux - et exercé des - fonctions électives durant toute la période 1945-1970, comme l'examen des données qui caractérisent les élues de la période, nous conduisent à considérer que les années 1945/47 ne constituent pas finalement une rupture avec l'ordre ancien. Les faits comme les discours montrent en effet que sur l'ensemble de ces vingt-cinq années, la présence des femmes dans les instances publiques a été tolérée par les hommes politiques parce qu'elles sont restées finalement à la place qui leur était traditionnellement assignée dans et par la société, confirmant la déclaration de Michelle PERROT au sujet du rôle des guerres :

¹ Cette expression reprend le titre de l'ouvrage de Roland MASPETIOL : *L'ordre éternel des champs, Essai sur l'histoire, l'économie et les valeurs de la paysannerie*, Paris, Éd. Médicis, 1946, 587 p.

² Par "ordre ancien", nous entendons une organisation sociale fondée sur la répartition traditionnelle des rôles entre hommes et femmes, caractérisé par une subordination des secondes aux premiers et laissant à ceux-ci le monopole de l'activité politique.

³ Jacques CHESNIER, " La libération de la Sarthe", *Revue de la province du Maine*, 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2004, p.99 à 108.

⁴ Jacques TERMEAU, *Les pouvoirs à la Libération dans le département de la Sarthe*, Document dactylographié, Archives départementales de la Sarthe, 16 J 155, 1989, 152 p.

"Les guerres sont, elles aussi, très ambiguës. Dans un premier temps, elles peuvent donner l'impression d'ouvrir une brèche pour les femmes, mais en réalité, quand on y regarde de plus près, elles remettent chaque sexe à sa place. Par exemple, si vous prenez la guerre de 14/18, les hommes sont au front faisant un métier d'hommes, de soldats, elles ne sont que des remplaçantes. Quand les hommes reviennent, les femmes repartent. Et à ce moment- là, on insiste sur le fait que les femmes doivent être des mères, des épouses avant tout (...)!"

Les vingt-cinq années qui suivent la fin de la deuxième guerre mondiale ne démentent pas ces propos de Michelle PERROT tenus au sujet de la première. C'est d'ailleurs le même point de vue qui est exprimé, dix ans plus tard, dans le dossier de la revue *Historiens et Géographes* de mai 2006 consacré à l'histoire des femmes². Dans leur article *Le genre à l'épreuve des guerres*, les auteurs tout en mettant en relief le processus de révision des rôles masculin et féminin que les guerres ont initié, soulignent que "après chacune des deux guerres, une aspiration à un retour à l'ordre antérieur s'est manifestée"³. Cette conformité à l'ordre antérieur trouve son illustration aussi bien dans les conditions dans lesquelles les femmes sont élues et exercent leurs fonctions que dans la représentation qui en est donnée durant ces vingt-cinq années.

I. UNE SÉLECTION MASCULINE ET DES FONCTIONS FÉMININES.

Les conditions dans lesquelles les femmes sarthoises ont accédé aux fonctions électives et les ont exercées entre 1945 et 1970 n'ont pas été liées à une remise en cause de la suprématie masculine en ce domaine, qu'il s'agisse du rôle essentiel des partis politiques dans le processus électoral ou de la nature des activités exercées par les femmes.

A. LE RÔLE DES PARTIS POLITIQUES DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL.

Si le Conseil National de la Résistance (CNR), réuni pour la première fois le 27 mai 1943, prévoit dans son programme adopté le 15 mars 1944 le rétablissement de la démocratie "en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel", il ne donne aucune indication sur l'étendue dudit suffrage, c'est-à-dire sur son extension éventuelle aux femmes. Cette lacune n'a pas manqué d'être soulignée cinquante ans plus tard dans un rapport du Conseil Économique et Social consacré à la place faite aux femmes dans l'enseignement de l'histoire dans lequel on peut lire :

¹ Michelle PERROT, *La place des femmes dans l'histoire*, extraits des questions-réponses échangées lors de son audition le 29 février 1996 par la commission pour la parité entre les femmes et les hommes dans la vie politique, Rapport publié par la Documentation Française en 1999, Ed. des Journaux Officiels, p. 75.

² Anne-Marie SOHN (Dir.)-Dossier : "Histoire des femmes", 3^{ème} partie, *Historiens et Géographes*, n°394, mai 2006, p. 81 à 178.

³ Luc CAPDEVILLA, François ROUQUET, Fabrice VIRGILI et Danièle VOLMAN, dossier précité, p.158.

" (...) [Il n'y a] dans le programme du CNR (Conseil National de la Résistance), préfiguration d'une France nouvelle en 1943, aucune indication sur la place des femmes : il n'y a pas eu de reformulation des rôles respectifs des hommes et des femmes, pas de modèle alternatif (...) "¹.

Une telle lacune dans un document élaboré par un organisme composé de représentants des organisations de la Résistance, des centrales syndicales et des partis politiques, soucieux de préparer une France caractérisée par un "ordre social plus juste" ne laisse pas augurer une prise en compte particulière de la femme dans la société française future en général et dans le champ politique en particulier. Il n'est donc pas surprenant que les mécanismes électoraux mis ou remis en place au lendemain de la Libération aient réservé aux partis politiques un rôle essentiel leur permettant d'avoir ou de conserver la mainmise sur le choix des élu(e)s, voire de les désigner eux-mêmes, aussi paradoxal que cette dernière expression puisse paraître alors que la composition du premier Conseil de la République en est une illustration emblématique. Le rôle important joué par les partis politiques a été souligné par Jacques MADAULE pour qui :

" Les partis politiques de la quatrième République ne ressemblent guère à ceux de la troisième. À l'exception des communistes et, dans une moindre mesure, des socialistes, les partis d'autrefois étaient des groupements assez flous dont les élus, forts de leurs fiefs électoraux, les arrondissements, respectaient assez peu la discipline. Avec le scrutin de liste départemental et la proportionnelle, les partis disposent presque souverainement des sièges parlementaires (...). Cette transformation des partis est un des éléments majeurs de l'après-guerre (...)"².

Cette donnée est d'autant plus importante que la représentation des femmes au sein des organes dirigeants des partis, variable selon les partis, ne laisse guère présager une prise en compte significative de la cause féminine à ce niveau. Ainsi en Sarthe³, le MRP qui est, de ce point de vue, avec le PCF, le plus féministe des partis compte, en 1945, 6 femmes sur 23 membres à son comité fédéral et en compte encore 4 sur 24 en 1959, mais le déclin de son audience électorale dans le département a limité les effets que son féminisme aurait pu développer dans un autre contexte. Sous l'impulsion d'une politique nationale visant à promouvoir le militantisme sans discrimination fondée sur le sexe, le PCF s'est attaché à avoir une représentation féminine qui ne soit pas insignifiante dans ses organes dirigeants : ainsi y a-t-il en 1947, 3 femmes sur 32 membres au Comité fédéral et 1 femme sur 9 membres au Bureau fédéral. En revanche, en 1948, la SFIO sarthoise ne compte aucune femme à son Bureau fédéral et une seule à la Commission exécutive départementale. Les instances dirigeantes des mouvements gaullistes (RPF, Républicains sociaux, UNR et UDR) sont essentiellement masculines. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que la politique générale des candidatures conduite par les partis politiques n'ait guère été favorable à la gent féminine.

¹ Avis et Rapports du Conseil Économique et Social : étude présentée par Annette WIEVORKA au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, *Quelle place pour les femmes dans l'histoire enseignée*, Paris, Ed. des Journaux Officiels, 2003, p. 37.

² Jacques MADAULE, *Histoire de la France de la III^e à la IV^e République*, tome 3, Paris, Ed. Gallimard, 1966, p. 329.

³ Témoignage écrit de Monsieur Michel ROSIER, 20/10/2011, source E 60, p. 254.

1) Des candidates peu nombreuses¹.

Tout au long de la période, les partis politiques ont veillé en effet à limiter le nombre de femmes susceptibles d'être élues en mettant en œuvre une politique des candidatures qui n'était pas à leur avantage². Durant cette période, les candidatures féminines ont en effet représenté 4% du total des candidatures recensées (44 sur 1 055)³. Trois traits les caractérisent. Dans le temps, elles se situent en grande majorité lors des 7 consultations intervenues entre 1945 et 1950. Alors que les élections de ces années représentent 29 % des élections de la période (7 sur 24)⁴ les femmes candidates représentent presque la moitié du total des femmes candidates de la période (21 sur 44). Ce sont par ailleurs les candidates aux élections législatives qui fournissent l'essentiel des candidatures féminines (22 sur 44), suivies des candidates aux élections cantonales (17 sur 44), les candidates sénatrices étant au nombre de 5 sur 44. S'agissant de l'appartenance politique des candidates, on remarque que trois mouvements sont à l'origine de 75 % des candidatures (33 sur 44) puisque l'on dénombre 12 candidates communistes, 8 candidates socialistes et 13 candidates de mouvements modérés (principalement le MRP des années d'après-guerre). Au-delà de ces traits généraux, l'analyse par catégorie d'élections permet de mettre en relief quelques caractéristiques de chacune d'elles en matière de candidatures.

Ainsi, pour les élections à l'Assemblée nationale, le pourcentage de femmes présentées par les partis politiques à l'occasion des élections se déroulant au scrutin de liste a culminé à 17 % en juin 1946 pour tomber à 8 % dix ans plus tard. Ces taux sont du reste très légèrement supérieurs (sauf pour 1956) aux taux moyens relevés au niveau national comme le montrent les chiffres suivants :

¹ Le nombre de communes dans le département, la diversité de leur population, la multiplicité et la variation des modes de scrutin aux élections municipales – élections dont le caractère politique est du reste discuté – nous ont conduit à ne pas retenir ces élections dans le présent développement consacré au rôle des partis politiques dans le processus électoral entre 1945 et 1970.

² Nous détaillons dans nos annexes les chiffres qui illustrent cette politique :

- Annexes concernant les chiffres globaux de candidatures : annexe C 8, infra p. 367 ; annexe L 7, infra p.398 ; annexe S 6, infra p. 411.
- Annexes concernant les chiffres selon les orientations politiques : annexe C 9, infra p. 368 ; annexe L 8, infra p.399 ; annexe S 7, infra p. 412.

³ Précisons que tous les chiffres sont établis en tenant compte de toutes les femmes candidates, qu'elles soient titulaires ou suppléantes.

⁴ Ces 24 élections se répartissent comme suit : 9 élections cantonales, 9 élections législatives et 6 élections sénatoriales.

<u>Élections</u>	<u>Candidatures en Sarthe</u>	<u>Candidatures en France¹</u>
Octobre 1945	4 F sur 30 soit 15 %	192 F sur 1 981 soit 10 %
Juin 1946	5 F sur 30 soit 17 %	314 F sur 2 173 soit 15 %
Novembre 1946	4 F sur 25 soit 16 %	358 F sur 2 574 soit 14 %
Juin 1951	3 F sur 30 soit 10 %	204 F sur 2 107 soit 10 %
Janvier 1956	4 F sur 50 soit 8 %	142 F sur 1 590 soit 9 % ² .

Aux quatre élections organisées selon le scrutin uninominal majoritaire (novembre 1958, novembre 1962, mars 1967, juin 1968), aucune femme ne se présente aux suffrages des électeurs sarthois pour briguer un mandat de députée titulaire ; deux femmes sont choisies comme suppléantes en juin 1968. À cet égard, le département est une parfaite illustration de ce que Mariette SINEAU a appelé "la glaciation gaulliste"³ et au plan national le taux des candidatures féminines, s'il est bien entendu supérieur au taux sarthois est très faible : 2,3 % en 1958 ; 2,5 % en 1962 ; 3,2 % en 1967 et 3,3 % en 1968⁴.

Le cas des élections sénatoriales est également particulièrement révélateur de l'ostracisme dont les femmes sont l'objet puisque des femmes n'ont été candidates titulaires que deux fois : en novembre 1948 (2 femmes sur 20 candidats, soit 10 %) et en avril 1952 (1 femme sur 18 candidats, soit 6 %) ; en avril 1959, une femme est candidate suppléante ; aux élections de juin 1958 et septembre 1968, aucune femme n'est présentée.

S'agissant des élections au Conseil général, il n'est pas indifférent de rappeler que le Comité Départemental de Libération (CDL) de 18 membres qui s'installe en août 1944 ne compte aucune femme. Il faut attendre octobre 1944 pour qu'une femme, Lydia MARÇAIS, militante communiste, y fasse son entrée au titre de l'Union des Femmes Françaises (UFF), et encore cette intégration s'explique-t-elle, selon Jacques TERMEAU " probablement par la déportation de son mari, militant communiste, en Allemagne"⁵. À cet égard, la situation sarthoise est représentative de la situation en France puisque selon William GUERAICHE " (...) une femme au moins siège par département dans cette instance politique [les CDL]. Le plus souvent, une résistante qui représente une organisation féminine (...) "⁶. Cette place réservée aux femmes de la part des dirigeants du CDL, issus en majorité

¹ Source : Jean PASCAL, *Les femmes députées de 1945 à 1988*, Paris, édité par l'auteur, 1990, p. 48-49.

² Statistique partielle ne portant que sur les candidates des 3 partis PC, SFIO et MRP.

³ Mariette SINEAU, *Femmes et pouvoir sous la Vème République*, op cité, p. 39.

⁴ Jean PASCAL, *Les femmes députées de 1945 à 1988*, op cité, p. 55.

⁵ Jacques TERMEAU, "En avril 1945, les femmes françaises votent pour la première fois : l'exemple de la Sarthe", *La Vie Mancelle*, n° 286, avril 1990, p. 38.

⁶ William GUERAICHE, *Les femmes de la vie politique française, de la libération aux années 1970 : essai sur la répartition du pouvoir*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Rolande TREMPÉ, Université de Toulouse, 1992, p. 26-27.

des partis politiques¹ ne laisse guère présager une attitude particulièrement ouverte de leur part pour intégrer des femmes dans le futur Conseil général dont le CDL tient en quelque sorte le rôle pendant cette période transitoire et difficile qui précède le rétablissement de la légalité républicaine avec la mise en place d'instances élues dans la liberté. L'examen des candidatures féminines aux élections cantonales qui se déroulent de 1945 à 1970 est révélateur effectivement de la volonté de la part des responsables politiques de ne pas ouvrir aux femmes les portes du Conseil général. Sur les neuf élections au conseil général², deux n'ont vu aucune femme solliciter le suffrage des électeurs et les sept autres n'ont jamais enregistré la présence de plus de quatre candidates représentant un maximum de 6,3 % du total des candidatures³.

2) Des candidates peu susceptibles d'être élues.

Peu nombreuses, les candidates sont en outre placées par les dirigeants masculins des partis politiques dans des situations qui les rendent peu susceptibles d'être élues compte-tenu soit des règles électorales en vigueur, soit de la sociologie du corps électoral dont elles briguent les suffrages.

Ainsi dans le cadre du scrutin de liste à la proportionnelle appliqué de 1945 à 1956 pour les élections de députés, le nombre de sièges attribué à chaque liste est certes fonction du nombre de voix obtenues par la liste, mais les élus de la liste sont automatiquement choisis dans l'ordre de présentation (le mode de scrutin est dit : sans panachage et sans vote préférentiel). Ces dispositions laissent donc aux partis présentateurs un pouvoir indirect déterminant dans le choix des futur(e)s élu(e)s, ainsi que le rappelle Jean-Jacques BECKER " (...) le système proportionnel est favorable à des partis disciplinés puisque la direction des partis est à peu près maîtresse du choix des candidats et ...des élus (...)"⁴. Analysant l'impact des modes de scrutin sur les résultats électoraux, François GOGUEL a également mis en relief le renforcement de l'influence des partis organisés dans le cadre du scrutin à la proportionnelle avec listes bloquées et il a établi qu'au plan national, aux élections législatives de 1956, la moitié des députés élus était constituée par le 1^{er} candidat de la liste⁵. Ainsi, en Sarthe, les listes se présentant

¹ Selon Jacques TERMEAU, sur 24 membres du CDL fin 1944, on compte 14 représentants des partis politiques (soit 58%), 4 représentants des syndicats (soit 17%) et 6 représentants des mouvements de Résistance (soit 25%). Source : Jacques TERMEAU "Le CDL de la Sarthe 1944-1945", *Bulletin de la société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*", numéro spécial 1989, p. 126.

² Rappelons que les élections au Conseil général se déroulent au scrutin uninominal majoritaire dans le cadre du canton. Les conseillers généraux sont élus pour 6 ans et le conseil est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

³ Aux élections de septembre 1945 (renouvellement complet du conseil général) : 3 F sur 128 candidats (2,3 %) ; en mars 1949 : 2 F sur 61 candidats (3,3 %) ; en octobre 1951 : 1 F sur 59 candidats (1,7 %) ; en avril 1955 : 3 F sur 55 candidats (5,5 %) ; en avril 1958 : 1 F sur 56 candidats (1,8 %) ; en juin 1961 : 3 F sur 69 candidats (4,3 %) ; en septembre/octobre 1967 : 4 F sur 63 candidats (6,3 %) ; aucune femme n'était candidate lors des renouvellements de mai 1964 et mai 1970.

⁴ Jean-Jacques BECKER, "Les institutions de la IV^e République et leur évolution", article paru dans le dossier établi (sous sa direction) sur la IV^e République, dans la revue *Historiens et Géographes*, n° 357, avril/mai 1997, p. 248.

⁵ François GOGUEL, *Chroniques électorales, les scrutins politiques en France de 1945 à nos jours*, Paris, Ed. FNSP, Volume 1, La IV^e République, 1981, p.171.

comportent-elles 5 noms puisqu'il y a 5 sièges à pourvoir. L'ordre de présentation est dès lors très révélateur de la volonté de voir ou non les femmes accéder à un poste de députée. À l'examen des listes présentées, on remarque qu'aucune femme ne figure à aucun moment sur aucune liste en 1^{ère} ou 2^{ème} position, ce qui obère d'emblée la probabilité de leur élection. Compte-tenu de leur rang de présentation, une seule femme a été élue une fois : Madame Marie OYON présentée en 1945 par le parti SFIO, parti dominant, provisoirement, dans le département au lendemain de la guerre et qui a obtenu, cette année-là 3 sièges. Selon Noëlline CASTAGNEZ, Madame OYON "placée derrière Christian PINEAU et André LEDRU en octobre 1945 fut élue contre toute attente"¹. Au cours de la période, aucun parti ne réussira ensuite à obtenir 3 sièges.

S'agissant du scrutin uninominal majoritaire, l'importance du parti n'est pas moindre car non seulement c'est lui qui attribue les investitures, mais la circonscription électorale attribuée est évidemment déterminante puisque selon son orientation politique, les chances d'être élu(e) sont très variables. Ainsi, non seulement de 1958 à 1968, aucune femme n'a été présentée en tant que candidate titulaire pour un siège de député(e), mais les deux femmes suppléantes présentées en 1968 l'ont été dans des circonscriptions dans lesquelles les chances de voir élu le titulaire étaient, sinon inexistantes, du moins très aléatoires. Les femmes suppléantes ont été présentées : l'une, Madame VESQUE, comme suppléante du candidat PSU dans la 1^{ère} circonscription qui avait élu aux 3 élections précédentes, Monsieur CHAPALAIN, député "Majorité V^e République" et qui l'a réélu en 1968 ; l'autre femme, Madame GUILLOT, était suppléante dans la 3^{ème} circonscription d'un candidat UDR, Monsieur COUASNON ; dans cette circonscription avaient été élus au préalable une figure marquante du département, M. DRONNE (ancien élu RPF sous la 4^e République, élu UNR en 1958 et candidat Progrès et Démocratie Moderne en 1968) et Monsieur FOUET (gauche non communiste, élu député en 1962 et réélu en 1967) ; dans ce contexte, l'élection du candidat UDR et de sa suppléante femme était loin d'être acquise ; c'est d'ailleurs Monsieur DRONNE qui a été élu.

À ces conséquences tenant à l'application calculée des règles concernant le mode de scrutin, s'ajoutent pour les femmes candidates celles liées à l'orientation politique qui est la leur par rapport à la sociologie politique de l'électorat sollicité. L'examen des candidatures féminines présentées par les partis politiques est symptomatique de la volonté de ces derniers de réserver aux hommes les meilleures chances. En effet, qu'il s'agisse des élections au Conseil général ou au Sénat, la grande majorité des candidates sont des femmes présentées par les partis de gauche qui ne sont guère susceptibles de sortir vainqueurs du scrutin.

Ainsi relève-t-on que les 2 femmes élues au Conseil général durant cette période, Madame OYON au Mans de 1945 à 1949 et Madame ARMAND à Malicorne de 1945 à 1967, sont deux

¹ Noëlline CASTAGNEZ, *Socialistes en République, les parlementaires SFIO de la IV^e République*, Rennes, Ed. Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 45.

anciennes résistantes. Si pour l'une, Madame OYON, son élection s'explique aussi, au moins partiellement par son étiquette politique (SFIO) on observe qu'elle ne fait qu'un mandat et n'est pas représentée en 1949 par son parti, l'autre, Madame ARMAND, doit la sienne autant à ses antécédents de résistante qu'à sa notoriété personnelle (veuve du comte Jean ARMAND). Ainsi que Madame MEO a pu nous le dire " Madame ARMAND s'inscrit dans le double cadre de la tradition Sarthe nobiliaire et de la mouvance Sarthe résistante"¹. Précisons aussi que lors de notre entretien, Madame MEO a également souligné le fait que, selon elle, Madame OYON a renoncé à une carrière politique car mal soutenue par la SFIO sarthoise au sein de laquelle Christian PINEAU jouait un rôle important qui l'aurait conduit à ne pas aider une femme susceptible de représenter ou de devenir une concurrente dans la direction du parti. À l'exception de Madame OYON (SFIO) présentée et élue en 1945, les autres femmes présentées n'ont jamais été élues : Madame MARÇAIS (PCF) à Loué en 1945, Madame ROCHEREUIL (PCF) à Brûlon en 1951, Madame POIRIER (PCF) à Marolles-les-Braults en 1955, Madame TRIHOREAU (PCF) à La Suze en 1958, Madame SOURINES (PSU) au Mans (2^{ème} canton) en 1961, Madame ROUXEL (PSU) au Mans (1^{er} canton) en 1967.

Aux élections sénatoriales, à l'exception du MRP qui a présenté la candidature de Madame LEFEBVRE en 1948, seuls les partis socialiste et communiste ont présenté des femmes : Madame OYON (SFIO) en 1948, Madame TRIHOREAU (PCF) en 1948 et 1952 (ainsi qu'à l'élection partielle de 1951), Madame BRETON (PCF) en 1959. La composition du collège électoral des Grands Électeurs au sein duquel le poids des délégués des conseils municipaux ruraux était prédominant rendait peu plausible l'élection d'un candidat (homme ou femme d'ailleurs) issu d'un parti de gauche. Au demeurant en Sarthe, de 1946 à nos jours, seuls deux socialistes ont siégé au Sénat : Monsieur Max BOYER (SFIO) élu de 1946 à 1948 et Madame Marie OYON désignée en décembre 1946 par le parti SFIO dans le cadre des modalités très particulières du scrutin en vigueur cette année-là, modalités qui reflètent bien le souci des partis politiques de demeurer maîtres du jeu.

¹ Entretien avec l'auteur le 9 avril 2010. Madame MEO, professeure d'histoire-géographie au Lycée Montesquieu au Mans a effectué d'importantes recherches sur le renouvellement du personnel politique en Sarthe entre 1944 et 1962 dans le cadre d'une recherche universitaire conduite sous la direction de Monsieur le Professeur Olivier WIEVORKA.

3) Le cas particulier de l'élection sénatoriale de décembre 1946¹.

Une seule Sarthoise, Madame Marie OYON, a siégé au Palais du Luxembourg de 1945 à nos jours, et ce, pendant une courte période (décembre 1946 – novembre 1948) et elle doit ce siège essentiellement à une décision de son parti (la SFIO) qui l'a désignée membre du Conseil de la République le 19 décembre 1946. En effet, la loi du 27 octobre 1946 prévoit que le Conseil de la République est composé de 315 membres dont : 200 élus par les collèges des Grands Électeurs de la métropole, 65 élus par les assemblées locales des différentes collectivités d'outre-mer et 50 désignés par l'Assemblée nationale. Sur ces 50, 35 devaient être choisis par les groupes parlementaires, au prorata de leur effectif et 15 désignés pour représenter les Français de l'étranger. Le dispositif électoral concernant ce premier Conseil de la République était particulièrement complexe puisque sur les 200 élus par les collèges métropolitains, il était prévu :

- que 127 l'étaient directement au niveau départemental en application des règles du scrutin majoritaire pour les départements ayant un conseiller à élire et en application des règles du scrutin proportionnel pour les départements comptant plus d'un conseiller à élire,

- que 73 l'étaient au niveau interdépartemental : les voix non utilisées lors de l'élection départementale étaient regroupées au niveau national et permettaient d'élire ainsi les 73 conseillers destinés à compléter les 127 élus dans le cadre départemental.

En Sarthe, lors des élections du 8 décembre 1946, deux sénateurs ont été élus à partir du vote du collège des grands électeurs : l'un, M. de MONTGASCON, au titre du cadre dit départemental ; l'autre, M. BOYER, au titre du cadre dit interdépartemental. Dans sa séance du 19 décembre 1946, l'Assemblée nationale a procédé à la proclamation des 35 membres du Conseil de la République désignés à cet effet préalablement par les groupes parlementaires. C'est ainsi que le groupe SFIO a désigné six membres dont Madame OYON. Peut-être était-ce ainsi un moyen de compenser sa non-réélection à la deuxième Constituante, lors du scrutin de juin 1946 ? Quoiqu'il en soit, les conditions dans lesquelles Madame OYON a été amenée à siéger au Palais du Luxembourg illustrent à quel point les partis politiques ont su garder leur pouvoir en matière de choix des personnes (hommes ou femmes) appelées à devenir conseiller de la République comme le soulignent Gilles le BEGUEC et

¹ Sources :

Ouest-France des 7/8 décembre 1946, p.1

Michel ROSIER : "L'évolution de la représentation sarthoise au Sénat : 30 ans d'élections sénatoriales dans la Sarthe", *La Vie Mancelle*, juin/juillet/août 1978, p.8 à 13.

Article de *Annales de l'Assemblée nationale*, volume 217, Débats parlementaires, session du 28/11/1946 au 27/12/1946, séance du 19 décembre 1946 - p.134.

"Le Conseil de la République", Fascicule du Ministère de l'Intérieur, Ed. La Documentation Française, 1954, 228 p. (consulté au CEVIPOF – cote : 4° 1766).

Denis PÉCHANSKI " (...) le système tend à accroître le rôle des partis politiques organisés (...) "¹ ". Elles permettent de comprendre aussi pourquoi Madame OYON ne figure pas dans la liste des sénateurs élus en Sarthe depuis 1945 telle que la publie par exemple le *Dictionnaire des Parlementaires Français 1940-1958*², puisque de fait, elle n'a pas été élue par les Grands Électeurs sarthois mais désignée par le parti SFIO dans le cadre des dispositions complexes qui ont régi la composition du premier Conseil de la République.

Ces dispositions très particulières n'ont d'ailleurs été utilisées qu'une fois. La Constitution de 1946 avait prévu en effet le renouvellement complet du premier Conseil de la République "dans l'année qui suivra le renouvellement des conseils municipaux qui devra [lui] intervenir dans le délai d'un an à compter de la promulgation de la constitution". C'est donc en vertu de ces dispositions que les élections municipales ont été organisées en octobre 1947 et que le renouvellement du Conseil de la République est intervenu en novembre 1948. La loi du 24 septembre 1948 a modifié les règles relatives à l'élection des Conseillers de la République. Leur mandat reste d'une durée de 6 ans et le conseil reste renouvelable par moitié tous les trois ans, mais ils sont désormais élus selon une même modalité : élection de tous les conseillers par un collège électoral départemental. L'élection des conseillers de la République se fait selon les règles du scrutin majoritaire dans les départements ayant à élire moins de 4 conseillers (c'est le cas de la Sarthe) et selon les règles de la proportionnelle dans les autres. En outre, le collège des Grands Électeurs n'est plus composé de membres élus à cet effet au suffrage universel direct comme pour l'élection du 8 décembre 1946 mais est désormais composé de membres de droit (députés et conseillers généraux) et de membres désignés par les conseils municipaux. Cette modification n'est pas anodine puisqu'elle renforce le rôle des conseils municipaux, et donc indirectement favorise les communes rurales peu peuplées au détriment des communes urbaines et villes plus peuplées et elle n'est pas sans lien avec la diminution du nombre de femmes désignées comme Grandes Électrices à partir de 1948.

Au total, le non-engagement des grands partis pour faciliter l'entrée des femmes dans les instances publiques durant toute la période considérée, montre bien leur désir de ne pas associer celles-ci réellement, même de façon progressive, à la vie publique départementale et nationale et, au contraire, plus les femmes se faisaient discrètes, mieux cela valait. Confirmation en est donnée par l'examen des fonctions qu'elles ont occupées durant cette période dans le cadre des mandats qu'elles ont exercés.

¹ Gilles le BEGUEC, Denis PÉCHANSKI, "Les élites locales dans la tourmente -1935-1953", *Historiens et Géographes*, op. cité, p.180.

² *Dictionnaire des Parlementaires Français 1940- 1958*, Tome 1, Paris, Ed. de La Documentation Française, 1988, p. 227. (consulté à la Médiathèque du Mans – cote : 328.3 FRA).

B. LES FONCTIONS EXERCÉES PAR LES ÉLUES SARTHOISES.

Les fonctions occupées par les femmes dans les instances où elles sont élues traduisent bien la réalité qui fait des femmes pendant ce quart de siècle des citoyennes sinon à part, du moins cantonnées dans un rôle de second plan, qu'il s'agisse du niveau des responsabilités auxquelles elles accèdent ou de la nature des fonctions qui leur sont attribuées.

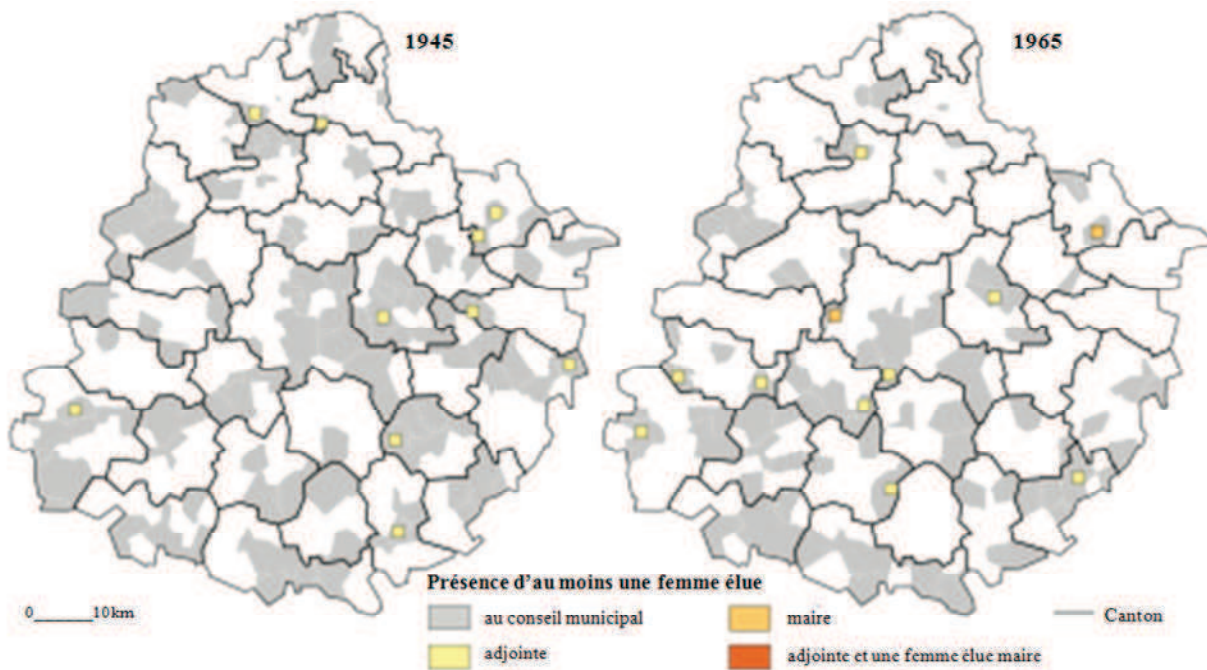
1) Le niveau des responsabilités.

Durant cette période, les femmes sarthoises restent très à l'écart des fonctions de responsabilité au sein des diverses instances où elles siègent.

Cela se manifeste en premier lieu dans le cadre des instances municipales puisque le nombre de femmes élues adjointes demeure globalement très modeste : il est de 10 en 1945 (2,1 % du total des adjoints élus dans le département) et tombe à 8 en 1947 (1,6 %) et à 6 en 1953 (1,2 %) avant de remonter à 12 en 1959 (2,2 %) et redescendre à 9 (1,6%) en 1965. Le nombre de femmes élues adjointes correspond d'ailleurs au nombre de communes dans lesquelles on les trouve puisqu'il n'y a aucune commune où l'on dénombre deux femmes adjointes. Par ailleurs, la présence de 2 communes dans le même canton ayant une femme adjointe ne se rencontre que 4 fois en 25 ans et on observe que dans les trois quarts des cantons on ne compte aucune commune avec une femme adjointe durant toute la période. En outre, l'examen détaillé par commune montre que dans la majorité des cas, l'élection d'une femme adjointe se fait dans des communes comptant au moins 2 adjoints et que dans plusieurs cas, l'élection d'une femme adjointe apparaît parallèlement à l'augmentation du nombre total d'adjoints dans la commune¹ (c'est le cas de 2 communes sur 8 en 1947, de 5 communes sur 12 en 1959 et de 4 communes sur 9 en 1965). Une variante de ce dispositif est la création, là où une femme était seule adjointe, d'un poste supplémentaire afin de maintenir la femme tout en permettant d'accorder un poste d'adjoint à un homme. Nous aurons l'occasion, dans l'analyse de l'accroissement du nombre de femmes élues dans la période 1970/1990 de mettre en relief l'impact très important du nombre de sièges à pourvoir comme élément favorisant l'élection des femmes. Il n'est pas indifférent non plus de relever que les communes dans lesquelles des femmes ont été élues adjointes se retrouvent plusieurs fois sur la période : ainsi le nombre réel de communes concernées n'est pas de 45 mais de 30 (soit 7,8 % des communes sarthoises et non 11,7 % comme pourrait le laisser penser le rapport 45/386). De même, convient-il de remarquer que sur les 30 communes ayant compté une femme adjointe entre 1945 et 1965, nous n'en relevons aucune qui ait eu en permanence une femme adjointe, c'est-à-dire à chacune des 5 élections intervenues. On dénombre respectivement : 1 commune ayant eu 4 fois une adjointe ; 2 communes ayant eu 3 fois une adjointe ; 8 communes ayant eu 2 fois une adjointe et 19 communes

¹ La réglementation permet en effet aux communes de créer des postes d'adjoints dits "supplémentaires" en sus du nombre d'adjoints dits "réglementaires", sous la réserve que le nombre total d'adjoints ne dépasse pas 30 % du nombre total de membres du conseil municipal.

(sur 30, soit dans 63 % des cas) ayant eu 1 fois une adjointe. Enfin doit être signalé le cas de la ville du Mans qui n'a eu qu'une fois une femme élue adjointe (en 1959) alors qu'elle a compté un total de 5 adjoints en 1945, de 6 en 1947, de 7 en 1953, de 10 en 1959 et de 7 en 1965. Si la présence des femmes dans les postes d'adjoints est ainsi très circonscrite durant la période 1945/1965, la réalité est la même, et en termes accentués, pour les femmes élues maires durant cette période. On ne recense en effet qu'un nombre très limité de communes ayant élu une femme comme maire : aucune en 1945, 1 en 1947 et 1953, 2 en 1959 et 1965, et encore convient-il de préciser que le nombre de communes ayant eu une femme maire n'est pas de 6 mais en fait de 3 : la commune de Cherré (canton de La Ferté-Bernard) avec Madame PAILLARD, élue en 1947 qui a occupé le fauteuil de maire pendant 5 mandats, soit 30 ans, jusqu'en 1977 ; la commune de Dureil (canton de Malicorne) avec Madame GRISARD qui a exercé la fonction pendant un mandat de 1959 à 1965 ; la commune de Chauffour-Notre-Dame (canton de Le Mans 2) avec Madame CELIER (née De Wendel) qui, élue maire en 1965 a accompli 3 mandats de 1965 à 1983. Les communes dirigées par une femme de 1945 à 1965 représentent donc moins de 1 % des communes du département (0,78 %). Les deux cartes 7 et 8 ci-après illustrent la faible présence de femmes ayant occupé des postes de maires et adjointes entre 1945 et 1965 :



Carte 7 : Communes avec femmes maires et/ou adjointes en 1945

Carte 8 : Communes avec femmes maires et/ou adjointes en 1965

Compte-tenu du nombre réduit de femmes ayant siégé au Conseil général de la Sarthe entre 1945 et 1967, il n'est pas surprenant de constater que leur place dans les instances dirigeantes du conseil général a été également des plus réduites et ce, malgré les éloges qui ont accompagné leur

entrée au conseil général. Par postes dans les instances dirigeantes du conseil général, nous entendons les postes de Président et Vice-Présidents du Conseil général, de secrétaire du Conseil général, de membre de la Commission Départementale ou de Président d'une des Commissions du Conseil général. Lorsque l'on examine les titulaires de ces postes pendant la période considérée, force est de constater que la place de la gent féminine y est réduite à la portion congrue. En effet, le Président et les Vice-Présidents du Conseil général¹ ont été sans discontinuer des hommes². Les femmes ont en revanche fait une apparition en qualité de secrétaire du Conseil général³ à deux reprises : en 1945, Madame OYON figure parmi les 4 secrétaires du Conseil général (soit 1 femme et 3 hommes) et en 1965, Madame DUBOIS occupe à son tour un des 3 postes de secrétaire du Conseil général (soit 1 femme et 2 hommes). Enfin l'absence des femmes n'a pas été totale à la Commission Départementale puisque Madame ARMAND y a siégé de 1951 à 1955, mais hormis cet intermède, les 7 membres de la Commission Départementale ont en permanence été des hommes de même que les postes de présidents des commissions du Conseil général ont été tenus, sans discontinuer par des hommes.

Ainsi, qu'il s'agisse des postes qu'elles ont occupés dans les conseils municipaux ou au Conseil général, les femmes sarthoises sont restées, globalement, très en retrait des premiers rôles. De même, Madame OYON, seule femme ayant occupé une fonction parlementaire durant cette période n'a, à l'Assemblée nationale ou au Conseil de la République exercé aucune fonction de premier plan telle que Président, Vice-Président, Questeur ou Président de Commission. Les élues sarthoises, comme la majorité des femmes élues en France, sont donc restées à leur place durant ces 25 années. La nature des activités qui leur ont été confiées a également été tout à fait conforme aux domaines considérés comme relevant en quelque sorte, par nature, de la responsabilité des femmes.

2) La nature des activités confiées aux femmes.

Notre examen porte sur le cas des femmes conseillères générales et des femmes parlementaires car nous ne disposons pas des informations concernant les tâches confiées aux élues municipales. Il n'y avait d'ailleurs pas toujours, à l'époque, une répartition officielle des tâches entre les élus municipaux notamment dans les communes de taille petite ou moyenne. Nous pouvons cependant observer que lors de la séance d'installation du conseil municipal du Mans du 5 mai 1945, les paroles d'accueil du doyen d'âge, Monsieur Riant, sont révélatrices du rôle attendu des femmes élues pour la première fois :

" (...) Je salue d'une façon particulière nos collègues femmes qui, pour la première fois, viennent ici représenter le suffrage universel autour de la table de nos délibérations. Elles nous apporteront leur

¹ Le nombre de Vice-Présidents a peu varié au cours de la période : 2 en 1945, 1949 et 1953 ; 3 en 1955 et 1958 ; 4 en 1961 et 3 en 1964 et 1967.

² Voir la liste des présidents du Conseil général en annexe C 3, infra p. 357.

³ Le nombre de secrétaires du Conseil général a été de 4 entre 1945 et 1961, puis est passé à 3 en 1964 pour revenir à 4 en 1967.

précieus concours dans toutes les questions concernant l'enfance, la famille, les œuvres sociales et aussi dans les autres, comme l'a fait remarquer si judicieusement l'une d'entre elles"¹.

Au Conseil général, 5 grandes commissions existent de 1945 à 1958 ; leur nombre est réduit à 3 de 1961 à 1964 et est porté à 4 en 1964². Chaque conseiller ne peut appartenir qu'à une seule commission³. En 1945, Madame OYON est élue à la commission Assistance et y siège jusqu'à la fin de son mandat, en 1949. Madame ARMAND, élue pendant 22 ans, siège successivement à la commission des Objets divers (1945-1955), à la commission Assistance et Hygiène (1955-1964) et à la commission Aide sociale et Objets divers (1964-1967). Pendant son passage au Conseil général (octobre 1965-octobre 1967), Madame DUBOIS est membre de la commission de l'Instruction publique. L'affectation des femmes élues à ces commissions est conforme à l'ordre des choses et lors de la campagne électorale pour l'élection partielle de septembre 1965, Monsieur Jacques MAURY, responsable du MRP en Sarthe écrit :

"Nous admettons bien, à la rigueur, qu'une femme puisse s'intéresser moins qu'un homme aux problèmes d'entretien des chemins départementaux ou à la construction d'un musée de l'automobile, mais pourquoi ne serait-elle pas aussi bien ou mieux placée pour parler d'écoles, de cantines, d'hygiène, de protection maternelle et infantile, de maisons de jeunes ou de résidences pour personnes âgées ? "⁴.

En quelques lignes tout est dit du rôle qui est dévolu aux femmes admises au sein des instances publiques. Il est cependant juste d'observer que cette répartition des tâches entre hommes et femmes n'est pas seulement le résultat d'une volonté masculine. Elle résulte aussi, pour partie au moins, d'une volonté des femmes de se consacrer aux activités qui leur paraissent correspondre en quelque sorte à leur vocation naturelle. Symptomatique est à cet égard la position exprimée par Madame DUBOIS elle-même. Candidate MRP dans le 1^{er} canton du Mans en octobre 1965, elle se présente dans sa profession de foi en tant que "Candidate d'Action Sociale et Familiale" et écrit :

" (...) Beaucoup pensent comme moi que les femmes ont aussi le devoir de promouvoir le bien commun, à leur manière certes – complémentaire de celle des hommes – mais absolument nécessaire si l'on réfléchit que tout problème a un aspect humain, familial et social, auquel elles sont plus particulièrement sensibles (...) C'est pourquoi je m'attache plus particulièrement à certaines préoccupations : le logement et la création de nouveaux emplois (...), l'équipement scolaire et universitaire (...), l'enfance inadaptée (...), les personnes âgées (...)"⁵.

¹ Archives municipales du Mans, 78 W 2, Registre des délibérations du conseil municipal, p. 103.

² On trouvera le détail des commissions du Conseil général et de leur composition hommes/femmes depuis 1945, en annexe C 6 infra p. 361.

³ Cette règle sera revue à partir de l'année 1988 ; à compter de cette année-là, les conseillers pourront appartenir à deux commissions.

⁴ *L'Écho Sarthois*, n° 124, septembre 1965, p. 3. Monsieur MAURY défendait dans cet article la candidature de Madame DUBOIS très contestée par ses adversaires au motif qu'une mère de famille nombreuse (7 enfants), veuve n'était guère à sa place à faire campagne pour siéger au Conseil général et devait plutôt veiller à bien s'occuper de sa famille...

⁵ Profession de foi de Madame DUBOIS, "Élections cantonales du 3 octobre 1965", Médiathèque du Mans, section Recherche et Patrimoine, boîte 196.

Ces déclarations datent de 1965 : elles rappellent tout à fait celles des candidates aux élections locales de 1945 si l'on en croit Gilles MORIN qui souligne qu'à cette époque, les femmes qui participent à la campagne électorale ont axé "leurs interventions sur leurs projets en matière d'enfance, de santé, de reconstruction, de secours aux déshérités. Bref, elles restent confinées dans leur sphère traditionnelle"¹.

Il convient toutefois de ne pas sous-estimer l'importance des tâches imparties aux commissions où siègent les femmes, notamment dans les années d'après-guerre où les problèmes de ravitaillement, de nourriture, d'habillement, de logement ou de santé sont aussi importants que l'entretien des routes.

Élue à la première Assemblée Constituante le 21 octobre 1945, Madame OYON est nommée membre de 3 commissions : la commission des pensions civiles et militaires et des victimes de la guerre et de la répression ; la commission du ravitaillement et la commission de la famille. Au conseil de la République, elle siège dans deux commissions : la commission des pensions dont elle a été Vice-Présidente et la commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Les activités et attributions dévolues aux femmes élues sont ainsi de même nature quel que soit le niveau, local ou national, du mandat qu'elles exercent. Il s'agit, on le voit, essentiellement d'activités de nature sociale qui ne sont pas très recherchées par les hommes. Dès lors, en acceptant d'être cantonnées dans de telles activités, les femmes, non seulement sont fidèles à leur vocation naturelle, mais peuvent être "tolérées [puisque] ne se plaçant pas ouvertement dans la course au pouvoir"². Ainsi, en consacrant leur activité d'élue à des tâches qui relèvent au premier chef des missions qui correspondent au rôle que la société leur assigne, elles restent à leur place, celle illustrée par l'image et l'utilisation qui est faite de leur statut civil et social.

¹ Gilles MORIN, " Les élections locales de 1945 – La normalisation de la vie politique", *Historiens et Géographes*, op. cité p. 220.

² William GUERAICHE, thèse op. cité, p. 557.

II. UN STATUT CIVIL ET SOCIAL DES FEMMES ELUES CONFORME À LA TRADITION.

Si la place tenue par les femmes dans les instances sarthoises a été celle que l'on vient d'évoquer, c'est que l'image des femmes élues durant cette période correspond à un certain état d'esprit que la presse locale d'information exprime et imprime dans l'inconscient collectif. C'est aussi que les femmes élues présentent des caractéristiques communes qui en font des élues conformes à l'ordre traditionnel qu'il s'agisse du statut civil à travers lequel elles sont perçues ou du rôle social au travers duquel elles sont identifiées.

A. LES FEMMES ET LES ÉLECTIONS VUES PAR LA PRESSE LOCALE.

1) La situation au lendemain de la guerre.

La presse locale d'information n'apparaît pas avoir été un vecteur important susceptible de favoriser l'entrée des femmes dans les instances élues. Au lendemain de la guerre, plusieurs des propos qui y sont exprimés traduisent certes le souci de ne pas ignorer, mais non de célébrer, les nouveaux droits accordés aux femmes, sachant que par nouveaux droits il faut entendre principalement le droit de vote, le droit d'être élu(e) étant peu présent, voire absent, des éditoriaux. En outre, ils laissent percer une certaine interrogation, pour ne pas dire perplexité, quant à la capacité des femmes de faire bon usage de ces droits. C'est ainsi que l'on peut lire ces lignes dans l'éditorial du journal *Ouest-France* du 28 avril 1945, veille du premier tour des élections municipales :

" Nous souhaitons d'abord que ces élections soient sincères. Nous avons insisté à plusieurs reprises sur les droits et obligations de l'électeur. Les femmes, notamment, qui votent pour la première fois doivent être au courant de la loi (...)"

Dans le numéro du même quotidien daté des 22/23 septembre 1945, veille du premier tour des élections au Conseil général, le rédacteur insiste et écrit :

" Nous demandons au citoyen français, et plus encore à la femme française qui ressent dans sa famille toutes les conséquences directes et indirectes des lois, de réfléchir, en cette période d'élections, à ses responsabilités".

S'agissant des élections législatives du 21 octobre 1945, le texte d'un encadré du journal *Ouest-France* intitulé "Le vote féminin. À propos des abstentions" paru en page 1 du numéro du 10 octobre 1945 est particulièrement révélateur de la place à laquelle il convient de voir les femmes se cantonner :

" (...) c'est l'avenir de la France qui est engagé dans cette lutte (...), l'avenir de la mère de famille elle-même, à qui on ne demande pas, non certes ! de s'occuper de politique au détriment de son devoir, mais à qui on demande de voter, précisément pour éviter qu'un jour elle n'ait à se repentir dans sa vie de famille, d'une malencontreuse désertion".

Une semaine plus tard, le même journal rapporte que :

" (...) des gens mal intentionnés ont cherché à faire croire que les femmes ayant voté aux élections municipales et cantonales, ne voteraient pas aux élections législatives du 21 octobre 1945"¹

Et poursuit :

"C'est naturellement une pure invention! Dimanche 21 octobre, les femmes comme les hommes sont appelées à voter (...). Et, sachant la gravité de l'heure, les femmes ne s'abstiendront pas : elles voteront en masse".

A ces interrogations ou réflexions s'ajoutent chez certains responsables politiques, de gauche notamment, et ce n'est pas nouveau, la crainte de voir les femmes apporter leurs suffrages aux forces conservatrices. Analysant les différentes forces en présence dans le département en 1945, Jacques TERMEAU², évoque parmi les forces montantes, d'une part les mouvements de jeunesse, notamment catholiques, et d'autre part les femmes. En ce qui concerne celles-ci, il souligne dans un article paru dans *La Vie Mancelle* en avril 1993 les réticences des partis de gauche à l'égard du vote des femmes et écrit :

"(...) Paradoxalement, ce sont les partis de gauche, favorables au vote féminin depuis un certain temps, qui craignent sinon en redoutent le plus les effets. Ils y voient un élément profitable aux partis conservateurs et au MRP. Certains se rassurent en déclarant que les femmes voteront comme leurs maris. D'autres s'inquiètent devant le grand nombre de femmes célibataires, religieuses et institutrices libres par exemple, liées au monde catholique et estimées à 500 pour s'en tenir à la ville du Mans"³.

Dans un entretien accordé, en 1976, à la revue *La Vie Mancelle*, Robert COLLET, ancien maire socialiste du Mans laisse bien transparaître ce qu'était l'opinion de l'époque :

"(...) lorsqu'en tant que maire, j'ai fait dresser, en 1947, la liste électorale [du Mans], il y avait 3 800 femmes de plus que d'hommes. Il y a donc ce suffrage féminin que je ne critique pas. Il fera son œuvre et il est juste qu'il existe, mais il est comme le suffrage universel masculin, il faut qu'il fasse son apprentissage" (...) "⁴.

La presse sarthoise d'ailleurs n'a pas le monopole de cette façon de considérer les femmes si l'on en croit Christine BARD pour qui :

" Les journaux [en 45], en décrivant le vote des femmes, oscillent entre le paternalisme et le mépris. On peut même résumer en un mot l'image de l'électrice : la stupidité"⁵.

De son côté, Ralf SHOR souligne que:

" (...) [en] avril 1945, lors du premier scrutin d'après-guerre, consacré aux élections municipales, douze millions de femmes se rendirent aux urnes sous le regard désapprobateur, paternaliste ou goguenard de certains hommes (...) "⁶

¹ *Ouest-France*, 17/10/1945, p. 1.

² Jacques TERMEAU, *Les pouvoirs à la Libération dans le département de la Sarthe*, op.cité, 2^e partie, chap.VI.

³ Jacques TERMEAU, " Les femmes françaises votent pour la première fois: l'exemple de la Sarthe", op. cité p.10.

⁴ Entretien de Robert COLLET avec Michel ROSIER, *La Vie Mancelle*, n° 160, octobre 1976, p.10.

⁵ Christine BARD, *Les femmes dans la société française*, Paris, Ed. Armand Colin, 2003, p.154.

⁶ Ralf SCHOR, *Histoire de la société française au XX^e siècle*, Paris, Ed. Belin, 2004, p. 264.

2) La situation dans les années 1950/1960.

A ces réticences ou réserves exprimées vis à vis du vote des femmes dans les années d'après-guerre, succède une période, les années 1950/1960, durant laquelle la presse locale d'information n'évoque pas ou très peu, lors d'une élection partielle par exemple, l'aspect hommes/femmes dans les comptes rendus qu'elle publie de la préparation ou des résultats des élections. Cet aspect est en quelque sorte un non-sujet. Cette situation trouve son origine dans le fait que, loin du monde parisien et des débats que provoque le livre de Simone de BEAUVOIR, *Le Deuxième Sexe*, le pays dans son ensemble – et la Sarthe en particulier – vit à l'heure de la reconstruction qui permet à la population de vivre sans souci du chômage et de regarder, une fois passées les années de pénurie, l'avenir avec une confiance que la période des " Trente Glorieuses" viendra conforter. C'est durant cette période que les conditions de la vie matérielle du plus grand nombre s'améliorent : l'équipement en appareils ménagers, la voiture, la télévision, les congés payés portés de deux à trois semaines en 1956 sont autant d'éléments qui permettent à beaucoup "d'accéder à un niveau de confort et à des possibilités de loisir jusque-là inconnus de la masse"¹. C'est aussi une période où sur le plan socio-culturel et politique, il est toujours naturel de considérer que la place de la femme est à la maison, que son rôle est d'abord d'être une bonne épouse et une bonne mère de famille, d'autant plus que le pays a besoin de voir reprendre la croissance de la natalité. Ce n'est pas un hasard si cette période d'après-guerre sera celle du baby-boom, faisant croître la population française de 10 millions entre 1946 et 1970, la Sarthe voyant, quant à elle, sa population s'accroître de 75 000 habitants, passant de 412 000 habitants en 1946 à 487 000 en 1975. Le baby-boom n'est d'ailleurs pas étranger à l'effacement des mouvements féministes qui a marqué la période "jusqu'au milieu des années 1960"². Qu'elles soient l'objet d'une certaine interrogation puis d'une indifférence qui confine à l'ignorance, les femmes sarthoises candidates ou élues sont en tout état de cause représentatives de cet ordre traditionnel qui conduit à identifier les femmes d'abord à travers leur état familial et/ou marital (fille de, épouse de, veuve de...).

B. UN STATUT CIVIL HÉRITÉ.

L'élection des femmes au lendemain de la guerre a été liée, dans certains cas à leur activité de résistante³, dans d'autres cas à leur personnalité propre⁴ et dans d'autres cas encore à la notoriété liée à leur nom. C'est dire l'importance particulière de l'héritage familial, et plus particulièrement de l'héritage marital dans l'accession des femmes à des fonctions électives durant cette période. Dans une

¹ Ralph SCHOR, op. cité, p. 297. Sur les transformations de la France pendant les années 1945/1974, on lira notamment avec intérêt les chapitres 16 et 17 de l'ouvrage.

² Christine BARD, "Les premières femmes au gouvernement : France 1936/19813" in *histoire @ politique*, n° 1 mai-juin 2007, p 2 sur 15 (Dossier : "les femmes et le pouvoir").

³ Voir nos développements, supra p. 48 et suivantes.

⁴ Voir ci-après notre point C / sur le rôle social des femmes.

étude parue dans la revue *Parlements* en 2005, Sabrina HUBAC met en relief ce phénomène à propos des femmes candidates aux élections législatives de 1945 à 1968. Parlant d'elles, elle écrit : "Ces candidates ne sont pas anonymes mais ont un nom porteur de sens, d'une mémoire, qui résonne dans cette période d'après-guerre"¹. La situation en Sarthe s'inscrit dans ce cadre comme en témoignent les représentations dont les femmes élues sont l'objet durant cette période, aussi bien de la part de leurs concitoyens que des forces politiques.

1) Le regard des électeurs.

Notre enquête auprès des mairies dans lesquelles des femmes ont été élues dans les années 1945/1947 est très révélatrice de la représentation de l'identité féminine par le corps électoral. Les résultats de notre recherche concernant les veuves élues dans les conseils municipaux lors des trois consultations qui ont eu lieu en 1945, 1947 et 1953 sont à cet égard éclairants.² Est tout d'abord très caractéristique le fait que la mention "veuve" figure de manière fréquente, sinon systématique, sur les tableaux des conseils municipaux des années 1945, 1947 et 1953, mais elle se fait rare à partir de 1959. La mention "veuve" portée sur les tableaux municipaux, que nous avons cru quasiment systématique lors de nos relevés s'avère en fait ne pas l'avoir été dans tous les cas ; en effet, les réponses à notre enquête auprès des communes ayant eu des femmes élues en 1945 et 1947 nous ont permis d'identifier 10 femmes veuves supplémentaires élues en 1945 et 1947 pour lesquelles la mention "veuve" n'avait pas été portée sur les tableaux des conseils municipaux. C'est dire que même le dénombrement que nous avons réalisé est sans doute en deçà de la réalité. À partir de ces relevés ainsi complétés, nous observons que le nombre de femmes veuves élues conseillères municipales représente, en Sarthe, 18 % des femmes élues en 1945 (25 sur 143) et 20 % en 1947 et 1953 (respectivement 25 sur 139 et 21 sur 105). Le phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la Sarthe ni aux seules élues municipales puisque Michelle PERROT a pu faire observer :

" En 1945, 5,6 % des femmes étaient députées, mais parmi elles, on comptait près d'un quart de veuves. Députées, oui : mais comme remplaçantes d'un homme manquant"³.

Certes, toutes les veuves élues lors de ces élections ne sont pas des veuves de guerre, mais leur qualité de veuve leur donne une image de courage et de responsabilité qui inspire le respect ; par ailleurs, au travers de leur état de veuve, c'est aussi à leur mari qu'hommage est rendu. En outre, étant veuves, les femmes se trouvaient également plus disponibles pour assurer des fonctions au service de la collectivité, leur état de veuve réduisant en quelque sorte leur devoir de se consacrer prioritairement sinon exclusivement aux charges du foyer et aux soins des enfants. Cela était d'autant plus vrai que les

¹ Sabrina HUBAC, "Des femmes aux élections législatives en France de 1945 à 1968 : veuves d'hommes politiques célèbres et femmes d'inéligibles", *Parlements*, 2005, n°3, p. 95.

² Rappelons aussi que les trois femmes élues conseillères générales durant la période 1945 – 1970 sont également des veuves.

³ Michelle PERROT, "Les femmes et la citoyenneté-Histoire d'une exclusion", in *Les femmes et la politique*, (Dir : Armelle LEBRAS-CHOPARD et Janine MOSSUZ-LAVAU), Paris, Ed. L'harmattan, 1997, p. 29.

veuves n'avaient pratiquement plus d'enfants en bas âge comme le laisse penser l'examen de l'âge de ces veuves élues : plus de 8 veuves sur dix avaient, lors de leur élection ou réélection 45 ans ou plus et aucune n'avait moins de 35 ans. Plusieurs témoignages reçus dans le cadre de notre enquête sur les femmes élues en 1945/1947 soulignent cet état de veuve considéré comme critère de choix des électeurs. Ainsi, à Mamers :

"Madame Albert ROULLÉ [est] l'épouse d'Albert ROULLÉ, directeur de l'École Primaire Supérieure. Celui-ci, résistant, (...) arrêté le 24 mars 1944, figure, bien qu'absent, en 4ème position sur la liste conduite par André Hermeline (...). La nouvelle de son décès à Buchenwald en janvier 1945 parvient pendant la campagne. Au fond, elle remplace son mari (...)"¹

À Dangeul, "Madame LEHOUX Germaine était la veuve de M. LEHOUX Armand, déporté politique mort pour la France"². À Tennie, la petite-fille de Madame CHAUSSON, élue en 1945, écrit³ "Ma grand-mère a tenu son commerce seule (...) après le décès de mon grand-père et pendant toute la seconde guerre mondiale". À Verneil-le-Chétif, "Madame NOUETTE était la veuve de Monsieur Albert NOUETTE, mort en déportation"⁴. À Avoise, "l'élection de Madame LAMBERT et de Madame GUIMBERT a été très liée à leur état de veuve"⁵. À Villaines-la-Gonais, "ma grand-mère [Mme SURCIN, élue en 1945 et 1947], était veuve, elle a tenu seule son commerce pendant la guerre ; le maire lui a demandé de se présenter aux élections de 1945" rappelle aujourd'hui sa petite-fille⁶. À La Fontaine Saint-Martin, "Madame OUVRARD de LINIÈRE a été élue en octobre 1947. Elle remplaça son mari, Jacques de LINIÈRE, décédé le 8 septembre 1946"⁷. Au Mans, Madame CHANCEL élue en 1947, réélue en 1953 et 1959 est la veuve de François CHANCEL, ancien résistant décédé en 1944.

Plus globalement, et dépassant le seul cas des femmes veuves, c'est au travers des liens de parenté avec un ascendant connu, le plus souvent le père, ou à travers le nom de famille qu'elle porte ou encore à travers la notoriété du mari, que la femme est identifiée par ses concitoyens. Plusieurs témoignages recueillis illustrent bien cette identification de la femme par procuration. Ainsi, à Bonnétable, l'adjoint au maire actuel de la ville⁸ se souvient-t-il de Madame LÉVESQUE, élue en 1945 et 1947, qui :

" bénéficiait surtout de la notoriété de son mari, le régisseur du château. C'est lui qui gérait (...) la quasi-totalité des fermes alentour (près d'une cinquantaine) (...) Dans mon enfance, fils d'agriculteurs non dépendant du château, j'ai néanmoins souvent entendu parler de ce Monsieur LÉVESQUE, dont on évoquait le nom avec respect, à tel point que le gamin que j'étais croyait qu'il s'agissait ...de l'évêque!"

¹ Témoignage écrit, Monsieur PLESSIX, 05/04/2011, source C 30, p. 250.

² Témoignage écrit, Mairie de Dangeul, 18/05/2011, source C 16, p. 249.

³ Témoignage écrit, Madame JAOUEN, 29/03/2011, source C 48, p. 251.

⁴ Témoignage écrit, Monsieur CARRÉ, 18/03/2011, source C 51, p. 251.

⁵ Témoignages oraux, Monsieur BOUCHET et Monsieur CHARTIER, 15/03/2011, source C 02, p. 249.

⁶ Témoignage oral, Madame BROUARD, 25/03/2011, source C 52, p. 251.

⁷ Témoignage écrit, Madame COULÉARD, 23/03/2011, source C 25, p. 250.

⁸ Témoignage écrit, Monsieur LALLIER, 26/01/2011, source C 05, p. 249.

À Dissé-sous-le-Lude, "Madame de BAUDREUIL a sans doute été élue en raison de sa notoriété. En effet, Madame de BAUDREUIL était la fille du Marquis LANCRY de PONLEROY, lui-même (ancien) maire de Dissé-sous-le-Lude" écrit en 2011 le maire de la commune¹. Parfois, à la notoriété du mari s'ajoute une certaine considération pour la femme elle-même comme le témoignage du Révérend Père SOLTNER de Solesmes permet de s'en rendre compte :

*"Lorsque les femmes furent admises à participer aux élections, la commune de Solesmes chercha une dame apte à figurer au conseil municipal : une personne de bon sens, bien éduquée, suffisamment cultivée etc...On pensa à Madame RHEIN, épouse de M. André RHEIN, archéologue distingué, faisant figure de notabilité dans la commune"*².

À Clermont-Créans, l'élection de Madame LE GUILLARD est notamment liée :

*" à la notoriété et au rang de sa famille dans la commune (...) elle était la fille de M. Paul d'ESTOURNELLES de CONSTANT, qui fut maire (...) de la commune, diplomate, député et enfin sénateur de la Sarthe avant d'obtenir le prix Nobel de la Paix"*³.

Observons aussi que si Sabine HUBRAC a procédé à l'examen des candidates députées "veuves d'hommes politiques célèbres ou femmes d'inéligibles"⁴, en Sarthe se présente le cas d'une femme élue, élue, sinon en remplacement d'un mari inéligible au moins concomitamment : il concerne les élections municipales de 1945 de la commune d'AILLIÈRES (82 votants). Le préfet COSTA écrit en effet le 6 mai 1945 au Président du jury d'honneur du Conseil d'État à Paris :

*" (...) M. d'AILLIÈRES Bernard, ex-député ayant voté les pleins pouvoirs [le 10 juillet 1940] est élu en deuxième position avec 67 voix ; son élection sera déferée au Conseil de Préfecture (...) Est élue également, Madame d'AILLIÈRES, éligible, épouse du précédent, avec 65 voix en 5ème position (...) "*⁵.

*(...)"*⁵.

Cette propension à se référer aux liens familiaux s'est d'ailleurs prolongée bien au-delà des années d'après-guerre. Ainsi, en 1978, *La Vie Mancelle* consacre dans sa rubrique, "Nécrologie" un court article, au décès de Madame CHANCEL ainsi rédigé :

*" Le 26 décembre [1977], la mort venait surprendre Madame Madeleine CHANCEL, ancien adjoint au maire du Mans, M. CHAPALAIN. Elle était la veuve de François CHANCEL, héros de la Résistance, mort sous la torture en prison au Mans. Elle était à la mairie, responsable des œuvres sociales et avait été à l'origine de la création des colonies de vacances de la ville à Audierne et au Lioran, et aussi de la construction de nombreux foyers d'anciens et de cantines"*⁶.

¹ Témoignage écrit, Monsieur DECERS, 28/02/2011, source C 17, p. 249.

² Témoignage écrit, Révérend Père SOLTNER, 18/03/2011, source C 46, p. 251.

³ Témoignage écrit et oral, Monsieur BLANCHET et Monsieur LE GUILLARD, 26/01/2011 et 09/02/2011, source C 14, p. 249.

⁴ Op cité. p. 94.

⁵ Archives départementales de la Sarthe, 2000 W 465, dossier "Épuration du personnel politique 1944/1950, 1944/1954".

⁶ *La Vie Mancelle*, n° 172, janvier 1978, p. 2.

Outre la référence à son mari, le rappel des attributions et réalisations de Madame CHANCEL dans le cadre de sa présence au conseil municipal de la ville est symptomatique du domaine d'intervention privilégié des femmes (les activités sociales – et au cas particulier, le vocabulaire, de 1978, est révélateur puisqu'on parle encore des "œuvres" sociales). Trente ans plus tard, le souvenir des liens de parenté des élues est toujours présent comme en témoigne par exemple l'article nécrologique consacré par le journal *Le Maine Libre* à Madame Christiane DUBOIS, ancienne élue mancelle, lors de son décès en 2010. Le texte consacré à la défunte commence en effet par un rappel du mari :

*" C'est la mort brutale de son mari, le docteur Jacques DUBOIS, le 15 juillet 1965, qui devait précipiter son épouse Christiane, sur la scène publique (...) Née en 1923, assistante sociale par sa formation, cette mère de sept enfants est alors sollicitée par son entourage pour reprendre les nombreuses activités du grand militant de l'Action Catholique qu'avait été son mari (...) "*¹.

L'importance attachée par le corps électoral à l'héritage familial en termes de notoriété pour les femmes candidates à des fonctions électives n'avait bien sûr pas échappé aux dirigeants des partis politiques qui, durant toute cette période, n'ont jamais manqué d'accorder, dans leurs écrits comme dans leurs discours, une place de choix à cette donnée.

2) Le regard des dirigeants politiques.

Ainsi, aux élections législatives du 21 octobre 1945, Madame Germaine FAUCHARD, candidate sur une liste MRP, est présentée en ces termes dans le journal *Ouest-France* qui soutient ce parti depuis sa création :

*" Cette candidate se recommande à l'attention du corps électoral à un double titre : mère de quatre enfants, elle est donc particulièrement qualifiée pour représenter les intérêts de la famille (...) D'autre part, la candidature de Madame FAUCHARD se recommande pour une autre raison. Cette sarthoise est en effet, veuve de déporté. (...). Sa double qualité de mère de famille et de veuve de résistant déporté vaudra certainement à Madame FAUCHARD les suffrages du corps électoral "*².

Le parti socialiste SFIO n'est pas en reste et dans la profession de foi qui accompagne la liste qu'il présente aux suffrages des électeurs, il présente ainsi la candidature de Madame Marie OYON :

*" (...) Née le 31 décembre 1898, à Montoir-de-Bretagne, elle perdit très jeune ses parents (...). Mariée à Alexandre OYON, adjoint au maire du Mans, aujourd'hui décédé en déportation ; femme de militant, elle prendra une large part à la vie politique de son mari. Tous deux avaient reçu leur formation de M.OYON, premier conseiller municipal socialiste du Mans en 1896 (...). Puis vint l'occupation (...) elle entre dans la Résistance. Alexandre OYON est nommé chef départemental de la résistance dans la Sarthe et elle deviendra son adjointe (...). Elle est arrêtée et emmenée, ainsi que son mari et son fils aîné qui sera relâché un mois après (...). Après onze mois d'exil elle rentre au Mans : sa joie est grande, mais hélas ! une place est vide au foyer, le mari n'est pas rentré." Et la présentation se termine par ces mots : "Telle est notre camarade Marie OYON"*³.

¹ *Le Maine Libre*, 29/03/2010, p. 6.

² *Ouest-France* du 18 octobre 1945, p. 2.

³ Médiathèque Louis Aragon, section Recherche et Patrimoine, boîte 196.

Cette présentation d'une femme comme candidate à la députation est révélatrice : on y parle des parents, du mari, du fils, du beau-père et de la place que Madame OYON a tenue auprès de chacune de ces personnes ; manifestement, la candidate semble n'exister qu'à travers elles.

Aux élections législatives de 1951, sur le bulletin de vote de la liste d'Union des Gauches Républicaine et Socialiste, la candidate Jeanne COLLET, est présentée comme *"Institutrice au Mans, épouse de Robert COLLET, ancien maire du Mans"*¹.

Aux élections législatives de 1956, les références au statut civil familial et marital des candidates demeurent très présentes, comme en témoigne le contenu des notices biographiques établies par le service de la sécurité publique de la préfecture :

" Madame LOUPIE, née Ranchou Marguerite, pharmacienne, est l'épouse du Docteur LOUPIE, ex-externe des Hôpitaux psychiatriques de la Seine" ;

" Madame MARZORATI, née Bouvier Annie, est mariée, 5 enfants ; épouse de Maître MARZORATTI, avocat au Barreau du Mans, secrétaire fédéral du parti socialiste SFIO, membre du comité directeur, délégué départemental du Mouvement Européen, elle est la fille de Maître BOUVIER, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, d'opinions modérées ; son grand-père, M.A. JAM, fut député de la Sarthe de 1919 à 1924 (...)."

" Madame ROUXIN Françoise, née Beaumatin, est mariée à ROUXIN Pierre, membre du bureau fédéral du PC, secrétaire de la section communiste des cheminots du Mans".

*" Mademoiselle TAVEAU Simone est née le 30 novembre 1928 à Château-du-Loir où son père était artisan serrurier. Il appartenait au Groupe de résistance BUCKMASTER (Docteur GOUDE) et est mort en déportation"*².

Ces quelques exemples montrent combien les femmes sont identifiées, pour ne pas dire assimilées à leurs origines familiales et combien les références au mari sont prégnantes. Après 1958, on ne trouve plus de femmes candidates à la députation, ce qui fait disparaître les références au statut civil des candidates. Néanmoins, il est juste de relever que l'examen des dossiers préparatoires remis par les partis politiques à leurs candidats pour les élections législatives de 1967 montrent que les choses sont en train de changer quant au regard porté sur la place des femmes dans la société, prémices aux évolutions que la décennie suivante enregistrera³.

Les termes des discours prononcés lors des séances d'ouverture des instances où sont élues, pour la première fois, des femmes, sont révélateurs de l'esprit dans lequel les femmes sont accueillies dans ces instances. Le cas du Conseil général en est l'illustration. Ainsi, le 29 octobre 1945, lors de la séance d'ouverture de la première session du Conseil général qui vient d'être élu, le président, Max BOYER, s'adressant aux deux femmes élues, Mesdames ARMAND et OYON, déclare :

¹ Médiathèque Louis Aragon, op. cité.

² Archives départementales de la Sarthe, 1278 W 257.

³ Voir nos développements, 2^{ème} partie.

"(...) C'est avec respect que nous nous inclinons devant vous, Mesdames, dont les maris, héros de la Résistance et vos compagnons de lutte, puisque vous participiez à leur activité, sont hélas morts en captivité dans les camps de la barbarie fasciste, victimes de cette fureur anti-humaine trop souvent exercée par des gens oublieux d'un passé si proche encore (...)"¹

Lors de cette même séance, le Préfet du département, Monsieur COSTA, leur rend hommage également en ces termes :

" (...) Nous voyons tous avec satisfaction siéger parmi nous deux conseillères générales. Leur présence ici ne consacre pas seulement un acte de justice politique. En effet, leur personnalité à l'une comme à l'autre, leur contribution, d'autant plus courageuse qu'elle devait avoir des suites plus cruelles, à la libération de notre pays, donnent à Madame OYON et à Madame ARMAND des droits à notre estime et à notre respect."²

L'année suivante, lors de l'ouverture de la première séance de la session de printemps du conseil général, le 29 avril 1946, le président BOYER, après avoir rendu hommage à MM. LEFEUVRE et ESTRABAUD, anciens conseillers généraux décédés du fait de leur activité de résistants, ajoute :

" Que nos collègues, Madame ARMAND et Madame OYON, me permettent de renouveler, devant cette assemblée, l'hommage que nous rendons à la mémoire de leurs époux, victimes, eux aussi, du fascisme allemand"³.

Lors de cette même séance, les premières paroles du nouveau préfet, Monsieur BRIAND qui a remplacé Monsieur COSTA en janvier 1946 sont destinées aux deux conseillères générales :

" Je veux d'abord exprimer à Madame ARMAND et à Madame OYON ma sympathie dans l'épreuve douloureuse qui les a frappées. À nouveau, je les assure, tout à la fois de ma gratitude et de mon admiration pour la fermeté d'âme et le sentiment élevé du devoir qu'elles ont su montrer en des circonstances particulièrement cruelle"⁴.

Hommage sans cesse rendu aux maris et à leur action, mais aussi respect, admiration, gratitude pour le dévouement et le courage dont ont fait preuve ces femmes élues pendant les moments difficiles que le pays a vécus : tels sont les sentiments qui se dégagent de tous ces textes. Ce sont ces qualités qui sont aussi saluées par les électeurs et les partis politiques lorsque l'on examine les professions ou les activités des femmes élues aussi bien au lendemain de la guerre que durant les années 1950/1960. En effet, au-delà des modifications relevées dans l'évolution de leurs professions et activités, des éléments communs les caractérisent : à travers ces métiers et actions, c'est le rôle social, voire protecteur, traditionnellement attaché à la femme qui est ainsi reconnu, plus que la capacité de la femme de s'occuper, à égalité de compétence avec l'homme, des affaires de la cité.

¹ Registre des délibérations du Conseil général, séance du 29 octobre 1945, p. 406.

² Ibidem p. 410.

³ Registre des délibérations du Conseil général, séance du 29 avril 1946, p 151.

⁴ Ibidem p. 155.

C. UN RÔLE SOCIAL BIEN CIRCONSCRIT.

Comme pour leur identité, il convient tout d'abord de prendre la mesure du rôle social dévolu aux femmes tel que cela ressort des professions qu'elles exercent, avant de montrer comment, dans la présentation faite des femmes par les responsables politiques ou la presse, l'importance de ce facteur est mise en avant.

1) Le choix des électeurs.

Pendant toute la période concernée, les choix du corps électoral se portent sur des femmes qui exercent des professions très liées aux rôles traditionnels reconnus à la femme dans la société. Au premier rang, vient celui de gardienne du foyer : 32 % des femmes élues en 1945 sont femmes au foyer et ce pourcentage est le même vingt ans plus tard ; de même, les femmes mentionnées comme retraitées représentent 11 % des élues en 1945 et 12 % en 1965. C'est dire que presque la moitié des femmes élues sont constituées de femmes au foyer et de femmes retraitées¹. Viennent ensuite les femmes exerçant une activité d'agricultrices. Il convient d'observer que sur les tableaux des conseils municipaux, figurent soit la mention "agricultrice" (ou "cultivatrice"), soit la mention "sans profession". Nous avons considéré que la mention "sans profession" équivalait à "femme au foyer", mais il est vraisemblable que certaines femmes qualifiées de "sans profession" étaient en fait femmes d'agriculteurs et exerçaient bien une activité d'agricultrice, même si elles n'étaient pas désignées comme telles. Elles représentent également un pourcentage important des élues (20 % en 1945 et encore 17 % en 1965), ce qui dans un département à dominante rurale comme la Sarthe n'est pas surprenant. Les commerçantes ont représenté de 1945 à 1959 le même pourcentage d'élues que les agricultrices (entre 17 et 20 %), ce qui est également conforme à un des rôles traditionnels attribués aux femmes, celui d'être au service des autres. De ce point de vue, notamment dans nombre de petites communes rurales à une époque où les moyens de communications étaient peu développés, les commerçantes assuraient un lien social et étaient, en outre, disponibles en permanence. De même, plusieurs avaient, pendant la guerre, été amenées à faciliter la vie de leurs concitoyens ; certes, d'autres ont pu laisser de moins bons souvenirs, mais plusieurs témoignages reçus dans le cadre de notre enquête auprès des mairies au sujet des femmes élues en 1945/1947 mentionnent ces aspects, comme nous avons pu le souligner pour le cas de Mesdames CAILLON et PERLEMOINE à Mansigné². Enfin, quatrième catégorie de femmes élues en termes d'activité professionnelle : celle des femmes exerçant des fonctions médicales ou médico-sociales telles que médecins, pharmaciens, sage-femme, infirmières, assistantes sociales et des fonctions d'enseignement. Si les premières représentent 11 % des femmes élues en 1945 n'en représentent plus que 5 % en 1965, les secondes passent de 3 % à 13 % entre ces deux dates. Ces professions reflètent en fait, de la part des électeurs une double

¹ Précisons que ces statistiques concernent les seules élues municipales sarthoises.

² Voir supra p. 52.

reconnaissance vis à vis des femmes, reconnaissance dans la ligne de la tradition : d'une part, reconnaissance du rôle dévolu à la femme de protection des plus faibles (les personnes malades, les personnes défavorisées) et d'autre part, reconnaissance allant vers les femmes ayant atteint un certain niveau de connaissances qui les place au même niveau que les hommes. S'agissant de l'élection des institutrices, et des instituteurs, il convient également de souligner l'influence du changement intervenu dans la réglementation concernant leur éligibilité. En effet, en application de l'article 33 de la loi du 5 avril 1884, complété par la loi du 12 janvier 1928, les instituteurs n'étaient pas éligibles au conseil municipal de la commune dans laquelle ils exerçaient leurs fonctions. Cette disposition avait conduit à écarter certaines femmes institutrices élues conseillères municipales en 1945. Ainsi, Mademoiselle Marie SARTHOU, élue à Pincé en avril 1945 a vu son élection annulée par un arrêté du Conseil de Préfecture de Caen¹. De même est à souligner le cas de Madame Berthe VARET élue conseillère municipale de La Ferté-Bernard le 13 mai 1945 et dont l'élection a été annulée par le Conseil de Préfecture de Caen² (arrêté du 30 juillet 1945). Appel avait été fait de cette décision auprès du Conseil d'État qui, dans un arrêt du 8 avril 1946 a annulé la décision du Conseil de Préfecture précité au motif que Madame VARET avait été nommée "professeur de cours complémentaire" et n'était donc pas ou plus concernée par l'interdiction visant les instituteurs/trices. Au demeurant, une loi de février 1946 avait modifié la législation antérieure en permettant aux enseignants d'être élus au conseil municipal de la commune dans laquelle ils/elles exerçaient leur métier. Quelques mois plus tard, en septembre 1946, une loi leur a également permis d'être élu(e)s adjoints et maires de "leur" commune. Ces modifications législatives ne sont sans doute pas étrangères à l'augmentation du nombre d'enseignantes élues dans les conseils municipaux (17 femmes enseignantes élues en 1947 contre 4 en 1945) et au pourcentage qu'elles ont représenté par rapport au total des femmes élues (12 % en 1947 ; 11 % en 1953 et 13 % en 1965).

Quoiqu'il en soit, les témoignages des électeurs de ces années confirment l'importance de l'image résultant du caractère social des professions ou activités exercées par les candidates. Ainsi, à Bazouges-sur-le-Loir, selon le témoignage reçu de Monsieur LAMBALLE :

"Madame BOUCHET, élue en 1945 et 1947, s'occupait des œuvres sociales de la mairie et en dehors de cela elle s'occupait des œuvres de l'église (...) Pour les habitants de la commune de Bazouges-sur-le-Loir, s'occuper des œuvres de l'église, c'était très important"³.

Cette remarque s'inscrit bien dans le cadre de l'observation faite par Gérard CHOLVY concernant l'importance de la place des femmes dans la réalisation des œuvres de la paroisse dès le XIX^{ème} siècle quand il évoque le cas de Madame Élise de PRESSENSÉ, créatrice des œuvres de la Chaussée du

¹ Témoignage écrit, Madame PASTEAU, 18/02/2011, source C 36, p. 250.

² Archives départementales de la Sarthe, 1285W 413.

³ Témoignage écrit, Monsieur LAMBALLE, 14/02/2011, source C 08, p. 249.

Maine et dont il dit qu'elle est l'annonciatrice "d'un nouveau type de dames d'œuvres, celui de la travailleuse sociale"¹.

Le témoignage concernant Madame BLAZY, élue à Gréez-sur-Roc est particulièrement révélateur et résume bien les caractères appréciés par les électeurs :

"(...) Madame BLAZY était dotée d'une forte personnalité. Du fait de son activité de sage-femme, elle avait accès à de nombreuses familles (...). Elle était beaucoup consultée par de nombreuses personnes. Elle était à la fois sage-femme et infirmière. Elle rendait de nombreux services et conseils pour l'éducation des enfants. (...) Après la guerre, peu de gens avaient une voiture, il lui est arrivé souvent d'assurer le déplacement des personnes convoquées pour des raisons sociales ou de santé (...) "².

Les mêmes éléments sont mis en relief par Monsieur VALIENNE, maire de Pruillé-l'Éguillé, au sujet de Mademoiselle GAGÉ, élue en 1945 et 1947 :

" Sa réussite récente à son examen de sage-femme lui a conféré à l'époque une notoriété indéniable. De plus, elle deviendra adjointe au maire car elle était, en 1945, la seule personne élue du conseil municipal à être titulaire du permis de conduire et propriétaire d'une voiture "³.

Ce sont des critères semblables qui sont retenus par les électeurs/trices quand il s'agit de candidates enseignantes. Ainsi, à Challes, Mademoiselle LEMAITRE, élue en 1947 "doit sa notoriété à sa profession d'enseignante"⁴; il en est de même pour Madame POUSSIN, institutrice à Château-l'Hermitage "qui était une femme à forte personnalité"⁵; pour Madame ORY, institutrice à Rahay "élue adjointe en raison de cette situation professionnelle"⁶ ou encore pour Madame PORTENEUVE à Saint-Rigomer-les-Bois "institutrice publique de notre commune et connue à ce titre"⁷. A Pincé, Mademoiselle SARTHOU était, selon le témoignage de deux anciennes élèves recueillis par Madame PASTEAU, maire actuelle de la commune :

" une personne exigeante, très généreuse : elle fournissait souvent de la soupe aux élèves qui venaient de la campagne et les autorisait à déjeuner en classe l'hiver (...); elle emmenait ses élèves passer le certificat d'Études à l'école Gambetta à Sablé, à vélo (...) c'était une très bonne maîtresse, sévère, laïque (mais pas opposée à la religion) "⁸ ..."

À la lecture de ces lignes, on voit combien sont imbriquées les raisons qui peuvent animer les électeurs lorsqu'ils portent leurs suffrages sur le nom d'une femme dans cette période. Bien que non mesurable, il n'est pas illégitime de penser que les femmes enseignantes élues dans ces années

¹ Gérard CHOLVY, *La religion en France de la fin du XVIIIème siècle à nos jours*, Paris, Éd. Hachette, 1998, p.169

² Témoignage écrit, Monsieur PIGEARD, 01/03/2011, source C 21, p. 250.

³ Témoignage écrit, Monsieur VALIENNE, 11/02/2011, source C 40, p. 250.

⁴ Témoignage oral, Monsieur PISSOT, 21/04/2011, source, C 08, p. 249.

⁵ Témoignage oral, Monsieur COINTRE, 11/02/2011, source C 12, p. 249.

⁶ Témoignage oral, Monsieur SALTEL, 15/02/2011, source C 41, p. 250.

⁷ Témoignage écrit, Monsieur FIRMESSE, 12/02/2011, source C 47, p. 251.

⁸ Témoignage écrit, Madame PASTEAU, 18/02/2011, source C 36, p. 250.

cinquante/soixante incarnaient, notamment dans les communes rurales, une image qui tenait à la fois de la notoriété liée à la profession, symbole de promotion sociale, et du rôle social que cette profession jouait dans la population.

Ces références au rôle social des femmes se retrouvent dans le vocabulaire utilisé par les partis politiques pour présenter les candidatures féminines.

2) Le langage des forces politiques.

Les termes utilisés dans les professions de foi, les bulletins de vote ou les articles de presse établis ou publiés lors des campagnes électorales des élections législatives de 1945 à 1968 sont particulièrement éclairants.

Ainsi, aux élections législatives d'octobre 1945, dans la présentation qu'il fait de Madame Marie OYON, le parti socialiste SFIO souligne que "toute dévouée à l'enfance, elle fonde, dans le quartier Abattoirs-Batignolles, le Foyer scolaire laïque"¹. La profession de foi de la liste France-Combattante dit de Madame Denise BACHELIER que "sa laiterie bien connue de CHÉRANCÉ, sert pendant toute l'occupation d'asile à tous les gaullistes, parachutistes, résistants de toutes sortes (...)". Sur la liste du Parti Communiste Français, Madame Lydia MARÇAIS est sobrement présentée comme "ménagère". Aux élections législatives du 2 juin 1946, le portrait fait dans le journal *Ouest-France* de Mademoiselle Raymonde CHOPLIN, candidate sur la liste du MRP appelle l'attention des lecteurs sur le fait que :

*"(...) au début de la guerre, [Raymonde CHOPLIN] travaille comme ouvrière dans une usine du Mans. Sa connaissance du milieu et des problèmes ouvriers sont à l'origine de la carrière sociale qui est aujourd'hui la sienne. En effet, depuis plus de trois ans, elle ne cesse de rendre service aux familles sarthoises qui sollicitent son appui (...) "*².

Aux élections législatives du 10 novembre 1946, le MRP présente une liste de 5 noms dont celui de Madame Alice FOLL (en 5^{ème} position sur la liste) dont il trace le portrait suivant :

*" Auxiliaire de l'enregistrement à Rouessé-Vassé, mère de quatre enfants, son mari fusillé le 9 août 1944 à Touesse, presque sous ses yeux. Elle a connu des heures de douleur, des heures de souffrance pour élever ses enfants dans l'amour du devoir et de la Patrie, aidée seulement par le souvenir du chef de famille, victime de la barbarie allemande. Elle sait la misère des mères, de celles qui n'ont que le traitement du petit fonctionnaire pour faire vivre une famille. Elle représente à nos yeux le symbole de cette France qui n'a jamais désespéré et fait toujours confiance à l'avenir "*³.

Dans la Liste de Rassemblement des Gauches Républicaines, Madame CHEVET a pour principale qualité d'être titulaire de la "Médaille de bronze de la Famille Française". Aux élections de 1951, le service des Renseignements Généraux, dans les notes qu'il établit à l'attention du Préfet fait à plusieurs

¹ Tract SFIO "Élections législatives du 21 octobre 1948", Médiathèque du Mans, section Recherche et Patrimoine, boîte 196.

² *Ouest-France*, 29 mai 1946, p. 3.

³ *Ouest-France*, 6 novembre 1946, p. 3.

reprises référence aux professions des candidates présentées, soulignant l'influence qu'elles peuvent exercer de ce fait. Ainsi, à propos de Madame TRIHOREAU, candidate sur la liste du PCF, l'inspecteur écrit qu'il s'agit d'une "Institutrice publique [qui] exerce une certaine influence en raison de sa profession et des services qu'elle rend bénévolement à la population". Rendant compte des réunions électorales, un rapport du même service note que lors d'une réunion au Mans le 8 juin 1951, Madame COLLET (Ndlr : candidate sur la liste SFIO) a "longuement développé le problème de l'enfance auquel elle a consacré sa vie (Ndlr : elle était institutrice) ; elle a ensuite parlé de la sécurité sociale (...) puis des allocations familiales". Aux élections de 1956, les références aux activités sociales, voire de bienfaisance, des femmes candidates sont toujours mises en avant. Ainsi, le journal *Le Maine Libre* en date du 30 décembre 1955, rendant compte de la tenue d'une réunion électorale du 29 décembre 1955 à la Maison Sociale au Mans relate longuement l'intervention de Madame MARZORATTI, candidate sur la liste SFIO :

"Première oratrice, Madame Annie MARZORATTI rappelle (...) qu'il faut que les femmes votent pour que les réformes nécessaires dans les domaines qui les intéressent plus particulièrement soient accomplies..." et de décliner : "c'est d'abord le logement, si arriéré chez nous (...), c'est ensuite le problème des vieux, les deux millions d'économiquement faibles et le million de vieux travailleurs salariés qui disposent d'à peine cinq mille francs par mois, d'où la nécessité de créer au plus vite ce Fonds national vieillesse(...) puis elle évoque le cas des enfants et à cette occasion regrette les inégalités constatées dans les prestations des allocations familiales, suivant la situation des parents (...)" puis l'oratrice conclut en affirmant que toutes les mères de France veulent la paix en Afrique du Nord d'abord, dans le monde entier aussi, la meilleure voie étant la libre négociation au sein de l'ONU".

Ce compte-rendu est particulièrement significatif du domaine réservé aux femmes. Aux secteurs sociaux s'ajoute celui de la paix, souci essentiel des mères de France, comme de toutes les femmes puisqu'elles donnent la vie. Les notices biographiques établies à l'occasion de ces élections par les services préfectoraux mettent en relief les mêmes considérations¹ concernant les femmes candidates. Ainsi, au sujet de Madame LOUPIE (candidate sur une liste MRP), il est noté qu'elle est "une des responsables des Équipes Féminines de la Fédération MRP de la Sarthe" et "qu'elle est bien considérée, de bonne réputation" et il est encore précisé qu'elle "est titulaire de la Médaille de la Croix-Rouge 1914/1918". S'agissant de Madame ROUXIN, candidate sur la liste PCF, la notice insiste davantage sur le rôle qu'elle joue depuis plusieurs années au sein de l'Association Mouvement de la Paix². Quant à Madame Simone TAVEAU, candidate sur la liste du Parti Républicain Radical et Radical Socialiste, elle est ainsi présentée :

"Jeune institutrice sortie de l'Ecole Normale du Mans, [elle] exerce ses fonctions depuis quelques années à La Bruère-sur-Loir (Sarthe) où elle est domiciliée. Issue de bonne famille, la candidate jouit d'une bonne considération dans la région de Château-du-Loir".

¹ Archives départementales de la Sarthe, 1278 W 257.

² Signalons qu'en 1950, Madame Germaine FROGER, membre du bureau fédéral du PCF, secrétaire départementale de l'UFF pendant plusieurs années fut désignée comme déléguée de la Sarthe au Congrès mondial de la paix à Varsovie (Archives départementales de la Sarthe, 1134 W 548).

Enfin, il n'est pas indifférent de relever que le MRP a, dans le cadre de sa campagne nationale, diffusé un tract spécialement destinée aux électrices. Sous le titre *"Françaises, elles travaillent pour vous!"* le tract présente les 4 femmes députées MRP qui, dans la législature précédente " ont fait connaître à l'Assemblée nationale les désirs, les soucis et les espoirs [des femmes]". Suivent ensuite les énoncés des nombreux domaines au sujet desquels les femmes députées MRP sont intervenues :

"Droits de la mère ; logement ; pensions des veuves de guerre ; aide aux orphelins ; caisse nationale des veuves ; formation professionnelle de la jeunesse agricole ; lutte contre l'alcoolisme et la prostitution ; droits de la travailleuse ; réforme des régimes matrimoniaux ; aide aux vieillards ; orientation professionnelle, réadaptation ; protection de l'enfance".

On note une légère diversification des thèmes répertoriés, même si tous demeurent dans le domaine social traditionnellement associé et réservé à l'activité féminine. Cet infléchissement est plus marqué dix ans plus tard dans la campagne électorale concernant les élections législatives de 1967. Mais il convient de rappeler qu'aucune femme n'est candidate députée en Sarthe aux élections de 1958, 1962, 1967 et 1968. Les partis politiques cherchent alors plus à s'attirer les votes féminins qu'à promouvoir vraiment les femmes au sein des instances de la République. L'examen de quelques argumentaires élaborés par les partis politiques et destinés à nourrir les interventions de leurs candidats pour les élections législatives de 1967 est à cet égard révélateur¹. L'étude des arguments qu'il est demandé aux candidats de mettre en valeur, traduit certes une certaine évolution de l'idée que les responsables politiques se font de la place des femmes dans la société. Cette idée demeure cependant encore très marquée par le rôle traditionnellement assigné aux femmes dans la société. Ainsi, le Centre Démocrate, parti qui a pris en quelque sorte le relais du MRP, a établi une lettre-type destinée aux Présidentes d'Associations ou de Mouvements féministes, lettre-type que les candidats du parti sont invités à adresser aux présidentes concernées dans leur circonscription. Dans cette lettre, le parti énonce ainsi ce qu'il appelle sa proposition de base :

"La femme doit pouvoir effectuer un libre choix de son mode de vie, sans être obligée de sacrifier son métier, lorsqu'elle a des enfants, ou son foyer si elle doit travailler par nécessité ou pour son équilibre personnel".

La lettre-type décline les axes sur lesquels le parti se propose d'agir : les prestations familiales, la formation et l'orientation professionnelle, l'aménagement des horaires, le développement des crèches et des garderies, le développement du travail à temps partiel et les actions particulières à mener en faveur des femmes seules (célibataires, veuves, divorcées). Dans sa documentation électorale établie en janvier 1967, le parti socialiste SFIO consacre un papier entier (Fiche n°17) au thème de la Famille et, après avoir souligné les droits auxquels "l'entité Famille" peut prétendre (droit à la paix, à la sécurité du travail, à l'égalité des chances, à des loisirs sains), il appelle l'attention des militants sur les dispositions que le parti préconise en faveur des femmes : l'amélioration des droits civils de la femme,

¹ Source : Archives Électorales du CEVIPOF – EL 40 et EL 41.

la revalorisation des prestations familiales, le libre choix qui doit être laissé à la femme d'exercer ou non une activité professionnelle pendant et après une maternité, le droit à la contraception et à l'avortement. La FGDS (Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste) a élaboré également une fiche dite "Arguments et Ripostes" dans laquelle elle rappelle les mesures prévues dans son programme en faveur des femmes et qui recourent, sans surprise, les mesures préconisées par la SFIO. Mais il est symptomatique d'observer que parmi les mesures évoquées, aucune ne concerne les dispositions à envisager pour améliorer la présence des femmes dans les instances élues qui discutent de leurs droits et de leur condition. De même, les candidates femmes susceptibles d'être élues députées sont-elles rares puisque le nombre de candidates est lui-même réduit et, comme en Sarthe, égal à zéro, comme si les droits nouveaux préconisés en faveur des femmes ne devaient, ou ne pouvaient être portés que par des futurs élus de sexe masculin.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Selon Gérard DENOYELLE, l'acquisition du droit de vote des femmes en 1944 est, à l'époque, vécue par la population française comme un "non-événement"¹. Même si le terme peut paraître aux yeux des citoyens de 2010 un peu excessif, la façon dont a été accueillie cette innovation dans la population sarthoise ne paraît pas démentir ce point de vue si l'on en croit les propos du sous-préfet de La Flèche qui en 1944 déclare que "le vote des femmes laisse indifférent la plupart des gens qui estiment (...) qu'il n'y avait pas urgence à instituer cette nouvelle mesure"² et l'on peut voir dans la rapide régression du nombre de femmes élues dans le département, comme dans l'ensemble de la France, entre 1945 et 1970, une confirmation de cette affirmation. Il n'est pas étonnant dans ces conditions, que dans un rapport adressé au Ministre de l'Intérieur en date du 13 juillet 1949, le préfet de la Sarthe écrive :

"Il ne semble pas que dans la Sarthe l'action des femmes ait sensiblement modifié la situation politique. On peut cependant admettre que la participation des femmes aux consultations électorales peut avoir contribué à accentuer le caractère modéré des tendances.

Il y a lieu de remarquer par ailleurs que du point de vue de l'administration municipale et départementale, le pourcentage de participation féminine est assez faible. De ce fait, l'influence des femmes dans ce domaine ne peut guère être sensible. Aucune femme ne s'est signalée par une activité marquante"³.

Ce rapport est la réponse du préfet de la Sarthe à une large enquête effectuée par le ministre de l'Intérieur en juin 1949. En effet, celui-ci a adressé par courrier en date du 21 juin 1949 une circulaire⁴ dans laquelle il explique que son collègue des Affaires Étrangères lui demande de lui fournir une documentation sur le rôle municipal et l'activité politique de la femme française, ces renseignements devant être utilisés pour la propagande française à l'étranger et particulièrement aux États-Unis. Le préfet, à son tour, a répercuté à tous les maires du département la demande ministérielle et collecté leurs réponses à partir desquelles il a établi le rapport précité. Nous avons cherché à nous procurer, auprès des Archives Nationales, du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Affaires Étrangères, un exemplaire du rapport de synthèse qui a, selon nous, dû être établi au plan national. Malheureusement nos recherches sont restées vaines ; nous ne sommes donc pas en mesure d'apprécier comment se situe la situation sarthoise par rapport à la situation nationale en 1949. Quoiqu'il en soit, l'organisation de cette enquête et le contexte dans lequel elle est entreprise sont révélateurs d'un certain décalage entre

¹ Nous avons trouvé cette expression dans l'article de Christine BARD, " Femmes et citoyenneté en France 1789-2000" paru dans le dossier consacré par la revue *Historiens et Géographes* à l'histoire des femmes, n° 394, mai 2006, p.129. [Madame BARD indique que cette expression de Gérard DENOYELLE est extraite d'une étude de celui-ci intitulée "Des corps en élections-Au rebours des universaux de la citoyenneté : les premiers votes des femmes 1945-1946", parue dans la revue *Genèses*, n°31, juin 1998, p. 76-98.].

² Source : Jacques TERMEAU, " Les femmes françaises..." op. cité, p.39.

³ Archives départementales de la Sarthe, 719 W 382, Vote des femmes, activité politique des femmes; Renseignements 1949.

⁴ Archives départementales de la Sarthe, 719 W 382, Circulaire ministérielle n° 227.

ce qui apparaît comme une préoccupation des milieux gouvernementaux de l'époque en matière de promotion de l'image de la place de la femme française dans la vie politique et la réalité telle qu'elle ressort de la réponse préfectorale. Celle-ci traduit l'indifférence avec laquelle la présence des femmes dans la vie politique locale est ressentie et vécue, faisant de cette affaire un non-événement. Il est symptomatique d'observer que presque vingt ans après cette enquête du ministère de l'Intérieur, une nouvelle étude rédigée par le service des Renseignements généraux de la Sarthe concernant "les femmes et la politique" destinée à la direction parisienne du service confirme que si la participation des femmes sarthoises à l'acte civique qu'est le vote est satisfaisante, leur implication et leur présence dans la vie politique du département sont en revanche peu visibles ni sensibles puisqu'il résume ainsi son analyse :

"Depuis que, voilà 22 ans, les femmes ont acquis la capacité civique, on ne peut pas dire que la place qu'elles ont prise dans la vie politique du département soit importante en ce qui concerne la représentation des électrices. Pour ce qui est de l'exercice du droit de vote en revanche, le pourcentage des femmes ayant voté (...) par rapport au nombre de femmes inscrites prouve une participation sensiblement aussi importante que celle des hommes" et il conclut : "La femme sarthoise participe donc, comme l'homme et dans les mêmes proportions, aux scrutins électoraux mais beaucoup moins à la vie politique proprement dite"¹.

Cette mise à l'écart des femmes est liée, certes à des éléments de circonstances tels, au lendemain de la guerre, le retour des prisonniers qui s'est accompagné de la volonté des hommes de retrouver leur place dans la vie sociale et la réapparition des clivages politiques, un moment atténués à la Libération, qui a redonné aux partis politiques un rôle prééminent dans la sélection des élu(e)s. Mais des éléments plus profonds expliquent aussi cette évolution. Ils tiennent à l'acceptation par les femmes de cette situation et à la persistance des représentations les concernant, en particulier celles liées à la maternité et à leur image de gardiennes du foyer. Dans la mentalité collective est ancrée l'idée que la place de la femme est au foyer et non sur la place publique, sauf s'il s'agit d'apporter aide et secours aux moins favorisés. Ainsi, en acceptant de rester à la place que la société leur assigne, les femmes de ces années 1945/1965 ne perturbent pas "l'ordre éternel des champs" à l'heure duquel vit encore la société sarthoise, et plus largement la société française, même si les ferments du changement sont aussi à l'œuvre. À l'acceptation de cette situation par les femmes succède, à partir de la fin des années soixante, une contestation de cet état qui va amener les femmes à revendiquer, et à obtenir, une place plus significative dans la sphère publique et dans la société en général. S'agissant des femmes élues en Sarthe, leur nombre va effectivement connaître, dans les deux décennies qui suivent une progression tangible ; mais celle-ci s'accompagne-t-elle d'une réelle reconnaissance de leur capacité à diriger à égalité avec les hommes les affaires de la cité ?

¹ Note de 12 pages non datée, établie au printemps 1967 en réponse à une demande de Paris en date du 4 janvier 1967 – dossier consulté par nous par dérogation obtenue auprès du service interministériel des Archives de France (Archives départementales de la Sarthe, 1134 W 458). Nous ne relatons ici que des éléments impersonnels et généraux non susceptibles d'être considérés comme un manquement à l'obligation de confidentialité.

DEUXIÈME PARTIE

LES ANNÉES 1970/1990

UNE PRÉSENCE ACCEPTÉE

UNE PRESSION CONTENUE

DEUXIÈME PARTIE

Les vingt années qui s'écoulent de 1970 à 1990 voient le nombre de femmes élues en Sarthe, comme en France en général, progresser de manière très significative. En outre, à la différence de ce qui a été observé pendant la période précédente, la courbe est régulièrement ascendante pendant ces deux décennies, avec, pour les élues municipales une accélération au moment des élections de 1983. Quels sont les facteurs à l'origine de ce mouvement ? Quelle est sa signification ? Traduit-il un changement dans l'esprit public – en particulier chez les hommes politiques – dans la manière de considérer la possibilité pour les femmes de jouer un rôle dans l'espace public au même titre que les hommes et à égalité avec eux ? Avant de répondre à ces questions, il nous faut mesurer précisément quelle a été, quantitativement, cette évolution de la représentation féminine dans les instances publiques pendant cette vingtaine d'années.

CHAPITRE 3

DE L'EFFACEMENT A L'EMERGENCE

La féminisation des instances publiques sarthoises pendant la période 1970-1990 se traduit dans la progression du nombre d'élues et dans les progrès qu'elles enregistrent tant sur le plan de leur implantation géographique que sur celui de leur enracinement dans le paysage politique du département.

I. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FEMMES ÉLUES de 1968 À 1990.

Globalement, en termes de nombre et de pourcentage de femmes élues, la progression enregistrée en Sarthe est en phase avec la progression constatée au plan national. Mais une très forte distorsion est à relever dans le département au niveau des catégories d'élues. En effet, si la Sarthe compte des femmes élues dans les trois catégories d'élues territoriales à considérer, elle n'en compte aucune dans les trois catégories d'élues parlementaires à prendre en compte.

A. DONNÉES SARTHOISES¹.

À la régression enregistrée entre 1945 et 1968, succède pendant la période 1968/1989 une progression continue du nombre de femmes sarthoises accédant à des fonctions électives. Passant de 95 en 1968 (soit 1,9 % des élus sarthois) à 901 en 1989 (soit 16,6 %), leur nombre est ainsi presque multiplié par dix en vingt ans. Cette progression a été continue durant toute la période puisqu'après avoir retrouvé en 1971 le niveau de 1945, le nombre d'élues a doublé deux fois, passant de 155 en 1971 à 353 en 1977, puis à 701 en 1983.

Composées de deux catégories d'élues jusqu'en 1986, les instances territoriales passent à trois à compter de cette date. En effet, aux deux instances historiques, conseil municipal et Conseil général, s'ajoute une nouvelle institution élue au suffrage universel direct, le Conseil régional². La progression la plus remarquable concerne les élues municipales, leur nombre passant de 95 en 1968 à 897 en 1989, et leur part au sein des conseils municipaux du département de 2 % à 16,7 %. Par ailleurs, les femmes, après neuf ans d'absence retrouvent une représentation au Conseil général avec la présence, faible certes, mais continue, d'une femme de 1976 à 1989. Enfin, à partir de l'existence, en 1986, d'un Conseil régional élu au suffrage universel direct, les femmes sarthoises y sont représentées et ce, à un

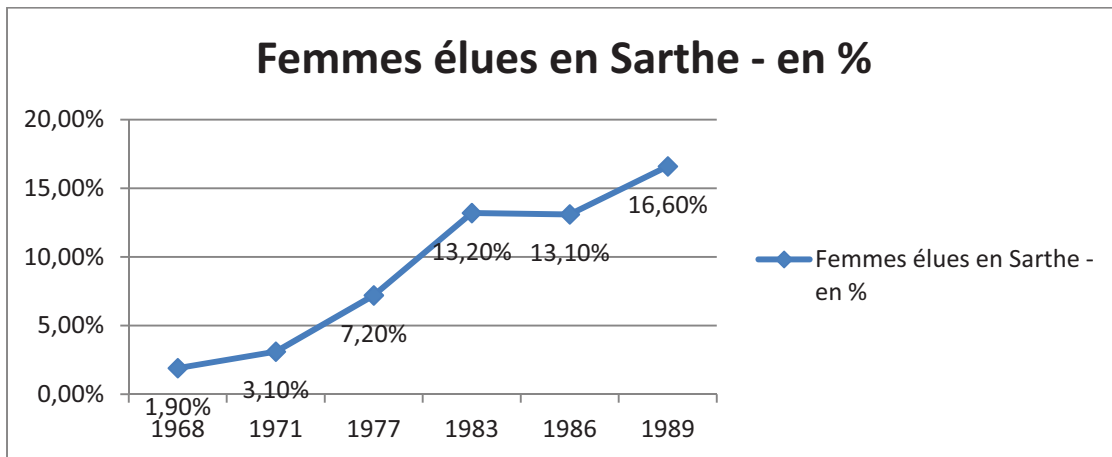
¹ Voir le détail dans le tableau 6 en page 96 ci-après.

² Voir la présentation du cadre et de l'histoire des élections régionales en annexe R 1, infra p. 374.

niveau d'emblée non négligeable puisqu'avec 3 femmes sur 16 élus pour le département, elles représentent 18,8 % des élus sarthois.

Composées également de deux catégories d'élues au suffrage universel jusqu'en 1979, les instances parlementaires passent à compter de cette date, à trois puisqu'aux deux instances traditionnelles (Assemblée nationale et Sénat) s'ajoute une nouvelle institution, le Parlement européen, dont les membres sont élus au suffrage universel direct à compter de cette année-là¹. Pendant la période 1970-1990, aucune femme sarthoise n'est élue dans aucune de ces assemblées, au sein desquelles la représentation féminine demeure, il est vrai, très faible, sauf au parlement européen où les femmes représentent un cinquième des élus².

Le graphique 20 ci-après illustre le mouvement général de progression des élues territoriales sarthoises que nous venons de résumer :



GRAPHIQUE 20 : Évolution du pourcentage de femmes élues en Sarthe de 1968 à 1989

Alors que la croissance des élues territoriales pendant cette période s'accompagne d'une absence totale d'élues parlementaires, les Grandes Électrices connaissent une croissance significative lors des élections sénatoriales de 1977 et 1986. Convoqué pour les élections sénatoriales de 1977 et 1986, le collège des Grands Électeurs/trices se caractérise en effet par une place accrue des femmes puisque leur nombre passe de 25 en 1968 à 103 en 1977 et 185 en 1986, représentant respectivement 2,1 % , 8,1 % et 13,8 % du total des membres du collège. Il paraît raisonnable de penser que cette progression est la conséquence de celle enregistrée par les femmes dans les conseils municipaux à partir de 1971, puisque les délégués élus par les conseils municipaux fournissent l'essentiel de l'effectif du collège des

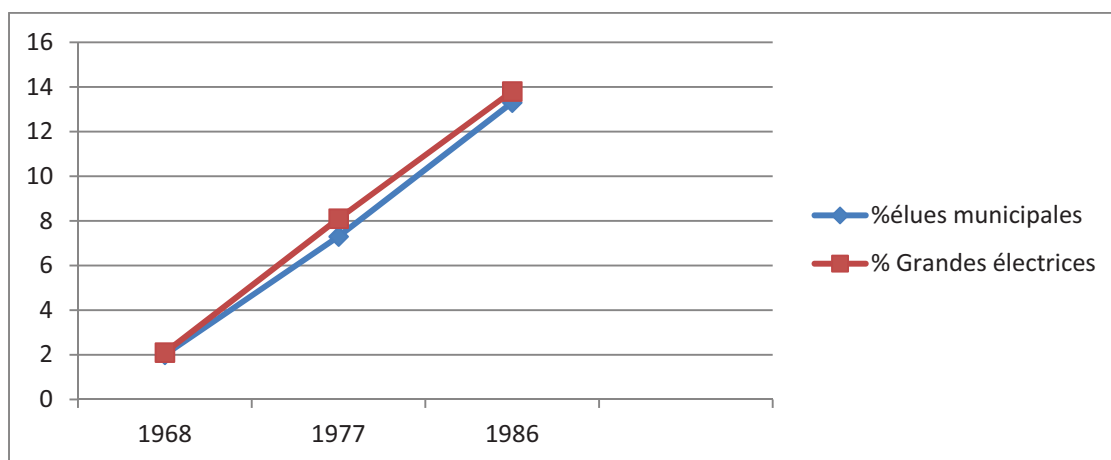
¹ Voir la présentation du cadre et de l'histoire des élections européennes en annexe E 1, infra p. 415.

² Voir le tableau 9 détaillé, ci-après p. 102.

GE¹. Elle paraît confirmer l'observation faite au sujet des femmes élues au collège des GE en 1946, à savoir qu'un corps électoral au sein duquel les femmes sont mieux représentées élit à son tour plus de femmes dans le cadre d'un scrutin au second degré, même s'il n'existe pas de relation mathématique et automatique entre les deux situations. Les chiffres et le graphique 21 ci-après sont cependant révélateurs :

ÉLUES MUNICIPALES ET GRANDES ÉLECTRICES EN SARTHE : 1968 – 1986

	<u>1968</u>	<u>1977</u>	<u>1986</u>
Nombre et % de F dans les conseils municipaux (rappel)	95 (2,0%)	352 (7,3%)	705 (13,3 %)
Total GE sarthois pour l'élection sénatoriale	1199	1274	1339
Dont Femmes parmi les GE	25	103	185
Soit % femmes	2,1%	8,1%	13,8%



GRAPHIQUE 21 : Élues municipales et Grandes Électrices élues en Sarthe de 1968 à 1986

¹ Rappelons que ce collège est composé de membres de droit (députés, sénateurs, conseillers généraux, conseillers régionaux) et de membres élus par les conseils municipaux.

TABLEAU RÉCAPITULATIF : DONNÉES SARTHOISES : 1968-1989

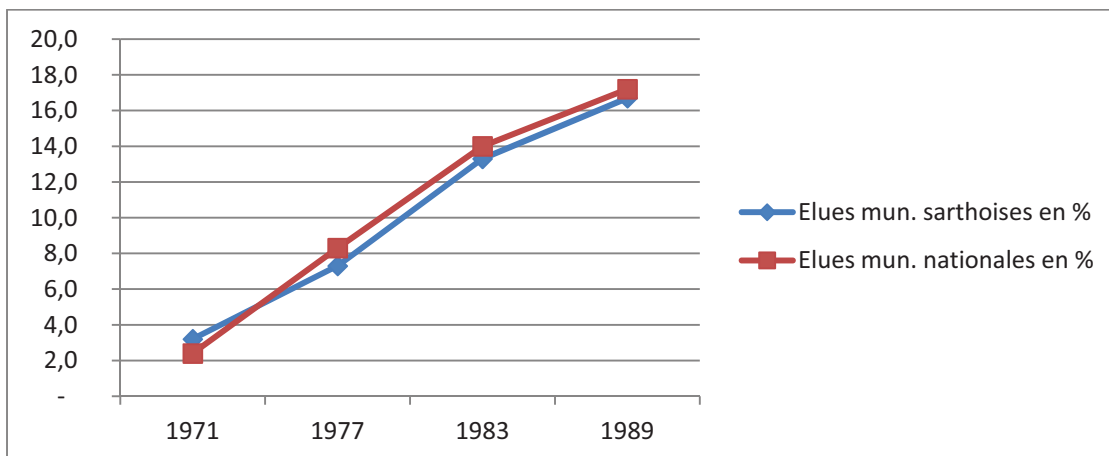
Tableau 6 : Nombre total d'élue(s), nombre et pourcentage de femmes élues en Sarthe de 1968 à 1989							
	1968 (rappel)	1971	1977	1979	1983	1986	1989
1 - Dans les conseils municipaux							
-Total membres des conseils	4851	4838	4846	4846	5318	5318	5365
- Nombre de femmes	95	155	352	352	705	705	897
Soit % de femmes	2,0%	3,2%	7,3%	7,3%	13,3%	13,3%	16,7%
2 - Au conseil général							
-Total membres du conseil général	36	36	36	36	40	40	40
- Nombre de femmes	0	0	1	1	1	1	1
Soit % de femmes	0,0%	0,0%	2,8%	2,8%	2,5%	2,5%	2,5%
3 - Au conseil régional							
-Total membres du conseil régional	NC	NC	NC	NC	NC	16	16
- Nombre de femmes						3	3
Soit % de femmes						18,8%	18,8%
4 - A l'Assemblée nationale							
-Total députés sarthois	5	5	5	5	5	5	5
- Nombre de femmes	0	0	0	0	0	0	0
Soit % de femmes	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
5 - Au Sénat							
-Total sénateurs sarthois	3	3	3	3	3	3	3
- Nombre de femmes	0	0	0	0	0	0	0
Soit % de femmes	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
6 - Au Parlement Européen							
-Total députés européens sarthois	NC	NC	NC	0	0	0	0
- Nombre de femmes				0	0	0	0
Soit % de femmes				0%	0%	0%	0%
Total 1 à 6							
- Total élus 1 à 6 :	4895	4882	4890	4890	5366	5382	5429
- Total femmes élues	95	155	353	353	706	709	901
Soit % de femmes	1,9%	3,1%	7,2%	7,2%	13,2%	13,2%	16,6%

B. DONNÉES COMPARÉES.

Si sur le plan du nombre de ses élues, la Sarthe enregistre une progression de ses élues territoriales en phase avec le mouvement constaté au plan national il n'en va pas de même pour ses élues parlementaires. Mais au-delà du seul nombre d'élues se cache en fait, comme dans la période précédente, une appartenance de la Sarthe à la grande majorité de départements qui n'envoient pas de femmes siéger dans les instances parlementaires.

1) Les élues territoriales.

Le tableau 9 détaillé figurant en page 102 permet d'observer que pour les élues municipales, la Sarthe suit, entre 1971 et 1989, la même pente ascendante que la courbe nationale, mais avec un pourcentage d'élues légèrement inférieur à la moyenne nationale, ce qui était déjà le cas pendant la période 1945/1965, comme l'illustre le graphique 22 ci-après :



GRAPHIQUE 22 : Comparaison de l'évolution des pourcentages des élues municipales en Sarthe et en France de 1971 à 1989

Après neuf années sans présence féminine de 1967 à 1976, le Conseil général de la Sarthe accueille en 1976 une nouvelle élue, Madame Jeannine BONNEAU, élue du canton d'ÉCOMMOY. Elle y accomplit un mandat mais ne retrouve pas son siège en 1982. À cette date cependant Madame Solange d'HARCOURT, élue dans le canton de VIBRAYE, à l'issue d'une compétition homérique avec une religieuse, sœur Christiane, candidate du parti socialiste, permet de maintenir une représentation féminine au sein du Conseil général. Elle est la seule femme à y siéger jusqu'en 1992, date à laquelle la rejoignent deux autres femmes, Madame HAUDEBOURG, élue dans le canton de Le Mans SE et Madame LEFEBVRE, élue dans le canton d'ALLONNES. Au total, pendant les vingt-cinq années qui s'écoulent de 1967 à 1992, la présence féminine est des plus réduites au sein du conseil général et la comparaison du pourcentage qu'elle y représente (0 %, puis 2,8 % et 2,5 %), s'il est inférieur au taux moyen enregistré au plan national (4 %) ne peut être considérée comme

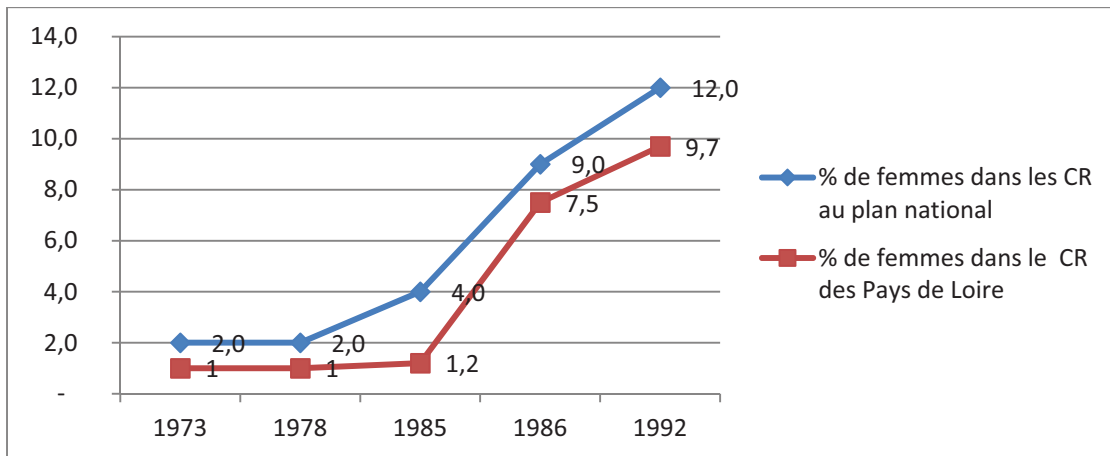
significative de la situation sarthoise par rapport au reste de la France. La comparaison de la situation sarthoise avec la situation de chacun des autres départements français métropolitains rend mieux compte de la réalité. En effet, les chiffres que nous avons établis montrent que le retard sarthois que laisserait supposer les pourcentages cités ci-dessus cache en réalité l'appartenance du département à la grande majorité des départements qui, entre 1967 et 1976 n'envoient aucune femme dans leur conseil général et le classe, au contraire, à partir de 1976, parmi la minorité des départements qui élisent une femme comme conseillère générale. Le tableau 10 traduit cette réalité que les graphiques 24 et 25 illustrent (voir ci-après p. 103). Pour apprécier la situation du département de la Sarthe au regard de sa représentation féminine au sein du Conseil régional des Pays de la Loire, et plus largement, par rapport à la situation nationale en la matière, il importe de distinguer la situation qui va de 1973 à 1986 d'une part et celle qui résulte des élections de 1986 et 1992 d'autre part. En effet, à partir de 1986, les conseillers régionaux ont été élus au suffrage universel direct, mais jusqu'à cette date, les conseils régionaux sont composés de membres de droit (députés et sénateurs des départements composant la région) et de membres représentant les conseils généraux, les communes de plus de 30 000 habitants et les communautés urbaines, ces trois instances élisant parmi leurs membres ceux devant les représenter au Conseil régional. Durant cette période 1973-1986, le mandat des conseillers régionaux prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés. C'est dire que la composition des conseils régionaux est relativement changeante et tributaire du rythme et des résultats des autres élections. Nous avons examiné la composition de l'ensemble des conseils régionaux métropolitains à 3 dates différentes : en 1973, lors de leur mise en place ; en 1978, après les élections cantonales de 1976, les élections municipales de 1977 et les législatives de 1978 ; en 1985 enfin, c'est-à-dire l'année précédant leur élection au suffrage universel. Nous avons complété les données correspondant à ces trois dates par celles résultant des élections de 1986 et 1992 et avons pu établir le tableau suivant :

ELECTIONS	Situation au niveau national ¹		Situation au niveau du conseil régional Pays de la Loire		Situation au niveau de la Sarthe ²	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1973	17/1239	1,4%	1/80	1,3%	Aucune	-
1978	42/1431	2,9%	Aucune	-	Aucune	-
1985	59/1469	4,0%	1/86	1,2%	Aucune	-
1986	145/1621	8,9%	7/93	7,5%	3/16	18,8%
1992	203/1671	12,1%	9/93	9,7%	2/16	12,5%

¹ Les chiffres ont été établis par nos soins à partir des relevés effectués pour 94 départements métropolitains (la Corse n'a pas été prise en compte en raison des dispositions particulières qui régissent son organisation administrative)

² Il s'agit des chiffres concernant les femmes sarthoises élues au conseil régional par rapport au total des élus sarthois au conseil régional.

L'examen de ces chiffres permet tout d'abord de noter l'influence, déjà relevée, du suffrage universel direct sur la féminisation des instances publiques. Au plan national, celle-ci qui était passée de 1,4 % en 1973 à seulement 4,0 % en 1985 atteint 8,9 % dès l'élection de 1986 et 12 % en 1992. Au niveau du Conseil régional des Pays de Loire, elle demeure symbolique de 1973 à 1986 (1,3 % en 1973, 0 % en 1978 et 1,2 % en 1985) mais atteint 7,5 % en 1986 et croît à 9,7 % en 1992, situant la région sur toute la période à un niveau inférieur au niveau national moyen, ce qui n'est pas le cas du département de la Sarthe puisque si sa représentation féminine au Conseil régional est nulle de 1973 à 1985, elle atteint 18,8 % dès 1986 mais retombe à 12,5 % en 1992. Le petit nombre d'élues concernées au niveau départemental conduit cependant à pondérer la pertinence à accorder aux pourcentages ainsi établis. Le graphique 23 ci-après, limité à la comparaison des résultats nationaux avec ceux du Conseil régional des Pays de Loire est cependant révélateur de l'évolution qui caractérise la féminisation des conseils régionaux pendant ces deux décennies.



GRAPHIQUE 23 : Évolution du pourcentage de femmes élues dans les conseils régionaux de 1973 à 1992.

Afin d'apprécier la situation du département de la Sarthe par rapport au reste de la France, il est cohérent de conserver l'approche utilisée pour les élus aux conseils généraux et au parlement, à savoir de comparer la Sarthe avec les autres départements en fonction de l'existence ou non d'élues de la catégorie étudiée. L'examen du tableau 11 dressé à cet effet permet de mettre en relief les caractéristiques suivantes : la Sarthe appartient à la très grande majorité des départements qui, de 1973 à 1986, n'envoient aucune femme siéger dans leur conseil général (c'est le résultat de la composition des instances qui désignent les conseillers régionaux) et se situe ensuite parmi la minorité des départements qui, en 1986, envoient 3 femmes à leur CR (7 % des départements) et qui, en 1992 envoient 2 (16 % des départements). Le tableau 11 et les graphiques 24 et 25 figurant en page 104 illustrent ces commentaires.

S'agissant des Sarthoises élues au Conseil régional des pays de Loire, il convient d'approfondir la comparaison afin d'examiner comment se situe le département de la Sarthe par rapport aux autres départements de la région. Comme permet de le constater le tableau 8 ci-après, le département de la

Sarthe, à l'instar de presque tous ses voisins n'envoie aucune femme siéger au conseil régional des Pays de Loire de 1973 à 1985, mais se situe ensuite au 1^{er} rang des 5 départements de la région en 1986 et au 2^e rang en 1992.

TABLEAU 8 : Évolution de la représentation féminine au Conseil régional Pays de Loire selon les départements entre 1973 et 1992										
	1973		1978		1985		1986		1992	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Loire-Atlantique	1/25	4,0%	-	-	0/27	-	2/31	6,6%	5/31	16,1%
Maine-et-Loire	-	-	-	-	1/19	5,3%	1/21	4,8%	1/21	4,8%
Mayenne	-	-	-	-	0/9	-	0/9	-	1/9	11,1%
Sarthe	-	-	-	-	0/14	-	3/16	18,8%	2/16	12,5%
Vendée	-	-	-	-	0/14	-	1/16	6,2%	0/16	-
Ensemble Conseil régional	1/80	1,2%	-	-	1/86	1,2%	7/93	7,5%	9/93	9,7%
Rappel : situation au plan national	17/1239	1,4%	42/1431	2,9%	59/1469	4,0%	145/1621	8,9%	203/1671	12,1%

2) Les élues parlementaires.

L'absence de femmes sarthoises des assemblées parlementaires ne doit pas conduire à la conclusion d'un retard qui serait propre à la Sarthe. Comme pendant la période précédente, la Sarthe ne se singularise pas par rapport aux autres départements français en cette matière. En effet, pour comparer la situation sarthoise à la situation nationale, il nous paraît préférable de conserver le critère retenu précédemment, à savoir la comparaison avec le nombre de départements ayant élu des femmes dans ces assemblées. Ainsi, même si le pourcentage de départements n'envoyant aucune femme à l'Assemblée nationale régresse de 92 % en 1973 (soit 9 départements sur 10) à 74 % en 1988 (soit plus de 7 départements sur 10), la Sarthe ne fait pas figure de département original.

Aux deux élections sénatoriales qui interviennent durant la période concernée (soit en septembre 1977 et septembre 1986), la Sarthe, en n'élisant aucune femme sénatrice fait partie de l'immense majorité des départements qui sont dans ce cas : 91 sur 96 en 1977 (soit 95 % des départements) et 89 sur 96 en 1986 (soit 92 % des départements). C'est dire que la situation de 1988 n'a pratiquement pas varié en vingt ans puisqu'en 1968, on dénombrait, 90 départements sur 95 (soit 95 %) sans aucune femme sénatrice.

S'agissant des élections européennes, la Sarthe n'a eu aucun représentant au parlement européen, ni homme ni femme, de 1979 à 1989. Le mode de scrutin et donc de sélection des candidats explique pour une large part cette situation¹. En effet, élu au scrutin proportionnel dans le cadre de listes nationales de 1979 à 1999 et de listes interrégionales depuis 2004, les candidats aux fonctions de députés européens sont très dépendants des choix effectués par les instances nationales dirigeantes des partis ainsi que l'écrit Olivier COSTA : "Les listes de candidatures étant des listes bloquées (...) l'ordre de présentation des candidats sur les listes est donc décisif, laissant une grande latitude aux partis politiques dans la sélection des futurs élus"². Le profil des élus – c'est-à-dire, en fait, des candidats classés par les partis en position éligible – explique que la Sarthe n'ait pas été parmi les départements pouvant prétendre à avoir des candidats/tes susceptibles d'être retenu(e)s par les dirigeants nationaux. Il convient en effet d'avoir une certaine notoriété au sein du parti, d'où l'importance de l'activité militante au plan national et de disposer de relais puissants au sein des organes décideurs du parti. Beaucoup sont passés en cabinets ministériels ou ont déjà occupé des fonctions gouvernementales. Peu ou pas de femmes sarthoises répondent à ces critères en ces années-là. Peu d'hommes non plus au demeurant, ce qui explique sans doute la persistance d'une représentation sarthoise très faible au sein du Parlement européen puisque si aucune femme n'y a jamais siégé, deux hommes seulement y ont été élus : Jean-Pierre THIERRY (liste de VILLIERS) élu en 1994, réélu en 1999 et Stéphane LE FOLL (PS) élu en 2004, réélu en 2009.

Sont regroupés ci-après les tableaux et graphiques suivants :

- Tableau 9 : Tableau récapitulatif concernant les données comparées Sarthe/France pour les femmes élues entre 1968 et 1989,
- Tableau 10 et graphiques 24 et 25 : concernant les départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères générales entre 1970 et 1988,
- Tableau 11 et graphiques 26 et 27 : concernant les départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères régionales entre 1973 et 1992,
- Tableau 12 et graphiques 28 et 29 : concernant les départements métropolitains ayant élu des femmes députées entre 1968 et 1988,
- Tableau 13 et graphiques 30 et 31 : concernant les départements métropolitains ayant élu des femmes sénatrices entre 1968 et 1986.

¹ Voir les analyses d'Olivier COSTA et Florent SAINT-MARTIN dans *Le parlement européen*, Paris, Ed. La Documentation Française, 2009, 158 p. (s'agissant du "profil" des députés européens : voir en particulier p. 27).

Voir également Willy BEAUVALLET et Sébastien MICHON, "Les femmes élues au Parlement européen (1979-2004): modes de recrutement et stratégies d'investissement", *Regards sociologiques*, n°27-28, 2004, p. 70-84.

² Ibidem p. 15.

TABLEAU RÉCAPITULATIF : DONNÉES COMPARÉES : 1968-1989

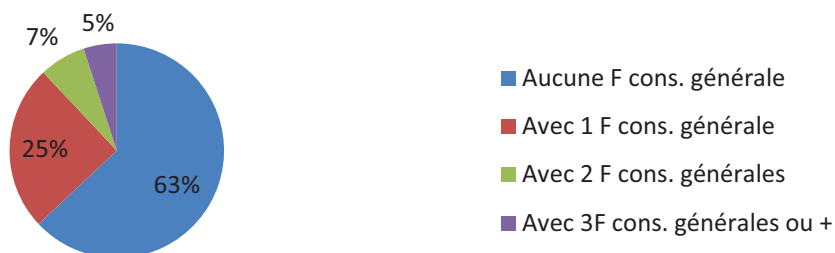
TABLEAU 9 : Pourcentages de femmes élues en Sarthe et en France de 1968 à 1989							
	1968 (rappel)	1971	1977	1979	1983	1986	1989
1 - Dans les conseils municipaux							
- % de femmes en Sarthe	2,0%	3,2%	7,3%	7,3%	13,3%	13,3%	16,7%
-% de femmes au plan national	2,4%	2,4%	8,3%	8,3%	14,0%	14,0%	17,2%
2 - Dans les conseils généraux							
- % de femmes en Sarthe	0,0%	0,0%	2,8%	2,8%	2,5%	2,5%	2,5%
-% de femmes au plan national	2,3%	1,3%	2,3%	4,3%	3,8%	4,2%	4,1%
3 - Dans les conseils régionaux							
-% de femmes sarthoises au CR Pays de L.	ND	ND	ND	ND	ND	18,8%	18,8%
-% de femmes dans le CR Pays de Loire						7,5%	7,5%
-% de femmes dans les CR au plan national						9,0%	9,0%
4 - A l'Assemblée nationale							
- % de femmes députées en Sarthe	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
-% de femmes députées au plan national	1,6%	1,6%	1,6%	4,1%	5,3%	5,9%	5,7%
5 - Au Sénat							
- % de femmes sénatrices en Sarthe	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
-% de femmes sénatrices au plan national	1,8%	1,8%	1,7%	1,7%	1,7%	2,8%	2,8%
6 - Au Parlement européen							
-% de femmes sarthoises au PE Par rapport au total député(e)s fr au PE	NC	NC	NC	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
-% de femmes françaises au PE Par rapport au total député(e)s fr au PE				21,0%	21,0%	20,0%	22,2%
- % de femmes au Parlement européen				16,0%	16,0%	18,0%	19,0%

DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU DES FEMMES

CONSEILLÈRES GÉNÉRALES ENTRE 1970 ET 1988

Tableau 10 : nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères générales entre 1970 et 1988										
<i>ÉLECTIONS</i>	<i>Dépts sans aucune F cg</i>		<i>Dépts avec 1 F cg</i>		<i>Dépts avec 2 F cg</i>		<i>Dépts avec 3 F cg</i>		<i>Dépts avec plus de 3 F cg</i>	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
<i>Mars 1970</i>	59/94	63%	23/94	25%	7/94	7%	3/94	3%	2/90	2%
<i>Mars 1973</i>	50/95	53%	24/94	26%	14/94	15%	2/94	2%	4/94	4%
<i>Mars 1976</i>	43/95	45%	29/95	31%	14/95	15%	4/95	4%	5/95	5%
<i>Mars 1979</i>	42/95	44%	26/95	27%	12/95	13%	7/95	7%	8/95	8%
<i>Mars 1982</i>	32/95	34%	25/95	26%	18/95	19%	10/95	11%	10/95	10%
<i>Mars 1985</i>	34/95	36%	25/95	26%	15/95	16%	7/95	7%	14/95	15%
<i>Sept/Octobre 1988</i>	22/95	23%	31/95	33%	18/95	19%	11/95	12%	13/95	13%

% de départements avec des femmes conseillères générales en 1970



GRAPHIQUE 24 : % de départements avec femmes conseillères générales en 1970.
La Sarthe ne compte aucune femme conseillère générale

% de départements avec des femmes conseillères générales en 1988



GRAPHIQUE 25 : % de départements avec femmes conseillères générales en 1988.
La Sarthe compte 1 femme conseillère générale

DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU DES FEMMES
CONSEILLÈRES RÉGIONALES ENTRE 1973 ET 1992

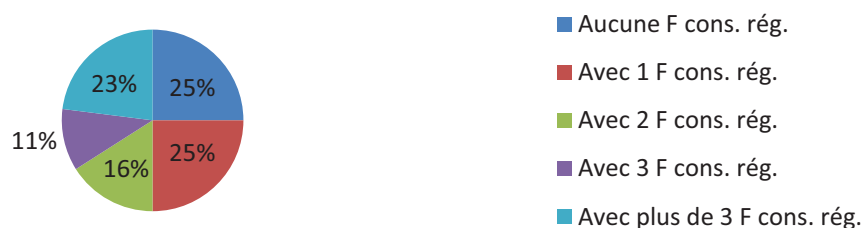
Tableau 11 : nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des conseillères régionales entre 1973 et 1992										
ÉLECTIONS	Dépts sans Aucune F cr		Dépts avec 1 F cr		Dépts avec 2 F cr		Dépts avec 3 F cr		Dépts avec plus de 3 F cr	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1973	69/86	80%	17/86	20%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
1978	65/94	69%	21/94	23%	4/94	4%	3/94	3%	1/94	1%
1985	56/94	60%	24/94	25%	10/94	11%	2/94	2%	2/94	2%
Mars 1986	35/94	37%	19/94	20%	24/94	26%	7/94	7%	9/94	10%
Mars 1992	23/94	25%	23/94	25%	15/94	16%	11/94	11%	22/94	23%

**% de départements avec des femmes
conseillères régionales en 1973**



GRAPHIQUE 26 : % de départements avec femmes conseillères régionales en 1973. La Sarthe ne compte aucune conseillère régionale

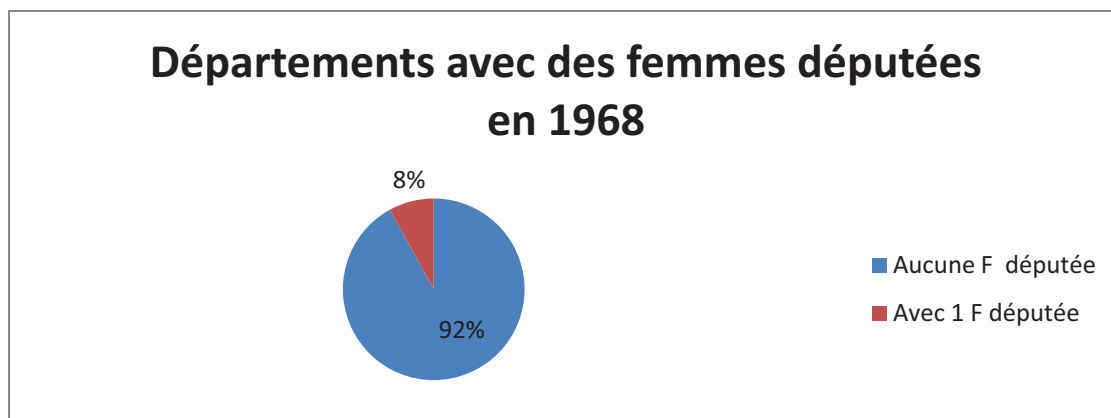
**% de départements avec des femmes
conseillères régionales en 1992**



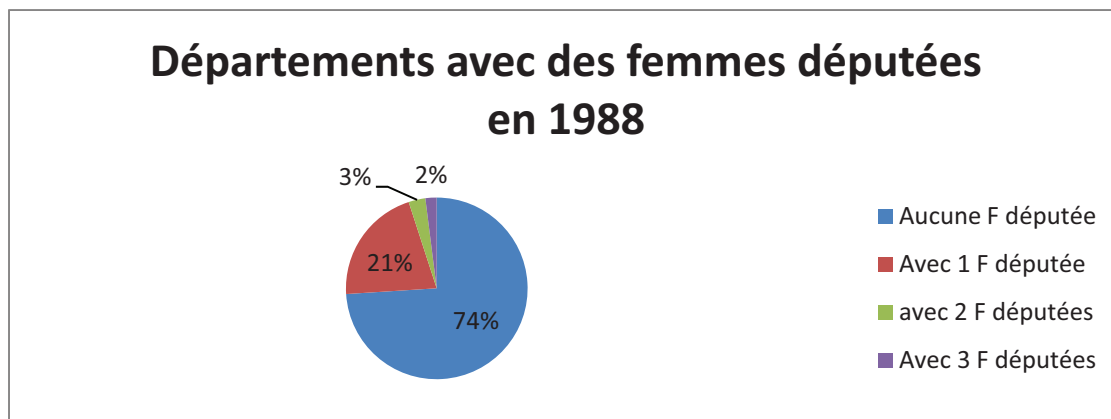
GRAPHIQUE 27 : % de départements avec femmes conseillères régionales en 1992. La Sarthe compte 2 conseillères régionales

**DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU DES FEMMES DÉPUTÉES ENTRE
1968 ET 1988**

TABLEAU 12 : Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes députées entre 1968 à 1988										
ÉLECTIONS	Dépts sans Aucune F députée		Dépts avec 1 F députée		Dépts avec 2 F députées		Dépts avec 3 F députées		Dépts avec plus de 3 F députées	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Juin 1968	87/95	92%	8/95	8%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
Mars 1973	87/95	92%	8/95	8%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
Mars 1978	80/96	83%	12/96	13%	2/96	2%	2/96	2%	Aucun	-
Juin 1981	77/96	80%	14/96	15%	4/96	4%	Aucun	-	1/96	1%
Mars 1986	71/96	74%	19/96	20%	5/96	5%	1/96	1%	Aucun	-
Juin 1988	71/96	74%	20/96	21%	3/96	3%	2/96	2%	Aucun	-



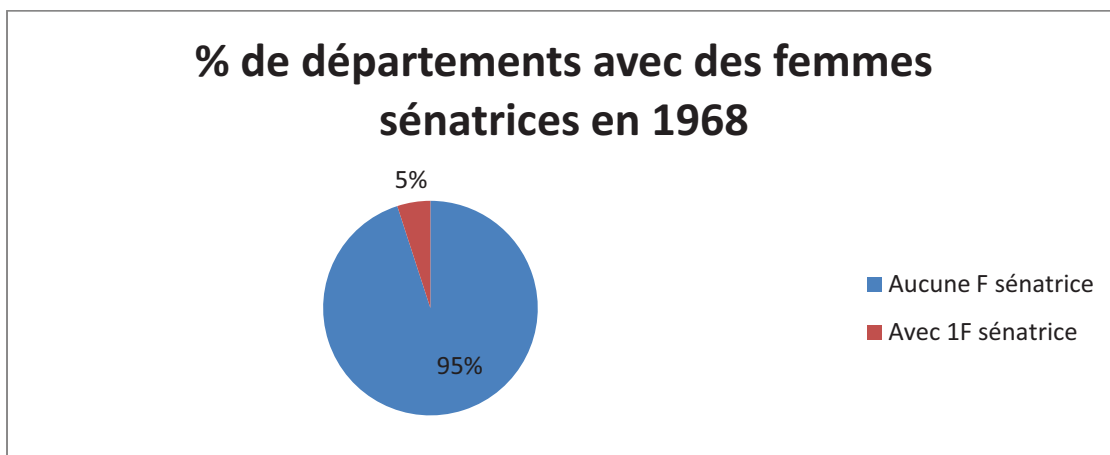
**GRAPHIQUE 28 : % de départements avec femmes députées en 1968.
La Sarthe ne compte aucune femme députée**



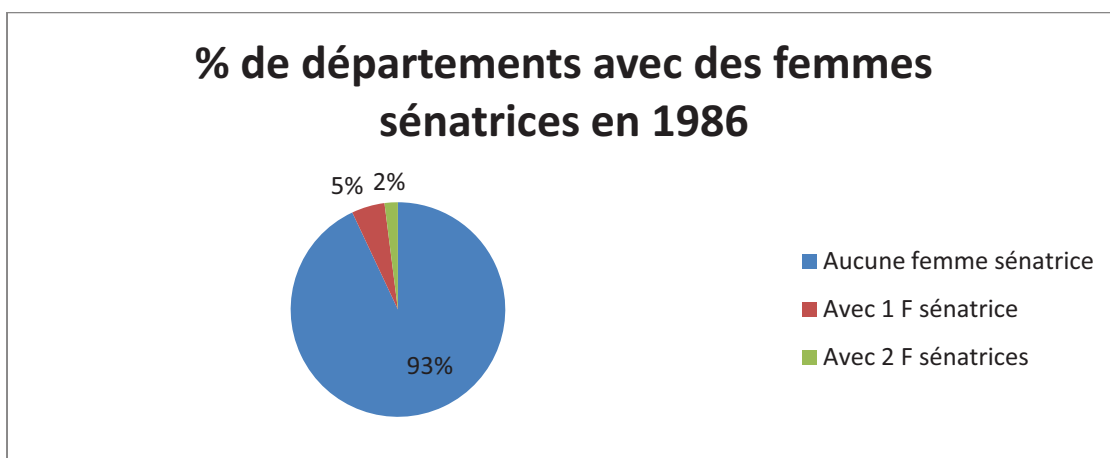
**GRAPHIQUE 29 : % de départements avec femmes députées en 1988.
La Sarthe ne compte aucune femme députée**

DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU DES FEMMES SÉNATRICES
ENTRE 1968 ET 1986

TABLEAU 13 : Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes sénatrices de 1968 à 1986										
ÉLECTIONS	Dépts sans Aucune F sénatrice		Dépts avec 1 F sénatrice		Dépts avec 2 F sénatrices		Dépts avec 3 F sénatrices		Dépts avec plus de 3 F sénatrices	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Septembre 1968 (rappel)	90/95	95%	5/95	5%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
Septembre 1977	91/96	95%	5/96	5%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
Septembre 1986	89/96	93%	5/96	5%	2/96	2%	Aucun	-	Aucun	-



GRAPHIQUE 30 : % de départements avec des femmes sénatrices en 1968.
La Sarthe ne compte aucune femme sénatrice



GRAPHIQUE 31 : % de départements avec des femmes sénatrices en 1986.
La Sarthe ne compte aucune femme sénatrice

II. LA GÉOGRAPHIE DES FEMMES ÉLUES DE 1970 À 1990.

Avant d'exposer comment la progression de la représentation géographique des élues sarthoises est allée de pair avec la progression de leur nombre entre les années 1968 et 1989, il convient de souligner que les données présentées ici concernent la seule catégorie des élues municipales. En effet, les femmes qui siègent au Conseil général durant cette période sont au nombre de deux au total : l'une, Madame BONNEAU, représente le canton d'Écommoy de 1976 à 1983 et l'autre, Madame d'HARCOURT, est élue du canton de Vibraye à partir de 1982 et le reste pendant 26 ans, jusqu'aux élections cantonales de 2008 à l'occasion desquelles elle ne sollicite pas le renouvellement de son mandat. On ne peut tirer d'enseignement géographique de ces élections. De même, s'agissant des trois femmes élues au Conseil régional lors des premières élections au suffrage universel direct intervenu en 1986 pour cette instance, elles l'ont été dans le cadre d'un scrutin de liste départementale à la proportionnelle à un tour. Il s'ensuit que leur élection a une connotation plus politique que géographique puisque ces listes départementales sont constituées sous l'égide des partis politiques. En 1986, sept listes ont présenté des candidatures pour les 16 postes dont disposait le département de la Sarthe au sein du Conseil régional des Pays de Loire, composé de 93 membres. Les trois femmes élues étaient d'une part militantes au sein de leur parti et d'autre part détentrices de précédents mandats dans la région mancelle : Mesdames PÉDOYA (PS) et HÉRIN (PCF) au Mans et Madame LEFEBVRE (Union RPR/UDF) à Allonnes. Une quatrième femme siégera au sein du Conseil régional durant cette mandature 1986/1992 : Madame HAUDEBOURG qui deviendra membre du Conseil régional en 1989 en remplacement de Monsieur JARRY, démissionnaire. Elle est également une militante politique (PCF) et titulaire d'un mandat manceau (adjointe à la mairie du Mans). En 1992, se retrouvent au Conseil régional, Mesdames LEFEBVRE et HAUDEBOURG élues d'Allonnes et du Mans ; Madame d'HARCOURT qui y remplace Monsieur GASCHER à partir de 1993 est élue de Vibraye.

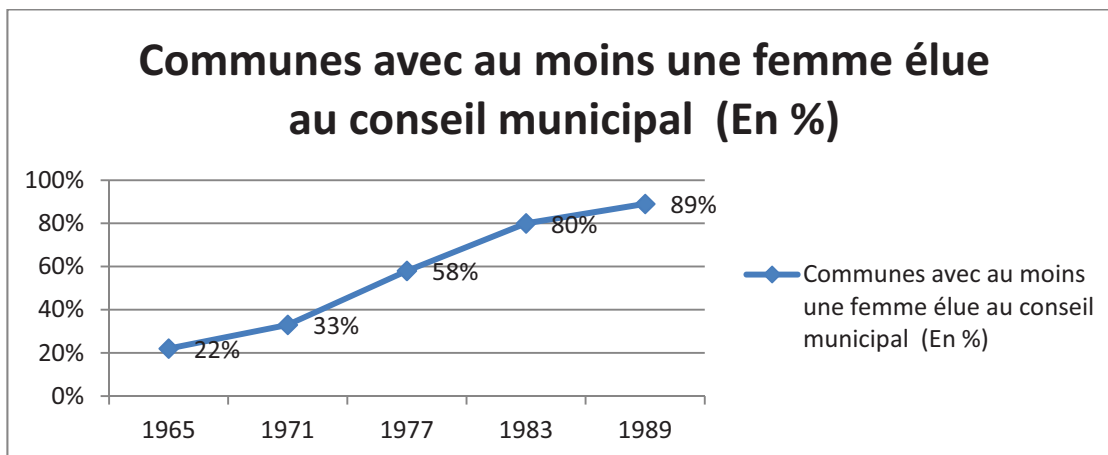
L' étude de l'implantation géographique des élues municipales sarthoises de 1965 à 1989 conduit à examiner d'une part leur présence ou leur absence dans les conseils municipaux du département et d'autre part l'influence du caractère rural ou urbain quant à la féminisation des conseils municipaux.

A. PRÉSENCE OU ABSENCE : UNE DOUBLE PROGRESSION.

La présence accrue des femmes dans les instances municipales se manifeste doublement. Elle se traduit en effet dans la forte augmentation du nombre de communes où elles siègent au conseil municipal et dans l'importance qu'elles occupent au sein dudit conseil.

1) Une présence sur l'ensemble du territoire départemental.

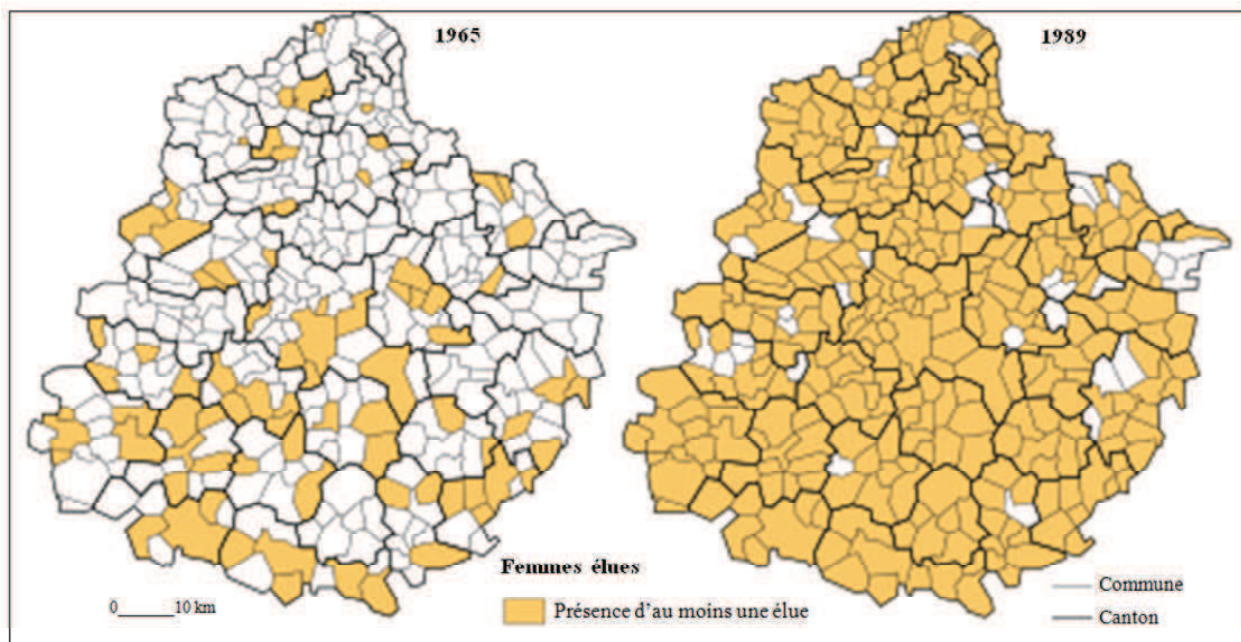
L'augmentation significative du nombre d'élues municipales enregistrée entre 1965 et 1989 s'est accompagnée d'une très forte hausse du nombre de communes comptant au moins une femme élue au conseil municipal. En effet, si en 1965, on dénombrait 83 communes (soit 22 % du total) comptant au moins 1 femme dans leur conseil municipal, ce chiffre est porté à 123 en 1971 (soit 33 % du total), puis à 220 après les élections de 1977 (soit 58 %) ; il est de 302 en 1983, (soit 80 % des communes) avant d'atteindre 335 en 1989 (soit 89 % du total). C'est dire qu'à la fin des années quatre-vingt, une femme est présente en Sarthe dans 9 conseils municipaux sur 10.



GRAPHIQUE 32 : Évolution du pourcentage de communes sarthoises ayant au moins une femme dans leur conseil municipal de 1965 à 1989

Cette augmentation du nombre de communes comptant au moins une femme élue dans leur conseil municipal trouve bien entendu sa traduction sur le plan géographique comme le montrent les deux cartes 9 et 10 ci-après¹ :

¹ Les cartes des annexes M 48, infra p. 342 et M 49, infra p. 343, permettent de suivre le détail de l'évolution de la situation après chacune des élections municipales de la période (1971/1977/1983/1989).



Carte 9 : Communes avec au moins

1 femme élue en 1965

Carte 10 : Communes avec au moins

1 femme élue en 1989

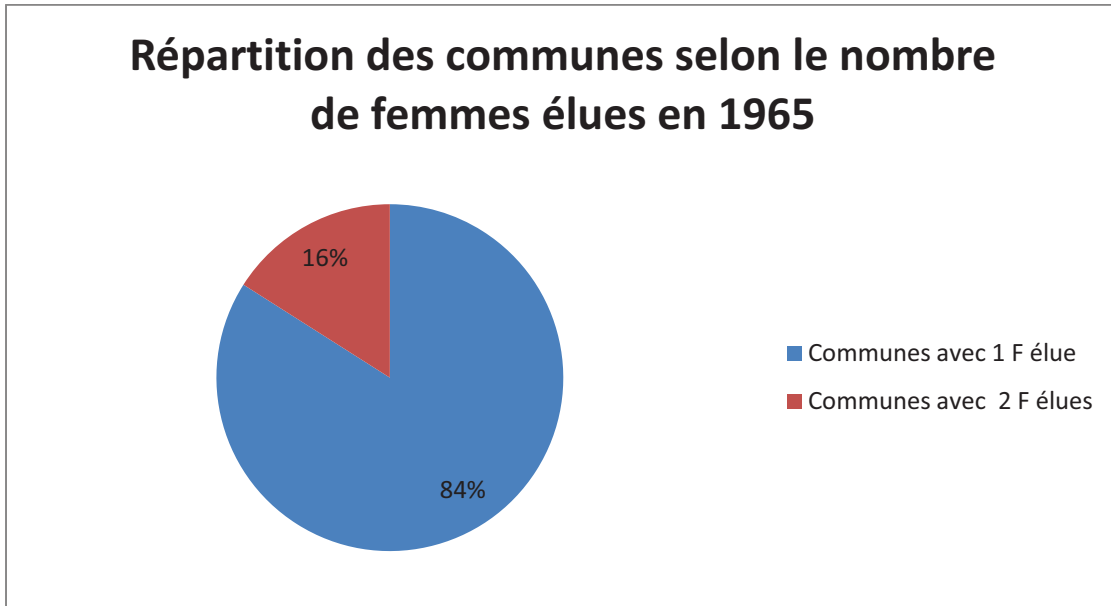
La carte 10 montre que la présence d'au moins une femme dans les conseils municipaux est presque généralisée à la fin des années quatre-vingt, mais quelques zones restent encore sous-féminisées. En effet, alors qu'au niveau départemental on recense au moins une femme dans 89% des communes, ce taux n'est pas atteint dans 12 cantons. Parmi ceux-ci, deux se distinguent par un taux assez éloigné de cette moyenne, Montmirail (56 %) et Brûlon (64 %), tandis que trois autres en sont très proches (Bouloire avec 88 % ; Beaumont-sur-Sarthe avec 87 % et Loué avec 86 %), les sept autres se situant entre 75 % et 82 % : Bonnétable (75 %), La Ferté-Bernard (77 %), Tuffé (77 %), Saint-Calais (79 %), Conlie (80 %), Sillé-le-Guillaume (80 %) et Marolles-les-Braults (82 %). À l'inverse, il convient d'observer que tous les autres cantons se situent au-dessus de la moyenne départementale et que 11 d'entre eux, ainsi que l'ensemble manceau, atteignent le taux de 100 % de communes avec au moins une femme élue.

Le mouvement général en faveur de la présence des femmes dans les conseils municipaux se trouve confirmé quand on examine la place occupée par les femmes au sein des instances municipales.

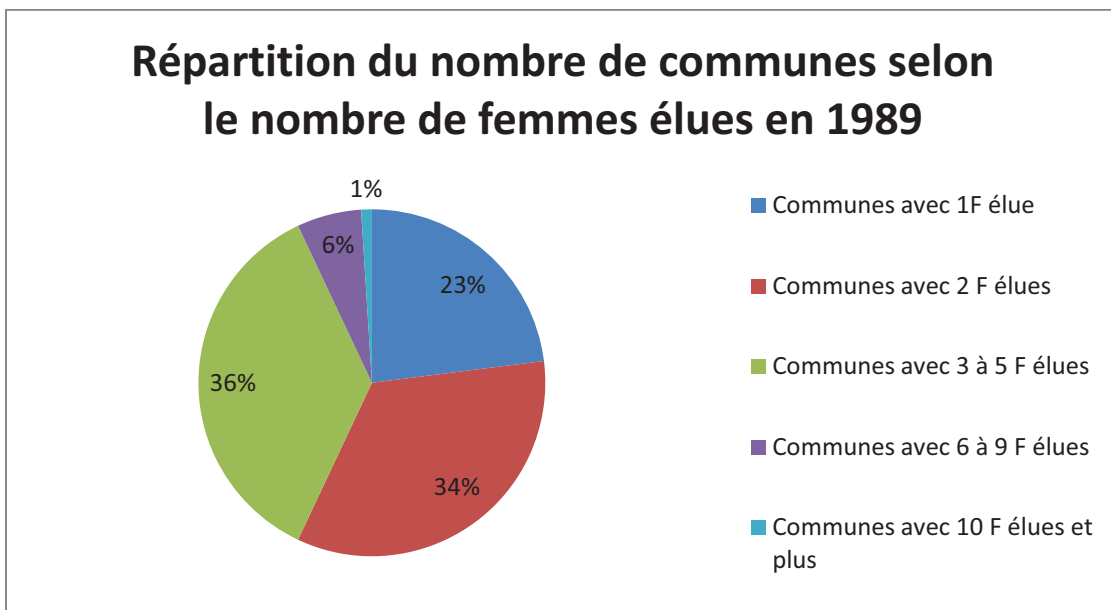
2) Une place accrue au sein des conseils municipaux.

Cette amélioration de la place des femmes au sein des conseils municipaux se mesure d'une part au nombre de femmes présentes dans les conseils et d'autre part au pourcentage qu'elles représentent par rapport au nombre total d'élus. Sur le premier point, la progression est en effet significative puisque entre 1965 et 1989, on assiste à une diminution importante de la part des communes qui ne comptent qu'une seule femme dans leur conseil (23 % contre 84 %) tandis que la part des communes qui comptent 2 femmes élues passe de 16 à 34 % ; par ailleurs, alors qu'en 1965, aucune commune ne

compte plus de 2 femmes élues, en 1989 on dénombre 143 communes (soit 43 %) qui comptent 3 femmes élues ou plus. Les deux graphiques 33 et 34 qui suivent illustrent le changement intervenu pendant la période.



GRAPHIQUE 33 : Répartition des communes en fonction du nombre de femmes élues en 1965 – en %

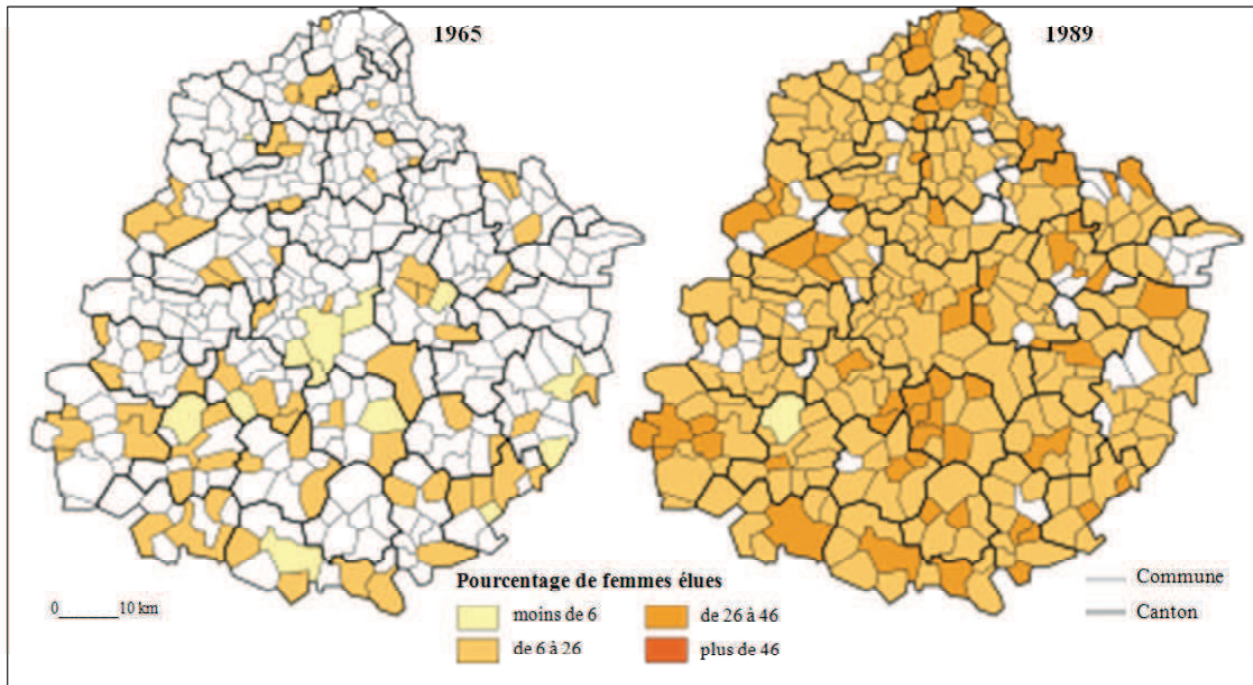


GRAPHIQUE 34 : Répartition des communes en fonction du nombre de femmes élues en 1989 – en %

La même progression s'observe quand on compare les pourcentages des femmes au sein des conseils municipaux en 1965 et en 1989. En effet, si l'on dénombrerait moins de 6 % de femmes dans 13 communes en 1965, il n'y en a plus qu'une en 1989 qui est dans ce cas ; si le pourcentage de communes comptant entre 6 et 26 % de femmes reste stable entre les deux dates (c'est le cas de 8

communes sur 10), on dénombre en 1989, 61 communes (soit 18 %) dans lesquelles les femmes représentent plus de 26 % de l'effectif du conseil, alors qu'aucune n'était dans ce cas en 1965.

Les cartes 11 et 12 ci-après illustrent cette amélioration importante du taux de féminisation des conseils municipaux, le taux moyen départemental passant, rappelons-le, de 2 % de femmes présentes dans les conseils en 1965 à 16,7 % en 1989.



Carte 11 : Pourcentage de femmes élues par commune en 1965

Carte 12 : Pourcentage de femmes élues par commune en 1989

Cette progression se retrouve bien entendu au niveau de la situation des cantons puisque dès 1971 (et cela ne changera plus ensuite), on dénombre des femmes élues dans tous les cantons alors qu'en 1965, on dénombrait encore 7 cantons dans lesquels aucune femme n'était élue. De même, le taux moyen des femmes élues par canton enregistre aussi une nette amélioration sur la période puisqu'en 1989, il n'existe qu'un seul canton dans lequel le pourcentage de femmes élues est inférieur à 6 % (canton de Montmirail). Relevons cependant que certaines inégalités demeurent entre les cantons puisqu'en 1989, 16 cantons se situent au-dessous de la moyenne départementale (16,7 %), mais avec des écarts relativement faibles par rapport à cette moyenne, seuls 4 cantons enregistrant un écart supérieur à 3 points par rapport à cette moyenne : Marolles-les-Braults (12,1 %), Saint-Calais (11,9 %), Brûlon (10,5 %) et Montmirail (5,7 %). Sur ces 16 cantons, 7 figuraient déjà parmi les 14 cantons qui se situaient au-dessous de la moyenne départementale de 1965 (2 %)¹.

¹ Le tableau de l'annexe M 8, infra p.299, et les cartes des annexes M 54, infra p. 348 et M 55, infra p. 349, permettent de suivre le détail de l'évolution de la situation des cantons lors de chaque élection de la période (1971/1977/1983/1989).

B. ÉLUES DES CHAMPS ET ÉLUES DES VILLES¹.

Comme pendant la période 1945/1965, les données structurelles évoluent peu de 1965 à 1989, et le taux de féminisation des conseils municipaux des communes urbaines demeure supérieur au taux de féminisation des communes rurales, même si celui-ci enregistre une forte progression sur la période. La période 1965/1989 se caractérise en effet par la continuation de l'évolution démographique observée, à savoir une augmentation relativement importante de la population urbaine qui représente 60 % de la population du département en 1989 contre 50 % en 1965, la population rurale passant corrélativement de 50 à 40 % entre les deux dates. Hormis cette variation, les autres données structurelles n'accusent pas de changements significatifs. Ainsi, le nombre de communes rurales passe de 352 à 339 (soit 93 et 90 % du nombre des communes du département), les communes urbaines passent de 25 à 36, soit un accroissement important (x 1,44), mais leur part ne varie guère : elles représentent 10 % du nombre des communes du département contre 7 % vingt-cinq ans plus tôt. De même, la répartition des sièges à pourvoir entre les deux catégories de communes ne varie pas dans des proportions importantes puisque les sièges des communes rurales qui représentent 89 % du total en 1965 en représentent encore 83 % en 1989, les sièges revenant aux communes urbaines passant donc de 11 à 17 % du total. En termes de nombre de femmes élues enfin, les communes rurales continuent de fournir l'essentiel des élues municipales : 78 % en 1965 et 76 % en 1989². S'agissant du taux de féminisation des conseils municipaux, les communes urbaines qui comptent toutes des femmes dans leur conseil en 1989 – alors que ce n'était vrai que pour 60 % d'entre elles vingt ans plus tôt – et qui regroupent 10 % des communes du département fournissent 24 % des femmes élues dans le département, ce qui se traduit par un taux de féminisation dans ces communes significativement supérieur à celui des communes rurales : 23 % contre 15,4 %. Ces chiffres ne sauraient cependant occulter le fait que durant la période 1965/1989, la progression de la féminisation a été plus importante dans les communes rurales que dans les communes urbaines : ainsi, dans les communes rurales le taux passe de 1,7 % à 15,4 % et est donc multiplié par 9 tandis que dans les communes urbaines, le taux passant de 3,9 % à 23 % est multiplié par 6.

Les 4 graphiques regroupés ci-après illustrent ces données :

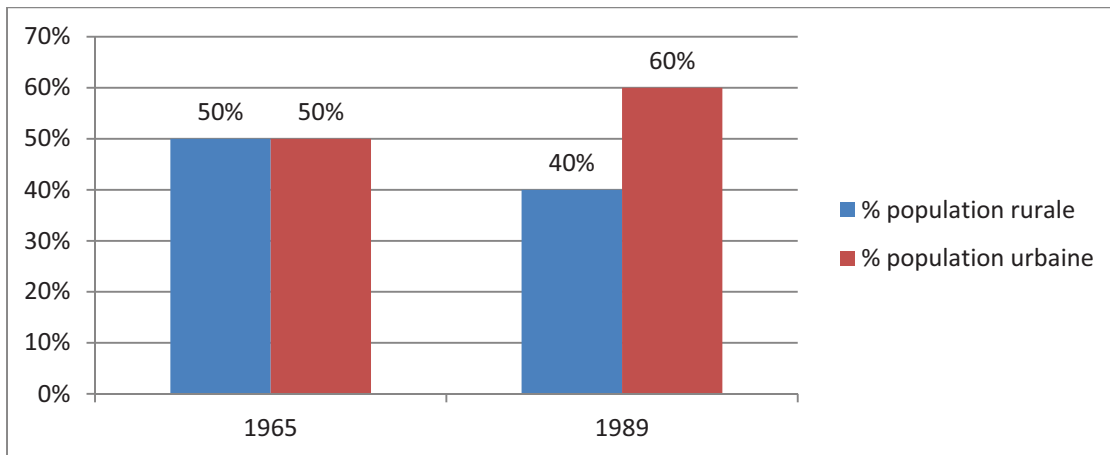
- Graphique 35 : modification de la structure de la population entre 1965 et 1989,
- Graphique 36 : faible variation de la répartition des sièges à pourvoir entre 1965 et 1989,
- Graphique 37: importante progression du pourcentage de communes féminisées (urbaines et rurales),
- Graphique 38 : des femmes toujours plus présentes dans les communes urbaines.

¹ Voir les chiffres détaillés dans l'annexe M 15, infra p. 309.

² Ce taux reste d'ailleurs constant sur l'ensemble de la période 1945/2008 puisqu'en 2008 il est de 74%, taux identique à celui de 1945.

COMMUNES RURALES ET COMMUNES URBAINES : 1965/1989

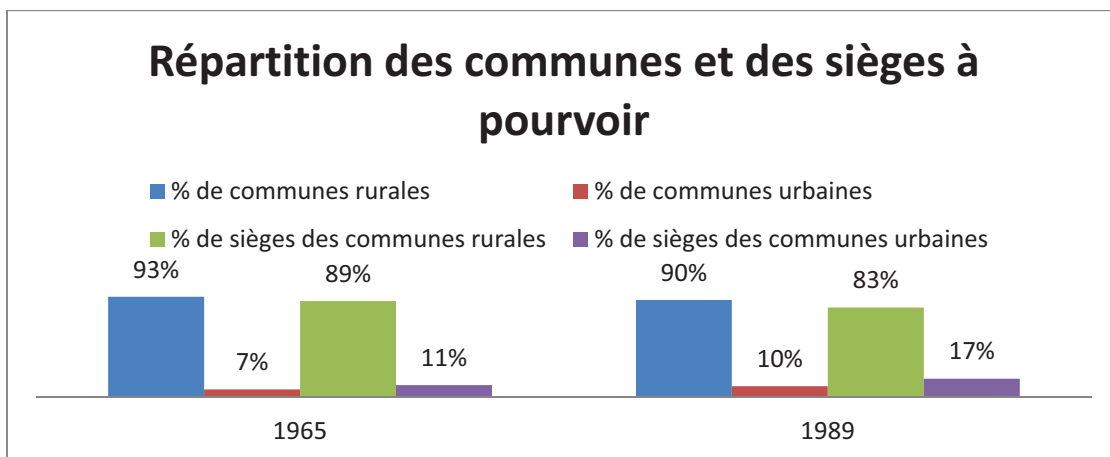
Modification de la structure de la population entre 1965 et 1989



GRAPHIQUE 35 : Évolution de la répartition de la population rurale et de la population urbaine en Sarthe entre 1965 et 1989

COMMUNES RURALES ET COMMUNES URBAINES : 1965/1989

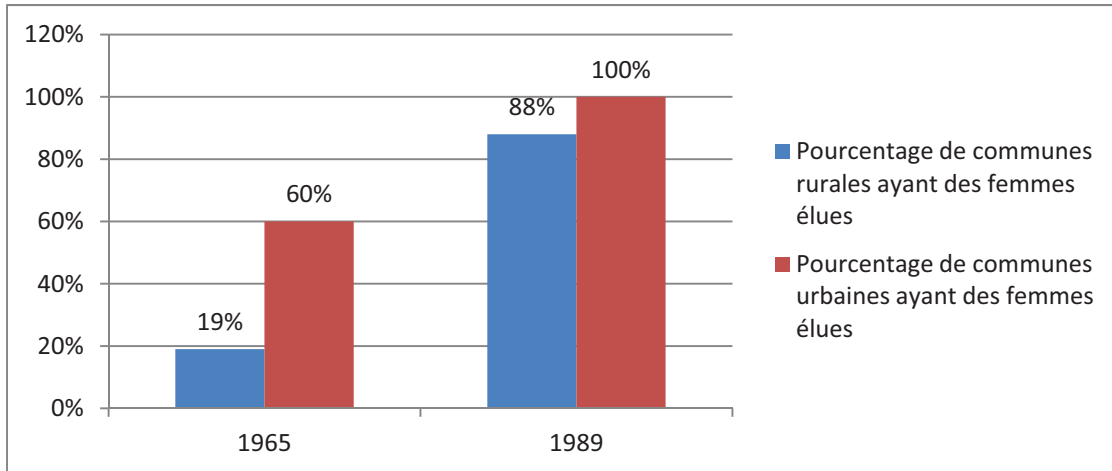
Faible variation de la répartition des sièges à pourvoir entre 1965 et 1989



GRAPHIQUE 36 : Évolution de la répartition des communes et des sièges à pourvoir entre communes rurales et communes urbaines en Sarthe entre 1965 et 1989

COMMUNES RURALES ET COMMUNES URBAINES : 1965 À 1989

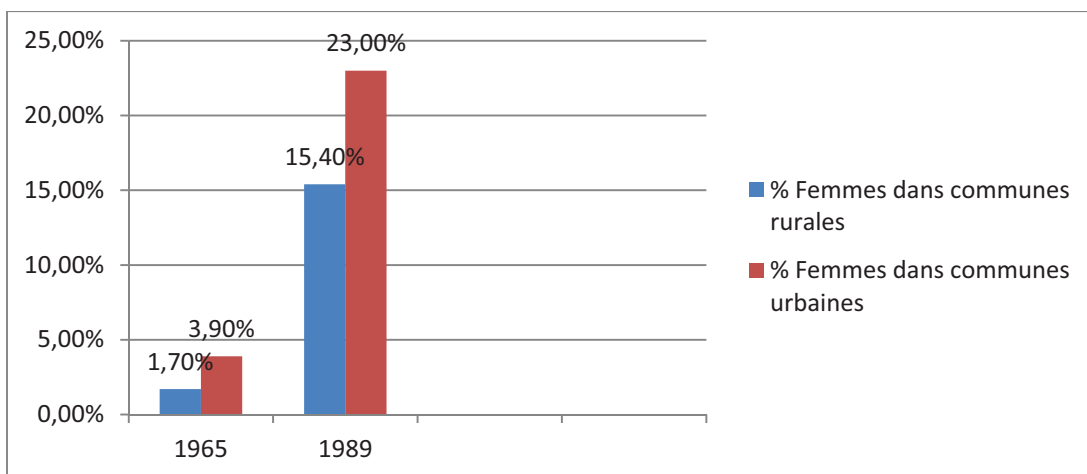
Importante hausse du pourcentage de communes rurales et urbaines féminisées



GRAPHIQUE 37 : Évolution du pourcentage de communes ayant des femmes élues selon qu'il s'agit de communes rurales ou urbaines en Sarthe entre 1965 et 1989

COMMUNES RURALES ET COMMUNES URBAINES : 1965 À 1989

Des femmes toujours plus présentes dans les communes urbaines



GRAPHIQUE 38 : Évolution du pourcentage de femmes dans les cm des communes rurales et des communes urbaines en Sarthe entre 1965 et 1989

III. L'ANCRAGE DES FEMMES ÉLUES DE 1970 À 1990.

Appliquée à la période 1970/1990, l'analyse conduite pour la période 1945/1970 relative à l'enracinement des femmes dans les conseils municipaux permet de mesurer le chemin parcouru par les femmes sarthoises durant ces deux décennies.

A. LES COMMUNES AVEC DES FEMMES ÉLUES : LA PERMANENCE S'INSTALLE.

Les quatre élections municipales intervenues pendant la période concernée enregistrent en effet de grands changements par rapport à la situation observée entre 1945 et 1965 :

COMMUNES	DE 1945 À 1965	DE 1971 À 1989
Communes n'ayant eu aucune femme élue	197 soit 51 %	23 soit 6 %
Communes ayant au moins 1 femme élue	189 soit 49 %	352 soit 94 %
- À 1 élection	63 soit 16 %	45 soit 12 %
- À 2 élections	42 soit 11 %	96 soit 26 %
- À 3 élections	30 soit 8 %	107 soit 28 %
- À toutes les élections ¹	54 soit 14 %	104 soit 28 %

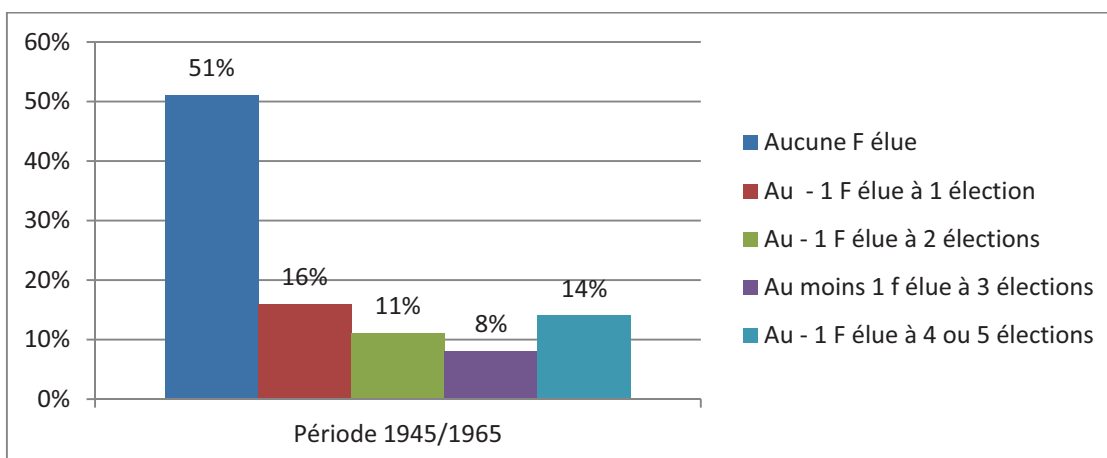
Ces chiffres sont éloquentes puisqu'ils montrent d'une part la très forte réduction du pourcentage de communes n'ayant eu aucune femme élue entre 1971 et 1989 (6 %) par rapport au pourcentage des communes dans la même situation entre 1945 et 1965 (51 %). Ils illustrent d'autre part les progrès accomplis en terme de permanence de représentation féminine au sein des conseils municipaux puisque le pourcentage de communes ayant au moins une femme élue à une seule élection diminue légèrement alors que le pourcentage de communes ayant au moins une femme élue à 2 ou 3 élections augmente de manière importante et que le pourcentage de communes ayant au moins une femme élue à toutes les élections de la période double, passant de 14 à 28 %. Les deux graphiques 39 et 40 de la page suivante illustrent cette évolution².

¹ C'est-à-dire : aux 5 élections pour la période 1945/1965 et aux 4 élections pour la période 1971/1989.

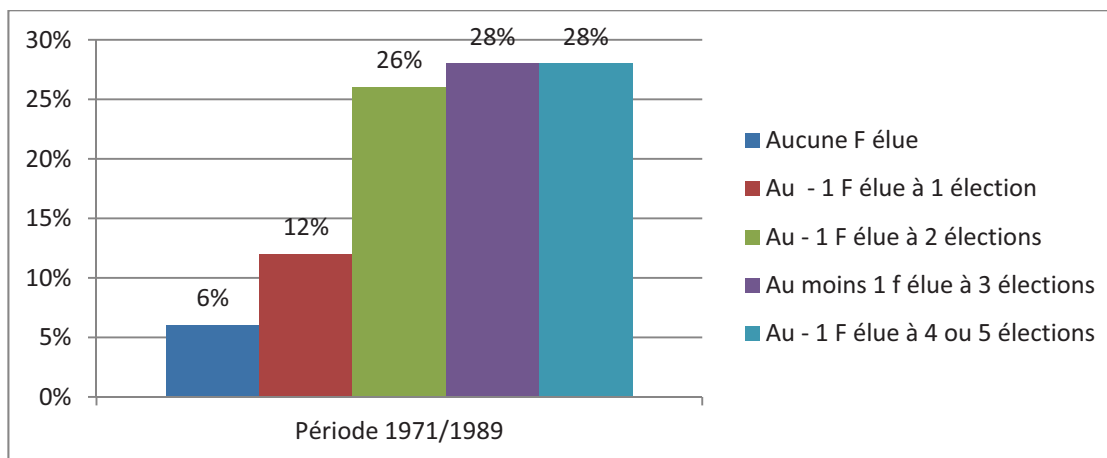
² Pour rendre plus aisée la comparaison, nous avons regroupé pour le graphique 39 les communes ayant eu au moins 1 femme élue à 5 ou 4 élections pour la période 1945/1965. Ce graphique est donc très légèrement différent de celui figurant supra p. 54, qui, lui, fait apparaître la distinction entre les deux catégories de communes.

L'ANCRAGE DES ÉLUES MUNICIPALES ENTRE 1971 ET 1989 : GRAPHIQUES

La comparaison des 2 graphiques ci-dessous permet de mesurer le chemin parcouru entre la période 1945/1965 et la période 1971/1989



GRAPHIQUE 39 : % de communes sarthoises avec au moins 1 femme dans leur conseil municipal sur la période 1945/1965 en fonction de la durée de la présence des femmes



GRAPHIQUE 40 : % de communes sarthoises avec au moins 1 femme dans leur conseil municipal sur la période 1971/1989 en fonction de la durée de la présence des femmes

B. LES FEMMES ÉLUES ET RÉÉLUES.

Outre la permanence ou non d'au moins une femme au sein des instances publiques, l'identité des femmes qui occupent ces fonctions électives est le second élément permettant de caractériser le degré d'enracinement des femmes dans la vie publique.

S'agissant des élues au Conseil régional et au Conseil général, leur nombre, relativement faible pendant la période 1970/1990 ne permet pas d'établir des statistiques significatives sur ce plan¹. En revanche, on remarque que toutes les élues au Conseil régional sont des femmes ayant exercé ou exerçant un autre mandat : Madame HÉRIN, élue au CR en 1986 est élue municipale du Mans depuis 1977 ; Madame LEFEBVRE, Madame PEDOYA, Madame HAUDEBOUG et Madame d'HARCOURT qui siègent au CR au cours des mandatures 1986/1992 et/ou 1992/1998 sont toutes élues municipales et siègent, ou ont siégé au Conseil général du département. C'est dire qu'indépendamment de la durée d'exercice d'un mandat, le cumul des mandats de la part des femmes commence à se manifester de manière visible et non insignifiante pendant cette période et va s'accroître de façon significative dans les années 2000² ; ce phénomène est révélateur aussi de l'ancrage des femmes dans le paysage politique du département.

S'agissant des élues municipales, on observe qu'au titre de la période 1971/1989, ce sont 58 femmes qui ont accompli 4 mandats ou plus, contre 35 seulement pendant la période 1945/1965³. Sur ce total :

- les deux tiers (41 sur 58), ont effectué 4 mandats et donc œuvré pendant 24 ans au service de la cité ;

- 10 ont siégé 30 ans ou 31 ans⁴ : Madame LARPENT à Ancinnes (1965/1995) ; Madame RONDO à Bernay-en-Champagne (1965/1995) ; Madame RUELLE à La Chapelle-Saint-Fray (1959/1989) ; Madame LESCOP à Coulans-sur-Gée ; Madame LEROUX à Nogent-le-Bernard (1971/2001) ; Madame LETARD à Saint-Germain-sur-Sarthe (1977/2008) ; Madame DENIS à Sainte-Jamme-sur-Sarthe (1977/2008) ; Madame CHAMPROUX à Saint-Rigomer-des-Bois (1971/2001) ; Madame LEBLANC à Solesmes (1977/2008) ; Madame d'HARCOURT à Vibraye (1977/2008) ;

- 5 ont accompli 6 mandats, restant 36 ans ou 37 ans au service de leur commune⁵. Il s'agit de Madame NOURRY à Thoiré-sur-Dinan (1977/2014) Madame FARCY à Bousse (1977/2014) ;

¹ Voir le détail des noms des élues et les durées de leurs mandats dans les annexes C 4, infra p. 358 et R 3, infra p. 378.

² Voir nos développements dans notre 3^{ème} partie – chapitre 5 – III.

³ Rappelons que ce décompte est établi en application des principes énoncés précédemment : voir supra p.56 la note 1 de bas de page.

⁴ Soit : 5 mandats de 6 ans ou 4 mandats de 6 ans + un mandat de 7 ans (celui de 2001/2008).

⁵ Soit : 6 mandats de 6 ans ou 5 mandats de 6 ans + un mandat de 7 ans (celui de 2001/2008).

Madame ROSTAN à Champagné (1977/2014) ; Madame HARDOUIN à Commerveil (1977/2014)¹ ;
Madame IZAMBERT à Crannes (1971/2008) ;

- 2 ont conservé la confiance de leurs électeurs à sept reprises, siégeant ainsi pendant 42 ans ou 43 ans au conseil municipal de leur commune : Madame JALINIER à Connerré (1965/2008) et Madame BOUVET à Courcelles-la-Forêt (1959/2001).

Les caractéristiques de ce groupe de femmes font apparaître une évolution sensible par rapport à celles des femmes de la période précédente. Ainsi leur âge moyen lors de leur première élection est très significativement plus jeune (41 ans contre 45,5 ans). La progression qu'elles enregistrent en termes d'évolution de fonctions témoigne des progrès, encore limités certes, mais réels qui marquent la période : elles sont en effet encore 38 % à rester conseillères pendant toute la durée de leur présence au conseil, mais elles étaient le double dans la période précédente, et si une femme sur quatre était devenue adjointe, c'est le cas d'une femme sur deux entre 1971 et 1989. Le nombre de femmes maires issues de ce groupe passe de 2 à 6 et la durée durant laquelle elles exercent les fonctions de premier magistrat de la commune témoigne de la lente et encore rare, mais réelle, affirmation des femmes dans la démonstration de leur capacité égale à celle des hommes pour gérer les affaires de la cité :

Madame FARCY à Bousse : 6 mandats dont 2 en tant que maire,

Madame CELIER à Chauffour-Notre-Dame : 4 mandats dont 3 en tant que maire,

Madame JALINIER à Connerré : 7 mandats dont 1 en tant que maire,

Madame IZAMBERT à Crannes : 6 mandats dont 5 en tant que maire,

Madame LETARD à Saint-Germain-sur-Sarthe : 5 mandats dont 3 en tant que maire,

Madame LE CALVÉ à Souigné-sous-Ballon : 4 mandats dont 3 en tant que maire.

Enfin, la comparaison des professions exercées par ces élues illustre l'évolution dans ce domaine qui voit passer le pourcentage de femmes au foyer et/ou agricultrices de 51 % à 39 %, celui des commerçantes passer de 20 % à 14 %, tandis que les enseignantes, presque absentes dans la période précédente représentent 17 % de ces élues "longue durée" et elles sont 21 % à occuper des emplois du secteur administratif (employées, secrétaires ou comptables) qui n'était pratiquement pas représenté auparavant dans ce groupe.

¹ Pour les femmes élues en 2008, nous considérons qu'elles effectuent un mandat complet, soit jusqu'en 2014.

CHAPITRE 4

" UNE POSITION SECONDE ET SUBORDONNÉE" ¹

La progression quantitative des femmes dans les instances de la vie publique en général et sarthoise en particulier pendant les années 1970-1990 conduit à s'interroger certes sur ses causes mais aussi sur sa portée. Il convient ainsi d'examiner les facteurs qui ont favorisé l'émergence des femmes dans les instances publiques, mais aussi de tenter d'apprécier si l'augmentation de leur influence et de leur rôle dans la vie publique a été ou non parallèle à leur progression numérique. Considéré sous cet angle, il apparaît que si le contexte de la période explique incontestablement l'origine de la progression du nombre de femmes élues, la pression qu'il a exercée en ce sens a cependant été largement contenue dans ses effets. En d'autres termes, les hommes ont accepté de voir un nombre accru de femmes siéger dans les instances publiques mais ont veillé à conserver, pour l'essentiel, la réalité des pouvoirs de décision.

I. UN CONTEXTE FAVORABLE AUX FEMMES.

Dans le dossier intitulé "Les femmes et le pouvoir" que la revue *Histoire @ Politique* publie dans son premier numéro de mai-juin 2007, Christine BARD écrit que la féminisation du personnel politique pendant les années 70 s'explique notamment :

" (...) par un contexte favorable sur le plan social et culturel : l'influence du Mouvement de Libération des Femmes (MLF) et l'indépendance croissante des femmes (percée spectaculaire dans les études supérieures, essor de leur travail salarié, augmentation des divorces, choix ou non d'avoir un enfant etc...)" ².

Ainsi, outre que les femmes représentent la moitié du corps électoral et méritent à ce seul titre d'intéresser les hommes politiques, le contexte de la période ne peut laisser ceux-ci indifférents face à la double pression, sociologique et culturelle, exercée par les femmes non seulement dans les seules sphères parisiennes mais dans l'ensemble de la société en général et sarthoise en particulier.

A. UNE PRESSION SOCIOLOGIQUE.

Pendant longtemps ont été mis en relief deux traits concernant le vote des femmes : elles votaient moins que les hommes et émettaient un vote plus conservateur que leurs homologues

¹ L'expression est de Michelle PERROT, in *Les femmes et les silences de l'histoire*, Paris, éd. Flammarion, p I (Introduction).

² Christine BARD, "Les premières femmes au gouvernement. France 1936-1981" in "Les femmes et le pouvoir", *Histoire @ politique*, n° 1, mai-juin 2007, p. 4 sur 15.

masculins. Or selon Janine MOSSUZ-LAVAU¹, cela a été vrai de la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'au début des années 1970 (période dite d'apprentissage) ; ensuite, des années 70 jusqu'au milieu des années 80, le comportement électoral des femmes se rapproche de celui des hommes avec une moindre abstention et un vote moins conservateur (période dite de décollage ou de stabilisation) ; enfin depuis les années 90, les femmes participent plus que les hommes aux scrutins et leurs votes seraient plus progressistes que celui des hommes (période dite d'inversion). Se référant à cette évolution ainsi décrite du vote des femmes, Françoise GASPARD, explique cette évolution des femmes par " leur accès à l'éducation, par leur entrée massive dans le monde du travail (...) et par leur désaffection par rapport à la religion"². La Sarthe n'est pas restée à l'écart des évolutions observées dans chacun de ces trois domaines et les transformations qui les ont accompagnées n'ont pas été étrangères à l'amélioration de la représentation féminine dans les instances publiques, même si cette amélioration n'est pas nécessairement liée à l'évolution du vote des femmes. Néanmoins, le rapprochement du comportement électoral des femmes par rapport à celui des hommes constitue un facteur favorable à l'acceptation de leur participation dans les instances de la vie publique en général et sarthoise en particulier.

1) L'éducation.

L'importance de l'accès des femmes à l'éducation dans leur combat pour une plus grande égalité avec les hommes a été soulignée par exemple par Yannick RIPA selon qui :

" Dès la fin du 19ème siècle et le début du 20ème, les féministes, tout comme leurs opposants, ont tôt compris que le nerf de la guerre était pour les femmes l'instruction (...). Sans un enseignement comparable à celui des hommes, il était impossible de prouver la valeur des femmes et de rendre inopérants les arguments biologiques de leur infériorité intellectuelle et de leur incapacité créatrice"³.

Dès lors, les changements enregistrés dans les parcours scolaires des jeunes filles ne pouvaient rester sans conséquences sur leur désir et leur possibilité de participer davantage aux affaires de la cité. Les années 1960/1990 sont à cet égard significatives puisque dès 1971, "les filles bachelières rattrapent les garçons"⁴, elles les dépassent largement vingt ans plus tard puisqu'en 1988, on dénombre 119 597 bachelières contre 89 082 bacheliers⁵. S'agissant de l'accès aux études supérieures, l'évolution est parallèle puisque "en 1961 (et encore en 1965) les chances des filles d'accéder à l'enseignement

¹ Citée par Véronique HELFT-MALZ et Paule-Henriette LÉVY *Les Femmes et la vie politique française*, Paris, Ed. PUF, Coll. Que Sais-je ?, 2000, p. 35.

² Françoise GASPARD, in *Quand les femmes s'en mêlent – genre et pouvoir*, sous la direction de Christine BARD et Janine MOSSUZ-LAVAU, Cahors, Ed. de La Martinière, 2004, p. 114.

³ Yannick RIPA, *Les femmes de 1880 à nos jours*, Paris, Ed. du Chêne, 2007, p. 93.

⁴ Christian BAUDELLOT, Roger ESTABLET, *Allez les filles !* Paris, Ed. du Seuil, 1992, p. 22.

⁵ Ibidem, p. 29.

supérieur étaient inférieures à celles des garçons (7 % contre 8,5 %). En 2001, au terme d'une longue évolution, c'est la situation inverse qui prévaut : 61 % pour les filles contre 45 % pour les garçons"¹.

En Sarthe, en 1967, le nombre de jeunes filles candidates au baccalauréat est de 769 et représente 43 % du nombre total de candidats (1 784). Quinze ans plus tard, en 1985, il est de 1 673 sur 2 952, dépassant ainsi sensiblement le nombre de garçons puisque représentant alors 57 % du total des candidats. Le taux de réussite des jeunes filles, légèrement inférieur à celui des garçons en 1967 (63,5% contre 65,5 %) est, en 1985, équivalent à celui-ci (70,3 % et 70,8 %) et le dépasse douze ans plus tard (80,5 % contre 76,4 % en 1997)².

2) L'activité professionnelle.

S'il est vrai que selon Mariette SINEAU "l'exercice d'une profession prédispose les femmes à s'ouvrir au monde extérieur et donc éventuellement à s'engager en politique"³, il n'est pas surprenant que la période 1970-1990 ait été propice à cet engagement après la longue phase de repli des taux d'activité féminine observée pendant la première moitié du XX^e siècle, leur taux d'activité passant de 36,3 % en 1906 à 28,2 % en 1962 comme le souligne Catherine OMNÈS dans son étude sur *Les trois temps de l'emploi féminin*⁴. En effet, parallèlement à l'amélioration de leur situation en matière d'accès à une scolarité plus longue et plus diversifiée, les femmes ont vu leur place considérablement modifiée dans le domaine du travail. Alors que les femmes au travail représentaient 53 % des hommes actifs en 1962 (6,7 millions de femmes contre 12,6 millions d'hommes), elles en représentent 80 % en 1990 (11,1 millions de femmes actives contre 14 millions d'hommes). Rendant compte de l'évolution en cours, Alain LEBAUBE écrivait en 1987 :

" L'augmentation du travail féminin [est une] caractéristique essentielle de ces vingt dernières années. Passé le recul de l'après-guerre, dû au déclin de l'agriculture, où elles étaient massivement représentées, le pourcentage de femmes dans la population active n'a cessé de croître : 34% en 1962, 37,1% en 1975 et 41,6% en 1985, soit 10 millions de femmes en âge de travailler"⁵.

En Sarthe, le taux d'activité⁶ des femmes est passé de 61,2 % en 1975 à 69,1 % en 1982 pour atteindre 74,8 % en 1990, soit un taux sensiblement supérieur au taux national (70 %). Dans les 4 communes

¹ Citation que nous avons trouvée en page 98 du n° 968, janvier 2010, de la revue *Problèmes politiques et sociaux*, qui a consacré ce numéro à un dossier "Femmes-Hommes – Des inégalités à l'égalité". Dans ce dossier, elle figure comme étant extraite du livre de Christian BAUDELOT et Roger ESTABLET *Allez les filles! une révolution silencieuse*, réédité au Seuil en 2006 (p.282-283 du livre réédité).

² Chiffres obtenus auprès du service des archives du rectorat de l'académie de Nantes.

³ Mariette SINEAU, *Femmes et pouvoir sous la V^e République*, Paris, Presses de la FNSP, 2011, P. 53.

⁴ Catherine OMNÈS, "Les trois temps de l'emploi féminin : réalités et représentations", *L'Année sociologique*, 2/2003 (vol.53), p. 373-398. P. 5 sur 16 de l'article consulté en ligne. Réf. URL : www.cairn.info/revue-1-annee-sociologique-2003-2-page373.htm.

⁵ Alain LEBAUBE, *Le Monde* du 15/09/1987, cité dans *Le Monde-Dossiers et documents*, n°150, décembre 1987, p. 7.

⁶ Le taux d'activité représente la part des personnes occupant un emploi ou en recherchant un parmi l'ensemble des personnes de 25 à 59 ans. Le taux d'emploi rapporte les seules personnes occupant un emploi à l'ensemble des personnes âgées de 25 à 59 ans.

comptant plus de 10 000 habitants, l'évolution est voisine puisque de 1975 à 1990, le taux d'activité des femmes passe de 60 % à 74 % au Mans, de 64 % à 77 % à Sablé-sur-Sarthe, de 62 % à 76 % à La Flèche et de 51 % à 71 % à Allonnes¹. Les femmes sarthoises sont donc bien en phase avec le mouvement général de l'implication croissante des femmes dans la sphère professionnelle et, au-delà des discriminations professionnelles qui touchent les femmes durant ces années, et qui perdurent, (écart de salaire avec les hommes, niveau de responsabilités, temps partiel...), l'exercice d'une activité professionnelle est, pour elles, un facteur qui contribue à expliquer leur engagement dans la vie publique.

3) La religion.

Troisième facteur considéré comme élément favorable à l'autonomie de décision des femmes et donc à leur meilleure intégration dans la vie publique, le progressif et relatif détachement de la religion qui caractérise l'époque est réel mais le rôle de la religion n'est pas univoque. En effet, la régression de la pratique religieuse, même si elle n'est pas synonyme de déchristianisation² est réelle comme en témoigne la forte réduction du taux des messalisants rappelé par Gérard CHOLVY : de 32 % de la population en 1946, il passe à 23 % en 1966, puis descend à 17 % en 1972 et tombe à 10-11 % en 1987³. En ce qui concerne la Sarthe, le département est classé par Gérard CHOLVY et Yves-Marie HILAIRE⁴ comme une " région de pratique catholique minoritaire" et les auteurs soulignent que le diocèse du Mans fait partie des diocèses dans lesquels la baisse de la pratique religieuse a été plus sensible (elle est passée de 28,3 % en 1939 à 23,3 % en 1955) que dans d'autres diocèses voisins qui ont vu la leur se maintenir (Tours ou Blois par exemple), voire s'améliorer (diocèse de Sées). Le témoignage du curé de La Chapelle Saint-Aubin au journal *Ouest-France* du 28 avril 1982 est révélateur :

" On prend le temps de pratiquer un sport, d'adhérer à diverses associations, de se rencontrer entre amis, mais pas celui d'aller à la messe. L'on se dit croyant, mais pas pratiquant. Ces enfants qu'on ne revoit plus aux assemblées dominicales, au terme des quatre années de réflexion chrétienne que couronne la profession de foi, ne sont-ils pas ces adultes de demain qui se qualifieront de croyants non pratiquants" ⁵.

¹ Chiffres extraits du document INSEE : Recensement général de la population-1990- fascicule : départements-communes de 10 000 habitants ou plus – France métropolitaine, Ed. INSEE 1991- pp.122-123-126-154-166-188.

² Voir Gérard CHOLVY in *La religion en France de la fin du 18^{ème} siècle à nos jours*, Paris, Ed. Hachette, 1998 – en particulier, chapitre 8 : " La France déchristianisée ? ".

³ Gérard CHOLVY, *ibidem*, p.198.

⁴ Gérard CHOLVY, Yves-Marie HILAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine, Tome 3 – 1930/1988*, Toulouse, Ed. Privat, 1988, p. 169.

Voir aussi plus globalement dans cet ouvrage les développements du chapitre 8 intitulés "Mineures ou responsables? Les femmes et les églises" p. 383 à 396.

⁵ Témoignage cité p. 446 dans l'ouvrage *La Sarthe, des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Ed. Bordessoules, 1983, d'où nous l'extrayons.

Cette situation différente du département en matière de pratique religieuse est d'ailleurs toujours une réalité si l'on en croit la présentation qu'en donne le mouvement "Croyants en liberté, Sarthe" qui relève que :

" Historiquement la Sarthe se démarque des autres départements de la région Pays de Loire. Moins marquée par une forte tradition catholique que les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne ou surtout de la Vendée. Par exemple, l'école privée y scolarise un moindre pourcentage d'élèves que dans ces autres départements et la Sarthe donnait régulièrement une petite majorité politique aux candidats de gauche aux élections présidentielles (...). C'est que religion et politique en Sarthe ont longtemps été l'objet de clivages forts (...), [clivages qui] remontent à la Révolution Française avec une frontière très nette entre les zones d'influence de la chouannerie et celles de la République qui a pratiquement perduré jusqu'à la V^e République"¹.

Néanmoins, la place tenue par la religion n'est pas univoque puisque les mouvements d'action catholiques sont à l'inverse un facteur qui a été à l'origine de certains engagements politiques chez les femmes. Ainsi, lors d'un de nos entretiens une femme élue (PS) nous a dit l'influence qu'a eu sur sa formation et son engagement politique son appartenance à la Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC). En conclusion de notre entretien, elle nous a déclaré:

" Au fond, mon engagement dans l'action politique a répondu à mon attente d'engagée initiale dans l'activité associative et syndicale. Et les trois verbes de la démarche de la JOC – Voir, Juger, Agir – ont toujours constitué mes repères"².

Ainsi, plus instruites et plus autonomes, les femmes françaises en général, et sarthoises en particulier, ont-elles été durant ces années 1970/1990 plus portées que leurs aînées à s'investir dans la sphère publique. Il est vrai que l'environnement culturel de ces années-là y a aussi largement contribué.

B. UNE PRESSION CULTURELLE.

En effet, au renouveau des féminismes s'ajoute dans la presse locale d'information une meilleure prise en compte de la place des femmes dans la société en général et dans la vie politique en particulier.

1) Le renouveau des féminismes.

Le renouveau dont jouissent les mouvements féministes à partir de la fin des années soixante est révélateur de la place désormais revendiquée par les femmes. Les débats sur le droit à la contraception qui débouchent sur le vote de la loi NEUWIRTH en décembre 1967, les retombées socio-culturelles

¹ Croyants en liberté, Sarthe. Article en ligne "Où sommes-nous ? D'où venons-nous ? Contexte religieux en Sarthe.", consulté par nous le 18/02/2011. Réf.URL : http://crlib72.free.fr/ou_sommes_nous.htm. Les propos rapportés ici sont à rapprocher des réflexions mentionnées dans notre introduction générale relatifs aux orientations politiques du département de la Sarthe.

² Témoignage oral, Anonymat demandé, 05/10/2010, source E 33, p. 253.

Nous n'avons pas été amenés à approfondir l'influence de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC), mais il est raisonnable de penser que dans un département rural comme la Sarthe, elle a contribué à l'évolution des mentalités en général et son influence n'a pas été absente de l'évolution de l'attitude des femmes - et des hommes - à l'égard de l'engagement dans la vie publique.

des événements de mai 1968 sont les prémices des manifestations qui se multiplient en faveur des femmes à partir de 1970. Révélatrice à cet égard est la déclaration du candidat Georges POMPIDOU le 23 mai 1969 pendant la campagne pour l'élection présidentielle :

*" (...) je crois que le XXème siècle est à coup sûr le siècle de la libération de la femme et de sa marche vers l'égalité. En France même, elle a conquis l'égalité politique, et notamment le droit de vote que lui a donné le Général de Gaulle, et d'autre part, nous voyons bien que, dans l'éducation dans les écoles, dans le travail, de plus en plus, les femmes ont un rôle et donc tendent vers l'égalité. Je ne dis pas que nous soyons encore parvenus à la perfection dans ce domaine, et je crois qu'il faut y tendre (...) "*¹.

L'organisation des États généraux de la femme en novembre 1970 et la création du Mouvement de Libération des Femmes (MLF) la même année, la publication dans le *Nouvel Observateur* du 5 avril 1971 du "Manifeste des 343" en faveur de la légalisation de l'avortement, le lancement et l'action de l'Association "CHOISIR" de Gisèle HALIMI, le procès de BOBIGNY en 1972 sont autant de manifestations de la volonté des femmes de montrer qu'elles sont décidées à revendiquer une meilleure reconnaissance de leurs droits et de leur rôle dans la société, même si leurs préoccupations ne concernent pas principalement la citoyenneté et la participation à la vie politique proprement dite, mais, comme l'écrit Mathilde DUBESSET :

*" En portant sur la place publique les questions relevant de la sphère privée, les mobilisations féministes des années 1970 contribuent à les rendre visibles et à leur donner une dimension politique."*².

Dès lors, il n'est pas surprenant que selon les termes de Mathilde DUBESSET, "la décennie des années 70 ait été une étape décisive pour les droits des femmes"³. On observe d'ailleurs que cette extension des droits en faveur des femmes se poursuit au-delà de cette décennie et s'accompagne de la création de structures gouvernementales directement chargées de ces questions. Sans prétendre à l'exhaustivité, il est utile de rappeler les principales mesures qui ont ainsi été prises durant ces années 1970/1980 : loi du 4 juin 1970 supprimant la notion de chef de famille et substituant l'autorité parentale à la seule puissance paternelle ; loi du 22 décembre 1972 relative à l'égalité de rémunération des femmes et des hommes ; création en 1974 d'un Secrétariat d'État à la Condition Féminine confié à Françoise GIROUD et qui a notamment pour objectif de "favoriser l'accès des femmes aux différents niveaux de responsabilité dans la société française"⁴; loi VEIL du 17 janvier 1975 sur la légalisation de l'avortement⁵ ; création en 1981 d'un Ministère des droits de la femme que dirige Yvette ROUDY ; loi

¹ Entretien télévisé de Georges POMPIDOU avec Madame Rose VINCENT, Madame Annick BEAUCHAMP, Monsieur Christian BERNADAC, le 23 mai 1969. Source : Association Georges POMPIDOU. Réf. URL : http://www.georges-pompidou.org/epoque/documentation_diverse/femmes/bernadac - site internet consulté par nous le 25/09/2010.

² Mathilde DUBESSET, in *Le siècle des féminismes*, Paris, Ed. de l'Atelier, 2004, p. 274.

³ Ibidem, p. 274.

⁴ Expression citée par Christine BARD in *Les femmes dans la société française au xx^e siècle*, Paris, Ed. Armand Colin, 2003, p.173.

⁵ Le discours prononcé à l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974 par Madame Simone VEIL est, selon Jean GARRIGUES, "sans doute le discours le plus important prononcé par une femme dans l'enceinte du Palais-Bourbon",

du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; suppression, dans la loi de finances de 1983, de la notion de chef de famille en matière fiscale ; loi du 23 décembre 1985 établissant l'égalité des parents dans la gestion des biens et des enfants mineurs...Comme toutes les législations, ces mesures entérinent pour partie une évolution déjà accomplie ou en train de s'accomplir et contribuent à faire entrer dans les mœurs de nouveaux comportements tout en agissant, même si c'est lentement, sur les mentalités. Ainsi, en 1974, Arlette LAGUILLIER est-elle la première femme à se présenter aux élections présidentielles et en 1975, l'Organisation des Nations Unies décide de faire du 8 mars de chaque année une journée consacrée aux femmes¹ et en France, cette date est retenue à partir de 1982, parmi les célébrations officielles. Les lois nouvelles votées s'appliquent bien sûr sur l'ensemble du territoire de la République, mais les idées et manifestations qui les sous-tendent ou les accompagnent se diffusent dans tout le pays et la Sarthe n'est pas à l'écart de cette évolution. Ainsi, s'agissant du combat pour la reconnaissance de la contraception, le Mouvement Français pour le Planning Familial est représenté en Sarthe dès mars 1961² et les statuts de l'association sarthoise sont déposés en 1965. L'association noue des contacts avec les autres associations féministes (MLF, MLAC, mouvement CHOISIR), les syndicats et les instances publiques (mairie du Mans par exemple) et les partis politiques, contribuant ainsi à interpeller l'opinion publique sarthoise sur "les problèmes de la maternité, de la natalité et leurs répercussions familiales, sociales, nationales"³. Il n'est pas surprenant dans ces conditions, que dans son numéro spécial consacré aux années 1970/1980, le journal *Ouest-France* ait qualifié cette décennie de "décennie ébouriffante pour les Françaises et leurs compagnons" et précisant "les femmes s'émancipent et le font savoir"⁴.

2) Le rôle de la presse locale.

En effet, les revues et journaux locaux ne sont pas non plus absents des débats et constituent un relais et un vecteur important de diffusion des idées nouvelles ou du moins contribuent à nourrir la réflexion des lecteurs comme le révèlent le dépouillement des articles parus dans la revue *La Vie mancelle* et le journal *Ouest-France* durant cette période, l'analyse dans la revue *Les Cahiers Fléchois* des élections locales en 1983 d'une part et en 1990 d'autre part ou encore l'examen, à travers la presse, d'une campagne électorale particulière, celle des élections cantonales de 1982 dans le canton de Vibraye.

Jean GARRIGUES, in *Les grands discours parlementaires de la Cinquième République*, Paris, Ed. Armand Colin, 2006, p. 167.

¹ La date du 8 mars a été choisie en référence à la manifestation organisée le 8 mars 1910 au Danemark par la confédération internationale des femmes socialistes pour appuyer les campagnes en faveur du vote des femmes.

² Voir sur ce sujet : Mélanie PROVOST, *L'Association sarthoise du Mouvement Français pour le Planning Familial*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Nadine VIVIER, Université du Maine, année 1999/2000, 104 p.

³ Ibidem.

⁴ "Les années 70. La vie quotidienne de 1970 à 1979", *Ouest-France*, n° spécial, juillet 1998, p. 24.

Ainsi, la revue *La Vie mancelle* publie-t-elle, en mars 1966, les résultats d'une enquête intitulée "Les jeunes et la condition de la femme"¹ et portant sur deux points principaux, le travail de la femme et le rôle de la femme au sein de la famille. Les réponses sont bien entendu diverses mais le fait que ces sujets soient abordés est révélateur de l'intérêt qu'ils suscitent. Dans le numéro de janvier 1980 de la même revue, Gaston MARTINEAU souligne que "l'importance décroissante du rôle maternel de la femme a eu pour résultat un développement de son rôle social, économique et même politique"², ce qui explique "que le politicien [ait] compris, lui aussi, l'importance de la femme"³. Huit ans plus tard, en janvier 1989 c'est la page 3 de la revue qui est consacrée à un éditorial complet sur la place de la femme dans la société rédigé par Madame Maine VIGREUX-VANNETZEL, présidente de la revue. Elle y évoque ses souvenirs de professeur de grec et rappelle que si XÉNOPHON distinguait "les travaux de l'intérieur, apanage des femmes, des travaux de l'extérieur, réservés aux hommes", les choses ont changé et que "les femmes ont des qualités qui les rendent capables de remplir les plus hautes fonctions"⁴. Ces considérations sur la place de la femme que l'on trouve dans *La Vie mancelle* de ces années-là sont d'autant plus intéressantes à souligner que la revue publie très régulièrement, notamment sous la plume de Monsieur Michel ROSIER, des articles sur la vie politique sarthoise mais, bien que très documentés et approfondis, ces articles évoquent très peu la place de la femme sarthoise dans la vie politique du département, signe, sans doute que cet aspect demeure encore, pendant ces années 1970/1990 un sujet qui ne revêt pas une importance telle qu'il soit susceptible de représenter un véritable enjeu. Néanmoins, dans quatre numéros de la revue, l'aspect de la place des femmes dans la vie publique est évoqué et mérite d'être relevé. En mai 1975, dans le cadre d'un entretien entre Michel ROSIER et Robert JARRY, celui-ci, interrogé sur la croissance du parti communiste en Sarthe, évoque assez longuement la place tenue par les femmes :

*" Nous avons actuellement 2 150 adhérents (...). Au cours des 20 derniers mois, nous avons gagné 486 adhérents (...). Sur ces 486 adhésions, il y a 111 femmes ; 44,8% ont moins de 25 ans et 67,7% ont moins de 30 ans (...). On assiste également à un renouvellement des cadres sarthois du parti. Au Bureau Fédéral, on trouve quatre camarades femmes (...). Sur 88 cellules qui nous ont communiqué leur nouvelle direction, on compte 34 nouveaux secrétaires dont dix femmes. Cette poussée des femmes, leur éveil à la vie politique, constituent l'une des caractéristiques de notre époque."*⁵.

Certes, il n'est pas question dans cet entretien des femmes élues, mais les remarques qui accompagnent la présentation de la croissance du parti et qui concernent les femmes sont révélatrices et le vocabulaire lui-même mérite d'être relevé puisque le responsable départemental du parti évoque – on est en 1975 – "l'éveil des femmes à la vie politique". Le second exemple dans lequel la place des

¹ "Les jeunes et la condition de la femme", *La Vie Mancelle*, n° 64, mars 1966, pp. 14 et 15.

² Gaston MARTINEAU, "La femme, cible privilégiée du publicitaire", *La Vie Mancelle*, n°191, janvier 1980, p 14 à 16.

³ Ibidem.

⁴ Maine VIGREUX-VANNETZEL, Éditorial, *La Vie Mancelle*, n° 273, janvier 1989, p 3.

⁵ Entretien avec Robert JARRY, "La maturité", *La Vie Mancelle*, n°151, mai 1975, p 7 à 14.

femmes sarthoises en politique est évoquée dans *La Vie mancelle* se trouve dans un texte paru en décembre 1976. Présenté par Michel ROSIER et intitulé "Être notable à Sablé"¹ l'article reproduit le texte des entretiens accordés par plusieurs personnalités de Sablé dans le cadre de l'émission de télévision de FR3 appartenant à la série "L'album de famille des Français". Conçue et écrite par le professeur Raoul GIRARDET, l'émission montre selon Michel ROSIER "l'évolution d'une large part de la société française au 20^e siècle". Interrogé sur le rôle des femmes dans la vie de la société, Joël LE THEULE, universitaire de métier, député depuis 1958 et maire de la ville depuis 16 ans, ministre à plusieurs reprises, déclare :

*"La femme est vraiment le pilier de la famille. Ce n'est pas du tout là une expression de discours pour la fête des mères, c'est la réalité. Souvent, c'est la femme qui tient le budget, quelle que soit la profession du mari ; c'est la femme qui a la responsabilité de la maison et l'autorité de la femme est souvent beaucoup plus considérable qu'on ne le reconnaît. (...). Depuis trois ans, nous avons trois femmes dans le conseil municipal. Nous avons une femme qui est retraitée, qui est conseillère depuis la Libération ; une épouse d'un artisan et une directrice d'école"*².

En mars 1977, Yves PEDRA présentant les trois listes en présence pour les élections municipales au Mans écrit dans le paragraphe qu'il consacre à la présentation de la liste conduite par le docteur MAURY et Monsieur Jacques CHAUMONT :

*"Notons par ailleurs que sept femmes et de nombreux jeunes sont appelés en cas de victoire à siéger au prochain conseil. Ce qui, en période électorale est toujours bien accueilli"*³.

Onze ans plus tard, en octobre 1988, à l'occasion des élections municipales prévues pour 1989, bien qu'absentes du titre de l'article que publie la revue dans son numéro d'octobre 1988, les femmes sont mentionnées par le chroniqueur dans sa présentation des équipes. S'agissant de l'équipe du maire sortant, Robert JARRY, Yves PEDRA souligne :

*"Son staff politique local lui est tout acquis. Restreint, il est composé de deux femmes très complémentaires et compétentes : Jeanine ROUXIN, intellectuelle et véritable éminence grise et Jeanine HAUDEBOURG, plus confidente mais aussi efficace (...)"*⁴

Sont également citées, comme femmes faisant partie du staff du maire, Jeannie HORNYAK et Huguette HÉRIN. Évoquant les socialistes, l'auteur parle de " Nycette ISNARD, nouvel adjoint au maire du Mans, efficace et agréable (...) qui effectue actuellement une intéressante ascension politique". Aucune allusion aux candidates femmes figurant sur les autres listes n'est faite dans l'article.

¹ Michel ROSIER, "Être notable à Sablé", *La Vie Mancelle*, n° 162, décembre 1976, p 3 à 10.

² Soulignons que la ville de Sablé fait partie des 22 communes du département qui ont eu sans discontinuer au moins une femme dans leur conseil municipal depuis 1945. (Voir le détail de l'évolution du nombre de femmes dans le conseil municipal de Sablé en annexe M 41 infra p. 335).

³ Yves PEDRA, "Municipales – La dernière ligne droite", *La vie Mancelle*, n°164, mars 1977, p. 4.

⁴ Yves PEDRA, "Des hommes pour les municipales du Mans", *La vie Mancelle*, n°270, octobre 1988, p. 16-17.

Dans le journal *Ouest-France*, il faut attendre les années 1975/1976 pour voir des commentaires apparaître sur ce sujet, qui, bien que succincts, montrent que les femmes ne sont plus ignorées lors des élections. Ainsi, le journal *Ouest-France* des 6 et 7 mars 1976, veille du 1^{er} tour des élections cantonales souligne en page 1 que " pour le premier tour de ces élections cantonales, 7 024 candidats dont 483 femmes se présentent dans les départements de la métropole ". Dans son édition des 13/14 mars 1976, veille du 2^{ème} tour on peut lire, s'agissant de la Sarthe : "De désistement en désistement, le nombre de candidats pour le sprint final est finalement tombé à 17, dont une femme, Madame BONNEAU, dans le canton d'Écommoy". Dans son édition du 16 mars 1976, donnant les résultats du 2^{ème} tour le journal indique (p. 8) :

"La benjamine [du Conseil général] est une femme, Madame Jeannine BONNEAU, élue dans le canton d'Écommoy. Elle est née le 17 septembre 1944 et représentera donc à elle seule les femmes de la Sarthe au sein du Conseil général comptant par ailleurs 35 hommes (...). Au demeurant, ce n'est pas la première femme à siéger à l'Assemblée départementale. Elle y a été précédée dans le passé, jusqu'en 1967, par la comtesse ARMAND et Madame DUBOIS ". [NDLR : l'auteur omet de mentionner le cas de Madame OYON, conseillère générale de 1945 à 1949].

Le 11 mars 1977, veille du premier tour des élections municipales, le journal, rendant compte en page 7 du déroulement de la campagne électorale, souligne que trois constatations ressortent : la participation, la féminisation et la généralisation de listes se réclamant de l'union de la gauche. S'agissant de la féminisation, on peut lire le commentaire suivant :

" [Nous constatons] une réelle féminisation des listes, encore que sur toutes ces listes ne figurent pas des femmes ; que tous les conseils ne compteront pas fatalement une femme (au moins) dans leurs rangs, et que là où elles sont représentées les femmes ne le sont pas au véritable prorata de leur place dans la vie de la nation. Mais enfin leur nombre progresse et c'est là un témoignage de l'intérêt que les électrices portent désormais à la chose publique...et du potentiel de voix qu'elles représentent ".

Le 15 mars, en page 30, le journal rapporte que " Dans l'Ouest, des prêtres et des religieuses étaient candidates aux élections municipales " et cite en particulier le cas de Vibraye :

" À Vibraye, Madame MARGUERITE, infirmière, en religion sœur Christiane, a été réélue avec le meilleur score de toute la liste, une liste conduite par le conseiller général, socialiste non inscrit, mais sympathisant de l'union de la gauche ".

Trois ans plus tard, pour les élections cantonales de 1979, le même quotidien dans son édition du 14 mars souligne (page 3), qu'au niveau national on comptabilise "dix hommes pour une femme candidate" et dans son numéro des 17/18 mars, veille du premier tour, après avoir donné diverses informations sur la sociologie des candidats il relève : " Il y a six femmes candidates cette fois ". Au-delà du seul cas sarthois, le journal ne manque pas non plus de faire allusion à la situation au niveau national, sensibilisant ainsi l'attention des citoyens sur la sous-représentation féminine dans les instances de la vie publique. Ainsi, le 11 mars 1985, en page 10, dans un encadré intitulé "Le conseiller général" le journal en donne une image ainsi résumée : "un homme âgé, agriculteur, notaire ou médecin ", puis s'interroge en interpellant le lecteur :

" Un homme ? Sur 3 818 sièges de conseillers généraux, on ne compte que 165 femmes réparties en 70 départements ; 29 départements n'ont aucune représentation féminine. Une seule femme préside un conseil général : Madame MICHAUX-CHEVRY en Guadeloupe".

En 1988, dans son éditorial des 4/5 juin, veille du premier tour des élections législatives, le journal appelle aussi l'attention des citoyens et titre en " Une" : "5-12 juin : 577 députés à élire, 2 880 candidats et seulement 336 femmes".

Une autre illustration de la place faite aux femmes dans l'information diffusée par la presse peut être trouvée dans l'exemple de la revue *Les Cahiers Fléchois*. Créée en 1979, la revue, à parution annuelle, rend compte des événements marquants de la vie de la deuxième ville du département. C'est ainsi que dans son numéro de 1983, Jacques TERMEAU écrit un article de 16 pages portant sur "Les élections municipales à la Flèche en 1983"¹. Il mentionne à deux reprises la présence des femmes : une première fois, en p. 94 pour indiquer que "Sur les 99 candidats 25 sont des femmes avec une plus forte proportion pour la liste de MONTGASCON (10 sur 33) contre 8 et 7 aux listes CHAUVEAU et VIRLOGEUX" et une seconde fois, en p. 104 pour préciser que "Le nouveau conseil municipal est composé de 6 femmes et 27 hommes". Sept ans plus tard, dans le numéro de 1990 de la revue, Jacques TERMEAU, dans un article de 9 pages intitulé "Les élections locales à la Flèche en 1988-1989"² fait référence à huit reprises à la présence de femmes pour mentionner qu'"aux élections cantonales [de 1988], quatre personnes se présentent devant les électeurs, trois hommes et une femme : (...) Agnès LORILLEUX, 50 ans, mère de trois enfants, candidate de la majorité présidentielle, membre du Parti socialiste" (p. 181). Rendant compte des résultats, il souligne en p. 183 : "Agnès LORILLEUX, avec 38,4 %, fait un meilleur résultat dans la ville de la Flèche que dans le canton". Présentant ensuite chacune des listes en compétition pour les élections municipales de 1989, il mentionne à chaque fois la ventilation hommes/femmes. Ainsi note-t-il que, pour la liste "Union pour la Flèche" menée par Jean VIRLOGEUX, "Sur 33 candidats, 7 sont des femmes (p. 184) ; s'agissant de la liste "La Flèche au cœur de l'Europe" menée par Guy CAILLEAU, il écrit : "On y relève 18 femmes dont plusieurs sont, semble-t-il, les épouses d'autres candidats, mieux placés qu'elles sur la liste" (p. 185) et au sujet de la liste "La Flèche demain" dirigée par Guy-Michel CHAUVEAU, il souligne " qu'une part plus large est faite à des hommes et des femmes de centre gauche et de gauche, non marqués par leur appartenance à un parti politique" (p. 185) avant de préciser "cette liste est composée de 22 hommes et de 11 femmes" (p. 185). A ces 6 références s'en ajoutent deux finales, l'une en p. 187 pour synthétiser : " Sur 99 candidats, on compte 36 femmes contre 25 en 1983" et l'autre en p. 188 pour indiquer que "Le nouveau conseil municipal est composé de 26 membres de la liste CHAUVEAU et de 7 de la liste

¹ Jacques TERMEAU, "Les élections municipales à la Flèche en 1983", *Les Cahiers Fléchois*, année 1983, p. 91 à 106 (Médiathèque Le Mans – Maine 4°8205).

² Jacques TERMEAU, "Les élections locales à la Flèche en 1988-1989", *Les Cahiers Fléchois*, n° 11, année 1990, p. 181 à 188 (Médiathèque Le Mans – Maine 4°8205).

VIRLOGEUX. Ces 33 personnes se répartissent en 22 hommes et 11 femmes (...) contre 6 en 1983". Certes, ces références aux femmes sont très sobrement présentées (comme celles concernant les âges et les professions des candidats ou élus) et ne font pas l'objet de commentaires particuliers mais la place qu'elles ont prise dans ces chroniques est révélatrice de l'évolution de l'intérêt qui est leur est porté. Le cas particulier de la campagne électorale des élections cantonales des 14-21 mars 1982 à Vibraye est également significatif de la place accordée par la presse aux femmes. Il est vrai qu'il s'agit là d'une situation tout à fait inhabituelle qui a vu s'affronter deux femmes pour disputer le siège de conseiller général du canton : Madame la Comtesse d'HARCOURT, la châtelaine du Château de la Justice et Madame Thérèse MARGUERITE, candidate du parti socialiste et religieuse (Sœur Christiane de la Communauté des Sœurs d'Evron qui l'avait envoyée à Vibraye en 1965 comme infirmière). Lors de l'entretien que Madame d'HARCOURT nous a accordé¹, nous avons pu disposer de certaines de ses archives constituées entre autres de coupures de presse relatant le "combat du clergé contre la noblesse" avec pour arbitre "le Tiers-État"². Pendant plusieurs mois, les journaux locaux et nationaux, quotidiens et périodiques ont consacré à cette campagne des dizaines d'articles. Citons, à titre d'exemples : *France-Soir* du 20 février 1982 qui publie un reportage d'une page intitulé "Sœur Thérèse contre la Châtelaine" ; le *Figaro Magazine* du 20 février 1982 qui parle du "duel de la religieuse et de la comtesse" et dont le journaliste estime qu'il s'agit là "d'une aimable farce électorale mise en scène par le PS et stupidement suivie par toute la presse"³. Le journal *Le Monde*, présentant la situation des différentes régions françaises évoque dans son numéro du 1^{er} mars 1982 la situation de la région Pays de Loire et s'agissant de la Sarthe écrit sous le titre "Un duel insolite" :

" À Vibraye, le parti socialiste a choisi de présenter une religieuse, sœur Christiane (Madame Thérèse MARGUERITE) adjointe au maire de Vibraye, pour tenter de doubler le conseiller général sortant [Monsieur HERVÉ, DVG, maire de Vibraye] et pour faire pièce à la candidature de Madame Marie-Solange d'HARCOURT, conseillère municipale de Vibraye. Ce duel insolite entre une religieuse et une comtesse n'étonne pas outre mesure : déjà aux élections municipales "la sœur infirmière" avait fait le meilleur score de la liste de gauche et la châtelaine était arrivée en tête de la liste de droite. Mais ce duel dérange l'évêché : l'évêque du Mans, Monseigneur GILSON, juge inopportun le nouvel engagement politique de sœur Christiane dont la candidature constitue une "ambiguïté dommageable" même s'il affirme "respecter la responsabilité personnelle du choix politique de chacun"⁴.

L'hebdomadaire *La Vie Catholique* consacre presque 2 pages à ce duel dans son numéro du 18 au 24 février 1982 ; le 12 mars 1982, le journal *Libération* n'hésite pas à utiliser un titre accrocheur pour attirer l'attention puisqu'il parle de "La religieuse [qui] manie la seringue" tandis que "La châtelaine brandit l'étendard de la moralité" et le 15 mars 1982, au lendemain du 1^{er} tour, le même journal titre "Sarthe : la Comtesse bat la sœur" ; *Ouest-France* résume, le 10 mars 1982, quelques jours avant le 1^{er} tour "un

¹ Témoignage oral, Madame d'HARCOURT, 10/02/2009, source E 13, p. 253.

² Ce sont les termes du titre de *L'Écho Républicain* du 17 février 1982.

³ Patrice de MERITENS, *Le Figaro Magazine*, 20/02/1982, p. 85.

⁴ *Le Monde*, 13 mars 1982, p. 9.

affrontement dominé par deux femmes" ; *Le Maine-Libre* du 11 mars 1982 fait une présentation synthétique des 4 candidats ¹ avec, pour chacun, une photo, un court portrait et la reproduction de leur profession de foi ou d'un résumé de celle-ci. Au lendemain du 1^{er} tour, l'envoyé spécial du *Quotidien de Paris* (15/03/1982) conclura "Sarthe : la camarade sœur a manqué la messe" et soulignera que "Dans ce choc frontal entre deux piliers de la vie vibraysienne, les deux autres candidats, des hommes, sont passés inaperçus". Les hommes n'étaient cependant pas restés inertes pendant la campagne et l'un des candidats, le conseiller général sortant, Pierre HERVÉ, dans *L'Écho de Vibraye* du 18 février 1982, n'avait pas négligé d'évoquer le problème de la compétence des femmes pour occuper une telle fonction :

"(...) Avant l'ouverture de la campagne officielle, une publicité généreuse met en avant les deux candidates. Bien sûr, Mesdames, vous pouvez vous faire élire en prodiguant largement vos sourires, vos mots gentils, vos gestes affectueux et vos promesses en tous genres (ne dit-on pas que l'enfer est pavé de bonnes intentions ?). Mais si vous êtes élues au Conseil Général vous y trouverez une autre tâche (que je connais) et à laquelle vous ne me semblez pas préparées. Et même si, Madame d'Harcourt, vous possédez un bon régisseur, il ne pourra pas prendre en main les affaires que vous aurez à traiter au niveau départemental. Et vous, Sœur Christiane, vous vous retrouverez seule, dans certaines commissions et votre nouvelle équipe ne sera pas toujours près de vous pour vous épauler et vous guider ... Ceci dit, Mesdames, je salue très sincèrement votre courage ... et votre naïveté et, connaissant votre désir de voir les femmes traitées à l'égal des hommes, je vous plains des excès tapageurs d'une presse à sensations vous présentant parfois comme des femmes objets de curiosité. Je veux rester persuadé que cette publicité va au-delà de vos espérances et que vous n'en êtes pas pleinement satisfaites".

Ainsi s'est créé, durant ces années, un climat général qui ne pouvait qu'influencer, de manière diffuse parfois, mais réelle, le comportement des hommes politiques, ou du moins leur attitude à l'égard de la présence des femmes dans les instances publiques. Une observation pratique peut être relevée, symbolique certes, mais significative néanmoins de l'intérêt que représente désormais le suivi, par les pouvoirs publics, de l'évolution de la représentation féminine dans lesdites instances. Il s'agit de l'indication qui est portée, à partir des élections municipales de 1983 sur les bordereaux officiels transmis par les mairies au préfet pour lui donner les résultats des élections dans la commune. À partir de 1983 figurent sur ces bordereaux, en exergue, les mentions habituelles relatives au nom du maire et au nombre de conseillers municipaux, mais aussi et c'est nouveau, le nombre de femmes élues : cette indication devient ainsi un élément distinctif caractéristique du résultat de l'élection. Il est juste de souligner que cette innovation vivra pour les scrutins de 1983 et 1989. À partir de 1995, le bordereau de transmission ayant été modifié, l'information n'apparaît plus de manière distincte. Faut-il voir dans l'abandon de cette indication, le signe que désormais, l'élection de femmes dans les conseils municipaux n'ayant plus le caractère exceptionnel ou rare qu'elle pouvait avoir par le passé, il n'était plus justifié de donner une place particulière à cette donnée ? Il est vrai que le traitement informatisé qui désormais présidait à la transmission des informations permettait d'effectuer des tris et des

¹ En effet, outre Madame d'HARCOURT et Madame Thérèse MARGUERITE, se présentent M. HERVÉ (DVG) et M. MASSÉ (PCF).

récapitulations en fonction de divers critères et ne rendait peut-être plus nécessaire le maintien d'indications manuelles jusqu'alors utilisées ?

L'amélioration indéniable de la représentation féminine durant les années 1970/1990 dans les instances publiques a ainsi été liée, voire a résulté, au moins pour partie, du contexte favorable qui a caractérisé ces deux décennies. Mais cette progression constatée a-t-elle constitué une marche vers un pouvoir plus grand dévolu aux femmes ?

II. DES EFFETS CONTENUS.

En d'autres termes, s'est-elle accompagnée d'une réduction de la place tenue par les hommes et du pouvoir exercé par eux ? Cela ne paraît pas être le cas lorsque l'on examine comment durant cette période les hommes ont su maintenir leur prééminence dans les domaines essentiels que constituent le contrôle de l'accès aux fonctions électives, leur supériorité en nombre et la conservation des fonctions de responsabilité.

A. UN ACCÈS CONTRÔLÉ AUX FONCTIONS ÉLECTIVES.

Le rôle essentiel joué par les partis politiques dans le processus électoral et par voie de conséquence la prédominance masculine compte-tenu de la place des hommes dans les instances dirigeantes des partis tels qu'exposés dans notre première partie¹ ont continué à se manifester durant les vingt années qui s'écoulent de 1970 à 1990. Certes, leur pratique s'inscrit dans un contexte socio-culturel différent mais le comportement des hommes politiques reste empreint de l'idée que l'exercice du pouvoir politique par les femmes n'est pas une chose qui va de soi et qui s'impose, même s'il convient d'évoluer. Les témoignages recueillis auprès de femmes élues durant cette période, de même que l'examen des conditions dans lesquelles les femmes ont été présentées et élues, ou non, durant ces vingt années, illustrent cette situation.

1) Les raisons du choix des femmes pour exercer un mandat électif.

Des 24 témoignages recueillis auprès de femmes élues pour la première fois entre 1970 et 1990, il ressort que trois sortes de raisons ont amené les responsables politiques hommes à faire appel aux femmes ou à laisser celles-ci faire acte de candidature, plusieurs raisons pouvant du reste exister simultanément. Certaines candidatures féminines s'inscrivent en premier lieu dans le cadre d'une certaine tradition familiale. Cela est particulièrement avéré au niveau municipal et constitue pour le maire, ou l'aspirant maire, un avantage puisque la présence de telle ou telle femme sur sa liste peut lui permettre d'attirer à lui des suffrages des électeurs/trices pour qui le nom ou la parenté de la candidate sont des éléments importants de leur choix. Parfois, voire souvent, l'initiative vient du maire sortant ou du candidat souhaitant le remplacer. Madame Yveline LAIR, élue en 1983 à Chantenay-Villedieu, résume ainsi son entrée dans la vie municipale :

" Mon père avait effectué quatre mandats au conseil municipal et lorsqu'il s'est retiré, le maire m'a demandé de me présenter pour prendre sa suite en quelque sorte, ce que j'ai accepté de manière naturelle. Ma condition de femme a, selon moi, été neutre pour mon élection, même si, à l'époque la situation n'était pas encore très courante de voir des femmes siéger au conseil municipal. Dans notre commune par exemple, la première femme avait été élue en 1971 et avait, pendant deux mandats été la

¹ Voir 1^{ère} partie – chapitre 2 – I/A.

*seule femme élue. En 1983, lors de mon élection, nous étions deux femmes candidates et avons été élues, ce qui doublait l'effectif féminin du conseil."*¹.

Madame Danièle PLONCARD, élue en 1989 à Poillé-sur-Vègre se souvient :

*"Outre l'intérêt que je porte à mon village natal, ma candidature m'apparaissait naturelle puisque ma mère avait été la première femme du canton à occuper un poste d'adjoint."*².

D'une certaine manière, la candidature de Madame Dominique BOULARD en 1977 à Saint-Marceau trouve aussi son origine dans des antécédents familiaux puisqu'elle nous a expliqué :

*" Mon engagement dans la vie publique de Saint-Marceau tient à des circonstances particulières. Saint-Marceau est en effet le berceau de la famille de mon mari qui a été adjoint au maire de la commune de 1971 à 1977. À cette date, ayant d'autres perspectives, mon mari n'a pas souhaité être à nouveau candidat aux élections municipales de la commune. Le maire m'a alors suggéré de prendre la suite de mon mari...j'ai accepté de me présenter et j'ai été élue au conseil municipal et 1^{ère} adjointe au maire en 1977"*³.

D'autres candidatures sont liées au souci du maire ou des notables de féminiser le conseil, dans certains cas pour des raisons de principe, dans d'autres pour des raisons très pratiques, par exemple la difficulté de trouver suffisamment d'hommes, notamment dans les très petites communes. Madame Jeannine LEMASSON, élue en 1989 à Saint-Pierre-des-Bois se souvient :

*"J'ai été sollicitée par le maire qui souhaitait féminiser le conseil municipal. J'ai été la première femme membre du conseil municipal de la commune"*⁴.

Significative également est la démarche du maire de la commune d'Asnières-sur-Vègre que nous a rapportée Madame NAIL, élue en 1983 dans cette commune :

*"Le candidat maire souhaitait avoir deux femmes au sein du conseil municipal devant être élu en 1983. Il a demandé à mon mari si sa femme, c'est-à-dire moi, accepterait d'être candidate. Mon mari m'en a parlé et a été d'accord pour que je figure sur la liste en cours de préparation et je me suis présentée. J'ai été élue et, avec Madame BEAUGEY, nous avons été les deux premières femmes à siéger au conseil municipal de la commune. J'ai effectué deux mandats dont je garde un bon souvenir"*⁵.

À La Flèche, c'est aussi après une démarche d'Henri VIRLOGEUX, candidat maire, que Madame OUDAR entre au conseil municipal de la ville en 1977 comme elle l'a relaté dans un entretien au journal *Ouest- France* à l'occasion du décès de l'ancien maire :

"(...) Il [M. VIRLOGEUX] est venu me chercher, moi, mère de famille, pour rentrer dans la municipalité. Je lui en suis très reconnaissante. Avec lui, j'ai été conseillère municipale de 1977 à 1983, puis sans doute la première femme adjointe de la ville de La Flèche de 1983 à 1989. J'étais

¹ Témoignage oral, Madame LAIR, 06/09/2010, source E 28, p. 253.

² Témoignage oral, Madame PLONCARD, 04/10/2010, source E 48, p. 254.

³ Témoignage oral, Madame BOULARD, 02/12/2010, source E 6, p. 253.

⁴ Témoignage oral, Madame LEMASSON, 18/10/2010, source E 31, p. 253.

⁵ Témoignage oral, Madame NAIL, 22/09/2010, source, E 41, p. 253.

*présidente déléguée à l'action sociale. Je n'étais pas encartée et Jean VIRLOGEUX non plus. Nous travaillions pour le bien de la ville"*¹.

Dans un tout autre contexte, éclairant aussi est le cas de Madame Chantal ALBAGLI, élue maire de Dureil en 1983. Avec le recul, l'élue en parle avec le sourire :

"L'origine de mon engagement est double :

Il y a d'une part mon intérêt personnel pour la chose publique, ma curiosité de voir comment fonctionnait la vie publique (j'ai été élue maire avant d'être conseillère générale) et ce, dans un contexte local marqué par un problème qui concernait toute la population de la commune, à savoir la question du passage de l'autoroute sur notre territoire.

*Il y a d'autre part les circonstances : au niveau municipal, les élus hommes de ma commune, agriculteurs en majorité, ont tout de suite estimé qu'il était utile que je sois élue maire, non en raison de mon expérience (j'avais 37 ans et n'avais jamais été élue avant), mais, parce que, jeune, je pourrais rester longtemps en fonctions et qu'en outre, sachant taper à la machine, cela résoudrait au moins partiellement les problèmes de secrétariat de mairie qui existaient à ce moment- là dans la commune ! Avec un peu de recul, on voit que les critères de choix d'une femme comme premier magistrat de la commune ne sont pas nécessairement liés à une présomption de compétence en matière de gestion communale..."*².

D'une certaine façon, le témoignage recueilli par Michel ROSIER auprès de Monsieur Max BOYER, dans le cadre d'un entretien pour la revue *La Vie Mancelle* illustre aussi la diversité des motifs pouvant amener un décideur à choisir une femme, ou plus précisément telle femme plutôt que telle autre. Max BOYER explique ainsi :

*"J'ai le souvenir que, lors d'une élection municipale, nous voulions présenter une femme dentiste qui était au parti [NDLR : SFIO] depuis vingt-cinq ans. Nous nous disions qu'un dentiste sur la liste, c'était une bonne chose. La Fédération [départementale] a dit non, en rétorquant : "Il faut mettre Madame X car elle nous aide à plier les bulletins de vote" et, se plaçant d'un point de vue politique, Max BOYER concluait " C'était un ouvriérisme un peu stupide".*³

Indépendamment de cet aspect politique, n'y a-t-il pas, aussi, dans cette remarque de la Fédération départementale, la trace que la place de la femme dans la vie publique doit en quelque sorte correspondre avec celle qu'elle occupe dans la vie privée ?

Enfin, il existe un troisième élément jouant un rôle dans la sélection des candidates femmes à des fonctions électives : la volonté du parti. C'est un élément qui joue surtout au niveau d'élections dont l'enjeu dépasse le cadre communal, sauf dans le cas de villes moyennes ou grandes dans lesquelles des listes politiques s'affrontent. Dans certains cas, cette demande "politique" est plus ou moins empirique. Ainsi, Madame Solange d'HARCOURT, élue conseillère municipale de Vibraye depuis 1977, est candidate et élue conseillère générale du canton en 1982. Elle nous a expliqué :

¹ *Ouest-France*, 26 avril 2010, p.14.

² Témoignage oral, Madame ALBAGLI, 03/03/2009, source E 1, p. 253.

³ *La Vie Mancelle*, N° 223, septembre 1983, p.12.

" C'est un peu le hasard qui m'a conduite à m'engager dans la voie d'un mandat électoral. En fait, c'est mon implication dans la vie associative locale qui a amené mes concitoyens à me demander d'être candidate au conseil municipal d'abord, puis au conseil général. S'agissant du conseil général, Monsieur Pierre GASCHER, alors député RPR de la Sarthe m'a sollicitée pour être la candidate de l'opposition nationale aux élections cantonales de 1982. J'ai longuement hésité (6 mois de réflexion!) avant d'accepter la proposition. Ce n'était pas une décision facile à prendre : d'une part, je n'avais jamais songé auparavant à une telle éventualité et d'autre part mes derniers enfants n'avaient que 14 ans, 12 ans et 8 ans. Une fois la décision prise, je me suis investie très sérieusement dans cette action (...)"¹.

De même, Madame ALBAGLI nous a précisé :

"Au niveau cantonal, bien que non engagée politiquement, c'est à la demande de François FILLON que j'ai accepté de me présenter aux élections cantonales en remplacement du conseiller général sortant devenu inéligible (...)"².

Dans d'autres cas, la candidature féminine se situe dans le cadre de la volonté délibérée du parti de présenter une femme et plus précisément une militante, même s'il s'agit d'une candidature de témoignage visant à assurer la présence du parti en telle ou telle occasion. Le cas de Madame Jeannine BONNEAU, élue conseillère générale d'Écommoy en 1976 est révélateur :

" Je m'intéressais à la politique, mais je n'avais jamais envisagé de faire de la politique active. C'est un peu le hasard qui m'a amenée à devenir conseillère générale. En effet, mon mari qui travaillait à la Mancelle de Fonderie à Arnage, était membre du comité directeur de la fédération de la Sarthe du parti socialiste et celle-ci a demandé aux sections PS de désigner un candidat dans chaque canton pour les élections cantonales de 1976. La section d'Écommoy m'a demandé d'être candidate dans le canton d'Écommoy. J'ai été très étonnée et plutôt réservée compte-tenu de mon inexpérience, de la charge que représentait ma direction d'école et le fait que j'avais trois enfants âgés seulement de 9, 6 et 4 ans. Après quinze jours de réflexion, j'ai accepté sans enthousiasme d'être candidate, étant précisé que les camarades du parti considéraient qu'il n'y avait pas à s'inquiéter car DRONNE, le candidat sortant, implanté dans le canton depuis vingt-cinq ans était considéré comme indéboulonnable. "Tu n'auras même pas à siéger au Conseil général, mais il faut que le parti soit représenté dans la campagne!" : voilà, en substance, ce que me disaient les camarades. C'est dans ces conditions que je me suis lancée dans la campagne électorale. J'ai plutôt un bon souvenir de cette campagne de 1976 (...). Il faut avoir présent à l'esprit le fait qu'à cette époque, un élément local très important et très particulier polarisait les esprits : le problème de la déviation d'Écommoy. Monsieur DRONNE, le conseiller sortant y était favorable et la gauche y était opposée compte-tenu des nuisances qu'elle allait créer pour les nombreux riverains qui habitaient dans les quartiers où elle devait passer. J'avais eu l'occasion de m'impliquer dans cette bataille de la déviation, ce qui m'avait fait connaître. La campagne électorale s'est en quelque sorte cristallisée sur cette affaire et j'ai été élue, à la surprise des experts es-élections (...). J'ai eu des relations de type un peu particulier avec le parti socialiste : il n'a sans doute pas compris comment une femme sans expérience politique marquante avait pu être élue dans un canton plutôt conservateur. Si ma victoire de 1976 a été celle de tous les militants, je dois dire que je n'ai eu ensuite de la part du parti aucune aide pour me faciliter l'apprentissage de mon travail de conseillère générale"³.

Tout différent est par exemple le cas de Madame Jeannine HAUDEBOURG, élue conseillère municipale du Mans en 1977 qui nous a confié :

¹ Témoignage oral, Madame d'HARCOURT, 10/02/2009, source E 13, p. 253.

² Témoignage oral, Madame ALBAGLI, 03/03/2009, source E 1, p. 253.

³ Témoignage oral, Madame BONNEAU, 12/02/2009, source E 4, p. 253.

"Je ne recherchais pas spécialement à être élue. J'étais une militante et c'est à la demande de mon parti [NDLR : le parti communiste] que j'ai été candidate aux élections municipales du Mans en 1977. Le parti avait la volonté de présenter des listes comprenant au moins 30 % de femmes. Mon engagement dans la vie militante et associative (Parents d'élèves, Union des Femmes Françaises) a bien sûr joué dans le choix du parti et a constitué pour moi un atout." ¹.

Dans certains cas aussi, la volonté du parti rejoint le souhait de la femme d'être candidate car celle-ci se considère comme une militante pour qui le prolongement normal d'une activité militante est l'exercice d'un mandat électoral, même si un tel objectif n'est pas nécessairement à l'origine de l'engagement. Ainsi Madame Jacqueline PEDOYA, élue au conseil municipal du Mans nous a-t-elle déclaré :

"J'ai été élevée dans une famille où l'on s'intéressait à la vie politique. Dans mon propre parcours, j'ai d'abord été une militante (dès 1968) et je le suis restée. Mon engagement militant a été premier et le demeure. Je n'ai pas cherché à faire un métier en politique et la recherche de fonctions électives n'a pas été mon objectif. L'exercice de fonctions électives a découlé de mon engagement et n'a pas été le but de celui-ci" ².

Confirmant l'observation de William GUÉRAICHE selon qui "Contrairement aux rôles constitutionnels qui leur ont été définis, les partis sont moins l'expression de la diversité de la Nation que des instruments de conservation ou de conquête du pouvoir"³, le rôle des partis politiques dans la sélection des femmes candidates demeure ainsi essentiel durant ces années 1970 -1990.

2) De la candidature à l'élection : " le parcours du combattant".

Globalement, la part des femmes parmi les candidats aux 15 élections retenues au titre de la période 1970/1990 ⁴ connaît une progression sensible par rapport à la période précédente puisque les femmes représentent 12 % (121 sur 1 002) des candidatures contre 4 % (44 sur 1 011). Trois traits les caractérisent. Dans le temps, leur part reste, sauf exception⁵, relativement stable d'une consultation à l'autre. Ce sont les élections régionales qui fournissent la plus grosse part de femmes candidates (48 candidates sur 121 soit 40 %) suivies par les élections législatives (38 candidates sur 121 soit 31 %) et

¹ Témoignage oral, Madame HAUDEBOURG, 17/01/2011, source E 19, p. 253.

² Témoignage oral, Madame PEDOYA, 13/02/2009, source E 46, p. 254.

³ William GUÉRAICHE, thèse, op. cité, p. 634.

⁴ Nous analysons dans le présent paragraphe les seules élections cantonales, régionales, législatives et sénatoriales. De 1970 à 1990, ont eu lieu 6 élections cantonales, 2 élections régionales, 5 élections législatives et 2 élections sénatoriales. NB : nous avons pris en compte l'élection régionale de 1992 dans cette période afin de disposer de chiffres de deux élections au suffrage universel direct pour cette catégorie d'élections.

Nous détaillons dans nos annexes les chiffres qui illustrent la politique de candidatures en Sarthe :

- Annexes concernant les chiffres globaux de candidatures : C 8, infra p. 367 ; R 7, infra p. 386 ; L 7, infra p.398 ; S 6, infra p. 411.
- Annexes concernant les chiffres selon les orientations politiques : C 9, infra p.368 ; R 8, infra p.387 ; L 8, infra p.399 ; S 7, infra p. 412.

⁵ Exceptions :

. à la baisse : les élections cantonales de 1976 (3 % de femmes contre 7 % en 1973).

. à la hausse : les élections législatives de 1978 (18 % de femmes candidates contre 7 % en 1973).

les élections cantonales (32 candidates sur 121 soit 26 %). Les candidates aux sénatoriales occupent une place très marginale (3 candidates sur 121). Au regard des orientations politiques, on observe que les deux formations de la gauche de gouvernement, PS et PC, présentent presque la moitié du total des femmes candidates (26 % pour le PC, 19 % pour le PS). Les mouvements gaullistes et modérés fournissent 19 % des candidates tandis que les formations d'extrême gauche et d'extrême droite alignent 27 % de femmes parmi leurs candidats (15 % pour l'extrême gauche et 12 % pour l'extrême droite).

Le nombre total de candidates aux différentes élections a certes connu une progression sensible au cours des vingt années concernées, mais il demeure pour chaque élection, à une exception près, inférieure à 20 % du nombre total du total des candidats. S'agissant du nombre de femmes élues sur la période, on relève que leur nombre s'élève à 8 (soit 7 %). Ce nombre se partage à égalité entre élues de la gauche de gouvernement, qui enregistrent 4 élues sur 55 candidates, et élues de la droite de gouvernement qui comptabilisent 4 élues pour 16 candidates. Aucune autre formation politique n'a de femme élue. Cette distorsion entre le nombre de femmes candidates et le nombre de femmes élues selon leur orientation idéologique amène à s'interroger sur ses raisons et à distinguer deux situations selon le mode de scrutin.

Lorsqu'il s'agit des élections se déroulant selon le mode de scrutin uninominal dans le cadre d'une circonscription particulière, le rôle du choix de la circonscription est déterminant quant au résultat positif ou non pour le (la) candidat(e). Ce mode de scrutin est appliqué pour les élections cantonales et législatives. Les femmes présentées par les forces de gauche sont 3 fois plus nombreuses que les femmes présentées par les forces de droite, mais elles le sont dans des circonscriptions dont l'orientation politique du corps électoral ne leur permet guère de pouvoir l'emporter sur leur adversaire ou rend leur victoire pour le moins aléatoire. Dans plusieurs cas, il s'agit de circonscriptions représentées sans discontinuer par un élu de droite. Il en va ainsi pour les élections au Conseil général pour plusieurs candidates de gauche. En font l'expérience, Madame ROUSSEAU (PS) et Madame PERROT (PC) à Château-du-Loir en 1973 ; Madame VILLETTE (PC) en 1979 et 1985 au Lude ; Madame DOUYERE (PS) en 1973 à Marolles-les-Braults. Observons que la gauche n'a pas le monopole de ce type de candidatures : ainsi, dans le canton de Ballon, représenté sans discontinuer par un homme de gauche depuis 1945, Madame NOGUES, au nom du RPR affronte en vain en 1988, Monsieur BOULARD, conseiller général PS, depuis 1976. Pour les élections législatives, les mêmes situations se rencontrent. Ainsi, dès 1958 et sans discontinuer, les 1^{ère} et 4^{ème} circonscriptions ont élu un député conservateur. Dès lors, les candidatures de femmes de gauche dans ces circonscriptions, soit comme titulaires, soit comme suppléantes n'étaient guère susceptibles d'être couronnées de succès. En ont fait l'expérience, dans la 1^{ère} circonscription, Madame RENARD et Madame GALLOT-LAVALLEE (suppléantes PS de Monsieur BOULARD, respectivement en 1973 et 1978), et Madame ISNARD (candidate titulaire PS en 1988). Dans la 4^{ème} circonscription, ce sont Mesdames

BLONDEAU, HAUDEBOURG et HORNYAK (suppléantes PC de Monsieur LUBY, respectivement en 1978, 1981 et 1988), qui affrontent sans succès Monsieur LE THEULE puis Monsieur FILLON.

Dans d'autres cas, les candidatures féminines retenues le sont dans des circonscriptions dans lesquelles le rapport des forces droite/gauche peut varier selon le contexte du moment ou la personnalité des candidat(e)s. Ainsi, dans le canton de Conlie, Madame BONIN, candidate PS en 1985 avait un combat difficile, qu'elle a perdu, contre Monsieur HELLIER (RPR) élu depuis 1979 dans un canton qui avait auparavant élu un conseiller de gauche. À Écommoy, c'est un peu par hasard que Madame BONNEAU (PS) l'emporte contre l'indéboulonnable Monsieur DRONNE¹. À Malicorne les chances de Madame GOISNARD (candidate PC en 1973 et 1979) et de Madame MARZORATTI (candidate PS en 1982) étaient limitées dans ce canton qui avait élu de 1945 à 1967, Madame la comtesse ARMAND et dans lequel les mandats de Monsieur LEBRUN (élu DVG de 1967 à 1982) avaient constitué une parenthèse avant que Monsieur BLU puis Madame ALBAGLI ne redonnent le canton à la droite à partir de 1982. À Montfort-le-Gesnois, en 1985, les chances de Madame PRILLEUX, candidate PS, se présentant aux suffrages des électeurs pour remplacer Monsieur BEAUFILS (DVG) élu depuis 1964 n'étaient pas minces, mais le désir de changement a conduit les électeurs à lui préférer Monsieur CLEAC'H (DVD) qui a gardé le canton ensuite. À Vibraye c'est au terme d'une bataille homérique que Madame d'HARCOURT (DVD) l'a emporté en 1982, dans ce canton historiquement de gauche, contre Madame MARGUERITE, candidate du Parti socialiste. Dans le canton d'Allonnes enfin, le résultat de la candidature de Madame LEFEBVRE (DVD) en 1985 contre Monsieur LUBY (PC) solidement implanté dans cette ville ouvrière était des plus aléatoires².

Dans les trois circonscriptions législatives dans lesquelles des alternances politiques ont eu lieu au cours de la période, les candidatures féminines ont été rares et essentiellement le fait de femmes présentées par des formations de gauche. Si dans la 3^{ème} circonscription, la candidature de Madame HERIN comme suppléante du candidat PC en 1988 avait peu de chances de l'emporter face au candidat sortant, le socialiste Guy-Michel CHAUVEAU et son challenger de droite, François JACOB, l'élection en 1988 de Monsieur BOULARD en qualité de député PS de la 5^{ème} circonscription s'est accompagnée de celle de sa suppléante, Madame LOISEAU. Mais il y a lieu de relever que dans ce cas, c'est, semble-t-il, la présence de cette suppléante qui a été un facteur important de la victoire. En effet, l'utilité pour un candidat titulaire de choisir un(e) suppléante complémentaire est une donnée à considérer et le journal *Ouest-France*³ explique dans un article au titre révélateur "Merci les suppléants", que dans la 5^{ème} circonscription, les candidats, Jean-Claude BOULARD pour le PS et Georges BOLLENGIER-STRAGIER pour l'UDF, élus respectivement du Mans et de Coulaines ont

¹ Voir supra p.136.

² Madame LEFEBVRE sera néanmoins élue conseillère générale du canton d'Allonnes, six ans plus tard, en 1992 ; elle accomplira un mandat, Monsieur LUBY retrouvant son siège aux élections de 1998.

³ *Ouest-France*, 2 juin 1988, p.11.

recherché "des suppléants enracinés dans le terroir rural de la circonscription". Le choix de Monsieur BOULARD s'est porté sur Madame LOISEAU ainsi présentée dans le journal :

" retraitée à Saint-Cosme-en-Vairais, veuve de l'ancien conseiller général de Mamers [Raymond LOISEAU] et un temps candidat à la députation contre Michel D'AILLIÈRES, sous la bannière FGDS, un nom qui pèse lourd dans les milieux agricoles bien au-delà du Saosnois"¹

Quelques années plus tard, dans un entretien avec Michel ROSIER paru en 1991 dans *La Vie Mancelle*, (le propos avait été recueilli en 1989) Michel BEAUFILS (divers gauche, de sensibilité radicale) déclarera :

" Aux dernières élections législatives [celles de 1988], Madame LOISEAU a apporté des voix à Monsieur BOULARD et sans doute permis son élection"².

Lorsque les élections sont organisées dans le cadre d'une circonscription électorale qui correspond au département, le sort des femmes candidates est lié de manière presque exclusive à la décision des partis présentateurs. Ainsi, lors des élections régionales de 1986 et 1992 qui se sont déroulées à la proportionnelle sur la base d'un scrutin de liste départementale, la place des femmes sur les listes était-elle primordiale et les femmes qui ont été élues l'ont été parce que placées en position d'éligibles. Cela a été le cas en 1986 pour Mesdames PEDOYA (PS), HERIN (PC) et LEFEBVRE (RPR) et en 1992 pour Mesdames HAUDEBOURG (MGP) et LEFEBVRE (RPR). L'élection de 1992 montre cependant que le seul rang de présentation n'est pas une garantie d'élection : ainsi, Madame PEDOYA figurant en 2^{ème} position sur la liste PS avait-elle une assez grande probabilité d'être élue, mais la présence à partir de cette année-là de listes écologiques a modifié la donne électorale et en 1992, deux élus écologiques sarthois ont fait leur entrée au Conseil régional (2 hommes).

S'agissant des deux élections sénatoriales intervenues pendant cette période, les possibilités pour une femme d'être élue sont des plus minces, pour ne pas dire inexistantes. En effet, en 1977, aucune femme n'est candidate. En 1986, les trois femmes candidates (2 titulaires et une suppléante) sont présentées par des partis politiques qui ne peuvent raisonnablement pas espérer emporter un siège compte-tenu de la composition du collège des GE en Sarthe : Mesdames PRILLEUX et COICADAN pour le PS et Madame HERIN pour le PC. Les partis conservateurs qui disposent de la majorité au sein du collège des GE ne présentent aucune femme et voient leurs trois candidats hommes élus dès le premier tour de scrutin (MM. D'AILLIÈRES, CHAUMONT et du LUART).

Outre la conservation par les partis politiques du pouvoir de décision en matière de présentation des candidatures, la politique suivie concernant la fixation du nombre de sièges à pourvoir dans les différentes instances électives a été également un moyen qui a permis d'accueillir un plus grand

¹ *Ouest-France*, 2 juin 1988, p. 11.

² *La Vie Mancelle*, n°300, novembre-décembre 1991, p. 20.

Lors de cette élection, Monsieur BOULARD a été élu au 2^e tour avec 28 400 voix contre 27 779 à Monsieur BOLLENGIER-STRAIGIER, soit avec une avance de 626 voix (soit un écart de 1,2 %...).

nombre de femmes en ces lieux sans que cela ne se fasse trop au préjudice des hommes, au moins des hommes en place au moment de l'arrivée de femmes en plus grand nombre.

B. UNE PROGRESSION FÉMININE PRESQUE SANS DOMMAGE POUR LES HOMMES.

Déjà, en 1955, Maurice DUVERGER avait relevé que " Donner une place à une femme, c'est l'enlever à un homme"¹. Cinquante-quatre ans plus tard, Madame Michèle ANDRÉ, ancienne Secrétaire d'État chargée des droits de la femme et de l'égalité des chances du gouvernement ROCARD, déclarera à son tour, lors d'un colloque organisé au Sénat en 2009 :

*" Le vrai problème, soyons simples, c'est lorsqu'on choisit une femme pour occuper un poste d'élu, cela en fait un de moins pour un homme. C'est mécanique (...) "*².

Dès lors, l'augmentation du nombre de sièges à pourvoir pour une instance donnée permet d'accueillir de nouveaux élus ou de nouvelles élues, sans générer chez les élus en place, majoritairement des hommes, une trop grande opposition, la menace pouvant peser sur leur propre place étant ainsi atténuée. L'examen de l'évolution du nombre de femmes élues et du nombre d'hommes élus rapportés au nombre de sièges à pourvoir fait ainsi apparaître que la progression féminine ne s'est pas accompagnée mécaniquement d'une réduction du nombre d'hommes élus, mais au contraire, pendant un certain temps tout au moins, d'une augmentation du nombre d'hommes élus. C'est ce qu'illustrent les données quantitatives analysées à l'aune de cette observation, qu'il s'agisse de certaines données nationales ou des chiffres sarthois.

1) L'exemple vient d'en haut.

Ainsi, l'Assemblée nationale a été composée d'un nombre de députés qui est resté presque inchangé durant la période de 1962 (482 députés) à 1981 (491 députés). En 1986, ce nombre est porté à 577 et n'a pas varié depuis cette date. Il s'en est suivi qu'au cours des 6 élections législatives intervenues de 1986 à 2007, si le nombre de femmes députées a crû et a représenté un pourcentage croissant du total, le nombre de députés hommes a toujours été supérieur au nombre atteint par eux en 1981. Ainsi, en 1986, année du passage de 491 à 577 sièges, si les femmes ont augmenté de 30 % leur représentation (passant de 26 à 34) et les hommes de 17 % seulement (passant de 465 à 543), le nombre de sièges gagnés par les femmes (8) est presque dix fois plus petit que celui gagné par les hommes (78). Au renouvellement de l'Assemblée nationale de 2007, si les femmes représentaient 18,5 % des députés, le

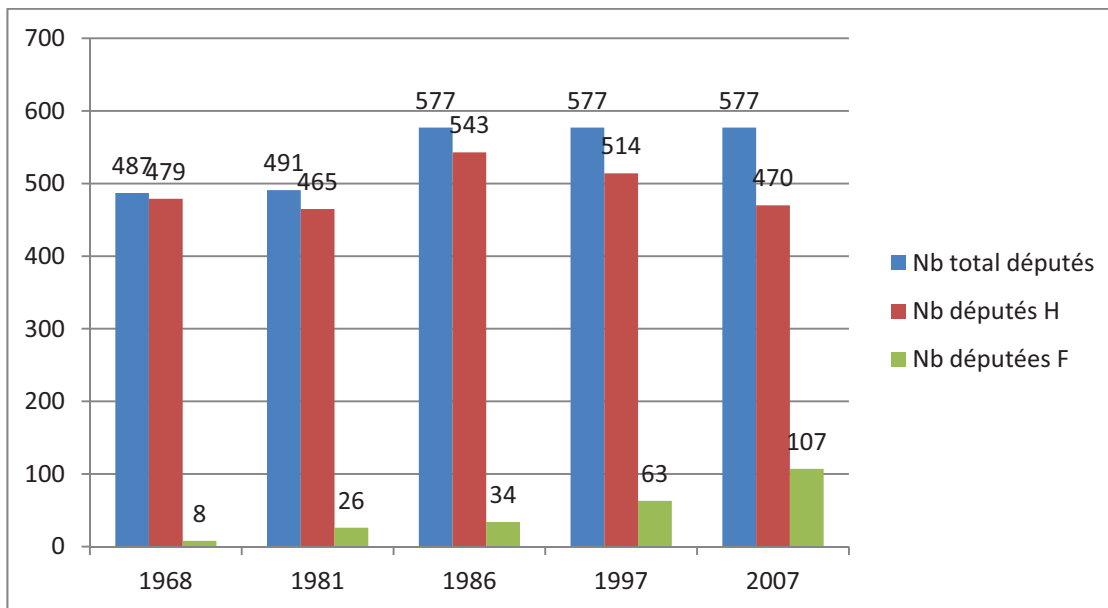
¹ Citation que nous avons trouvée à la page 158 du livre de Françoise GASPARD, Claude SERVAN-SCHREIBER et Anne LE GALL, *Au pouvoir citoyens ! Liberté, Égalité, Parité*, Paris, 1992 ; les auteurs indiquent l'avoir eux-mêmes extraite du livre de Maurice DUVERGER, *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, Unesco, 1955, p.128.

² Déclaration de Madame Michèle ANDRÉ, ancienne ministre, lors du colloque organisé au sénat le 3 juin 2009 sous la présidence de M. Jean-François SIRINELLI. Réf : p. 8 du compte-rendu publié sur Internet, consulté le 26/01/2011 : "Le sénat de la Vème République – Les cinquante ans d'une assemblée bicentenaire". Réf URL: http://www.senat.fr/colloques/colloque_cinquante_ans_senat.

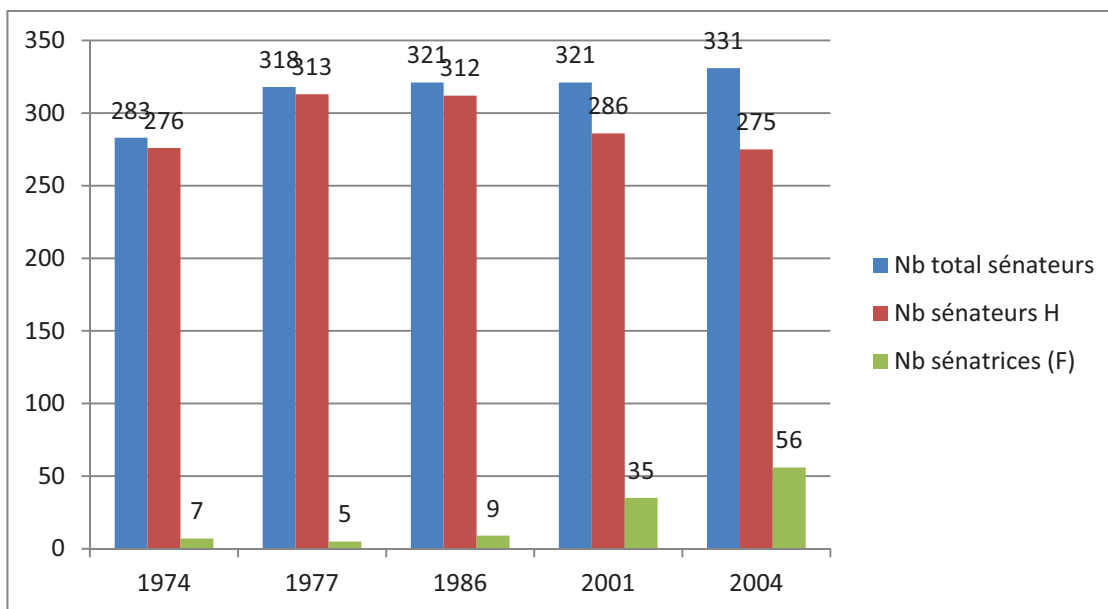
nombre d'hommes dépassait toujours celui de 1981 (470 contre 465). Le tableau de l'annexe L 5, infra p. 396, permet de prendre la mesure du phénomène qu'illustre le graphique 42 ci-après (p. 143).

Pour être moins spectaculaire, la situation au Sénat n'en n'est pas moins significative. Les révisions du nombre total de sénateurs ont en effet été moins importantes que celle qui a touché l'Assemblée nationale en 1986, mais s'agissant du maintien de la prédominance masculine, leurs résultats ont été les mêmes comme le montrent les chiffres de l'annexe S 4, infra p.409. Les deux révisions significatives se situent en 1977 (passage de 283 à 318 sièges) et en 2004 (passage de 321 à 331 sièges ; le chiffre de 321 n'avait pas varié depuis 1983). En 1977, année du passage de 283 à 318 sièges, les femmes ont vu leur nombre décroître (passant de 7 à 5) tandis que les hommes voyaient leur nombre passer de 276 à 313 (+ 37). L'augmentation régulière du nombre de femmes lors des renouvellements successifs intervenus ensuite n'a pas empêché les hommes de compter, jusqu'au renouvellement de 2004, un nombre d'élus toujours supérieur à celui de 1974 ainsi que l'illustre le graphique 43 ci-après (p. 143).

**L'ÉVOLUTION RESPECTIVE DU NOMBRE DE PARLEMENTAIRES HOMMES ET
DE PARLEMENTAIRES FEMMES ENTRE 1968 ET 2007 ET L'IMPORTANCE DU
NOMBRE DE SIÈGES**



GRAPHIQUE 42 : Évolution du nombre de députés Hommes et du nombre de députées Femmes en France entre 1968 et 2007



GRAPHIQUE 43 : Évolution du nombre de sénateurs et du nombre de sénatrices en France entre 1974 et 2008

2) La situation en Sarthe.

Si les données nationales ainsi résumées sont éclairantes quant à l'impact des éléments, souvent qualifiés de techniques, sur la féminisation des instances publiques, celles concernant le département de la Sarthe l'illustrent tout autant, au travers de l'exemple municipal, qu'il s'agisse du nombre total d'élu(e)s ou du nombre d'adjoints. Notre analyse ne porte pas sur le cas des élections cantonales pour lesquelles la variation du nombre total de sièges ne permet pas, selon nous, de tirer des enseignements pertinents compte-tenu de la faiblesse des chiffres concernés. On peut cependant observer que plusieurs sièges de conseillers généraux qu'occuperont des femmes se situeront dans les cantons nouveaux, mais ces élections de femmes ne sont pas immédiatement consécutives à la création des nouveaux cantons. De même, nous n'avons pas retenu ici le cas des élections régionales, le nombre de sièges dévolus au département de la Sarthe n'ayant pratiquement pas varié depuis 1986. Mais il n'est pas inintéressant de souligner que la création de nouvelles instances est en soi, un facteur favorisant l'émergence des femmes puisque les postes ainsi créés constituent autant d'opportunités supplémentaires d'exercer un mandat public : cette création joue ainsi un rôle de même nature que l'augmentation du nombre de sièges concernant une instance publique donnée. Jouent dans le même sens également les restrictions apportées aux règles relatives au cumul des mandats, puisque toute réduction de possibilité de cumul de mandats ouvre de nouvelles possibilités de mandats auxquels les femmes pourront postuler et accéder. Parmi les motivations mises en avant pour prôner une politique de plus grande interdiction de cumul de mandats, cette considération y a sa place. En outre, s'agissant du Conseil régional, on observe que si le nombre total de sièges n'a pas varié depuis 1986, la technique de l'augmentation de postes n'y est pas inconnue. C'est ainsi qu'à la suite du dernier renouvellement du Conseil régional des Pays de Loire en 2010, le président a déclaré dans un entretien au journal *Ouest-France* :

" Outre l'assemblée, la parité devient la règle au sein de la commission permanente, l'exécutif régional. Les femmes vont être à parité parmi les vice-présidences. Nous allons augmenter le nombre de secrétaires et la commission va passer de 38 à 45 membres"¹.

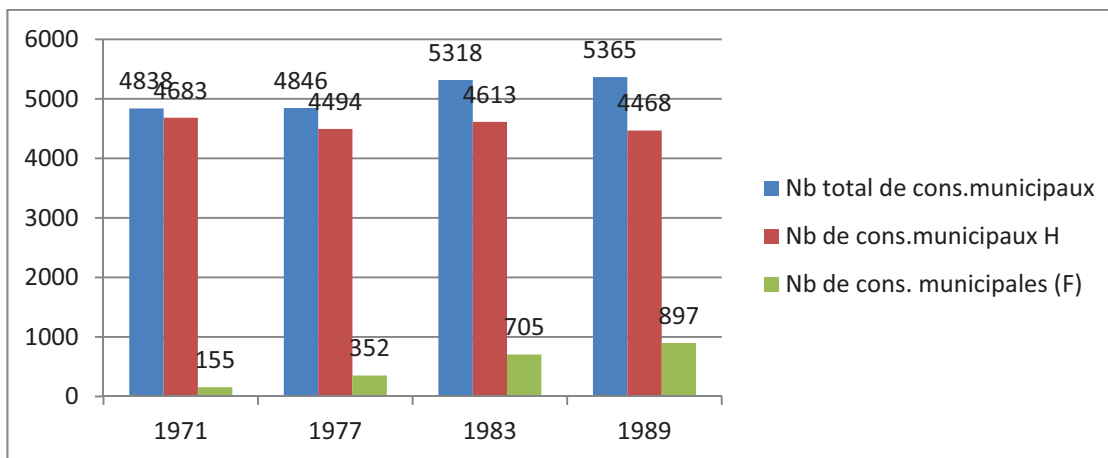
Il s'agit, en fait, de la poursuite de la politique menée en ce domaine antérieurement puisque le nombre de secrétaires qui était de 10 en 1986 avait été porté à 17 en 1998 (dont 16 hommes et une femme), puis à 23 en 2004, avant de l'être à 33 en 2010 : les sièges supplémentaires ont été occupés par des femmes dont le nombre est ainsi passé de 1 à 7 en 2004 et de 7 à 17 en 2010, le nombre de postes occupés par les hommes restant stable et égal à 16.

Le barème fixant le nombre de conseillers municipaux par rapport à la population de la commune a été revu quatre fois depuis 1945 : en 1947, 1959, 1977 et 1983². Les deux principales révisions sont celles de 1977 et 1983. En 1977, le nombre de tranches est porté de 11 à 17, mais les changements n'ont

¹ *Ouest-France*, 24 mars 2010, p. 6.

² Voir le détail de l'évolution du barème en annexe M 3, infra p. 286.

concerné que les communes comptant plus de 80 000 habitants. Cette révision n'a donc pas eu d'impact en Sarthe, la ville du Mans étant la seule dépassant cette population. En revanche le changement de 1983 a été d'une grande ampleur et d'une grande portée. D'une part, le nombre de tranches est passé de 17 à 19 et les communes concernées étaient celles dont la population était comprise entre 3 500 et 10 000 habitants, ce qui touchait en Sarthe une vingtaine de communes. D'autre part, pour toutes les communes comptant plus de 500 habitants, a été majoré le nombre de conseillers à élire : cela a concerné la moitié des communes dans le département (186 sur 376). L'effet combiné de ces mesures a eu pour conséquence de porter le nombre d'élus municipaux du département de 4 846 en 1977 à 5 318 en 1983, créant ainsi 472 postes supplémentaires à pourvoir. L'examen des chiffres recensés dans l'annexe M 11, infra p.305, permet de relever que certes, entre les deux dates, la progression du nombre de conseillères municipales est sensible puisqu'il passe de 352 à 705 (soit +353) et atteint 897 en 1989, faisant passer leur représentation de 7,3 % en 1977 à 13,3 % en 1983 et à 16,7% en 1989 du nombre total de conseillers municipaux dans le département. Mais il permet aussi de voir que cela ne s'est pas fait réellement au détriment des hommes puisque le nombre de conseillers municipaux a lui-même augmenté en 1983 par rapport à celui de 1977 (4 613 contre 4 494) et demeure en 1989 à peine inférieur au chiffre de 1977 (4 468 contre 4 494). Le graphique 44 ci-après illustre cette évolution :



GRAPHIQUE 44 : Évolution du nombre de conseillers municipaux (H et F) dans le département de la Sarthe entre 1971 et 1989

L'examen au niveau des cantons et des communes permet d'observer que le phénomène de protection de la place des hommes est général dans le département. S'agissant de la situation dans les cantons, on observe ainsi qu'en 1983, le nombre de femmes élues a certes augmenté dans tous les cantons par rapport à 1977, mais cela ne doit pas occulter le fait que sur les 30 cantons situés hors de l'ensemble manceau, le nombre d'hommes élus en 1983 est supérieur ou égal à celui de 1977 dans 22 cantons. Il est intéressant également de noter que dans les 8 cantons dans lesquels le nombre d'hommes élus en 1983 est inférieur à celui de 1977, on dénombre une majorité de communes de moins de 500 habitants,

donc non touchées par la révision du barème. A l'inverse, l'ensemble manceau, au sein duquel la quasi-totalité des communes (23 sur 24) a été concernée par le changement de barème, enregistré en 1983 un nombre d'hommes élus très supérieur à celui de 1977 (416 au lieu de 373), accompagnant, mais atténuant aussi, une croissance significative de la représentation féminine (94 élues au lieu de 45). S'agissant de la situation au niveau des communes, on observe que sur les 376 communes du département, 207 ont eu des élues femmes en 1977 et 1983. Sur ces 207 communes, seules 6 communes (soit à peine 3 %) enregistrent une réduction de leur nombre de femmes, toutes les autres enregistrent un maintien du nombre de femmes élues (c'est le cas dans 66 communes, soit 32 %) ou une augmentation de leur nombre d'élues (135 d'entre elles, soit 65 %). La place des hommes n'a pas pour autant été réduite à la portion congrue puisque dans presque la moitié des communes concernées (101 sur 107, soit 49 %) le nombre d'hommes élus a été supérieur à celui de 1977 et dans 28 % d'entre elles (58 sur 207) le nombre d'hommes élus en 1983 est identique à celui de 1977. Leur nombre a diminué dans 48 communes sur 207, soit dans 24 % ; mais sur ces 48 communes, 31 (soit les deux tiers) sont des communes de moins de 500 habitants dans lesquelles la révision du barème n'avait pas d'effet. La place faite aux femmes dans les conseils de ces communes ne pouvait se faire qu'au détriment des hommes, mais cela ne représente qu'une minorité de cas et confirme le souci des hommes de contenir la pression des femmes sans les empêcher d'améliorer leur représentation. C'est dire que les commentaires qui ont accompagné les résultats des élections municipales de 1983 paraissent de ce fait devoir être considérés avec une certaine circonspection car ils ne prennent pas en considération cette donnée. Ainsi, peut-on lire dans *Le Maine Libre* du 16 mars 1983 sous le titre "Poussée de la représentation des femmes dans les conseils municipaux" les commentaires suivants :

*"Les mœurs sont plus fortes que la loi a déclaré Madame ROUDY [NDLR: ministre des droits de la femme], faisant allusion à la controverse sur le principe d'un quota de 25% de femmes dans les conseils municipaux de plus de 3 500 habitants, projet rejeté par le conseil constitutionnel"*¹

Le journal *Ouest-France* du 16 mars 1983, au recto de sa dernière page relève que :

"Les femmes ont bénéficié du débat qui s'est largement développé autour du quota a dit Madame ROUDY" et le journal poursuit en rapportant les commentaires de la ministre qui a déclaré :

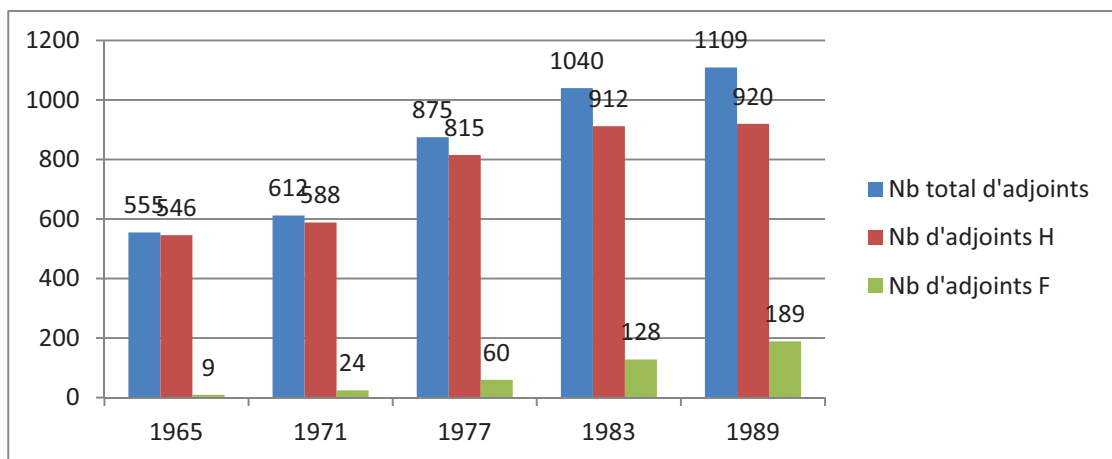
*"Le fait le plus important de l'élection municipale est peut-être le bond spectaculaire du nombre de femmes élues (...). Cette percée des femmes est la plus importante depuis leur accession aux responsabilités municipales (...)"*².

La concentration des commentaires sur les seuls chiffres relatifs à la progression de la présence des femmes dans les conseils municipaux a ainsi occulté l'effet des dispositifs permettant de limiter les conséquences de cette poussée, dispositifs que l'on retrouve lorsqu'on procède à l'analyse de l'accession des femmes aux postes d'adjoints. En effet, l'augmentation du nombre de femmes accédant

¹ *Le Maine Libre*, 16 mars 1983, p. 9.

² *Ouest-France*, 16 mars 1983.

à des fonctions d'adjointes durant la période 1970-1990 est à plusieurs égards flatteuse : le nombre de communes ayant au moins une femme adjointe passe de 24 en 1971 soit dans 6,4 % des communes, à 53 en 1977, atteint 112 en 1983 et 158 en 1989, soit dans 42,1 % des communes¹. De même, le nombre de femmes adjointes connaît durant cette période un accroissement significatif puisqu'il passe de 24 en 1971 à 60 en 1977, atteint 128 en 1983 et 189 en 1989, représentant ainsi en fin de période 17% des adjoints du département contre 3,9 % vingt ans plus tôt². Mais cette réelle amélioration de la présence féminine dans les fonctions d'adjoints s'est accompagnée d'un maintien, voire d'un renforcement, de la position des adjoints hommes grâce à la création d'un nombre important de postes supplémentaires d'adjoints³. L'augmentation importante du nombre de postes d'adjoints que l'on observe sur la période, a permis aux hommes de continuer à détenir un nombre de postes d'adjoints très supérieur à celui qu'ils détenaient avant ces révisions. Ainsi, de 1947 à 1965, le nombre de postes d'adjoints en Sarthe a connu une faible progression passant entre ces deux dates de 513 à 555. Porté à 612 en 1971 puis à 875 en 1977, il atteint 1 040 en 1983 et 1 109 en 1989. Sur les 497 postes supplémentaires d'adjoints créés entre 1971 et 1989 (1 109 - 612), on observe que 332 (soit 67 %) ont bénéficié à des hommes et 165 (soit 33 %) à des femmes. C'est dire que les hommes ont tiré de la politique du nombre d'adjoints un bénéfice double de celui qu'en ont retiré les femmes. L'examen de l'évolution permet de relever que les années 1977 et 1983 ont constitué deux moments importants de celle-ci, mais c'est tout au long de la période que la prédominance masculine demeure comme l'illustre le graphique 45 ci-après :



GRAPHIQUE 45 : Évolution du nombre d'adjoints et répartition H/F en Sarthe entre 1965 et 1989

¹ Voir détails en annexe M 5, infra p. 295.

² Voir détails en annexe M 12, infra p. 306.

³ Rappelons que les conseils municipaux ont la possibilité d'augmenter le nombre d'adjoints, sous réserve que le nombre total d'adjoints ne dépasse pas 30% de l'effectif du conseil. Notons au passage que l'augmentation du nombre de sièges à pourvoir dans les conseils municipaux permettait aussi, de façon mécanique, d'augmenter le nombre possible d'adjoints supplémentaires.

L'examen de cette évolution au niveau des cantons et des communes montre que le lien entre le nombre total de postes d'adjoints, l'accession améliorée des femmes à cette fonction et le maintien d'une prédominance masculine est une réalité. Ainsi, de 1971 à 1989, le nombre total d'adjoints a été augmenté dans les 30 cantons situés hors ensemble manceau¹. Le nombre de femmes adjointes a certes augmenté dans la totalité de ces 30 cantons, mais il en a été de même pour le nombre d'hommes adjoints dans 29 cantons. Le seul canton où ce nombre a régressé (- 2 adjoints), celui de Château-du-Loir, est le canton dans lequel le taux d'augmentation du nombre total d'adjoints a été le plus faible (+29 %) ; les deux cantons de La Flèche et Sillé-le-Guillaume qui ont des taux d'accroissement relativement faibles de leur nombre total d'adjoints (+39 %) voient leur nombre d'adjoints hommes croître faiblement (de 17 à 19 pour l'un et de 18 à 19 pour l'autre). À l'inverse, les cantons qui ont les progressions les plus importantes de leur nombre total d'adjoints enregistrent certes une progression significative de leur nombre de femmes adjointes, mais voient leur nombre d'adjoints hommes progresser également dans des proportions importantes. Ainsi dans les 7 cantons dans lesquels le nombre total d'adjoints est doublé ou plus que doublé entre 1971 et 1989, le nombre de postes d'adjoints gagné par les hommes est au moins égal à celui gagné par les femmes et le plus souvent très supérieur comme le résumant les chiffres suivants :

Cantons	Majoration	Majoration	Majoration
	Total adjoints	Adjoints Hommes	Adjoints Femmes
Beaumont s/s	+ 21	+16	+5
Écommoy	+25	+16	+9
La Ferté-Bernard	+21	+15	+6
La Suze s/s	+ 27	+19	+8
Malicorne s/s	+18	+13	+5
Pontvallain	+15	+11	+4
Vibraye	+10	+5	+5

Au niveau des communes, on observe que l'augmentation du nombre d'adjoints est le fait de la grande majorité d'entre elles puisqu'elle se rencontre dans 304 communes sur 375, soit dans 4 communes sur 5. Sur les 375 communes du département, 242 comptent plus d'hommes adjoints en 1989 qu'en 1971 (soit dans 64 % des communes) alors que ce n'est vrai pour les femmes adjointes que dans 147 communes (soit dans 39 % des cas). Lorsque l'on analyse le cas des 304 communes dans lesquelles le nombre d'adjoints de 1989 est supérieur à celui de 1971, on relève que dans 171 d'entre elles (soit 56%), la totalité des postes supplémentaires créés est occupée par des hommes ; dans 57 d'entre elles (soit 19 %) , les postes supplémentaires créés sont occupés en totalité par des femmes et dans les 76 communes restant (25 %), les postes supplémentaires créés se répartissent entre hommes et femmes dans des proportions variables. Cette répartition se fait elle-même dans 23 communes au bénéfice des

¹ Voir détails en annexe M 9, infra p. 301.

hommes et dans 13 communes au bénéfice des femmes. Au total donc, la création des postes supplémentaires d'adjoints a permis aux hommes d'améliorer leur position dans 194 communes (171+23) soit dans 64 % des cas alors que les femmes ont amélioré la leur dans 70 communes (57+13) soit dans 23 % des cas seulement ; dans 40 communes, soit dans 13 % des cas, la répartition des sièges supplémentaires d'adjoints s'est faite à égalité entre hommes et femmes. Ainsi, l'augmentation du nombre de sièges à pourvoir constitue donc bien un moyen pour les hommes élus d'accepter de partager le pouvoir avec un nombre plus élevé de femmes, tout en s'assurant que ce partage ne se fait pas, in fine, à leur détriment. La répartition des postes de responsabilité va dans le même sens.

C. DES RESPONSABILITÉS LIMITÉES ET CIRCONSCRITES.

Outre l'absence complète de femmes sarthoises exerçant un mandat parlementaire durant les années 1970-1990, leur présence accrue dans les instances territoriales ne s'est pas accompagnée d'une progression significative dans les responsabilités qui leur ont été reconnues, qu'il s'agisse des postes qu'elles ont occupés ou des domaines d'intervention qui leur ont été affectés. En d'autres termes, la période 1970-1990 ne marque pas un changement fondamental par rapport à la période précédente.

1) Le niveau des responsabilités des femmes élues.

Les postes de responsabilité demeurent en effet détenus en quasi-totalité par les hommes. La présidence du Conseil régional, comme celle du Conseil général est détenue sans discontinuer par un homme¹. Au Conseil régional, en 1986, les six vice-présidents sont des hommes, de même que les dix secrétaires du conseil et les six commissions² sont présidées par des hommes. En 1992, la situation est peu différente : les vice-présidents, dont le nombre a été porté à dix, comptent une femme, Madame Roselyne BACHELOT, élue du Maine-et-Loire ; chez les secrétaires du Conseil régional, au nombre de neuf, une femme est présente, Madame Mireille FERRI, élue de la Loire-Atlantique, mais toutes les commissions, dont le nombre passe de 6 à 7 demeurent présidées par un homme. En juin 1993, la présidence de la Commission Environnement et Cadre de vie est dévolue à une femme, Madame Gisèle GAUTIER, élue de la Loire-Atlantique. Aucune des élues sarthoises n'occupe, on le voit, de fonctions dans les organes dirigeants du Conseil régional. On observe que la seule femme vice-présidente, Madame BACHELOT, est une femme connue à l'échelon national qui, par ailleurs est la fille de Monsieur NARQUIN, ancien homme politique marquant du département du Maine-et-Loire. Quant aux deux autres femmes citées, Mesdames FERRI et GAUTIER, ce sont des élues du département de la Loire-Atlantique, département où est situé le chef-lieu de la région (Nantes) et dont le poids est important dans la région comme l'a souligné Madame MOTREUIL lors de notre entretien :

¹ Voir annexe R 2, infra p. 377 : liste des présidents du Conseil régional des pays de Loire de 1973 à 2010.

Voir annexe C 3, infra p. 357 : liste des présidents du Conseil général de la Sarthe de 1945 à 2011.

² Voir annexes R 4, infra p. 379 et R 5, infra p. 380.

" (...) un dernier point est à relever : c'est celui qui concerne le poids du département de Loire-Atlantique au sein de la région Pays de Loire; par ailleurs, le problème de la proximité ou de l'éloignement géographique [par rapport à Nantes] n'est pas sans influence sur l'élaboration des décisions. De ce point de vue, le département de la Sarthe n'est pas, géographiquement, le mieux placé au sein de la région" ¹.

Au Conseil général de la Sarthe, la situation demeure semblable à celle rencontrée dans la période précédente, le nombre de femmes au Conseil général (aucune de 1967 à 1976, puis 1 de 1976 à 1992) ne leur permettant guère de prétendre occuper une place de premier plan. Ainsi, tous les vice-présidents sont-ils des hommes, sauf entre 1976 et 1979, parenthèse durant laquelle Madame BONNEAU a été élue vice-présidente. À la Commission Départementale, qui existe jusqu'en 1982 et qui est l'organe moteur du conseil général pendant les périodes hors session, aucune femme ne siège ; il en est de même au Bureau du Conseil général qui remplace la Commission Départementale de 1982 à 1992, date à laquelle il prend le nom de Commission Permanente. La présidence et la vice-présidence des commissions du Conseil général dont le nombre passe de 4 en 1979 à 5 en 1982, puis à 6 en 1985 et à 7 en 1988 sont toutes occupées par des hommes².

Dans les communes, les femmes améliorent un peu leur situation. En effet, le nombre de femmes accédant aux fonctions de maire enregistre une augmentation significative puisque de 2 en 1965 leur nombre passe à 5 en 1971, à 7 en 1977, à 10 en 1983 et atteint 19 en 1989. Mais cette progression doit être appréciée à la lumière de deux éléments qui en pondèrent la portée. En premier lieu, le nombre de femmes maires, même s'il est multiplié par 9 en 24 ans (il passe de 2 à 19), ne représente en pourcentage qu'une proportion très faible de communes dont le premier magistrat est du sexe féminin - 5,07 % en 1989 – soit une commune sur 20³. En outre, compte-tenu du fait que sur l'ensemble de la période, certaines communes ont eu plusieurs fois une femme maire, le nombre réel de communes ayant une femme à leur tête entre 1971 et 1989 n'est pas de 40⁴ mais de 30. De même, compte-tenu de la réélection de certaines femmes plusieurs fois au cours de la période, le nombre de femmes ayant occupé la fonction de maire est-il de 31 et non 40. En second lieu, les femmes maires élues durant cette période l'ont été, pour l'essentiel, dans des communes de taille modeste. En effet, sur les 30 communes concernées : 7 d'entre elles (soit 23%) comptent moins de 250 habitants (dont 3 avec moins de 100 habitants) ; 8 d'entre elles (soit 27 %) ont une population comprise entre 251 et 500 habitants ; 10 (soit 33 %) comptent entre 501 et 1 000 habitants ; seules 5 communes (soit 17 %) comptent plus de 1 000 habitants, mais aucune de celles-ci n'atteint 3 500 habitants. On peut encore relever que sur ces 30 communes, ne figurent que deux chefs-lieux de canton ayant eu une femme comme maire : La Fresnaye-sur-Chédouet avec Madame BLANCHE et Château-du-Loir avec

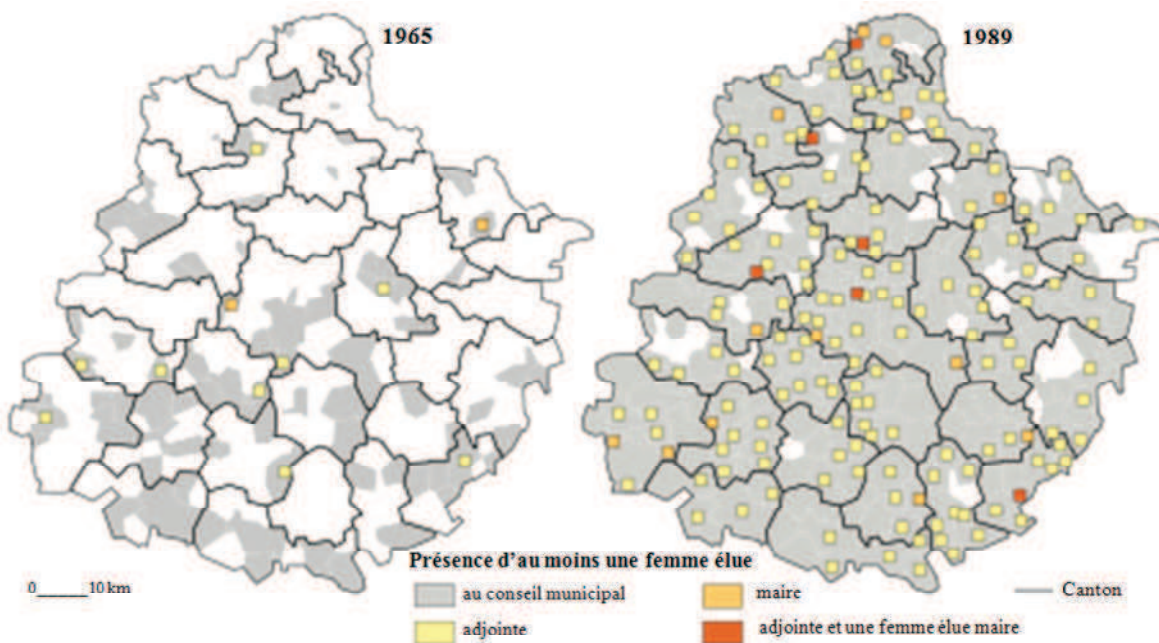
¹ Témoignage oral, Madame MOTREUIL, 16/02/2011, source E 40, p. 253.

² Voir en annexe C 6, infra p. 361 : liste des commissions du Conseil général de la Sarthe de 1945 à 2011.

³ Voir détails de l'évolution en annexe M 5, infra p. 295.

⁴ Soit 5+7+9+19.

Madame PISSOT élues maires en 1989. Madame BLANCHE accomplira un mandat de 1989 à 1995 et Madame PISSOT exercera ses fonctions pendant 19 ans, de 1989 à 2008. Ainsi, l'accession des femmes aux fonctions de maire apparaît-elle avoir été finalement limitée durant ces années 1970-1990 qui demeurent marquées par le double souci des hommes de ne laisser aux femmes que la place minimum qui ne peut guère leur être refusée eu égard à l'évolution du contexte socio-culturel, mais en veillant à ce que, en tout état de cause, cette entrée plus importante des femmes dans les instances publiques ne se fasse pas trop à leur détriment. Ce souci transparaît dans une remarque recueillie auprès de Madame GUILLET¹ qui, élue pour la première fois en 1977 a rapidement perçu que "dans les conseils, les femmes, on les supporte, mais on évite de les mettre aux postes exécutifs". Outre les fonctions de maire auxquelles les femmes ont accédé dans les communes durant cette période, il convient de rappeler aussi l'amélioration de leur représentation dans la catégorie des adjoints mais de souligner combien cette amélioration apparente (passage de 24 adjointes en 1971 à 189 en 1989) doit être mesurée à l'aune de la prédominance masculine conservée tout au long de la période (voir nos développements du point B/2 précédent). C'est donc aussi en ayant présente à l'esprit cette donnée qu'il convient d'apprécier les cartes 13 et 14 ci-après :



Carte 13 : Communes avec femmes maires et/ou adjointes en 1965

Carte 14: Communes avec femmes maires et/ou adjointes en 1989

Le même souci masculin de maintenir les femmes dans des affectations relevant de leurs compétences dites naturelles va dans le même sens.

¹ Témoignage oral, Madame GUILLET, 14/10/2010, source E 18, p. 253.

2) Les domaines réservés aux femmes.

Au Conseil général, les domaines d'intervention privilégiés des femmes demeurent les affaires sociales et para-sociales. Les deux femmes conseillères générales durant cette période ont appartenu, l'une à la commission des affaires sociales, l'autre à la commission de l'éducation et des affaires culturelles. Les témoignages recueillis auprès de chacune d'elle sont éclairants car ils traduisent certes la tendance naturelle des hommes à orienter les femmes vers les activités dites sociales, mais ils expriment aussi des façons différentes de réagir face à cette orientation.

Madame BONNEAU, seule femme élue de 1976 à 1982, se souvient et nous déclare :

*" (...) Aux yeux des élus hommes, il était évident que ma place était à la commission des affaires sociales et il a fallu de longues tractations pour que je puisse être élue à la commission de l'Éducation et des affaires culturelles (...) "*¹.

Madame d'HARCOURT, seule femme également de 1982 à 1992 a, elle, beaucoup apprécié son activité dans le domaine social et sa passion transparaît dans ses propos :

*" (...) J'ai été membre de la commission des affaires sociales pendant vingt ans. J'y ai défendu avec détermination l'importance des interventions du Conseil général en matière sociale. Je me suis beaucoup investie dans le champ social (...). J'ai regretté mon non-renouvellement à la commission des affaires sociales durant les quatre dernières années de ma présence au conseil général "*².

Le Conseil régional n'ayant pas de compétences dans le domaine des activités sociales (c'est le secteur d'intervention privilégié du département), il n'a pas de commission "Affaires sociales". Les femmes élues sont orientées vers les commissions dont la nature de l'activité n'est pas finalement très éloignée du domaine social ou sociétal³. Ainsi, en 1986 les élues sarthoises ont été membres de la commission de la Qualité de la vie (Madame HERIN) et de la commission de l'Éducation et de la recherche (Mesdames PEDOYA et LEFEBVRE). En 1989, lorsque Madame HAUDEBOURG est arrivée au conseil régional en remplacement de Monsieur JARRY, elle a rejoint la commission de l'Aménagement du territoire. En 1992, Madame LEFEBVRE est restée membre de la commission de l'Éducation (devenue commission de l'éducation et de l'enseignement supérieur) dont elle a été élue vice-présidente. Aucune femme, durant cette période, ne siège dans les commissions des finances, du développement économique ou des infrastructures.

¹ Témoignage oral, Madame BONNEAU, 12/02/2009, source E 4, p. 253.

² Témoignage oral, Madame d'HARCOURT, 10/02/2009, source E 13, p. 253.

³ Voir le détail des commissions du Conseil régional et de leur composition en annexe R 5, infra p. 380.

La situation des femmes élues en Sarthe durant cette période 1970-1990 paraît ainsi illustrer le constat auquel parvenait Christine BARD quand elle écrivait :

" Les années 70 rêvent de pouvoir révolutionner des traditions pluriséculaires. Elles vont les ébranler, mais sans renverser le monopole masculin du pouvoir. L'élan de modernisation est un élément favorable mais non suffisant"¹.

¹ Christine BARD, "Les premières femmes au gouvernement, France, 1936-1981" *Histoire @politique*, op. cité, p.8 sur 15.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Dans un article de *La Vie Mancelle*, Michel ROSIER se penche en février 1991 sur "La vie politique sarthoise dans les années quatre-vingt"¹. Au-dessous de son introduction, figure une série de 15 photos présentant les personnalités politiques sarthoises de cette fin des années 80 : aucune femme ne figure parmi elles. En fin d'article, un encadré intitulé "Les disparus de la décennie"² mentionne les noms de 13 personnalités ayant marqué la vie politique du département depuis les années trente, c'est-à-dire sous trois Républiques : aucune femme n'est présente dans la liste. S'il est vrai, comme l'écrit Michel ROSIER, que la Sarthe est "un département moyen représentatif du pays même s'il n'en fut vraiment jamais un microcosme"³, une conclusion semblerait s'imposer : à l'approche de la fin du XX^e siècle, les femmes demeureraient sinon absentes, du moins ignorées du monde politique. Pourtant les chiffres recensés dans les développements de notre deuxième partie montrent au contraire que leur présence s'est installée dans le paysage politique sarthois ou plus précisément dans la sphère des élues, principalement municipales, qui ne se confond pas avec celle des cercles dirigeants de la vie politique locale : les responsables des partis, les députés, les sénateurs, les maires des principales villes du département sont tous des hommes. Certes, au plan national, plusieurs femmes ont réussi à se hisser à des postes jusqu'alors jugés comme relevant d'un monopole masculin mais si "en dix ans [1975-1985] les Françaises se sont emparé de bastions masculins (...) elles n'ont pas transformé un monde façonné par l'homme"⁴. Le combat des femmes pour parvenir à une plus grande égalité avec les hommes, dans tous les domaines, a connu durant ces deux décennies 1970-1990 des succès incontestables, notamment sur le plan des droits civils, mais dans le domaine politique, les femmes demeurent encore d'une certaine manière "les filles illégitimes de la République" ainsi que les nomment Françoise GASPARD, Claude SERVAN-SCHREIBER et Anne LE GALL dans leur livre "*Au pouvoir Citoyennes ! Liberté, Égalité, Parité*"⁵. Parité : c'est le mot qui va dominer les débats des années 1990-2010.

¹ Michel ROSIER, "La vie politique sarthoise dans les années quatre-vingt", *La Vie Mancelle*, n° 294, février 1991, p. 18-20.

² Ibidem p. 18.

³ Ibidem p. 20.

⁴ Louis-Henri PARIAS (Dir), *Histoire du peuple français*, Paris, Ed. Nouvelle, Librairie de France, 1996, Tome V, p. 505.

⁵ Françoise GASPARD, Claude SERVAN-SCHREIBER, Anne LE GALL, "*Au pouvoir citoyennes : Liberté, Égalité, Parité*", Paris, Ed. du Seuil, 1992, 189 p.

TROISIÈME PARTIE

LES ANNÉES 1990/2010

UNE PRÉSENCE RECONNUE

UNE INÉGALITÉ MAINTENUE

TROISIÈME PARTIE

Dès 1970, lors de la tenue des États généraux de la Femme organisés par le journal ELLE, la nécessité d'assurer aux femmes une "représentation qui corresponde aux proportions de l'électorat"¹ avait été développée. Mais il faut attendre une vingtaine d'années pour que, dans le prolongement des débats sur les quotas, la revendication de la parité devienne un thème "grand public" que le livre de Françoise GASPARD, Claude SERVAN-SCHREIBER et Anne LE GALL précité qui paraît en 1992 va porter. Dans l'ouvrage paru en 1997 "*Les femmes et la politique*" publié sous la direction d'Armelle LEBRAS-CHOPARD et Janine MOSSUZ-LAVAU, on peut lire :

*"Si, pour ce qui concerne le vote, les Françaises sont devenues des citoyennes à part entière, il n'en va pas de même du point de vue de l'éligibilité (...). Devant cette situation, nombre d'associations de femmes ont au-début des années quatre-vingt-dix entamé un combat pour l'instauration de la parité hommes-femmes dans les Assemblées élues. Il s'agissait d'obtenir que ces assemblées soient composées pour moitié d'hommes et pour moitié de femmes, proportion proche de celle observée dans l'ensemble de la population"*².

Sous l'influence directe ou indirecte de la législation adoptée dans ce sens en 2000, la représentation féminine dans les instances élues va connaître effectivement une amélioration significative. Mais celle-ci n'est pas le résultat de cette seule modification législative et n'a pas, non plus, l'ampleur ou la portée que les chiffres le plus souvent relevés laisseraient supposer et la Sarthe en est l'illustration.

¹ Cette revendication figure au point 3 de la motion finale votée à l'issue de ces états généraux. Nous avons trouvé cette phrase dans le livre de W. GUERAICHE "*Les femmes et la République*" – *Essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979*, op. cité p. 202.

² Armelle LEBRAS-CHOPARD, Janine MOSSUZ-LAVAU (Dir), "*les femmes en politique*", Paris, Ed. l'Harmattan, 1947, 1997, p. 17.

CHAPITRE 5

DE L'EMERGENCE À LA RECONNAISSANCE

La continuation de la progression du nombre de femmes élues, la généralisation de leur présence dans l'ensemble des communes du département et leur implication croissante dans la vie publique sarthoise sont les éléments marquants des années 1990/2010.

I. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FEMMES ÉLUES DE 1990 À 2010.

Même si la progression enregistrée en Sarthe est assez parallèle à celle constatée au plan national et permet même au département de se situer dans les premières places pour certaines catégories d'élues, elle le laisse en revanche à l'écart de toute représentation au Sénat et au Parlement européen.

A – DONNÉES SARTHOISES¹.

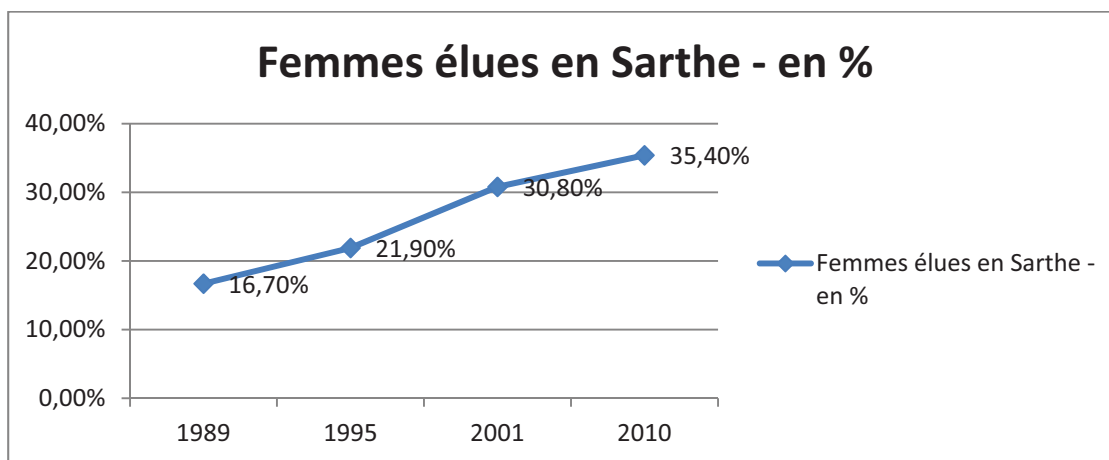
La progression enregistrée entre 1970 et 1990 se poursuit pendant les deux décennies qui suivent qui voient le total d'élues sarthoises être multiplié par plus de deux, passant de 901(en 1989) à 1 976 (en 2010) et représentant 35 % du nombre des élus sarthois en 2010 contre 16,6 % vingt ans plus tôt. Les femmes continuent d'améliorer leur représentation dans les trois instances territoriales concernées. En nombre, les élues municipales continuent de représenter 99% des femmes élues dans le département (897 élues municipales sur un total de 901 en 1989 et 1 958 sur un total de 1 976 en 2010) et leur progression demeure soutenue (x 2,18). Néanmoins, c'est au niveau du Conseil général et du Conseil régional que la progression est la plus remarquable en termes de pourcentage d'accroissement. Les femmes élues au Conseil général passent en effet de 1 en 1989 à 8 en 2008 (après avoir été au nombre de dix entre 2004 et 2008) représentant 20 % de l'effectif du Conseil général. Au Conseil régional, leur nombre passe de 3 sur 16 en 1989 (soit 19 % des élus sarthois) à 7 sur 14 en 2010 (soit 50 % de l'effectif sarthois). Cette dernière proportion est à mettre en relation avec l'obligation de parité instaurée pour cette catégorie d'élections à partir du scrutin régional de 2004. Les élections régionales de 1998, si elles avaient enregistré une amélioration par rapport aux résultats de 1992 (4 conseillères régionales élues en 1998, contre 2 en 1992) étaient en effet encore loin de la parité, les femmes élues ne représentant que 25 % de l'effectif sarthois.

Pendant cette même période, les femmes sarthoises retrouvent aussi, après une absence de 55 années, le chemin de l'Assemblée nationale avec l'élection en 2002 de Madame PAVY dans la 3^{ème} circonscription et améliorent leur présence en 2007 avec l'élection de Madame FABRETTE-

¹ Voir le détail dans le tableau 14 en page 160 ci-après.

MENAGER dans la 1^{ère} circonscription, celle de Madame KARAMANLI dans la 2^{ème} et la réélection de Madame PAVY dans la 3^{ème}. Ainsi, en 2007, sur les cinq députés que compte le département, trois sont des femmes (soit 60 % des députés sarthois). Mais les portes du Sénat et du Parlement européen demeurent fermées aux femmes sarthoises.

Le graphique 46 ci-après illustre la continuation de l'amélioration de la place prise par les femmes sarthoises dans les instances publiques au cours des vingt années qui viennent de s'écouler.



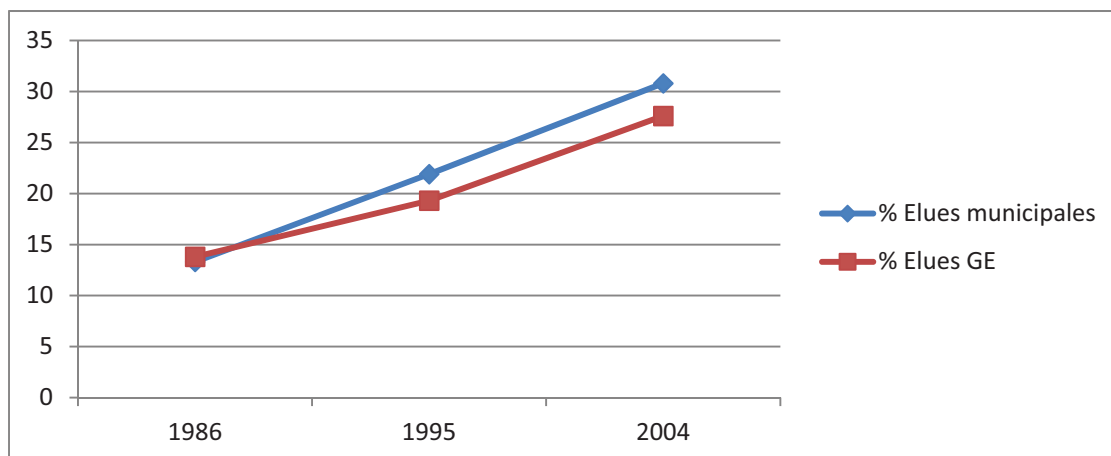
GRAPHIQUE 46 : Évolution du pourcentage de femmes élues en Sarthe de 1989 à 2010

Parallèlement à cette progression des élues sarthoises dans les instances permanentes de la vie publique, le nombre de grandes électrices membres du collège chargé d'élire les sénateurs connaît également une croissance significative puisque leur nombre passe de 185 en 1986 à 269 en 1995 et à 392 en 2004, représentant respectivement 14 %, puis 19 % et 28 % des membres du collège. Cette progression reflète elle-même l'évolution de la place prise par les femmes au sein des conseils municipaux, ainsi que nous l'avons déjà observé pour la période précédente¹. Les chiffres et le graphique qui suivent sont représentatifs de ce mouvement.

¹ Voir notre remarque chapitre 3, I/A.

ÉLUES MUNICIPALES ET GRANDES ÉLECTRICES EN SARTHE : 1986 – 2004

	<u>1986</u>	<u>1995</u>	<u>2004</u>
Nombre et % de F dans les conseils municipaux (rappel)	705 (13,3%)	1176 (21,9%)	1680 (30,8 %)
Total GE sarthois pour l'élection sénatoriale	1339	1393	1420
Dont Femmes parmi les GE	185	269	392
Soit % femmes	13,8%	19,3%	27,6%



GRAPHIQUE 47 : Élues municipales et Grandes Électrices en Sarthe de 1986 à 2004
(en %)

TABLEAU RÉCAPITULATIF : DONNÉES SARTHOISES : 1989-2010

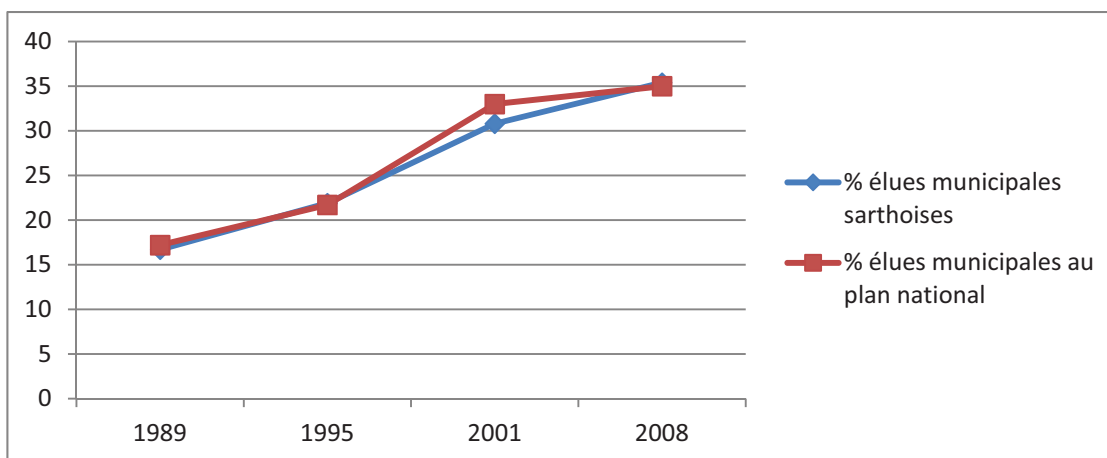
Tableau 14 : Nombre total d'élue(s), nombre et pourcentage de femmes élues en Sarthe de 1989 à 2010								
	1989 (rappel)	1992	1995	1998	2001	2004	2008	2010
1 - Dans les conseils municipaux								
-Total membres des conseils municipaux	5365	5365	5383	5383	5443	5443	5531	5531
- Nombre de femmes	897	897	1176	1176	1680	1680	1958	1958
Soit % de femmes	16,7%	16,7%	21,9%	21,9%	30,8%	30,8%	35,4%	35,4%
2 – Au Conseil général								
-Total membres du conseil général	40	40	40	40	40	40	40	40
- Nombre de femmes	1	3	4	3	8	10	8	8
Soit % de femmes	2,5%	7,5%	10,0%	7,5%	20,0%	25,0%	20,0%	20,0%
3 – Au Conseil régional								
-Total Sarthois membres du Conseil régional	16	16	16	16	16	15	15	14
- Nombre de femmes	3	2	2	4	4	7	7	7
Soit % de femmes	18,8%	12,5%	12,5%	25,0%	25,0%	46,7%	46,7%	50,0%
4 – A l'Assemblée nationale								
-Total députés sarthois	5	5	5	5	5	5	5	5
- Nombre de femmes	0	0	0	0	0	1	3	3
Soit % de femmes	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	20,0%	60,0%	60,0%
5 – Au Sénat								
-Total sénateurs sarthois	3	3	3	3	3	3	3	3
- Nombre de femmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Soit % de femmes	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
6 – Au Parlement européen								
-Total députés européens sarthois	0	0	1	1	1	1	1	1
- Nombre de femmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Soit % de femmes	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total 1 à 6								
- Total élus 1 à 6 :	5429	5429	5448	5448	5508	5507	5595	5594
- Total femmes élues	901	902	1182	1183	1692	1698	1976	1976
Soit % de femmes	16,6%	16,6%	21,7%	21,7%	30,7%	30,8%	35,3%	35,3%

B – DONNÉES COMPARÉES.

Si elle est avantageuse pour les élues territoriales, la situation sarthoise comparée à la situation générale en France en matière de féminisation des instances publiques au cours des vingt dernières années, est au contraire très contrastée pour ce qui est des élues parlementaires.

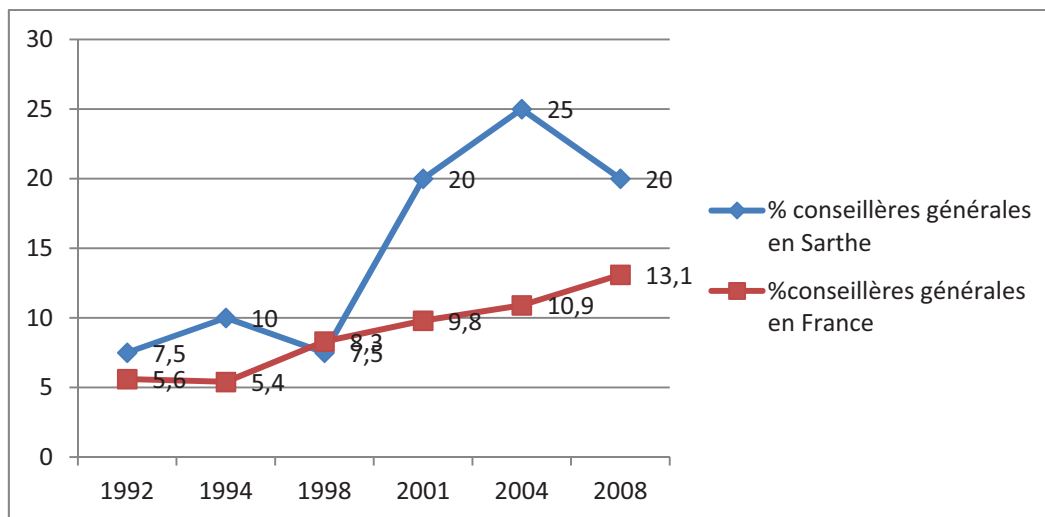
1) Les élues territoriales.

Le taux de féminisation des conseils municipaux sarthois reste très proche pendant cette dernière période de la moyenne nationale. Sur ce plan, le département demeure fidèle à son histoire depuis la Libération (voir nos développements au chapitre 1/I B pour la période 1945/1965 et au chapitre 3/I B pour la période 1970/1990).



GRAPHIQUE 48 : Comparaison de l'évolution des pourcentages des élues municipales en Sarthe et en France de 1989 à 2008

Si la Sarthe reste très proche de la moyenne nationale en ce qui concerne les élues municipales, son avance prise au cours des vingt dernières années en ce qui concerne les élues cantonales est en revanche remarquable. En effet, l'augmentation du nombre de conseillères générales en Sarthe et en France en général, rend possible la comparaison des deux séries de données. Cette comparaison est à l'avantage du département puisque le nombre d'élues femmes au Conseil général atteint 20 % de l'effectif du conseil en 2001, 25 % en 2004 et 20 % en 2008 contre respectivement 9,8 %, 10,9 % et 13,1 % au plan national. Le graphique 49 ci-après illustre cette avance sarthoise :

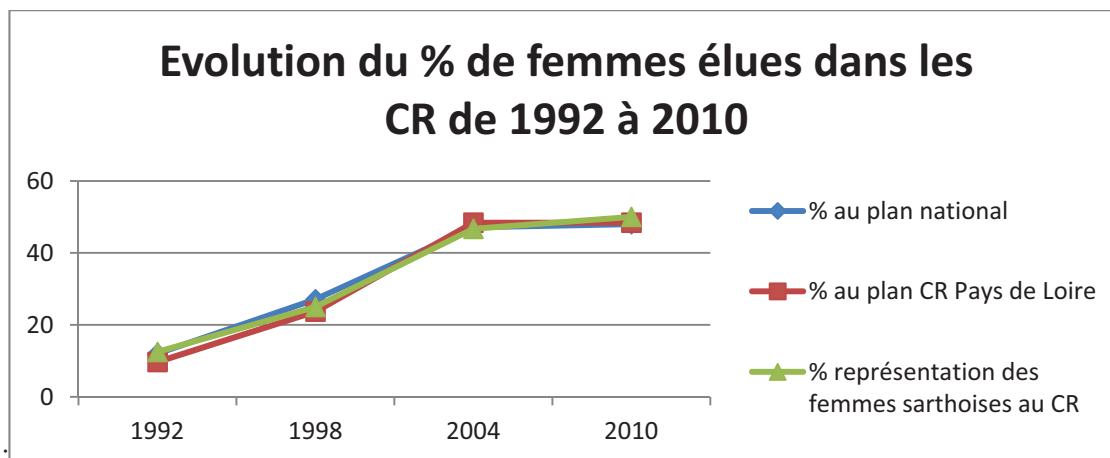


GRAPHIQUE 49 : Évolution comparée des élues cantonales sarthoises et des élues cantonales en France de 1992 à 2008 (en %)

La bonne situation du département se trouve confirmée par l'examen du rang qu'il occupe par rapport à l'ensemble des départements métropolitains. Il appartient en effet, depuis dix ans, au petit cercle des départements qui comptent 8 femmes ou plus au sein de leur conseil général et cela est d'autant plus remarquable que la majorité des conseils généraux concernés comptent un nombre total de membres supérieur aux 40 élus qui composent le conseil général sarthois. Ainsi, en 2001, sur 10 conseils généraux comptant 8 femmes ou plus, 8 ont plus de 40 membres et, avec 20 % de femmes, le conseil général sarthois se classe au 2^e rang français après le Rhône (25 %) , ex-aequo avec les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis ; en 2004, sur 12 conseils généraux comptant 8 femmes ou plus, 10 ont plus de 40 membres et la Sarthe, avec 25 % de femmes dans son conseil se situe au 3^e rang français après le Finistère (28 %) et les Hauts-de-Seine (29 %) ; en 2008 enfin, sur 21 conseils généraux comptant 8 femmes ou plus, 18 ont plus de 40 membres et la Sarthe, avec 20 % de femmes, est au 7^e rang français, ex-aequo avec 3 autres départements (Val de Marne, Seine-Maritime et Puy-de-Dôme).

Compte-tenu de l'obligation de représentation paritaire instituée depuis 2004 au sein des conseils régionaux, les seules différences entre eux en matière de répartition hommes/femmes découlent depuis cette date des conséquences liées aux effets mécaniques du mode de scrutin. En effet, selon que le premier de liste est un homme ou une femme et selon le nombre de listes se présentant aux suffrages des électeurs, le nombre d'hommes élus et le nombre de femmes élues est rarement identique, et dans la majorité des cas, le rapport H/F est en faveur des hommes. L'influence de la réglementation concernant la parité apparaît clairement puisque le taux moyen national de féminisation des conseils régionaux qui était de 12 % en 1992 passe certes à 27 % en 1998 (avant le changement de législation), mais atteint 47 % en 2004 et 48 % en 2010. Le conseil régional des Pays

de Loire suit une évolution parallèle avant comme après la loi sur la parité, de même que la représentation sarthoise au sein dudit conseil comme l'illustre le graphique 50 ci-après :



GRAPHIQUE 50 : Évolution comparée des élues régionales au plan national et au Conseil régional des Pays de Loire de 1992 à 2010 (en %) avec mention de la place des élues sarthoises au sein du CR Pays de Loire

2) Les élues parlementaires.

Après avoir appartenu jusqu'en 2002 à la grande majorité des départements n'ayant pas de représentante à l'Assemblée nationale, la Sarthe, à compter de cette date, se distingue puisqu'en envoyant cette année-là, une femme siéger dans la chambre basse, elle s'inscrit dans le club des 24 départements (sur 96) qui ont une femme députée ; en 2007, en élisant 3 femmes députées, elle intègre la très petite minorité de départements qui sont dans ce cas (5 départements sur 96). Le tableau et les graphiques qui suivent illustrent cette avancée sarthoise tout en permettant de prendre la mesure de l'amélioration générale de la représentation féminine à l'Assemblée nationale, même si cette représentation demeure loin de la parité et laisse en ce domaine la France à la 19^e place sur les 27 pays membres de l'Union européenne.

Aux deux élections sénatoriales qui interviennent en Sarthe en 1995 et 2004, le département, en n'envoyant aucune femme siéger au palais du Luxembourg continue certes à appartenir à la majorité des départements qui sont dans ce cas, mais la proportion de ceux-ci a cependant fortement diminué, passant de 93 % en 1986 à 86 % en 1995 et 71 % en 2004 (avant de tomber à 55 % en 2008) comme l'illustrent les tableaux et graphiques qui suivent.

Pour les raisons déjà mentionnées, la représentation sarthoise au Parlement européen est demeurée très faible et essentiellement masculine.

Sont regroupés ci-après les tableaux et graphiques suivants :

- Tableau 15 : Tableau récapitulatif concernant les données comparées Sarthe/France pour les femmes élues entre 1989 et 2010,
- Tableau 16 et graphiques 51 et 52 : concernant les départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères générales entre 1992 et 2008,
- Tableau 17 et graphiques 53 et 54 : concernant les départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères régionales entre 1992 et 2010,
- Tableau 18 et graphiques 55 et 56 : concernant les départements métropolitains ayant élu des femmes députées entre 1988 et 2007,
- Tableau 19 et graphiques 57 et 58 : concernant les départements métropolitains ayant élu des femmes sénatrices entre 1986 et 2008.

TABLEAU RÉCAPITULATIF : DONNÉES COMPARÉES : 1989 -2010

TABLEAU 15 : Pourcentages de femmes élues en Sarthe et en France de 1989 à 2010								
	1989	1992	1995	1998	2001	2004	2008	2010
1 - Dans les conseils municipaux								
- % de femmes en Sarthe	16,7%	16,7%	21,9%	21,9%	30,8%	30,8%	35,4%	35,4%
-% de femmes au plan national	17,2%	17,2%	21,7%	21,7%	33,0%	33,0%	35,0%	35,0%
2 - Dans les conseils généraux								
- % de femmes en Sarthe	2,5%	7,5%	10,0%	7,5%	20,0%	25,0%	20,0%	20,0%
-% de femmes au plan national	4,1%	5,6%	5,4%	8,3%	9,8%	10,9%	13,1%	13,1%
3 - Dans les conseils régionaux								
-% de femmes sarthoises élues au CR Pays de Loire par rapport H sarthois	18,8%	12,5%	12,5%	25,0%	25,0%	46,7%	46,7%	50,0%
-% de femmes dans le CR Pays de Loire	7,5%	9,7%	9,7%	24,0%	24,0%	48,4%	48,4%	48,4%
-% de femmes dans les CR au plan national	9,0%	12,0%	12,0%	27,1%	27,1%	47,1%	47,1%	48,0%
4 - A l'Assemblée nationale								
- % de femmes députées en Sarthe	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	20,0%	60,0%	60,0%
-% de femmes députées à l'AN	5,7%	5,7%	6,1%	10,9%	10,9%	12,3%	18,5%	18,5%
5 - Au Sénat								
- % de femmes sénatrices en Sarthe	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
-% de femmes sénatrices au Sénat	2,8%	2,8%	5,6%	5,6%	5,6%	16,9%	16,9%	16,9%
6 - Au Parlement européen								
-% de femmes sarthoises au P E ¹	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
-% de femmes françaises au P E ²	22,2%	22,2%	30,0%	30,0%	40,0%	40,0%	44,4%	44,4%
- % de femmes au P E	18,5%	18,5%	26,0%	26,0%	30,7%	30,3%	35,0%	35,0%

¹ Par rapport au nombre total de député(e)s français(es) au PE

² Par rapport au nombre total de député(e)s français(es) au PE

DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU DES FEMMES

CONSEILLÈRES GÉNÉRALES DE 1992 À 2008

Tableau 16 : Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères générales entre 1992 et 2008										
ÉLECTIONS	Dépts sans Aucune F cons.générale		Dépts avec 1 F cons.générale		Dépts avec 2 F cons.générales		Dépts avec 3 F cons.générales		Dépts avec plus de 3 F cons.générales	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
<i>Mars 1992</i>	17/95	18%	31/95	33%	18/95	19%	15/95	16%	14/95	14%
<i>Mars 1994</i>	12/95	13%	28/95	30%	24/95	25%	13/95	13%	18/95	18%
<i>Mars 1998</i>	10/95	11%	19/95	20%	22/95	23%	18/95	19%	26/95	27%
<i>Mars 2001</i>	8/95	8%	13/95	14%	13/95	14%	19/95	20%	42/95	44%
<i>Mars 2004</i>	2/95	2%	17/95	18%	8/95	8%	17/95	18%	51/95	54%
<i>Mars 2008</i>	3/95	3%	9/95	9%	13/95	14%	13/95	14%	57/95	60%

% de départements avec des femmes conseillères générales en 1992



**GRAPHIQUE 51 : % de départements avec des femmes élues conseillères générales en 1992.
La Sarthe compte 3 conseillères générales**

% de départements avec des femmes conseillères générales en 2008



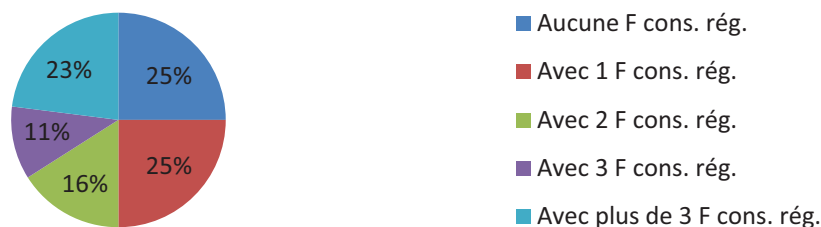
**GRAPHIQUE 52 : % de départements avec des femmes élues conseillères générales en 2008.
La Sarthe compte 8 conseillères générales**

DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU DES FEMMES

CONSEILLÈRES RÉGIONALES DE 1992 À 2010

Tableau 17 : nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères régionales entre 1992 et 2010										
ÉLECTIONS	<i>Dépts sans Aucune F cons.régionale</i>		<i>Dépts avec 1 F cons.régionale</i>		<i>Dépts avec 2 F cons.régionales</i>		<i>Dépts avec 3 F cons.régionales</i>		<i>Dépts avec plus de 3 F cons.régionales</i>	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Mars 1992	23/94	25%	23/94	25%	15/94	16%	11/94	11%	22/94	23%
Mars 1998	5/94	5%	14/94	15%	12/94	13%	10/94	11%	53/94	56%
Mars 2004	1/94	1%	2/94	2%	4/94	4%	11/94	12%	76/94	81%
Mars 2010	1/94	1%	1/94	1%	4/94	4%	5/94	5%	83/94	89%

% de départements avec des femmes conseillères régionales en 1992



GRAPHIQUE 53 : % de départements avec des femmes élues conseillères régionales en 1992.
La Sarthe compte 2 conseillères régionales

% de départements avec des femmes conseillères régionales en 2010



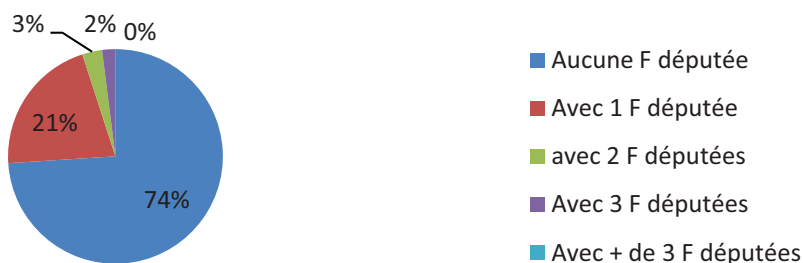
GRAPHIQUE 54 : % de départements avec des femmes élues conseillères régionales en 2010.
La Sarthe compte 7 conseillères régionales

DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU DES FEMMES DÉPUTÉES

DE 1988 À 2007

TABLEAU 18 : Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes députées de 1988 à 2007										
ÉLECTIONS	Dépts sans Aucune F députée		Dépts avec 1 F députée		Dépts avec 2 F députées		Dépts avec 3 F députées		Dépts avec plus de 3 F députées	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
<i>Juin 1988</i>	71/96	74%	20/96	21%	3/96	3%	2/96	2%	Aucun	-
<i>Mars 1993</i>	72/96	75%	18/96	19%	4/96	4%	2/96	2%	Aucun	-
<i>Mai/Juin 1997</i>	55/96	57%	28/96	29%	6/96	6%	5/96	5%	2/96	2%
<i>Juin 2002</i>	58/96	61%	24/96	25%	10/96	10%	2/96	2%	2/96	2%
<i>Juin 2007</i>	42/96	44%	32/96	33%	13/96	13%	5/96	5%	4/96	4%

Départements avec des femmes députées en 1988



**GRAPHIQUE 55 : % de départements avec des femmes députées en 1988.
La Sarthe ne compte aucune femme députée**

Départements avec des femmes députées en 2007



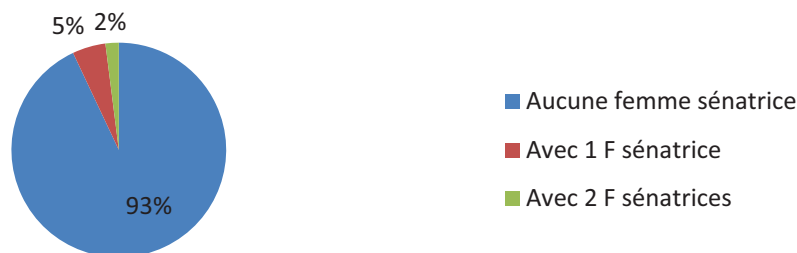
**GRAPHIQUE 56 : % de départements avec des femmes députées en 2007.
La Sarthe compte 3 femmes députées**

DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU DES FEMMES SÉNATRICES

DE 1986 À 2008

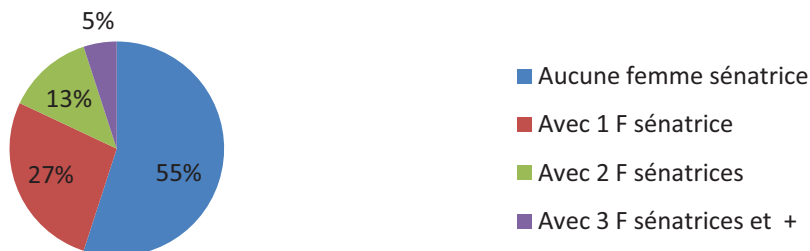
TABLEAU 19 : Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes sénatrices de 1986 à 2008										
ÉLECTIONS	Dépts sans Aucune F sénatrice		Dépts avec 1 F sénatrice		Dépts avec 2 F sénatrices		Dépts avec 3 F sénatrices		Dépts avec plus de 3 F sénatrices	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Septembre 1986	89/96	93%	5/96	5%	2/96	2%	Aucun	-	Aucun	-
Septembre 1995	82/96	86%	10/96	10%	4/96	4%	Aucun	-	Aucun	-
Septembre 2004	67/96	70%	16/96	17%	7/96	7%	3/96	3%	3/96	3%
Septembre 2008	53/96	55%	26/96	27%	12/96	13%	3/96	3%	2/96	2%

% de départements avec des femmes sénatrices en 1986



GRAPHIQUE 57 : % de départements avec des femmes sénatrices en 1986.
La Sarthe ne compte aucune femme sénatrice

% de départements avec des femmes sénatrices en 2008



GRAPHIQUE 58 : % de départements avec des femmes sénatrices en 2008.
La Sarthe ne compte aucune femme sénatrice

II. LA GÉOGRAPHIE DES FEMMES ÉLUES DE 1990 À 2010.

L'augmentation du nombre de femmes élues dans les diverses catégories d'élues territoriales au cours des vingt dernières années s'est accompagnée d'une généralisation de leur présence sur l'ensemble du territoire départemental sans modifier toutefois les caractères de la représentation féminine considérés sous l'angle des différences entre communes urbaines et communes rurales.

A. PRÉSENCE OU ABSENCE : UNE PRÉSENCE GÉNÉRALISÉE ET RENFORCÉE.

À la différence des périodes précédentes, la période 1989-2010 se caractérise tout d'abord par une présence des diverses catégories d'élues sur l'ensemble du département et enregistre par ailleurs un renforcement des femmes dans les conseils municipaux.

1) Une présence généralisée.

C'est d'abord la présence d'une femme députée, élue en 2002, dans la 1^{ère} circonscription, puis de 3 femmes députées élues dans les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} circonscriptions en 2007 qui constitue un changement important par rapport à la situation antérieure. Si les trois circonscriptions représentées par une femme à l'Assemblée nationale ne regroupent que 55 % des cantons que compte le département (soit 22 sur 40) et si ceux-ci ne réunissent que 47 % des communes du département (soit 178 sur 375), elles rassemblent cependant 59 % des électeurs du département. En d'autres termes, presque 2 électeurs sarthois sur 3 sont représentés par une femme à l'Assemblée nationale. Les 2 cartes 15 et 16 ci-après illustrent le chemin parcouru en 50 ans¹.

Au Conseil général, sur les 10 femmes qui y siègent de 2004 à 2008, 4 sont élues des cantons manceaux, les 6 autres se répartissent entre 3 cantons situés au nord du Mans (Vibraye, Marolles-les-Braults et Fresnay-sur-Sarthe) et 3 cantons situés au Sud du département (Malicorne, La Flèche et Château-du-Loir) comme le montre la carte 18 ci-après qui illustre aussi le changement intervenu depuis 1992 (carte 17)².

Pour remarquable qu'il soit, ce phénomène n'est qu'une des manifestations de la place accrue prise par les femmes dans la vie publique sarthoise au cours des vingt dernières années³.

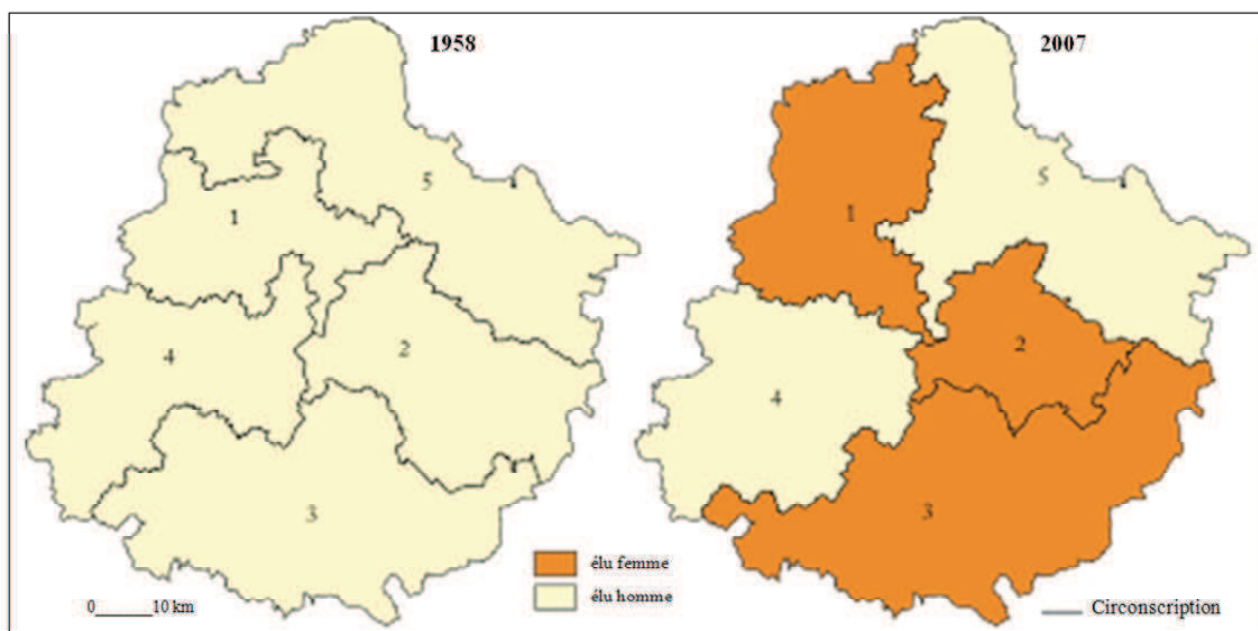
¹ On trouvera en annexes L 9, infra p. 402 et L 10, infra p. 403, l'ensemble des cartes retraçant la représentation sarthoise à l'Assemblée nationale entre 1958 et 2007. L'annexe L 2, infra p. 390, indique par ailleurs l'évolution du découpage des circonscriptions législatives sarthoises de 1958 à 2007.

² On trouvera en annexes C 10, infra p. 369 et C 11, infra p. 370, l'ensemble des cartes retraçant la représentation des femmes au Conseil général de la Sarthe entre 1945 et 2008 et en annexes C 12, infra p. 371 ; C 13, infra p. 372 et C 14, infra p. 373, les cartes indiquant l'orientation politique des élu(e)s au Conseil général pendant la même période.

³ Voir ci-après III – L'ancrage des femmes dans la vie publique sarthoise de 1990 à 2010.

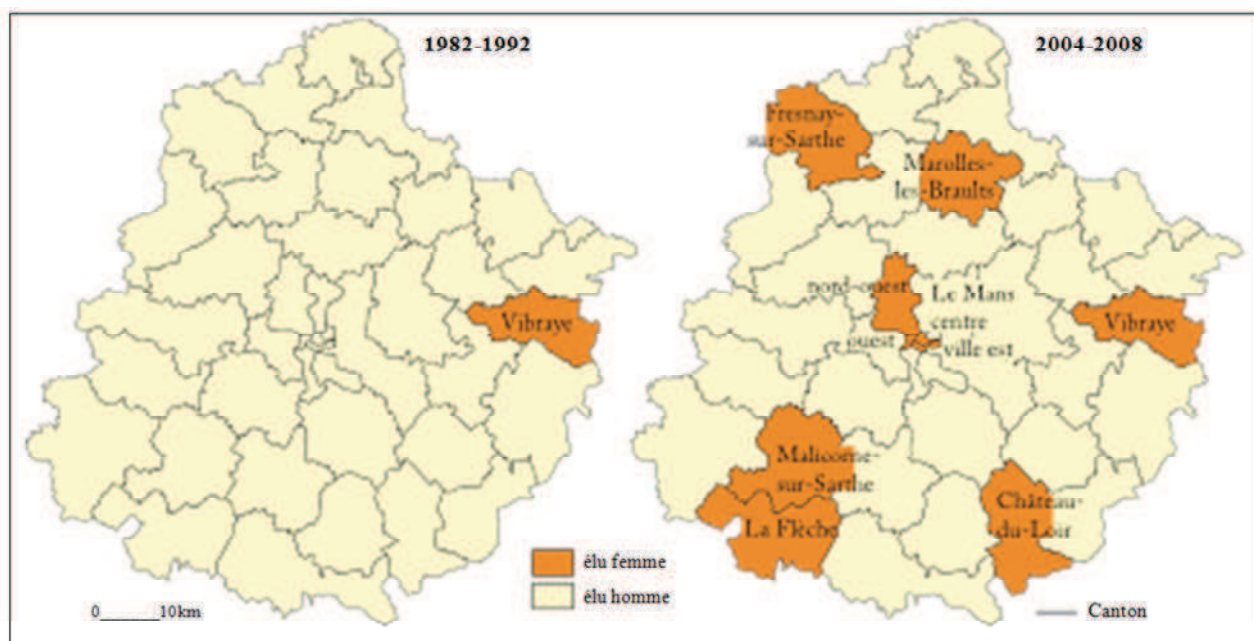
LES DÉPUTÉS HOMMES ET FEMMES EN SARTHE EN 1958 ET EN 2007

/LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX HOMMES ET FEMMES EN 1982/1992 ET EN 2004/2008



Carte 15 : les députés sarthois en 1958
selon leur sexe

Carte 16 : les députés sarthois en 2007
selon leur sexe



Carte 17 : cantons avec une femme cg
période 1982/1992

Carte 18 : cantons avec une femme cg
période 2004/2008

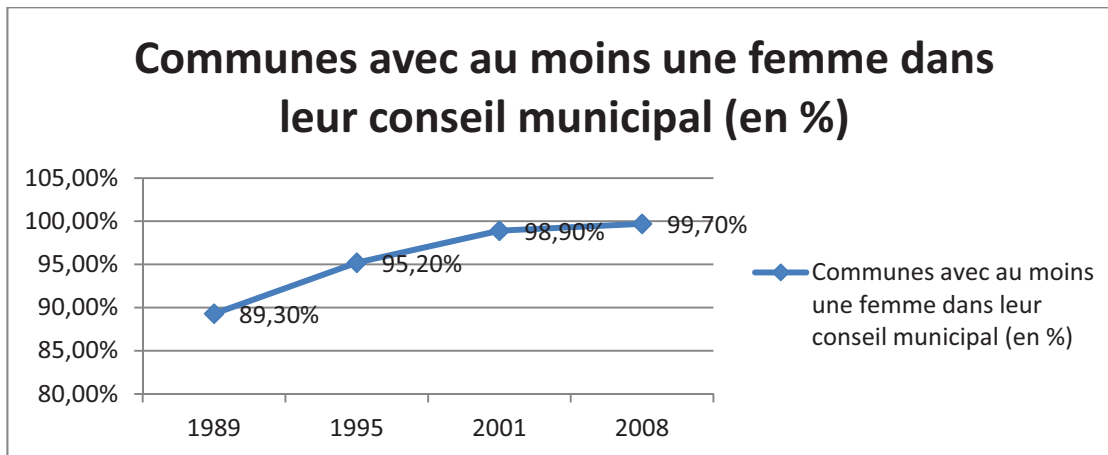
2) Une présence renforcée dans les conseils municipaux.

Élues en 2004 dans 10 cantons sur 40, en 2007 dans 3 circonscriptions législatives sur 5, les femmes le sont, en 2008 dans 374 communes sur 375. Une seule commune du département ne compte aucune femme dans son conseil municipal au lendemain des élections de 2008. Cette exception ne dure d'ailleurs pas très longtemps puisqu'à l'occasion d'une élection partielle, en 2011, une femme est élue. La commune concernée, Tassillé, dans le canton de Loué, avait cependant déjà compté des femmes dans son conseil municipal ; en 2011, Madame TESSIER est élue au conseil municipal lors de l'élection partielle organisée suite au décès du maire¹. Outre cette présence dans pratiquement 100 % des communes du département, les femmes renforcent leur situation dans les conseils municipaux, qu'il s'agisse de leur nombre au sein de ces conseils, du pourcentage qu'elles y représentent, des postes d'adjoints qu'elles y occupent ou enfin du nombre de postes de maires qu'elles détiennent ainsi que le montrent les chiffres, graphiques et cartes présentés et commentés dans les quatre pages qui suivent.

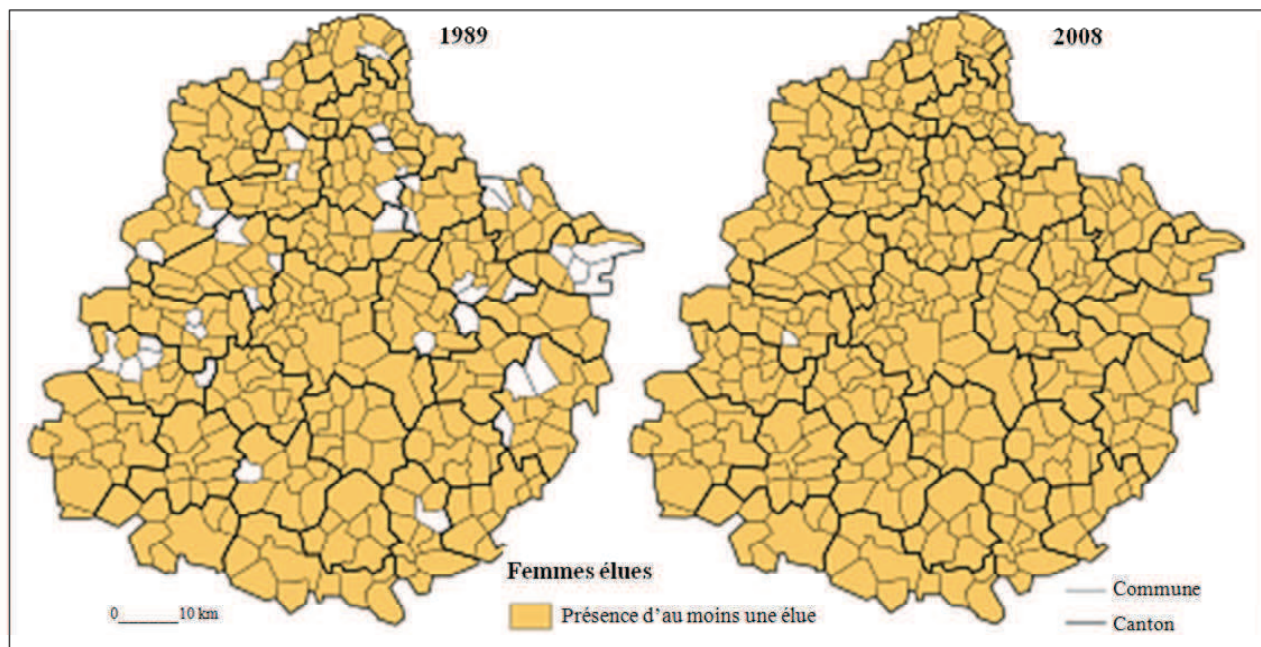
¹ Source : *Les Nouvelles de Sablé*, 23/06/2011, p. 23.

Des femmes dans (presque) toutes les communes

Le graphique 59 ci-dessous illustre la poursuite de l'augmentation du nombre de communes qui comptent au moins une femme dans leur conseil municipal pendant la période 1989/2008 et les cartes 19 et 20 permettent de mesurer la fin du parcours accompli par les femmes durant ces vingt dernières années¹ :



GRAPHIQUE 59 : Évolution du pourcentage de communes ayant au moins une femme dans leur conseil municipal de 1989 à 2007



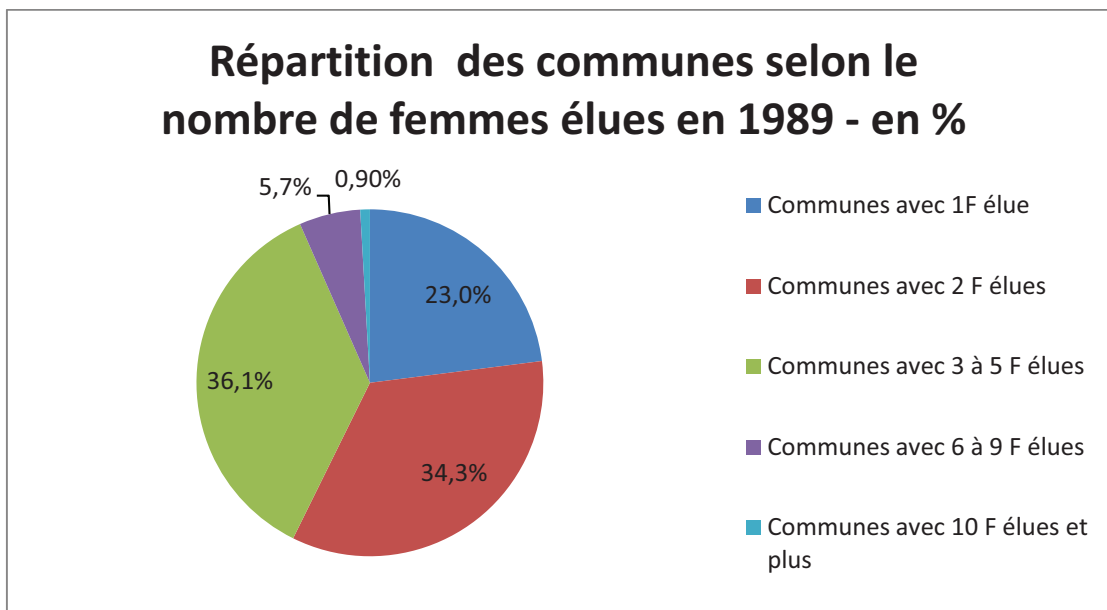
Carte 19 : Communes avec au moins 1 femme élue en 1989

Carte 20 : Communes avec au moins 1 femme élue en 2008

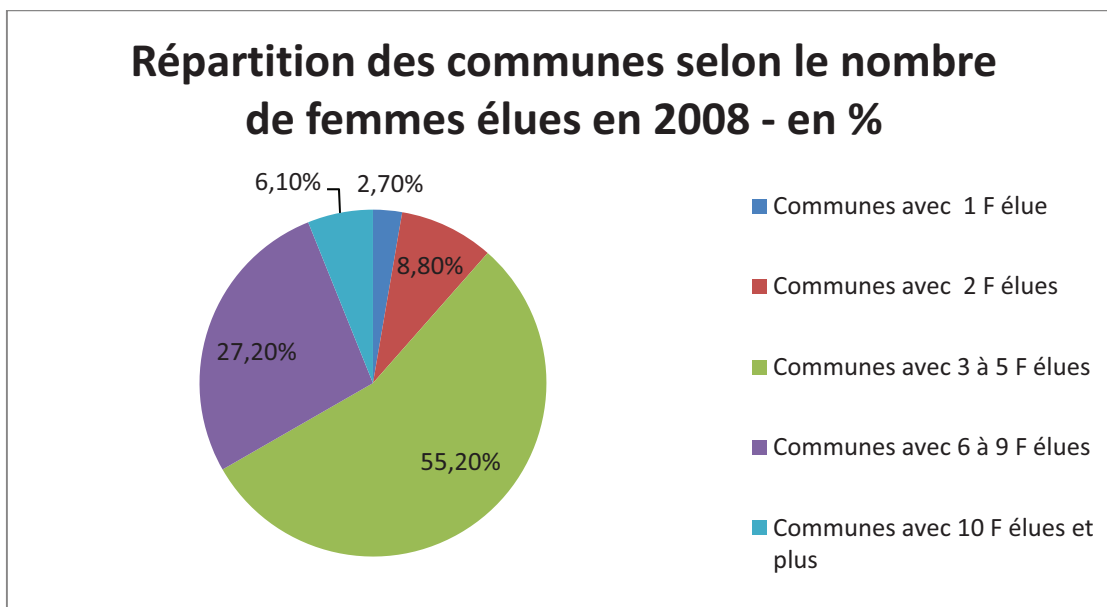
¹ On trouvera en annexes M 48, infra p. 342 et M 49, infra p. 343, l'ensemble des cartes retraçant l'évolution de la présence des femmes dans les conseils municipaux sarthoises sur l'ensemble de la période 1945/2008.

Des femmes plus nombreuses dans chaque conseil municipal

Prolongeant l'amélioration déjà constatée précédemment, la période 1989 – 2008 voit le nombre de femmes présentes dans chaque conseil municipal augmenter significativement puisque de 1989 à 2008, le nombre de communes dans lesquelles on ne compte qu'une ou deux femmes élues passe de 192 (77+115) à 43 (10+33), tandis que le nombre de celles comptant de 3 à 5 femmes passe de 121 à 206 et celles comptant 6 femmes élues et plus passe de 22 à 125¹ comme l'illustrent les graphiques 60 et 61ci-après :



GRAPHIQUE 60 : répartition des communes selon le nombre de femmes élues en 1989-en %

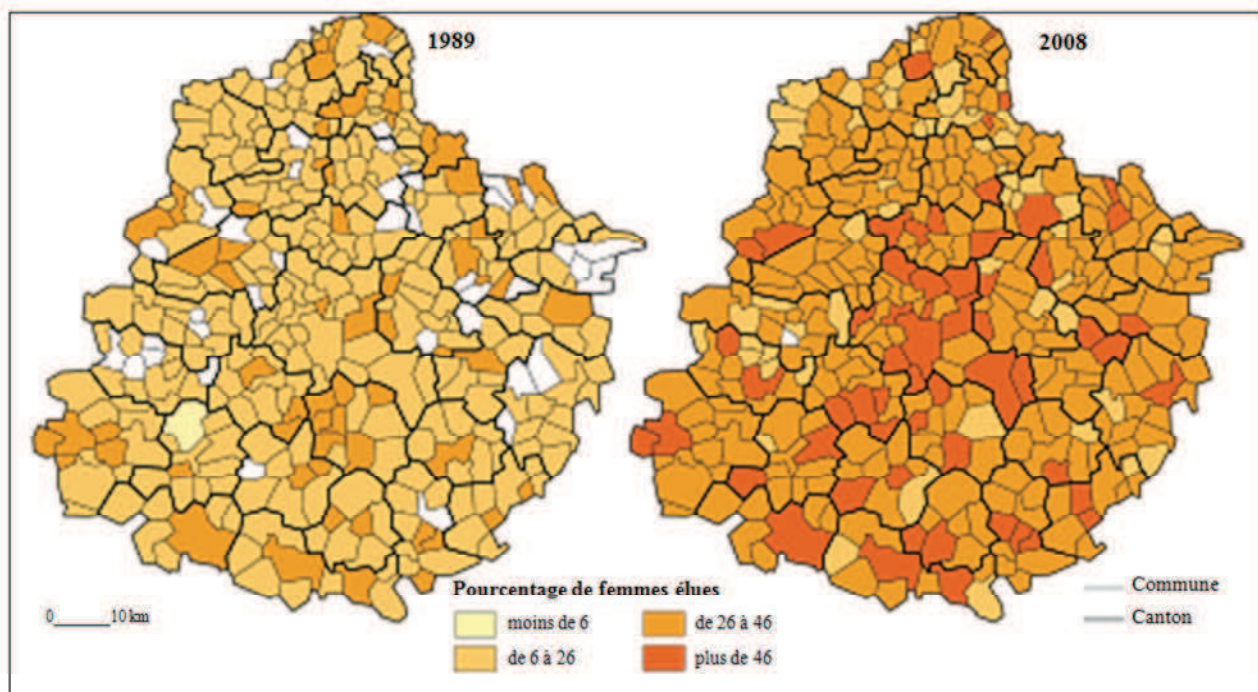


GRAPHIQUE 61 : répartition des communes selon le nombre de femmes élues en 2008- en %

¹ Voir l'évolution détaillée en annexe M 13, infra p. 307.

Des femmes représentant un pourcentage accru du nombre d'élus

L'augmentation du nombre de femmes élues dans les conseils municipaux entraîne une augmentation du pourcentage qu'elles représentent dans l'effectif du conseil puisque le barème concernant le nombre d'élus par rapport à la population n'ayant pas été révisé depuis 1982, le nombre total d'élus a été lié à la seule variation de population entre deux élections, sous réserve que cette variation ait été suffisante pour faire basculer la commune d'une tranche dans une autre. De fait, en 2008, dans aucun conseil municipal les femmes ne représentent moins de 6 % de l'effectif et de 1989 à 2008 est enregistrée une forte réduction des communes dans lesquelles les femmes représentaient entre 6 et 26 % de l'effectif puisque leur nombre passe de 273 à 62 alors que celles dans lesquelles les femmes représentaient entre 26 et 46 % passe de 61 à 253 ; et en 2008, on compte 59 communes dans lesquelles les femmes représentent plus de 46 % de l'effectif du conseil. Le taux moyen départemental de 35,4 % dissimule cependant quelques disparités qu'illustrent les 2 cartes 21 et 22 ci-après¹. Le taux moyen départemental est atteint ou dépassé dans 180 communes et dans 13 cantons ainsi que dans l'ensemble manceau ; il est en revanche inférieur dans 197 communes et dans 17 cantons.



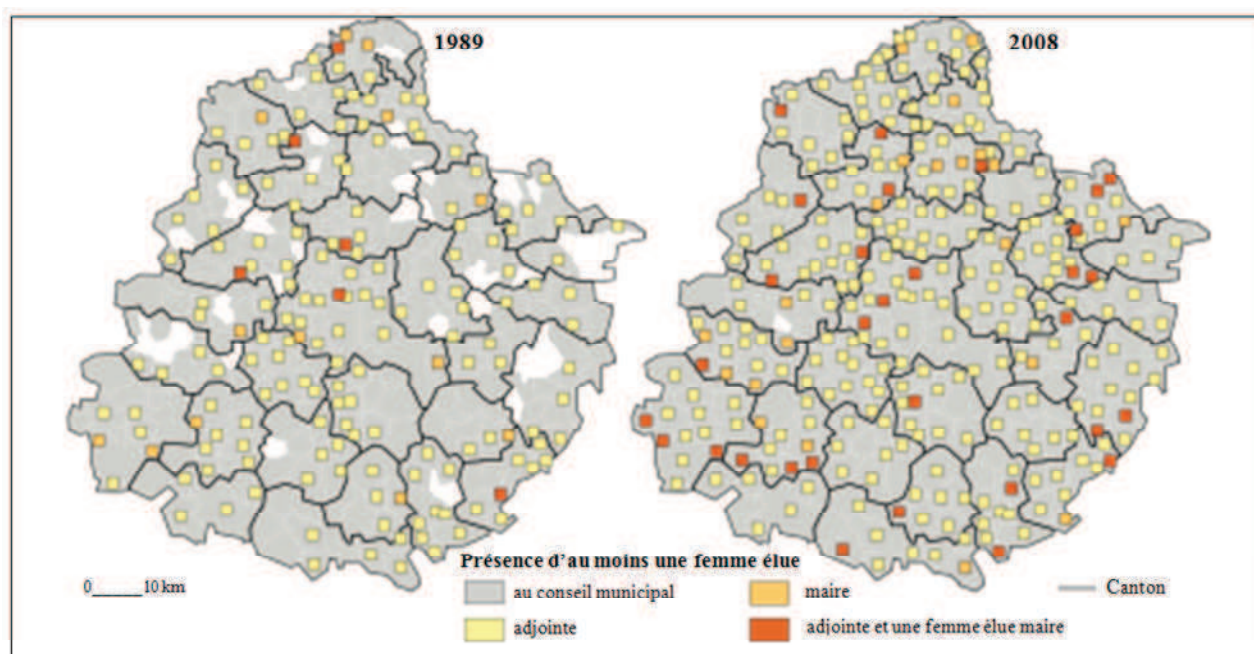
Carte 21 : pourcentage par commune de femmes élues en 1989

Carte 22 : pourcentage par commune de femmes élues en 2008

¹ On trouvera en annexes M 50, infra p. 344 et M 51, infra p. 345 l'ensemble des cartes permettant de mesurer l'évolution du pourcentage de femmes dans les conseils municipaux sarthois sur l'ensemble de la période 1945-2008.

Des femmes adjointes et des femmes maires plus nombreuses

Enfin, la période 1989-2010 voit le nombre de femmes adjointes et de femmes maires continuer la progression déjà enregistrée pendant les vingt années précédentes. S'agissant du nombre de femmes adjointes, leur nombre a plus que doublé passant de 189 en 1989 à 410 en 2008 (soit x 2,17). La progression du nombre de femmes maires a été pendant la même période légèrement supérieure (x 2,68) mais elle porte sur des effectifs beaucoup plus faibles (19 femmes maires en 1989 et 51 en 2008). Les cartes 23 et 24 ci-après illustrent cette évolution¹ :



Carte 23 : Communes avec femmes maires et/ou adjointes en 1989

Carte 24 : Communes avec femmes maires et/ou adjointes en 2008

¹ On trouvera en annexes M 52, infra p. 346 et M 53, infra p. 347 l'ensemble des cartes permettant de mesurer l'évolution de la présence de femmes adjointes et maires dans les conseils municipaux sarthois sur l'ensemble de la période 1945-2008.

B. ÉLUES DES CHAMPS ET ÉLUES DES VILLES¹.

Si les données structurelles évoluent peu durant cette période 1990/2010, le taux de féminisation des conseils municipaux ruraux comme urbains connaît en revanche une poussée sensible.

On observe en effet que la part de la population des communes urbaines demeure stable, représentant 61 % de la population du département en 2008 contre 60 % vingt ans plus tôt ; de même, le nombre de communes urbaines, s'il passe de 39 à 49 ne représente toujours en 2008 que 13 % du nombre total de communes contre 10 % en 1989 ; enfin, les communes rurales continuent de disposer de 80 % des sièges à pourvoir et fournissent 75 % des femmes élues dans le département.

Si ces différentes données ont peu varié au cours des vingt dernières années, la féminisation des conseils municipaux a connu en revanche une forte amélioration. En effet, outre le fait que la totalité des communes, rurales comme urbaines, compte au moins une femme élue, le pourcentage représenté par les femmes élues dans les conseils municipaux a plus que doublé pendant la période (il passe de 17 à 35 %) et ceci se vérifie aussi bien dans les communes rurales (il passe de 15 à 34 %) que dans les communes urbaines (il passe de 23 à 42 %). Ainsi, si le taux de féminisation des communes urbaines demeure sensiblement supérieur à celui des communes rurales (42 % contre 34 %), l'écart enregistré en 2008 entre les deux catégories de communes s'est réduit passant de 1,53 (23/15) à 1,23 (42/34).

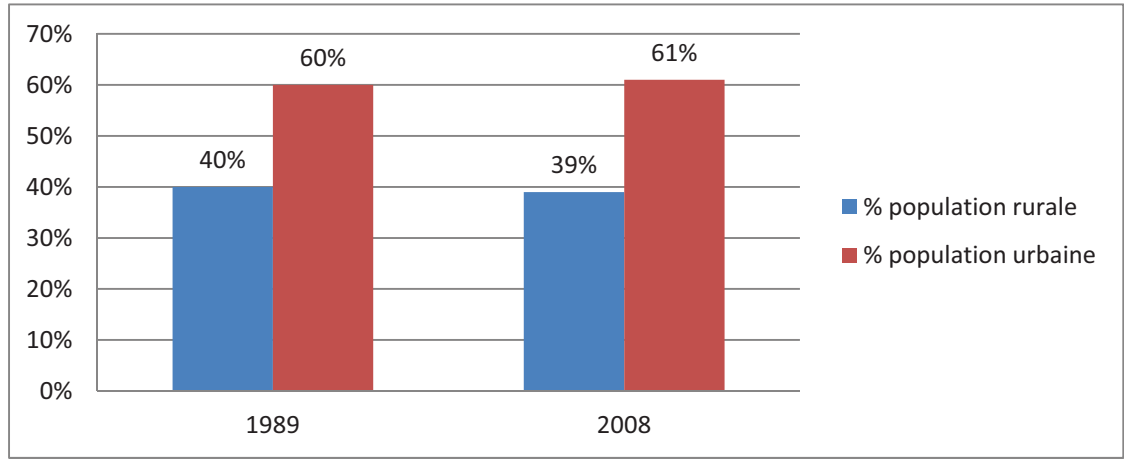
Les 4 graphiques regroupés ci-après illustrent ces données :

- Graphique 62 : stabilité de la structure de la population entre 1989 et 2008,
- Graphique 63 : stabilité de la répartition des sièges à pourvoir entre 1989 et 2008,
- Graphique 64 : des femmes présentes dans (presque) toutes les communes en 2008,
- Graphique 65 : des femmes toujours plus nombreuses et une féminisation qui demeure supérieure dans les communes urbaines.

¹ Voir les chiffres détaillés sur le tableau de l'annexe M 15, infra p. 309.

COMMUNES RURALES ET COMMUNES URBAINES DE 1989 À 2008

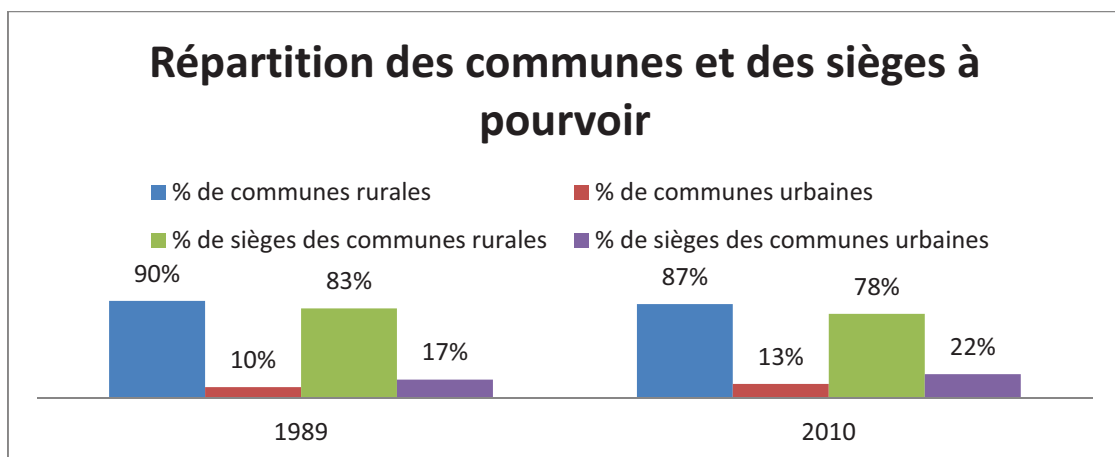
Stabilité de la répartition de la population entre communes rurales et communes urbaines



GRAPHIQUE 62 : Évolution de la répartition de la population rurale et de la population urbaine en Sarthe entre 1989 et 2008

COMMUNES RURALES ET COMMUNES URBAINES DE 1989 À 2008

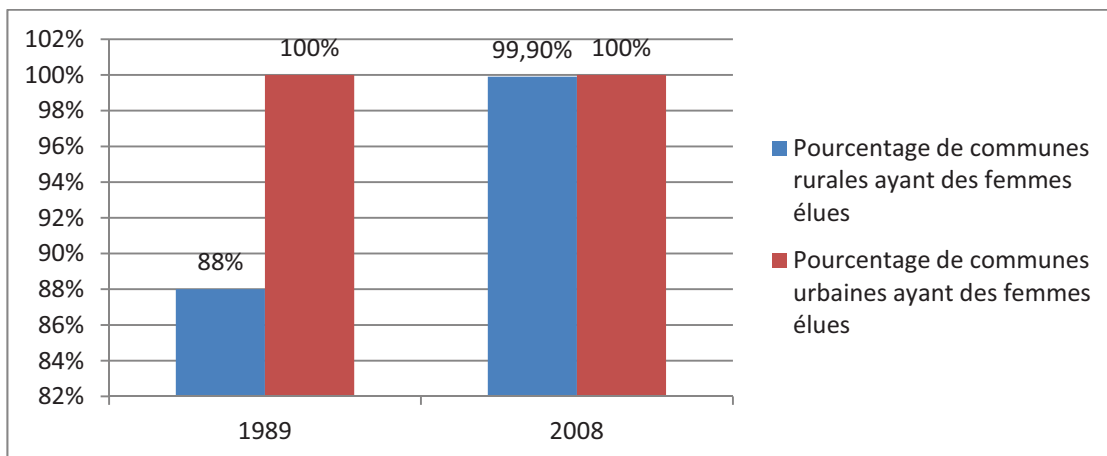
Stabilité de la répartition des sièges à pourvoir entre 1989 et 2008



GRAPHIQUE 63 : Évolution de la répartition des communes et des sièges à pourvoir entre communes rurales et communes urbaines en Sarthe entre 1989 et 2010

COMMUNES RURALES ET COMMUNES URBAINES DE 1989 À 2008

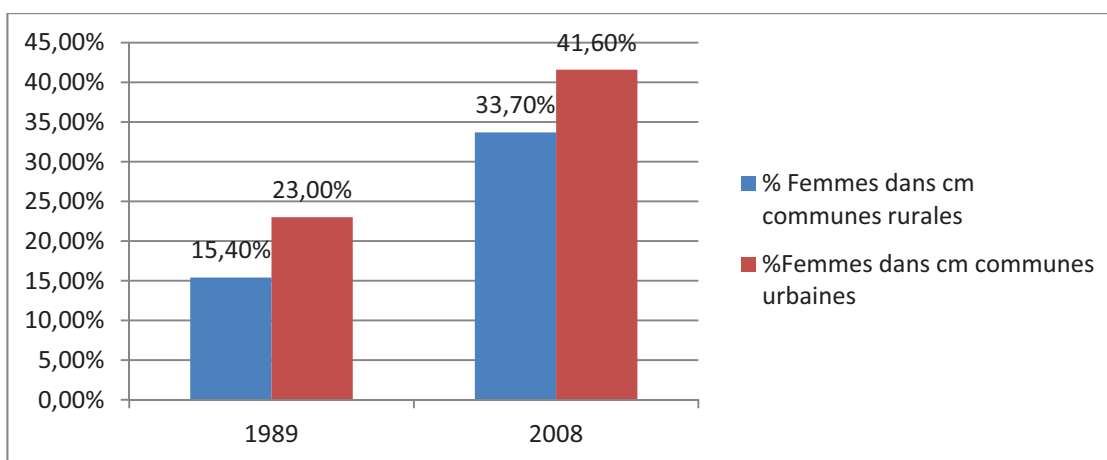
Des femmes présentes dans (presque) toutes les communes : rurales comme urbaines



GRAPHIQUE 64 : Évolution du pourcentage de communes ayant des femmes élues selon qu'il s'agit de communes rurales ou urbaines entre 1989 et 2008

COMMUNES RURALES ET COMMUNES URBAINES DE 1989 À 2008

Des femmes toujours plus nombreuses et une féminisation qui demeure supérieure dans les communes urbaines



GRAPHIQUE 65 : Évolution du pourcentage de femmes dans les cm des communes rurales et des communes urbaines entre 1989 et 2008

III. L'ANCRAGE DES FEMMES ÉLUES DE 1990 À 2010.

A. LES COMMUNES AVEC DES FEMMES ÉLUES : LA PERMANENCE DEVIENT LA NORME.

Les femmes ont non seulement été présentes dans un nombre croissant de communes mais elles l'ont été avec une permanence également accrue comme le montrent les chiffres de la période écoulée de 1995 à 2008 comparés à ceux de la période 1971/1989.

COMMUNES	DE 1971 À 1989	DE 1995 À 2008
Communes n'ayant eu aucune femme élue	23 soit 6 %	Aucune
Communes ayant au moins 1 femme élue	352 soit 94 %	375 soit 100 %
- À 1 élection	45 soit 12 %	1 soit 0,3 %
- À 2 élections	96 soit 26 %	21 soit 5,6 %
- À toutes les élections ¹	211 soit 56 %	353 soit 94,1 %

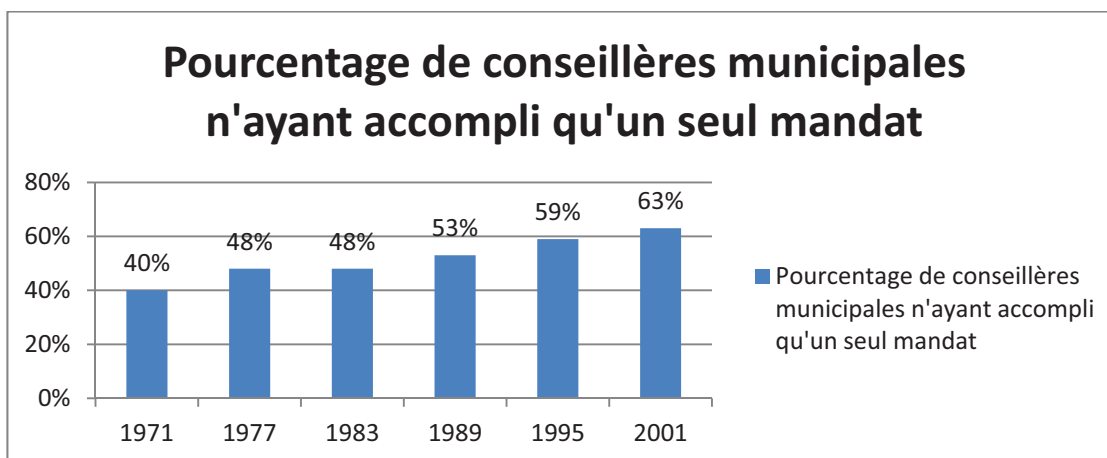
On relève ainsi que pendant la dernière période, toutes les communes du département ont eu au moins une femme au moins une fois lors des 3 élections intervenues et la très grande majorité (353 sur 375 soit 94,1 %) ont eu au moins une femme sans discontinuer dans leur conseil municipal, tandis que 21 ont eu une femme à 2 élections sur 3 et une seule n'a eu une femme qu'à une élection. La permanence de la présence des femmes dans les conseils municipaux est devenue la norme.

B. FEMMES ÉLUES ET RÉÉLUES.

Au regard de l'implication des femmes dans la vie publique sarthoise, les vingt dernières années se caractérisent par un double phénomène. Le premier concerne ce qui apparaît comme une moindre persévérance des femmes dans l'exercice des fonctions municipales par rapport à la période précédente. C'est ce que révèle l'évolution du pourcentage de femmes élues n'accomplissant qu'un seul mandat ainsi que le montrent les chiffres qui suivent et que l'illustre le graphique 66 qui les accompagne :

¹ C'est-à-dire : aux 4 élections pour la période 1971/1989 et aux 3 élections pour la période 1995/2008.

	1971	1977	1983	1989	1995	2001
Nombre de femmes Éluës pour la 1 ^{ère} fois.....	111	259	528	549	746	1175
Nombre de femmes accomplissant 1 seul mandat....	45	125	252	293	439	738
Soit un pourcentage de.....	40%	48%	48%	53%	59%	63%



GRAPHIQUE 66 : évolution entre 1971 et 2001 du pourcentage de conseillères municipales n'ayant accompli qu'un seul mandat

Ainsi les femmes sont-elles de plus en plus présentes en permanence dans les conseils municipaux, mais la part de celles qui n'y accomplissent qu'un seul mandat augmente régulièrement depuis 40 ans et s'est même accentuée au cours des vingt dernières années. On peut penser que la mobilité professionnelle associée aux transformations touchant la vie familiale (séparations, divorces) constituent des facteurs de mobilité géographique, donc de déménagements, à l'origine de cette implication plus éphémère des femmes dans la vie municipale. Un autre élément peut être trouvé dans la conception qu'ont certaines femmes de l'engagement dans la vie publique telle qu'elles l'ont exprimée lors de nos entretiens. Pour nombre d'entre elles, en effet, l'engagement dans une instance électorale ne doit pas déboucher sur l'exercice d'un nouveau métier (ou d'un métier supplémentaire), mais représenter un temps donné au service de la collectivité, à charge pour le plus grand nombre possible de citoyens de s'engager de la sorte afin que la routine ne l'emporte pas sur l'innovation. Mais d'autres éléments, tels qu'une certaine désillusion ou déception quant aux attentes placées dans l'élection comparées au vécu de la vie d'élue peuvent aussi l'expliquer. Nous n'avons pas conduit d'investigations sur ce point et mentionnons seulement ici ces éléments d'explication comme des hypothèses qui semblent cohérentes sans être pour autant certaines ni exhaustives.

Pourtant, à côté de ce premier phénomène s'en observe un autre qui, sans contredire celui-ci, en pondère la portée puisqu'il traduit, au travers de deux constatations la continuation, voire

l'accentuation, de l'engagement des femmes dans la vie publique. En premier lieu, la dernière période voit se poursuivre l'enracinement d'un certain nombre de femmes dans les instances communales. En effet, si leur pourcentage est moindre compte-tenu de l'augmentation du nombre total de femmes élues, le nombre de celles ayant siégé depuis 1995 mais qui, élues antérieurement atteignent durant la période 1995/2008 une longévité électorale d'au moins 24 ans¹ est-il le double de celui de la période précédente (116 au lieu de 58). Leur âge moyen lors de leur première élection a continué de décroître légèrement puisqu'il passe de 41 ans à 39 ans. La part d'entre elles restant conseillères pendant toute la durée de leur présence diminue de manière significative passant de 38 % à 22 %, tandis que celle des femmes devenant adjointes continue d'augmenter, passant de 52 % à 60 % et que le nombre de femmes maires provenant de ce groupe atteint 21, soit 18 % contre 10 % dans la période précédente. Au demeurant ces diverses données chiffrées n'ont qu'une valeur provisoire puisque la réélection d'un certain nombre des élues des années 1995, 2001 et 2008 viendra dans l'avenir les modifier. La réélection de femmes élues en 1983 et 1989 n'est d'ailleurs pas à exclure non plus compte-tenu de l'âge de certaines de ces élues : sur les 57 femmes élues pour la première fois en 1983 et toujours élues en 2008, on en dénombre 21 qui avaient 35 ans ou moins en 1983 ; de même, s'agissant des femmes élues pour la première fois en 1989 et toujours élues en 2008, les deux tiers (37 sur 55) étaient âgées de 40 ans ou moins en 1989. Sur ces 116 élues, on en dénombre 92 qui en sont à leur 4^{ème} mandat (élues sans discontinuer depuis 1989) et 24 qui en sont à leur 5^{ème} mandat : élues sans discontinuer depuis 1983, elles compteront donc 31 années de présence au sein du conseil municipal à l'expiration, en 2014, de leur actuel mandat. Ces 24 élues illustrent la diversité des femmes impliquées dans les affaires municipales depuis trois décennies comme le montrent les informations concernant chacune d'elles que nous indiquons ci-après : la commune d'élection et sa population, l'âge de l'élue lors de sa 1^{ère} élection en 1983, sa profession et les fonctions qu'elle a occupées et/ou qu'elle occupe en 2008².

- Mme GAMBU à Amné-en-Champagne (334 hab.) – élue à 39 ans – enseignante – a été conseillère municipale de 1953 à 1995, maire de 1995 à 2008, conseillère municipale depuis 2008.
- Mme LEFÈVRE à Ballon (1382 hab.) – élue à 31 ans – infirmière – a été adjointe dès 1983 et l'est demeurée, en 2008 elle est 1^{ère} adjointe chargée des affaires sociales et des écoles.
- Mme CHÉRON à Berfay (350 hab.) – élue à 35 ans – agricultrice – a été adjointe dès 1983 et l'est demeurée, en 2008 elle est 1^{ère} adjointe.

¹ Rappel : voir nos principes de décompte présentés dans la note de bas de page supra p. 56.

² Les informations concernant ces 24 personnes sont tirées de sources ci-après :

- Nos relevés effectués sur les tableaux des conseils municipaux
- Le cahier spécial du journal *Ouest-France* n° 539 du 20 avril 2008
(La population de la commune est celle figurant dans le cahier précité).

- Mme BRETON à Cherreau (726 hab.) – élue à 36 ans – enseignante – a été conseillère municipale de 1983 à 2008, adjointe en 2008.
- Mme SOYER à Courcelles-la-Forêt (408 hab.) – élue à 41 ans – agent des postes – a été conseillère municipale de 1983 à 1989, adjointe de 1989 à 1995, maire depuis 1995.
- Mme LEROUX à Doucelles (166 hab.) – élue à 35 ans – enseignante – a été conseillère municipale de 1983 à 1995, maire depuis 1995.
- Mme ALBAGLI à Dureil (74 hab.) – élue à 38 ans – décoratrice – a été maire dès sa 1^{ère} élection en 1983 et réélue sans discontinuer depuis.
- Mme BOIS à la Ferté-Bernard (9 238 hab.) – élue à 35 ans – agricultrice – conseillère municipale de 1983 à 1989, adjointe depuis 1989, en 2008 est 2^{ème} adjointe en charge des affaires sociales et de la famille.
- Mme LANGLET à Louvigny (175 hab.) – élue à 36 ans – enseignante – a été conseillère municipale de 1983 à 1995, adjointe depuis 1995.
- Mme CHABLE à Louvigny (175 hab.) – élue à 45 ans – agricultrice – conseillère municipale depuis 1983.
- Mme LEROUX au Luart (1248 hab.) – élue à 34 ans – assistante sociale – a été conseillère municipale de 1983 à 2001, maire depuis 2001.
- Mme PÉDOYA au Mans (145 922 hab.) – élue à 36 ans – enseignante – conseillère municipale de 1983 à 1995, est adjointe depuis 1995, en 2008 est 5^{ème} adjointe chargée de la culture.
- Mme POTELOIN au Mans (145 922 hab.) – élue à 37 ans – femme au foyer – conseillère municipale de 1983 à 1995, adjointe de 1995 à 2008, conseillère municipale depuis 2008.
- Mme CHAUSSÉE à Mézières-sur-Ponthouin (576 hab.) – élue à 36 ans – ouvrière – conseillère municipale de 1983 à 2008, 3^{ème} adjointe depuis 2008.
- Mme de la RONDE à Nauvay (18 hab. - nous disons bien dix-huit) – élue à 34 ans en 1977 – femme au foyer – maire de 1977 à 1983, non élue en 1983, réélue conseillère municipale depuis 1989.
- Mme de MASCUREAU à Neuvy-en-Champagne (338 hab.) – élue à 43 ans – femme au foyer – adjointe depuis 1983.
- Mme RICHARD à Panon (28 hab. – nous disons bien vingt-huit) – élue à 52 ans - employée – conseillère municipale depuis 1983.
- Mme PILTÉ à Roupeyroux-le-Coquet (277 hab.) – élue à 29 ans – agricultrice – conseillère municipale depuis 1983.
- Mme BOUQUET à Saint-Pavace (1 799 hab.) – élue à 41 ans – enseignante – conseillère municipale de 1983 à 1989, adjointe depuis 1989, en 2008 2^{ème} adjointe chargée de l'animation, de la communication et de la vie associative.

- Mme PAVY à Saint-Pierre-de-Chevillé (342 hab.) – élue à 25 ans – comptable – conseillère municipale de 1983 à 1989, adjointe de 1989 à 1995, maire depuis 1995.
- Mme LEMERCIER à Tassé (284 hab.) – élue à 32 ans – comptable – conseillère municipale de 1983 à 1995, adjointe de 1995 à 2001, maire depuis 2001.
- Mme GALPIN à Vancé (329 hab.) – élue à 34 ans – agricultrice – conseillère municipale de 1983 à 2008, 1^{ère} adjointe depuis 2008.
- Mme DESJOUIS à Vilaines-la-Gonais (433 hab.) – élue à 35 ans – employée - conseillère municipale de 1983 à 2001, adjointe depuis 2001.
- Mme MÉNAGER à Yvré-l'Évêque (4 406 hab.) – élue à 46 ans – enseignante – conseillère municipale de 1983 à 1989, adjointe de 1989 à 1995, conseillère municipale depuis 1995.

En second lieu, les élues municipales ne sont pas les seules à avoir des carrières électorales longues. Le mouvement concerne aussi, au cours de la dernière période (même s'il a été amorcé précédemment pour une élue), les conseillères générales¹. En effet, à l'exception de Madame ARMAND, élue pendant 22 ans dans le canton de Malicorne, de 1945 à 1967, et de Madame d'HARCOURT qui, élue pour la première fois en 1982 dans le canton de Vibraye, a été réélue sans discontinuer pendant 26 ans, les quelques conseillères générales élues jusqu'au début des années 1990 n'ont siégé que pendant des durées limitées à un mandat au Conseil général² alors que l'enracinement caractérise les élues des vingt dernières années. Ainsi, Madame ALBAGLI, élue depuis 1994 dans le canton de Malicorne totalisera vingt ans de mandat en 2014 à l'expiration de son actuel mandat³; Madame KARAMANLI a représenté pendant 10 ans le canton Le Mans NO et n'a abandonné son siège qu'en application des règles sur le cumul des mandats. Sur les cinq femmes élues en 2001, quatre ont été réélues en 2008 et totalisent à ce jour (2011) 10 ans de mandat. S'agissant des élues régionales qui ne sont élues au suffrage universel direct que depuis 1986, date à partir de laquelle d'ailleurs, des femmes sarthoises ont été élues au Conseil régional, la longévité électorale semble moindre. Sur les 19 femmes ayant siégé, ou siégeant, au Conseil régional depuis 1986, une seule, Madame Claudine LEFEBVRE, a accompli 3 mandats siégeant pendant 18 ans, de 1986 à 2004, tandis que Madame Pierrette

¹ Voir le tableau récapitulatif des femmes conseillères générales en Sarthe depuis 1945, en annexe C 4, infra p. 358.

² Il s'agit de :

Madame OYON pour le 1^{er} canton du Mans (1945/1949)

Madame DUBOIS pour le 3^{ème} canton du Mans (octobre 1965/octobre 1967)

Madame BONNEAU pour le canton d'Écommoy (1976/1982)

Madame HAUDEBOURG pour le canton Le Mans SE (1992/1998)

Madame LEFEBVRE pour le canton d'Allonnes (1992/1998)

³ Soulignons qu'au moment où est écrite la présente thèse, les mesures prévues dans les lois du 16 février 2010 et 16 décembre 2010 sur la réforme territoriale qui doivent prendre effet à partir de 2014 doivent venir modifier les dispositions actuellement en vigueur en matière d'organisation territoriale et d'élection des représentants des collectivités territoriales.

LEPRINCE a été membre du Conseil régional pendant 12 ans, effectuant deux mandats de 1998 à 2010. Sur les 7 Sarthoises élues en 2010, deux accomplissent leur second mandat, Madame ESLAN et Madame MOTREUIL, les autres élues siègent pour la première fois au Conseil régional. Le cas de Madame MARCHAND est un peu particulier : elle effectue en effet son 2^e mandat après avoir intégré le Conseil régional une première fois en 2007 en remplacement de Monsieur FILLON, démissionnaire et une seconde fois en 2010 en remplacement de Madame LABRETTE-MÉNAGER, démissionnaire.

Au-delà de ces éléments touchant la longévité électorale d'un certain nombre d'élues, la multiplicité et la diversité des mandats détenus par des femmes au cours des vingt dernières années constituent une autre illustration de la poursuite de leur implication et de leur ancrage dans la vie publique sarthoise. Il est en effet symptomatique de relever que c'est au cours de la dernière période que le nombre de femmes ayant accédé à diverses fonctions différentes, c'est-à-dire ayant soit cumulé plusieurs mandats soit accompli successivement des mandats différents, est devenu significatif.

Les femmes députées illustrent au premier chef ce phénomène. Quand elles sont élues députées, les 3 femmes qui représentent les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} circonscriptions sarthoises à l'Assemblée nationale exercent en effet depuis plusieurs années déjà des fonctions électives départementales et municipales :

- En 2002, Madame PAVY, élue députée de la 3^{ème} circonscription (et réélue en 2007) est conseillère générale du canton de Château-du-Loir depuis 2001 et élue municipale depuis 1983 : conseillère municipale de Saint-Pierre de Chevillé de 1983 à 1989, elle est adjointe de 1989 à 1995 avant d'être élue maire en 1995 (réélue en 2001 et 2008).

- Madame LABRETTE-MÉNAGER, élue députée de la 1^{ère} circonscription en 2007 est alors conseillère générale du canton de Fresnay-sur-Sarthe depuis 2001 et élue municipale depuis la même date (adjointe au maire de Fresnay-sur-Sarthe de 2001 à 2004, puis conseillère municipale, après son élection en 2004 au conseil régional).

- Quand elle est élue députée de la 2^{ème} circonscription en 2007, Madame KARAMANLI est conseillère générale du canton Le Mans Nord-Ouest depuis 1998 et élue municipale au Mans depuis 1989 (conseillère municipale de 1989 à 2001, puis adjointe depuis 2001).

Sur les 19 femmes ayant siégé au Conseil régional depuis 1986, seules 6 sont devenues conseillères régionales sans être détentrices d'un précédent mandat électoral. Il s'agit de Madame TERROIRE qui a remplacé Madame LORILLEUX en 2001 après l'élection de celle-ci comme conseillère générale, de Mesdames MOTREUIL et SOULARD élues en 2004 et de Mesdames BRINGUY, CABARET et BARDIN élues en 2010. Les élections régionales étant organisées sur la base d'un scrutin de liste, il est plus aisé, pour des militant(e)s non titulaires d'un autre mandat, d'être élu(e)s dès lors que leur rang sur la liste y est propice. Mais la majorité des conseillères régionales (13

sur 19), soit les deux tiers, sont, on le voit, des femmes déjà titulaires d'au moins un autre mandat. Parmi elles, figure Madame LABRETTE-MÉNAGER déjà rencontrée lors de notre examen des femmes députées. L'inventaire rapide des seules fonctions électives¹ occupées par les 12 autres conseillères régionales est révélateur de leur ancrage dans le paysage politique sarthois :

- Madame HÉRIN, élue en 1986 au Conseil régional est conseillère municipale du Mans depuis 1977 ; elle accomplira 3 mandats municipaux, et sera réélue au conseil régional en 2004.
- Madame LEFEBVRE, élue à trois reprises au Conseil régional (1986,1992 et 1998), a été conseillère municipale d'Allonnes pendant 18 ans, de 1983 à 2001 et conseillère générale du canton du même nom de 1992 à 1998.
- Madame PEDOYA, lorsqu'elle est élue au Conseil régional en 1986, est conseillère municipale du Mans depuis 1983 ; elle deviendra ensuite adjointe en 1995 et conseillère générale du canton Le Mans Nord-Ouest en 2001.
- Madame HAUDEBOURG qui devient membre du Conseil régional en avril 1989 est alors adjointe à la mairie du Mans depuis 1977 et sera conseillère générale du canton Le Mans Sud-Est de 1992 à 1998.
- Madame d'HARCOURT qui siège au Conseil régional de 1993 à 1998 est membre du conseil municipal de Vibraye depuis 1977 (et y siège pendant 31 ans) et conseillère générale du canton de Vibraye qu'elle représentera pendant 26 ans à l'hôtel du département.
- Madame BAYLE de JESSE, conseillère régionale de 1998 à 2004 a été conseillère municipale de Saint-Longis de 1989 à 1995 puis conseillère du Mans de 2001 à 2008 et fait partie du conseil municipal de Mamers depuis 2008.
- Madame LEPRINCE, conseillère régionale pendant 12 ans de 1998 à 2010, siège au conseil municipal de Saint-Pavace à compter de 1983 et est maire de la commune de 1989 à 2001.
- Madame LORILLEUX, conseillère régionale élue en 1998, est alors adjointe à la Flèche depuis 1989 et deviendra conseillère générale du canton en 2001.
- Madame ESLAN, élue au Conseil régional en 2004 et réélue en 2010, est adjointe à la mairie de Mamers depuis 2001.
- Madame LE GALL élue en 2004 au Conseil régional, est alors adjointe à la mairie du Lude depuis 2001.
- Madame MARCHAND, qui intègre le Conseil régional en 2007, est adjointe à la mairie de Montfort-le-Gesnois depuis 2001.

¹ Nombreuses sont en effet parmi elles, les femmes qui ont été candidates à diverses élections mais sans être élues. La majorité d'entre elles ont également siégé en tant que Grande Électrice lors des élections sénatoriales intervenues dans la période.

- Madame MÉNAGER, élue en 2010 au Conseil régional, siège au conseil municipal de la Flèche depuis 2008.

Au Conseil général, les femmes également élues municipales sont la règle comme en témoigne l'inventaire des 13 femmes ayant siégé à l'hôtel du département depuis les élections cantonales de 1992. Sur ces 13 femmes, 8 ont déjà été mentionnées dans nos deux précédents inventaires (femmes députées et femmes conseillères régionales) : il s'agit de Mesdames d'HARCOURT, HAUDEBOURG, LEFEBVRE, KARAMANLI, LORILLEUX, LABRETTE-MÉNAGER, PAVY et PEDOYA. Les cinq autres élues sont toutes, au moment de leur élection au Conseil général, détentrice d'un mandat municipal acquis antérieurement¹:

- Éluée conseillère générale de Malicorne en 1994, Madame ALBAGLI est maire de Dureil depuis 1983.
- Madame HEUZÉ est élue conseillère municipale du Mans et conseillère générale du canton Le Mans Ouest lors des élections des 11/18 mars 2001.
- Éluée conseillère générale du canton de Marolles-les-Braults en 2004, Madame AGASSE est membre du conseil municipal de cette ville depuis 1989 et en est le maire depuis 2001.
- Madame RIVRON, élue conseillère générale du canton de Le Mans Centre en 2004, siège au conseil municipal du Mans depuis 2001.
- Enfin, quand elle est élue conseillère générale du canton de Le Mans NO en juin 2008 Madame N'KALOULO est conseillère municipale du Mans depuis mars de la même année.

Ainsi, en ce début du vingt et unième siècle, les femmes sarthoises sont présentes dans les diverses instances publiques, nombre d'entre elles jouissent d'une longévité électorale remarquable et quelques dizaines cumulent les mandats : seraient-elles donc devenues, bien que ne représentant guère que le tiers des élus du département, des hommes politiques comme les autres ?

¹ Ou, dans un cas, acquis en même temps (Madame HEUZÉ).

CHAPITRE 6

LA PARITÉ N'EST PAS L'ÉGALITÉ...

Des femmes élues plus nombreuses et occupant des fonctions plus variées au sein des instances publiques dans lesquelles elles siègent : telle est l'image que reflètent les chiffres concernant les femmes élues en Sarthe, et en France en général, durant les années 1990/2010. Cette amélioration de la féminisation des instances publiques, pour réelle qu'elle soit, doit cependant être appréciée à la lumière du contexte qui caractérise ces deux décennies. En effet, si un vent nouveau a certes soufflé en faveur de la reconnaissance de la place des femmes dans la vie publique, la réalité ne rejoint pas toujours les apparences.

I. UN CLIMAT NOUVEAU.

L'introduction, en application de la loi du 6 juin 2000, des règles obligeant les partis politiques à respecter la parité hommes/femmes dans les différentes instances de la vie publique a constitué à cet égard un élément essentiel du changement enregistré dont on trouve l'expression dans la représentation qui en est donnée dans les discours des hommes politiques, dans la place qu'y consacre la presse ou dans les propos que tiennent les candidates et élues de cette période.

A. DES QUOTAS À LA PARITÉ : LA LÉGISLATION AU SECOURS DE LA FÉMINISATION.

1) L'histoire d'un combat¹.

La France a longtemps fait figure d'exception parmi les grandes nations occidentales, d'abord en n'accordant que tardivement le droit de vote aux femmes et ensuite, en se caractérisant par une féminisation très faible de ses instances publiques, la plaçant dans les derniers rangs des pays européens. En 2000, elle fait à nouveau figure d'exception en adoptant une loi faisant obligation aux partis politiques, pour certaines élections, de faire en sorte que le nombre de femmes candidates et/ou élues soit identique à celui des hommes. Déjà, en 1925, le député BOREL estimait que les femmes devaient avoir droit à un tiers au moins d'élues dans les conseils municipaux et soulignait :

¹ Voir notamment, au titre de ce rappel, la contribution de Janine MOSSUZ-LAVAU, "Parité, la nouvelle exception française", dans *Femmes, genres et société*, Ed. La Découverte, 2005, p. 307 à 314.

" Notre but, encore lointain, (...) c'est de composer des assemblées électives, la Chambre, le Sénat, comme les conseils municipaux, d'un nombre de femmes à peu près égal à celui des hommes"¹.

Le débat sur la place des femmes dans les instances publiques avait débouché sur la préconisation de quotas et en 1982 un amendement à une loi avait été voté prévoyant que lors des élections municipales, les listes ne devraient pas comporter plus de 75 % de candidats du même sexe. Mais, invalidé par le conseil constitutionnel au motif qu'il portait atteinte au principe d'universalisme républicain et à l'égalité entre tous les citoyens, le texte a été annulé. L'idée n'a pas pour autant disparu et en 1992, Françoise GASPARD, Claude SERVAN-SCHREIBER et Anne LE GALL publient un ouvrage dans lequel figure à la page 10 la demande suivante :

" (...) Nous préconisons la reconnaissance d'un droit nouveau, celui de la parité des sexes. Nous proposons qu'il prenne, dans la loi, la forme suivante : les assemblées élues au niveau territorial comme au niveau national, sont composées d'autant d'hommes que de femmes".²

Le débat public qui se développe alors est largement porté par des associations de femmes qui rejoignent à cette occasion les mouvements féministes existants. C'est ainsi que paraît dans *Le Monde* du 10 novembre 1993 le "Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire". Signé par 289 femmes et 288 hommes, le manifeste fait référence dans son titre aux 577 députés qui composent l'Assemblée nationale. Après avoir préconisé l'adoption d'une loi reprenant la formulation précitée (*"les assemblées élues au niveau territorial comme au niveau national, sont composées d'autant d'hommes que de femmes"*), il souligne que "la parité des sexes est une des conditions de la réalisation de la démocratie au même titre que la séparation des pouvoirs et le suffrage universel. Celle-ci doit être inscrite dans le droit et les modes de scrutin doivent être adaptés pour en permettre l'application". Trois ans plus tard, en 1996, un autre manifeste relance le débat. Publié par *L'Express* du 6 juin 1996, le "Manifeste des dix" signé par dix femmes, anciennes ministres ou responsables de droite comme de gauche³, réclame une égale représentation des hommes et des femmes dans les institutions de la République. L'importance de cet appel, liée certes à la personnalité des signataires et à leur appartenance aux différents courants politiques du pays, tient aussi à son contenu révélateur des difficultés rencontrées par les femmes pour accéder à une réelle égalité avec les hommes dans la sphère publique et porteur d'une revendication de parité effective avec recours, si nécessaire, à la contrainte :

"Ayant en commun d'avoir eu ou d'exercer actuellement des responsabilités publiques, nous voulons, alors que se profile le prochain millénaire dans un monde incertain et une France inquiète, lancer cet appel pour l'égalité des chances et des droits entre hommes et femmes. Une égalité enfin effective, au-delà des promesses de circonstance, électorales ou non. Une égalité plus urgente que jamais, non

¹ Propos rapportés par Jean PASCAL dans son ouvrage *Les femmes députées de 1945 à 1988*, Paris, édité par l'auteur, 1990, p. 44.

² Françoise GASPARD, Claude SERVAN-SCHREIBER, Anne LE GALL, *Au pouvoir citoyennes : liberté, égalité, parité*, Paris, Ed. du Seuil, 1992, 189 p.

³ Les signataires sont les femmes suivantes : Michèle BARZACH, Frédérique BREDIN, Édith CRESSON, Hélène GISSEROT, Catherine LALUMIÈRE, Véronique NEIERTZ, Monique PELLETIER, Yvette ROUDY, Catherine TASCA, Simone VEIL.

seulement pour les femmes, mais pour notre pays, car plus qu'hier encore la participation des unes va de pair avec l'intérêt national. Toutes à un degré ou à un autre, nous avons eu à affronter l'incapacité du système politique français à accepter véritablement les femmes. De l'indifférence condescendante et du mépris à l'hostilité déclarée, nous avons pu mesurer le fossé séparant les principes affichés de la réalité s'exprimant dans le comportement de la classe politique. Oui, décidément, celle-ci a encore du mal à tolérer que les femmes participent avec des responsabilités réelles à la direction des affaires du pays. (...) Débattre, éduquer, convaincre, inciter ne suffisent plus pour modifier une situation qui perdure malgré les bonnes volontés. Pour atteindre à l'égalité effective des hommes et des femmes à tous les échelons et dans tous les secteurs de la société française, il faut que le politique donne l'exemple. Et pour cela le temps de la contrainte, fût-il transitoire, est arrivé. (...) L'objectif est d'arriver, par étapes, à la parité. Pour y parvenir, voici les mesures que nous proposons :

Une politique volontariste des partis, du gouvernement et des associations féminines conjugués. Les pays nordistes montrent l'efficacité de cette attitude. Quand il le faut, ils n'hésitent pas à utiliser les quotas. Sans cet aiguillon, il y aura toujours de bonnes raisons de ne rien faire. L'adoption d'un scrutin proportionnel, même partiel pour les législatives, renforcerait cette obligation de quotas. En tout état de cause, il faudrait atteindre le seuil significatif du tiers des élus de chaque assemblée concernée.

[Une] limitation drastique du cumul des mandats et des fonctions, pour un meilleur partage et exercice du pouvoir. Cette limitation permettra de dégager plusieurs milliers de sièges.

[Un] financement des partis politiques en fonction du respect de la parité de leurs instances dirigeantes et de leurs élus. (...) et les signataires d'ajouter : "Et s'il faut modifier la Constitution pour introduire des discriminations positives, nous y sommes favorables (...)"

Le relais avait d'ailleurs été pris par les hommes politiques et des propositions de loi déposées en ce sens. Le sujet est à l'ordre du jour de la campagne présidentielle de 1995 et Jacques CHIRAC, élu Président le 7 mai 1995, crée par décret du 18 octobre de la même année un "Observatoire de la parité pour l'égalité entre les hommes et les femmes" chargé de suivre, entre autres, la situation des femmes en politique et de faire des propositions en vue de l'améliorer. En mars 1997, le Premier ministre, Alain JUPPÉ, annonce à l'Assemblée nationale son intention de :

" (...) modifier [la] Constitution pour permettre à la loi d'instaurer à titre temporaire, par exemple pour dix ans, des incitations aux candidatures féminines dans les élections à scrutin de liste qui, seules, peuvent se prêter aisément à une telle logique"¹

Après la dissolution de l'Assemblée nationale le 21 avril 1997 et la victoire de la gauche aux élections législatives, le gouvernement du nouveau Premier ministre, Lionel JOSPIN, met en œuvre, avec l'accord du président CHIRAC, une révision de la Constitution afin de permettre un changement de la législation. Dans son discours à l'Assemblée nationale le 15 décembre 1998, Elisabeth GUIGOU, Garde des sceaux, déclare :

" Cinquante-quatre ans après la conquête du droit de vote, il est temps, enfin, que les femmes aient concrètement accès aux mandats et fonctions électives (...). Il faut se fixer l'objectif de la parité afin que s'accomplisse et se réalise pleinement l'idée d'égalité (...). Instrument de l'égalité, la parité est en même temps un objectif dont il convient de se rapprocher soit en obligeant, soit en insistant (...)"².

¹ Cité par Janine MOSSUZ-LAVAU, op. cité, p. 309.

² Jean GARRIGUES, *Les grands discours parlementaires de la Cinquième République*, op. cité, pp. 356-357.

Pour Jean GARRIGUES, cette séance [du 15 décembre 1998] "marque une date à retenir dans l'histoire de l'émancipation des femmes en politique"¹. De fait, la procédure de révision aboutit à la loi constitutionnelle du 8 juillet 1999 qui permet l'adoption d'une législation visant, selon son article 3, à "favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux" et prévoyant, dans son article 4, que les partis politiques devraient " [contribuer] à la mise en œuvre du principe énoncé [à l'article 3]". La loi du 6 juin 2000 prévoit :

- une parité alternée pour les élections à un tour : européennes et sénatoriales organisées dans le cadre d'un scrutin proportionnel de liste dans les départements élisant 5 sénateurs et plus (seuil qui sera ramené à 3 par une loi du 10 juillet 2000),
- une parité par tranche de six pour les élections à deux tours : régionales et municipales dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Pour ces scrutins de listes, la parité est obligatoire. En revanche, pour les élections législatives, le système n'est qu'incitatif : les partis qui ne présentent pas 50 % de candidates sont l'objet d'une pénalité financière en se voyant allouer un financement public réduit. Enfin, s'agissant des élections non concernées par la loi (élections cantonales, élections sénatoriales dans les départements où s'applique le scrutin majoritaire et élections municipales dans les communes de moins de 3 500 habitants), il est prévu que l'Observatoire de la parité fera un rapport tous les 3 ans afin d'évaluer l'évolution de la féminisation dans les instances concernées. Le législateur entendait ainsi mesurer l'effet de contagion, que pouvait entraîner la mise en œuvre de la loi sur la parité.

Diverses lois sont venues modifier cette première loi du 6 juin 2000 afin de rendre plus efficaces ses dispositions. La loi du 11 avril 2003 a ainsi prévu l'alternance stricte entre hommes et femmes pour les listes aux élections régionales et européennes. La loi du 31 janvier 2007 a étendu l'obligation de parité aux exécutifs régionaux (vice-présidents) et municipaux (adjoints dans les communes de plus de 3 500 habitants) et a instauré un ticket mixte pour les cantonales (création d'un poste de suppléant de sexe différent du titulaire) et a aggravé les sanctions financières pour les partis ne respectant pas la parité dans les investitures aux élections législatives.

2) Les résultats.

En Sarthe, comme au plan national, l'effet des lois sur la parité a été manifeste pour les élections soumises à l'obligation de parité. S'agissant de l'effet d'entraînement de ces lois sur les autres élections, il est plus difficile à mesurer mais il n'apparaît pas inexistant.

Ainsi des progrès sont-ils enregistrés en matière de politique de candidatures féminines pendant cette période. Poursuivant le mouvement entamé pendant la période précédente, la période 1990/2010

¹ Ibidem, p. 353.

voit en effet le nombre de femmes candidates croître dans des proportions importantes puisqu'il passe de 121 candidates à 435, les candidatures féminines représentant, sur la période, 29 % du total (contre 12 % sur les années 1970/1990). Trois traits les caractérisent. Dans le temps tout d'abord, on relève un accroissement important de leur nombre à partir des élections intervenant après l'année 2000, même si les cantonales de 2008 enregistrent une baisse importante du nombre de candidatures féminines liées à la création du poste de suppléant, cette innovation développant des effets contrariant in fine la progression des femmes (voir nos développements, infra. p.....). Par ailleurs, à l'exception des sénatoriales, chaque catégorie d'élections contribue de manière plus équilibrée que dans le passé à fournir les candidatures féminines puisque celles-ci proviennent pour 29 % des élections cantonales (124 candidates sur les 435), pour 35 % des élections régionales (152) et pour 33 % des élections législatives (144). Les candidates sénatrices continuent à assurer une présence presque symbolique puisqu'au nombre de 15, elles représentent 3 % des candidates de la période. Enfin, s'agissant de l'orientation politique des candidates, si les formations de la gauche de gouvernement (PS + PCF + Écologistes) fournissent 40 % des candidates, les formations gaullistes ou divers modérés en fournissent 18 %, les candidatures présentées par les mouvements situés aux deux extrêmes de l'échiquier politique enregistrent une progression par rapport à la période précédente puisque leurs candidates représentent le tiers du total (14 % de candidates d'extrême gauche et 18 % de candidatures d'extrême droite).

On observe par ailleurs que le nombre de femmes élues au conseil général a connu en 2001 une poussée significative qui s'est poursuivie en 2004¹. Il n'est pas déraisonnable de penser que le climat général et les débats sur la parité ont constitué un facteur favorable à cette progression qu'illustrent les chiffres ci-dessous relatifs aux pourcentages de femmes dans les conseils généraux avant et après les lois sur la parité :

<u>Années</u>	<u>Situation en Sarthe</u>	<u>Situation en France</u>
1998	7,5 %	8,3 %
2001	20,0 %	9,8 %
2004	25,0 %	10,9 %

S'agissant des élections municipales, on note également une hausse sensible du pourcentage de femmes élues dans les conseils municipaux des communes de moins de 3 500 habitants entre 1995 (c'est-à-dire avant la loi sur la parité) et 2001 (c'est-à-dire après la loi sur la parité). Comme pour les élections cantonales, il n'est pas illogique de penser que l'effet d'entraînement des lois sur la parité n'est pas étranger à cette progression que les chiffres ci-après résument :

¹ Voir supra chapitre 5.

<u>% de femmes élues dans les cm.</u>	<u>Communes de plus de 3500 habitants</u>		<u>Communes de moins de 3500 habitants</u>	
	<u>En Sarthe</u>	<u>Moyenne en France</u>	<u>En Sarthe</u>	<u>Moyenne en France</u>
EN 1995	28,2 %	25,7 %	21,1 %	21,0 %
EN 2001	48,5 %	47,5 %	28,7 %	30,0 %

Au-delà des données techniques et chiffrées résultant de la mise en œuvre des lois sur la parité nous avons, dans le cadre de nos entretiens avec les élues sarthoises, recueilli leur avis sur le bien-fondé de ces lois. Même si la moitié de nos interlocutrices déplorent qu'il ait été nécessaire d'établir une réglementation contraignante pour que la présence des femmes dans les instances publiques soit améliorée, toutes reconnaissent que sans ces lois le chemin parcouru ne l'aurait pas été. Certaines expriment d'ailleurs une adhésion presque sans réserve à cette législation. Ainsi, Madame HEUZÉ nous a-t-elle déclaré :

*"Je suis très favorable aux lois sur la parité. Il n'y a pas d'autre moyen pour parvenir à vraiment changer les choses" [mais] "l'amélioration de la représentation politique des femmes passe aussi par un effort des partis politiques pour qu'ils mettent en œuvre en amont – c'est-à-dire dans la préparation des candidatures – une véritable parité"*¹.

Pour Madame MOTREUIL, la loi sur la parité "correspond à une nécessité"² de même pour Madame NIVELAIS pour qui "la législation pour la parité est une bonne chose car nous avons besoin de cette mixité"³ ou pour Madame HAUDEBOURG qui nous confie : "la loi est une bonne solution sinon les choses n'avancent pas. La loi permet aux femmes d'oser s'engager"⁴. Le plus souvent, même chez les plus favorables au dispositif légal, les avis sont exprimés de façon nuancée traduisant bien la conscience qu'ont les élues que le recours à la contrainte législative n'est pas la solution idéale ni qu'elle pourrait suffire à elle seule à assurer une véritable égalité entre les hommes et les femmes. Ainsi, Madame BOULARD explique-t-elle :

"S'agissant de la parité, je considère que les lois sur la parité ont répondu à une nécessité, mais j'ajoute qu'il doit s'agir d'une nécessité temporaire. Il est en effet indispensable que des règles permettent aux femmes d'accéder plus aisément aux fonctions publiques, à parité avec les hommes et ce tant que dans les mentalités on continuera à considérer que la place de la femme est à la maison, que sa sphère est la sphère privée (épouse et mère de famille) et que les affaires publiques sont du ressort des hommes ... J'ai encore en mémoire certains propos que j'ai entendus en 1977 de la part de certains conseillers municipaux hommes à mon égard en me voyant accéder aux fonctions de 1^{ère} adjointe ... Dans une situation plus évoluée, dans laquelle l'égalité homme/femme serait mieux acceptée et mieux réalisée de manière naturelle, l'existence de règles imposant la parité n'aurait plus

¹ Témoignage oral, Madame HEUZÉ, 17/02/2009, source E 22, p. 253.

² Témoignage oral, Madame MOTREUIL, 16/02/2011, source E 40, p. 253.

³ Témoignage écrit, Madame NIVELAIS, 05/12/2010, source E 42, p. 253.

⁴ Témoignage oral, Madame HAUDEBOURG, 17/01/2011, source E 19, p. 253.

de justification. J'ajoute qu'il ne serait pas sain non plus de remplacer une inégalité par une autre, c'est-à-dire de favoriser une féminisation à outrance des instances publiques au risque d'entraîner une espèce de dévalorisation de l'activité politique au motif qu'étant désormais "dominée" par les femmes, cette activité s'en trouverait dévaluée ..."¹.

Madame KARAMANLI et Madame PAVY estiment que les lois sur la parité ont été utiles et nécessaires car elles ont permis de faire avancer les choses mais toutes les deux insistent aussi sur la nécessité d'un engagement personnel des femmes. Ainsi pour Madame KARAMANLI "il faut que les femmes aient envie de s'engager dans la vie publique"² et pour Madame PAVY "l'engagement dans la vie publique relève d'abord d'une volonté et d'une motivation personnelles"³. Le regret d'avoir dû recourir à une loi transparait également dans d'autres témoignages. Ainsi, Madame MAHÉ souligne-t-elle :

"Pour moi, c'est plutôt une solution nécessaire mais c'est regrettable d'être obligé de passer par une loi alors que les femmes sont plus nombreuses comme électrices que les hommes et ont une instruction et des capacités identiques à celles des hommes "⁴.

L'hésitation de nos interlocutrices quant au jugement sur le bien-fondé de cette législation est en fait un trait dominant des témoignages recueillis et les propos, parmi d'autres, d'une conseillère régionale sont révélateurs :

"C'est une solution par défaut, mais nécessaire. Un exemple : au Conseil régional, la parité est légalement exigée pour l'exécutif, donc nous sommes 7 femmes et 8 hommes [à la commission permanente]. La parité n'est pas obligatoire pour les présidences des commissions : 8 hommes et 1 femme sur 9 commissions. Parlant, non ?"⁵.

Enfin, deux de nos interlocutrices ont donné une lecture moins courante des lois sur la parité mais qui mérite réflexion puisque selon elles, ces lois, au-delà de leur objectif proclamé de favoriser la progression de la gent féminine, viseraient également à protéger les hommes. Ainsi, Madame ALBAGLI nous a-t-elle déclaré :

"Contrairement à beaucoup de gens, je pense que les lois sur la parité n'ont pas été faites pour faciliter l'accès des femmes aux fonctions électives mais représentent en fait une façon pour les hommes de se protéger, à terme, d'une supériorité quantitative féminine ... je sais bien qu'une telle affirmation est un peu "déviant" ... mais elle mérite, selon moi, réflexion"⁶.

Madame LABRETTE-MÉNAGER partage ce point de vue :

"Ces lois ont constitué une avancée et ont permis de favoriser l'évolution des mentalités ; mais d'une certaine façon, elles sont aussi une manière pour les hommes de se protéger en limitant la progression

¹ Témoignage oral, Madame BOULARD, 02/12/2010, source E 6, p. 253.

² Témoignages écrit et oral, Madame KARAMANLI, 08/03/2009, et 13/05/2011, source E 24, p.253.

³ Témoignage oral, Madame PAVY, 04/04/2011, source E 45, p. 254.

⁴ Témoignage oral, Madame MAHÉ, 04/09/2010, source E 34, p. 253.

⁵ Témoignage oral, Anonymat demandé, 24/04/2011, source E 8, p. 253.

⁶ Témoignage oral, Madame ALBAGLI, 03/03/2009, source E 1, p. 253.

des femmes puisque, là où elle est prévue, elle garantit aux hommes de toujours disposer de 50 % des sièges ... Cela dit, ce qui est important pour exercer des fonctions électorales, c'est d'avoir envie de s'occuper des affaires publiques, c'est d'avoir une vraie motivation"¹.

Au demeurant, pour peu répandue qu'elle soit, cette vision des choses n'est pas isolée puisque nous la retrouvons dans la communication faite par Mme Michèle ANDRÉ, ancienne Ministre lors du colloque qui s'est tenu au Sénat le 3 juin 2009 au cours duquel elle a déclaré :

"Concernant la parité, qui a été critiquée si sévèrement, je prétends que dans vingt ans les hommes nous remercieront de cette initiative parce qu'elle pourra les protéger"².

B. UN ACCUEIL FLATTEUR.

Si l'accueil des premières femmes élues au lendemain de la guerre était empreint de compassion et faisait référence à leur passé douloureux ou à celui de leur conjoint, l'accueil réservé aux femmes élues dans les années 2000 est d'une toute autre tonalité comme permet de le relever par exemple l'examen des discours prononcés lors des séances d'installation du Conseil général de la Sarthe à la suite des renouvellements intervenus en 2001, 2004 et 2008.

Passant en 2001 de 3 à 8, les conseillères générales sarthoises sont saluées à trois reprises par les hommes de l'assemblée départementale. C'est d'abord Monsieur de MALHERBE qui, en tant que doyen d'âge, ouvre et préside la séance inaugurale du 21 mars 2001 et déclare :

"Je souhaite profiter de cet instant pour accueillir chaleureusement les nouveaux élus plein d'entrain et exprimer ma satisfaction de voir l'étoffement de la présence féminine, étoffement d'autant plus heureux qu'il est spontané. (...)"³.

Puis, Monsieur du LUART, réélu président du conseil général prend la parole et parle en ces termes de la présence féminine au sein du conseil :

"Les résultats du scrutin cantonal affirment tout aussi clairement le rôle que les électeurs entendent voir assurer par les femmes dans la vie publique. L'esprit de la loi sur la parité, qui n'était pas applicable à notre assemblée, a soufflé fortement sur l'attente des Sarthoises et Sarthois qui ont exprimé, par leur vote, la volonté de réserver une place beaucoup plus significative aux femmes et plus conforme à celle qu'elles occupent dans la société. Ainsi, aujourd'hui vous représentez Mesdames, le cinquième des membres de notre assemblée. Avant, ce n'était tout de même que 6%, maintenant c'est 20% (...) C'est donc plein d'expérience et d'optimisme que je m'apprête à entendre la pertinence et, parfois, l'impertinence des voix féminines ! (...)"

Enfin, Monsieur COUNIL, en tant que porte-parole de la minorité du conseil fait aussi, dans sa réponse au président du LUART, référence aux femmes, affirmant :

"Je veux également saluer les élus sortants et les nouveaux élus de la majorité comme de la minorité. Vous comprendrez que j'adresse particulièrement mes plus vives félicitations aux femmes qui

¹ Témoignage oral, Madame LABRETTE-MÉNAGER, 07/04/2011, source E 26, p. 253.

² Op cité – p 9 sur 13.

³ Procès-verbal de la séance du 21 mars 2001- Discours de Monsieur de MALHERBE en p. 2 ; discours de Monsieur du LUART en p. 5 et discours de Monsieur COUNIL en p. 8.

rejoignent l'assemblée en la féminisant davantage. Je sais la joie de notre groupe minoritaire d'accueillir ce matin Agnès LORILLEUX, Jacqueline PÉDOYA et Nelly HEUZÉ (...)"

En 2004, deux nouvelles élues rejoignent l'assemblée départementale, portant ainsi la représentation féminine à 25% de l'effectif (10 femmes sur 40), ce qui conduit le président du LUART à déclarer lors de la séance d'installation du 1^{er} avril 2004 :

"Mes chers collègues, cela devient une habitude, mais elle est plaisante, de souligner une fois de plus la féminisation de notre assemblée qui compte aujourd'hui deux femmes supplémentaires(...). Que nos collègues élues ou réélues soient félicitées. Vous représentez désormais, Mesdames, le quart des membres composant cet hémicycle. C'est sans doute une forme de record que détient la Sarthe. Avec 8 membres dans la précédente assemblée, nous étions la 4^{ème} assemblée la plus féminisée de France. Nous serons sans doute désormais la 2^{ème} (...)"¹.

En 2008 enfin, le renouvellement partiel du Conseil général se traduit par la réduction de 10 à 8 du nombre de conseillères générales² et amène le président du LUART à observer dans son discours d'installation :

" (...) Nous avons la chance jusqu'à présent d'être un des départements français les plus féminisés avec un quart d'élues femmes. Vous allez penser qu'il y a aujourd'hui une légère régression. Mais les nombreux nouveaux élus masculins ont choisi des suppléantes³. Je suis donc heureux de saluer dans l'assistance les suppléantes et les suppléants qui participent pour la première fois à nos travaux, les suppléantes rééquilibrant un peu la perte d'une femme de la minorité et d'une femme de la majorité (...)"⁴.

Ainsi, même si le mouvement n'est pas sans connaître des déconvenues, le rôle des femmes dans la vie publique est de plus en plus reconnu et pris en compte, comme en témoigne aussi la place réservée aux femmes dans la presse et, plus largement l'importance qu'y accordent plusieurs types de manifestations culturelles organisées en Sarthe.

C. UNE PRÉSENCE MÉDIATIQUE SOUTENUE.

1) La presse locale d'information : de l'exception à la norme.

Réapparus timidement à la fin des années 1970 dans la presse locale, les articles concernant la place des femmes dans la vie publique connaissent à partir des années 1980/1990 un développement important. Il convient de relever qu'ils s'inscrivent dans un contexte plus général qui voit les journaux locaux (*Le Maine Libre* et *Ouest-France* notamment) faire un effort d'information très soutenu à l'occasion des diverses élections. Nombreux sont en effet les articles destinés à informer les lecteurs sur l'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs des instances pour lesquelles les citoyens sont appelés aux urnes (conseils municipaux, Conseil général, Conseil régional, Parlement européen en

¹ PV de la séance du Conseil général du 1^{er} avril 2004.

² Madame d'HARCOURT (Vibraye) et Madame LORILLEUX (La Flèche), conseillères sortantes, n'ont pas demandé le renouvellement de leur mandat et ce sont deux hommes qui ont été élus dans leur canton respectif.

³ NDLR : rappelons que c'est la loi qui rend ce "choix" obligatoire.

⁴ PV de la séance du Conseil général du 20 mars 2008.

particulier). Ainsi, existe-t-il un climat général de forte sensibilisation des électeurs à l'importance des élections et un effort de la part de la presse pour les informer des règles en vigueur. À côté de ces informations techniques, les commentaires ont trait principalement à l'analyse des rapports de forces entre les différents mouvements politiques et les analyses pré-électorales portent, pour l'essentiel, sur les perspectives de gains ou de pertes pour les uns et les autres tandis que les résultats sont principalement analysés sous cet angle. Mais une place est également presque systématiquement faite à la présentation des femmes candidates et/ou élues ainsi qu'à des commentaires concernant l'évolution de la représentation féminine dans la composition des différentes instances pour lesquelles l'électeur est sollicité. Ainsi, par exemple *Ouest-France* du 21 septembre 1988, soit quelques jours avant les élections cantonales des 25 septembre et 2 octobre, consacre-t-il presque une page entière¹ à "La femme en politique" avec un sous-titre évocateur "une place trop inconfortable". Il s'agit pour l'essentiel d'extraits de courriers de lecteurs/lectrices qui déplorent la faiblesse de la représentation féminine dans les diverses instances de la République. En novembre 2000, le journal *Le Maine-Libre* présente une série d'articles sur les différents cantons soumis à renouvellement au printemps suivant et s'agissant des cantons du Mans, titre dans son numéro du 16 novembre "Cantonales : les femmes arrivent en force sur le Mans" et l'article qui accompagne la carte des cantons renouvelables explique que :

*"La parité [est] souhaitée et pas seulement imposée. À gauche comme à droite, les états-majors chercheront à placer des femmes dans la course aux cantons de la Sarthe (...). À ce titre, dans trois des cantons manceaux renouvelables, des femmes montreront le chemin"*².

Quelques mois plus tard, le lendemain du 1^{er} tour des cantonales, dans un entretien au *Maine-Libre*, Roland du LUART, président du conseil général déclare :

*" Dans deux cantons tenus jusqu'ici par la gauche, nous avons présenté des femmes. L'une dépasse Michel MACHETON à Château-du-Loir et l'autre est bien placée à Fresnay-sur-Sarthe. Je crois qu'il y a là une volonté de féminiser l'assemblée départementale"*³.

Depuis 2004, les modes de scrutin régissant les élections régionales et européennes rendant obligatoire le respect de la parité, les commentaires de la presse n'ont plus à mettre en relief particulièrement la place des femmes, sauf de manière incidente comme par exemple *Le Maine-Libre* du 11 mai 2009 qui, présentant en page 3 les principales caractéristiques des listes du Grand-Ouest aux élections européennes, analyse les chances des un(e)s et des autres selon leur rang sur la liste. Ainsi note-t-il que, pour le MODEM,

¹ *Ouest-France*, 21/09/1988, p. 36.

² *Le Maine Libre*, 16/11/2000, p. 14.

³ *Le Maine Libre*, 12/03/2001, p. 23.

NDLR : Les 2 femmes seront élues à l'issue du 2^e tour, le 19 mars suivant, Madame PAVY à Château-du-Loir et Madame LABRETTE-MÉNAGER à Fresnay-sur-Sarthe.

"Waltraud ESNÉE, la présidente du Mouvement démocrate de la Sarthe mène la campagne pour le parti de François BAYROU sur la liste conduite par Sylvie GOULARD [mais] avec la 17^{ème} place sur 18, la représentante de la Sarthe n'est pas en position éligible",

de même, s'agissant de la liste Europe-Ecologie, on lit :

"(...) Sur la liste conduite par Yannick JADOT, figurent deux sarthoises : Delphine SINOÛ, professeur-documentaliste depuis 1995, (...) militante antinucléaire et co-présidente du SEL (Système d'Echange Local) du Maine est n° 8 et Catherine GOUHIER, responsable au sein d'un centre de recherche sur les ondes électromagnétiques (CRIIREM), adjointe au maire du Mans, figure à la 10^{ème} place" ;

Pour le Front de gauche, le journal note que

"Dans la Sarthe, c'est Gilles LEPROUST (PC) et Maryse BERGER (PG) qui défendent les orientations derrière la tête de liste" et ajoute "Là aussi, les deux candidats sarthois n'ont guère de chance de siéger au parlement européen, en étant respectivement n° 7 et n° 6 sur la liste du Front de gauche".

À côté de ces informations générales sur les rapports des femmes avec la politique diffusées par les journaux à l'occasion des élections, la célébration, le 8 mars de chaque année, de la Journée internationale de la femme est l'occasion pour la presse de faire allusion de manière systématique à la situation des femmes dans les différents domaines de la vie sociale et en particulier aux inégalités qui les touchent en matière de représentation dans les instances publiques. Ainsi, dans *les Nouvelles de Sablé* du 5 mars 1998 la parole est donnée à plusieurs femmes et notamment à Martine CRNKOVIC, maire de Louailles, seule maire femme à l'époque dans le canton de Sablé, qui appartient à la catégorie des femmes opposées à la perspective des quotas car selon elle, "Forcer les choses peut casser l'évolution des mentalités. Rendre la présence des femmes obligatoire reviendrait à les imposer alors qu'elles doivent s'imposer d'elles-mêmes"¹, ce qui ne l'empêche pas d'être consciente des difficultés et même surprise de certains comportements quand elle rapporte :

" qu' aux dernières élections municipales en 95, j'ai souhaité faire venir des femmes sur ma liste ; certaines, à qui je l'ai demandé, ont refusé en s'étonnant que je ne m'adresse pas à leurs maris ... elles ont parfois avancé que leurs époux n'accepteraient pas qu'elles soient conseillers ... "².

En 2009, les journaux locaux consacrent plusieurs développements à l'inégalité hommes/femmes, qu'il s'agisse d'un entretien avec l'écrivain Catherine PAYSAN, dans *Le Maine Libre* du 8 mars 2009³ ou d'un entretien avec une philosophe Geneviève FRAISSE, et une animatrice d'un centre de planning familial, Laurence ROUXEL, sarthoise d'origine, coordinatrice locale du planning familial depuis 2003, rapporté par le journal *Ouest-France* des 7/8 mars 2009⁴. En 2010, *Le Maine-Libre* donne la

¹ *Les Nouvelles de Sablé*, 05/03/1998, p. 13 et 14.

² Ibidem.

³ *Le Maine Libre*, 08/03/2009, p. 4.

⁴ *Ouest-France*, 07/08/2009, p. N05.

parole aux Sarthoises sur une page entière : "les Sarthoises parlent des femmes"¹ tandis qu'*Ouest-France* s'intéresse au "gang des postiches féminin et non violent"² et donne la parole à de jeunes étudiantes de l'Université du Maine qui "donnent leur vision de la femme d'aujourd'hui et de celle qu'elles aimeraient devenir"³. Les avis exprimés dans tous ces articles ne sont pas unanimes, les points de vue exprimés sont parfois contradictoires : là n'est pas l'essentiel, l'important est que soit ainsi promu un débat sur la place de la femme dans la société en général et dans la vie politique en particulier. Car c'est là un vecteur important pour agir, dans le temps, sur les changements de mentalités. Y contribuent aussi les comptes rendus d'entretiens que les journalistes ont avec des femmes engagées dans la vie publique à l'occasion des élections, en tant que candidates ou en tant qu'élues ou réélues auxquels s'ajoutent les reportages ponctuels auprès de ces femmes : toutes ces manifestations permettent aux lecteurs, qui sont aussi des électeurs, de mieux connaître les femmes élues, leur personnalité mais aussi leur action et leur point de vue sur la vie publique en général. Irréguliers et d'importance inégale, ces articles ont pris une place croissante au fil du temps dans les journaux locaux concourant à rendre progressivement normale et comme naturelle, la place des femmes dans la vie publique. C'est ce qui explique aussi que la présentation d'une femme élue dans un article des années 90 pouvait encore avoir un caractère novateur alors qu'elle a aujourd'hui un caractère banal. Ainsi *Le Maine-Libre* titre-t-il en 1989 "*Une Sarthoise aux Européennes*"⁴ pour parler, dans un article non signé, de Mme de MALHERBE dont la candidature est présentée en ces termes :

*"Un nom bien connu des Sarthois que celui d'Angéla de MALHERBE, candidate aux élections européennes, figurant en 10^{ème} position sur la liste de l'Alliance (Défense de l'intérêt de l'enfant et de la famille) conduite par Henri JOYEUX. En effet, celle-ci n'est autre que l'épouse du conseiller général du canton de La Châtre et maire de Marçon. (...) Mariée, mère de 5 enfants, elle a créé l'Association PROVIE (Pour l'Épanouissement de la Vie qui ne peut se faire qu'au travers de la cellule familiale)" et l'auteur de conclure : "C'est sans nul doute son engagement en faveur de l'enfant et de la famille qui lui vaut de figurer sur cette 15^{ème} liste aux élections européennes"*⁵.

En 1996, sous le titre "Ces Sarthoises qui nous gouvernent", la revue *La vie Mancelle* consacre un reportage à deux élues sarthoises d'orientation politique très différente : Madame d'HARCOURT et Madame HAUDEBOURG⁶. L'auteur, René COUËDEL, précise que "ces deux exemples témoignent de l'évolution des mœurs et de la qualité de l'efficacité d'une représentation que nous respectons". Présentant ces deux femmes, figures emblématiques de la vie publique sarthoise, il écrit : "Madame Solange d'HARCOURT représente un canton rural, (...) Madame HAUDEBOURG est premier maire-adjoint du chef-lieu du département". Dans cet entretien, ces femmes se définissent elles-mêmes

¹ *Le Maine Libre*, 08/03/2010, p. 2.

² *Ouest-France*, 08/03/2010, dernière page.

³ *Ouest-France*, 08/03/2010, p. 8.

⁴ *Le Maine Libre*, 03/04 juin 1989, p. 4.

⁵ Rappelons que les élections européennes se déroulent alors dans le cadre national, sur la base d'un scrutin de liste proportionnel. Voir notre annexe E 1 infra p. 415. La liste conduite par Henri JOYEUX n'a eu aucun élu.

⁶ *La Vie Mancelle*, n° 329, nov-déc.1996, p. 19 à 21.

d'abord comme des personnes au service de la cité, soucieuses de dépasser les différences d'opinion – sans les renier ni les méconnaître – pour apporter aux citoyens le meilleur d'elles-mêmes, avec leur sensibilité et leurs convictions. En 1998, rendant compte du résultat des élections régionales, *Ouest-France* du 17 mars 1998 titre en page 9 : "Seize conseillers sarthois siégeront à la région : Premier mandat pour quatre élus" et trace un portrait de Madame Cécile BAYLE de JESSÉ, médiatrice familiale qui indique qu'elle s'orientera au Conseil régional vers une commission consacrée à la formation continue car "c'est un domaine où il y a beaucoup de choses à dire et à faire"¹. En 1999, *Ouest-France* dans son édition des 5/6 juin présente dans un encadré spécifique "la Sarthoise Jackie HUBERDEAU sur la liste de WAECHTER"² pour les Européennes. Elle figure en 14^{ème} place sur cette liste du Mouvement des écologistes indépendants (MEI). Madame HUBERDEAU est présentée comme "une des principales animatrices du groupe espérantiste du Maine" ; elle ne détient aucun mandat électoral. Rendant compte des résultats des Européennes, le même journal donne le 15 juin 1999 la parole à plusieurs élu(e)s dont Madame Sylvie GRANGER, porte-parole des Verts qui tire les leçons du bon score réalisé par le mouvement (11,23 % des voix au Mans) en déclarant : "On ne peut plus nous ignorer. Nous ne voulons plus jouer un simple rôle d'aiguillon mais participer réellement aux débats"³. En 2010, *Le Maine Libre* du 24 mars souligne en page 5 que " parmi les 14 élus sarthois qui siégeront [au conseil régional] (...) La Flèche sera très bien représentée. En effet, Emmanuelle BARDIN (Alliance centriste) et Carine MÉNAGÉ (PS), deux nouvelles élues sont toutes deux domiciliées à la Flèche". Lors des élections municipales de 2008, la présentation des maires élu(e)s ne donne guère lieu à des commentaires particuliers quand il s'agit de femmes comme si, effectivement, l'élection d'une femme maire ne constituait plus un événement : les femmes élues ou réélues maires sont présentées de la même manière que les hommes élus ou réélus à ces fonctions comme en témoigne par exemple l'ensemble du numéro 3113 du 27 mars 2008 du journal *Les Nouvelles de Sablé* qui présente successivement tous les maires des cantons de Sablé (p. 15), de Brûlon (p. 20), de Loué (p. 23), de Malicorne (p. 29), de La Flèche (p. 34). Chaque présentation obéit aux mêmes règles : une carte avec les communes du canton, une photo de chaque maire (homme ou femme) avec les mêmes mentions (nom, prénom, âge, profession, date de 1^{ère} élection en tant que maire). Les articles spécifiques présentant l'élection de tel(le) ou tel(le) maire sont également de même importance et les commentaires qui accompagnent l'élection ou la réélection d'une femme maire ne diffèrent pas de ceux concernant les hommes. Un an après l'élection, le journal a effectué une enquête auprès des maires élu(e)s pour la première fois en 2008 et leur a posé les mêmes questions : "Si c'était à refaire ?", "Qu'est-ce qui vous a le plus surpris ?", "Quelle a été votre première décision marquante ?", "Quelle sera votre priorité en 2009 ? Celle du mandat ?", "Le contexte économique aura-t-il une influence sur

¹ **NDLR** : Madame BAYLE de JESSÉ siégera effectivement à la commission de l'Éducation et de la mobilité des jeunes. Composée de 12 membres, cette commission compte, en 1998, 5 hommes et 7 femmes.

² *Ouest-France*, 5/6 juin 1999, p. 9.

³ *Ouest-France*, 15 juin 1999, p. 8.

vos projets ?". Dans son numéro du 19 mars 2009, le journal reproduit les réponses de 10 maires sarthois dont 4 femmes et 6 hommes¹. Il est frappant d'observer la similitude des réactions et des préoccupations. Aucune femme maire ne met en avant son appartenance au sexe féminin pour justifier ou expliquer telle ou telle action ou réaction.

Emblématique aussi du rôle joué par les femmes dans la vie publique sarthoise en général, et politique en particulier, est la place qu'elles occupent dans un article du mensuel *L'Expansion* qui, dans un numéro intitulé "Spécial Le Mans" évoque les diverses personnalités qui "font la ville"². Dans la présentation de ces personnalités qui est faite par secteurs d'activités, on relève que :

- Sur " les 15 patrons qui dynamisent l'activité", sont cités 12 hommes et 3 femmes (Mesdames Sylvie CASENAVE, Dominique BOUDY et Brigitte JAMBART),
- Sur " les 15 politiques qui comptent dans la Sarthe", sont cités 11 hommes et 4 femmes (Mesdames Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Marietta KARAMANLI, Béatrice PAVY et Véronique RIVRON),
- Sur " les 10 chercheurs les plus en vue" sont retenus 8 hommes et 2 femmes (Mesdames Nadine VIVIER et Isabelle HANDY),
- Sur " les 5 têtes d'affiche de la culture", 4 hommes sont cités et 1 femme (Madame PEDOYA).

On mesure, à la lecture de ces lignes, le chemin parcouru par rapport à la situation évoquée vingt ans plus tôt dans *La Vie Mancelle* par Michel ROSIER³.

Ainsi, le non-sujet des années 1950/1960 est devenu quarante ans plus tard un objet normal d'étude, d'observation et de réflexion de la part des journaux d'information grand public. Le même intérêt pour

¹ *Les Nouvelles de Sablé*, 19/03/2009, p. 5 à 9.

Il s'agit des communes et élu(e)s ci-après :

- Souvigné-sur-Sarthe (620 hab.) : Madame PLAT
- Brains-sur-Gée (624 hab.) : Monsieur VEAU
- Crannes-en-Champagne (345 hab.) : Monsieur DALIBARD
- Longnes (355 hab.) : Madame PINEDO
- Tassillé (134 hab.) : Monsieur MÉNAGÉ
- Amné-en-Champagne (435 hab.) : Monsieur DUBOIS
- Chevillé (382 hab.) : Monsieur LORNE
- Ligron (432 hab.) : Madame GAUDIN
- Bazouges-sur-le Loir (1 177 hab.) : Monsieur LAMBALLE
- Le Bailleul (1 080 hab.) : Madame CHAILLEUX

² *L'Expansion*, "Spécial Le Mans", n° 01629, novembre 2010, p. I à VIII.

³ Voir notre observation dans la conclusion de notre deuxième partie, supra p. 154.

l'étude et la réflexion sur la place de la femme dans la société se rencontre aussi dans le cadre d'un certain nombre de manifestations culturelles sarthoises.

2) Les manifestations culturelles sarthoises et les femmes.

Trois catégories de manifestations culturelles sarthoises, et plus précisément mancelles, ont en effet également contribué, et continuent à contribuer, à la prise en compte de la place de la femme dans la vie publique et concourent ainsi à l'évolution et au changement des mentalités.

Créé en 1989, le *FORUM LE MONDE - LE MANS* a ainsi consacré sa 19^{ème} édition des 16/18 novembre 2007 à un thème au titre révélateur : " Femmes, hommes, quelle différence ?". Au cours de ce colloque, trois communications ont concerné le problème de l'égalité des sexes considérée sous l'angle de son actualité politique et des enjeux qu'elle représente pour l'avenir avec des interventions de Sylviane AGACINSKI, Élisabeth BADINTER et Elsa DORLIN.

Depuis 1990 se tient chaque année au Mans une manifestation intitulée *LES CARREFOURS DE LA PENSÉE* qui traite une grande question d'actualité. Le 11^e Carrefour qui s'est tenu les 8/9/10 décembre 2000, a été consacré au thème "Les femmes, mais qu'est-ce qu'elles veulent ?". À cette occasion, sont intervenues des femmes spécialistes de l'histoire des femmes comme Gisèle HALIMI, et Janine MOSSUZ-LAVAU. Dans la brochure de présentation du Carrefour, les propos des organisateurs, Henri LELIÈVRE et Jean-Pierre GÉLARD précisent que "La place des femmes dans la société est certainement l'une de ces questions fondamentales [qui] agitent, ou tout au moins préoccupent, l'ensemble de la planète"¹. Présentant dans son éditorial les différents sujets qui seront abordés pendant les trois jours, Alain GRESH évoque celui portant sur " Les femmes, l'engagement et la politique" et écrit :

" Si partout dans le monde, après de longs combats, les femmes ont obtenu le droit de vote, elles restent absentes de la plupart des lieux de pouvoir politique, que ce soient les instances élues ou les gouvernements. Ainsi, si les parlements des pays nordiques, comptent 39% de femmes, ce pourcentage tombe à 14% pour l'Europe de l'OSCE² – sans les pays nordiques –, à 15% pour les Amériques et l'Asie, à 11% en Afrique et à 4% au Proche-Orient. En Europe, des mesures de discrimination positive, notamment la parité, tendent à corriger ces inégalités, mais on est encore loin du compte (...)"³.

À cette occasion, deux élues sarthoises, Madame ALBAGLI et Madame KARAMANLI ont pris la parole. Lors de notre entretien le 3 mars 2009, Madame ALBAGLI a évoqué les échanges intervenus lors de cette rencontre de décembre 2000 et les thèmes qu'elle a exposés sur les raisons de la sous-représentation des femmes dans la vie politique, les forces et faiblesses liées pour une élue au fait

¹ Henry LELIÈVRE, Jean-Pierre GÉLARD, brochure de présentation du 11^e Carrefour de la Pensée 8/9/10 décembre 2000, Le Mans, 2000, Ed. Imprimerie de la Communauté urbaine du Mans, p. 5.

² NDLR : OSCE = Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (Organisation regroupant 56 états situés en Europe mais aussi en Asie centrale et en Amérique).

³ Ibidem, p. 12.

d'être une femme, le rôle des femmes élues dans la politique départementale (3 femmes sur 40 au conseil général de l'époque) avec leurs possibilités et leurs limites.

Créées en 2000, à l'initiative de la Délégation sarthoise aux droits des femmes, les conférences annuelles *FEMMES D'HISTOIRE* ont aussi contribué à faire connaître le rôle des femmes dans l'histoire et à faire réfléchir le grand public sur leur place dans la société d'aujourd'hui. D'abord organisées dans le cadre d'un cycle d'une dizaine de conférences s'étalant en général de novembre à février, les conférences sont depuis 2006 regroupées sur deux jours à l'occasion d'un colloque organisé en janvier au Palais des Congrès au Mans. Le cycle 2003/2004 portait sur le thème "Femmes en marche au XIX^e siècle" et avait donné lieu à des conférences dont le contenu contribuait à sensibiliser le public au combat des femmes pour accéder à une plus grande égalité avec les hommes. Ainsi, Édith TAÏEB avait-elle parlé de "Hubertine AUCLERT : "De la république dans le ménage à la vraie République" tandis que Yannick RIPA avait tenté de répondre à la question : "Le XIX^e siècle est-il l'âge d'or de la presse féministe ?". Michèle RIOT-SARCEY, Michelle PERROT et Geneviève FRAISSE avaient, de leur côté, respectivement évoqué "Les femmes dans les révolutions parisiennes de 1830/1848/1871", "George SAND et l'idée de progrès" et "Clémence ROYER, philosophe et femme de sciences". Le cycle 2004/2005 avait été consacré à un thème très contemporain qu'exprimait bien le titre : "Années 1960-1970-1980 : une révolution des femmes". Les intitulés des sujets et les conférenciers/conférencières souvent prestigieux qui sont intervenu(e)s sont révélateurs de l'intérêt porté aux femmes. Citons par exemple : Geneviève FRAISSE qui a parlé de "Nous qui sommes sans passé, les femmes", Lucien NEUWIRTH qui a traité de "L'égalité des droits civils pour les femmes : l'avènement d'une démocratie familiale", Yvette ROUDY a présenté "Droits de la femme : un ministère pas comme les autres", Gisèle HALIMI a raconté "Le procès de Bobigny", Simone VEIL a parlé de "La loi sur l'IVG.", Janine MOSSUZ-LAVAU, quant à elle, avait choisi le ton de l'ironie pour développer "Je ne suis pas féministe mais ... Antiféminisme toujours là !".

Ces manifestations trouvent un relais dans la presse locale qui en annonce la tenue et en assure un compte-rendu contribuant à la diffusion des idées et réflexions qui y sont échangées. Ainsi s'agissant du *Forum Le Monde-Le Mans* de novembre 2007¹, le *Maine Libre* en rappelle la tenue et le programme dans son numéro du 16 novembre et cite les propos de son organisateur, Jean BIRNBAUM pour qui : " (...) [Le sujet] n'est pas seulement de s'interroger sur le passé et le présent des rapports entre hommes et femmes (...), c'est aussi et peut-être surtout explorer les conditions de cette démocratie à venir"².

¹ Le forum s'est tenu le week-end durant lequel le tramway a été inauguré : cet événement a bien sûr fait la une des quotidiens et a été largement commenté dans les pages intérieures ... mais une petite place a cependant été accordée au forum !

² *Le Maine Libre*, 16/11/2007, p. 4.

Le journal *Ouest-France* rappelle également la tenue du forum dans son édition du 16 novembre (p.16) et rendant compte, dans son numéro du lundi 19 novembre, de la journée de la veille, il légende une photo par ces termes : "Un millier de personnes sont venues entendre Élisabeth BADINTER et Sylviane AGACINSKI dimanche après-midi".

En 2000, *Les Carrefours de la Pensée* des 8/9 décembre avaient également fait l'objet d'une bonne couverture par la presse locale puisque dans le *Maine Libre* du samedi 9 décembre, les deux tiers de la page 6 du journal sont consacrés à leur présentation tandis que le lundi 11 décembre, un encadré en page 3 appelle l'attention du lecteur avec ce titre : "Carrefours de la pensée : la démocratie est un combat qui reste à mener". Le journal *Ouest-France* du 8 décembre titre en page 12 : "Les Carrefours de la pensée débutent ce soir au Palais des Congrès : les femmes au cœur des débats" et légende une photo de Madame Marie-Georges BUFFET en ces termes "La ministre des sports, Marie-Georges BUFFET sera au Mans dimanche pour évoquer la place de la femme dans la société politique"¹ et un encadré mentionne aussi la présence attendue de Catherine BEAUNEZ, dessinatrice et auteure du livre "On les aura" dont les dessins humoristiques seront projetés² à cette occasion. Le lundi 11 décembre, le même journal rend compte longuement de la journée du dimanche avec un titre révélateur en page 10 : "Un constat un peu pessimiste aux Carrefours de la pensée – Politique : la parité tire la langue" et cite les interventions des élues sarthoises, Chantal ALBAGLI et Mariette KARAMANLI et celle de Roselyne BACHELOT.

Ainsi la Sarthe n'est-elle pas restée étrangère, en cette période de la fin du XX^e siècle et ce début du XXI^e aux débats et échanges concernant la place des femmes dans la société en général et dans la vie politique en particulier. Il n'est pas étonnant dans ces conditions, que tout cela ait trouvé un prolongement chez les élues de la période, dans le regard qu'elles portent sur elles-mêmes et leur environnement.

D. LE REGARD DES ÉLUES SUR ELLES-MÊMES ET LEUR ENVIRONNEMENT.

Des témoignages recueillis auprès des femmes élues entre 1989 et 2010, il ressort que leur engagement dans des fonctions électives demeure certes, dans plusieurs cas, lié à des facteurs déjà soulignés précédemment : influence familiale, rôle du parti, rôle du hasard et des circonstances. Mais ces facteurs semblent peser d'un poids moindre, les femmes s'engageant de manière plus autonome. Pour beaucoup en effet, l'engagement dans une fonction élective est le résultat d'une volonté personnelle, souvent liée au désir de prolonger dans une telle fonction un engagement associatif ou militant. Ainsi, Madame BOUSSET, élue en 2008, nous a déclaré :

¹ Finalement, Madame BUFFET ne participera pas à la journée du dimanche.

² Catherine BEAUNEZ, *On les aura*, Vauvert, Ed. Au diable vauvert, 2001, 120 p.

"Mon engagement dans la vie municipale trouve pour partie son origine dans mon désir de prolonger d'une certaine manière celui que j'avais dans ma vie professionnelle tournée vers le domaine social ; par ailleurs, mon activité politique antérieure auprès du maire d'une ville de plus de 12 000 habitants m'avait donné le goût de l'action, même si pour ma fonction municipale actuelle, mon orientation politique n'entre pas en ligne de compte"¹.

Pour Madame GRANGER, élue en 2001, son engagement dans la vie municipale a découlé de son activité de militante écologiste liée à sa "prise de conscience de la finitude de la planète et de la folie de nos modes de vie"² mais plus militante que gestionnaire elle n'a pas persévéré dans la carrière.

Madame HERSEMEULE place son engagement politique "dans le prolongement de ses activités au sein d'associations diverses telles que association de parents d'élèves, du planning familial, d'Attac"³ et ne dissocie pas son action publique de son combat pour une plus grande égalité homme/femme qui est pour elle tout simplement une lutte en faveur de l'égalité républicaine. Lors de notre entretien, elle nous a d'ailleurs dit sa satisfaction de voir créée au sein de la municipalité mancelle une commission dédiée à l'égalité homme/femme.

Le témoignage de Madame de PASQUALE, élue à la faveur d'une élection partielle en 2005 et réélue en 2008 est également éclairant puisqu'il montre que son entrée en politique est le résultat à la fois d'une influence familiale et d'une volonté personnelle :

"Je pense que l'influence familiale est pour moi très importante dans mon engagement. Dans ma famille, tout le monde milite dans des associations locales. Mes parents étaient engagés dans plusieurs associations : Mutuelle, syndicat, associations caritatives locales, bibliothèque ... Ma mère a exercé trois mandats en tant que conseillère municipale, mon frère aîné est élu municipal dans son village ... Très jeune, je suis allée à des réunions politiques en famille et j'ai participé à la création et à l'animation d'un "club de jeunes" dans mon village. Ensuite, je me suis engagée dans des mouvements qui me correspondaient : MFL, MFPPF, Parents d'élèves ... "⁴.

En réponse à la question de savoir si sa situation familiale (épouse, mère) avait été un handicap ou un atout, Madame de PASQUALE précise : "Cela ne se pose pas non plus. J'ai décidé de me présenter en accord avec mon conjoint sans que cela pose question. C'est moi qui choisis mes engagements".

Dans ses motivations Madame MOTREUIL, quant à elle, ne nie pas non plus l'influence familiale dans sa décision mais situe celle-ci dans le cadre d'une démarche personnelle :

"Mon engagement dans la vie publique est lié à mon origine familiale (d'origine sociale modeste, j'ai été très tôt sensible à l'injustice sociale). Par ailleurs, durant mes études universitaires, j'ai pris conscience de la nécessité d'agir et je me suis engagée, non pas en politique, mais dans le cadre d'une activité associative tournée vers le commerce équitable, c'est-à-dire dans le cadre d'une activité qui n'est pas seulement une action de charité. Progressivement, j'ai pris conscience que pour avoir une

¹Témoignage oral, Madame BOUSSET, 10/09/2010, source E 7, p. 253.

²Témoignage oral, Madame GRANGER, 13/10/2010, source E 17, p. 253.

³ Témoignage oral, Madame HERSEMEULE, 15/12/2010, source E 22, p. 253.

⁴ Témoignage écrit, Madame de PASQUALE, 22/02/2011, source E 12, p. 253.

possibilité d'agir sur les événements, il fallait aller au-delà de cette activité bénévole et en 2000, je me suis engagée dans le Mouvement des Verts. Très rapidement, j'ai été investie par le parti pour être son porte-parole en Sarthe et le représenter dans plusieurs scrutins : scrutins cantonaux en 2001 et 2004, scrutin parlementaire en 2002 (sans succès !) ... puis scrutin régional en 2004 : j'ai été élue puis réélue en 2010¹.

Madame SEVÈRE explique sa démarche ainsi :

"Mes parents ont plutôt une culture de gauche, proches du PS. Ils ont été syndicalistes à la CFDT. J'ai moi-même été militante chez Artisans du Monde et Attac. J'ai toujours été sensibilisée aux problèmes environnementaux, planétaires et intéressée par la complexité des réponses à y apporter (...). Bien sûr le contact avec d'autres militants m'a incité à franchir le pas pour " m'encarter" chez le Verts vers 2002. En l'occurrence chez les "Verts" mon statut de femme a été un véritable atout puisque la parité dans des listes était depuis longtemps inscrite dans les textes de ce parti. De plus les femmes ne se bousculaient pas pour être en position éligible sur une liste" ².

Enfin, bien qu'éluës pour la 1^{ère} fois respectivement en 1983, 1989 et 2001, les conditions dans lesquelles les trois femmes députées de la Sarthe ont commencé leur ascension politique illustrent le chemin parcouru par les femmes des années 2000.

Madame PAVY (élue conseillère municipale en 1983) nous déclare :

"Mon engagement dans la vie publique n'est pas lié à une tradition familiale ou une influence familiale ; au contraire, la politique était plutôt un sujet tabou dans mon entourage familial. Mon engagement est essentiellement lié à ma volonté de m'impliquer dans la vie locale, d'être au service de la collectivité. Mon entrée au conseil municipal de Saint-Pierre de Chevillé a été ressentie avec un certain étonnement dans mon entourage, suivi aussi d'une certaine fierté. Au début des années 80, l'arrivée de femmes dans les instances publiques commençait à être considérée comme plus naturelle que par le passé ; en outre, ma jeunesse (j'avais à peine 25 ans) et ma profession (comptable) ont sans doute été des facteurs favorables et peut-être que mon "statut" de future maman n'a pas été étranger au choix qui a été fait ..." ³.

S'agissant de l'engagement politique, elle poursuit :

" Tant que je n'ai eu que des fonctions municipales, je n'ai pas fait état de mes opinions politiques et je pense que pour un mandat local, c'est souhaitable qu'il en soit ainsi. En revanche, pour des fonctions qui dépassent le cadre municipal, les choses sont différentes. Ainsi, lorsque j'ai été candidate pour être élue au Conseil général, il m'a paru nécessaire d'être engagée dans un mouvement politique et d'en faire état ; cela est a fortiori vrai pour une fonction parlementaire"⁴.

Madame KARAMANLI (élue en 1989) nous explique :

"Mes parents sont grecs et étaient des résistants à l'occupation nazie pendant la 2ème guerre mondiale. Pendant la dictature (1967-1974), ils ont été surveillés et poursuivis. J'ai été élevée dans une culture de résistance et de justice. J'étais adhérente du Parti Socialiste Grec avant de venir en France faire mes études. J'ai donc milité au PS Français dès 1984 en arrivant en France. J'ai été responsable chez les jeunes socialistes. J'ai été élue conseillère municipale du Mans en 1989. J'ai été

¹ Témoignage oral, Madame MOTREUIL, 16/02/2011, source E 40, p. 253.

² Témoignage oral, Madame SEVÈRE, 13/01/2011, source E 54, p. 254.

³ Témoignage oral, Madame PAVY, 04/04/2011, source E 45, p. 254.

⁴ Ibidem.

candidate aux élections législatives.(...) Je crois que l'engagement politique est nécessaire : il passe par un affichage de ses opinions, de ses idées. Mais l'engagement partisan, c'est-à-dire l'appartenance à un parti n'est pas toujours nécessaire : cela peut dépendre notamment du niveau de la fonction ou du mandat"¹.

Madame LABRETTE-MÉNAGER (élue en 2001 mais candidate dès 1983 ...) évoque en ces termes son démarrage dans la vie publique sarthoise et son engagement politique :

"J'ai des convictions ancrées depuis mon adolescence. Mon père a été un des premiers adhérents du RPR (je conserve sa carte d'adhérent de janvier 1977, le mouvement avait été créé en décembre 1976). Ma première élection date de 2001 mais j'ai été candidate dès 1983, aux élections municipales de Roupperoux-le-Coquet et je n'ai pas été élue. En 1983, ma condition de femme et, qui plus est, de jeune femme (j'avais 22 ans !) a été un handicap certain ; j'étais du reste la seule femme candidate ! Vingt ans plus tard, en 2001, les choses avaient changé et ma triple condition de femme, de mère de famille et de chef d'entreprise a plutôt représenté un atout. Pour moi l'engagement politique est nécessaire. C'est une question de principe, de respect de l'électeur et d'honnêteté vis à vis de l'électeur. À l'intérieur du parti, la discipline existe mais elle n'est pas un obstacle à l'expression individuelle et il existe différentes sensibilités ; pour ma part, je me situe dans la mouvance du gaullisme social"².

Les dispositions légales prises pour faciliter l'arrivée des femmes dans les instances publiques et l'évolution progressive des mentalités telle qu'elle est exprimée à travers la presse notamment ont constitué au cours des vingt dernières années autant d'éléments favorables à cette insertion et les résultats n'ont pas été négligeables. Pour autant, ces changements permettent-ils de considérer que les femmes sont devenues les égales des hommes ? La réalité ne soulève-t-elle pas quelques interrogations ?

¹ Témoignages écrit et oral, Madame KARAMANLI, 08/03/2009 et 15/05/2011, source E 24, p. 253.

² Témoignage oral, Madame LABRETTE-MÉNAGER, 07/04/2011, source E 26, p. 253.

II. UNE RÉALITÉ À NUANCER.

Les lacunes que révèle la législation sur la parité, les incidences de l'évolution de l'organisation institutionnelle et politique du pays et le maintien de disparités entre hommes et femmes constituent en effet autant d'éléments qui viennent pondérer l'appréciation qui peut être portée sur l'amélioration, constatée, notamment quantitative, de la place des femmes dans la vie publique sarthoise au cours des deux dernières décennies.

A. UNE PARITÉ POLITIQUE INCOMPLÈTE.

Si les lois sur la parité ont incontestablement permis d'améliorer la représentation féminine dans les instances publiques, elles ne sont cependant pas exemptes de lacunes qui en limitent la portée.

1) Des dispositions légales disparates.

Les dispositions légales mises en place en 2000 ou certaines de celles adoptées depuis se caractérisent par une hétérogénéité qui réduit l'ampleur des effets recherchés. En premier lieu, toutes les élections ne sont pas concernées par les règles paritaires et, même si celles-ci ont pu avoir un effet d'entraînement, les résultats atteints montrent que là où n'existe pas d'obligation paritaire, la représentation féminine demeure, sauf exception, inférieure, voire très inférieure à la représentation masculine. Au demeurant, dès les premières applications de la loi sur la parité la presse locale avait appelé l'attention des lecteurs sur les lacunes qu'elle comportait. Ainsi, dans *Le Maine Libre* du 9 mars 2001, un encadré alerte le lecteur "Égalité des femmes : la Sarthe en retard"¹. Le titre peut surprendre alors qu'à l'issue des élections cantonales du même mois, le Conseil général va compter 8 femmes sur 40 membres (soit 20 % du total, plaçant le département au 2^e rang des départements français). En fait, l'article traitant surtout de l'inégalité professionnelle hommes/femmes, les exemples ne manquent pas mais il pointe aussi les lacunes de la loi sur la parité pour les élections municipales dans les communes de plus de 3 500 habitants puisqu'il souligne que :

"Dans la Sarthe, 19 communes sont concernées par cette loi [mais] qu'on ne s'y trompe pas ! Car, si les femmes sont désormais appelées à siéger plus massivement dans les conseils municipaux, combien parmi elles peuvent espérer gérer demain les affaires communales dans un douillet fauteuil de maire ? Très peu. Et pour cause. Les partis politiques ne leur ont confié que très rarement une tête de liste. Dans le département, aucune des 19 communes concernées par la loi sur la parité ne compte à ce jour de femme première magistrate. Et il y a peu de chances pour que le scrutin de 2001 change la donne. Sur les 42 listes engagées dans la bataille des municipales, seulement 6 sont conduites par des femmes : à Allonnes, Coulaines, Changé, Parigné-l'Évêque, Ecommoy, Sablé. Et à chaque fois, ces

¹ *Le Maine Libre*, 09/03/2001, p. 14.

*chefs de file au féminin auront fort à faire pour espérer contrer la candidature de leurs adversaires du sexe opposé*¹.

De fait, en Sarthe, les conseillères municipales des communes de moins de 3 500 habitants représentent 28,7 % des élus en 2001 et 33,7 % en 2008, contre respectivement 47,5 % et 49 % dans les communes de plus de 3 500 habitants. S'agissant des adjoints, si les femmes représentent 49,4 % du total en 2008 dans les communes de plus de 3 500 habitants, elles n'en représentent que 29,8 % dans les communes de moins de 3 500 habitants. Au Conseil général, même si la présence féminine place le département à un bon rang par rapport aux autres départements français (3^{ème} rang en 2004 et 8^{ème} rang en 2008), il n'en demeure pas moins qu'en 2004, 3 conseillers sur 4 sont des hommes et en 2008, c'est le cas pour 4 conseillers sur 5. Seule la représentation sarthoise à l'Assemblée nationale échappe à la marginalité puisque sur 5 députés, 3 sont des femmes, tandis que le Sénat demeure fermé aux Sarthoises depuis 1948 et que les portes du Parlement européen ne leur ont jamais été ouvertes.

En second lieu, les modalités pratiques des modes de scrutin contribuent à atténuer la portée de la règle paritaire. Ainsi, pour les élections sénatoriales, la loi du 30 juillet 2003 a réservé l'application de la proportionnelle aux départements élisant 4 sénateurs et plus, au lieu de 3, ce qui a réduit des 2/3 à la moitié le nombre de sièges de sénateurs concernés par l'obligation de parité. Le département de la Sarthe élisant 3 sénateurs est ainsi resté régi par la règle du scrutin majoritaire. La loi du 11 avril 2003 sur l'alternance stricte aux élections régionales et européennes comporte deux dispositions atténuant également l'effet des règles sur la parité :

- pour les élections régionales, la création de sections départementales a réduit le degré de proportionnalité puisque le décompte des élus se fait à partir de listes plus courtes ; la majorité des listes étant conduites par des hommes, le résultat final se fait au détriment des femmes ;
- pour les élections européennes, la loi a divisé le territoire en 8 circonscriptions régionales, atténuant ainsi l'effet paritaire puisque pour chaque parti présentateur, on passe d'une liste unique à huit listes.

S'agissant des élections cantonales, la loi de 2007 créant des binômes titulaire/suppléant devant être de sexe différent a conduit, selon les termes mêmes du rapport de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes "à cantonner les femmes aux postes de suppléantes, puisqu'aux élections de 2008, 79,1 % des titulaires investis furent des hommes"². En Sarthe, l'application de ce dispositif en 2008 s'est accompagnée d'une réduction du nombre de candidatures féminines titulaires : 33 femmes candidates en 2001, soit 27 % et 38 femmes en 2004, soit 29 %, mais seulement 18 femmes en 2008,

¹ Ibidem.

Voir également sur cette remarque, nos développements ci-après pt 2 : Des postes de responsabilité à l'écart de la parité.

² Cité dans *Le Monde*, 30/04/2008, p. 16.

soit 20 % du total¹. Or, les chiffres du passé montrent que l'augmentation du nombre de femmes élues conseillères générales a suivi une ligne parallèle à l'augmentation du nombre de femmes candidates. Ainsi, en 2001, il y avait renouvellement dans 21 cantons ; les femmes candidates étaient au nombre de 33 et présentes dans 18 cantons sur 21 (soit dans 86 % des cantons renouvelés) ; 6 ont été élues, soit 29 % des élus de 2001. Aux élections de 2008, il y avait également renouvellement dans les mêmes 21 cantons ; les femmes candidates titulaires ne sont plus que 18 (soit – 45 %) et sont présentes dans 11 cantons (soit dans 52 % des cantons seulement) ; elles sont 4 élues, soit 19 % du total des élus de 2008. Bien entendu, le recul manque encore pour apprécier sur la durée l'impact que peut avoir la réforme de 2007. Peut-être manquera-t-il d'ailleurs toujours dans la mesure où les projets de réorganisation territoriale viendront peut-être modifier en profondeur la représentation des citoyens dans les instances départementales et régionales. Au demeurant, les craintes engendrées par les projets de réforme illustrent, d'une certaine façon, la fragilité de la féminisation des instances territoriales puisque tendant à montrer que celle-ci est à la merci d'une modification d'un mode de scrutin. Il est vrai, qu'en l'état, le projet de réforme prévoit qu'à partir de 2014, le scrutin de liste, avec obligation de parité, serait institué pour les communes de moins de 500 habitants, ce qui devrait, selon le ministère de l'Intérieur, permettre "à 100 000 femmes de plus d'entrer dans les conseils municipaux"².

Enfin, la législation adoptée durant cette dernière période en matière de financement public des partis politiques a développé des comportements ambivalents chez les dirigeants des partis politiques. En effet, la loi du 15 janvier 1990, en liant le montant de la subvention financière versée par l'État aux partis politiques au nombre de voix obtenues par ceux-ci au premier tour des élections législatives générales a constitué pour eux une forte incitation à multiplier le nombre de candidatures. Dans ce cadre, la présentation d'un nombre plus important de femmes a été un des moyens permettant de répondre à cet objectif. L'augmentation du nombre de candidatures femmes à la députation relevée aux élections législatives de 1993 et 1997 (donc antérieures à la loi du 6 juin 2000 sur la parité) ne paraît donc pas avoir pour seule origine une volonté des dirigeants politiques d'ouvrir plus largement aux femmes les portes de l'Assemblée nationale. Ce soupçon trouve d'ailleurs une illustration dans la décennie qui suit. En effet, la loi du 6 juin 2000 a prévu une pénalité financière pour les partis ne respectant pas la parité dans la présentation de candidatures aux élections législatives³, pénalité calculée en fonction de l'écart constaté entre le nombre de candidats hommes et le nombre de candidates femmes. Il est apparu que certains partis ont préféré subir une pénalité financière plutôt que d'appliquer la règle de la parité dans les candidatures, cette pénalité s'avérant non dissuasive. Dans son

¹ Voir le détail dans les annexes C 8, infra p. 367 et C 9, infra p. 368.

² Cité par Mariette SINEAU dans *Femmes et pouvoir sous la Vème République*, Paris, Ed. Presses de la FNSP, 2011, p. 256.

³ Rappelons que celles-ci se déroulant au scrutin uninominal, elles se prêtent plus difficilement au respect de la parité que celles se déroulant selon un scrutin de liste.

livre, *Femmes et pouvoirs sous la V^e République*, Mariette SINEAU¹ mentionne en effet que, selon une étude réalisée en 2008 sur les élections de 2007, les pénalités appliquées les concernant se sont élevées à 5 millions d'euros, chiffre qui se compare à un financement public total d'un montant de 74 millions. En outre, selon la même étude il apparaît que pour les trois partis, PC, PS et UMP, la proportion de candidats masculins a été d'autant plus grande (et donc d'autant plus faible pour les femmes) que la force du parti dans la circonscription était élevée et que, dans bon nombre de cas les candidatures féminines ont concerné des terres de mission. Le département de la Sarthe n'est pas, à cet égard, représentatif du comportement moyen des partis politiques de 2007 puisqu'il a élu 3 femmes sur les 5 députés qu'il envoie au Palais Bourbon. Lors de notre enquête auprès des femmes élues, nous avons interrogé nos interlocutrices sur les raisons de cette situation. Pour plusieurs d'entre elles, cette donnée était ignorée ou demeurait inexplicée. Les motifs évoqués par les autres élues peuvent être regroupés autour de trois axes qui peuvent se recouper : le rôle de la volonté des hommes et des partis, l'occasion d'une relève et l'image du département.

Ainsi, selon Mme RIVRON :

"Cette place est liée pour une large part à l'attitude du Président du Conseil général, Monsieur du LUART, qui a toujours été partisan d'associer davantage les femmes à la gestion des affaires publiques. Il a confié des tâches importantes et des responsabilités à des femmes au Conseil général et cela a été un facteur favorable au choix fait par notre parti de présenter des femmes en position éligible pour un poste de députée"².

L'attitude de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) semble effectivement avoir été déterminante dans la promotion des femmes vers l'Assemblée nationale. Ainsi, pour Mme PAVY :

"Cette place est liée pour une part au fait que ces élections de femmes sont intervenues à l'occasion d'une relève, c'est-à-dire au fait que le député sortant ne se représentait pas. S'agissant de ma propre candidature en 2002 (et de mon élection), je dois dire qu'elle est le résultat d'une demande de François FILLON, car je n'étais pas particulièrement attirée par cette perspective à ce moment-là, venant d'être élue l'année précédente au Conseil général ; il y a eu une "pré-campagne" au sein de la fédération nationale de mon parti et j'ai été désignée par la commission d'investitures"³.

Que la relève d'un député sortant, qui ne se représente pas, soit une occasion de promotion d'une femme est également illustrée par le cas de Mme LABRETTE-MÉNAGER avec une nuance importante liée à la préparation de cette relève ainsi que la députée nous l'a exprimé :

¹ Mariette SINEAU, op. cité, p. 223 et suivantes.

² Témoignage oral, Madame RIVRON, 13/04/2011, source E 52, p. 254.

³ Témoignage oral, Madame PAVY, 04/04/2011, source E 46, p. 254.

La référence de Madame PAVY à la demande faite auprès d'elle par Monsieur FILLON d'être candidate est à rapprocher du point de vue de M. ROSIER selon qui le souci de M. François FILLON était d'éviter l'installation dans le département d'une concurrence masculine susceptible de lui disputer sa suprématie (Témoignage écrit, M. ROSIER, 20/10/2011, source E 60, p. 254.).

Il est intéressant d'observer le parallélisme inversé avec la situation de de 1946/47 qui, selon Madame MEO, voyait Monsieur Christian PINEAU, patron sarthois de la SFIO, agir pour éviter qu'une femme, Madame OYON, devienne une concurrente pour lui ! (voir nos remarques supra p. 65.).

"En ce qui me concerne, le terrain avait été préparé en liaison avec le député en place, M. HÉLIER, dont j'ai été la suppléante pendant le mandat de 2002 à 2007. Pour mon mouvement, l'UMP, ma candidature a été considérée comme naturelle"¹.

Le témoignage de Mme NIVELAIS fait également référence au caractère engagé des femmes élues députées puisque : "À cause ou grâce au cumul des mandats, il s'agit de femmes connues ou reconnues au sein de leur parti ; [cumulant] différentes fonctions, [elles sont] plus facilement éligibles"². Ces témoignages confirment en tout cas l'application en Sarthe de l'observation de Philippe BATAILLE et Françoise GASPARD selon qui : "(...) pour concourir utilement, il faut aussi être membre d'un parti bien installé dans la vie nationale, disposant d'une structure locale capable de vous apporter un soutien logistique pendant la campagne"³. Enfin, un dernier élément d'explication a été mentionné par Mme GOUHIER :

"On laisse la place aux femmes en Sarthe parce qu'il faut des femmes sur l'ensemble du territoire [départemental] et que le territoire ne présente pas de grands enjeux. (...) Par cette expression, je veux dire que le fait d'être député(e) de la Sarthe n'a pas la même portée que d'être député de Loire-Atlantique ou de Paris ou d'une grande métropole et c'est ce qui contribue à expliquer pourquoi les partis politiques ont pu en Sarthe, laisser davantage de place aux femmes en ce domaine ..."⁴.

Cette remarque trouve effectivement une illustration dans le fait que, dans son dernier livre, Mariette SINEAU évoque les départements comptant 3 femmes députées. Elle ne parle pas de la Sarthe alors qu'elle mentionne la Bretagne avec ses deux "départements vedettes" : les Côtes d'Armor qui comptent 3 femmes députées sur 5 élus⁵ et le Finistère avec 4 sièges sur 8 occupés par des femmes⁶.

Si la Sarthe occupe une place particulière en ce qui concerne son nombre de députées femmes, elle ne se distingue pas par une pratique audacieuse en matière de répartition des postes de responsabilité entre hommes et femmes.

2) Des postes de responsabilité à l'écart de la parité.

À l'exception des postes d'adjoints dans les communes de plus de 3 500 habitants et de la composition de la commission permanente du conseil régional, les postes de responsabilité ne sont pas concernés par les règles paritaires et demeurent largement occupés par les hommes. Ainsi, la Sarthe ne compte-t-elle aucune femme maire d'une commune de plus de 3 500 habitants et si la progression du nombre de femmes maires dans le département n'est pas négligeable (il a doublé entre 1995 et 2008), il ne concerne en 2008, que 51 communes sur 375 (soit 13,6 % du total) et sur ces 51 communes :

¹ Témoignage oral, Mme LABRETTE-MÉNAGER, 07/04/2011, source E 26, p. 253.

² Témoignage écrit, Madame NIVELAIS, 05/12/2010, source E 42, p. 253.

³ Philippe BATAILLE, Françoise GASPARD, "Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent", Ed. La Découverte, 1999, p. 52-53.

⁴ Témoignage oral, Mme GOUHIER, 03/02/2011, source E 16, p. 253.

⁵ NDLR : c'est-à-dire la même situation qu'en Sarthe.

⁶ Mariette SINEAU, *Femmes et pouvoir sous la V^e République*, op. cité p. 227.

- 32 (soit 63 %) sont des communes comptant moins de 500 habitants ; et sur ces 32 communes : 5 ont moins de 100 habitants et 7 entre 100 et 250 habitants, c'est-à-dire des communes dans lesquelles les enjeux ne sont pas considérables ;
- 7 seulement comptent plus de 1 000 habitants.

Présentant les résultats des élections des maires après le premier tour des municipales, le journal *Le Maine-Libre* du 22 mars 2008 donnait d'ailleurs la tendance titrant dans sa page 4 "Les femmes maires toujours très minoritaires". Le commentaire du chroniqueur est éclairant :

"Elles [les femmes] pourraient presque créer un club pour manifester le peu de considération que les listes leur proposent et le manque d'enthousiasme que les électeurs leur portent. Madame le maire d'une commune sarthoise est en moyenne âgée de 55 ans et a exercé majoritairement l'activité de mère au foyer, la profession d'agricultrice ou d'enseignante, et est également à la retraite. Ne seraient-elles pas finalement moins disponibles que les hommes et moins enclines à briguer la plus haute responsabilité municipale ? Si les femmes affichent en effet, à ce niveau, une discrétion "naturelle", c'est aussi qu'elles y sont fortement encouragées par les hommes"¹.

Comparée au taux moyen observé en France où l'on compte 9,6 % de femmes maires dans les communes de plus de 3 500 habitants, la Sarthe n'est pas, sur ce plan, dans la moyenne nationale (il lui suffirait cependant de deux femmes maires dans ces communes pour y être). En revanche, elle appartient à l'immense majorité des départements dans lesquels le maire des communes de plus de 3 500 habitants est un homme puisque c'est le cas de 90,4 % des communes concernées.

Au Conseil général, la présidence est détenue depuis 1945, sans discontinuer par un homme²; en 2008, 3 femmes sont vice-présidentes du conseil général (sur 12 vice-présidences, soit 25 %) et 4 président une commission (sur ces 4, deux sont également vice-présidentes du conseil et également députées, Mesdames PAVY et LABRETTE-MÉNAGER)³. Au Conseil régional, la présidence est également détenue depuis l'origine par un homme⁴ et si, conformément à la loi, la commission permanente compte autant de femmes que d'hommes, 2 femmes seulement sont présidentes de commission (sur 9 commissions) ; sur ces 2 femmes, une est sarthoise, Madame RABIN, qui préside la commission de la stratégie européenne et internationale et des coopérations interrégionales ; deux autres sarthoises, Madame MOTREUIL et Madame CABARET sont vice-présidentes respectivement de la commission des infrastructures, transports et déplacements et de la commission de la culture, du sport et de l'éducation populaire⁵. Sans sous-estimer le rôle des présidents et vice-présidents des commissions, les témoignages recueillis auprès des conseillères régionales rencontrées font ressortir un fonctionnement centralisé du conseil régional, facteur peu favorable à l'exercice d'une influence

¹ Jean-Benoît GAYET, "Les femmes maires toujours très minoritaires", *Le Maine-Libre*, 22 mars 2008, p. 4.

² Voir annexe C 3, infra p. 357.

³ Voir annexes C 5, infra p. 359 et C 6, infra p. 361.

⁴ Voir annexe R 2, infra p. 377.

⁵ Voir annexes R 4, infra p. 379 et R 5, infra p. 380.

marquante des élues "de base". Ainsi, Madame B. nous explique que "Le conseil régional fonctionne de façon très pyramidale. (...) On est un peu des élu(e)s sous tutelle"¹. Madame MOTREUIL ressent le même poids du fonctionnement centralisé du conseil régional quand elle souligne :

"(...) La grande concentration du pouvoir au sein du conseil régional : le président, le premier vice-président, le directeur de cabinet du président et le directeur général des services forment une sorte de petit directoire qui arrête beaucoup de décisions, au moins dans leur principe, ce qui est mal vécu par certain(e)s élu(e)s"².

On relève encore qu'une seule femme, non sarthoise, siège à la commission des finances qui compte 12 membres et dont le poids est primordial dans les décisions concernant toutes les actions engagées par le Conseil régional, leur financement constituant un élément essentiel conditionnant leur mise en œuvre.

À l'Assemblée nationale, où une seule femme préside une commission³, les trois députées sarthoises appartiennent respectivement à la commission des Finances (Madame PAVY), à la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire (Madame LABRETTE-MÉNAGER en est la vice-présidente) et à la commission des Lois (Madame KARAMANLI). S'agissant de l'expérience qu'elles retirent de cette appartenance, deux des parlementaires rencontrées nous ont livré leur vécu. Pour Madame PAVY :

" (...) Pour ma part, tout en accordant beaucoup d'importance aux questions sociales, j'ai demandé à l'Assemblée nationale d'être membre de la commission des finances ; en 2001 il n'y avait que deux places pour les femmes à cette commission. Je n'ai pas pu y être admise tout de suite, mais j'ai pu l'intégrer à la faveur de la nomination au gouvernement d'une des deux femmes qui y siégeaient"⁴.

Madame LABRETTE-MÉNAGER estime, quant à elle :

"Il y a toujours une différence d'approche : les dirigeants ont toujours tendance à orienter les femmes vers les activités dans lesquelles ils les estiment aptes à agir, secteur social et éducatif notamment. Quand on est une femme élue, il faut se battre pour accéder à des fonctions de responsabilité dans les commissions économiques par exemple. Lorsqu'une femme pourra, sans que cela soulève des discussions de principe, devenir présidente d'une commission des finances dans une assemblée, un grand pas aura été accompli vers la parité réelle hommes/femmes"⁵.

Au regard des résultats liés à la mise en œuvre des lois sur la parité, rendant compte dans un article au titre évocateur "Élections : parité, encore raté !", paru dans le journal *Le Monde* du 30 avril 2008 des résultats des élections municipales et cantonales de 2008, Anne CHENIN, reprenant l'analyse de l'Observatoire de la parité entre les Femmes et les hommes concluait :

¹ Témoignage oral, Anonymat demandé, 20/04/2011, source E 8, p. 253.

² Témoignage oral, Madame MOTREUIL, 16/02/2011, source E 40, p. 253.

³ Il s'agit de Madame TABAROT, députée des Alpes-Maritimes, qui est présidente de la commission des Affaires culturelles et de l'éducation.

⁴ Témoignage oral, Madame PAVY, 04/04/2011, source E 45, p. 254.

⁵ Témoignage oral, Madame LABRETTE-MÉNAGER, 07/04/2011, source E 26, p. 253.

" *Quand la loi n'est pas directement contraignante, les stratégies électorales continuent à primer sur le projet démocratique de l'égalité entre les femmes et les hommes*"¹.

Mais au-delà de la présence des femmes dans telles ou telles instances, se pose la question de savoir si les instances où elles siègent sont toujours celles où s'exerce le pouvoir.

B. UN POUVOIR DÉPLACÉ.

En effet, l'amélioration quantitative de la représentation féminine enregistrée au cours des deux dernières décennies, relative et inégale selon les instances, est aussi à apprécier en fonction de l'évolution de l'organisation institutionnelle et administrative que le pays a connue au cours des trente années écoulées.

1) Des lieux de pouvoir revisités.

En effet, les 3 échelons historiques auxquels correspondaient les trois lieux de pouvoir – l'État, le département, la commune - ont été progressivement multipliés par deux puisqu'à ces 3 niveaux se sont ajoutés les niveaux européen, régional et intercommunal. Dès lors, la question est posée de savoir comment évaluer la portée de l'amélioration de la féminisation de telle ou telle instance au regard de la notion même d'exercice du pouvoir. En d'autres termes, la place reconnue aux femmes dans une instance donnée n'est-elle pas plus au moins inversement proportionnelle au pouvoir réel dont dispose, ou dont est censée disposer, ladite instance ? L'analyse de l'évolution des compétences assumées par chacun de ces niveaux ne permet pas d'apporter une réponse générale à cette interrogation en raison notamment de l'enchevêtrement des compétences, de la multiplication et de la complexification croissante des circuits de décision. Ainsi, au niveau européen, le parlement européen a vu au fil du temps ses pouvoirs accrus en matière de contrôle de la commission européenne par exemple. À cet égard, la parité instituée pour les élections des parlementaires européens mérite d'être saluée comme une mesure favorable à l'amélioration de la place des femmes dans la vie publique. Mais n'y-a-t-il pas parallèlement à ce mouvement un autre mouvement qui conduit à réduire le rôle de celle-ci au bénéfice d'une mécanique institutionnelle intergouvernementale et non pas supranationale comme l'expérience en matière de gestion de la crise financière récente semble l'attester ? Si oui, que penser du renforcement de la présence des femmes dans un parlement qui voit ses pouvoirs accrus pour contrôler un organe qui voit les siens se réduire ? Dans ce domaine de l'Europe, le déplacement des lieux de pouvoir a été relevé par exemple par l'ancien Premier ministre, Édouard BALLADUR qui a pu écrire que " [dans le cadre du] traité de Maastricht, les états sont en partie dessaisis au profit de l'Assemblée européenne qui voit ses pouvoirs étendus"². Au plan national se pose la question de savoir si le parlement demeure le même lieu de pouvoir qu'il a pu être dans le passé du fait de la montée en

¹ Anne CHENIN, *Le Monde*, 30 avril 2008, p.16.

² Édouard BALLADUR, *Le pouvoir ne se partage pas*, Paris, Ed. Fayard, 2009, p. 264.

puissance des institutions européennes¹ qui le privent par le haut de certaines de ses prérogatives tandis que les mesures de décentralisation et les transferts de compétence de l'État vers les collectivités territoriales contribuent à les réduire par le bas. Dès lors, la progression du nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale n'est-elle pas liée, au moins partiellement, au sentiment que cet échelon national ne présenterait plus le même intérêt que naguère pour les hommes et deviendrait, par voie de conséquence, moins attractif qu'il a pu être dans le passé ? N'y a-t-il pas là un élément qui s'ajoute à ceux évoqués précédemment pour expliquer que le département de la Sarthe compte 3 femmes sur les 5 député(e)s qu'il élit ?

Les considérations qui précèdent concernant le glissement des pouvoirs des instances citées restent du domaine de l'interrogation. En revanche, il n'en va pas de même pour la féminisation des communes face au développement de l'intercommunalité qui conduit à pondérer l'impact de la progression des femmes dans les conseils municipaux.

2) Une intercommunalité peu féminisée.

En effet, si les femmes ont amélioré quantitativement de manière significative leur présence au sein des conseils municipaux, les pouvoirs de ceux-ci se sont au fil du temps amenuisés au bénéfice de ceux dévolus aux institutions intercommunales (syndicats de communes à vocation unique puis multiple, communautés de communes, communautés urbaines). Très tôt d'ailleurs certains observateurs sarthois ont mis en relief ce changement. Ainsi, en mars 1977, dans un article paru dans *La Vie Mancelle*, Yves PÉDRA, exposant les conditions dans lesquelles se présentait la perspective des élections municipales au Mans, parle de l'avenir et écrit de façon prémonitoire :

*" (...) un avenir qui, quel que soit le vainqueur de cette élection municipale mancelle, sera marqué par l'importance sans cesse croissante du conseil de communauté urbaine, émanation d'élus des différents conseils municipaux des villes communales, rejetant d'ailleurs ceux-ci un peu dans l'ombre. Car, qu'on ne s'y trompe pas, c'est à la communauté urbaine que se traite la majeure partie des affaires, même si dans l'esprit du public, cette idée n'est pas encore bien implantée (...) "*².

Cette observation relative à la communauté urbaine du Mans s'applique en fait de manière générale dans le département puisque c'est au cours des années 1990/2000 que les coopérations intercommunales ont pris une importance croissante en application notamment de la loi du 6 février 1992 qui a créé les communautés de communes. La coopération intercommunale n'avait d'ailleurs pas attendu cette date pour exister, diverses instances en ayant prévu le fonctionnement depuis un siècle, c'est-à-dire depuis que la loi du 22 mars 1890 avait autorisé la création de syndicats de communes permettant aux communes intéressées de gérer une activité qu'elles souhaitent précisément mutualiser.

¹ Précisons que ces institutions ne sont pas nécessairement de nature supranationale mais peuvent être de nature intergouvernementale (conseil européen, conseil des ministres).

² Yves PÉDRA, "Municipales – la dernière ligne droite", *La Vie Mancelle*, n° 164, mars 1977, p. 4.

À partir des années 50, d'autres organismes vont se multiplier¹ aboutissant à ce qui a été appelé "la révolution silencieuse de l'intercommunalité"². Silencieuse en effet car toute cette évolution a laissé subsister la commune comme cellule de base de la démocratie locale alors même que celle-ci voyait ses prérogatives réduites entraînant insensiblement un glissement des lieux de pouvoir. En effet, la très grande majorité des communes ont adhéré à une communauté de communes puisqu'au niveau national la France comptait au début de l'année 2011³ un ensemble de 2 599 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernant 35 041 communes (soit 95 % des communes françaises). La Sarthe n'est pas restée à l'écart du mouvement et en 2008, les 32 communautés de communes et la communauté urbaine du Mans regroupaient 366 communes soit 98 % des communes du département. Or, conformément à la loi, toute communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. Ses autres compétences sont optionnelles mais la loi prévoit qu'elle en exerce au moins une de l'un des domaines suivants : environnement, logement, voirie, équipements culturels, sportifs ou d'enseignement préélémentaire et élémentaire, action sociale, assainissement. Les communautés urbaines – c'est le statut de Le Mans Métropole – exercent, elles, de plein droit, en lieu et place des communes membres, des compétences nombreuses relevant des six catégories suivantes : développement et aménagement économique, social et culturel (zones d'activités, lycées et collèges, équipements culturels et sportifs), aménagement de l'espace communautaire (urbanisme, transports), équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire (logement), politique de la ville, gestion des services d'intérêt collectif (cimetières, assainissement, eau, abattoirs), environnement (élimination des déchets, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores ...). Ce rapide inventaire des compétences dont ne jouissent plus les communes membres d'une communauté de communes ou d'une communauté urbaine permet de prendre la mesure du déplacement de pouvoir que représente cette évolution. S'agissant du département de la Sarthe, l'annexe M 4 (infra p. 288) donne le détail des compétences transférées qui touchent notamment et fréquemment le développement économique, le tourisme et l'aménagement du territoire, l'habitat et le logement, la protection et la mise en valeur de l'environnement, les équipements collectifs, la jeunesse et les sports. Ainsi l'essentiel des décisions ayant un impact sur la vie des collectivités et de leurs habitants relève désormais des communautés de communes. La place croissante prise par les zones d'activités communautaires et l'implantation des entreprises dans ces zones est une des illustrations du développement de l'intercommunalité. Ainsi, en

¹ Décret du 20 mai 1955 créant les syndicats mixtes ; Ordonnance du 5 janvier 1959 créant les SIVU (Syndicats intercommunaux à vocation unique) et les SIVOM (Syndicats intercommunaux à vocation multiple) et les districts urbains ; Loi du 16 juillet 1971 incitant à la fusion des communes ; Loi du 6 février 1992 créant, outre les communautés de communes, les communautés de ville ; Loi du 12 juillet 1999 supprimant les communautés de ville et les districts pour ne laisser subsister que trois structures : la communauté urbaine, la communauté de communes et la communauté d'agglomération.

² L'expression est citée dans le n° 369 de mars 2011 de la revue *"Regards sur l'actualité"*, Ed. La Documentation Française, p. 57.

³ Voir Marc THOUMÉLOU *"Collectivités territoriales, quel avenir ?"*, Paris, Ed. La Documentation Française, 2011, p. 174-175.

Sarthe, on dénombrait, en 2001, 59 zones d'activités communautaires, sur lesquelles étaient implantées 1 164 entreprises ; au lendemain des élections de 2008, on dénombre 95 zones d'activités communautaires regroupant 2 022 entreprises¹.

Or la composition des organes dirigeants des instances communautaires résulte d'une élection au suffrage indirect, les membres des conseils communautaires étant élus par les conseils municipaux des communes composant la communauté de communes (ou la communauté urbaine en ce qui concerne Le Mans) et aucune règle ne prévoit la nécessité de veiller à une représentation équilibrée hommes/femmes en leur sein. L'examen de la composition des 33 conseils communautaires sarthois est particulièrement révélateur puisqu'il fait ressortir d'une part que la place des femmes y est quantitativement inférieure, voire très inférieure, à celle qu'elles occupent dans les conseils municipaux des communes membres de la communauté de commune et d'autre part qu'au sein des conseils communautaires, les postes de responsabilité ne sont occupés que de manière marginale par les femmes. Ainsi, en 2008, le pourcentage moyen départemental de femmes dans les conseils municipaux des communes membres d'une communauté de communes représente 35,5 % du total des élus municipaux ; or dans les conseils communautaires, ce pourcentage moyen est de 23,4 % seulement, soit une réduction d'un tiers de la représentation féminine. Ces taux moyens dissimulent d'ailleurs des situations contrastées entre les différents conseils communautaires comme le montre le tableau détaillé de la page suivante (tableau 19). En effet, deux conseils communautaires se distinguent positivement car présentant une représentation féminine supérieure à celle des conseils municipaux des communes les composant. Il s'agit des CC du Massif de Perseigne (42 % de femmes dans son conseil communautaire contre 36 % dans les conseils municipaux de ses communes) et la CC du Val de Loir (38 % contre 37 %). Tous les autres conseils communautaires ont une représentation féminine inférieure à celle relevée dans les conseils municipaux des communes les composant, certains de ces conseils communautaires se caractérisant par une représentation féminine inférieure à 10% : ainsi en va-t-il du conseil communautaire du Pays de Loué qui compte 1 femme sur 33 membres, soit 6 % de son effectif et du conseil communautaire des Portes du Maine Normand où les deux femmes qui y siègent représentent 9 % de son effectif de 22 membres. S'agissant des postes de responsabilité, on relève qu'en 2008, sur 33 présidents de conseils communautaires, 4 sont des femmes, soit 12 % du total, ce qui place néanmoins le département au-dessus de la moyenne nationale (5,5 %)² et sur 212 vice-présidents on dénombre 35 femmes, soit 17 % du total. Compte-tenu des règles relatives à la composition des conseils communautaires, les 4 femmes présidentes sont bien entendu des élues municipales et deux d'entre elles détiennent en plus un autre mandat :

¹ Ces chiffres ont été établis par nos soins à partir des informations figurant dans les deux documents établis par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) intitulés : *Album des Maires et Mairies de la Sarthe* édités respectivement en 2001 (Album 2001-2007) et 2008 (Album 2008-2014) – CAUE : 1, rue de la Mariette, 72000 Le Mans.

² Ce taux national de 5,5 % est celui de 2005 ; il se trouve que la Sarthe avait également un taux de 12 % à cette date avec 4 femmes présidentes de CC élues en 2001.

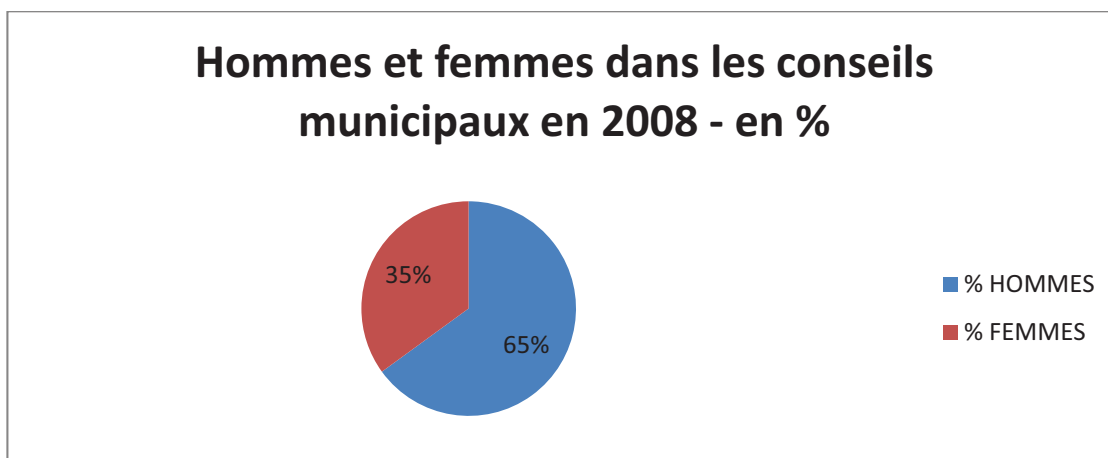
- Madame Chantal MORE-CHEVALIER, présidente de la CC du canton de Pontvallain et est adjointe au maire de Cérans-Foulletourte.
- Madame Véronique CANTIN, présidente de de la CC des Rives de Sarthe et maire de Neuville-sur-Sarthe.
- Madame Christine MARCHAND, présidente de la CC du Pays des Brières et du Gesnois est adjointe au maire de Montfort-le-Gesnois et conseillère régionale ;
- Madame Chantal ALBAGLI, présidente de la CC du pays malicornais est maire de Dureil et conseillère générale.

Tableau 20 : situation comparée des femmes dans les conseils municipaux et dans les conseils communautaires sarthois en 2008

Communautés de communes	Situation dans les conseils municipaux			Situation dans les conseils communautaires		
	nb total élus	nb femmes	soit % femmes	nb total élus	nb femmes	soit % femmes
CC Alpes Mancelles	164	44	27%	30	4	13%
CC Antonnière	57	22	39%	27	4	15%
CC Aune et Loir	102	37	36%	21	5	24%
CC Bassin Ludois	116	41	35%	27	5	19%
CC Bocage Cénomans	79	27	34%	20	5	25%
CC du Canton de Pontvallain	143	58	41%	38	14	37%
CC de la Champagne Conlinoise	205	69	34%	31	4	13%
CUM – Le Mans Métropole	263	120	46%	50	18	36%
CC Loir et Bercé	178	72	40%	27	8	30%
CC de Lucé	112	39	35%	24	7	29%
CC Maine 301	117	37	32%	23	3	13%
CC du Massif de Perseigne	70	25	36%	12	5	42%
CC Orée de Bercé Béloinois	179	69	39%	33	7	21%
CC du Pays Belmontais	163	54	33%	32	6	19%
CC du Pays Bilurien	116	40	34%	25	7	28%
CC du Pays Calaisien	171	62	36%	29	7	24%
CC du Pays de l'Huisne Sarthoise	356	132	37%	58	16	28%
CC du Pays de Loué	191	46	24%	39	1	3%
CC du Pays des Brières et du Gesn.	249	81	33%	39	10	26%
CC du Pays de Sillé	127	45	35%	27	5	19%
CC du Pays Fléchois	175	61	35%	50	13	26%
CC du Pays Malicornais	99	39	39%	18	4	22%
CC du Pays Marollais	181	58	32%	38	8	21%
CC des Portes du Maine	165	69	42%	22	2	9%
CC des Portes du Maine Normand	170	42	25%	33	2	6%
CC des Rives de Sarthe	84	37	44%	24	5	21%
CC de Sablé-sur-Sarthe	243	98	40%	62	21	34%
CC du Saosnois	283	84	30%	42	8	19%
CC du Sud-Est du Pays Manceau	109	46	42%	20	7	35%
CC du Val de Braye	193	63	33%	36	7	19%
CC du Val de Loir	123	46	37%	34	13	38%
CC du Val de Sarthe	193	81	42%	40	12	30%
CC Vègre et Champagne	144	43	30%	27	5	19%
TOTAL 33 CC	5320	1887	35%	1058	248	23%

LES FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX ET DANS LES CONSEILS

COMMUNAUTAIRES SARTHOIS EN 2008



GRAPHIQUE 67 : Pourcentage d'hommes et de femmes dans les conseils municipaux des 366 communes sarthoises adhérentes à une CC en 2008



GRAPHIQUE 68 : Pourcentage d'hommes et de femmes dans les conseils communautaires regroupant les 366 communes sarthoises adhérentes à une CC en 2008

Ainsi, la féminisation accrue des conseils municipaux constatée depuis 1995 a été parallèle à l'augmentation des transferts de compétences des communes vers les communautés de communes au sein desquelles la représentation féminine est demeurée très inférieure à celle observée dans les conseils municipaux. Au demeurant, le constat n'est pas propre à la Sarthe ni aux seules communautés de communes. En effet, il ressort d'une enquête effectuée dans le Maine-et-Loire, en 2008, auprès de trois communautés d'agglomérations (Angers, Saumur et Cholet) et dont rend compte Philippe TEILLET dans une étude au titre évocateur "L'intercommunalité toujours sans les femmes ?"¹, que les femmes ne représentent que 23 % des élus des conseils communautaires de ces 3 agglomérations. Plus précisément encore, l'auteur souligne que "près de 63 % du nombre total de femmes proviennent des trois villes centres alors que ces communes ne représentent que près de 37 % du total des trois conseils communautaires. Mais, selon une symétrie parfaite, pour les autres communes disposant de plus de 63 % des délégués, les femmes ne constituent qu'à peine 37 % du total"². Parmi les éléments expliquant cette situation, l'auteur relève l'importance des règles de désignation des représentants des communes dans les organes communautaires. Elles prévoient que chaque commune doit être présentée par au moins une personne au conseil communautaire et le plus souvent, les statuts stipulent qu'il s'agit du maire. Évoquant ainsi le cas de Saumur, il relève que : "(...) dans l'agglomération de Saumur, les 31 communes périphériques ont chacune deux délégués. On ne trouve que 7 femmes parmi eux alors que Saumur en désigne 13 sur ses 31 représentants"³.

Le cas de la Communauté Urbaine du Mans est également très révélateur. La CUM réunit 9 communes dont le Mans. Le conseil communautaire de 2008 compte 50 membres. Sur ces 50 membres, 39 sont des élus du Mans et 11 des 8 autres communes⁴. Sur ces 50 membres, 18 sont des femmes (soit 36 %). Sur ces 18 femmes, 17 sont des élues de la ville du Mans. Sur les 8 autres communes membres de la CUM, seule la commune de La Chapelle Saint-Aubin a une femme comme représentante et il s'agit de Madame LAUNAY qui est maire de la commune.

Au total, qu'il s'agisse des zones rurales ou des zones urbaines, l'observation de Pierre-Jean ROZET formulée dès 2005 se trouve justifiée : "Le processus de désignation [des membres des conseils communautaires] aboutit à une moindre proportion de femmes dans les conseils communautaires où il n'y a aucune obligation de parité"⁵.

¹ Philippe TEILLET, "L'intercommunalité toujours sans les femmes ?", *Problèmes politiques et sociaux*, n° 951-952, août-sept. 2008, p. 155 à 156.

² Ibid. p. 154.

³ Ibid. p. 155.

⁴ Ces 8 communes sont Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle Saint Aubin, Mulsanne, Rouillon, Sargé-lès-le-Mans et Yvré l'Évêque. À l'exception d'Allonnes qui dispose de 3 représentants au conseil communautaire et de Coulaines qui y a 2 représentants, les autres communes n'y ont qu' 1 représentant.

⁵ Pierre-Jean ROZET, *communes, intercommunalités, quels devenir ?*, rapport du conseil économique et social, Paris, Ed. des journaux officiels, 2005, p. I. 17.

À ces limites rencontrées par les femmes dans leur marche vers une plus grande égalité avec les hommes pour gérer les affaires publiques s'ajoutent les difficultés qu'elles doivent surmonter dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

C. UN COMBAT INÉGAL.

Si les femmes ne sont toujours pas en 2010 à égalité avec les hommes dans les conditions d'accès aux différentes fonctions électives, elles ne le sont pas non plus dans l'exercice de leurs fonctions. Cette inégalité ne trouve pas son origine dans des dispositions réglementaires qui rendraient plus difficile, pour les femmes, l'exercice de leurs fonctions électives. L'inégalité en ce domaine résulte davantage du poids des mentalités et des habitudes qu'il s'agisse de la présomption d'incompétence des femmes ou du partage des tâches dites domestiques.

1) La bataille de la crédibilité.

Même si les esprits évoluent, perdure l'a priori selon lequel les femmes seraient moins compétentes que les hommes pour s'occuper des affaires publiques hormis les secteurs dans lesquels leur nature les prédisposerait à intervenir (famille, enfance par exemple), secteurs se situant dans le prolongement de leur place dans la sphère privée (mère, épouse, gardienne du foyer). Néanmoins, la présence des femmes dans des domaines de plus en plus variés de l'activité publique est devenue progressivement une réalité, mais elle se fait au prix d'un effort de leur part plus grand que celui fourni par les hommes occupant des fonctions comparables. C'est ce qui ressort des témoignages recueillis auprès des élues rencontrées dans le cadre de notre recherche. La majorité d'entre elles a en effet insisté sur le surplus de travail qui leur est demandé pour affirmer leur crédibilité face à leurs collègues masculins, et cela quelle que soit l'instance où elles siègent.

Élue municipale depuis 2001, Madame PLESSIS s'est aperçue "qu'il est nécessaire d'argumenter tout le temps, d'être deux fois plus actives que les hommes" ¹ et donc disposer de l'énergie nécessaire à cet effet, ce que confirme une de ses collègues, Madame T. qui accomplit son premier mandat municipal depuis 2008 et qui souligne que "(...) pour faire avancer ses idées, il faut du temps et une implication sans faille auprès des individus quels qu'ils soient (élus, employés des collectivités et usagers) pour expliquer, questionner, soutenir (...)"².

Élue depuis 22 ans, maire depuis 7 ans, Madame G. s'exprime ainsi :

"Lorsqu'une femme exerce cette fonction [de maire], elle est plus exigeante envers elle-même ; elle s'investit beaucoup, elle doit être bonne sinon on lui fera sentir qu'après tout, elle n'est qu'une femme. Dans une réunion, une femme maire non connue comme telle ne va pas être spontanément considérée

¹ Témoignage écrit, Madame PLESSIS, 31/12/2010, source E 47, p. 254.

² Témoignage écrit, Anonymat demandé, 31/01/2011, source E 55, p.254.

comme le maire de la commune. Les dossiers présentés par des femmes sont en général mieux préparés car elles sont soucieuses de pouvoir bien défendre leur point de vue"¹.

Titulaire de plusieurs mandats et dotée d'une longue expérience, Madame ALBAGLI ne cache pas que :

"(...) le poids de l'histoire et l'image de la femme dans l'inconscient collectif sont encore réels et obligent les femmes à faire "plus" que les hommes pour montrer qu'elles sont capables de faire aussi bien, sinon mieux, qu'eux. Il faut toujours prouver, répéter pour convaincre, faire preuve d'une ténacité sans faille (...)"².

Détenrice de plusieurs mandats également, Madame MARCHAND souligne de son côté que :

"S'agissant de l'accès aux fonctions électives, je n'ai pas eu de souci majeur pour accéder au poste d'élue municipale (il y avait déjà des femmes élues au conseil municipal), au niveau du conseil communautaire (CC), mon acceptation par la majorité masculine des membres du CC a été plus difficile : il m'a fallu environ deux ans pour être reconnue comme une présidente légitime (...). J'ai été frappée par la nécessité, pour les femmes élues, de faire davantage que les hommes ; il y a une exigence plus grande vis à vis des femmes et il y a parfois des réflexions qui sont faites aux femmes et qui ne le seraient pas aux hommes (...)" mais elle concède, "qu'à l'inverse, il y a peut-être parfois de la part des hommes une retenue plus grande vis à vis des femmes ... "³.

Ces efforts plus grands pour être prises au sérieux rendent d'autant plus difficile le travail des femmes investies dans des fonctions électives qu'elles continuent à assurer l'essentiel des tâches domestiques.

2) L'inégal partage des tâches domestiques.

Sur un plan général, malgré les évolutions intervenues depuis un quart de siècle, les femmes continuent, selon Pascale KREMER " [d'assumer] 70 % du travail domestique et 60 % du travail parental"⁴ tandis que Catherine OMNÈS rappelle en 2003 :

" Qu'en contraste avec les discours sur les "nouveaux pères", 80% des tâches domestiques sont assumées par les femmes au sein du ménage ; de 1985 à 1998, le temps consacré par les hommes aux tâches domestiques a progressé de onze minutes (...)"⁵.

Or il ne peut y avoir d'égalité entre hommes et femmes dans l'exercice de fonctions électives (comme dans les autres domaines de la vie sociale) que si, comme l'écrit Geneviève FRAISSE " il y a aussi parité domestique. La parité [politique] veut le partage du pouvoir ; or le pouvoir se partage partout, dans l'espace domestique, civil, économique, politique"⁶. Or précise-t-elle, "les femmes ne vivent leur indépendance [politique] qu'au prix d'une double journée de travail. L'autonomie

¹Témoignage oral, Anonymat demandé, 14/10/2010, source E 15, p. 253.

²Témoignage oral, Madame ALBAGLI, 31/03/2009, source E 1, p. 253.

³Témoignage oral, Mme MARCHAND, 17/05/2011, source E 37, p. 253.

⁴Pascale KREMER, "L'espace domestique au centre de la domination masculine", in *Le Monde, dossiers et documents*, n°339, février 2005, p. 2.

⁵Catherine OMNÈS, "Les trois temps de l'emploi féminin : réalités et représentations", op. cité, p. 12 sur 16.

⁶Geneviève FRAISSE, "La démocratie exclusive : un paradigme français", in *Pouvoirs*, n° 82, Ed. du Seuil, septembre 1997, p. 16 (Dossier : Femmes en politique).

démocratique se paie d'un prix lourd pour les femmes"¹. Moins disponibles en général que les hommes pour s'occuper des affaires publiques, les femmes sarthoises le sont aussi et, lors de nos entretiens, l'importance de cet élément a été soulignée par beaucoup comme l'illustrent les trois types de situations rencontrées et les réactions enregistrées à cet égard. Une première situation, celle des femmes seules et sans enfant illustre en quelque sorte par défaut cette donnée. En effet, les femmes rencontrées se trouvant dans cette situation ont souligné l'atout que cela a représenté pour leur engagement et leur implication dans la vie publique. Ainsi Madame GRANGER reconnaît que sa situation personnelle – seule sans charge de famille – a été pour elle "un atout pour l'aider à mener son mandat municipal en [lui] permettant une très grande souplesse horaire et une grande disponibilité sans avoir à négocier quoi que ce soit"². Madame GUILLET élue municipale pendant 24 ans se souvient que "sans enfant, et mon conjoint ayant une activité professionnelle qui l'amenait à de fréquents déplacements, j'avais une bonne disponibilité pour exercer mes fonctions d'élue"³. Cette reconnaissance de l'atout que représente une telle situation n'empêche pas les femmes de cette catégorie d'évoquer précisément les difficultés des femmes confrontées à la nécessité de faire face à de multiples contraintes. Ainsi, bien que non concernée elle-même par cet aspect lié aux tâches familiales, le point de vue exprimé par Madame HEUZÉ mérite d'être médité :

"... il est aussi certain que tant que la répartition des tâches entre homme et femme au sein de la famille n'aura pas évolué de manière significative, l'exercice de fonctions électives par une femme lui demandera plus d'efforts que pour un homme. En effet, toujours très impliquées dans la vie familiale et sociale et davantage qu'autrefois dans la vie professionnelle, les femmes ne peuvent pas s'investir dans la vie politique avec la même disponibilité que les hommes"⁴.

Certaines femmes, conscientes des contraintes que représentaient leurs devoirs d'épouse ou de mère ont attendu d'être dans une situation les libérant de ces devoirs pour s'engager dans une fonction élective ou pour accepter une sollicitation d'un parti ou d'un maire⁵. Ainsi Madame de PASQUALE explique-t-elle :

"...depuis toujours, la société française est organisée et les mentalités sont orientées pour que les hommes se libèrent facilement des contraintes du foyer et des enfants et donc s'investissent dans la vie publique et professionnelle. Les femmes ont donc à faire face à ce fait et il est assez difficile de lever cette barrière pour rétablir un équilibre de participation entre les hommes et les femmes. (...) Lorsque je travaillais, je savais que je n'avais pas suffisamment de temps à consacrer pour exercer

¹ Ibid. p. 15.

² Témoignage oral, Madame GRANGER, 13/10/2010, source E 17, p. 253.

³ Témoignage oral, Madame GUILLET, 14/10/2010, source E 18, p. 253.

⁴ Témoignage oral, Madame HEUZÉ, 17/02/2009, source E 22, p. 253.

⁵ Dans certains cas en effet, cette disponibilité plus grande présumée chez les femmes n'ayant pas ou plus de charge de famille est un des critères de choix des partis politiques pour présenter une femme à une fonction élective. Une telle démarche traduit bien la présence, chez les décideurs, d'un raisonnement qui les conduit à considérer implicitement qu'une mère de famille aura plus de difficulté qu'un père de famille à s'impliquer dans une vie publique.

correctement un mandat, en plus de mon emploi. Donc, je ne me suis pas engagée dans la vie publique avant d'avoir la disponibilité nécessaire (...)"¹.

De même, Madame GOUHIER a "dû attendre que [ses] enfants soient autonomes"² et "s'est engagée à 50 ans" et Mme G. nous a déclaré "... Je suis arrivée à cette fonction [de maire] alors que mes enfants étaient adultes. Si j'avais été plus jeune, cela aurait pu être un handicap"³ tandis que Madame ARRAULT se souvient :

"Lors de ma première élection, j'étais veuve et mes enfants âgés de 18 et 20 ans et mon engagement s'est accompagné de leur compréhension. Aussi, même si mon travail m'obligeait à devoir gérer un emploi du temps parfois contraignant, ma situation de famille n'a pas constitué un handicap dans l'accession et l'exercice de mes fonctions"⁴.

La situation des femmes mères de famille avec enfants à charge est bien évidemment vécue de façon différente des précédentes et de façon variable également selon les circonstances personnelles : femmes travaillant ou non à l'extérieur et à proximité ou non du lieu d'habitation, femmes militantes ou non, importance de la collectivité où est élue la femme, tempérament, attitude du conjoint ... Autant d'éléments qui influent sur l'implication de l'élue et son parcours.

Ainsi, Madame KARAMANLI mère de quatre enfants, adjointe à la mairie du Mans, membre du conseil communautaire de la CUM et députée de la Sarthe estime que " (...) [l'important] est que j'ai un mari avec qui je partage équitablement les tâches de la vie domestique et familiale et cela suffit à bien faire les choses"⁵ tandis que Madame PAVY souligne l'importance d'une bonne organisation :

"Je m'investis de manière égale dans mes différentes fonctions. Je n'ai pas, globalement, de déception particulière. Je peux simplement dire que l'exercice de fonctions électives (surtout quand elles sont multiples) suppose une bonne organisation du temps, car il est parfois difficile de pouvoir concilier les contraintes familiales et celles qui découlent des mandats exercés, et sans doute est-ce encore plus délicat pour une femme car les femmes sont encore, peu ou prou, considérées comme plus responsables que les hommes de la bonne réalisations des tâches dites "domestiques"⁶.

Madame ROUXIN très engagée dans la vie politique du département se souvient que ce qui a été important a été "l'accord total [de son mari] et son soutien comme celui de ses enfants qui avaient 14, 19 et 23 ans en 1977 lors de [sa] première élection"⁷. C'est le même point de vue qu'exprime Madame PLONCARD qui souligne

"Cette fonction [d'élue et de maire] prend beaucoup de temps sur la vie de famille et professionnelle. À nous de trouver un équilibre entre toutes ces tâches (...) Il faut l'accord de son conjoint pour se lancer dans une aventure très prenante"⁸.

¹ Témoignage écrit, Madame de PASQUALE, 12/02/2011, source E 12, p. 253.

² Témoignage oral, Madame GOUHIER, 03/02/2011, source E 16, p. 253.

³ Témoignage oral, Anonymat demandé, 14/10/2010, source E 15, p. 253.

⁴ Témoignage oral, Madame ARRAULT, 14/10/2011, source E 2, p. 253.

⁵ Témoignage écrit, Madame KARAMANLI, 08/03/2009, source E 24, p. 253.

⁶ Témoignage oral, Madame PAVY, 04/04/2011, source E 45, p. 254.

⁷ Témoignage oral, Madame ROUXIN, 01/03/2011, source E 53, p. 254.

⁸ Témoignage oral, Madame PLONCARD, 04/10/2010, source E 48, p. 254.

Mais si le partage des tâches domestiques entre hommes et femmes a progressé, même s'il demeure encore inégal, il reste que, comme le relève le sociologue François de SINGLY "Le rééquilibrage ne prend pas en compte la charge mentale qui resterait l'affaire des femmes" ¹. Et c'est cette charge mentale qui, sans être exprimée comme telle, est soulignée par nombre de femmes élues rencontrées quand elles font état d'un certain sentiment de culpabilité.

Ainsi, Madame LAIR mère de trois enfants, élue en 1983 se souvient que "l'absence liée aux réunions était ressentie par les enfants" ² tandis que Madame LAMBERT pourtant mère au foyer – donc à priori plus disponible pour ses enfants – avoue " [avoir] parfois culpabilisé" ³ et Madame NIVELAIS rapporte "mes enfants ont des difficultés à accepter les temps d'absence que ce mandat m'occasionne" ⁴ rejoignant Madame SÉVÈRE qui est consciente que si

*" [son] mari [l'a] beaucoup encouragée à accepter cette fonction, [il] trouve quand même que ce n'est pas toujours facile de jouer les baby-sitters surtout quand plusieurs réunions se cumulent dans la même semaine" et elle termine en évoquant "ses enfants [qui] se plaignent parfois de [son] manque de disponibilité"*⁵.

Madame BLIN a analysé son expérience en ces termes :

*"De la part de mon époux – dont le père avait exercé les fonctions d'adjoint pendant 38 ans dans la commune – j'ai trouvé encouragement et aide. En revanche, en tant que mère de 3 enfants jeunes, je dois dire que l'exercice de mes fonctions municipales n'a pas toujours été chose aisée notamment lors de mon 2^e mandat en tant qu'adjointe alors que notre fille aînée atteignait l'âge de l'adolescence. Je pense qu'elle a souffert de mon manque de disponibilité. Ainsi, je repense, avec un sentiment de culpabilité, à un papier qu'elle avait laissé à mon intention sur la table du salon dans lequel elle me demandait un rendez-vous pour un entretien. C'est dire au passage qu'au-delà des questions matérielles de gestion du temps, c'est aussi au vécu psychologique de l'entourage que l'élue doit être attentive"*⁶.

Madame Patricia CLAUDE reconnaît que les sollicitations liées à l'exercice de son mandat et la multiplication des réunions sont des éléments qui "compliquent parfois le quotidien" et admet que, pour son époux et ses enfants, cela n'est pas toujours aisé à vivre et conclut en convenant que "si la situation était inversée, je ne suis pas certaine que j'aurais un comportement fort différent [du leur]" ⁷.

¹ Cité par Méлина GAZSI, "les femmes posent le balai : depuis 1999, le temps consacré aux tâches ménagères a diminué" in *Le Monde* des 4/5 décembre 2011, page 23.

² Témoignage oral, Madame LAIR, 06/09/2010, source E 28, p. 253.

³ Témoignage oral, Madame LAMBERT, 04/10/2010, source E 29, p. 253.

⁴ Témoignage écrit, Madame NIVELAIS, 05/12/2010, source E 42, p. 253.

⁵ Témoignage oral, Madame SÉVÈRE, 13/01/2011, source E 54, p. 254.

⁶ Témoignage oral, Madame BLIN, 06/09/2010, source E 3, p. 253.

⁷ Témoignage écrit, Madame P. CLAUDE, 20/082010, source E 9, p. 253.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

"Telle est la démocratie moderne : elle n'énonce pas l'exclusion, elle la fabrique, elle la produit de telle façon qu'elle se fasse sans le dire" écrivait Geneviève FRAISSE en 1997¹ c'est-à-dire avant le vote de la loi sur la parité. Le vote de cette loi et les effets que son application a produits rendent-ils caduques cette affirmation ? Si les données quantitatives telles qu'exposées dans notre chapitre 5 invitent à émettre une réponse positive à cette question, les réflexions développées dans la deuxième partie de notre chapitre 6 conduisent à penser que cette remarque de Geneviève FRAISSE garde, au moins en partie, toute sa valeur. C'est d'ailleurs cette ambivalence que Madame Pierrette CROSEMARIE a mis en relief dans son rapport de 2009 au Conseil économique, social et environnemental dans lequel elle écrit :

*" Le processus paritaire engagé en 2000 a indéniablement commencé, en dépit des résistances de certains partis, à transformer le paysage politique français en agissant de manière directe et indirecte sur le renouvellement des instances électives, mais le partage équilibré des responsabilités citoyennes entre les femmes et les hommes relève toujours aujourd'hui [en 2009] davantage du rêve que de la réalité"*².

Mais quelle que soit l'appréciation, optimiste ou pessimiste, qui peut être portée sur les conséquences de l'adoption de la législation sur la parité, une question nouvelle semble se poser : l'enjeu de la féminisation des instances publiques est-il toujours le même aujourd'hui qu'hier ? C'est sur cette interrogation qu'il nous paraît utile de réfléchir au terme de notre recherche.

¹Geneviève FRAISSE, "La démocratie exclusive : un paradigme français", *Pouvoirs*, n° 28, sept 1997, Dossiers Femmes en politique, Ed. du Seuil, p. 6.

²Pierrette CROSEMARIE, *Évolutions et perspectives de la situation des femmes dans la société française*, Communication du Conseil économique, social et environnemental, Paris, Ed. des Journaux Officiels, 2009, p. 85.

CONCLUSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE

Dans son *Histoire de France*, Jacques MADAULE commence sa conclusion par ces mots " On ne conclut pas un ouvrage d'histoire qui a pour sujet une nation dont l'histoire n'est pas terminée "¹. Au terme de notre recherche c'est mutatis mutandis la même appréhension qui nous saisit : comment conclure sur un sujet qui, non seulement porte sur une période si proche de nous, mais qui n'a pas fini, au moment où ces lignes sont écrites, de susciter des appréciations divergentes et des interrogations persistantes ? Certes, jugements discordants voire opposés et questions sans réponse s'attachent aussi à des faits historiques lointains et finis mais nous avons été de manière particulièrement aiguë confronté à cette " inquiétude qui travaille le vingtiémiste : cheminer dans un tunnel puisque nul ne connaît la suite de l'histoire " ainsi que l'écrit Jean-Pierre RIOUX ². Malgré cette incertitude, il est cependant possible de dresser un bilan du chemin parcouru par les femmes sarthoises entre 1945 et 2010 au regard de leur insertion dans les institutions élues. Mais ce bilan s'inscrit aussi dans le mouvement général des transformations intervenues dans la société depuis soixante-cinq ans. C'est donc aussi à l'aune de ces changements qu'il doit être apprécié. En d'autres termes, au-delà de la seule amélioration de la présence des femmes dans les instances publiques, c'est en effet la place même du politique dans notre société et la pertinence du régime représentatif tel qu'il s'est construit depuis deux siècles qui paraissent aujourd'hui au cœur des interrogations, sinon des inquiétudes, qui interpellent les citoyens de ce début du XXI^e siècle.

De 1945 à 2010 : "Voyageur, il n'y a pas de chemin, le chemin se fait en marchant"³

S'agissant des 65 années écoulées depuis que des femmes françaises ont obtenu le droit de vote et celui d'être élues, la place qu'elles ont prise dans les instances publiques, pour n'être pas encore à la hauteur des attentes de certaines d'entre elles, n'est pas contestable. En effet, de 1945 à 2010, le nombre de femmes élues en Sarthe passe de 146 à 1976 (x 13,5), leur pourcentage par rapport au nombre total d'élus du département passant de 3,2 % à 35,3 % (x 11). La part des élues municipales dans ce total est bien entendu très prépondérante (99,2 % du total des femmes élues). La situation est d'ailleurs voisine pour les élus municipaux masculins qui représentent 98,7 % du total des hommes élus. Il est à cet égard symptomatique de relever que, lorsque nous avons été amenés à l'occasion de notre recherche à dire à nos interlocuteurs le sujet de celle-ci, leur réaction a traduit de manière

¹ Jacques MADAULE, *Histoire de France*, op. cité, p. 371.

² Jean-Pierre RIOUX, Jean-François SIRINELLI, *Histoire culturelle de la France*, vol. 4, Paris, Ed. du Seuil, 2005, p. 441.

³ Antonio MACHADO, *Champs de Castille*, Paris, Ed. Gallimard, Coll. Poésie, 1980, p.205.

systematique un étonnement qui s'exprimait sous forme d'une question : " Des femmes élues en Sarthe, il y en a beaucoup ? " et lorsque nous répondions " mais oui, près de 2000 !", la stupéfaction succédait à l'étonnement jusqu'au moment où nous précisions : "mais oui, il ne faut pas oublier les élues municipales". Cette remarque faite nous amenait bien sûr à préciser que les femmes sarthoises se rencontraient aussi au sein d'autres instances : au Conseil général (8 en 2008 contre 2 en 1945), au Conseil régional (7 femmes en 2010) qui n'existait pas au lendemain de la guerre et la présence de 3 femmes sur les 5 député(e)s que compte le département était pour beaucoup une découverte. C'est aussi au cours de ces rencontres que nous avons été amené à préciser que non seulement les femmes représentaient ainsi plus du tiers des élus du département, situant celui-ci dans la moyenne nationale, mais qu'elles se rencontraient désormais dans tous les conseils municipaux et que leurs caractéristiques sociologiques traduisaient bien les transformations qui avaient, sur un plan général, caractérisé l'évolution de la société et de leur place dans celle-ci. Ainsi, sur le plan professionnel, si les élues de 1945 étaient pour la moitié (52 %) des femmes au foyer ou agricultrices, elles n'étaient plus que 17 % à appartenir à ce groupe en 2001 tandis que le pourcentage de commerçantes était divisé par 4 passant de 17 % à 4 % entre ces deux dates alors que dans le même temps les femmes exerçant une activité administrative, peu ou pas représentées en 1945, représentaient plus du quart des élues de 2001 et 3 % des élues à cette date avaient une position de cadre ou ingénieur. De même, s'agissant de leur origine géographique, si elles étaient 21 % en 1965 à être nées dans la commune où elles étaient élues, en 2001 ce n'était plus le cas que pour 9 % d'entre elles seulement. Enfin, même si les postes occupés par elles au sein des diverses institutions où elles siègent demeuraient en retrait par rapport à la place que continue d'occuper les hommes, des progrès avaient été accomplis puisque si 10 femmes seulement étaient adjointes en 1945 (soit 2 % du total), elles sont 410 en 2008 (soit 32 % du total), que si aucune n'était maire en 1945, elles sont 51 à l'être en 2008 (soit 13 % du total) ; de même leur présence dans les organes dirigeants du Conseil général ou du Conseil régional si elle n'est pas proportionnelle à leur importance numérique est cependant moins anecdotique que dans le passé et la place qu'elles occupent dans les commissions de ces instances n'est plus cantonnée aux seuls secteurs des activités sociales ou éducatives même si les présidents des commissions demeurent très majoritairement des hommes. Au demeurant, comme nous l'avons déjà souligné, si les femmes élues sont conscientes que la place qui leur est faite dans les instances où elles siègent ne correspond pas avec celle qu'elles seraient en droit d'attendre et d'occuper si une véritable parité/égalité existait avec les hommes, elles reconnaissent aussi que dans l'exercice de leurs fonctions elles ont le sentiment de pouvoir agir avec une certaine efficacité même si c'est sur un objet et un territoire limités. Dans notre enquête auprès des conseillères générales conduite au début de l'année 2009, toutes les conseillères rencontrées avaient mis en relief le caractère valorisant de leur fonction : fonction de terrain, de proximité, au contenu concret et dont on peut mesurer les effets dans des délais raisonnables. Qu'il s'agisse des aides qu'elles peuvent apporter aux citoyens qui les saisissent de demandes individuelles lors de leur permanence ou par courrier, ou des actions qu'elles conduisent au bénéfice de collectivités (communes ou associations), toute leur

action est menée avec le souci du concret et de l'efficacité. Toutes avaient souligné que c'est dans l'action et dans les réalisations que leur fonction leur permet d'accomplir qu'elles trouvent leur plus grande source de satisfaction : satisfaction d'avoir pu rendre le service attendu, satisfaction d'avoir contribué à la réalisation d'un projet qui améliorera le bien-être d'une population, satisfaction parfois d'apprécier la reconnaissance de ceux qui leur ont fait confiance en leur donnant leur voix. Ce souci de l'efficacité, ce sentiment d'être utile et de disposer d'un certain pouvoir, nous l'avons également relevé chez les élues rencontrées en 2010-2011 même si des réserves sont aussi soulignées par elles. Ainsi, le rôle et parfois le poids des services techniques et administratifs est relevé comme constituant un frein à l'avancement de certains projets des élues qui doivent ainsi composer avec la technocratie. De même les difficultés liées à la lourdeur de certaines procédures, à la centralisation des décisions, aux contraintes découlant du poids des habitudes et des impératifs financiers ne sont pas ignorées des élues. Elles en soulignent la réalité et découvrent ou constatent, pour le déplorer, que le chemin est long d'un projet à sa réalisation, sous réserve que celle-ci soit bien atteinte, ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi, comme tout bilan, celui qui concerne l'évolution de la place prise par les femmes sarthoises dans les instances publiques depuis la fin de la guerre présente un double aspect : il traduit un réel progrès mais il comporte aussi sa part de lacunes et d'insuffisances.

Mais, au-delà de ce constat que le passé permet de faire, se pose la question de savoir comment cette place accrue prise par les femmes sarthoises et par les femmes en général, dans la vie publique, s'inscrit dans le contexte de la vie politique d'aujourd'hui. En d'autres termes, il convient de s'interroger sur la portée de cette évolution non pas par rapport au seul passé mais aussi par rapport au présent et au futur.

"L'homme est libre, le hasard existe, les événements ont des causes dont l'effet demeure douteux, l'avenir est incertain et le devenir est contingent"¹.

En effet, l'amélioration de la place des femmes dans les instances élues n'a de sens que si ces instances demeurent le lieu de pouvoir qu'elles ont été ou ont pu être dans le passé. Il ne s'agit pas là du seul point de savoir si le pouvoir s'est déplacé d'une institution élue à une autre institution élue comme nous l'avons évoqué précédemment². Plus profondément, il s'agit de s'interroger sur le point de savoir si, en ce début du XXI^{ème} siècle, les instances élues ont toujours la capacité et la légitimité pour gérer la cité c'est-à-dire pour instituer des normes et prendre des décisions s'imposant à tous. En effet, même si le lien entre la marche des femmes vers une meilleure reconnaissance de leur place dans les instances élues de la vie publique et cette interrogation sur la légitimité et les pouvoirs de ces instances n'apparaît pas de manière évidente, il est en réalité au cœur du débat. Il conduit en effet à poser cette question en des termes que l'on peut exprimer ainsi : si les instances élues, quelles qu'elles

¹ Paul VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Ed. du Seuil, 1971, p. 46-47.

² Voir supra n/chap. 6, point II/B – un pouvoir déplacé.

soient, ne sont plus les instances où s'exerce réellement le pouvoir de gérer la société, c'est-à-dire d'organiser la vie de la collectivité, alors l'arrivée en leur sein d'un nombre croissant de femmes n'a pas ou plus lieu d'être empêchée ou freinée. Elle n'est plus le signe d'un combat pour partager le pouvoir puisque le pouvoir ne serait plus là où il était censé être jusqu'alors. C'est donc, à la lumière de ce débat sur la place du politique dans la société que doit réellement s'apprécier la marche des femmes vers l'égalité politique avec les hommes. À cet égard, force est de constater que plusieurs éléments conduisent à penser qu'en effet là est bien le cœur de la problématique relative à la signification de l'histoire de la place des femmes dans les instances publiques élues, non seulement en Sarthe mais en France en général voire au-delà, dans les autres pays où les institutions fonctionnent selon le principe du régime dit représentatif. Ce régime connaît une crise qui justifie notre interrogation et conduit à penser qu'effectivement la présence accrue des femmes dans les instances élues ne présente plus aujourd'hui le même enjeu que celui qu'il a pu constituer dans le passé. Déjà dans sa thèse de 1992, William GUÉRAICHE, évoquant le cas d'Huguette BOUCHARDEAU, secrétaire générale du PSU en 1979 écrivait " Ce n'est pas un hasard si une femme dirige ce parti, c'est que le PSU n'est plus un enjeu de pouvoir"¹. Ainsi, au moment où la situation des femmes élues se rapproche lentement de celle des hommes élus, c'est la fonction même d'élu(e) qui est source d'interrogation, qu'il s'agisse du désintérêt manifesté par les citoyens à l'égard de l'élection voire de "la politique" en général ou de la multiplication des institutions non élues qui interviennent dans la création des normes qui structurent la vie en société². Mathias BERNARD relève ainsi " qu'en 1997, 81% des Français estimaient que les hommes politiques se préoccupent peu ou pas du tout des aspirations de leurs compatriotes, contre 59 % vingt ans plus tôt"³ tandis que Jean-Pierre RIOUX fait observer que "le politique soumis aux diktats de l'économie ne paraît plus à même de proposer et de forger un destin collectif si bien que les Français s'en détournent"⁴. Pierre ROSENVALLON de son côté ne manque pas de remarquer que " la mondialisation économique a conduit (...) à un sentiment de déprise croissante des hommes sur la réalité"⁵. Ainsi souligné par les observateurs de la vie politique, les sociologues, les politologues et les

¹ William GUÉRAICHE, thèse, op. cité, p.256.

² Sur ces différents points, on consultera avec profit notamment les documents suivants :

"*De la représentation institutionnelle de la société civile*", Rapport du conseil économique et social (sans nom d'auteur), Paris, Ed. des journaux officiels,, 2002, 69 pages.

Bruno DENIS (Dir.), "La participation politique : crise ou mutation ?", *Problèmes politiques et sociaux*, Paris, n° 927, août 2006, 120 p.

Philippe TRONQUOY (Dir.), "Les démocraties ingouvernables ?", *Cahier Français*, Paris, n° 356, mai-juin 2010, 87 pages.

Pierre ROSANVALLON, "*La légitimité démocratique, impartialité, réflexivité, proximité*", Paris, Ed. du Seuil, Coll. Points, 2010, 367 pages.

³ Mathias BERNARD, *Histoire de la V^e République de 1958 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 238.

⁴ Jean-Pierre RIOUX, *Une histoire du monde contemporain*, Paris, Larousse, 2008, pp.450-451.

⁵ Pierre ROSENVALLON, *La démocratie inachevée, Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000, p. 389.

historiens, le désintérêt pour l'élection se manifeste notamment par l'évolution du taux d'abstention aux différentes consultations électorales auxquelles sont conviés les citoyens. Ainsi, Serge BERNSTEIN, Olivier WIERVIORKA et Michel WINOCK écrivent-ils à la fin de l'introduction de leur ouvrage *"La République recommencée, de 1914 à nos jours"* :

"(...) Au début du XXI^e siècle, (...) les cultures politiques traditionnelles sont en voie d'épuisement et les citoyens se détournent de la politique utile pour se réfugier dans l'abstention ou le vote extrémiste. Après les épreuves des grandes crises du XX^e siècle, la République subit celle de la démocratie tiède"¹.

L'évolution des taux d'abstention est en effet révélatrice sinon du désintérêt pour la politique en général du moins du doute qui s'est développé quant à la capacité des politiques – voire du politique – à répondre aux aspirations des hommes et des femmes de notre temps. Lorsque l'abstention atteint en Sarthe comme en France 40 % pour les élections législatives², dépasse 50 % pour les élections cantonales et régionales et se situe à 60 % pour les élections européennes, se pose véritablement la question de savoir quelle est la légitimité d'un ou d'une élu(e) qui recueille 50 % des voix d'un nombre de votants qui ne représente lui-même que la moitié, voire moins, du corps électoral.

Dans l'analyse qu'il fait du contexte concernant la réforme des collectivités locales en cours de préparation, M. Claude ROULLEAU, rapporteur pour le conseil économique et social, écrit :

"Les causes [de l'augmentation de l'abstention] sont multiples et tiennent tant à la situation personnelle des électeurs (chômage, instabilité professionnelle, doute sur l'avenir ...) qu'au contexte général de défiance qui s'est instauré à l'égard des élus (les citoyens ont, à tort ou à raison, le sentiment que leur vote est inutile ...). Et si le maire échappe encore relativement au discrédit de la classe politique, il n'en demeure pas moins que la hausse de l'abstention enregistrée au niveau local (le taux passant de 21,1 % en 1977 à 33,5 % en 2008), est aussi marquée sinon plus qu'à l'échelon national. (...) En outre alors qu'en milieu rural, le lien entre élus et citoyens est toujours fort, dans les villes en revanche, la décentralisation n'a pas servi de ferment fédérateur de la démocratie locale. Rendant plus difficile, par la fragmentation des compétences, la localisation du pouvoir de décision, elle n'a pu contrebalancer les tendances lourdes à l'œuvre : disparition progressive des contacts directs entre élus et électeurs, transformation des habitants en consommateurs exigeants et revendicatifs, dévalorisation de l'acte électoral"³.

Signe de la crise de confiance des citoyens à l'égard du politique, cette montée de l'abstention peut s'analyser comme un facteur explicatif de l'acceptation d'un plus grand nombre de femmes dans les instances publiques.

¹ Serge BERNSTEIN, Olivier WIERVIORKA, Michel WINOCK, *"La République recommencée, de 1914 à nos jours"*, Paris, Ed. Le Seuil, 2004, p. 10

² Taux d'abstention : quelques repères

. Élections cantonales – France : 43 % en 1961, 56 % en 2011

Sarthe : 50 % en 1961, 54 % en 2011

. Élections régionales – France et Sarthe : 22 % en 1986, 54 % en 2010

. Élections législatives – France et Sarthe : 23 % et 24 % en 1958, 40 % et 39 % en 2007

. Élections européennes : France et Sarthe : 39 % en 1979, 59 % et 61 % en 2010

³ Claude ROULLEAU, *Rapport du comité pour la réforme des collectivités locales* (Avis du CESE), Paris, Ed. des Journaux Officiels, 2009, pp. 11 et 12.

En d'autres termes, la féminisation accrue des instances publiques est, pour une part, liée à la dévalorisation de la politique ou du moins à sa désacralisation. Dans son ouvrage de dessins humoristiques "On les aura", Catherine BEAUNEZ a exprimé dans un dessin révélateur cette évolution dessin que nous laissons à l'appréciation du lecteur¹:



Au demeurant, le mouvement qui voudrait que les femmes soient mieux admises en politique parce que la (ou le) politique est moins valorisé(e) et valorisant(e) que dans le passé est aussi analysé de manière inverse. Cette dévalorisation est en effet parfois imputée précisément à cette féminisation, comme l'écrit Christine BARD dans le dossier consacré par la revue *Historiens et géographes* en 2006 à "L'histoire des femmes" :

*"Comme pour les métiers, la fameuse formule selon laquelle une profession qui se féminise se dévalorise semble s'appliquer déjà, en partie, à la vie politique. En partie seulement, car les postes de pouvoir restent, pour l'essentiel, aux mains des hommes"*².

¹ Catherine BEAUNEZ, "On les aura", Ed. Au diable vauvert, 2001, p. 73

² Dossier établi sous la direction d'Anne-Marie SOHN, "L'histoire des femmes", *Historiens et géographes*, 3^{ème} partie, n° 394, février 2006, p. 128.

Lors de notre entretien Madame LABRETTE-MÉNAGER, députée et conseillère générale de la Sarthe n'a pas exclu l'existence d'une telle relation :

*"(...) Sur un plan général, on constate une certaine désacralisation du pouvoir politique : l'élu(e) n'a plus, aujourd'hui l'image de notable qu'il avait autrefois et ce, quel que soit le niveau (local, cantonal, régional ou même national). S'agissant des femmes élues on peut, peut-être, établir un rapport entre l'augmentation du nombre de femmes élues et cette désacralisation de l'univers politique ... on peut, au moins, s'interroger sur l'existence de cette relation, un peu à l'image des professions féminisées (enseignement, médecine, magistrature par exemple) qui ont aussi perdu de leur prestige ..."*¹.

Dévalorisée ou à tout le moins désacralisée, la fonction politique est aussi en quelque sorte concurrencée par la multiplication d'institutions non élues qui interviennent pour la contrôler et qui participent aussi à la création des normes autour desquelles s'organise la société². Dès lors, selon Éric PHÉLIPPEAU : "L'opération électorale a perdu de sa centralité. Désormais, elle se résume à son rôle de sélection des gouvernants sans engager une légitimation des politiques qu'ils conduiront après"³. C'est d'ailleurs le sujet central de la réflexion de Pierre ROSENVALLON qui explique qu'il convient de s'interroger sur la pertinence du modèle représentatif fondé sur le postulat que seule l'élection serait la source de la légitimité alors même que le pouvoir du politique au sens large paraît de moins en moins en mesure de répondre seul aux aspirations des citoyens : "On fait comme si la légitimité électorale absorbait toutes les autres formes de légitimité et de représentation"⁴ ; or, ajoute-t-il : "Il y a une prétention qu'il faut combattre, non pas simplement au regard des décisions qui sont prises, mais au regard même de la méthode mise en œuvre et des prétentions qu'elle traduit"⁵.

En d'autres termes, les progrès enregistrés par les femmes dans leur combat pour être reconnues à égalité avec les hommes dans la sphère politique et y occuper la place justifiée par leur importance dans la société, ne sont-ils pas, avec difficultés, en train de se concrétiser au moment même où ces instances ne sont plus celles où se joue la destinée des citoyens ?

C'est sur cette interrogation que s'achève notre travail de recherche, avec l'espoir d'avoir contribué dans ces pages à illustrer la réflexion de FUSTEL de COULANGES selon qui "**L'Histoire ne résout pas les questions : elle nous apprend à les examiner**"⁶.

¹ Témoignage oral, Madame LABRETTE-MÉNAGER, 07/04/2011, source E 26, p.

² Voir par exemple, le rôle croissant du Conseil constitutionnel et la place prise par les Autorités Indépendantes ou Hautes Autorités diverses qui, dans nombre de domaines (on a dénombré une trentaine de ces Autorités) concurrencent, voire contredisent, le législateur élu.

³ Éric PHÉLIPPEAU, "Les démocraties et l'exercice du pouvoir : des gouvernants légitimes mais de plus en plus contestés", in *Cahiers Français*, n° 356, op. cité, p. 16

⁴ Voir Pierre ROSENVALLON, "*La légitimité démocratique*", op. cité et interview de l'auteur dans *le Monde* du 21 septembre 2010, p. 19.

Entretien op. cité

⁵ Ibidem.

⁶ Cité par Guy THUILLIER et Jean TULARD, *La méthode en histoire*, Ed. PUF, 1986, p.123.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

I – SOURCES MANUSCRITES

Archives départementales de la Sarthe (Le Mans)

Archives municipales du Mans

Préfecture de la Sarthe - Cabinet du Préfet

Sous – Préfecture de La Flèche

Centre de Recherches historiques de Sciences Po (CEVIPOF - Paris)

Services des Communautés de communes de la Sarthe

II – SOURCES IMPRIMÉES

Journaux

Revue

Livres blancs

Ouvrages

Autres

III – TÉMOIGNAGES

III - 1 Témoignages recueillis concernant les femmes élues en 1945/1947

III - 2 Témoignages recueillis auprès de femmes élues

III - 3 Autres témoignages

I - SOURCES MANUSCRITES

S'agissant des sources manuscrites, il nous paraît utile d'apporter quelques précisions concernant les tableaux des conseils municipaux mentionnés dans notre présentation générale des sources. Ces tableaux sont établis par chaque mairie après chaque élection municipale ; un exemplaire est adressé à la sous-préfecture dont dépend la commune et un autre exemplaire est adressé à la Préfecture (au service des élections). Ces tableaux mentionnent, outre les noms et prénoms des élu(e)s, leurs date et lieu de naissance, leur profession et leur fonction (conseiller municipal, adjoint ou maire) ainsi que les décès, démissions ou annulations qui interviennent en cours de mandat ; ces modifications sont en effet transmises par les mairies aux services de la sous-préfecture et de la Préfecture et ceux-ci annotent les tableaux originels. Certes il ne peut être affirmé que la totalité des modifications est bien reportée sur les tableaux mais la probabilité qu'il en soit ainsi est grande puisque, le plus souvent, les courriers ou notes de transmission des mairies sont classés avec les dossiers contenant ces tableaux. Il convient aussi de souligner que le contenu des tableaux a varié au cours de la période (ainsi a disparu à certains moments la rubrique "lieu de naissance" et la rubrique "profession" n'existe plus sur les tableaux de 200). Mais ces lacunes ou faiblesses ne remettent pas en cause la validité des chiffres que nous avons établis. En effet, elles sont soit très marginales, soit sans effet sur les comparaisons que nous avons effectuées entre deux dates données car pour de telles comparaisons, nous avons exclu les années pour lesquelles nous ne disposons pas d'éléments suffisants (ainsi par exemple, pour notre étude sur l'évolution des professions des élu(e)s, nous avons pris comme dernière date de la série, l'année 2001 et non l'année 2008). En ce qui concerne l'accès à ces tableaux, il a été possible pour 9 élections municipales sur 12. En effet, trois séries de tableaux étaient absentes des services préfectoraux et des archives pour les élections de 1983, 1989 et 1995 et ceci pour les communes des arrondissements de Mamers et du Mans. Cette lacune aurait été très préjudiciable à notre travail puisqu'elle nous aurait empêché de disposer de séries complètes pour la totalité des élections municipales de la période. Heureusement, en cherchant comment remédier à ce regrettable inconvénient, nous avons découvert que les mairies adressaient après chaque élection (en sus des tableaux des conseils municipaux tels que décrits ci-dessus) un document destiné au seul cabinet du Préfet intitulé "Tableau des élus municipaux" et qui reprenaient, sous une présentation un peu différente de celle des tableaux précités les mêmes informations que celles contenues dans lesdits tableaux ! Grâce à une autorisation exceptionnelle de Monsieur le Préfet, nous avons pu accéder aux dossiers de son cabinet et relever pour les années 1983, 1989 et 1995 les informations qui nous étaient nécessaires sur les élus municipaux de ces trois années. Ainsi avons-nous pu disposer et traiter des séries d'informations vraiment complètes sur l'ensemble des élus municipaux sarthois de 1945 à 2008.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SARTHE (LE MANS) :

Élections municipales :

- 1285 W 413 : élections municipales, 1945, tableaux des conseils municipaux
1285 W 419 : élections municipales, 1947, tableaux des conseils municipaux
719 W 296 : élections municipales, 1953, tableaux des conseils municipaux
769 W 72 : élections municipales, 1959, tableaux des conseils municipaux
(cantons de Ballon à Malicorne)
769 W 73 : élections municipales, 1959, tableaux des conseils municipaux
(cantons de Mamers à Vibraye)
31 W 157 : élections municipales, 1965, tableaux des conseils municipaux
(arrondissement du Mans)
31 W 158 : élections municipales, 1965, tableaux des conseils municipaux
(arrondissements de Mamers et La Flèche)
114 W 35 : élections municipales, 1971, tableaux des conseils municipaux
1086 W 27 : élections municipales, 1977, tableaux des conseils municipaux
1006 W 72 : élections municipales, 1971, propagande et résultats
106 W 33 : élections municipales, 1971, préparation du scrutin, correspondance
106 W 38 : élections municipales, 1971, propagande électorale, affiches
680 W 60 : élections municipales, 1953, élections et propagande
719 W 305 : élections municipales, 1965, affiches, listes, professions de foi

Élections législatives :

- 1278 W 252 : élections législatives, 21 octobre 1945, dossier Sécurité publique
1278 W 253 : élections législatives, 2 juin 1946, dossier Sécurité publique
1278 W 254 : élections législatives, 10 novembre 1946, dossier Sécurité publique
1278 W 255 : élections législatives, 17 juin 1951, dossier Sécurité publique
1278 W 257 : élections législatives, 2 janvier 1956, dossier Sécurité publique
1278 W 258 : élections législatives, 23 et 30 novembre 1958, dossier Sécurité publique

Élections au Conseil de la République et au Sénat :

- 1278 W 244 : élections au Conseil de la République, 8 décembre 1946, dossier Sécurité publique
1278 W 245 : élections au Conseil de la République, 7 novembre 1948, dossier Sécurité publique
1278 W 246 : élections au Conseil de la République, 21 octobre 1951, dossier Sécurité publique
1278 W 247 : élections sénatoriales du 18 mai 1952, dossier Sécurité publique
1278 W 248 : élections sénatoriales, 8 juin 1958, dossier Sécurité publique
1278 W 249 : élections sénatoriales, 26 avril 1959, dossier Sécurité publique
668 W 786 : élections sénatoriales, 8 juin 1958, élection des électeurs

31 W 131 : élections sénatoriales, 8 juin 1958, dossier préparatoire, liste alphabétique des électeurs

31 W 131 : élections sénatoriales, 26 avril 1959, fichier des délégués

Autres :

72 W 400 : notice sur les maires des chefs-lieux de cantons et des communes de plus de 2000 habitants, 1940/1944

72 W 401 : enquête sur des personnes en rapport avec les faits de l'occupation, 1945

615 W 56 : comité départemental de la libération, PV de réunions 1944/1946

719 W 382 : vote des femmes et activité politique des femmes, 1949

714 W 1 n° 24 : élections générales, Instructions et divers 1945

669 W 101 : renseignements sur les maires du département, 1945 – 1947

556 W 292 : affiches électorales, 1947

2000 W 15 : renseignements sur le département, 1943

2000 W 99 : suggestions adressées au Préfet – rapport préconisant la création d'une province ayant Le Mans pour centre régional, 1941 -1945

2000 W 465 et 2000 W 466 : épuration du personnel politique (1944/1950 et 1944/1954)

2000 W 467 à 2000 W 470 : épuration du personnel administratif

2000 W 502 à 2000 W 504 : souscription en faveur des victimes du nazisme – donateurs – livre d'or du déporté pour les veuves et les orphelins (3 tomes : 502 – 503 – 504).

31 W 83 : élection présidentielle, 21 décembre 1958, fichier des délégués électoraux

1134 W 548 : élections législatives, 5 et 12 mars 1967, note (12 pages) établie par le commissaire des RG de la Sarthe à l'attention du Directeur des RG à Paris sur " Les femmes et la politique en 1967 ". Dossier consulté après dérogation obtenue auprès du Service Interministériel des Archives de France.

ARCHIVES MUNICIPALES DU MANS :

78 W 2 : registre des délibérations du conseil municipal du Mans, 29/11/1944-28/03/1947

78 W 7 : registre des délibérations du conseil municipal du Mans, 14/06/1954-13/02/1956

78 W 8 : registre des délibérations du conseil municipal du Mans, 13/02/1956-03/02/1958

188 W 1 : registre des délibérations du conseil municipal du Mans, 1977, volume 1

78 W 45 : élections sénatoriales, 1946, 1948, 1951, 1952, 1958
élections législatives, 1958, 1962
élections cantonales, 1949, 1961
référendums, 1961, 1962

218 W 40 : élections municipales, 29 avril 1945

624 W 3 : élections régionales, 1988
élections cantonales, 1958-1994

PRÉFECTURE DE LA SARTHE (LE MANS) - CABINET DU PRÉFET - NON COTÉ :

Élections municipales, 1983, 1988, 1995, tableaux des élus municipaux

Élections cantonales, 1988 à 2008, fascicules du cabinet du Préfet présentant les résultats

PRÉFECTURE DE LA SARTHE (LE MANS) - SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS – NON COTÉ :

Élections municipales :

Élections municipales, 2001, 2008, tableaux des conseils municipaux pour les communes des arrondissements de Mamers et Le Mans.

Élections cantonales :

Élections cantonales, 1945 à 1985, 1998 à 2008, Procès-verbaux

Élections régionales :

Élections régionales, 1998, 2004, 2009, Procès-verbaux

Élections législatives :

Élections législatives, 1945, 1946 (10 novembre), 1951, 1956, 1997, 2002, 2007, Procès-verbaux

Élections au Conseil de la République et au Sénat :

Élections au Conseil de la République et au Sénat, 1946, 1948, 1951, 1952, 1958, 1959, 1968, 1977, 1986, 1995, 2004, Procès-verbaux

Élections européennes :

Élections européennes, 2004, 2009, Procès-verbaux

SOUS – PRÉFECTURE DE LA FLÈCHE - NON COTÉ :

Élections municipales, 1959 à 2008, tableaux des conseils municipaux pour les communes des 7 cantons de l'arrondissement de La Flèche (Brûlon, La Flèche, Le Lude, Malicorne, Mayet, Pontvallain, Sablé/Sarthe).

Élections municipales, 2008, tableaux des conseils municipaux pour les communes des 5 cantons rattachés en 2006 à l'arrondissement de La Flèche (Château-du-Loir, La-Chartre-sur-le-Loir, Loué, Le Grand-Lucé, La Suze/Sarthe).

CENTRE DE RECHERCHES POLITIQUES DE SCIENCES PO (CEVIPOF, PARIS)

ARCHIVES ÉLECTORALES FRANÇAISES :

Les documents classés dans les 250 cartons qui constituent les archives électorales du CEVIPOF sont très variés : journaux nationaux, régionaux, locaux; dossiers et argumentaires préparés par les partis politiques pour les campagnes électorales de leurs candidats ; tracts ; affiches électorales ; professions de foi ; lettres aux électeurs...Pour ce qui est de notre recherche, nous y avons trouvé différents documents (dont certains sont cités, voire partiellement reproduits dans nos développements) qui ont permis d'établir des comparaisons utiles entre certaines données sarthoises et des données nationales ou d'autres départements.

Élections municipales :

EL 16 : Élections municipales du 8 mars 1959 (et élections sénatoriales du 26 avril 1959)

EL 32 : Élections municipales des 8 et 15 mars 1965

EL 96 à EL 101 : Élections municipales des 13 et 20 mars 1977

EL 147 à EL 151 : Élections municipales des 6 et 13 mars 1983

EL 182 à EL 184 : Élections municipales des 12 et 19 mars 1989

EL 218 à EL 220 : Élections municipales des 11 et 18 juin 1995

EL 225 à EL 229 : Élections municipales des 11 et 18 mars 2001

EL 238 à EL 241 : Élections municipales des 9 et 16 mars 2008

Élections cantonales :

EL 6 : Élections cantonales des 20 et 27 avril 1958

EL 18 : Élections cantonales des 4 et 11 juin 1961

EL 76 : Élections cantonales des 23 et 30 septembre 1973

EL 94 : Élections régionales de 1973 à 1976 et élections cantonales des 7 et 14 mars 1976

EL 95 : Élections cantonales des 7 et 14 mars 1976

EL 120 : Élections cantonales des 18 et 25 mars 1979

EL 160 et EL 161 : Élections cantonales des 10 et 17 mars 1985

EL 178 : Élections cantonales des 25 septembre et 2 octobre 1988

EL 186 : Élections régionales du 22 mars et élections cantonales des 22 et 29 mars 1992

EL 200 à EL 207 : Élections cantonales des 20 et 27 mars 1994

EL 230 : Élections cantonales des 11 et 18 mars 2001

EL 241 : Élections cantonales des 9 et 16 mars 2008

Élections régionales :

EL 94 : Élections régionales de 1973 à 1976 et élections cantonales des 7 et 14 mars 1976

EL 162 à EL 166 : Élections régionales des 16 et 23 mars 1986

EL 167 et EL 168 : Élections régionales des 16 et 23 mars 1986 et élections législatives du 16 mars 1986

EL 186 : Élections régionales du 22 mars et élections cantonales des 22 et 29 mars 1992

EL 222 : Élections régionales du 15 mars 1998 et élections cantonales des 15 et 22 mars 1998

Élections européennes :

EL 121 : Élections européennes du 10 juin 1979 et élections législatives des 12 et 19 mars 1978

EL 159 : Élections européennes du 17 juin 1984

EL 185 : Élections européennes du 18 juin 1989

EL 208 : Élections européennes du 13 juin 1994

EL 223 et EL 224 : Élections européennes du 13 juin 1999

EL 233 : Élections européennes du 13 juin 2004

SERVICES DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE LA SARTHE – NON COTÉ

Le département compte 32 communautés de communes et une communauté urbaine. Nous avons pu reconstituer l'évolution de la composition des conseils communautaires à partir des documents transmis par les secrétariats des communautés de communes (procès-verbaux d'installation des conseils et journaux d'information édités par les communautés de communes) et à partir des informations relevées sur les sites Internet des communautés de communes. Ils concernent les communautés de communes (CC) suivantes:

Service de la CC des Alpes Mancelles – Fresnay-sur-Sarthe
(Conseils communautaires de 1995-2001-2008)

Service de la CC de l'Antonnière – (La Milesse)
(Conseils communautaires de 1995-2001-2008)

Service de la CC Aune et Loir – (Aubigné-Racan)
(Conseils communautaires de 1996-2001-2008)

Service de la CC du Bassin Ludois – (Le Lude)
(Conseils communautaires 1995-2001-2008)

Service de la CC du Bocage Cénomans- (Saint-Georges-du-Bois)
(Conseils communautaires de 1999-2001-2008)

Services de la CC du Canton de Pontvallain – (Pontvallain)
(Conseils communautaires de 1994-1995-2001-2008)

Services de la CC de la Champagne Conlinoise – (Conlie)
(Conseils communautaires de 1995-2001-2008)

Services de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – (Le Mans)
(Conseils communautaires de 1983-1989-1995-2001-2008)

Services de la CC Loir et Bercé – (Château-du-Loir)
(Conseils communautaires de 1995-2001-2008)

Services de la CC de Lucé – (Le Grand-Lucé)
(Conseils communautaires de 1992-1995-2001-2008)

Services de la CC Maine 301 – (Bonnétable)
(Conseil communautaire de 2008)

Services de la CC du Massif de Perseigne – (La Fresnaye-sur-Chédouët)
(Conseils communautaires de 2001-2008)

Services de la CC Orée de Bercé-Bélinois – (Ecommoy)
(Conseils communautaires de 1993-1995-2001-2008)

Services de la CC du Pays Belmontais – (Beaumont-sur-Sarthe)
(Conseil communautaire de 2008)

Services de la CC du Pays Bilurien – (Bouloire)
(Conseils communautaires de 1995-2001-2008)

Services de la CC du Pays Calaisien – (Saint-Calais)
(Conseils communautaires de 1995-2001-2008)

Services de la CC du Pays de l’Huisne Sarthoise – (La Ferté-Bernard)
(Conseils communautaires de 1997-2001-2008)

Services de la CC des Pays de Loué – (Loué)
(Conseil communautaire de 2008)

Services de la CC du Pays des Brières et du Gesnois – (Montfort-le-Gesnois)
(Conseils communautaires de 2001-2008)

Services de la CC du Pays de Sillé – (Sillé-le-Guillaume)
(Conseils communautaires de 2001-2008)

Services de la CC du Pays Fléchois – (La Flèche)
(Conseils communautaires de 2001-2008)

Services de la CC du Pays Malicornais – (Malicorne)
(Conseils communautaires de 1995-2001-2008)

Services de la CC du Pays Marollais – (Marolles-Les-Braults)
(Conseils communautaires de 1995-2001-2008)

Services de la CC des Portes du Maine - (Ballon)
(Conseils communautaires de 1993-1995-2001-2008)

Services de la CC des Portes-du Maine-Normand – (Oisseau-le-Petit)
(Conseils communautaires de 2001-2008)

Services de la CC des Rives de Sarthe - (Sainte-Jammes)
(Conseils communautaires de 2001-2008)

Services de la CC de Sablé-sur-Sarthe – (Sablé-sur-Sarthe)
(Conseils communautaires de 1983-1989-1995-2001-2008)

Services de la CC du Saosnois – (Mamers)
(Conseils communautaires de 2001-2008)

Services de la CC du Sud-Est du Pays Manceau – (Parigné-L'Evêque)
(Conseils communautaires de 1995-2001-2008)

Services de la CC du Val de Braye – (Vibraye)
(Conseils communautaires de 2001-2008)

Services de la CC du Val du Loir – (La Chartre-sur-le-Loir)
(Conseils communautaires de 1995-2001-2008)

Services de la CC du Val de Sarthe – (La Suze)
(Conseils communautaires de 1995-2001-2008)

Services de la CC Vègre et Champagne – (Brûlon)
(Conseils communautaires de 1995-2001-2008)

II - SOURCES IMPRIMÉES

JOURNAUX :

- Ouest-France*, 1945-2010 (Médiathèque Le Mans, PER 475)
Le Maine Libre, 1945-2010 (Médiathèque Le Mans, PER 477)
Le Monde, 1945-2010 (Médiathèque Le Mans, PER 476)
Le Monde, Dossiers et documents, 1977-2010 (Médiathèque Le Mans, PER 514)
L'Écho Républicain, 1951-1983 (Médiathèque Le Mans, PER 425)
Les Nouvelles de Sablé et de sa région, 1945-2010 (Médiathèque Le Mans, PER 425)

REVUES :

- La Vie Mancelle et Sarthoise*, 1959-2010 (Médiathèque Le Mans, MAINE PER 16)
Les Cahiers Fléchois, 1977-2010 (Médiathèque Le Mans, MAINE 4° 8205)
Le Mans Informations, 1972-1977 (Médiathèque Le Mans, PER 442)
Le Mans, notre ville, 1977-2010 (Médiathèque Le Mans, PER 442)
La Tribune de la Sarthe, 1988-2010 (Médiathèque Le Mans, PER 512)
Le journal des Pays de la Loire, Juillet 1991-Juillet 2004 (Médiathèque Le Mans, PER 1067)
Pays de la Loire Magazine, Mars 2005-Août 2008 (Médiathèque Le Mans, PER 1067)
L'esprit Grand Ouvert, Septembre 2008-Mai-Juin 2010 (Médiathèque Le Mans, PER 1067)

LIVRES BLANCS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (CONSULTÉS AU CEVIPOF)

Les Livres blancs du Ministère de l'Intérieur sont des documents officiels assez volumineux qui donnent presque essentiellement des informations statistiques nombreuses et détaillées pour chaque élection concernée (liste des candidats, appartenances politiques, résultats des votes, proclamation des élus, taux de participation; figurent parfois des indications sur les âges et professions des candidats...). Pour ce qui est de notre recherche, les informations contenues et relevées dans les livres étudiés, ont facilité la confection de nos propres tableaux et statistiques en matière d'élections législatives.

- Livre Blanc des élections législatives de 1951
Livre Blanc des élections législatives de 1956
Livre Blanc des élections législatives de 1958
Livre Blanc des élections législatives de 1962
Livre Blanc des élections législatives de 1967

Livre Blanc des élections législatives de 1968
Livre Blanc des élections législatives de 1973
Livre Blanc des élections législatives de 1978
Livre Blanc des élections législatives de 1981
Livre Blanc des élections législatives de 1986
Livre Blanc des élections législatives de 1988
Livre Blanc des élections législatives de 1993
Livre Blanc des élections législatives de 1997

OUVRAGES :

ESTEVEVES Joseph, *200 figures de la Résistance et de la Déportation en Sarthe*, Mulsanne, Ed.ITF Imprimeurs, 2009, 255 p.

SAMSON Marcel, *Votez pour moi – Proclamations électorales, Sarthe 1876 – 1956*, Le Mans, Ed. Archives et Documents sarthois (Ardos), 1990, 131 p.

AUTRES :

Bottin Administratif, Édition Didot-Bottin, Paris, Années 1952 à 2010.

(Document consulté selon les années auprès des Archives départementales de la Sarthe, des Archives départementales de la Mayenne, de la Médiathèque du Mans et de la Documentation Française)

Recueils des procès-verbaux des réunions du conseil général de la Sarthe.

(Documents consultés aux Archives départementales de la Sarthe et auprès du Service des Assemblées du Conseil général de la Sarthe)

Listes des membres du conseil régional Pays de Loire en début et en fin de mandatures (1986/1992 ; 1992/1998 ; 1998/2004).

Listes et composition des commissions du conseil régional Pays de Loire après les élections de 1986, 1992 et 1998.

(Ces deux documents ont été obtenus auprès du Service des Archives du Conseil régional des Pays de Loire à Nantes).

Document INSEE : Recensement général de la population de 1990 – Fascicule : Départements- Communes de 10 000 habitants et plus – France métropolitaine – Ed. INSEE – 1991 – pp 122/123/126/154/166/188.

(Document consulté à la Médiathèque du Mans)

Liste des députés membres des Assemblées parlementaires de la CECA et de la CEE et du Parlement Européen avant leur élection au suffrage universel direct.

(Nous avons pu obtenir cette liste grâce à l'aide de Madame RÖTLIN, conservateur, Responsable du Centre de Documentation Européenne de l'Université du Maine, que nous remercions, qui a pu intervenir auprès du service des archives du parlement européen : DGI ARCHIVES CARDOC [ARCH-INFO@EUROPARL.EUROPA.EU])

III – TEMOIGNAGES

III 1 : TÊMOIGNAGES RECUEILLIS CONCERNANT LES FEMMES ÉLUES EN 1945/1947

	COMMUNE (Canton)	MODALITÉS DU TÊMOIGNAGE	DATE DU TÊMOIGNAGE
C 01	Arnage (Le Mans 3)	Témoignage oral, entretien avec Mme Chauvineau, ancienne élue	06/04/2011
C 02	Avoise (Sablé-sur-Sarthe)	Témoignages oraux, entretiens téléphoniques avec MM. Bouchet et Chartier, anciens élus de la commune	15/03/2011
C 03	Bazouges s/ le Loir (La Flèche)	Témoignage écrit reçu de M. Lamballe, adjoint au maire	14/02/2011
C 04	Beaufay (Ballon)	Témoignage écrit reçu de la mairie, Secrétariat de la mairie, pas de signataire	01/02/2011
C 05	Bonnétable (Bonnétable)	Témoignage écrit reçu de M.Lallier, 1 ^{er} adjoint au maire	26/01/2011
C 06	Brûlon (Brûlon)	Témoignage écrit reçu de M. Terouane, universitaire, retraité, président du Patrimoine Brûlonnais	31/01/2011 02/02/2011
C 07	Chahaigues (La Chartre s/ le Loir)	Témoignage oral, entretien avec M. Hardy, maire de Lhomme	15/02/2011
C 08	Challes (Le Mans 3)	Réponse écrite de la mairie, M.Pasquier Témoignage oral, entretien téléphonique avec M.Pissot, ancien maire	19/04/2011 21/04/2011
C 09	Champagné (Montfort-le-Gesnois)	Témoignage écrit reçu de M. Laude, adjoint au maire	04/04/2011
C 10	Changé (Le Mans 3)	Témoignage oral-entretien téléphonique avec Mme Lambert	01/03/2011
C 11	Château-du-loir (Château-du-Loir)	Réponse écrite de M. Macheton, maire. Témoignage oral, entretien téléphonique avec Mme Cormier, descendante de Mme Cormier, élue en 1947	07/02/2011 18/02/2011
C 12	Château-l'Hermitage (Pontvallain)	Témoignage oral, entretien téléphonique avec M. Cointre, maire	11/02/2011
C 13	Cherré (La Ferté-Bernard)	Témoignage écrit reçu de M. Landais, maire	07/02/2011
C 14	Clermont-Créans (La Flèche)	Témoignage écrit reçu du secrétariat de mairie- Témoignage oral, entretien téléphonique avec M.Blanchet, maire Témoignage oral, entretien téléphonique avec M. Le Guillard, fils de Mme Le Guillard, élue en 1945 et 1947	25/01/2011 26/01/2011 09/02/2011
C 15	Courcival (Bonnétable)	Témoignage écrit reçu de la mairie, Secrétariat de mairie, pas de signataire	02/02/2011
C 16	Dangeul (Marolles-les-Braults)	Témoignage écrit reçu de la mairie, Secrétariat de la mairie, pas de signataire	18/05/2011
C 17	Dissé-sous-le-Lude (Le Lude)	Témoignage écrit reçu de la mairie, M. Decers, maire	28/02/2011
C 18	Écommoy (Écommoy)	Témoignage écrit reçu de la mairie, Secrétaire de mairie : Mme Zanchi, avec extrait du livre Écommoy au XX ^e siècle.	07/02/2011
C 19	Écorpain (Saint-Calais)	Témoignage oral-entretien téléphonique avec la secrétaire de mairie qui avait recueilli les informations auprès de M. Lecomte, ancien maire	11/03/2011

C 20	Étival-les-le-Mans (La Suze)	Témoignage écrit reçu de la mairie, Secrétariat de mairie, pas de signataire	02/03/2011
C 21	Grévez-sur-Roc (Montmirail)	Témoignage écrit et oral (entretien téléphonique) de M. Pigeard	01/03/2011
C 22	Juigné –sur-Sarthe (Sablé-sur-Sarthe)	Témoignage écrit reçu de M. Chevalier, maire	04/03/2011
C 23	La Chartre s/ le Loir (La Chartre s/ le Loir)	Témoignage oral , entretien avec M. Hardy, maire de Lhomme	15/02/2011
C 24	La Flèche (La Flèche)	Réponse écrite de M. Chauveau, maire, Témoignage écrit reçu de M. Potron, président de l'association Connaissance du Pays fléchois	02/02/2011 16/02/2011
C 25	La Fontaine-St-Martin (Pontvallain)	Témoignage écrit reçu de Mme Couléard, maire	23/03/2011
C 26	La-Chapelle-aux-Choux (Le Lude)	Témoignage oral, entretien téléphonique avec M. Guillon, maire Témoignage oral, entretien téléphonique avec Mme Carlier, fille de Mme Fronteau, élue en 1945 et 1947	10/02/2011 19/03/2011
C 27	Lavenay (La Chartre s/ le Loir)	Témoignage oral, entretien téléphonique avec M. Sevault, conseiller municipal de Poncé s/Loir	08/02/2011
C 28	Les Mées (Mamers)	Témoignage oral, entretien téléphonique avec la secrétaire de mairie, de la part de M. Borée, adjoint au maire	11/02/2011
C 29	Lhomme (La Chartre s/ le Loir)	Témoignage oral, entretien avec M. Hardy, maire de Lhomme	15/02/2011
C 30	Mamers (Mamers)	Témoignage écrit reçu de M. Plessix, historien mamertin	05/04/2011
C 31	Mansigné (Pontvallain)	Réponse écrite reçue de la mairie avec témoignage écrit de Mmes Hudelot et Moriceau, retraitées	15/03/2011
C 32	Mayet (Mayet)	Témoignages écrits de Mme Piétrin, présidente de l'Association du Patrimoine et des sites de Mayet	16/02/2011 21/02/2011
C 33	Montbizot (Ballon)	Témoignage écrit reçu de la mairie, Secrétariat de la mairie, Mme Gourdin	21/01/2011
C 34	Neuville-sur-Sarthe (Le Mans 1)	Réponse écrite de la mairie, Mme Vigneron Témoignage oral, entretien téléphonique avec M. Collet, habitant ancien de la commune	08/03/2011
C 35	Oizé (Pontvallain)	Témoignages oraux, entretiens téléphoniques avec M. Boustoulou, maire et M. Gypteau, fils de Mme Gypteau, élue en 1947	12/02/2011
C 36	Pincé (Sablé-sur-Sarthe)	Témoignage écrit reçu de Mme Pasteau, maire	18/02/2011
C 37	Poncé s/le Loir (La Chartre s/ le Loir)	Témoignage oral, entretien téléphonique avec M. Sevault, conseiller municipal de Poncé s/Loir	08/02/2011
C 38	Pontvallain (Pontvallain)	Témoignage oral, entretien avec M. Baveux, fils de Mme Baveux, élue en 1945 et 1947	28/02/2011
C 39	Précigné (Sablé-sur-Sarthe)	Témoignage oral, entretien téléphonique avec Mme Piot, épouse du maire	15/12/2011
C 40	Pruillé-L'Éguillé (Le Grand-Lucé)	Témoignage écrit de M. Valienne, maire	11/02/2011
C 41	Rahay (Saint-Calais)	Témoignage oral, entretien téléphonique avec M. Saltel, maire	15/02/2011
C 42	Ruillé s/le Loir (La Chartre s/ le Loir)	Témoignage oral, entretien avec M. Hardy, maire de Lhomme	15/02/2011
C 43	Saint-Germain s/s (Beaumont s/s)	Témoignage oral, entretien téléphonique avec M. Honoré, 1 ^{er} adjoint au maire	14/03/2011
C 44	Saint-ouen- de- Mibré (Fresnay s/s)	Témoignage écrit reçu de M. Clément, maire	06/06/2011

C 45	Saint-Pavace (Le Mans 1)	Témoignage écrit reçu de M. Poumailloux, maire (avec extrait du discours de M. Darondeau, historien local, prononcé le 11/11/2005 à l'occasion de l'inauguration du square dédié à Mme de la Tour, élue en 1945 et 1947)	17/02/2011
C 46	Solesmes (Sablé-sur-Sarthe)	Réponse écrite de M. Sever, maire, avec témoignage écrit du RP Soltner, historien local	18/03/2011
C 47	St-Rigomer des Bois (La Fresnaye s/ Chéd.)	Témoignage écrit reçu de M. Firmesse, maire	12/02/2011
C 48	Tennie (Conlie)	Témoignage écrit de Mme Jaouen, petite-fille de Mme Chausson, élue en 1945	29/03/2011
C 49	Thorigné s/Dué (Bouloire)	Témoignage écrit reçu de M. Godefroy, maire Avec texte de Mme Valadier, personne liée à une descendante de Mme Lhomme, élue en 1947	15/02/2011
C 50	Vallon-sur-Gée (Loué)	Témoignage écrit et oral, entretien téléphonique avec M. Reneult, ancien conseiller municipal	07/02/2011
C 51	Verneil-le-Chétif (Mayet)	Témoignage écrit de M. Carré, ancien maire, transmis par le secrétariat de mairie. (Mme Neveu)	18/03/2011
C 52	Villaines-la-Gonais (La Ferté-Bernard)	Témoignage oral, entretien téléphonique avec Mme Brouard, petite-fille de Mme Surcin, élue en 1945 et 1947	25/03/2011
C 53	Yvré-l'Évêque (Le Mans 3)	Témoignage écrit reçu de Mme Ménager, conseillère municipale	21/02/2011

III 2 : TÉMOIGNAGES RECUEILLIS AUPRÈS DE FEMMES ÉLUES

Avant de présenter les références des témoignages recueillis il nous a paru important de mettre en relief de manière synthétique les caractéristiques des femmes concernées afin de montrer que, sans constituer un échantillon représentatif au sens où l'entendent par exemple les instituts de sondages, les 57 femmes concernées présentent des traits suffisamment variés pour illustrer de façon équitable la diversité des situations des femmes élues en Sarthe.

DATE DE 1^{ÈRE} ÉLECTION : 24 (soit 42%) ont été élues entre 1971 et 1989 et 33 (soit 58%) ont été élues depuis 1995.

AGE MOYEN LORS DE LA 1^{ÈRE} ÉLECTION : lors de leur 1^{ère} élection, l'âge moyen des femmes élues entre 1971 et 1989 était de 40 ans ; il était de 44,5 ans pour celles élues depuis 1995.

ÉLUES DES VILLES ET ÉLUES DES CHAMPS : sur ces 57 femmes :

- 33, soit 58%, sont (ou ont été) élues dans des communes rurales, soit de moins de 2 000 habitants (ces 33 communes se répartissent comme suit : 13 comptent moins de 500 habitants ; 12 ont entre 501 et 1 000 habitants et 8 ont entre 1 001 et 2 000 habitants.).
- 24, soit 42%, sont (ou ont été) élues dans des communes urbaines. Sur ces 24 femmes, 14 sont (ou ont été) élues au Mans et 10 dans des communes de plus de 2 000 habitants (hors Le Mans).

MANDATS EN COURS OU NON ET DURÉE D'EXERCICE DES FONCTIONS ÉLECTIVES :

sur ces 57 femmes :

- 15, soit 26%, n'exercent plus de fonctions électives. Sur ces 15 anciennes élues : 1 a accompli 5 mandats ; 3 en ont accompli 4 ; 4 en ont accompli 2 et 4 ont accompli 1 mandat.
- 42, soit 74%, sont toujours en fonctions. Sur ces 42 élues en cours de mandat : 4 en sont à leur 5^{ème} mandat ; 7 à leur 4^{ème} ; 3 à leur 3^{ème} ; 15 à leur 2^{ème} et 13 à leur 1^{er} mandat.

(Pour les élues concernées par plusieurs mandats, le nombre indiqué ci-dessus correspond au mandat le plus longtemps exercé).

MANDAT UNIQUE ET MANDATS MULTIPLES : sur ces 57 femmes :

- 44, soit 77%, exercent ou ont exercé des fonctions d'élue dans le cadre d'une seule catégorie de mandat : mandat municipal (conseillère municipale et/ou adjoint et/ou maire) pour 41 élues ; mandat de conseillère générale pour 1 élue et mandat de conseillère régionale pour 2 élues.
- 13, soit 23% exercent ou ont exercé des fonctions dans le cadre de plusieurs catégories de mandats : 2 types de mandats pour 6 élues (municipal + cantonal ou municipal + régional) ; 3 types de mandats pour 6 élues (municipal + cantonal + régional ; ou municipal + cantonal + parlementaire) et 4 types de mandats pour 1 élue (municipal + cantonal + régional + parlementaire). À noter : les mandats multiples indiqués n'ont pas été nécessairement exercés de façon simultanée, ne serait-ce que pour des raisons liées aux dispositions régissant le cumul des mandats.

ORIENTATION POLITIQUE : sur les 57 femmes concernées, nous dénombrons :

- 10 femmes d'orientation politique les situant plutôt à "droite" (soit 18%)
- 10 femmes d'orientation politique les situant plutôt à "gauche" (soit 18%)
- 11 femmes appartenant à la mouvance écologiste-les Verts (soit 19%)
- 26 femmes que nous classons "sans étiquette" (soit 45%).

N°	NOM DE L'ÉLUE	MODALITÉS DU TÉMOIGNAGE (nature : oral ou écrit; lieu; durée)			DATE DU TÉMOIGNAGE
E 1	ALBAGLI Chantal	Oral	Bureau de l'élue	1 h	03/03/2009
E 2	ARRAULT Claudie	Oral	Domicile de l'élue	1 h	14/10/2010
E 3	BLIN Réjane	Oral	Domicile de l'élue	1 h 20	06/09/2010
E 4	BONNEAU Jeannine	Oral	Domicile du doctorant	2 h	12/02/2009
E 5	BOUCHER Sophie	Oral	Permanence de l'élue	2 h	06/11/2010
E 6	BOULARD Dominique	Oral	Bureau de l'élue	1 h 10	02/12/2010
E 7	BOUSSET Sylvie	Oral	Domicile de l'élue	1 h	10/09/2010
E 8	B S – Anonymat demandé	Oral	Permanence de l'élue	1 h 40	20/04/2011
E 9	CLAUDE Patricia	Écrit			31/01/2011
E 10	COLLOT Chantal	Oral	Domicile du doctorant	1 h 15	20/08/2010
E 11	DAVID Elisabeth	Oral	Domicile de l'élue	1 h 30	14/10/2010
E 12	De PASQUALE Mireille	Écrit			22/02/2011
E 13	d'HARCOURT Solange	Oral	Domicile de l'élue	2 h	10/02/2009
		Oral	Domicile de l'élue	1 h 30	08/02/2011
E 14	F A-M Anonymat demandé	Oral	Bureau de l'élue	1 h	18/10/2010
E 15	G C Anonymat demandé	Oral	Bureau de l'élue	1 h	14/10/2010
E 16	GOUHIER Catherine	Oral	Permanence de l'élue	1 h	03/02/2011
E 17	GRANGER Sylvie	Oral	Bureau professionnel	1 h 30	13/10/2010
E 18	GUILLET Liliane	Oral	Domicile de l'élue	1 h	14/10/2010
E 19	HAUDEBOURG Jeannine	Oral	Domicile de l'élue	2 h	17/01/2011
E 20	HERRAULT Simone	Oral	Domicile de l'élue	1 h	19/08/2010
E 21	HERSEMEULE Chantal	Oral	Bureau de l'élue	1 h	15/12/2010
E 22	HEUZÉ Nelly	Oral	Bureau de l'élue	1 h 20	17/02/2009
E 23	JAMIN Georgette	Oral	Bureau de l'élue	1 h	29/10/2010
E 24	KARAMANLI Marietta	Écrit			08/03/2009
		Oral	Permanence de l'élue	1 h	13/05/2011
E 25	KG Anonymat demandé	Écrit			28/01/2011
E 26	LABRETTE-MÉNAGER Fabienne	Oral	Permanence de l'élue	1 h	07/04/2011
E 27	LAIGLE Virginie	Oral	Domicile de l'élue	2 h	27/09/2010
E 28	LAIR Yveline	Oral	Domicile de l'élue	1 h	06/09/2010
E 29	LAMBERT Isabelle	Oral	Bureau de l'élue	1 h	04/10/2010
E 30	LE FLAHEC Sandra	Écrit			05/10/2010
E 31	LEMASSON Jeannine	Oral	Domicile de l'élue	1 h	08/10/2010
E 32	L C Anonymat demandé	Oral	Bureau de l'élue	1 h 30	14/10/2010
E 33	L A Anonymat demandé	Oral	Permanence de l'élue	1 h 30	05/10/2010
E 34	MAHÉ Marie-Claire	Oral	Domicile de l'élue	1 h	04/09/2010
E 35	MALGORN Catherine	Écrit			30/12/2010
E 36	M M-A Anonymat demandé	Écrit			15/10/2010
E 37	MARCHAND Christine	Oral	Bureau de l'élue	1 h	17/05/2011
E 38	MARTIN Syndie	Écrit			01/10/2010
E 39	MÉTIVIER Annette	Écrit			31/01/2011
E 40	MOTREUIL Marie-laure	Oral	Médiathèque du Mans	1 h 30	16/02/2011
E 41	NAIL Fernande	Oral	Domicile de l'élue	1 h	22/09/2010
E 42	NIVELAIS Catherine	Écrit			05/12/2010

E 43	N'KALOULOU Karine	Écrit			10/03/2011
E 44	N O Anonymat demandé	Écrit			12/10/2010
E 45	PAVY Béatrice	Oral	Bureau de l'élue	1 h	04/04/2011
E 46	PEDOYA Jacqueline	Oral	Bureau de l'élue	1 h 30	13/02/2009
E 47	PLESSIS Elisabeth	Écrit			31/12/2010
E 48	PLONCARD Danièle	Oral	Bureau de l'élue	1 h 30	04/10/2010
E 49	RENVOISÉ Nelly	Oral	Domicile de l'élue	1 h	21/09/2010
E 50	RIÉRA Émmanuelle	Oral	Permanence de l'élue	2 h	06/11/2010
E 51	RIEUCROS Jeannine	Oral	Bureau de l'élue	1 h	05/11/2010
E 52	RIVRON Françoise	Oral	Bureau de l'élue	1 h	13/04/2011
E 53	ROUXIN Jeannine	Oral	Domicile de l'élue	1 h 15	01/03/2011
E 54	SÉVÈRE Isabelle	Oral	Domicile de l'élue	1 h 15	13/01/2011
E 55	TA Anonymat demandé	Écrit			31/01/2011
E 56	TC Anonymat demandé	Écrit			09/10/2010
E 57	TROUSSET Catherine	Écrit			29/10/2010

NB : Deux entretiens ont eu lieu avec deux élues simultanément. Il s'agit des témoignages E 5 avec E 50 d'une part et E 29 avec E 48 d'autre part.

III – 3 - AUTRES TÉMOIGNAGES

E 58	MÉO Joëlle	Oral	Domicile de Madame MÉO	1 h	09/04/2010
E 59	PLESSIX René	Écrit			06/04/2011
E 60	ROSIER Michel	Écrit Oral	Médiathèque Le Mans	2 h	20/10/2011 09/12/2011

BIBLIOGRAPHIE

I - MÉTHODOLOGIE ET INSTRUMENTS DE TRAVAIL

II – OUVRAGES CONCERNANT L’HISTOIRE DES FEMMES, LE FÉMINISME ET LA PARITÉ

III – OUVRAGES CONCERNANT LA FRANCE

(Histoire politique, économique, sociale et culturelle)

IV – OUVRAGES CONCERNANT LA SARTHE

(Histoire politique, économique, sociale et culturelle)

I. MÉTHODOLOGIE ET INSTRUMENTS DE TRAVAIL

BEAUD Michel, *L'art de la thèse*, Paris, Ed. La Découverte, Coll. Grands Repères, nouvelle édition 2006, 202 p.

BLOCH Marc, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Ed. Masson Armand Colin, 1997, 159 p.

CAIRE – JABINET Marie-Paule, *Introduction à l'historiographie*, Paris, Ed. Armand Colin, 2008, 126 p.

CISLARU Georgeta, CLAUDEL Chantal, VLAD Monica, *L'écrit universitaire en pratique*, Bruxelles, Ed. de Boeck Université, Coll. Méthodes en Sciences Humaines, 2009, 125 p.

DESCAMPS Florence (Dir.), *Les sources orales et l'histoire*, Rosny-sous-Bois, Ed. Bréal, 2006, 126 p.

ECK Jean-François, LE MENE Michel, TURREL Denise, VANNIER François, *Le commentaire de graphiques, cartes et statistiques en histoire*, Paris, Ed. Marketing SA, Coll. Ellipses, 1998, 173 p.

GOURIOU Charles, *Mémento typographique*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 1973, 121 p.

IMPRIMERIE NATIONALE, *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, Paris, Ed. Imprimerie nationale, 2002, 197 p.

LEMERCIER Claire, ZALK Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, Ed. La Découverte, Coll. Repères, 2008, 120 p.

LEPETIT Bernard, " L'histoire quantitative : deux ou trois choses que je sais d'elle", *Histoire et mesure*, vol. IV – n° 3/4, 1989, p.191 à 199.

POIRIER Philippe, *Aborder l'histoire*, Paris, Ed. Le Seuil, 2000, 96 p.

RÉMOND René (Dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Ed. Le Seuil, Coll. Points, 1996, 399 p.

SOULET Jean-François, *L'histoire immédiate*, Paris, Ed. PUF, Coll. Que Sais- je ?, 1994, 128 p.

THUILLIER Guy, TULARD Jean, *Histoire locale et régionale*, Paris, Ed. PUF, Coll. Que Sais-je ?, 1992, 123 p.

THUILLIER Guy, TULARD Jean, *La méthode en histoire*, Paris, Ed. PUF, Coll. Que Sais-je ?, 1986, 128 p.

THUILLIER Guy, TULARD Jean, *Les écoles historiques*, Paris, Ed. PUF, Coll. Que Sais-je ?, 1990, 125 p.

VEYNE Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Ed. Le Seuil, Coll. Points, 1971, 438 p.

II - OUVRAGES CONCERNANT L'HISTOIRE DES FEMMES, LE FÉMINISME ET LA PARITÉ

ACHIN Catherine, LEVEQUE Sandrine, *Femmes en politique*, Paris, Ed. La Découverte, Coll. Repères, 2006, 122 p.

ACHIN Catherine, *Sexes, genre et politique*, Paris, Ed. Economica, 2007, 184 p.

ADLER Laure, *Les femmes politiques*, Paris, Ed. du Seuil, Coll. Points actuels, 1993, 281p.

BARD Christine (Dir.), "Les femmes et le pouvoir", *Histoire @ Politique*, N°01, mai-juin 2007;

Réf URL : <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=01et>

Trois articles consultés par nous le 13/01/2010 :

Introduction : Femmes au pouvoir, par Christine BARD (6 p)

Les premières femmes au gouvernement (France 1936-1981) par Christine BARD (15 p)

Les femmes et le pouvoir exécutif depuis 1981 : la France au regard du monde par Janine MOSSUZ-LAVAU (9 p)

BARD Christine, BAUDELLOT Christian, MOSSUZ-LAVAU Janine (Dir.), *Quand les femmes s'en mêlent, genre et pouvoir*, Cahors, Ed. de La Martinière, 2004, 382 p.

BARD Christine, *Les femmes dans la société française au 20^{ème} siècle*, Paris, Ed. Armand Colin, Coll.U, Histoire, 2003, 285 p.

BATAILLE Philippe, GASPARD Françoise, *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*, Paris, Ed. La Découverte, Coll. Cahiers libres, 1999, 202 p.

BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger, *Allez les filles*, Paris, Ed. du Seuil, 1992, 243 p.

BEAUNEZ Catherine, *On les aura*, Vauvert, Ed. Au diable vauvert, 2001, 120p

BELLOUET- FRIER Nicole, "Sont-elles différentes? ", *Pouvoirs*, N° 82, septembre 1997, p. 59 à 75.

BOURVEN Monique, *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité*, (Communication du Conseil Économique et Social présentée par Madame Monique BOURVEN au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes), Paris, Ed. des Journaux Officiels, 2007, 138 p.

CROSEMARIE Pierrette, *Évolutions et perspectives de la situation des femmes dans la société française*, (Communication du Conseil Économique, Social et Environnemental présentée au nom du bureau par madame Pierrette CROSEMARIE au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes), Paris, Ed. des Journaux Officiels, 2009, 163 p.

DENIS Bruno (dossier établi par), "La participation politique : crise ou mutations ? ", *Problèmes politiques et sociaux*, n° 297, août 2006, 120 p.

DENOYELLE Bruno, " Des corps en élections - Au rebours des universaux de la citoyenneté : les premiers votes des femmes-1945/1946", *Genèses*, N° 31, juin 1998, p. 76-98.

DUBY Georges et PERROT Michèle (Dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Ed. Plon, Tome V (Sous la direction de Françoise THEBAUD), 1992, 647 p. [En particulier, chap. 7 (p.187-210) : "Les Françaises sous Vichy" d'Hélène ECK et chap. 16 (p.471-497) : "Droit et démocratie" de Mariette SINEAU.].

FRAISSE Geneviève, "La démocratie exclusive : un paradigme français", *Pouvoirs*, N° 82, septembre 1997, p. 5 à 16.

FREEDMAN Jane, *Femmes politiques : mythes et symboles*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1997, 287 p.

FREY Sandra, RIEU Annie, " Ébranler le bastion politique ", *Économie et Humanisme*, n° 378 - Octobre 2006 - p. 69 à 73 – Dossier : "Égalité Femmes – Hommes"

GASPARD Françoise, "La parité, pourquoi pas ? ", *Pouvoirs*, N° 82, septembre 1997, p. 115 à 125.

GASPARD Françoise, SERVAN-SCHREIBER Claude, LE GALL Anne, *Au pouvoir citoyennes ! Liberté, Égalité, Parité*, Paris, Ed. Le Seuil, 1992, 189 p.

GERMAIN Jérôme, " La parité en France : un objectif inégalement favorisé"», *Revue administrative*, Vol. N° 355, 2007, p. 82 à 92.

GUBIN Éliane, JACQUES Catherine, ROCHEFORT Florence, STUDER Brigitte, THÉBAUD Françoise, ZANCARINI-FOURNEL Michelle (Dir.), [Préface de Michelle PERROT], *Le siècle des féminismes*, Paris, Ed. de l'Atelier, 2004, 463 p.

GUERAICHE William, *Les femmes de la vie politique française, de la libération aux années 1970 : essai sur la répartition du pouvoir politique*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Rolande Trempe, Université de Toulouse, 1992, 3 volumes, 954 p.

GUERAICHE William, *Les femmes et la République - Essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979*, Paris, Ed. de l'Atelier/Ed. Ouvrières, 1999, 304 p.

HALIMI Gisèle, *La parité dans la vie politique*, Rapport de la Commission pour la parité entre les hommes et les femmes dans la vie politique, Paris, Ed. de La Documentation Française, 1999, 192 p.

HELFT-MALZ Véronique et LEVY Paule-Henriette, *Les femmes et la vie politique française*, Paris, Ed. PUF, Coll. Que-Sais-je ? 2000, 128 p.

LE BRAS-CHOPARD Armelle, MOSSUZ-LAVAU Janine (Dir.), *Les femmes et la politique*, Paris, Ed. L' Harmattan, Coll. Logiques politiques, 1997, 175 p.

LEPINARD Éléonore, *L'inégalité introuvable : la parité, les féministes et la République*, Paris, Ed. Les Presses de Sciences Po, 2007, 293 p.

LIATARD Séverine, *Les femmes politiques en France de 1945 à nos jours*, Paris, Ed. Complexe, Coll. La fabrique de l'histoire, 2008, 230 p.

MARTINEAU Gaston, "La femme, cible privilégiée du publicitaire", *La Vie Mancelle*, n° 191, janvier 1980, p.14 à 16.

MARUANI Margaret (Dir.), *Femmes, genre et sociétés*, Paris, Ed. La Découverte, Coll. L'état des savoirs, 2005, 480 p.

MICHEL Andrée, *Le Féminisme*, Paris, Ed. PUF, Coll. Que Sais-je? 9^{ème} éd. 2007, 128 p.

MOSSUZ-LAVAU Janine, *Guerre des sexes : stop !*, Mayenne, Ed. Flammarion, Coll. Café Voltaire, 2009, 126 p.

OMNÈS Catherine, "Les trois temps de l'emploi féminin : réalités et représentations", *L'année sociologique*, 2/2003 (vol.53), p. 373-398. Article consulté par nous en ligne.

Réf. URL : www.cairn.info/revue-l-anneesociologique-2003-2-page373.htm

PASCAL Jean, *Les femmes députées de 1945 à 1988*, Paris, Édité par l'auteur, 1990, 360 p.

PELLERIN Nicole (Dir.), *Grandes voix du féminisme*, Paris, Ed. Le Monde-Flammarion, Coll. Les livres qui ont changé le monde, 2010, 277 p.

PERROT Michelle, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Ed. Flammarion, 1998, 494 p.

PIONCHON Sylvie, DERVILLE Grégory, *Les femmes et la politique*, Grenoble, Ed. Presses Universitaires de Grenoble, 2004, 215 p.

PROVOST Mélanie, *L'Association sarthoise du Mouvement Français pour le Planning Familial*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Nadine VIVIER, Université du Maine, Année 1999/2000, 104 p.

RIOT – SARCEY Michèle, *Histoire du féminisme*, Paris, Ed. La Découverte, Coll. Repères, 2008, 120 p.

RIPA Yannick, *Les femmes en France de 1880 à nos jours*, Paris, Ed. du Chêne, 2007, 296 p.

ROBERT Jacques, " Les femmes et la politique", *Revue du droit public et de la Science politique en France et à l'étranger*, Vol. N° 123, 2007, p.7 à 20.

SENAC- SLAWINSKI Réjane, *La parité*, Paris, Ed. PUF, Coll. Que-Sais-je ?, 2008, 128 p.

SENAC- SLAWINSKI Réjane (Dossier réalisé par), " Femmes – Hommes : des inégalités à l'égalité ? ", *Problèmes politiques et sociaux*, n° 968, janvier 2010, 112 p.

SINEAU Mariette, "Les femmes politiques sous la Vème République : À la recherche d'une légitimité électorale", *Pouvoirs*, N° 82, septembre 1997, p 45 à 57.

SINEAU Mariette, *Femmes et pouvoir sous la Vème République, De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, Paris, Presses de la FNSP, 2011, 324 p.

SOHN Anne – Marie (Dir.), "Histoire des Femmes", *Historiens et Géographes*, dossier en 3 parties :

1ère partie (Antiquité/Moyen-Age), n° 392, octobre 2005, 76 p (70 à 146)

2ème partie (Histoire moderne), n° 393, février 2006, 70 p (226 à 296)

3ème partie (Histoire contemporaine), n° 394, mai 2006, 97 p (81 à 178)

TRAUTMANN Catherine, "Femmes et responsabilités politiques dans la ville", *Économie et Humanisme*, N° 373, juin 2005, p.28 à 32.

TRONQUOY Philippe (Cahier réalisé sous la direction de), " Les démocraties ingouvernables ? ", *Cahiers Français*, n° 356, mai-juin 2010, 87 p.

TROUPEL Aurélia, " La loi du 31 janvier 2007 sur la parité politique " *Regards sur l'actualité*, N° 337, mai 2007, p.93 à 99.

WIEVORKA Annette, *Quelle place pour les femmes dans l'histoire enseignée?* (Avis et Rapports du Conseil Économique et Social, Étude présentée au nom de la délégation aux droits et à l'égalité des chances entre hommes et femmes), Paris, Ed. des Journaux Officiels, 2003, 47 p.

III - OUVRAGES CONCERNANT LA FRANCE

(Histoire politique, économique, sociale, culturelle)

AGULHON Maurice, GIRARD Louis, ROBERT Jean-Louis, SERMAN William et collaborateurs, *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Ed. Publications de la Sorbonne, 1986, 462 p.

AGULHON Maurice, NOUSCHI André, SCHOR Ralph, *La France de 1940 à nos jours*, Paris, Ed. Armand Colin, 2005 (3^{ème} édition), 574 p.

AUGER Antoine, CASALI Dimitri, *Histoire de la France pour tous les Français*, Paris, Ed. Tallandier, 2010, 448 p.

BALLADUR Edouard, *Le pouvoir ne se partage pas, Conversations avec François MITTERRAND*, Paris, Ed. Fayard, 2009, 435 p.

BEAUVALLET Willy, MICHON Sébastien, " Les femmes élues au parlement européen (1979 – 2004) : modes de recrutement et stratégie d'investissement ", *Regards sociologiques*, n° 27 – 28, 2004, p 70 à 84.

BECKER Jean-Jacques, *Histoire politique de la France depuis 1945*, Paris, Ed. Armand Colin, Coll. Cursus, 2003, 249 p.

BECKER Jean – Jacques (Dir.) "La IV^e République – Histoire, recherches et archives", *Historiens et Géographes*, dossier en trois parties:
1^{ère} partie (La mise en place de la IV^{ème} République – Forces, milieux et partis politiques), n° 357, avril/mai 1997, 250 p (97 à 347).
2^{ème} partie (Une société mobilisée, une culture engagée), n° 358, juillet/août 1997, 200 p (63 à 263).
3^{ème} partie (Les succès scientifiques et techniques - les difficultés et la chute), n° 361, mars/avril 1998, 263 p (141 à 404).

BERNARD Mathias, *Histoire politique de la V^{ème} République, de 1958 à nos jours*, Paris, Ed. Armand Colin, Coll. U, Histoire, 2008, 334 p.

BERSTEIN Serge, WIEVIORKA Olivier, WINOCK Michel, *La République recommencée, de 1914 à nos jours*, Paris, Ed. Le Seuil, 2004, 606 p.

BIDEGARRAY Christian, CADIOU Stéphane, PINA Christine (Dir.), " *L'élus local aujourd'hui*" Grenoble, Ed. Presses Universitaires de Grenoble, 2009, 238 p.

- BLUM Léon, *A l'échelle humaine*, Paris, Ed. Gallimard, Coll. Idées, réédition 1971, 183 p.
- BOIS Paul, *Paysans de l'Ouest*, Paris, Ed. Flammarion, Coll.Champs, 1971, 383 p.
- BRECHON Pierre, *La France aux urnes, cinquante ans d'histoire électorale*, Paris, Ed. La Documentation Française, Série Etudes, 1993, 168 p.
- BURBAN Jean – Louis, *Le parlement européen et son élection*, Bruxelles, Ed. Bruylant, 1979, 209 p.
- BURBAN Jean – Louis, *Le parlement européen*, Paris, Ed. PUF, Coll. Que Sais – je ?, 5^{ème} éd. 1991, 128 p.
- BUTON Philippe (Dir.) et GUILLON Jean-Marie (Dir.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Ed. Belin, 1994, 592 p.
- CASTAGNEZ Noëlline, *Socialistes en République, Les parlementaires SFIO de la IV^e République*, Rennes, Ed. Presses Universitaires de Rennes, Coll. Histoire, 2004, 414 p.
- CHOLVY Gérard, *La religion en France de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Ed. Hachette, Coll. Carré Histoire, Ed. 1998, 254 p.
- CHOLVY Gérard, HILAIRE Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France contemporaine (Tome 3, 1930/1988)*, Toulouse, Ed. Privat, 1988, 571 p.
- COLLECTIF, " Réforme des collectivités locales : quel bilan ? ", *Regards sur l'actualité*, n° 369, mars 2011, 99 p.
- COSTA Olivier, SAINT-MARTIN Florent, *Le Parlement européen*, Paris, Ed. La Documentation Française, 2009, 158 p.
- CRIQUI Étienne, " Les carrières des élites locales", *Revue politique et parlementaire*, n° 46, mars-avril 1990, p. 44-53.
- De la représentation institutionnelle de la société civile, (Avis et rapports du Conseil Économique et Social), Paris, Ed. des Journaux Officiels, 2002, 69 p.
- DUVERGER Maurice, *Les constitutions de la France*, Paris, Ed. PUF, Coll. Que Sais – je ?, 8^e éd. 1964, 136 p.
- ELGEY Georgette, *Histoire de la IV^e République, 1^e partie : la république des illusions (1945-1951)*, Paris, Ed. Fayard, 1993 (1^e édition 1965), 505 p.

GARRIGUES Jean, *Les grands discours parlementaires de la V^e République*, Paris, Ed. Armand Colin, 2006, 386 p.

GOGUEL François, *Chroniques électorales, les scrutins politiques en France de 1945 à nos jours*, Paris, Ed. Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP), 3 volumes:

Volume 1 : La quatrième république, 1981, 171 p.

Volume 2 : La cinquième république du général de GAULLE, 1982, 521 p.

Volume 3 : La cinquième république après de GAULLE, 1983, 198 p.

HOUDBINE Anne-Marie, VERGES Jean-Raymond, *Le Parlement européen dans la construction de l'Europe des Six*, Paris, Ed. PUF, 1966, 184 p.

HUBAC Sabrina, "Des femmes aux élections législatives en France de 1945 à 1968 : veuves d'hommes politiques célèbres et femmes d'inéligibles", *Parlements*, 2005, N° 3, p. 94 – 113.

MADAULE Jacques, *Histoire de France, tome 3, de la III^e à la V^e République*, Ed. Gallimard, Coll. Idées, 1966, 377 p.

MANIGAND Christine, "Permanences et mutations politiques dans la Sarthe sous la III^e République", in *Gens de l'Ouest, Contributions à l'histoire des cultures provinciales*, Le Mans, Publications du Laboratoire d'histoire anthropologique du Mans (LHAMANS), 2001, p.303-325.

MARCHAND Marie-Hélène, *Les conseillers généraux en France depuis 1945*, Paris, Ed. Armand Colin et FNSP, 1970, 213 p.

MARTIN Pierre, *Les élections municipales en France depuis 1945*, Paris, Ed. La Documentation Française, Coll. Les Etudes, 2001, 236 p.

MENY Yves (Dir.), *La construction d'un parlement : 50 ans d'histoire du parlement européen 1958 – 2008*, Luxembourg, Ed. Office des publications officielles des Communautés européennes, 2009, 303 p.

MICHEL Henri, *Histoire de la France Libre*, Paris, Ed. PUF, Coll. Que Sais-je ?, 1963, 128 p.

MICHEL Henri, *Histoire de la Résistance en France*, Paris, Ed. PUF, Coll. Que Sais-je?, 1950 (3^e éd.), 128 p.

MIQUEL Pierre, *Histoire de la France*, Paris, Ed. Fayard, 1976, 643 p.

NEMERY Jean-Claude et WACHTER Serge (Dir.), *Entre l'Europe et la décentralisation, les institutions territoriales françaises*, Marseille, DATAR/Ed. de l'Aube, 1993, 173 p.

PARIAS Louis-Henri (Dir.), *Histoire du peuple français*, Paris, Ed. Nouvelle Librairie de France GV Labat, tomes IV et V :

Tome IV : De la III^e à la IV^e République (1875/1947) par Jean-Marie MAYEUR (1875/1914), François BÉDARIDA (1914/1931) et Antoine PROST (1931/1947), 2^e édition, 1996, 668 p.

Tome V : Les IV^e et V^e Républiques (1947/1984) par Jean-Louis MONNERON et Antony ROWLEY, 2^e édition, 1996, 738 p.

REVAULT d'ALLONNES Myriam, *Pourquoi nous n'aimons pas la démocratie*, Paris, Ed. Le Seuil, Coll. Débats, 2010, 148 p.

REYNAERT François, *Nos ancêtres les Gaulois et autres fadaïses*, Paris, Ed. Fayard, 2010, 826 p.

RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François, *Histoire culturelle de la France, volume 4, le temps des masses, le vingtième siècle*, Paris, Ed. Le Seuil, 2005, (1^e édition 1998), 505 p.

RIOUX Jean-Pierre (Dir.), *Une histoire du monde contemporain*, Paris, Ed. Larousse, (2^e édition 2008), 479 p.

ROUBAN Luc, SOUCHON-ZAHN Marie-Françoise, « L'espace politique en milieu rural-Les maires des communes de moins de 10000 habitants », *Cahiers du CEVIPOF*, n° 14, décembre 1995, 153 p.

ROULLEAU Claude, *Le rapport du comité pour la réforme des collectivités locales*, (Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental présenté par M. Claude ROULLEAU au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire), Paris, Ed. des Journaux Officiels, 2009, 89 p.

ROSENVALLON Pierre, *La démocratie inachevée, Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Ed. Gallimard, Coll. Bibliothèque des Histoires, 2000, 440 p.

ROSANVALLON Pierre, *La légitimité démocratique, Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Ed. du Seuil, Coll. Points, édition 2010, 367 p.

ROZET Pierre-Jean, *Communes, intercommunalités, quels devenirs ?*, (Avis du Conseil Économique et Social sur le rapport présenté par M. P-J ROZET

au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire), Paris, Ed. des Journaux Officiels, 2005, 115 p.

SCHOR Ralph, *Histoire de la société française au XX^e siècle*, Paris, Ed. Belin, Coll. Belin Sup Histoire, 2004, 480 p.

SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Présentation de Pierre MILZA, Paris, Ed. Imprimerie Nationale, Coll. Acteurs de l'Histoire, 1995, 636 p. (1^{ère} édition : 1913, Armand Colin).

TERRENOIRE Alain, *Le parlement européen, cet inconnu*, Paris, Ed. Le Cherche midi, 1994, 153 p.

THOUMELOU Marc, *Collectivités territoriales, Quel avenir ?*, Paris, Ed. de la Documentation Française, 2011, 230 p.

TRICAUD Sabrina, communication faite au colloque du 3 juin 2009 sur le thème : "Le Sénat de la Vème République-Les cinquante ans d'une assemblée bicentenaire", Session "Le temps des défis", Présidence de M. Jean SIRINELLI. Texte du compte-rendu du colloque disponible en ligne : réf [URL: http://www.senat.fr/colloques/colloquecinquanteanssenat/](http://www.senat.fr/colloques/colloquecinquanteanssenat/) consulté par nous le 26/01/2011, 13 p.

VEVE Eric, *Élections de mars 2008, les clés pour comprendre les enjeux*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2008, 146 p.

IV - OUVRAGES CONCERNANT LA SARTHE

(Histoire politique, économique, sociale et culturelle)

CHESNIER Jacques, *La Sarthe déchirée 1939 – 1944, un département dans la guerre*, Ed. Libra Diffusio, 2008, 111 p.

CHESNIER Jacques, MALLET Rémi, TERMEAU Jacques, PASCOT Michel, DUVAL Jean – Luc, *Aspects de la Résistance dans la Sarthe 1940 – 1944*, Brochure éditée par et publiée sous l'égide du Centre départemental de documentation pédagogique de la Sarthe (CDDP) et du Secrétariat d'Etat chargé des Anciens Combattants, 1991, 89 p (consulté à la Médiathèque Le Mans, réf : REG 944 08 SARC).

CHESNIER Jacques, "La libération de la Sarthe", *Revue de la Province du Maine*, 2^e et 3^e trimestre 2004, p. 99 à 108.

DUPOUY Marie-Madeleine, MEO Joëlle, COUNIL Christophe, *100 ans : du congrès du Globe au congrès du Mans, l'histoire des socialistes sarthois*, Le Mans, numéro spécial, supplément à l'Unité Sarthoise, 2005, 135 p

DORNIC François, *Histoire du Maine*, Paris, Ed. PUF, Coll. Que Sais – je ?, (2^{ème} édition), 1973, 128 p.

GOUHIER Jean, "Présentation géographique : Le Mans dans l'espace régional", in *Histoire du Mans et du pays manceau*, (François DORNIC, Dir.) Toulouse, Ed. Privat, 1988, p.9-22.

JARRY Robert, *Les communistes au cœur des luttes des travailleurs sarthois*, LE Mans, Ed. Fédération sarthoise du Parti Communiste Français, 1970, Tome 1, 320 p. et Tome 2, 324 p.

JOANNE Paul, *Géographie de la Sarthe*, Paris, Ed. Hachette, 1910, 67 p.

LEVY André (Dir), *La Sarthe, des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Ed. Bordessoules, 1983, 469 p.

PESCHE Jean-Henri, *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, Paris, Ed. Le Livre d'Histoire, 1999, tome 1, 390 p.

POUILLE André, *Élections législatives et référendums dans la Sarthe, (essai de géographie électorale)*, Document dactylographié, Médiathèque du Mans, (Maine 4° 5148), 1966, 277 p.

ROSIER Michel, « L'attitude des parlementaires sarthois le 10 juillet 1940 », *La Province du Maine*, Fasc.20, 5^e Série, tome V, octobre-décembre 1991, p. 407 à 415.

ROSIER Michel, « La vie politique dans la Sarthe depuis la Libération- 1944-1992 », *La Province du Maine*, Fasc.24, 5^e Série, tome VI, octobre-décembre 1992, p.383 à 402.

ROSIER Michel, "L'espoir, entretien avec Robert COLLET", *La Vie Mancelle*, N°160, octobre 1976, p.9 à 14.

ROSIER Michel, "La vie politique sarthoise dans les années quatre-vingt", *La Vie Mancelle*, N° 294, Février 1991, p.18-20

ROUXIN Jeanine, (Collectif, Mairie du Mans), *La vie quotidienne des Sarthois de 1939 à 1945*, Le Mans, Ed. Cénomane, 1986, 173 p.

TERMEAU Jacques, « Le comité départemental de la libération (CDL) de la Sarthe – 1944-1945 », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, n° spécial 1989 (paru en 1990) – p 123 à 135.

TERMEAU Jacques, *Les élections locales en 1945 dans la Sarthe*, Le Mans, Ed. Archives et Documents sarthois (Ardos), Dossier n° 42-43, 1992, 28 p.

TERMEAU Jacques, *Les pouvoirs à la Libération dans le département de la Sarthe*, Document dactylographié, ADS 16 J 155, 1989, 152 p.

TERMEAU Jacques, "Les élections municipales à La Flèche en 1983", *Les Cahiers fléchois*, année 1983, p. 91 à 106.

TERMEAU Jacques, "Les élections locales à La Flèche en 1988-1989", *Les Cahiers fléchois*, N° 11, année 1990, p. 181 à 189.

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1	Nombre total d'élue(s), nombre et pourcentage de femmes élues en Sarthe de 1945 à 1968.....	p.29
Tableau 2	Pourcentage de femmes élues en Sarthe et en France de 1945 à 1968...	p.34
Tableau 3	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères générales de 1951 à 1970.....	p.35
Tableau 4	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes députées de 1945 à 1968.....	p.36
Tableau 5	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes sénatrices de 1946 à 1968.....	p.37
Tableau 6	Nombre total d'élue(s), nombre et pourcentage de femmes élues en Sarthe de 1968 à 1989.....	p.96
Tableau 7	Évolution de la présence des femmes dans les conseils régionaux entre 1973 et 1986 (situation nationale, en Pays de Loire et en Sarthe).....	p.98
Tableau 8	Évolution de la représentation féminine au Conseil régional Pays de Loire selon les départements entre 1973 et 1992.....	p.100
Tableau 9	Pourcentage de femmes élues en Sarthe et en France de 1968 à 1989...	p.102
Tableau 10	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères générales de 1970 à 1988.....	p.103
Tableau 11	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères régionales de 1973 à 1992.....	p.104
Tableau 12	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes députées de 1968 à 1988.....	p.105
Tableau 13	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes sénatrices de 1968 à 1986.....	p.106
Tableau 14	Nombre total d'élue(s), nombre et pourcentage de femmes élues en Sarthe de 1989 à 2010.....	p.160
Tableau 15	Pourcentage de femmes élues en Sarthe et en France de 1989 à 2010...	p.165
Tableau 16	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères générales de 1992 à 2008.....	p.166
Tableau 17	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères régionales de 1992 à 2010.....	p.167
Tableau 18	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes députées de 1988 à 2007.....	p.168
Tableau 19	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes sénatrices de 1986 à 2008.....	p.169
Tableau 20	Situation comparée des femmes dans les conseils municipaux et dans les conseils communautaires sarthois en 2008.....	p.220

TABLE DES CARTES

Carte 1 :	Communes avec au moins une femme élue en 1945.....	p.40
Carte 2 :	Communes avec au moins une femme élue en 1965.....	p.40
Carte 3 :	Pourcentage par commune des femmes élues en 1945.....	p.43
Carte 4 :	Pourcentage par commune des femmes élues en 1965.....	p.43
Carte 5 :	Actes de résistance et femmes élues en 1945.....	p.49
Carte 6 :	Carte de la Résistance en Sarthe (ADS 9 J 55).....	p.49
Carte 7 :	Communes avec femmes maires et/ou adjointes en 1945.....	p.69
Carte 8 :	Communes avec femmes maires et/ou adjointes en 1965.....	p.69
Carte 9 :	Communes avec au moins une femme élue en 1965	p.109
Carte 10 :	Communes avec au moins une femme élue en 1989.....	p.109
Carte 11 :	Pourcentage par commune des femmes élues en 1965.....	p.111
Carte 12 :	Pourcentage par commune des femmes élues en 1989.....	p.111
Carte 13 :	Communes avec femmes maires et/ou adjointes en 1965	p.151
Carte 14 :	Communes avec femmes maires et/ou adjointes en 1989.....	p.151
Carte 15 :	Les députés sarthois en 1958 selon leur sexe.....	p 171
Carte 16 :	Les députés sarthois en 2007 selon leur sexe.....	p.171
Carte 17 :	Cantons avec une femme conseillère générale - période 1982/1992.....	p.171
Carte 18 :	Cantons avec une femme conseillère générale - période 2004/2008.....	p.171
Carte 19 :	Communes avec au moins une femme élue en 1989	p.173
Carte 20 :	Communes avec au moins une femme élue en 2008.....	p.173
Carte 21 :	Pourcentage par commune des femmes élues en 1989	p.175
Carte 22 :	Pourcentage par commune des femmes élues en 2008.....	p.175
Carte 23 :	Communes avec femmes maires et/ou adjointes en 1989	p.176
Carte 24 :	Communes avec femmes maires et/ou adjointes en 2008.....	p. 176

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Nombre de femmes élues en Sarthe de 1945 à 2010.....	p.21
Graphique 2 :	Pourcentage de femmes élues en Sarthe de 1945 à 2010 selon les catégories d'élues.....	p. 21
Graphique 3 :	Évolution du pourcentage de femmes élues en Sarthe de 1945 à 1968..	p. 26
Graphique 4 :	Élues municipales et Grandes électrices en Sarthe de 1946 à 1968.....	p. 28
Graphique 5 :	Comparaison de l'évolution des pourcentages des élues municipales en Sarthe et en France de 1945 à 1968.....	p. 30
Graphique 6 :	Pourcentage de départements avec des femmes conseillères générales en 1951.....	p. 35
Graphique 7 :	Pourcentage de départements avec des femmes conseillères générales en 1970.....	p. 35
Graphique 8 :	Pourcentage de départements avec des femmes députées en 1945.....	p. 36
Graphique 9 :	Pourcentage de départements avec des femmes députées en 1968.....	p. 36
Graphique 10 :	Pourcentage de départements avec des femmes sénatrices en 1946.....	p. 37
Graphique 11 :	Pourcentage de départements avec des femmes sénatrices en 1968.....	p. 37
Graphique 12 :	Évolution du pourcentage de communes sarthoises ayant au moins une femme dans leur conseil municipal de 1945 à 1965.....	p. 39
Graphique 13 :	Répartition des communes en fonction du nombre de femmes élues en 1945.....	p. 42
Graphique 14 :	Répartition des communes en fonction du nombre de femmes élues en 1965.....	p.42
Graphique 15 :	Évolution de la répartition de la population rurale et de la population urbaine en Sarthe entre 1945 et 1965.....	p. 46
Graphique 16 :	Évolution de la répartition des communes et des sièges à pourvoir entre communes rurales et communes urbaines en Sarthe entre 1945 et 1965.....	p. 46
Graphique 17 :	Évolution du pourcentage de communes ayant des femmes élues selon qu'il s'agit de communes rurales ou de communes urbaines en Sarthe entre 1945 et 1965.....	p. 47
Graphique 18 :	Évolution du pourcentage de femmes dans les conseils municipaux des communes rurales et des communes urbaines en Sarthe entre 1945 et 1965.....	p. 47
Graphique 19 :	Pourcentage de communes sarthoises ayant au moins une femme dans leur conseil municipal sur la période 1945/1965 en fonction de la durée de présence des femmes.....	p. 54
Graphique 20 :	Évolution du pourcentage de femmes élues en Sarthe de 1968 à 1989..	p. 94
Graphique 21 :	Élues municipales et Grandes Électrices en Sarthe de 1968 à 1989.....	p. 95
Graphique 22 :	Comparaison de l'évolution des pourcentages des élues municipales en Sarthe et en France de 1968 à 1989.....	p. 97
Graphique 23 :	Évolution du pourcentage de femmes élues dans les conseils régionaux de 1973 à 1992.....	p. 99
Graphique 24 :	Pourcentage de départements avec des femmes conseillères générales en 1970.....	p. 103
Graphique 25 :	Pourcentage de départements avec des femmes conseillères générales en 1988.....	p. 103
Graphique 26 :	Pourcentage de départements avec des femmes conseillères régionales en 1973.....	p. 104
Graphique 27 :	Pourcentage de départements avec des femmes conseillères régionales en 1992.....	p. 104
Graphique 28 :	Pourcentage de départements avec des femmes députées en 1968.....	p. 105
Graphique 29 :	Pourcentage de départements avec des femmes députées en 1988.....	p. 105

Graphique 30 :	Pourcentage de départements avec des femmes sénatrices en 1968.....	p. 106
Graphique 31 :	Pourcentage de départements avec des femmes sénatrices en 1986.....	p. 106
Graphique 32 :	Évolution du pourcentage de communes sarthoises ayant au moins une femme dans leur conseil municipal de 1965 à 1989.....	p. 108
Graphique 33 :	Répartition des communes en fonction du nombre de femmes élues en 1965 (en %).	p. 110
Graphique 34 :	Répartition des communes en fonction du nombre de femmes élues en 1989 (en %).	p. 110
Graphique 35 :	Évolution de la répartition de la population rurale et de la population urbaine en Sarthe entre 1965 et 1989.....	p. 113
Graphique 36 :	Évolution de la répartition des communes et des sièges à pourvoir entre communes rurales et communes urbaines en Sarthe entre 1965 et 1989.....	p. 113
Graphique 37 :	Évolution du pourcentage de communes ayant des femmes élues selon qu'il s'agit de communes rurales ou de communes urbaines en Sarthe entre 1965 et 1989.....	p. 114
Graphique 38 :	Évolution du pourcentage de femmes dans les conseils municipaux des communes rurales et des communes urbaines en Sarthe entre 1965 et 1989.....	p. 114
Graphique 39 :	Pourcentage de communes sarthoises ayant au moins une femme dans leur conseil municipal sur la période 1945/1965 en fonction de la durée de présence des femmes	p. 116
Graphique 40 :	Pourcentage de communes sarthoises ayant au moins une femme dans leur conseil municipal sur la période 1971/1989 en fonction de la durée de présence des femmes	p. 116
Graphique 42 :	Évolution du nombre de députés hommes et du nombre de députées femmes en France entre 1968 et 2007.....	P. 143
Graphique 43 :	Évolution du nombre de sénateurs et du nombre de sénatrices en France entre 1974 et 2008.....	p. 143
Graphique 44 :	Évolution du nombre de conseillers municipaux (H et F) dans le département de la Sarthe entre 1971 et 1989.....	p. 145
Graphique 45 :	Évolution du nombre d'adjoints et répartition H/F en Sarthe entre 1965 et 1989.....	p. 147
Graphique 46 :	Évolution du pourcentage de femmes élues en Sarthe de 1989 à 2010...	p. 158
Graphique 47 :	Élues municipales et Grandes électrices en Sarthe de 1986 à 2004.....	p. 159
Graphique 48 :	Comparaison de l'évolution des pourcentages des élues municipales en Sarthe et en France de 1989 à 2008.....	p. 161
Graphique 49 :	Évolution comparée des élues cantonales sarthoises et des élues cantonales en France de 1992 à 2008 (en %).	p. 162
Graphique 50 :	Évolution comparée des élues régionales en France et au conseil régional des Pays de Loire de 1992 à 2010 (en %) avec mention de la place des élues sarthoises au sein du CR Pays de Loire.....	p. 163
Graphique 51 :	Pourcentage de départements avec des femmes conseillères générales en 1992.....	p. 166
Graphique 52 :	Pourcentage de départements avec des femmes conseillères générales en 2008.....	p. 166
Graphique 53 :	Pourcentage de départements avec des femmes conseillères régionales en 1992.....	p. 167
Graphique 54 :	Pourcentage de départements avec des femmes conseillères régionales en 2010.....	p. 167
Graphique 55 :	Pourcentage de départements avec des femmes députées en 1988.....	p. 168
Graphique 56 :	Pourcentage de départements avec des femmes députées en 2007.....	p. 168
Graphique 57 :	Pourcentage de départements avec des femmes sénatrices en 1986.....	p. 169
Graphique 58 :	Pourcentage de départements avec des femmes sénatrices en 2008.....	p. 169

Graphique 59 :	Évolution du pourcentage de communes sarthoises ayant au moins une femme dans leur conseil municipal de 1989 à 2007.....	p. 173
Graphique 60 :	Répartition des communes en fonction du nombre de femmes élues en 1989 (en %).....	p. 174
Graphique 61 :	Répartition des communes en fonction du nombre de femmes élues en 2008 (en %).....	p. 174
Graphique 62 :	Évolution de la répartition de la population rurale et de la population urbaine en Sarthe entre 1989 et 2008.....	p. 178
Graphique 63 :	Évolution de la répartition des communes et des sièges à pourvoir entre communes rurales et communes urbaines en Sarthe entre 1989 et 2008.....	p. 178
Graphique 64 :	Évolution du pourcentage de communes ayant des femmes élues selon qu'il s'agit de communes rurales ou de communes urbaines en Sarthe entre 1989 et 2008.....	p. 179
Graphique 65 :	Évolution du pourcentage de femmes dans les conseils municipaux des communes rurales et des communes urbaines en Sarthe entre 1989 et 2008.....	p. 179
Graphique 66 :	Évolution entre 1971 et 2001 du nombre de conseillères municipales sarthoises n'ayant accompli qu'un seul mandat	p. 181
Graphique 67 :	Pourcentage d'hommes et de femmes dans les conseils municipaux des communes sarthoises adhérentes à une Communauté de communes en 2008.....	p. 221
Graphique 68 :	Pourcentage d'hommes et de femmes dans les conseils communautaires regroupant les communes sarthoises adhérentes à une Communauté de communes en 2008.....	p. 221

TABLE DES MATIÈRES DU TOME 1

Dédicace.....	p.2
Remerciements.....	p.3
Citation.....	p.4
Principales abréviations utilisées.....	p.5
INTRODUCTION GÉNÉRALE	p.7
PREMIERE PARTIE : LES ANNÉES 1945/1970 UNE PRÉSENCE TOLÉRÉE, UN STATUT INCHANGÉ	
CHAPITRE 1 : DE L'EXISTENCE À L'EFFACEMENT.....	p.25
I – L'évolution du nombre de femmes élues de 1945 à 1968.....	p.25
A – Données sarthoises.....	p.25
B – Données comparées.....	p.30
1 – Les élues territoriales.....	p.30
2 – Les élues parlementaires.....	p.31
II – La géographie des femmes élues de 1945 à 1968.....	p.38
A – Présence ou absence : une double régression.....	p.39
1 – Des conseils municipaux féminisés moins nombreux.....	p.39
2 – Des femmes moins nombreuses dans les conseils municipaux.....	p.41
B – Élues des champs et élues des villes.....	p.44
C – Élues et faits de résistance en Sarthe.....	p.48
1 – La carte des femmes élues et les faits de résistance en Sarthe.....	p.48
2 – Notre enquête et ses résultats.....	p.50
III – L'ancrage des femmes élues en Sarthe de 1945 à 1970.....	p.54
A – Les communes avec des femmes élues : permanence ou accident ?.....	p.54
B – Les femmes élues et réélues.....	p.55
CHAPITRE 2 : "L'ORDRE ÉTERNEL DES CHAMPS".....	p.58
I – Une sélection masculine et des fonctions féminines.....	p.59
A – Le rôle des partis politiques dans le processus électoral.....	p.59
1 – Des candidates peu nombreuses.....	p.61
2 - Des candidates peu susceptibles d'être élues.....	p.63
3 – Le cas particulier de l'élection sénatoriale de décembre 1946.....	p.66
B – Les fonctions exercées par les élues sarthoises.....	p.68
1 – Le niveau des responsabilités.....	p.68
2 – La nature des activités confiées aux femmes	p.70
II – Un statut civil et social des femmes élues conforme à la tradition.....	p.73
A – Les femmes et les élections vues par la presse locale.....	p.73
1 – La situation au lendemain de la guerre.....	p.73
2 – La situation dans les années 1950/1960.....	p.75
B – Un statut civil hérité.....	p.75
1 – Le regard des électeurs.....	p.76
2 – Le regard des dirigeants politiques.....	p.79
C – Un rôle social bien circonscrit.....	p.82
1 – Le choix des électeurs.....	p.82
2 – Le langage des forces politiques.....	p.85

DEUXIÈME PARTIE : LES ANNÉES 1970/1990
UNE PRÉSENCE ACCEPTÉE, UNE PRESSION CONTENUE

CHAPITRE 3 : DE L'EFFACEMENT À L'ÉMERGENCE.....	p.93
I – L'évolution du nombre de femmes élues de 1968 à 1990.....	p.93
A – Données sarthoises.....	p.93
B – Données comparées.....	p.97
1 – Les élues territoriales.....	p.97
2 – Les élues parlementaires.....	p.100
II – La géographie des femmes élues de 1970 à 1990.....	p.107
A – Présence ou absence : une double progression.....	p.107
1 – Une présence sur l'ensemble du territoire départemental.....	p.108
2 – Une place accrue au sein des conseils municipaux.....	p.109
B – Élues des champs et élues des villes.....	p.112
III – L'ancrage des femmes élues de 1970 à 1990.....	p.115
A – Les communes avec des femmes élues : la permanence s'installe.....	p.115
B – Les femmes élues et réélues.....	p.117
CHAPITRE 4 : "UNE POSITION SECONDE ET SUBORDONNÉE".....	p.119
I – Un contexte favorable aux femmes.....	p.119
A – Une pression sociologique.....	p.119
1 – L'éducation.....	p.120
2 – L'activité professionnelle.....	p.121
3 – La religion.....	p.122
B – Une pression culturelle.....	p.123
1 – Le renouveau des féminismes.....	p.123
2 – Le rôle de la presse locale.....	p.125
II – Des effets contenus.....	p.133
A – Un accès contrôlé aux fonctions électives.....	p.133
1 – Les raisons du choix des femmes pour exercer un mandat électif.....	p.133
2 – De la candidature à l'élection : "le parcours du combattant".....	p.137
B- Une progression féminine presque sans dommage pour les hommes.....	p.141
1 – L'exemple vient d'en haut.....	p.141
2 – La situation en Sarthe.....	p.144
C – Des responsabilités limitées et circonscrites.....	p.149
1 – Le niveau des responsabilités des femmes élues.....	p.149
2 – Les domaines réservés aux femmes.....	p.152

TROISIÈME PARTIE : LES ANNÉES 1990/2010
UNE PRÉSENCE RECONNUE, UNE INÉGALITÉ MAINTENUE

CHAPITRE 5 : DE L'ÉMERGENCE À LA RECONNAISSANCE.....	p.157
I – L'évolution du nombre de femmes élues de 1990 à 2010.....	p.157
A – Données sarthoises.....	p.157
B – Données comparées.....	p.161
1 – Les élues territoriales.....	p.161
2 – Les élues parlementaires.....	p.163
II – La géographie des femmes élues de 1990 à 2010.....	p.170
A – Présence ou absence : une présence généralisée et renforcée.....	p.170
1 – Une présence généralisée.....	p.170
2 – Une présence renforcée dans les conseils municipaux.....	p.172
B – Élues des champs et élues des villes.....	p.177
III – L'ancrage des femmes élues de 1990 à 2010.....	p.180
A – Les communes avec des femmes élues : la permanence devient la norme.....	p.180
B – Les femmes élues et réélues.....	p.180
CHAPITRE 6 : LA PARITÉ N'EST PAS L'ÉGALITÉ.....	p.188
I – Un climat nouveau.....	p.188
A – Des quotas à la parité : la législation au secours de la féminisation.....	p.188
1 – L'histoire d'un combat.....	p.188
2 – Les résultats.....	p.191
B – Un accueil flatteur.....	p.195
C – Une présence médiatique soutenue.....	p.196
1 – La presse locale d'information : de l'exception à la norme.....	p.196
2 – Les manifestations culturelles sarthoises et les femmes.....	p.202
D – Le regard des élues sur elles-mêmes et leur environnement.....	p.204
II – Une réalité à nuancer.....	p.208
A – Une parité politique incomplète.....	p.208
1 – Des dispositions légales disparates.....	p.208
2 – Des postes de responsabilité à l'écart de la parité.....	p.212
B – Un pouvoir déplacé.....	p.215
1 – Des lieux de pouvoir revisités.....	p.215
2 – Une intercommunalité peu féminisée.....	p.216
C – Un combat inégal.....	p.223
1 – La bataille de la crédibilité.....	p.223
2 – L'inégal partage des tâches domestiques.....	p.224
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	p.230
Sources et Bibliographie.....	p.237
Table des tableaux.....	p.270
Table des cartes.....	p.271
Tables des graphiques.....	p.272
Table des matières du tome 1.....	p.275

UNIVERSITÉ DU MAINE

Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (CERHIO) UMR CNRS 6258

THESE DE DOCTORAT D'HISTOIRE

Présentée et soutenue publiquement par : M. Bernard GARREAU

FEMMES ET POLITIQUE :

LE CAS DES FEMMES ÉLUES EN SARTHE DE
1945 À 2010

**Directeur de thèse : Madame Nadine VIVIER,
Professeure d'histoire contemporaine à l'Université du Maine
Co-directeur de thèse : Monsieur Dominique AVON
Professeur d'histoire contemporaine à l'Université du Maine**

JURY

**Monsieur Dominique AVON, Professeur, Université du Maine
Monsieur Jean GARRIGUES, Professeur, Université d'Orléans
Madame Christine MANIGAND, Professeure, Université de Poitiers
Madame Catherine OMNÈS, Professeure, Université de Versailles-Saint Quentin
Madame Nadine VIVIER, Professeure, Université du Maine**

Date de la soutenance : jeudi 31 mai 2012

TOME 2

ANNEXES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES

ANNEXES

Les différentes annexes qui suivent ont été, pour la grande majorité d'entre elles, élaborées par nous à partir du dépouillement des sources écrites que nous avons exploitées (en particulier les 4 549 tableaux des conseils municipaux, les procès-verbaux et tableaux des résultats des élections cantonales, régionales et parlementaires). Elles constituent donc à ce titre, pour l'essentiel, des documents originaux et inédits.

Nous formons le vœu que leur confection et leur publication dans le cadre de notre thèse soient utiles aux lecteurs d'aujourd'hui et aux chercheurs de demain. Aux premiers, nous souhaitons qu'elles leur apportent les repères, précisions ou éclairages qui ne sont parfois qu'évoqués dans les développements de la thèse. Elles ont aussi pour objet de leur permettre de disposer sur un même document de données relatives à l'ensemble de la période 1945-2010, ces données se trouvant fragmentées dans le corps de la thèse compte-tenu du découpage chronologique adopté pour notre plan. Nous souhaitons qu'elles constituent pour les seconds, une base qu'ils pourront compléter en établissant des documents du même type concernant d'autres départements (notamment de la région Pays de la Loire) afin, par exemple, de réaliser une étude comparative avec notre département.

Dans un souci de simplicité et de commodité de repérage, nous avons choisi de présenter ces annexes en les classant en fonction des catégories d'élections que nous avons étudiées et auxquelles nous avons ajouté une série appelée "Annexes diverses". Ont ainsi été conçues et élaborées les sept catégories d'annexes suivantes :

Annexe **M** : annexes concernant les élections **Municipales (Annexes M 1 à M 59)**

Annexe **C** : annexes concernant les élections **Cantonales (Annexes C 1 à C 14)**

Annexe **R** : annexes concernant les élections **Régionales (Annexes R 1 à R 8)**

Annexe **L** : annexes concernant les élections **Législatives (Annexes L 1 à L 10)**

Annexe **S** : annexes concernant les élections **Sénatoriales (Annexes S 1 à S 8)**

Annexe **E** : annexes concernant les élections **Européennes (Annexes E 1 à E 4)**

Annexe **D** : annexes **Diverses (Annexes D 1 à D 7)**

La première annexe de chaque type d'élection est une présentation générale des caractéristiques de l'élection concernée : circonscription électorale au sein de laquelle l'élection est organisée, nombre et date des élections avec mode de scrutin en vigueur et résultats.

La table des annexes figure en page 449 du présent volume, dont elle constitue également la table des matières.

ANNEXE M 1

PRÉSENTATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES INTERVENUES DE 1945 À 2010

1) La circonscription électorale.

Comme toute élection, l'élection municipale se déroule dans le cadre d'une circonscription électorale qui est ici constituée par la commune. Calquées sur les paroisses de l'Ancien Régime, les communes ont été créées par une loi du 14 décembre 1789, mais c'est la loi du 5 avril 1884 qui constitue la " grande loi " municipale de notre histoire. Socle de l'organisation communale pendant un siècle, cette loi est significativement modifiée par la loi du 2 mars 1982 (dite " Loi DEFFERRE ") qui donne une plus grande autonomie aux communes en allégeant notamment la tutelle exercée, au nom de l'État, par le préfet¹. La commune est administrée par un conseil municipal qui élit, en son sein, un maire et des adjoints. Le nombre de conseillers municipaux varie selon la population de la commune et le nombre d'adjoints ne peut dépasser 30% du nombre de conseillers municipaux. La durée du mandat municipal, fixée à 4 ans par la loi de 1884, a été portée à 6 ans en 1929 et n'a pas été modifiée depuis². De 386 communes en 1945, le nombre de communes sarthoises est passé à 375 depuis 1985. Cette réduction de 11 du nombre de communes résulte des fusions intervenues durant la période écoulée depuis 1945. En 1965, interviennent 10 fusions (dont 9 avant les élections municipales des 14 et 21 mars et une après) ; la onzième fusion intervient en 1986³.

2) Le nombre d'élections et les modes de scrutin.

Entre 1945 et 2010 ont eu lieu 12 élections municipales, avec des modes de scrutin qui ont varié, sachant que de manière synthétique, on peut selon Pierre SADRAN⁴ considérer que :

- pour les " petites communes ", le mode de scrutin est resté relativement stable dans son principe (scrutin majoritaire à 2 tours, souple, permettant le vote préférentiel et le panachage), mais le seuil démographique en-deçà duquel s'est appliqué ce système a varié dans des proportions importantes selon les moments (voir ci-après) ;

¹ Cette remarque vaut également pour l'organisation départementale. Voir infra p. 354.

² La durée de certains mandats a cependant, ponctuellement, été modifiée pour tenir compte de circonstances particulières : ainsi, les élus de 2001 ont vu leur mandat prolongé d'un an afin d'éviter le déroulement d'un trop grand nombre d'élections en 2007. Cette considération a également joué dans quelques cas pour des élections autres que municipales.

³ Voir le détail de l'histoire des fusions de communes, annexe M 2, infra p. 281.

⁴ Pierre SADRAN (professeur à l'IEP de Bordeaux), entretien réalisé en février 2001, rapporté sur le site de la Documentation Française consulté par nous le 22 mars 2008.

Réf. URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/municipales/pierre-sadran.shtml>

- pour les " villes ", le mode de scrutin privilégié par la IV^e République – le scrutin de liste à la représentation proportionnelle – a été dans un premier temps conservé par la V^e pour les très grandes villes (plus de 120 000 habitants) puis remplacé en 1964 par un scrutin majoritaire " dur " pour les villes de plus de 30 000 habitants qui a lui - même été remplacé depuis 1982, pour les villes de plus de 3 500 habitants, par un mode de scrutin " mixte " combinant le principe majoritaire et la représentation proportionnelle.

De façon résumée, les 12 élections municipales de 1945 à 2008 ont été régies par les dispositions suivantes¹.

Élections de 1945 (29 avril et 13 mai)

Le scrutin appliqué est un scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage. L'électeur compose ainsi lui-même son bulletin de vote. Les candidats ayant obtenu au 1^{er} tour plus de la moitié des suffrages exprimés sont élus ; au 2^e tour, sont proclamés élus les candidats en fonction de leurs nombre de voix, dans la limite des sièges restant à pourvoir. Ce mode de scrutin est appliqué dans toutes les communes de France à l'exception de Paris. Notons que ces élections municipales de 1945 sont les premières auxquelles participent les femmes, ce qui entraîne un doublement du corps électoral par rapport aux précédentes élections municipales intervenues en 1935. (Pour la France, le corps électoral passe de 11 971 862 électeurs aux élections législatives de 1936 à 24 622 862 électeurs aux élections législatives d'octobre 1945).

Élections de 1947 (19 et 26 octobre) et 1953 (26 avril et 3 mai)

Dans les communes de moins de 9 000 habitants : scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Dans les communes de plus de 9 000 habitants : scrutin de liste avec représentation proportionnelle, à un tour.

Élections de 1959 (8 et 15 mars)

Dans les communes et villes de moins de 120 000 habitants : scrutin majoritaire de liste à 2 tours (avec panachage) et possibilité de fusion de listes entre les deux tours.

Dans les villes de plus de 120 000 habitants : scrutin de liste à la représentation proportionnelle (Nb : aucune ville concernée en Sarthe en 1959).

Élections de 1965 (14 et 21 mars), 1971 (14 et 21 mars) et 1977 (13 et 20 mars)

Dans les communes et villes de moins de 30 000 habitants : scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours, avec panachage.

¹ Pour plus de détails, on consultera avec profit l'ouvrage de Pierre MARTIN : *Les élections municipales en France depuis 1945*, Paris, Ed. La Documentation Française, Coll. Les Études, 2001, 236 p.

Dans les villes de plus de 30 000 habitants : scrutin de listes bloquées à 2 tours, sans panachage ni fusion de listes entre les 2 tours ; la liste majoritaire en tête remporte tous les sièges (il n'y a aucune représentation des minorités).

Élections de 1983 (6 et 13 mars), 1989 (12 et 19 mars) et 1995 (11 et 18 juin)

Dans les communes de moins de 3 500 habitants : scrutin majoritaire plurinominal à 2 tours avec panachage.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants : scrutin de liste à 2 tours, proportionnel mais à finalité majoritaire : la moitié des sièges (la part majoritaire) est attribuée d'office à la liste arrivée en tête ; l'autre moitié (la part proportionnelle) est répartie à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes dépassant 5 % des suffrages exprimés, y compris la liste gagnante. Les fusions de listes sont autorisées au 2^e tour entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

(Nb : les villes de Paris, Lyon et Marseille ont un statut particulier avec un mode de scrutin spécifique en raison de leur démographie et de leur organisation en arrondissements).

Élections de 2001 (11 et 18 mars) et 2008 (9 et 16 mars)

Le mode de scrutin appliqué pour ces deux élections est identique, dans ses dispositions techniques, à celui utilisé aux trois consultations de 1983, 1989 et 1995 ; mais une innovation importante a été introduite par la loi du 6 juin 2000 qui institue l'obligation de parité Homme/Femme pour les élections organisées suivant le régime de la représentation proportionnelle. En conséquence, aux élections municipales de 2001, dans les communes de plus de 3 500 habitants, les listes de candidats ont comporté autant de femmes que d'hommes ; en 2008, dans ces mêmes villes, les listes ont dû en outre présenter les candidatures Hommes/Femmes en alternance (loi du 31 janvier 2007). Ces dispositions ont été complétées, à partir de 2008 également, par l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants d'élire un même nombre d'adjoints Femmes que d'adjoints Hommes.

3) Les résultats des élections municipales de 1945 à 2010, en termes d'élus Hommes et d'élus Femmes :

Élections	Nb total Élus en Sarthe	HOMMES		FEMMES		% Femmes élues Au plan national
		Nb	%	Nb	%	
1945	4552	4409	96,86 %	143	3,14 %	nd
1947	4942	4803	97,19 %	139	2,81 %	3,10 %
1953	4942	4837	97,88 %	105	2,12 %	2,90 %
1959	4942	4850	98,14 %	92	1,86 %	2,40 %
1965	4851	4756	98,04 %	95	1,96 %	2,40 %
1971	4838	4683	96,80 %	155	3,20 %	2,40 %
1977	4846	4494	92,74 %	352	7,26 %	8,30 %
1983	5318	4613	86,74 %	705	13,26 %	14,00 %
1989	5365	4468	83,28 %	897	16,72 %	17,20 %
1995	5383	4207	78,15 %	1176	21,85 %	21,70 %
2001	5449	3769	69,17 %	1680	30,83 %	33,00 %
2008	5531	3573	64,60 %	1958	35,40 %	35,00 %

ANNEXE M 2

HISTORIQUE DES FUSIONS DE COMMUNES EN SARTHE DE 1945 À 2010

De 1945 à 2010, le nombre de communes du département passe de 386 à 375. Cette réduction du nombre de communes sarthoises résultant de la fusion de 11 communes a touché 7 cantons.

Le canton de Bonnétable est passé de 10 à 8 communes : la commune d'**AULAINES** a fusionné avec la commune de Bonnétable (01/01/1965) ; la commune des **SABLES** a fusionné avec la commune de Briosne qui est devenue Briosne-les-Sables (01/01/1965).

Le canton de La Flèche est passé de 9 à 7 communes : les communes de **SAINT-GERMAIN-DU-VAL** et de **VERRON** ont fusionné avec la commune de La Flèche (01/01/1965).

Le canton de La-Fresnaye-sur-Chédouet est passé de 13 à 12 communes : la commune de **BEAUVOIR** a fusionné avec la commune d'Aillières qui est devenue Aillières-sur-Beauvoir (01/01/1965).

Le canton de Mamers est passé de 21 à 18 communes : les communes de **CHAMPAISSANT** et **CONTRES - EN-VAIRAIS** ont fusionné avec Saint-Cosme-de-Vair qui est devenue Saint-Cosme-en-Vairais (01/01/1965) ; la commune du **VAL** a fusionné avec la commune de Saint-Rémy-du-Plain qui est devenue Saint-Rémy-du-Val (01/01/1965).

Le canton de Marolles-les-Braults est passé de 18 à 17 communes : la commune de **PONTHOUIN** a fusionné avec la commune de Mézières-sous-Ballon qui est devenue Mézières-sur-Ponthouin (01/01/1965).

Le canton de Montfort-le-Gesnois est passé de 16 à 15 communes : la commune de **MONTFORT-LE-ROTROU** a fusionné avec la commune de Pont-de-Gennes qui est devenue Montfort-le-Gesnois (01/01/1986).

Le canton de Sablé-sur-Sarthe est passé de 15 à 14 communes : la commune de **GASTINES-SUR-ERVE** a fusionné avec la commune de Sablé-sur-Sarthe (01/06/1965).

Par ailleurs, deux cantons ont été concernés par un changement d'affectation de communes : en 1959, la commune de Fercé-sur-Sarthe qui appartenait au canton de Brûlon a été rattachée au canton de La-Suze-sur-Sarthe. Le canton de Brûlon est ainsi passé de 15 à 14 communes et celui de La-Suze-sur-Sarthe est passé de 11 à 12 communes.

ANNEXE M 3

HISTORIQUE DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN FONCTION DE LA POPULATION

Le nombre de conseillers municipaux dépend de la population de la commune. Périodiquement, le barème déterminant le nombre de conseillers à élire est revu afin de tenir compte de l'évolution de la population. De 1945 à 2010, ce barème a été modifié 4 fois, à l'occasion des élections de 1947, 1959, 1977 et 1983. L'appréciation de la portée de la modification suppose que soient examinées les deux composantes du barème : d'une part le découpage des tranches de populations en fonction desquelles les communes sont classées et d'autre part le nombre de conseillers prévus pour chaque tranche. L'importance des modifications apportées a été très variable selon les révisions.

En 1947, la révision a porté sur le seul nombre de conseillers pour chacune des 10 tranches déterminées par la loi de 1884 et ce nombre n'a été que très légèrement revu. Il a eu pour objet de prévoir dans toutes les tranches un nombre impair de conseillers, afin de réduire le risque de partage des voix lors des votes du conseil (ce risque ne peut cependant être supprimé du fait des absences ou abstentions pouvant intervenir).

En 1959, la seule modification intervenue a porté sur les communes de 500 habitants et moins qui avaient toutes jusqu'alors des conseils municipaux de 11 membres et pour lesquelles une distinction a été faite entre celles de moins de 100 habitants qui ne comptent plus que 9 conseillers et celles qui comptent entre 101 et 500 habitants qui conservent 11 conseillers.

En 1977, la modification a essentiellement concerné les communes de plus de 60 000 habitants en les répartissant en 6 tranches au lieu d'une (faisant passer le nombre total de tranches de 11 à 17) et en attribuant un nombre de conseillers croissant à chacune d'elles.

En 1983, toutes les communes au-dessus de 500 habitants ont vu leur nombre de conseillers majoré et 2 tranches supplémentaires ont en outre été créées, les communes de 3500 à 10 000 habitants étant scindées en 2 tranches (3 500/4 999 d'une part ; 5 000/ 9 999 d'autre part) et celles de 10 000 à 30 000 habitants réparties en 2 tranches (10 000/19 999 d'une part ; 20 000/29 999 d'autre part). À compter de 1983 est également intervenue une modification dans la fixation des bornes des tranches de population (Ex : la tranche 1 qui couvrait les communes de 100 habitants et moins couvre désormais les communes de moins de 100 habitants, tandis que la tranche 2 qui allait de 101 à 500 habitants va désormais de 100 à 499 habitants ...).

Le tableau ci-après permet de prendre la mesure de l'ensemble de l'évolution.

Tableau de l'évolution du nombre de conseillers municipaux selon la population des communes

Population exprimée de 1945 à 1977	Population exprimée De 1983 à 2008	Barème 1945 (10 tr)	Barème 1947 (10 tr)	Barème 1959 (11 tr)	Barème 1977 (17 tr)	Barème 1983 (19 tr)
100 hab et moins	Moins de 100 hab	10	11	9	9	9
101 à 500 hab	100 à 499 hab	10	11	11	11	11
501 à 1 500 hab	500 à 1 499 hab	12	13	13	13	15
1 501 à 2 500 hab	1500 à 2 499 hab	16	17	17	17	19
2 501 à 3 500 hab	2 500 à 3 499 hab	21	21	21	21	23
3 501 à 5 000 hab	3 500 à 4 999 hab	23	23	23	23	27
5 001 à 10 000 hab	5 000 à 9 999 hab	23	23	23	23	29
10 001 à 20 000 hab	10 000 à 19 999 hab	27	27	27	27	33
20 001 à 30 000 hab	20 000 à 29 999 hab	27	27	27	27	35
30 001 à 40 000 hab	30 000 à 39 999 hab	30	31	31	31	39
40 001 à 50 000 hab	40 000 à 49 999 hab	32	33	33	33	43
50 001 à 60 000 hab	50 000 à 59 999 hab	34	35	35	35	45
60 001 à 80 000 hab	60 000 à 79 999 hab	37	37	37	37	49
80 001 à 100 000 hab	80 000 à 99 999 hab	37	37	37	39	53
100 001 à 150 000 hab	100 000 à 149 999 hab	37	37	37	41	55
150 000 à 200 000 hab	150 000 à 199 999 hab	37	37	37	43	59
200 001 à 250 000 hab	200 000 à 249 999 hab	37	37	37	45	61
250 001 à 300 000 hab	250 000 à 299 999 hab	37	37	37	47	65
300001 hab et plus	300 000 hab et plus	37	37	37	49	69

ANNEXE M 4

COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES PAR LES COMMUNES AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES SARTHOISES : SITUATION EN 2008

Nous reproduisons ci-après sous forme de tableau la liste des compétences transférées par les communes aux communautés de communes telle qu'elle figure dans l'annuaire établi par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) intitulé : Album des Maires et Mairies de la Sarthe, édité en 2008 (Album : 2008-2014) – CAUE : 1, rue de la Mariette – 72 000 Le Mans.

COMMUNAUTE DE COMMUNE	COMPETENCES TRANSFEREES : SITUATION EN 2008
01-CC des Alpes Mancelles	<ul style="list-style-type: none"> . Développement économique (développement et création de zones d'activités, aides aux entreprises ...) . Tourisme et aménagement de l'espace (financement de l'Office de Tourisme, Convention Régionale d'Aménagement des Paysages et de l'Eau (CRAPE), balisage des chemins de randonnée ...) . Habitat (réhabilitation de logements locatifs) . Protection et mise en valeur de l'environnement (collecte des ordures ménagères, déchetterie, études sur l'assainissement ...) . Soutien aux équipements et services collectifs (cyber-centre, Centre Social Escale, Déclic pour les demandeurs d'emploi ...) . Jeunesse et Famille (développement des Centres de Loisirs Sans Hébergement, Relais Assistantes Maternelles, espaces jeunes, crèche familiale ou collective, halte-garderie ...) . SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
02-CC de l'Antonnière	<ul style="list-style-type: none"> . Cadre de vie . Transports . Logement . Aménagement de l'espace . Administration générale . Finances et communication . Développement économique . Fourrière . Ordures ménagères . Campagne d'information . Action sport, culture et loisirs . Action sanitaire et sociale . Assainissement collectif et SPANC
03-CC Aune et Loir	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Politique du cadre de vie . Développement économique . Protection et mise en valeur de l'environnement . Actions sociales . Actions culturelles sportives et scolaires . SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) . Aires d'accueil des gens du voyage
04-CC du Bassin Ludois	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace (dont gens du voyage) . Développement économique . Nouvelles techniques de l'information (cyber-base et cyber-mobile)

COMMUNAUTE DE COMMUNE	COMPETENCES TRANSFEREES : SITUATION EN 2008
05-CC du Bocage Cénomans	<ul style="list-style-type: none"> . Collecte et traitement des ordures ménagères . Aménagement du territoire . Action de développement économique . Habitat et cadre de vie . Création, aménagement et entretien de la voirie . Construction, aménagement, entretien. et gestion des équipements sportifs . Action sociale . Actions en faveur de la petite enfance, de la jeunesse et des personnes âgées . Mise en œuvre d'animations culturelles, sportives et de loisirs . Promotion et aide aux associations à caractère intercommunal . Ramassage des animaux errants et fourrière . Création, aménagement et entretien de sentiers "nature"
06-CC du canton de Pontvallain	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Politique du logement et du cadre de vie . Protection et mise en valeur de l'environnement . Service public d'assainissement autonome collectif . Développement économique . Équipements culturels, sportifs et scolaires . Culture et loisirs . Actions sanitaires et sociales . Acquisition et gestion de matériel de voirie . Collecte et traitement des déchets . Versement de participation à certains organismes . Accueil périscolaire . Accueils de loisirs . Assainissement individuel
07-CCde la Champagne Conlinoise	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace (élaboration d'une charte intercommunale d'aménagement, réflexion et intervention dans les programmes locaux de l'habitat...) . Actions de développement économique création et gestion (des zones d'activité, aide à l'implantation d'entreprises, étude et aménagements de secteurs touristiques, valorisation du patrimoine, itinéraire communautaire de randonnée) . Protection et mise en valeur de l'environnement (collecte et élimination des déchets), gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) . Participation au service départemental de secours et d'incendie de la Sarthe . Aide aux initiatives, aux associations scolaires, culturelles et sportives d'intérêt communautaire . Aide aux actions dans le domaine scolaire (RASED) . Aide aux actions dans le secteur social : participation au fonctionnement du Centre Social cantonal et au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Sarthe Nord-Ouest . Actions dans le domaine de la petite enfance (halte-garderie itinérante, relais assistantes maternelles, mode de garde collectif...) . Aide à l'emploi (Maison de l'emploi Sarthe Nord) <p>Favoriser l'accès de la population du territoire aux technologies de l'information et de la communication (cybercentre, cyber-relais)</p>

COMMUNAUTE DE COMMUNE	COMPETENCES TRANSFEREES : SITUATION EN 2008
08-Communauté Urbaine du Mans	<ul style="list-style-type: none"> . Urbanisme, réserves foncières, planification urbaine . Création et aménagement des ZAC (zones d'habitation, zones d'activités, secteurs de rénovation et de restructuration) . Développement économique et promotion du territoire . Logement . Transports urbains collectifs . Eau, assainissement . Ordures ménagères . Voirie, stationnement . Éclairage public . Stationnement des gens du voyage . Extension des cimetières
09-CC Loir et Bercé	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace communautaire . Développement économique d'intérêt communautaire . Action sociale d'intérêt communautaire . Élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés . Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire . Protection et mise en valeur de l'environnement . Politique du logement et cadre de vie . Animation culturelle . Animation touristique . Versement des contingents incendie au SDISS et participation aux opérations de construction . Réhabilitation et extension des centres de secours et d'incendie
10-CC de Lucé	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace et développement économique (aménagement de zones d'activités d'intérêt communautaire, construction de bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux, construction d'une trésorerie, construction d'une maison médicale à Courdemanche, aménagement d'une station de reproduction équine, adhésion au Pays Vallée du Loir, mise en place d'un SIG . Politique du logement (gestion d'un logement-foyer pour personnes âgées "les Aubépines") . Environnement (collecte et traitement des ordures ménagères, gestion du réseau d'alimentation en eau potable) . Équipements culturels, sportifs et de l'enseignement élémentaire (gestion d'un tennis couvert, achat de matériel informatique et accessoires pour les écoles maternelles et primaires) . Actions sociales (participation au Centre Social : fonctionnement et actions mises en place) . Actions touristiques (participation au fonctionnement de l'Office de Tourisme, entretien de circuits VTT en forêt de Bercé, études et construction de projets touristiques)

COMMUNAUTE DE COMMUNE	COMPETENCES TRANSFEREES : SITUATION EN 2008
11-CC Maine 301	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace (création et réalisation de zones d'aménagement concerté, établissement de charte intercommunale de développement et d'aménagement du territoire...) . Actions de développement économique (action pour la promotion, la création ou l'implantation d'entreprises, aménagement, entretien et gestion de nouvelles zones d'activités...) . Politique du logement et du cadre de vie (construction et rénovation de logements sociaux) . Protection et mise en valeur de l'environnement (collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers, tri sélectif, étude de zonage d'assainissement...) . Actions d'intérêt communautaire dans les domaines social, culturel, sportif, éducatif et touristiques (accès aux nouvelles technologies, gestion du Centre intercommunal Mazagran, mise en œuvre d'une cyber-base et d'un multi-accueils, création et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC), mise en œuvre d'un Syndicat d'Initiative Intercommunal, entretien et balisage des sentiers de randonnées, valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel...)
12-CC du Massif de Perseigne	<ul style="list-style-type: none"> . Développement économique . Aménagement de l'espace . Tourisme, loisirs, culture, sports . Environnement . Cadre de vie . Voirie . École, restauration scolaire, garderie
13-CC de l'Orée de Bercé-Bélinois	<ul style="list-style-type: none"> . Développement économique . Aménagement de l'espace . Communication . Protection et mise en valeur de l'environnement . Politique du logement social et actions en faveur du logement des personnes défavorisées . Développement et aménagement culturel et sportif . Tourisme . Insertion sociale et professionnelle . Enfance . Jeunesse
14-CC du Pays Belmontais	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Actions de développement économique . Actions générales en matière d'environnement ou de politique de cadre de vie . Compétence culturelle . Actions en faveur de l'action sociale . Aire d'accueil des Gens du voyage
15-CC du Pays Bilurien	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Actions de développement économique . Protection et mise en valeur de l'environnement . Action sociale . Culture et tourisme . Loisirs
16-CC du Pays Calaisien	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Développement économique . Politique du logement social et du cadre de vie . Protection et mise en valeur de l'environnement . Action dans le domaine sportif . Culture et tourisme . Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication . Scolaires (CLIS et RASED) . Fourrière animale

COMMUNAUTE DE COMMUNE	COMPETENCES TRANSFEREES : SITUATION EN 2008
17-CC du Pays de l'Huisne sarthoise	<ul style="list-style-type: none"> . Développement économique Les Ajeux, Le Coutier, Le Luart . Environnement : déchets ménagers, SPANC . Culture : centre culturel La Laverie et résidence artistes Prévelles . Équipements sportifs : salles de sports communautaires (Le Luart et Tuffé) . SIG communautaire et espaces publics multimédias (La Ferté-Bernard et Tuffé) . SDIS et accueil gens du voyage (2 aires) . Social : soutien mission locale . Fourrière animale
18-CC du Pays de Loué	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Actions de développement économique . Protection et mise en valeur de l'environnement (déchets ménagers) . Assainissement . Création aménagement et entretien de la voirie . Tourisme, culture et sport . Études et actions en faveur de l'emploi et de la formation . Action sociale
19-CC du Pays des Brières et du Gesnois	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Développement économique . Développement et action touristique . Protection et mise en valeur de l'environnement (gestion des déchets, Service Public d'Assainissement Non Collectif) . Service d'information géographique . Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage . Action en faveur des personnes âgées ou handicapées . Politique du logement
20-CC du Pays de Sillé	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Actions de développement économique . Protection et mise en valeur de l'environnement . Petite enfance
21-CC du Pays fléchois	<ul style="list-style-type: none"> . Action de développement économique . Gestion de : 6 parcs d'activités tertiaires, industrielles, commerciales, touristiques ; 1 maison de l'économie, de la formation et de l'emploi . Aménagement de l'espace et du territoire communautaire . Voirie/propreté publique . Environnement/élimination, valorisation des déchets ménagers et assimilés . Habitat/Gens du Voyage/CLIC/CISPD . Développement touristique (2 offices de tourisme, 1 réserve naturelle régionale : les Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche) . Sécurité/incendie/secours (SDIS 72) . Politique sportive et de loisirs d'intérêt communautaire (CEL) . RAM . NTIC . Assistance administrative et téléphonique
22-CC du Pays Malicornais	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Action de développement économique . Ordures ménagères . SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) . Tourisme . Cadre de vie

COMMUNAUTE DE COMMUNE	COMPETENCES TRANSFEREES : SITUATION EN 2008
23-CC du Pays Marollais	<ul style="list-style-type: none"> . Développement économique . Réhabilitation de logements collectifs . Aide aux derniers commerces . Collecte et traitement des déchets ménagers . SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) . Service transport (minibus) . Gestion d'une cyber-base . Actions dans les domaines de l'enfance et la jeunesse
24-CC des Portes du Maine	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Développement économique . Développement touristique . Protection de l'environnement (élimination des déchets et SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif) . Politique du logement et du cadre de vie . Animations sportives, socio-culturelles et éducatives . Action sociale . Action en faveur des personnes âgées, handicapées ou isolées . Service de secours et d'incendie
25-CC des Portes du Maine Normand	<ul style="list-style-type: none"> . Développement économique . Voirie . Ordures ménagères . Tourisme . Culture
26-CC des Rives de Sarthe	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Actions de développement économique . Protection et mise en valeur de l'environnement . Action sanitaire et sociale . Action en faveur du développement sportif, éducatif, culturel et de loisirs
27-CC de Sablé-sur-Sarthe	<ul style="list-style-type: none"> . Politique du logement et du cadre de vie . Création, aménagement et entretien de la voirie . Protection et mise en valeur de l'environnement . Actions dans le domaine culturel et scolaire . Divers (aide au remplacement de secrétariat, Service Incendie et Secours, animaux errants, comice agricole, collèges d'enseignement secondaire, amicale du personnel VILDIS, tourisme et patrimoine, grand équipement structurant, insertion, vie sociale et familiale, TIC)
28-CC du Saosnois	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace (Charte de Pays, transport routier ...) . Actions de développement économique (zones d'activités, maisons médicales, développement touristique ...) . Politique du logement et du cadre de vie (logement social, observatoire de l'Habitat) . Action sociale (Maison de l'emploi, PAIO, CLIC ...) . Protection et mise en valeur de l'environnement (élimination et valorisation des déchets ménagers, assainissement non collectif - contrôle - zone de développement éolien) . Construction, entretien d'équipements culturels et scolaires (espace social et de loisirs culturels, organisation et diffusion de spectacles, locaux scolaires ...) . Divers (Cyber-centre, Pôle informatique, accueil des gens du voyage, fourrière (animaux errants), soutien aux comices agricoles ...)

COMMUNAUTE DE COMMUNE	COMPETENCES TRANSFEREES : SITUATION EN 2008
29-CC du Sud-Est du Pays Manceau	<ul style="list-style-type: none"> . Développement économique . Aménagement de l'espace . Élimination et valorisation des déchets des ménages . Politique du logement . Création, aménagement et entretien de la voirie . Équipements culturels, sportifs et scolaires . Assainissement non collectif . Transports . Nouvelles technologies . Accueil des gens du voyage . Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse
30- CC Val de Braye	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Développement économique . Collecte et traitement des déchets ménagers . Mise en place de la gestion et d'un un service d'assainissement non collectif (contrôle du système d'assainissement autonome) . Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire . Gestion, aménagement et animation de l'espace touristique communautaire . Soutien aux manifestations touristiques, culturelles et sportives . Action sociale . Transport collectif des enfants . Développement de la formation musicale . Gestion d'une aire d'accueil destinée aux gens du voyage . Mise en place d'un système d'information géographique
31-CC Val de Loir	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Actions de développement économique d'intérêt communautaire . Protection et mise en valeur de l'environnement . Politique du logement et du cadre de vie communautaire . Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire . Ordures ménagères . Acquisition et mise à disposition de matériel informatique au profit des écoles maternelles et primaires du territoire communautaire . Aide au secteur social pour les projets d'intérêt communautaire . Aide aux associations d'intérêt communautaire à vocation sportive
32-CC du Val de Sarthe	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Développement économique . Protection et mise en valeur de l'environnement : déchets ménagers, assainissement non collectif . Politique du logement et du cadre de vie . Actions sociales : jeunesse et petite enfance" . Actions touristiques . Actions culturelles, sportives et de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire, école de musique . Autres compétences : réalisation pour les communes membres de prestations, accueil des gens du voyage (création, réhabilitation, aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil ...)
33-CC Vègre et Champagne	<ul style="list-style-type: none"> . Aménagement de l'espace . Développement économique . Protection et mise en valeur de l'environnement . Voirie, logement et cadre de vie . Activités culturelles et sportives . Cantine scolaire . Réinsertion

ANNEXE M 5

**NOMBRE ET POURCENTAGE DE COMMUNES AVEC DES FEMMES ÉLUES DANS LES
CONSEILS MUNICIPAUX**

RÉCAPITULATION AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Élections	Nb Communes dans le dépt	Communes avec au moins 1 F élue		Communes avec au moins 1 F Adjointe		Communes avec 1F Maire	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%
1945	386	114	29,53%	10	2,59%	0	0,00%
1947	386	115	29,79%	8	2,07%	1	0,26%
1953	386	93	24,09%	6	1,55%	1	0,26%
1959	386	81	20,98%	12	3,11%	2	0,52%
1965	377	83	22,02%	9	2,39%	2	0,53%
1971	376	123	32,71%	24	6,38%	5	1,33%
1977	376	220	58,51%	53	14,10%	7	1,86%
1983	376	302	80,32%	112	29,79%	10	2,66%
1989	375	335	89,33%	158	42,13%	19	5,07%
1995	375	357	95,20%	197	52,53%	25	6,67%
2001	375	371	98,93%	242	64,53%	43	11,47%
2008	375	374	99,73%	278	74,13%	51	13,60%

ANNEXE M 6

NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX :

RÉCAPITULATION AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Élections	Élus municipaux dans le département			Adjointes dans le département			Maires dans Le département		
	Total élus	Nb F élues	% F élues	Total adjointes	Nb F adjointes	% F adjointes	Total maires	Nb F maires	% F maires
1945	4552	143	3,14%	471	10	2,12%	386	0	0,00 %
1947	4942	139	2,81%	513	8	1,56%	386	1	0,26%
1953	4942	105	2,12%	515	6	1,17%	386	1	0,26%
1959	4942	92	1,86%	549	12	2,19%	386	2	0,52%
1965	4851	95	1,96%	555	9	1,62%	377	2	0,53%
1971	4838	155	3,20%	612	24	3,92%	376	5	1,33%
1977	4846	352	7,26%	675	60	6,86%	376	7	1,86%
1983	5318	705	13,26%	1040	128	12,31%	376	10	2,66%
1989	5365	897	16,72%	1109	189	17,04%	375	19	5,07%
1995	5383	1176	21,85%	1169	242	20,70%	375	25	6,67%
2001	5449	1680	30,83%	1231	340	27,62%	375	43	11,47%
2008	5531	1958	35,40%	1269	410	32,31%	375	51	13,60%

ANNEXE M 7

NOMBRE ET POURCENTAGE DE COMMUNES AVEC AU MOINS UNE FEMME ÉLUE :

SITUATION COMPARÉE DE L'ENSEMBLE DES CANTONS.

Cantons	Élections											
	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Ballon	4/13 31%	2/13 15%	1/13 8%			4/13 31%	8/13 62%	11/13 85%	12/13 92%	13/13 100%	13/13 100%	13/13 100%
Beaumont s/s	6/15 40%	4/15 27%	3/15 20%	3/15 20%	4/15 27%	5/15 33%	9/15 60%	10/15 67%	13/15 87%	15/15 100%	15/15 100%	15/15 100%
Bonnetable	3/10 30%	2/10 20%	2/10 20%	2/10 20%		2/8 25%	3/8 38%	7/8 88%	6/8 75%	8/8 100%	8/8 100%	8/8 100%
Bouloire	3/8 38%	3/8 38%	2/8 25%	2/8 25%		1/8 13%	3/8 38%	5/8 63%	7/8 88%	8/8 100%	8/8 100%	8/8 100%
Brûlon	1/15 7%	1/15 7%		2/14 14%	4/14 28%	5/14 36%	6/14 43%	8/14 57%	9/14 64%	13/14 93%	14/14 100%	14/14 100%
Château- du-Loir	4/11 36%	4/11 36%	1/11 9%		3/11 27%	4/11 36%	7/11 64%	11/11 100%	10/11 91%	10/11 91%	11/11 100%	11/11 100%
Conlie	2/15 13%	3/15 20%	1/15 7%	3/15 20%	3/15 20%	4/15 27%	8/15 53%	11/15 73%	12/15 80%	14/15 93%	15/15 100%	15/15 100%
Ecommoy	1/11 9%	1/11 9%	1/11 9%	1/11 9%	3/11 27%	6/11 54%	11/11 100%	11/11 100%	11/11 100%	10/11 91%	11/11 100%	11/11 100%
Fresnay s/s	3/12 25%	3/12 25%	1/12 8%	1/12 8%	1/12 8%	2/12 16%	8/12 67%	10/12 83%	12/12 100%	10/12 83%	12/12 100%	12/12 100%
La Chartre s/le-Loir	4/9 44%	6/9 67%	5/9 55%	6/9 67%	5/9 55%	5/9 55%	6/9 67%	7/9 78%	9/9 100%	9/9 100%	9/9 100%	9/9 100%
La Ferté- Bernard	4/13 31%	5/13 38%	4/13 31%	4/13 31%	3/13 23%	4/13 31%	5/13 38%	10/13 77%	10/13 77%	13/13 100%	13/13 100%	13/13 100%
La Flèche	3/9 33%	4/9 44%	3/9 33%	3/9 33%	3/7 43%	4/7 57%	4/7 57%	6/7 86%	7/7 100%	7/7 100%	7/7 100%	7/7 100%
La Fresnaye s/Chédouët	4/13 31%	5/13 38%	6/13 46%	1/13 8%	1/12 8%	1/12 8%	6/12 50%	10/12 83%	11/12 92%	12/12 100%	12/12 100%	12/12 100%
La Suze s/s	4/11 36%	5/11 45%	4/11 36%	2/12 17%	5/12 42%	7/12 58%	10/12 83%	11/12 92%	12/12 100%	12/12 100%	12/12 100%	12/12 100%
Le Grand- Lucé	5/8 63%	4/8 50%	4/8 50%	5/8 63%	2/8 25%	5/8 63%	6/8 75%	7/8 88%	8/8 100%	7/8 88%	8/8 100%	8/8 100%
Le Lude	4/9 44%	5/9 56%	4/9 44%	2/9 22%	5/9 56%	2/9 22%	4/9 44%	7/9 78%	9/9 100%	9/9 100%	9/9 100%	9/9 100%
Loué	4/14 28%	2/14 14%	1/14 7%			2/14 14%	8/14 57%	10/14 71%	12/14 86%	13/14 93%	14/14 100%	13/14 93%
Malicorne s/s	3/11 27%	3/11 27%	4/11 36%	5/11 45%	5/11 45%	6/11 55%	9/11 82%	11/11 100%	11/11 100%	11/11 100%	11/11 100%	11/11 100%
Mamers	2/21 10%	5/21 24%	5/21 24%	1/21 5%	1/18 6%	2/18 11%	9/18 50%	15/18 83%	17/18 94%	17/18 94%	18/18 100%	18/18 100%
Marolles- les-Braults	1/18 6%	2/18 11%	4/18 22%	3/18 17%	3/17 18%	2/17 12%	5/17 29%	12/17 71%	14/17 82%	16/17 94%	15/17 88%	17/17 100%
Mayet	2/7 29%	3/7 43%	2/7 29%	2/7 29%		4/7 57%	5/7 71%	5/7 71%	7/7 100%	7/7 100%	7/7 100%	7/7 100%
Montfort- le-Gesnois	8/16 50%	6/16 38%	8/16 50%	5/16 31%	5/16 31%	8/16 50%	14/16 88%	16/16 100%	14/15 93%	15/15 100%	15/15 100%	15/15 100%

	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Montmirail	2/9 22%	3/9 33%	2/9 22%	1/9 11%		1/9 11%	1/9 11%	4/9 44%	5/9 56%	6/9 67%	9/9 100%	9/9 100%
Pontvallain	3/9 33%	3/9 33%	3/9 33%	4/9 44%	3/9 33%	3/9 33%	5/9 56%	8/9 89%	8/9 89%	9/9 100%	9/9 100%	9/9 100%
Sablé s/s	7/15 47%	9/15 60%	4/15 27%	4/15 27%	5/15 33%	5/14 36%	8/14 57%	13/14 93%	14/14 100%	14/14 100%	14/14 100%	14/14 100%
Saint-Calais	4/14 28%	1/14 7%	1/14 7%	3/14 21%	4/14 28%	2/14 14%	5/14 36%	8/14 57%	11/14 79%	13/14 93%	14/14 100%	14/14 100%
Saint-Paterne	3/17 18%	3/17 18%	2/17 12%	3/17 18%	4/17 24%	6/17 35%	12/17 71%	17/17 100%	16/17 94%	16/17 94%	16/17 94%	17/17 100%
Sillé-le-Guillaume	6/10 60%	6/10 60%	4/10 40%	3/10 30%	3/10 30%	4/10 40%	7/10 70%	7/10 70%	8/10 80%	9/10 90%	9/10 90%	10/10 100%
Tuffé	2/13 15%	2/13 15%	2/13 15%	2/13 15%	1/13 8%	2/13 15%	6/13 46%	8/13 62%	10/13 77%	11/13 85%	13/13 100%	13/13 100%
Vibraye	1/6 17%	1/6 17%	1/6 17%			1/6 17%	1/6 17%	4/6 67%	6/6 100%	6/6 100%	6/6 100%	6/6 100%
« Ensemble manceau »	11/24 46%	9/24 37%	8/24 33%	8/24 33%	7/24 29%	14/24 58%	21/24 87%	22/24 92%	24/24 100%	24/24 100%	24/24 100%	24/24 100%
Ensemble du département	114 Sur 386 30,0%	115 Sur 386 30%	93 Sur 386 24%	81 Sur 386 21%	83 Sur 377 22%	123 Sur 376 33%	220 Sur 376 59%	302 Sur 376 80%	335 Sur 375 89%	357 Sur 375 95%	371 Sur 375 99%	374 Sur 375 99,7%

ANNEXE M 8

NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX :

SITUATION COMPARÉE DE L'ENSEMBLE DES CANTONS

Cantons	Élections											
	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Ballon	4/154 2,6%	2/169 1,2%	1/169 0,6%			5/169 2,9%	11/165 6,7%	21/187 11,2%	25/187 13,4%	34/187 18,2%	63/187 33,7%	82/199 41,2%
Beaumont s/s	6/168 3,6%	4/185 2,2%	3/185 1,6%	3/185 1,6%	4/181 2,2%	5/181 2,8%	12/177 6,8%	21/185 11,3%	27/185 14,6%	44/185 23,8%	54/185 29,2%	60/184 32,6%
Bonnetable	3/115 2,6%	3/124 2,4%	3/124 2,4%	3/122 2,5%		2/102 2,0%	5/98 5,1%	13/104 12,5%	14/104 13,5%	18/102 17,7%	26/102 25,5%	30/102 29,4%
Bouloire	3/98 3,1%	3/106 2,8%	2/106 1,9%	2/106 1,9%		1/104 0,9%	4/104 3,8%	8/112 7,1%	16/112 14,3%	27/116 23,3%	35/116 30,2%	40/116 34,5%
Brûlon	1/162 0,6%	1/175 0,5%		2/164 1,2%	4/162 2,4%	5/162 3,1%	7/158 4,4%	9/162 5,6%	17/162 10,5%	36/162 22,2%	49/166 29,5%	49/166 29,5%
Château du Loir	5/139 3,6%	7/149 4,7%	1/149 0,7%		3/149 2,0%	4/147 2,7%	9/145 6,2%	23/159 14,4%	28/159 17,6%	41/159 25,8%	55/163 33,7%	66/163 40,5%
Conlie	2/170 1,2%	3/185 1,6%	1/185 0,5%	3/181 1,7%	3/181 1,7%	4/177 2,3%	11/175 6,3%	24/189 12,7%	32/193 16,6%	39/197 19,8%	57/201 28,4%	69/205 33,7%
Ecommoy	1/149 0,7%	1/157 0,6%	1/157 0,6%	1/165 0,6%	3/159 1,9%	9/159 5,7%	23/173 13,3%	43/205 21,0%	57/211 27,0%	60/215 27,9%	79/215 36,7%	86/224 38,4%
Fresnay s/s	4/142 2,8%	4/156 2,6%	1/156 0,6%	1/154 0,6%	1/154 0,6%	2/152 1,3%	12/154 7,8%	25/168 14,9%	24/168 14,3%	26/158 16,5%	43/164 26,2%	45/164 27,4%
La Chartre s/le Loir	5/108 4,6%	8/117 6,8%	5/117 4,3%	7/117 6,0%	6/119 5,0%	7/115 6,1%	10/113 8,9%	18/123 14,6%	23/123 18,7%	28/123 22,8%	35/123 28,5%	46/123 37,4%
La Ferté-Bd	6/153 3,9%	6/165 3,6%	4/165 2,4%	4/165 2,4%	3/165 1,8%	5/165 3,0%	8/165 4,8%	23/185 12,4%	28/189 14,8%	42/189 22,2%	64/189 33,9%	76/189 40,2%
La Flèche	4/117 3,4%	5/123 4,1%	3/123 2,4%	4/127 3,1%	4/105 3,8%	6/105 5,7%	7/101 6,9%	13/119 10,9%	23/119 19,3%	27/123 21,9%	40/123 32,5%	46/123 37,4%
La Fresnaye s/Chédoüët	5/134 3,7%	5/147 3,4%	6/147 4,1%	1/143 0,7%	1/132 0,8%	1/132 0,8%	8/132 6,1%	26/138 18,8%	25/138 18,1%	33/136 24,3%	36/136 26,5%	45/136 33,1%
La Suze s/s	5/128 3,9%	8/139 5,8%	5/139 3,6%	2/154 1,3%	5/158 3,2%	8/158 5,1%	16/164 9,8%	30/200 15,0%	40/204 19,6%	57/208 27,4%	73/208 35,1%	89/220 40,5%
Le Grand-Lucé	5/98 5,1%	4/104 3,8%	4/104 3,8%	5/106 4,7%	2/102 2,0%	5/102 4,9%	7/102 6,9%	12/108 11,1%	16/108 14,8%	18/108 16,7%	31/112 27,7%	39/112 34,8%
Le Lude	6/117 5,1%	7/125 5,6%	5/125 4,0%	3/125 2,4%	5/125 4,0%	4/121 3,3%	6/119 5,0%	16/131 12,2%	24/131 18,3%	29/127 22,8%	48/133 36,1%	44/131 33,6%
Loué	4/154 2,6%	2/168 1,2%	1/168 0,6%			2/168 1,2%	9/168 5,4%	19/174 10,9%	25/174 14,4%	33/172 19,2%	39/176 22,2%	44/180 24,4%
Malicorne s/s	3/130 2,3%	3/141 2,1%	5/141 3,6%	6/141 4,3%	6/141 4,3%	7/139 5,0%	15/139 10,8%	26/155 16,8%	25/155 16,1%	35/147 23,8%	43/148 29,0%	61/155 39,4%
Mamers	4/231 1,7%	7/253 2,8%	7/253 2,8%	1/247 0,4%	1/218 0,5%	2/218 0,9%	13/216 6,0%	28/222 12,6%	45/222 20,3%	41/230 17,8%	62/225 27,6%	67/226 29,7%
Marolles-les-Braults	1/194 0,5%	2/212 0,9%	5/212 2,4%	4/210 1,9%	4/199 2,0%	4/199 2,0%	8/193 4,2%	17/199 8,5%	24/199 12,1%	35/199 17,6%	52/201 25,9%	66/201 32,8%
Mayet	2/99 2,0%	3/105 2,9%	2/105 1,9%	3/105 2,9%		4/103 3,9%	9/103 8,7%	15/109 13,8%	21/109 19,3%	21/105 20,0%	33/113 29,2%	43/117 36,8%
Montfort-le-Gesnois	12/186 6,5%	8/204 3,9%	9/204 4,4%	5/208 2,4%	6/210 2,9%	9/208 4,3%	26/216 12,0%	43/236 18,2%	41/237 17,3%	54/239 22,6%	72/241 29,9%	79/245 32,2%
Montmirail	2/102 2,0%	3/109 2,8%	2/109 1,8%	1/111 0,9%		1/107 0,9%	2/103 1,9%	4/105 3,8%	6/105 5,7%	12/109 11,0%	26/107 24,3%	32/107 29,9%
Pontvallain	4/112 3,6%	3/121 2,5%	3/121 2,5%	4/119 3,4%	3/115 2,6%	4/117 3,4%	7/119 5,9%	14/135 10,4%	20/135 14,8%	32/135 23,7%	44/135 32,6%	58/143 40,6%
Sablé s/s	11/181 6,1%	11/195 5,6%	5/195 2,6%	6/195 3,1%	8/195 4,1%	9/184 4,9%	20/186 10,8%	33/204 16,2%	44/204 21,6%	54/208 26,0%	78/220 35,5%	90/228 39,5%
Saint-Calais	4/174 2,3%	1/188 0,5%	1/188 0,5%	4/186 2,2%	4/188 2,1%	2/186 1,1%	8/182 4,4%	17/190 8,9%	23/194 11,9%	37/194 19,1%	62/194 32,0%	67/194 34,5%

Cantons	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Saint-Paterne	3/180 1,7%	3/199 1,5%	2/199 1,0%	3/197 1,5%	4/199 2,0%	6/199 3,0%	14/201 7,0%	30/221 13,6%	33/225 14,7%	42/227 18,5%	59/227 26,0%	62/227 27,3%
Sillé-le-Guillaume	7/120 5,8%	8/136 5,9%	5/136 3,7%	4/134 3,0%	4/132 3,0%	5/130 3,9%	11/130 8,5%	15/138 10,9%	24/138 17,4%	27/138 19,6%	36/138 26,1%	51/142 35,9%
Tuffé	2/144 1,4%	2/159 1,3%	2/159 1,3%	2/157 1,3%	1/155 0,7%	3/151 2,0%	7/151 4,6%	17/159 10,7%	27/159 17,0%	32/157 20,4%	44/167 26,4%	56/167 33,5%
Vibraye	1/76 1,3%	1/80 1,2%	1/80 1,2%			1/78 1,3%	2/76 2,6%	8/86 9,3%	17/86 19,8%	18/86 20,9%	24/86 27,9%	31/86 36,1%
"Ensemble manceau"	18 sur 317 5,7%	11 sur 346 3,2%	10 sur 346 2,9%	8 sur 356 2,3%	10 sur 376 2,7%	23 sur 400 5,8%	45 sur 418 10,8%	94 sur 510 18,4%	103 sur 530 19,4%	144 sur 542 26,6%	218 sur 548 39,8%	239 sur 556 43,0%
Ensemble du Département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel: % de Femmes élues ds les cm au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 9

NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES ADJOINTES :

SITUATION COMPARÉE DE L'ENSEMBLE DES CANTONS

Cantons	Élections											
	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Ballon							2/32 6,2%	3/42 7,1%	5/45 11,1%	8/45 17,8%	14/45 31,1%	19/50 38,0%
Beaumont s/s				1/19 5,3%	1/19 5,3%		2/32 6,3%	3/37 8,1%	5/40 12,5%	7/44 15,9%	12/46 26,1%	12/46 26,1%
Bonnetable								3/20 15,0%	4/22 18,2%	2/22 9,1%	6/23 26,1%	6/22 27,3%
Bouloire							1/18 5,6%	2/19 10,5%	4/21 19,1%	4/23 17,4%	7/26 26,9%	8/24 33,3%
Brûlon				1/15 6,7%	2/17 11,8%	2/16 12,5%	3/28 10,7%	1/28 3,6%	4/29 13,8%	7/31 22,6%	6/35 17,1%	10/34 29,4%
Château du Loir	1/20 5,0%	1/20 5,0%						3/35 8,6%	9/31 29,0%	13/39 33,3%	11/36 30,6%	11/34 32,3%
Conlie							2/31 6,5%	7/34 20,6%	8/37 21,6%	8/41 19,5%	10/43 23,3%	16/47 34,0%
Ecommoy						1/22 4,6%	2/29 6,9%	7/40 17,5%	10/47 21,3%	13/51 25,5%	20/55 36,4%	17/54 31,5%
Fresnay s/s		1/16 6,2%	1/14 7,1%				1/25 4,0%	3/30 10,0%	4/30 13,3%	4/32 12,5%	10/33 30,3%	8/35 22,9%
La Chartre s/le Loir					1/17 5,9%	2/17 11,8%	2/20 10,0%	4/22 18,2%	8/26 30,8%	9/29 31,0%	6/28 21,4%	11/27 40,7%
La Ferté-Bd	2/16 12,5%	1/17 5,9%					1/27 3,7%	2/31 6,5%	6/37 16,2%	9/37 24,3%	10/36 27,8%	16/42 38,1%
La Flèche						1/18 5,6%		3/24 12,5%	6/25 24,0%	6/26 23,1%	11/29 37,9%	9/29 31,0%
La Fresnaye s/Chédouet		1/15 6,7%				1/14 7,1%	1/24 4,2%	3/24 12,5%	3/24 12,5%	5/28 17,9%	3/26 11,5%	10/26 38,5%
La Suze s/s					1/14 7,1%	1/20 5,0%	1/28 3,6%	7/42 16,7%	9/47 19,2%	13/51 25,5%	12/48 25,0%	21/52 40,4%
Le Grand-Lucé	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/15 6,7%	2/15 13,3%		1/15 6,7%	1/18 5,6%	1/21 4,8%	3/22 13,6%	4/23 17,4%	5/25 20,0%	7/28 25,0%
Le Lude						2/18 11,1%	3/19 15,8%	5/27 18,5%	8/29 27,6%	5/26 19,2%	10/31 32,3%	9/29 31,0%
Loué		1/15 6,7%	1/16 6,2%			1/22 4,5%		3/30 10,0%	3/32 9,4%	6/34 17,6%	9/35 25,7%	5/39 12,8%
Malicorne s/s						2/17 11,8%	2/21 9,5%	5/32 15,6%	7/35 20,0%	4/32 12,5%	9/37 24,3%	9/38 23,7%
Mamers	1/22 4,5%	1/23 4,3%	1/23 4,3%	1/23 4,3%		1/22 4,5%	3/41 7,3%	6/46 13,0%	7/41 17,1%	13/45 28,9%	15/45 33,3%	15/45 33,3%
Marolles-les-Braults						1/20 5,0%	2/34 5,9%	2/37 5,4%	2/35 5,7%	5/37 13,5%	8/40 20,0%	9/43 20,9%
Mayet				1/11 9,1%			2/15 13,3%	4/22 18,2%	4/23 17,4%	6/25 24,0%	7/26 26,9%	10/27 37,0%
Montfort-le-Gesnois	1/24 4,2%				1/25 4,0%	1/28 3,6%	3/42 7,1%	7/46 15,2%	7/49 14,3%	14/55 25,5%	14/56 25,0%	15/61 24,6%
Montmirail							1/18 5,6%	2/20 10,0%	2/20 10,0%	2/20 10,0%	5/23 21,7%	4/23 17,4%
Pontvallain					1/14 7,1%	1/15 6,7%	1/19 5,3%	4/32 12,5%	5/30 16,7%	6/33 18,2%	9/34 26,5%	12/32 37,5%
Sablé s/s	1/17 5,9%			1/21 4,8%	1/23 4,3%	1/22 4,5%	5/34 14,7%	4/42 9,5%	6/42 14,3%	11/42 26,2%	15/48 31,2%	18/49 36,7%

Cantons	1945	1947	1953	1959		1965	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Saint-Calais	1/17 5,9%						2/39 5,1%	4/40 10,0%	4/42 9,5%	8/44 18,2%	19/48 39,6%	17/48 35,4%
Saint-Paterne	1/19 5,3%					1/25 4,0%	1/35 2,9%	7/44 15,9%	7/47 14,9%	9/47 19,1%	9/48 18,7%	15/52 28,8%
Sillé-le-Guillaume			1/16 6,2%	1/17 5,9%			2/23 8,7%	2/23 8,7%	6/25 24,0%	4/26 15,4%	9/29 31,0%	9/29 31,0%
Tuffé							1/27 3,7%	2/25 8,0%	6/29 20,7%	8/29 27,6%	8/34 23,5%	15/36 41,7%
Vibraye	1/7 14,3%						1/13 7,7%	3/16 18,7%	5/18 27,8%	2/18 11,1%	7/19 36,8%	10/20 50,0%
"Ensemble manceau"		1/37 2,7%	1/41 2,4%	4/49 8,2%	1/48 2,1%	4/65 6,1%	12/96 12,5%	16/109 14,7%	22/129 17,1%	27/134 20,1%	44/144 30,6%	57/148 38,5%
Ensemble du Département	10 Sur 471 2,1%	8 Sur 513 1,6%	6 Sur 515 1,2%	12 Sur 549 2,2%	9 Sur 555 1,6%	24 Sur 612 3,9%	60 Sur 875 6,9%	128 Sur 1040 12,3%	189 Sur 1109 17,0%	242 Sur 1169 20,7%	340 Sur 1231 27,6%	410 Sur 1269 32,3%

ANNEXE M 10

NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES MAIRES :
SITUATION COMPARÉE DE L'ENSEMBLE DES CANTONS

Cantons	Élections											
	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Ballon						1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/13 15,4%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/13 15,4%	
Beaumont s/s									1/15 6,7%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	4/15 26,7%
Bonnetable									1/8 12,5%	1/8 12,5%	1/8 12,5%	
Bouloire											1/8 12,5%	2/8 25,0%
Brûlon											3/14 21,4%	4/14 28,6%
Château du Loir							1/11 9,1%			2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%
Conlie									1/15 6,7%		2/15 13,3%	2/15 13,3%
Ecommoy												1/11 9,1%
Fresnay s/s								1/12 8,3%	1/12 8,3%	2/12 16,7%		1/12 8,3%
La Chartre s/le Loir									1/9 11,1%	2/9 22,2%	2/9 22,2%	2/9 22,2%
La Ferté-Bd		1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%					4/13 30,8%	4/13 30,8%
La Flèche												
La Fresnaye s/Chédouët								1/12 8,3%	3/12 25,0%	3/12 25,0%	2/12 16,7%	2/12 16,7%
La Suze s/s								1/12 8,3%				
Le Grand-Lucé							1/8 12,5%	1/8 12,5%	1/8 12,5%	1/8 12,5%		
Le Lude											1/9 11,1%	2/9 22,2%
Loué							1/14 7,1%	1/14 7,1%	1/14 7,1%	2/14 14,3%	2/14 14,3%	1/14 7,1%
Malicorne s/s				1/11 9,1%			1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	5/11 45,5%
Mamers								1/18 5,6%	1/18 5,6%			1/18 5,6%
Marolles-les-Braults							1/17 5,9%			1/17 5,9%	4/17 23,5%	5/17 29,4%
Mayet									1/7 14,3%		1/7 14,3%	1/7 14,3%
Montfort-le-Gesnois								1/16 6,2%			2/15 13,3%	1/15 6,7%
Montmirail												
Pontvallain												
Sablé s/s									2/14 14,3%	1/14 7,1%	1/14 7,1%	3/14 21,4%
Saint-Calais						1/14 7,1%						2/14 14,3%
Saint-Paterne						1/17 5,9%					1/17 5,9%	
Sillé-le-Guillaume												1/10 10,0%
Tuffé										1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/13 15,4%

Cantons	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Vibraye												
"Ensemble manceau"					1/24 4,2%	1/24 4,2%	1/24 4,2%		3/24 12,5%	2/24 8,3%	3/24 12,5%	3/24 12,5%
Ensemble du Département		1 sur 386 0,26%	1 sur 386 0,26%	2 sur 386 0,52%	2 sur 377 0,53%	5 sur 376 1,33%	7 sur 376 1,86%	10 sur 376 2,39%	19 sur 375 5,07%	25 sur 375 6,40%	43 sur 375 11,47%	51 sur 375 13,60%
Rappel: % de F maires au niveau national	Nd	0,7%	0,8%	1,0%	1,1%	1,8%	2,8%	4,0%	5,5%	7,5%	10,9%	13,8%

ANNEXE M 11

**ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SARTHE ET
DE SA RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DE 1945 À 2008**

Dates	Nombre total de conseillers municipaux	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%
1945	4552	4409	96,9%	143	3,1%
1947	4942	4803	97,2%	139	2,8%
1953	4942	4837	97,9%	105	2,1%
1959	4942	4850	98,1%	92	1,9%
1965	4851	4756	98,0%	95	2,0%
1971	4838	4683	96,8%	155	3,2%
1977	4846	4494	92,7%	352	7,3%
1983	5318	4613	86,7%	705	13,3%
1989	5365	4468	83,3%	897	16,7%
1995	5383	4207	78,2%	1176	21,8%
2001	5449	3769	69,2%	1680	30,8%
2008	5531	3573	64,6%	1958	35,4%

ANNEXE M 12

**ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ADJOINTS EN SARTHE ET DE SA RÉPARTITION
HOMMES/FEMMES DE 1945 À 2008**

Dates	Nombre total d'adjoints	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%
1945	471	461	97,9%	10	2,1%
1947	513	505	98,4%	8	1,6%
1953	515	509	98,8%	6	1,2%
1959	549	537	97,8%	12	2,2%
1965	555	546	98,4%	9	1,6%
1971	612	588	96,1%	24	3,9%
1977	875	815	91,1%	60	6,9%
1983	1040	912	87,7%	128	12,3%
1989	1109	920	83,0%	189	17,0%
1995	1169	927	79,3%	242	20,7%
2001	1231	891	72,4%	340	27,6%
2008	1269	859	67,7%	410	32,3%

ANNEXE M 13

**CLASSEMENT DES COMMUNES SARTHOISES EN FONCTION DU NOMBRE DE
FEMMES ÉLUES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX EN 1945, 1965, 1989
ET 2008**

Nombre de Femmes élues par commune	Communes concernées en 1945		Communes concernées en 1965		Communes concernées en 1989		Communes concernées en 2008	
	Nb	% ¹	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1 Femme élue	92	80,7%	70	84,3%	77	23,0%	10	2,7%
2 Femmes élues	18	15,8%	13	15,7%	115	34,3%	33	8,8%
3 Femmes élues	2	1,7%	-	-	71	21,2%	56	15,0%
4 Femmes élues	1	0,9%	-	-	35	10,4%	72	19,3%
5 Femmes élues	1	0,9%	-	-	15	4,5%	78	20,9%
S/total 3-4-5 Femmes	4	3,5%	-	-	121	36,1%	206	55,2%
6 Femmes élues	-	-	-	-	9	2,7%	45	12,0%
7 Femmes élues	-	-	-	-	6	1,8%	26	7,0%
8 Femmes élues	-	-	-	-	3	0,9%	20	5,3%
9 Femmes élues	-	-	-	-	1	0,3%	11	2,9%
S/total 6-7-8-9 Femmes	-	-	-	-	19	5,7%	102	27,2%
10 Femmes élues	-	-	-	-	1	0,3%	2	0,5%
Plus de 10 Femmes élues	-	-	-	-	2	0,6%	21	5,6%
S/total 10 Femmes et plus	-	-	-	-	3	0,9%	23	6,1%
Nombre total de communes ayant des élues	114	100 %	83	100%	335	100%	374	100%
Pour mémoire : nombre total de communes dans le département	386	-	377	-	375	-	375	-

¹ Les pourcentages sont exprimés par rapport au nombre de communes ayant des élues.

ANNEXE M 14

CLASSEMENT DES COMMUNES SARTHOISES EN FONCTION DU POURCENTAGE DE FEMMES ÉLUES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX SARTHOIS EN 1945, 1965, 1989 ET 2008

Pourcentage de Femmes dans le CM de la commune	Communes concernées en 1945		Communes concernées en 1965		Communes concernées en 1989		Communes concernées en 2008	
	Nb	% ¹	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Moins de 6%	5	4,5%	13	15,7%	1	0,3%	-	-
De 6% à 9,9%	68	59,6%	57	68,7%	71	21,2%	7	1,9%
De 10% à 19,9%	38	33,3%	12	14,4%	133	39,7%	30	8,0%
De 20% à 25,9%	3	2,6%	1	1,2%	69	20,6%	25	6,7%
S/total de 6% à 25,9%	109	95,5%	70	84,3%	273	81,5%	62	16,6%
De 26% à 29,9%	-	-	-	-	44	13,1%	73	19,5%
De 30% à 39,9%	-	-	-	-	15	4,5%	109	29,1%
De 40% à 45,9%	-	-	-	-	2	0,6%	71	19,0%
S/total de 26% à 45,9%	-	-	-	-	61	18,2%	253	67,6%
De 46% à 49,9%	-	-	-	-	-	-	39	10,4%
50% et plus	-	-	-	-	-	-	20	5,4%
S/total 46% et plus	-	-	-	-	-	-	59	15,8%
Nombre total de communes ayant des élus	114	100%	83	100%	335	100%	374	100%
Pour mémoire : nombre total de communes dans le département	386	-	377	-	375	-	375	-

¹ Les pourcentages sont exprimés par rapport au nombre de communes ayant des élus.

ANNEXE M 15

**COMMUNES RURALES ET COMMUNES URBAINES EN SARTHE :
NOMBRE, POPULATION ET FEMMES
ÉLUES EN 1945, 1965, 1989 ET 2008**

Libellés	1945		1965		1989		2008	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Population								
Communes rurales	231 615	60%	222 415	50%	199 637	40%	215 148	39%
Communes urbaines	156 947	40%	221 122	50%	305 131	60%	338 336	61%
Total département	388 562	100%	443 537	100%	504 768	100%	553 484	100%
Nombre de communes								
Communes rurales	364	94%	352	93%	339	90%	326	87%
Communes urbaines	22	6%	25	7%	36	10%	49	13%
Total département	386	100%	377	100%	375	100%	375	100%
Nombre d'élus dans les Communes								
Communes rurales	4110	90%	4318	89%	4431	83%	4324	78%
Communes urbaines	442	10%	533	11%	934	17%	1207	22%
Total département	4552	100%	4851	100%	5365	100%	5531	100%
Femmes élues								
Communes rurales	106	74%	74	78%	682	76%	1456	74%
Communes urbaines	37	26%	21	22%	215	24%	502	26%
Total département	143	100%	95	100%	897	100%	1958	100%
Femmes élues par rapport au total(nb et %)								
Communes rurales	106/4110	2,6%	74/4318	1,7%	682/4431	15,4%	1456/4324	33,7%
Communes urbaines	37/442	8,4%	21/533	3,9%	215/934	23,0%	502/1207	41,6%
Total département	143/4552	3,1%	95/4851	2,0%	897/5365	16,7%	1958/5531	35,4%
Répartition des communes dans lesquelles des femmes sont élues								
Communes rurales	94/364	26%	68/352	19%	299/339	88%	325/326	99,7%
Communes urbaines	20/22	91%	15/25	60%	36/36	100%	49/49	100%
Total département	114/386	30%	83/377	22%	335/375	89%	374/375	99,7%

ANNEXE M 16

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MANDATS ACCOMPLIS PAR LES ÉLUES
MUNICIPALES SARTHOISES DE 1945 À 2008**

Femmes élues			Ventilation selon le nombre de mandats accomplis													
Années	Nb total élues dans l'année	Dont Nb élues pour la 1 ^{ère} fois	1 mandat		2 mandats		3 mandats		4 mandats		5 mandats		6 mandats		7 mandats	
			Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1945	143	143	68	48%	26	18%	20	14%	17	12%	7	5%	3	2%	2	1%
1947	139	63	36	57%	14	22%	9	14%	1	2%	3	5%	-	-	-	-
1953	105	27	14	52%	5	18%	5	18%	2	8%	1	4%	-	-	-	-
1959	92	35	16	46%	6	17%	7	20%	4	11%	1	3%	-	-	1	3%
1965	95	47	22	47%	9	19%	6	13%	7	15%	2	4%	-	-	1	2%
1971	155	111	45	40%	34	31%	17	15%	11	10%	3	3%	1	1%	-	-
1977	352	259	125	48%	69	27%	33	13%	23	9%	5	2%	4	1%	-	-
1983	705	528	252	48%	137	26%	82	15%	32	6%	25	5%	-	-	-	-
1989	897	549	293	53%	124	43%	75	14%	57	10%	-	-	-	-	-	-
1995	1176	746	439	53%	192	26%	115	15%	-	-	-	-	-	-	-	-
2001	1680	1175	738	63%	437	37%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2008	1958	1264	1264	100%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXE M 17

**COMMUNES DU CANTON DE BALLON : NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES
DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Ballon							2/13 15,4%	5/15 33,3%	5/15 33,3%	5/15 33,3%	4/15 26,7%	8/15 53,3%
Beaufay	1/12 8,3%						1/13 7,7%	3/15 20,0%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	7/15 46,7%	7/15 46,7%
Courceboeufs								1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	5/11 45,4%	6/15 40,0%
Courcemont							1/13 7,7%	1/15 6,7%		2/15 13,3%	5/15 33,3%	5/15 33,3%
Joué-L'Abbé							1/11 9,1%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	5/15 33,3%
La Guierche						1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	2/15 13,3%	5/15 33,3%	6/15 40,0%
Montbizot	1/12 8,3%							1/15 6,7%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	5/15 33,3%	9/19 47,4%
Ste Jamme s/s	1/16 6,3%	1/17 5,9%				1/17 5,9%	2/17 11,8%	3/19 15,8%	2/19 10,5%	2/19 10,5%	5/19 26,3%	6/19 31,6%
St Jean d'Assé									1/15 6,7%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	8/15 53,3%
St Mars s/Ball									1/15 6,7%	2/15 13,3%	6/15 40,0%	5/15 33,3%
Souillé	1/10 10,0%	1/11 9,1%	1/11 9,1%				1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	6/15 40,0%
Souigné s/Ball						2/13 15,4%	2/13 15,4%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	8/15 53,3%	6/15 40,0%
Teillé						1/13 7,7%		1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	5/11 45,4%
Total canton	4/154 2,6%	2/169 1,2%	1/169 0,6%			5/169 3,0%	11/165 6,7%	21/187 11,2%	25/187 13,4%	34/187 18,2%	63/187 33,7%	82/199 41,2%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 18

**COMMUNES DU CANTON DE BEAUMONT S/SARTHE : NOMBRE ET POURCENTAGE
DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Beaumont- sur- Sarthe	1/16 6,2%						1/17 5,9%	4/19 21,0%	3/19 15,8%	4/19 21,0%	4/19 21,0%	4/19 21,0%
Assé-le-Riboul									2/11 18,2%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	5/11 45,4%
Chérancé	1/10 10,0%							1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%
Coulombiers	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%						3/11 27,3%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
Doucelles						1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	4/11 36,4%	4/11 36,4%	3/11 27,3%
Juillé										3/11 27,3%	3/11 27,3%	5/11 45,4%
Le Tronchet					1/11 9,1%		1/11 9,1%		1/11 9,1%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	5/11 45,4%
Maresché								2/15 13,3%	2/15 13,3%	5/15 33,3%	6/15 40,0%	5/15 33,3%
Piacé	1/10 10,0%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/13 7,7%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	5/11 45,4%	5/11 45,4%
St-Christophe du-Jambet									1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%
St-Germain- sur- Sarthe	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	5/11 45,4%	3/11 27,3%
St-Marceau					1/11 9,1%		1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%	2/11 18,2%
Ségrie	1/12 8,3%	1/13 7,7%				1/13 7,7%	3/13 23,1%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	2/15 13,3%	5/15 33,3%
Vernie						1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
Vivoin							1/13 7,7%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	6/15 40,0%	5/15 33,3%
Total canton	6/168 3,6%	4/185 2,2%	3/185 1,6%	3/185 1,6%	4/181 2,2%	5/181 2,8%	12/177 6,8%	21/185 11,3%	27/185 14,6%	44/185 23,8%	54/185 29,2%	60/184 32,6%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 19

**COMMUNES DU CANTON DE BONNÉTABLE : NOMBRE ET POURCENTAGE DE
FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Bonnétable	1/21 4,8%	2/21 9,6%	2/21 9,6%	2/21 9,6%		1/23 4,4%	3/23 13,0%	5/27 18,5%	4/27 14,8%	4/27 14,8%	11/27 40,7%	13/27 48,1%
Aulaines												
Briosne												
Sables	1/10 10,0%											
Briosne-les-Sables								1/11 9,1%		1/11 9,1%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
Courcival		1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%						1/9 11,1%	1/9 11,1%	1/9 11,1%
Jauzé							1/9 11,1%	1/9 11,1%	1/9 11,1%	2/9 22,2%	3/9 33,3%	2/9 22,2%
Nogent-le-Bernard						1/13 7,7%	1/13 7,7%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Roupeyrroux-le-Coquet								1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	2/11 18,2%
St-Georges-du-Rosay								1/11 9,1%	2/9 18,2%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	2/11 18,2%
Terrehault	1/10 10,0%							1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/9 22,2%	2/9 22,2%	2/9 22,2%
Total canton	3/115 2,6%	3/124 2,4%	3/124 2,4%	3/122 2,5%		2/102 2,0%	5/98 5,1%	13/104 12,5%	14/104 13,5%	18/102 17,7%	26/102 25,5%	30/102 29,4%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552	139 Sur 4942	105 Sur 4942	92 Sur 4942	95 Sur 4851	155 Sur 4838	352 Sur 4846	705 Sur 5318	897 Sur 5365	1176 Sur 5383	1680 Sur 5449	1958 Sur 5531
	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	3,2%	7,3%	13,3%	16,7%	21,9%	30,8%	35,4%

Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%
---	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ANNEXE M 20

**COMMUNES DU CANTON DE BOULOIRE : NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES
DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Bouloire	1/16 6,3%	1/17 5,9%	1/17 5,9	1/17 5,9%		1/17 5/9%	2/13 15,4%	4/19 21,1%	7/19 36,8%	6/19 31,6%	7/19 36,8%	8/19 42,1%
Coudrecieux	1/12 8,3%	1/13 7,7%					1/13 7,7%		1/15 6,7%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	7/15 46,7%
Maisoncelles								1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
St-Mars-de- Locquenay								1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/11 36,4%
St-Michel-de- Chavaignes							1/13 7,7%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	6/15 40,0%	7/15 46,7%
Thorigné-sur- Dué	1/12 8,3%							1/15 6,7%		4/19 21,1%	6/19 31,6%	2/19 10,5%
Tresson		1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%					1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	5/11 45,5%
Volnay									2/15 13,3%	5/15 33,3%	6/15 40,0%	4/15 26,7%
Total canton	3/98 3,1%	3/106 2,8%	2/106 1,9%	2/106 1,9%		1/104 1,0%	4/104 3,9%	8/112 7,1%	16/112 14,2%	27/116 23,3%	35/116 30,2%	40/116 34,5%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552	139 Sur 4942	105 Sur 4942	92 Sur 4942	95 Sur 4851	155 Sur 4838	352 Sur 4846	705 Sur 5318	897 Sur 5365	1176 Sur 5383	1680 Sur 5449	1958 Sur 5531
	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	3,2%	7,3%	13,3%	16,7%	21,9%	30,8%	35,4%

Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%
---	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ANNEXE M 21

**COMMUNES DU CANTON DE BRÛLON : NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES
DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Brûlon	1/12 8,3%	1/13 7,7%				1/13 7,7%	2/13 15,4%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	6/15 40,0%	7/15 46,7%
Avessé							1/11 9,1%	1/11 9,1%		2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
Chantenay-Villedieu						1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	6/15 40,0%	7/15 46,7%
Chevillé								1/11 9,1%		3/11 27,3%	4/11 36,4%	3/11 27,3%
Fercé-sur-Sarthe												
Fontenay-sur-Vègre								1/11 9,1%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	4/11 36,4%	4/11 36,4%
Maigné										3/11 27,3%	2/11 18,2%	2/11 18,2%
Mareil-en-Champagne										2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%
Pirmil					1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	3/11 27,3%
Poillé-sur-Vègre				1/13 7,7%	1/13 7,7%		1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	6/15 40,0%	5/15 33,3%
St-Christophe En-Champagne									2/11 18,2%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%
St-Ouen-en-Champagne					1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%			1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%
St-Pierre-des-Bois									2/11 18,2%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	2/11 18,2%
Tassé								1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	2/11 18,2%	4/11 36,4%
Viré-en-Champagne				1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%			1/11 9,1%		3/11 27,3%	2/11 18,2%
Total canton	1/162 0,6%	1/175 0,6%		2/164 1,2%	4/162 2,5%	5/162 3,1%	7/158 4,4%	9/162 5,6%	17/162 10,5%	36/162 22,2%	49/166 29,5%	49/166 29,5%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552	139 Sur 4942	105 Sur 4942	92 Sur 4942	95 Sur 4851	155 Sur 4838	352 Sur 4846	705 Sur 5318	897 Sur 5365	1176 Sur 5383	1680 Sur 5449	1958 Sur 5531
	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	3,2%	7,3%	13,3%	16,7%	21,9%	30,8%	35,4%

Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%
---	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ANNEXE M 22

COMMUNES DU CANTON DE CHÂTEAU-DU-LOIR : NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Château-du-Loir	2/23 8,7%	4/23 17,4%					2/23 8,7%	7/29 24,1%	8/29 27,6%	10/29 34,5%	14/29 48,3%	14/29 48,3%
Beaumont-Pied-De-Boeuf					1/13 7,7%		1/13 7,7%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	5/11 45,5%	3/11 27,3%
Dissay-sous-Courcillon					1/13 7,7%		1/13 7,7%	2/15 13,3%	1/15 6,7%	4/15 26,7%	2/15 13,3%	5/15 33,3%
Flée	1/12 8,3%							2/11 18,2			4/15 26,7	6/15 40,0
Jupilles								1/15 6,7	1/15 6,7	3/15 20,0	5/15 33,3	6/15 40,0
Luceau							1/13 7,7	1/15 6,7	3/15 20,0	3/15 20,0	4/15 26,7	7/15 46,7
Montabon	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%			1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	4/15 26,7	4/15 26,7%	4/15 26,7%
Nogent-sur-Loir		1/11 9,1				1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	5/11 45,5%	5/11 45,5%
St-Pierre-de-Chevillé								2/11 18,2	3/11 27,3	4/11 36,4	3/11 27,3	4/11 36,4
Thoiré-sur-Dinan		1/13 7,7%			1/13 7,7%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	4/11 36,4%	5/11 45,5%
Vouvray-sur-Loir	1/12 8,3%					1/13 7,7%		2/15 13,3%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	5/15 33,3%	7/15 46,7%
Total canton	5/139 3,6%	7/149 4,7%	1/149 0,7%		3/149 2,0%	4/147 2,7%	9/145 6,2%	23/159 14,5	28/159 17,6%	41/159 25,8%	55/163 33,7%	66/163 40,5%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552	139 Sur 4942	105 Sur 4942	92 Sur 4942	95 Sur 4851	155 Sur 4838	352 Sur 4846	705 Sur 5318	897 Sur 5365	1176 Sur 5383	1680 Sur 5449	1958 Sur 5531
	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	3,2%	7,3%	13,3%	16,7%	21,9%	30,8%	35,4%

Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%
---	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ANNEXE M 23

**COMMUNES DU CANTON DE CONLIE : NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES
DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Conlie						1/13 7,7%	2/13 15,4%	5/19 26,3%	5/19 26,3%	5/19 26,3%	5/19 26,3%	7/19 36,8%
Bernay-en-Champagne				1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%
La-Chapelle-St-Fray		1/11 9,1%		1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%		2/11 18,2%	6/11 54,5%	5/11 45,5%
Cures									1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
Degré									3/15 20,0%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	4/15 26,7%
Domfront-en-Champagne		1/13 7,7%					1/13 7,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	4/15 26,7%	6/15 40,0%
Lavardin								2/15 13,3%	3/15 20,0%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	5/15 33,3%
Mézières-sous-Lavardin							1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/15 13,3%
Neuvillalais								1/11 9,1%		2/11 18,2%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
Neuvy-en-Champagne	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/11 9,1%	1/11 9,1%			1/11 9,1%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
La Quinte											4/15 26,7%	4/15 26,7%
Ruillé-en-Champagne									1/11 9,1%	4/11 36,4%	4/11 36,4%	5/11 45,5%
Ste-Sabine-Sur-Longéve						1/13 7,7%	2/11 18,2%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	6/15 40,0%
Saint-Symphorien							1/13 7,7%	3/11 27,3%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	5/15 33,3%	6/15 40,0%
Tennie	1/12 8,3%						1/13 7,7%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Total canton	2/170 1,2%	3/185 1,6%	1/185 0,5%	3/181 1,7%	3/181 1,7%	4/177 2,3%	11/175 6,3%	24/189 12,7%	32/193 16,6%	39/197 19,8%	57/201 28,4%	69/205 33,7%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 24

**COMMUNES DU CANTON D'ÉCOMMOY : NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES
DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Ecommoy	1/21 4,8%	1/23 4,4%	1/23 4,4%			1/23 4,4%	2/23 8,7%	6/27 22,2%	8/27 29,6%	8/27 29,6%	11/27 40,7%	13/27 48,2%
Brette-les-Pins							4/13 30,8%	5/15 33,3%	5/15 33,3%	5/15 33,3%	6/15 40,0%	8/19 42,1%
Laigné-en-Belin					1/13 7,7%	2/13 15,4%	2/13 15,4%	5/19 26,3%	5/19 26,3%	8/19 42,1%	8/19 42,1%	8/19 42,1%
Marigné-Laillé				1/17 5,9%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	6/15 40,0%	6/15 40,0%
Moncé-en-Belin							3/17 17,6%	3/19 15,8%	6/19 31,6%	7/19 36,8%	9/19 47,4%	8/23 34,8%
Mulsanne							3/21 14,3%	7/27 25,9%	10/29 34,5%	8/29 27,6%	13/29 44,8%	14/29 48,3%
St-Biez-en-Belin							1/13 7,7%	3/15 20,0%	3/15 20,0%		4/15 26,7%	4/15 26,7%
St-Gervais-en-Belin						1/13 7,7%	2/13 15,4%	4/15 26,7%	6/19 31,6%	3/19 15,8%	6/19 31,6%	9/19 47,4%
St-Mars-d'Outillé					1/17 5,9%	2/17 11,8%	2/17 11,8%	3/19 15,8%	4/19 21,1%	4/19 21,1%	5/19 26,3%	4/19 21,1%
St-Ouen-en-Belin							1/13 7,7%	1/15 6,7%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Téloché						2/17 11,8%	2/17 11,8%	3/19 15,8%	3/19 15,8%	8/23 34,8%	7/23 30,4%	7/23 30,4%
Total canton	1/149 0,7%	1/157 0,6%	1/157 0,6%	1/165 0,6%	3/159 1,9%	9/159 5,7%	23/173 13,3%	43/205 21,0%	57/211 27,0%	60/215 27,9%	79/215 36,7%	86/223 38,6%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552	139 Sur 4942	105 Sur 4942	92 Sur 4942	95 Sur 4851	155 Sur 4838	352 Sur 4846	705 Sur 5318	897 Sur 5365	1176 Sur 5383	1680 Sur 5449	1958 Sur 5531
	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	3,2%	7,3%	13,3%	16,7%	21,9%	30,8%	35,4%

Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%
---	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ANNEXE M 25

**COMMUNES DU CANTON DE FRESNAY-SUR-SARTHE : NOMBRE ET POURCENTAGE
DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Fresnay-sur-Sarthe	2/16 12,5%	2/17 11,8%			1/17 5,9%		3/21 14,3%	5/23 21,7%	4/23 17,4%	2/19 10,5%	6/19 31,6%	6/19 31,6%
Assé-le-Boisne								2/15 13,3%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	3/15 20,0%	4/15 26,7%
Douillet							2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	2/11 18,2%	3/11 27,3%
Moitron-sur-Sarthe						1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
Montreuil-le-Chétif							2/11 18,2%	3/11 27,3%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	4/11 36,4%
St-Aubin-de-Locquenay				1/13 7,7%			1/13 7,7%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	5/15 33,3%
St-Georges-le-Gaultier							1/13 7,7%	2/13 13,3%	1/15 6,7%		6/15 40,0%	3/15 20,0%
St-Léonard-des-Bois	1/12 8,3%						1/13 7,7%	3/15 20,0%	1/15 6,7%	1/11 9,1%	5/15 33,3%	3/15 20,0%
St-Ouen-de-Mimbré		1/13 7,7%	1/13 7,7%			1/13 7,7%		1/15 6,7%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	3/15 20,0%	5/15 33,3%
St-Paul-le-Gaultier									1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	2/11 18,2%
St-Victeur	1/10 10,0%	1/11 9,1%					1/11 9,1%		1/11 9,1%		1/11 9,1%	2/11 18,2%
Sougé-le-Ganelon								3/15 20,0%	1/15 6,7%	3/13 23,1%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Total canton	4/142 2,8%	4/156 2,6%	1/156 0,6%	1/154 0,6%	1/154 0,6%	2/152 1,3%	12/154 7,8%	25/168 14,9%	24/168 14,3%	26/158 16,5%	43/164 26,2%	45/164 27,4%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552	139 Sur 4942	105 Sur 4942	92 Sur 4942	95 Sur 4851	155 Sur 4838	352 Sur 4846	705 Sur 5318	897 Sur 5365	1176 Sur 5383	1680 Sur 5449	1958 Sur 5531
	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	3,2%	7,3%	13,3%	16,7%	21,9%	30,8%	35,4%

Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%
---	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ANNEXE M 26

**COMMUNES DU CANTON DE LA-CHARTRE-SUR-LE-LOIR : NOMBRE ET
POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
La-Chartre-Sur-le-Loir	2/16 12,5%	3/17 17,7%	1/17 5,9%	2/17 11,8%	1/17 5,9%	2/17 11,8%	2/17 11,8%	4/19 21,1%	5/19 26,3%	4/19 21,1%	5/19 26,3%	9/19 47,4%
Beaumont-sur-Dême								1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%	4/11 36,4%
Chahaignes		1/13 7,7%		1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/13 15,4%	1/13 7,7%		1/15 6,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	4/15 26,7%
La-Chapelle-Gaugain									1/11 9,1%	3/11 27,3%	4/11 36,4%	2/11 18,2%
Lavenay		1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
Lhomme	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/13 15,4%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	5/15 33,3%	7/15 46,7%
Marçon		1/13 7,7%					3/13 23,1%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	6/15 40,0%
Poncé-sur-Le-Loir	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%				4/11 36,4%	3/11 27,3%	4/11 36,4%	4/11 36,4%	4/11 36,4%
Ruillé-sur-Loir	1/12 8,3%		1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	6/15 40,0%
Total canton	5/108 4,6%	8/117 6,8%	5/117 4,3%	7/117 6,0%	6/119 5,0%	7/115 6,1%	10/113 8,9%	18/123 14,6%	23/123 18,7%	28/123 22,8%	35/123 28,5%	46/123 37,4%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552	139 Sur 4942	105 Sur 4942	92 Sur 4942	95 Sur 4851	155 Sur 4838	352 Sur 4846	705 Sur 5318	897 Sur 5365	1176 Sur 5383	1680 Sur 5449	1958 Sur 5531
	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	3,2%	7,3%	13,3%	16,7%	21,9%	30,8%	35,4%

Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%
---	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ANNEXE M 27

COMMUNES DU CANTON DE LA-FERTÉ-BERNARD : NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
La-Ferté-Bernard	2/23 8,7%	2/23 8,7%					3/23 13,0%	5/29 17,2%	5/29 17,2%	9/29 31,0%	14/29 48,3%	14/29 48,3%
Avezé		1/13 7,7%						2/15 13,3%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	6/15 40,0%	5/15 33,3%
Cherré		1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/13 15,4%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	6/15 40,0%
Cherreau				1/11 9,1%				2/15 13,3%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	6/15 40,0%
Cormes	1/12 8,3%								2/15 13,3%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	5/15 33,3%
Dehault										2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/11 36,4%
La Chapelle-Du-Bois					1/13 7,7%	1/13 7,7%				2/15 13,3%	2/15 13,3%	6/15 40,0%
Préval				1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	7/15 46,7%	8/15 53,3%
Saint-Aubin-Des-Coudrais								2/15 13,3%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	7/15 46,7%	5/15 33,3%
Saint-Martin-Des-Monts	2/10 20,0%	1/11 9,1%	1/11 9,1%				1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
Souigné-sur-Même			1/11 9,1%					2/11 18,2%		1/11 9,1%	5/11 45,5%	4/11 36,4%
Théligny						1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/11 36,4%
Villaines-La-Gonais	1/10 10,0%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%				2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	5/11 45,5%
Total canton	6/153 3,9%	6/165 3,6%	4/165 2,4%	4/165 2,4%	3/165 1,8%	5/165 3,0%	8/165 4,9%	23/185 12,4%	28/189 14,8%	42/189 22,2%	64/189 33,9%	76/189 40,2%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552	139 Sur 4942	105 Sur 4942	92 Sur 4942	95 Sur 4851	155 Sur 4838	352 Sur 4846	705 Sur 5318	897 Sur 5365	1176 Sur 5383	1680 Sur 5449	1958 Sur 5531
	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	3,2%	7,3%	13,3%	16,7%	21,9%	30,8%	35,4%

Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%
---	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ANNEXE M 28

**COMMUNES DU CANTON DE LA FLÈCHE : NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES
DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
La Flèche	2/23 8,7%	2/23 8,7%	1/23 4,4%	2/23 8,7%	2/27 7,4%	2/27 7,4%	4/27 14,8%	6/33 18,2%	11/33 33,3%	9/33 27,3%	17/33 51,5%	17/33 51,5%
Bazouges-sur Le-Loir	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	2/15 13,3%	5/15 33,3%
Clermont- Créans	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Cré						2/13 15,4%	1/11 9,1%	1/15 6,7%	1/15 6,7%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	6/15 40,0%
Crosnières								2/15 13,3%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	4/15 26,7%
La-Chapelle D'Aligné									2/15 13,3%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	5/15 33,3%
Mareil-sur- Loir								1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	4/15 26,7%
Saint-Germain Du-Val												
Verron		1/11 9,1%										
Total canton	4/117 3,4%	5/123 4,1%	3/123 2,4%	4/127 3,2%	4/105 3,8%	6/105 5,7%	7/101 6,9%	13/119 10,9%	23/119 19,3%	27/123 21,9%	40/123 32,5%	46/123 37,4%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552	139 Sur 4942	105 Sur 4942	92 Sur 4942	95 Sur 4851	155 Sur 4838	352 Sur 4846	705 Sur 5318	897 Sur 5365	1176 Sur 5383	1680 Sur 5449	1958 Sur 5531
	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	3,2%	7,3%	13,3%	16,7%	21,9%	30,8%	35,4%

Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%
---	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ANNEXE M 29

**COMMUNES DU CANTON DE LA-FRESNAYE-SUR-CHÉDOUET : NOMBRE ET
POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
La-Fresnaye Sur-Chédouet	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%			1/13 7,7%	1/15 6,7%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	5/15 33,3%	6/15 40,0%
Aillières	1/10 10,0%	1/11 9,1%	1/11 9,1%									
Beauvoir		1/11 9,1%										
Aillières- Beauvoir							1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%
Blèves								5/11 45,5%	2/11 18,2%	4/9 44,4%	4/9 44,4%	5/9 55,6%
Chassé							1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%	2/11 18,2%	4/11 36,4%
Chenay		1/11 9,1%	1/11 9,1%						2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%	5/11 45,5%
Les Aulneaux								1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
Lignières-la- Carelle								4/11 36,4%	5/11 45,5%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	1/11 9,1%
Louzes			1/11 9,1%							1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%
Montigny	2/10 20,0%		1/11 9,1%		1/9 11,1%		3/9 33,3%	4/9 44,4%	1/9 11,1%	2/9 22,2%	3/9 33,3%	3/9 33,3%
Neufchâtel-en Saosnois	1/12 8,3%							2/15 13,3%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	3/15 20,0%
Roullée							1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%	1/11 9,1%	3/11 27,3%
Saint-Rigomer Des-Bois		1/11 9,1%	1/11 9,1%			1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	2/11 18,2%	6/11 54,6%
Total canton	5/134 3,7%	5/147 3,4%	6/147 4,1%	1/143 0,7%	1/132 0,8%	1/132 0,8%	8/132 6,1%	26/138 18,8%	25/138 18,1%	33/136 24,3%	36/136 26,5%	45/136 33,1%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552	139 Sur 4942	105 Sur 4942	92 Sur 4942	95 Sur 4851	155 Sur 4838	352 Sur 4846	705 Sur 5318	897 Sur 5365	1176 Sur 5383	1680 Sur 5449	1958 Sur 5531
	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	3,2%	7,3%	13,3%	16,7%	21,9%	30,8%	35,4%

Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%
---	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ANNEXE M 30

**COMMUNES DU CANTON DE LA-SUZE-SUR-SARTHE : NOMBRE ET POURCENTAGE
DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
La-Suze-sur-Sarthe	2/16 12,5%	4/17 23,5%	2/17 11,8%	1/17 5,9%	1/17 5,9%		3/23 13,0%	4/27 14,8%	5/27 18,5%	8/27 29,6%	13/27 48,1%	13/27 48,1%
Chemiré-le-Gaudin					1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	5/15 33,3%
Etival-les-Le-Mans		1/13 7,7%	1/13 7,7%					3/15 20,0%	4/19 21,0%	7/19 36,8%	6/19 31,6%	8/19 42,1%
Fillé						1/11 9,1%	2/13 15,4%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	6/15 40,0%	6/15 40,0%	9/19 47,4%
Guécelard			1/11 9,1%		1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/13 15,4%	4/19 21,0%	5/19 26,3%	5/19 26,3%	10/23 43,5%	9/23 39,1%
Louplande							1/13 7,7%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	8/19 42,1%
Parigné-Le-Pôlin					1/13 7,7%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	6/15 40,0%	8/15 53,3%
Roézé-sur-Sarthe	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/13 15,4%	3/17 17,6%	6/19 31,6%	4/19 21,0%	5/19 26,3%	7/19 36,8%	9/19 47,4%
Soulligné-Flacé									2/15 13,3%	2/15 13,3%	5/15 33,3%	6/15 40,0%
Spay	1/12 8,3%	1/13 7,7%					1/13 7,7%	2/19 10,5%	2/19 10,5%	5/19 26,3%	3/19 15,8%	5/19 26,3%
Voivres-les-Le-Mans	1/10 10,0%	1/11 9,1%				1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/15 6,7%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	4/15 26,7%
Fercé-sur-Sarthe						1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	5/15 33,3%	4/11 36,4%	5/15 33,3%
Total canton	5/128 3,9%	8/139 5,8%	5/139 3,6%	2/154 1,3%	5/158 3,2%	8/158 5,1%	16/164 9,8%	30/200 15,0%	40/204 19,6%	57/208 27,4%	73/208 35,1%	89/220 40,5%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
---------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%
---	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ANNEXE M 31

**COMMUNES DU CANTON DU GRAND-LUCÉ : NOMBRE ET POURCENTAGE DE
FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Le-Grand-Lucé	1/16 6,3%			1/17 5,9%		1/17 5,9%	1/17 5,9%	1/19 5,3%	2/19 10,5%	4/19 21,1%	4/19 21,1%	6/19 31,6%
Courdemanche						1/13 7,7%	1/13 7,7%	3/15 20,0%	1/15 6,7%	1/15 6,7%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Montreuil-le-Henri	1/12 8,3%					1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	2/11 18,2%
Pruillé-L'Eguillé	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%			2/13 15,4%	1/15 6,7%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	6/15 40,0%
Saint-Georges-De-la-Couée		1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%		1/11 9,1%		4/11 36,4%	5/11 45,5%
Saint-Pierre-Du-Lorouër								1/11 9,1%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	4/11 36,4%	6/11 54,5%
Sain-Vincent-Du-Lorouër	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%				3/15 20,0%	4/15 26,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	5/15 33,3%
Vilaines-Sous-Lucé	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	4/15 26,7%	4/15 26,7%
Total canton	5/98 5,1%	4/104 3,8%	4/104 3,8%	5/106 4,7%	2/102 2,0%	5/102 4,9%	7/102 6,9%	12/108 11,1%	16/108 14,8%	18/108 16,7%	31/112 27,7%	39/112 34,8%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552	139 Sur 4942	105 Sur 4942	92 Sur 4942	95 Sur 4851	155 Sur 4838	352 Sur 4846	705 Sur 5318	897 Sur 5365	1176 Sur 5383	1680 Sur 5449	1958 Sur 5531
	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	3,2%	7,3%	13,3%	16,7%	21,9%	30,8%	35,4%

Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%
---	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ANNEXE M 32

**COMMUNES DU CANTON DU LUDE : NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES
DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Le Lude	2/21 9,5%	2/21 9,5%	2/21 9,5%	2/21 9,5%	1/21 4,8%	3/23 13,0%	3/23 13,0%	4/27 14,8%	7/27 25,9%	7/27 25,9%	14/29 48,3%	13/27 48,2%
Chenu					1/13 7,7%		1/13 7,7%	3/15 20,0%	2/15 13,3%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	2/11 18,2%
Dissé-sous- Le –Lude	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%		1/13 7,7%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	4/15 26,7%
La Bruère-sur- Loir								1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	4/11 36,4%
La Chapelle- Aux-Choux	1/10 10,0%	1/11 9,1%	1/11 9,1%						1/11 9,1%	3/11 27,3%	4/11 36,4%	4/11 36,4%
Luché-Pringé		2/17 11,8%						2/15 13,3%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	5/19 26,3%	5/19 26,3%
Saint-Germain D’Arcé	2/12 16,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%		1/13 7,7%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	5/11 45,5%	6/11 54,5%
Svigné-sous- Le-Lude									2/11 18,2%	3/11 27,3%	5/11 45,5%	3/11 27,3%
Thorée-les-Pins					1/13 7,7%			2/15 13,3%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	3/15 20,0%
Total canton	6/117 5,1%	7/125 5,6%	5/125 4,0%	3/125 2,4%	5/125 4,0%	4/121 3,3%	6/119 5,0%	16/131 12,2%	24/131 18,3%	29/127 22,8%	48/133 36,1%	44/131 33,6%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552	139 Sur 4942	105 Sur 4942	92 Sur 4942	95 Sur 4851	155 Sur 4838	352 Sur 4846	705 Sur 5318	897 Sur 5365	1176 Sur 5383	1680 Sur 5449	1958 Sur 5531
	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	3,2%	7,3%	13,3%	16,7%	21,9%	30,8%	35,4%

Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%
---	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ANNEXE M 33

**COMMUNES DU CANTON DE LOUÉ : NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES
DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Loué	1/12 8,3%	1/13 7,7%					1/17 5,9%	1/19 5,3%	4/19 21,1%	2/19 10,5%	4/19 21,1%	5/19 26,3%
Amné-en-Champagne							1/11 9,1%	3/11 27,3%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	5/11 45,5%
Auvers-sous-Montfaucon										1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%
Brains-sur-Gée								1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/15 26,7%
Chassillé							2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
Chemiré-en-Charnie							1/11 9,1%		2/11 18,2%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
Coulans-sur-Gée	1/12 8,3%					1/13 7,7%	1/13 7,7%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	1/15 6,7%
Crannes-en-Champagne						1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	4/11 36,4%	5/11 45,5%	4/11 36,4%
Epineu-le-Chevreuil								1/11 9,1%	1/11 9,1%		1/11 9,1%	1/11 9,1%
Joué-en-Charnie							1/13 7,7%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/15 20,0%	3/15 20,0%
Longnes										2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%
Saint-Denis-D'Orques	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%					3/15 20,0%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Tassillé									1/11 9,1%	1/9 11,1%	2/9 22,2%	
Vallon-sur-Gée	1/12 8,3%						1/13 7,7%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Total canton	4/154 2,6%	2/168 1,2%	1/168 0,6%			2/168 1,2%	9/168 5,4%	19/174 10,9%	25/174 14,4%	33/172 19,2%	39/176 22,2%	44/180 24,4%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552	139 Sur 4942	105 Sur 4942	92 Sur 4942	95 Sur 4851	155 Sur 4838	352 Sur 4846	705 Sur 5318	897 Sur 5365	1176 Sur 5383	1680 Sur 5449	1958 Sur 5531
	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	3,2%	7,3%	13,3%	16,7%	21,9%	30,8%	35,4%

Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%
---	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

ANNEXE M 34

**COMMUNES DU CANTON DE MALICORNE-SUR-SARTHE : NOMBRE ET
POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Malicorne-sur-Sarthe	1/16 6,2%	1/17 5,9%	2/17 11,8%	1/17 5,9%	2/17 11,8%	1/17 5,9%	3/17 17,6%	5/19 26,3%	4/19 21,1%	6/19 31,6%	7/19 36,8%	8/19 42,1%
Arthezé							1/11 9,1%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	4/11 36,4%	1/11 9,1%	3/11 27,3%
Le Bailleul							2/13 15,4%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	5/15 33,3%	5/15 33,3%	8/15 53,3%
Bousse							1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	4/11 36,4%	3/11 27,3%
Courcelles-la-Forêt				1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
Dureil			1/11 9,1%	2/11 18,2%				2/9 22,2%	2/9 22,2%	2/9 22,2%	2/9 22,2%	2/9 22,2%
Lignon							1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	5/11 45,5%
Mézeray						1/13 7,7%	3/13 23,1%	3/19 15,8%	3/19 15,8%	2/15 13,3%	5/15 33,3%	9/19 47,4%
Noyen-sur-Sarthe	1/16 6,2%	1/17 5,9%	1/17 5,9%	1/17 5,9%	1/17 5,9%	2/17 11,8%	2/17 11,8%	4/19 21,1%	1/19 5,3%	4/19 21,1%	6/19 31,6%	7/19 36,8%
Saint-Jean-Du-Bois	1/10 10,0%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/13 7,7%	2/15 13,3%	1/15 6,7%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	6/15 40,0%
Villaines-sous-Malicorne					1/13 7,7%	1/13 7,7%		2/15 13,3%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	6/15 40,0%
Total canton	3/130 2,3%	3/141 2,1%	5/141 3,6%	6/141 4,3%	6/141 4,3%	7/139 5,0%	15/139 10,8%	26/155 16,8%	25/155 16,1%	35/147 23,8%	43/147 29,3%	61/155 39,4%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 35

COMMUNES DU CANTON DE MAMERS : NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Mamers	3/23 13,0%	2/23 8,7%	2/23 8,7%			1/23 4,4%	2/23 8,7%	7/29 24,1%	7/29 24,1%	8/29 27,6%	14/29 48,3%	15/29 51,7%
Champaissant		1/13 7,7%	1/13 7,7%									
Commerveil							2/11 18,2%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
Contilly							1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	4/11 36,4%	4/11 36,4%
Les Mées	1/10 10,0%	1/11 9,1%	1/11 9,1%					1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%
Louvigny								2/11 18,2%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
Marolette									1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%
Panon		1/11 9,1%	1/11 9,1%		1/9 11,1%			1/9 11,1%	1/9 11,1%	2/9 22,2%	2/9 22,2%	2/9 22,2%
Pizieux							1/11 9,1%	1/9 11,1%	3/9 33,3%	1/9 11,1%	3/9 33,3%	5/9 55,6%
Contres-en-Vairais												
Saint-Cosme-En-Vairais							2/17 11,8%	5/19 26,3%	6/19 31,6%	5/19 26,3%	6/19 31,6%	5/19 26,3%
Saint-Calez-En-Saosnois										1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%
Saint-Longis							2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%	4/15 26,7%	3/11 27,3%	5/11 45,5%
Saint-Pierre-Des-Ormes								1/11 9,1%	3/11 27,3%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	3/11 27,3%
Saint-Rémy-Des-Monts						1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	2/15 13,3%
Le Val		2/11 18,2%	2/11 18,2%	1/9 11,1%								
Saint-Rémy-Du-Val							1/13 7,7%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	3/15 20,0%
Saint-Vincent-Des Prés								1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%
Saosnes								1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%
Vezot							1/9 11,1%		2/9 22,2%	1/9 11,1%	3/9 33,3%	4/9 44,4%
Villaines-la-Carelle								1/11 9,1%	1/11 9,1%		1/11 9,1%	3/11 27,3%
Total canton	4 Sur 231 1,7%	7 Sur 253 2,8%	7 Sur 253 2,8%	1 Sur 247 0,4%	1 Sur 218 0,5%	2 Sur 218 0,9%	13 Sur 216 6,0%	28 Sur 222 12,6%	45 Sur 222 20,3%	41 sur 230 17,8 %	62 sur 226 27,4 %	67 sur 226 29,7 %

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 36

**COMMUNES DU CANTON DE MAROLLES-LES-BRAULTS : NOMBRE ET
POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Marolles-les-Braults	1/16 6,3%	1/17 5,9%	1/17 5,9%			2/17 11,8 %	2/17 11,8 %	3/19 15,8%	4/19 21,1%	5/19 26,3%	5/19 26,3%	6/19 31,6%
Avesnes-en-Saosnois									1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	4/11 36,4%
Congé-sur-Orne								1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	2/11 18,2%	4/11 36,4%
Courgains								2/15 13,3%	1/15 6,7%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	4/15 26,7%
Dangeul		1/13 7,7%						1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	5/15 33,3%	5/15 33,3%
Dissé-sous-Ballon			1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%			1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
Lucé-sous-Ballon							1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	1/9 11,1%	3/9 33,3%
Meurcé								2/11 18,2%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
Ponthouin												
Mézières-s Ponthouin								1/15 6,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	5/15 33,3%
Moncé-en-Saosnois									1/11 9,1%			3/11 27,3%
Monhoudo			1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%			1/11 9,1%		1/11 9,1%	3/11 27,3%	2/11 18,2%
Nauvay			2/11 18,2 %	2/9 22,2 %	2/9 22,2 %	2/9 22,2 %	2/9 22,2 %		2/9 22,2%	3/9 33,3%	4/9 44,4%	4/9 44,4%
Nouans									1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
Peray										1/9 11,1%		2/9 22,2%
René								1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
Saint-Aignan							1/11 9,1%	1/11 9,1%		4/11 36,4%	5/11 45,5%	7/11 63,6%
Thoigné							2/11 18,2 %	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	5/11 45,5%	4/11 36,4%
Total canton	1/194 0,5%	2/212 0,9%	5/212 2,4%	4/210 1,9%	4/199 2,0%	4/199 2,0%	8/193 4,2%	17/191 8,5%	24/191 12,1%	35/191 17,6%	52/201 25,9 %	66/201 32,8%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 37

**COMMUNES DU CANTON DE MAYET : NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES
DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Mayet	1/21 4,8%	1/21 4,8%				1/21 4,8%	3/21 14,3%	5/23 21,7%	5/23 21,7%	4/23 17,4%	5/23 21,7%	7/23 30,4%
Aubigné- Racan							2/17 11,8%	3/19 15,8%	2/19 10,5%	4/19 21,1%	7/19 36,8%	9/19 47,4%
Coulongé									2/11 18,2%	1/11 9,1%	3/15 20,0%	7/15 46,7%
Lavernat			1/13 7,7%	1/13 7,7%		1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	5/11 45,5%	6/15 40,0%
Sarcé									3/11 27,3%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	4/11 36,4%
Vaas	1/16 6,2%	1/17 5,9%	1/17 5,9%	2/17 11,8%		1/17 5,9%	1/17 5,9%	3/19 15,8%	4/19 21,0%	4/19 21,0%	5/19 26,3%	5/19 26,3%
Verneil-le- Chétif		1/13 7,7%				1/13 7,7%	1/13 7,7%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	3/11 27,3%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Total canton	2/99 2,0%	3/105 2,9%	2/105 1,9%	3/105 2,9%		4/103 3,9%	9/103 8,7%	15/109 13,8%	21/109 19,3%	21/105 20,0%	33/113 29,2%	43/117 36,8%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 38

**COMMUNES DU CANTON DE MONTFORT-LE-GESNOIS : NOMBRE ET
POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Montfort-le-Gesnois	1/12 8,3%		1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/13 15,4%		3/13 23,1%	4/15 26,7%	4/23 17,4%	6/23 26,1%	6/23 26,1%	8/23 34,8%
Montfort-le-Rotrou	3/12 25,0%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/13 15,4%	3/15 20,0%				
Ardenay-s/Mérize	1/10 10,0%						1/11 9,1%	2/11 18,2%		1/9 11,1%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
Le Breil-S-Mérize	2/12 16,7%	2/13 15,4%	1/13 7,7%		1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/15 13,3%	1/15 6,7%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Champagné	2/12 16,7%	2/13 15,4%	1/13 7,7%			1/17 5,9%	6/21 28,6%	8/23 34,8%	7/23 30,4%	9/23 39,1%	11/23 47,8%	11/23 47,8%
Connerré	1/16 6,2%	1/17 5,9%	1/17 5,9%	1/17 5,9%	1/17 5,9%	1/17 5,9%	3/21 14,3%	3/23 13,0%	4/23 17,4%	5/23 21,7%	4/23 17,4%	5/23 21,7%
Fatines							1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Lombron	1/12 8,3%	1/13 7,7%	2/13 15,4%		1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/13 15,4%	2/15 13,3%	4/19 21,1%	3/19 15,8%	7/19 36,8%	7/19 36,8%
Nuillé-le-Jalais		1/11 9,1%	1/11 9,1%					2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
Saint-Célérin								1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	4/15 26,7%
Saint-Corneille						1/13 7,7%	1/13 7,7%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	7/15 46,7%
Saint-Mars-La-Brière	1/12 8,3%			1/13 7,7%		2/17 11,8%	2/17 11,8%	2/19 10,5%	3/19 15,8%	4/19 21,1%	5/19 26,3%	5/19 26,3%
Sillé-le-Philippe							1/13 7,7%	2/15 13,3%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	2/15 13,3%
Soulitré			1/13 7,7%	1/13 7,7%			1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	4/15 26,7%
Surfonds							1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	1/11 9,1%	5/11 45,5%	5/11 45,5%
Torcé-en-Vallée						1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	5/15 33,3%	4/15 26,7%
Total canton	12/186 6,5%	8/204 3,9%	9/204 4,4%	5/208 2,4%	6/210 2,9%	9/208 4,3%	26/216 12,0%	43/236 18,2%	41/237 17,3%	54/239 22,6%	72/241 29,9%	79/245 32,2%
Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 39

**COMMUNES DU CANTON DE MONTMIRAIL : NOMBRE ET POURCENTAGE DE
FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Montmirail										1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%
Champrond									1/9 11,1%		3/11 27,3%	3/11 27,3%
Courgenard		1/11 9,1%				1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%
Gréez-sur-Roc	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%								2/11 18,2%	4/11 36,4%
Lamnay	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%				1/15 6,7%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	5/15 33,3%	5/15 33,3%
Melleray								1/11 9,1%		3/15 20,0%	2/11 18,2%	3/11 27,3%
Saint-Jean-des-Echelles										2/11 18,2%	3/11 27,3%	2/11 18,2%
Saint-Maixent								1/15 6,7%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	6/15 40,0%
Saint-Ulphace									1/11 9,1%		3/11 27,3%	4/11 36,4%
Total canton	2/102 2,0%	3/109 2,8%	2/109 1,8%	1/111 0,9%		1/107 0,9%	2/103 1,9%	4/105 3,8%	6/105 5,7%	12/109 11,0%	26/107 24,3%	32/107 29,9%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 40

**COMMUNES DU CANTON DE PONTVALLAIN : NOMBRE ET POURCENTAGE DE
FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Pontvallain	1/12 8,3%	1/13 7,7%		1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/13 15,4%	2/13 15,4%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	3/15 20,0%
Cérans- Fouletourte							2/17 11,8%	2/19 10,5%	3/19 15,8%	3/19 15,8%	5/19 26,3%	10/23 43,5%
Château- L'Hermitage		1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/9 11,1%		1/9 11,1%	1/9 11,1%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	4/11 36,4%	5/11 45,5%	4/11 36,4%
La-Fontaine St-Martin		1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/13 7,7%	1/11 9,1%			2/11 18,2%	4/11 36,4%	6/15 40,0%
Mansigné	2/16 12,5%			1/17 5,9%				2/15 13,3%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	6/15 40,0%
Oizé	1/12 8,3%							2/15 13,3%	1/15 6,7%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Requeil			1/13 7,7%					2/15 13,3%	5/15 33,3%	5/15 33,3%	7/15 46,7%	9/15 60,0%
Saint-Jean De-la-Motte								1/15 6,7%	1/15 6,7%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	7/15 46,7%
Yvré-le- Pôlin					1/13 7,7%		1/17 5,9%	1/19 5,3%	2/19 10,5%	6/19 31,6%	6/19 31,6%	8/19 42,1%
Total canton	4/112 3,6%	3/121 2,5%	3/121 2,5%	4/119 3,4%	3/115 2,6%	4/117 3,4%	7/119 5,9%	14/135 10,4%	20/135 14,8%	32/135 23,7%	44/135 32,6%	58/143 40,6%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 41

COMMUNES DU CANTON DE SABLÉ-SUR-SARTHE : NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Sablé s/sarthe	4/23 17,4%	2/23 8,7%	2/23 8,7%	2/23 8,7%	2/23 8,7%	3/23 13,0%	7/27 25,9%	7/33 21,2%	9/33 27,3%	12/33 36,4%	15/33 45,5%	17/33 51,5%
Asnières s/Vègre								2/11 18,2%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	6/11 54,6%	4/11 36,4%
Auvers-le-Hamon							2/13 15,4%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	6/15 40,0%
Avoise	2/12 16,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%		1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/11 36,4%
Courtiliers		2/11 18,2%					1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Juigné s/sarthe	1/12 8,3%	1/13 7,7%				2/13 15,4%	2/13 15,4%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	5/15 33,3%
Louailles									2/11 18,2%	3/11 27,3%	5/11 45,5%	6/15 40,0%
Parcé-s/Sarthe				1/13 7,7%	2/13 15,4%	1/13 7,7%	2/13 15,4%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	4/19 21,1%	7/19 36,8%	6/19 31,6%
Notre-DameDu Pé	1/10 10,0%	1/11 9,1%						1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	5/15 33,3%
Pincé	1/10 10,0%	1/11 9,1%			1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	3/11 27,3%	5/11 45,5%	4/11 36,4%
Précigné	1/16 6,3%	1/17 5,9%						1/19 5,3%	4/19 21,1%	5/19 26,3%	6/23 26,1%	8/23 34,8%
Solesmes	1/12 8,3%	1/13 7,7%					2/13 15,4%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	5/15 33,3%	6/15 40,0%
Souvigné s/Sarthe								2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%	7/15 46,7%	9/15 60,0%
Vion			1/13 7,7%			1/13 7,7%		2/15 13,3%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	5/15 33,3%
Gastines s/Erve		1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%							
Total canton	11/181 6,1%	11/195 5,6%	5/195 2,6%	6/195 3,1%	8/195 4,1%	9/184 4,9%	20/186 10,8%	33/204 16,2%	44/204 21,6%	54/208 26,0%	78/220 35,5%	90/228 39,5%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 42

**COMMUNES DU CANTON DE SAINT-CALAIS : NOMBRE ET POURCENTAGE DE
FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Saint-Calais	1/21 4,8%	1/21 4,8%	1/21 4,8%	1/21 4,8%	1/23 4,4%		2/23 8,7%	3/27 11,1%	4/27 14,8%	7/27 25,9%	13/27 48,2%	14/27 51,9%
Bessé s/Braye				2/21 9,5%	1/21 4,8%	1/21 4,8%	3/21 14,3%	6/23 26,1%	5/23 21,7%	8/23 34,8%	9/23 39,1%	5/23 21,7%
Cogners					1/11 9,1%			1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
Conflans s/Anille							1/13 7,7%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	4/15 26,7%
Ecorpain	1/12 8,3%									2/11 18,2%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
Evailé							1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%
LaChapelle-Huon							1/13 7,7%		1/15 6,7%	3/15 20,0%	6/15 40,0%	5/15 33,3%
Marolles-les-St-Calais				1/11 9,1%	1/11 9,1%				1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
Montaillé	1/12 8,3%									2/15 13,3%	3/15 20,0%	4/15 26,7%
Rahay	1/10 10,0%							1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	5/11 45,5%
Sainte-Cérotte									1/11 9,1%		2/11 18,2%	5/11 45,5%
St-Gervais de Vic						1/11 9,1%		1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
Sainte-Osmane										2/11 18,2%	5/11 45,5%	5/11 45,5%
Vancé								2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
Total canton	4/174 2,3%	1/188 0,5%	1/188 0,5%	4/186 2,2%	4/188 2,1%	2/186 1,1%	8/182 4,4%	17/190 8,9%	23/194 11,9%	37/194 19,1%	62/194 32,0%	67/194 34,5%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 43

**COMMUNES DU CANTON DE SAINT-PATERNE : NOMBRE ET POURCENTAGE DE
FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Saint-Paterne							1/13 7,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	2/19 10,5%	4/19 21,1%	8/19 42,1%
Ancinnes					1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	5/15 33,3%	7/15 46,7%	4/15 26,7%
Arçonnay		1/11 9,1%					1/13 7,7%	3/15 20,0%	3/19 15,8%	5/19 26,3%	6/19 31,6%	7/19 36,8%
Bérus							1/11 9,1%	1/11 9,1%		1/11 9,1%	3/11 27,3%	4/11 36,4%
Béthon								1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	1/11 9,1%
Bourg-le-Roi	1/10 10,0%	1/11 9,1%		1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%		3/11 27,3%	4/11 36,4%
Champfleur						1/11 9,1%		2/15 13,3%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	5/15 33,3%	3/15 20,0%
Chérisay			1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%		1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	2/11 18,2%
Le Chevain						1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Fyé	1/12 8,3%						2/13 15,4%	3/15 20,0%	2/15 13,3%	5/15 33,3%	4/15 26,7%	4/15 26,7%
Gesnes-le-Gandelin							1/13 7,7%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	3/15 20,0%
Grandchamp							1/11 9,1%	2/11 18,2%	3/11 27,3%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	2/11 18,2%
Livet-en-Saosnois	1/10 10,0%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/9 11,1%	1/9 11,1%	1/9 11,1%	1/9 11,1%	2/9 22,2%	2/9 22,2%	1/9 11,1%	1/9 11,1%	1/9 11,1%
Moulins-le-Cardonnel							1/13 7,7%	2/15 13,3%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	5/15 33,3%
Oisseau-le-Petit							2/13 15,4%	3/15 20,0%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	4/15 26,7%
Rouessé-Fontaine								1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%		3/11 27,3%
Thoiré-sous-Contensor								1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/9 11,1%	2/9 22,2%	2/9 22,2%
Total canton	3/180 1,7%	1/199 1,5%	2/199 1,0%	3/197 1,5%	4/199 2,0%	6/199 3,0%	14 sur 201 6,7%	30 sur 221 13,6%	33 sur 225 14,7%	42/227 18,5%	59/227 26,0%	62/227 27,3%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des Femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 44

**COMMUNES DU CANTON DE SILLÉ-LE-GUILLAUME : NOMBRE ET POURCENTAGE
DE FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Sillé-le Guillaume	2/16 12,5%	2/21 9,5%	2/21 9,5%	2/21 9,5%	2/21 9,5%	2/21 9,5%	4/21 19,1%	4/23 17,4%	8/23 34,8%	6/23 26,1%	9/23 39,1%	7/23 30,4%
Crissé										2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/11 36,4%
Le Grez	1/10 10,0%	1/11 9,1%				1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	3/11 27,3%	3/11 27,3%
Mont-Saint Jean							1/13 7,7%		2/15 13,3%	1/15 6,7%	3/15 20,0%	6/15 40,0%
Neuville – en-Charnie	1/10 10,0%	2/13 15,4%							1/11 9,1%	2/11 18,2%	1/11 9,1%	3/11 27,3%
Parennes		1/13 7,7%	1/13 7,7%				1/11 9,1%	1/11 9,1%			2/11 18,2%	7/15 46,7%
Pezé-le- Robert								1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%		3/11 27,3%
Rouessé- Vassé	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	5/15 33,3%	5/15 33,3%
Rouez	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%		1/13 7,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	7/15 46,7%
Saint-Rémy De Sillé	1/12 8,3%					1/13 7,7%	2/13 15,4%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	6/15 40,0%	6/15 40,0%	6/15 40,0%
Total canton	7/120 5,8%	8/136 5,9%	5/136 3,7%	4/134 3,0%	4/132 3,0%	5/130 3,9%	11/130 8,5%	15/138 10,9%	24/138 17,4%	27/138 19,6%	36/138 26,1%	51/142 35,9%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 45

**COMMUNES DU CANTON DE TUFFÉ : NOMBRE ET POURCENTAGE DE FEMMES
DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Tuffé	1/12 8,3%					1/13 7,7%	1/13 7,7%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	7/19 36,8%	7/19 36,8%
Beillé										2/11 18,2%	1/11 9,1%	2/11 18,2%
Boëssé-le-sec							1/13 7,7%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	4/15 26,7%
La Bosse								1/11 9,1%	3/11 27,3%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	3/11 27,3%
Bouër											3/11 27,3%	5/11 45,5%
La Chapelle St-Rémy							1/13 7,7%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	7/15 46,7%
Duneau		1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%						2/15 13,3%	4/15 26,7%	6/15 40,0%
Le Luart			1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/13 15,4%	2/13 15,4%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	6/15 40,0%	6/15 40,0%
Prévelles							1/11 9,1%	1/11 9,1%	2/11 18,2%	5/11 45,5%	3/11 27,3%	5/11 45,5%
St-Denis-des Coudrais									2/11 18,2%	2/9 22,2%	3/9 33,3%	1/9 11,1%
St-Hilaire-le Lierru							1/11 9,1%	1/9 11,1%	1/9 11,1%		3/11 27,3%	3/11 27,3%
Sceaux-sur-Huisne	1/12 8,3%	1/13 7,7%						2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/15 20,0%	4/15 26,7%
Vouvray-sur-Huisne									4/9 44,4%	2/9 22,2%	2/9 22,2%	3/9 33,3%
Total canton	2/144 1,4%	2/159 1,3%	2/159 1,3%	2/157 1,3%	1/155 0,7%	3/151 2,0%	7/151 4,6%	17/159 10,7%	27/159 17,0%	32/157 20,4%	44/167 26,4%	56/167 33,5%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 46

**COMMUNES DU CANTON DE VIBRAYE : NOMBRE ET POURCENTAGE DE
FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Vibraye						1/17 5,9%	2/17 11,8%	4/23 17,4%	6/23 26,1%	5/23 21,7%	5/23 21,7%	7/23 30,4%
Berfay								1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	3/11 27,3%
Dollon	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%					2/15 13,3%	3/15 20,0%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	6/15 40,0%
Lavaré								1/15 6,7%	2/15 13,3%	4/15 26,7%	5/15 33,3%	5/15 33,3%
Semur-en-Vallon									2/11 18,2%	3/11 27,3%	4/11 36,4%	6/11 54,5%
Valennes									2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/11 36,4%	4/11 36,4%
Total canton	1/76 1,3%	1/80 1,2%	1/80 1,2%			1/78 1,3%	2/76 2,6%	8/86 9,3%	17/86 19,8%	18/86 20,9%	24/86 27,9%	31/86 36,0%

Rappel ensemble du département	143 Sur 4552 3,1%	139 Sur 4942 2,8%	105 Sur 4942 2,1%	92 Sur 4942 1,9%	95 Sur 4851 2,0%	155 Sur 4838 3,2%	352 Sur 4846 7,3%	705 Sur 5318 13,3%	897 Sur 5365 16,7%	1176 Sur 5383 21,9%	1680 Sur 5449 30,8%	1958 Sur 5531 35,4%
Rappel % des femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

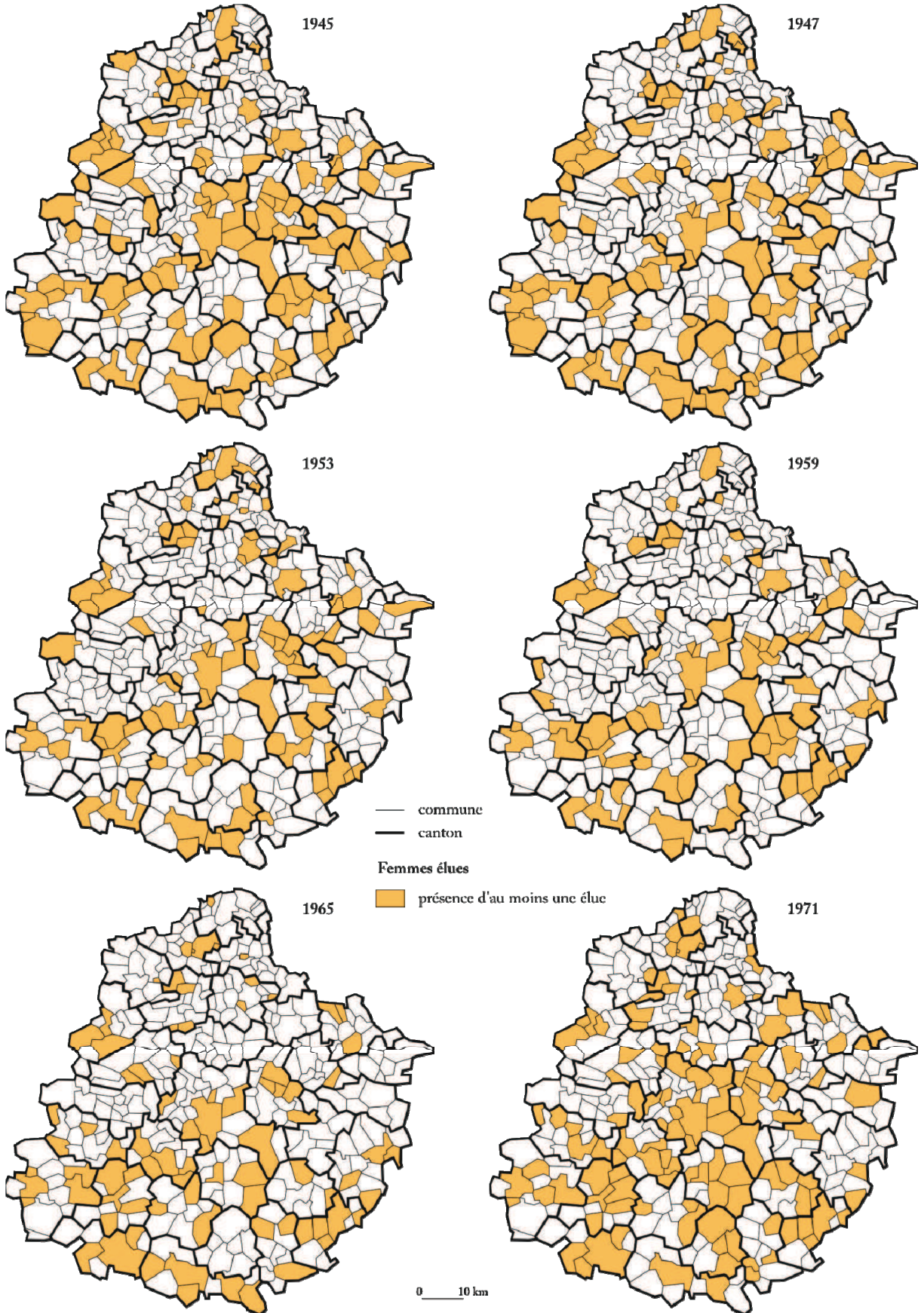
ANNEXE M 47

**COMMUNES DE "L'ENSEMBLE MANCEAU" : NOMBRE ET POURCENTAGE DE
FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX**

Communes	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
Le Mans (ville)	5/36 13,9%	2/37 5,4%	2/37 5,4%	1/37 2,7%	1/37 2,7%	4/37 10,8%	8/43 18,6%	12/55 21,8%	12/55 21,8%	17/55 30,9%	28/55 50,9%	27/55 49,1%
Aigné								2/15 13,3%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	5/15 33,3%	6/19 31,6%
Allonnes					1/23 4,4%	3/27 11,1%	3/27 11,1%	9/33 27,3%	7/33 21,2%	8/33 24,2%	16/33 48,5%	16/33 48,5%
Arnage	2/12 16,7%	2/17 11,8%	2/17 11,8%	1/21 4,8%	1/21 4,8%	2/23 8,7%	3/23 13,0%	5/29 17,2%	7/29 24,1%	10/29 34,5%	16/29 55,2%	14/29 48,3%
La Bazoche						1/17 5,9%	1/17 5,9%	4/19 21,1%	5/23 21,7%	5/23 21,7%	7/23 30,4%	13/27 48,2%
Challes		1/13 7,7%					1/13 7,7%	3/15 20,0%	3/15 20,0%	4/15 26,7%	4/15 26,7%	7/15 46,7%
Changé	1/16 6,3%					2/21 9,5%	3/23 13,0%	7/27 25,9%	6/27 22,2%	8/27 29,6%	14/29 48,3%	13/29 44,8%
La Chapelle St-Aubin								3/19 15,8%	4/19 21,1%	6/19 31,6%	7/19 36,8%	9/19 47,4%
Chauffour Notre-Dame				1/11 9,1%	2/13 15,4%	1/13 7,7%	1/13 7,7%		1/15 6,7%	1/15 6,7%	4/15 26,7%	7/15 46,7%
Coulaines	1/12 8,3%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/13 7,7%	2/17 11,8%	2/23 8,7%	4/23 17,4%	9/29 31,0%	6/29 20,7%	9/29 31,0%	15/29 51,7%	14/29 48,3%
Fay							1/11 9,1%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	2/11 18,2%	4/15 26,7%	6/15 40,0%
La Milesse								1/19 5,3%	3/19 15,8%	5/19 26,3%	7/19 36,8%	8/19 42,1%
Neuville –s/ Sarthe	1/12 8,3%					1/13 7,7%	1/13 7,7%		3/19 15,8%	4/19 21,1%	5/19 26,3%	10/19 52,6%
Parigné- L'Evêque	1/21 4,8%	1/21 4,8%	1/21 4,8%	1/21 4,8%	2/21 9,5%	2/21 9,5%	1/23 4,3%	4/27 14,8%	6/27 22,2%	5/27 18,5%	13/27 48,1%	14/27 51,8%
Pruillé-le Chétif							1/13 7,7%	1/15 6,7%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	7/15 46,7%	5/15 33,3%
Rouillon						1/13 7,7%	1/13 7,7%	1/15 6,7%	1/15 6,7%	7/19 36,8%	5/19 26,3%	5/19 26,3%
Ruaudin							3/17 17,7%	5/19 26,3%	4/23 17,4%	7/23 30,4%	5/23 21,7%	6/23 26,1%
St-Georges Du Bois	1/10 10,0%	1/11 9,1%	1/11 9,1%			1/13 7,7%	1/13 7,7%	3/15 20,0%	2/19 10,5%	4/19 21,1%	6/19 31,6%	5/19 26,3%
Saint-Pavace	1/10 10,0%	1/11 9,1%	1/11 9,1%	1/11 9,1%			2/13 15,4%	5/19 26,3%	6/19 31,6%	7/19 36,8%	7/19 36,8%	8/19 42,1%
Saint- Saturnin	1/10 10,0%						1/13 7,7%	4/15 26,7%	2/15 13,3%	4/19 21,1%	4/19 21,1%	8/19 42,1%
Sargé-les- Le Mans							2/17 11,8%	4/19 21,1%	5/23 21,7%	9/23 39,1%	9/23 39,1%	8/23 34,8%
Savigné- L'Evêque	2/16 12,5%	1/17 5,9%	1/17 5,9%	1/17 5,9%		1/17 5,9%	1/17 5,9%	3/23 13,0%	5/27 18,5%	6/27 22,2%	14/27 51,8%	13/27 48,1%
Trangé						1/13 7,7%	2/13 15,4%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	2/15 13,3%	3/15 20,0%	4/15 26,7%
Yvré-L'Evêque	2/16 12,5%	1/17 5,9%	1/17 5,9%	1/21 4,8%	1/21 4,8%	1/21 4,8%	4/21 19,1%	5/23 21,7%	6/23 26,1%	8/27 29,6%	13/27 48,1%	13/27 48,1%
Total "Ensemble Manceau"	18 Sur 317	11 Sur 346	10 Sur 346	8 Sur 356	10 Sur 376	23 Sur 400	45 Sur 418	94 Sur 510	103 Sur 530	144 Sur 542	218 Sur 548	239 Sur 556
	5,7%	3,2%	2,9%	2,3%	2,7%	5,8%	10,8%	18,4%	19,4%	26,6%	39,8%	43,0%

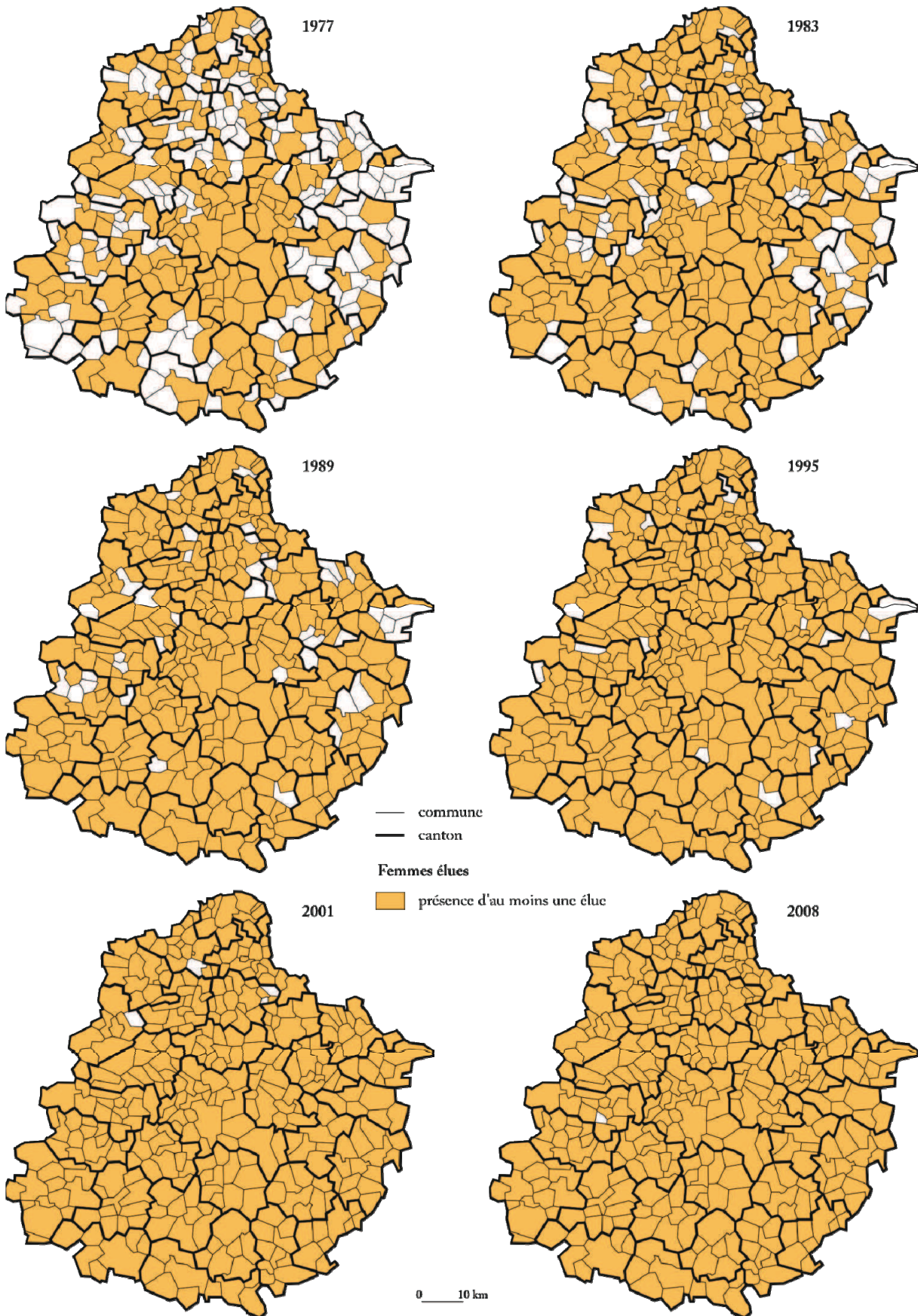
Rappel ensemble du département	143 Sur 4552	139 Sur 4942	105 Sur 4942	92 Sur 4942	95 Sur 4851	155 Sur 4838	352 Sur 4846	705 Sur 5318	897 Sur 5365	1176 Sur 5383	1680 Sur 5449	1958 Sur 5531
	3,1%	2,8%	2,1%	1,9%	2,0%	3,2%	7,3%	13,3%	16,7%	21,9%	30,8%	35,4%
Rappel % des Femmes élues au niveau national	Nd	3,1%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	8,3%	14,0%	17,2%	21,7%	33,0%	35,0%

ANNEXE M 48 : Présence/Absence de femmes dans les conseils municipaux – 1945/1971
Situation au niveau des communes



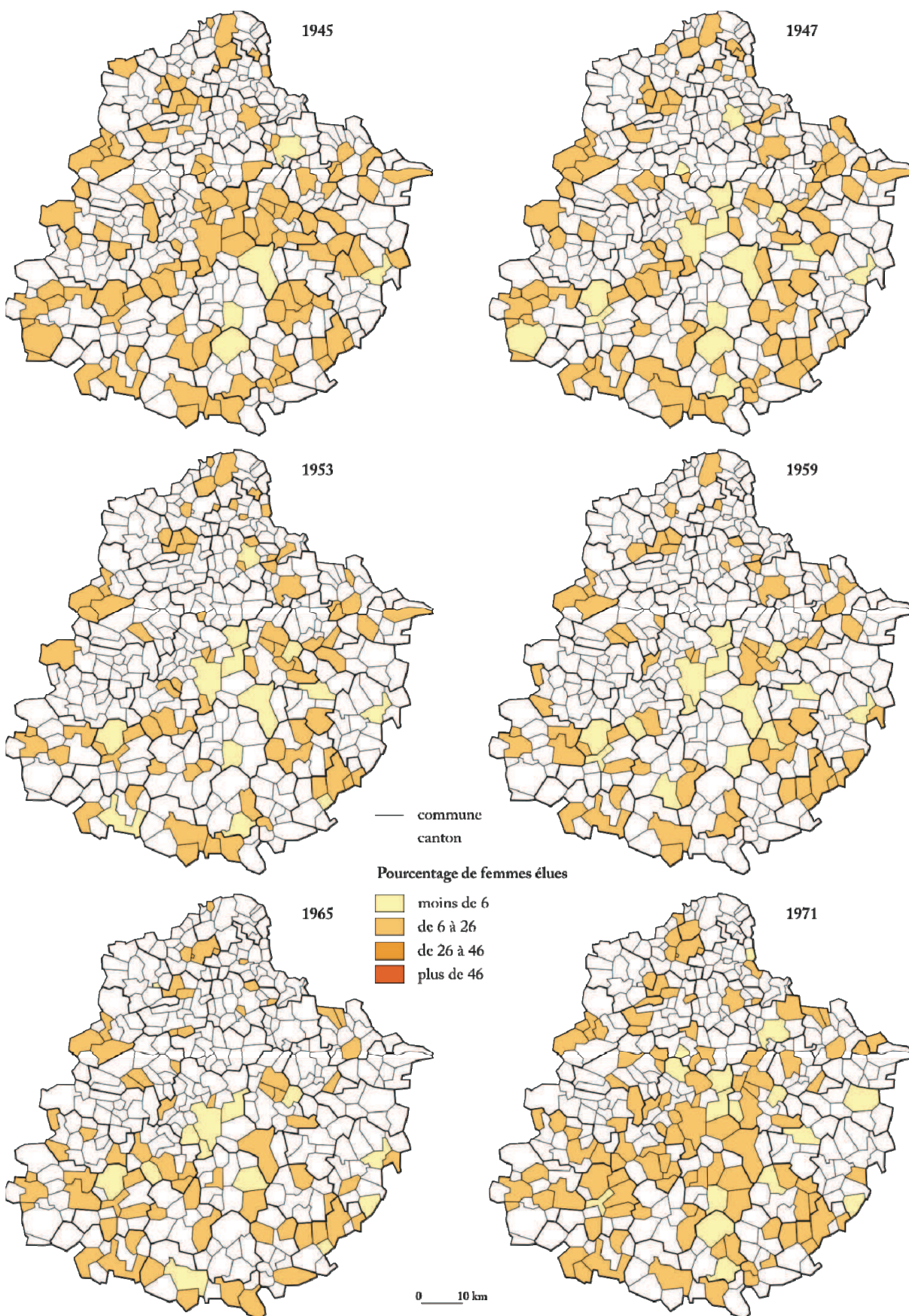
ANNEXE M 49 : Présence/Absence de femmes dans les conseils municipaux - 1977/2008

Situation au niveau des communes



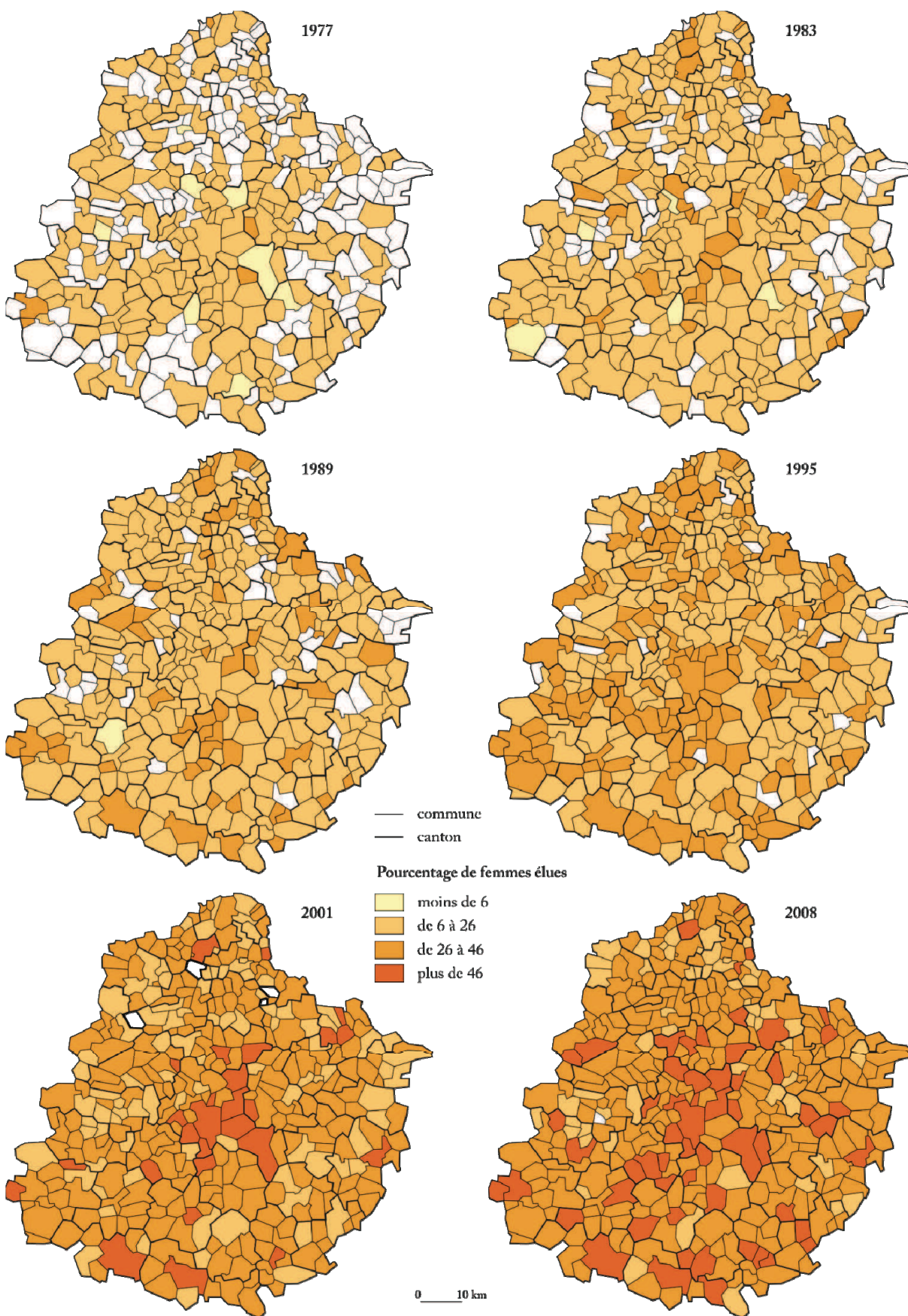
ANNEXE M 50 : Pourcentage de femmes dans les conseils municipaux – 1945/1971

Situation au niveau des communes

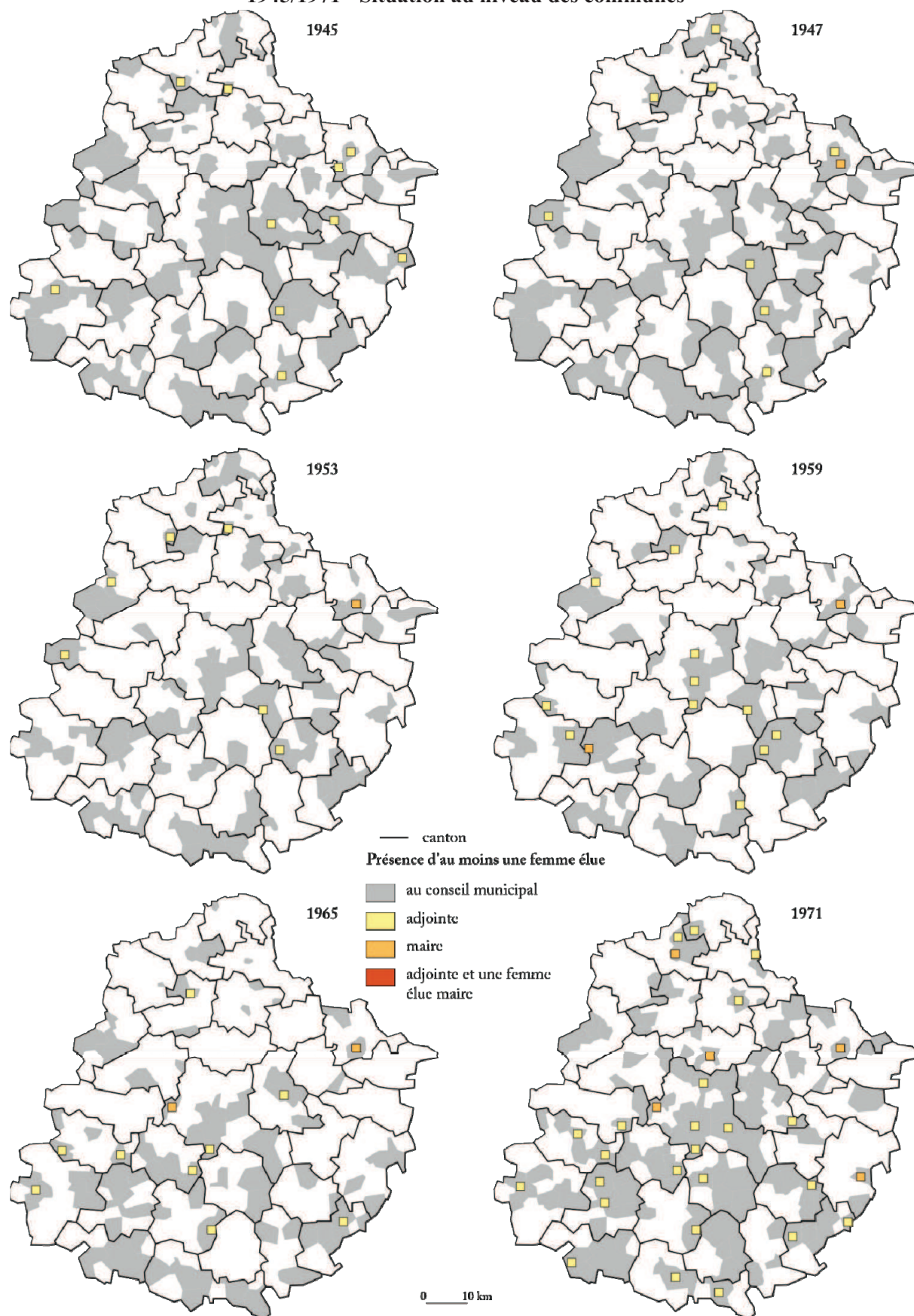


ANNEXE M 51 : Pourcentage de femmes dans les conseils municipaux –1977/2008

Situation au niveau des communes

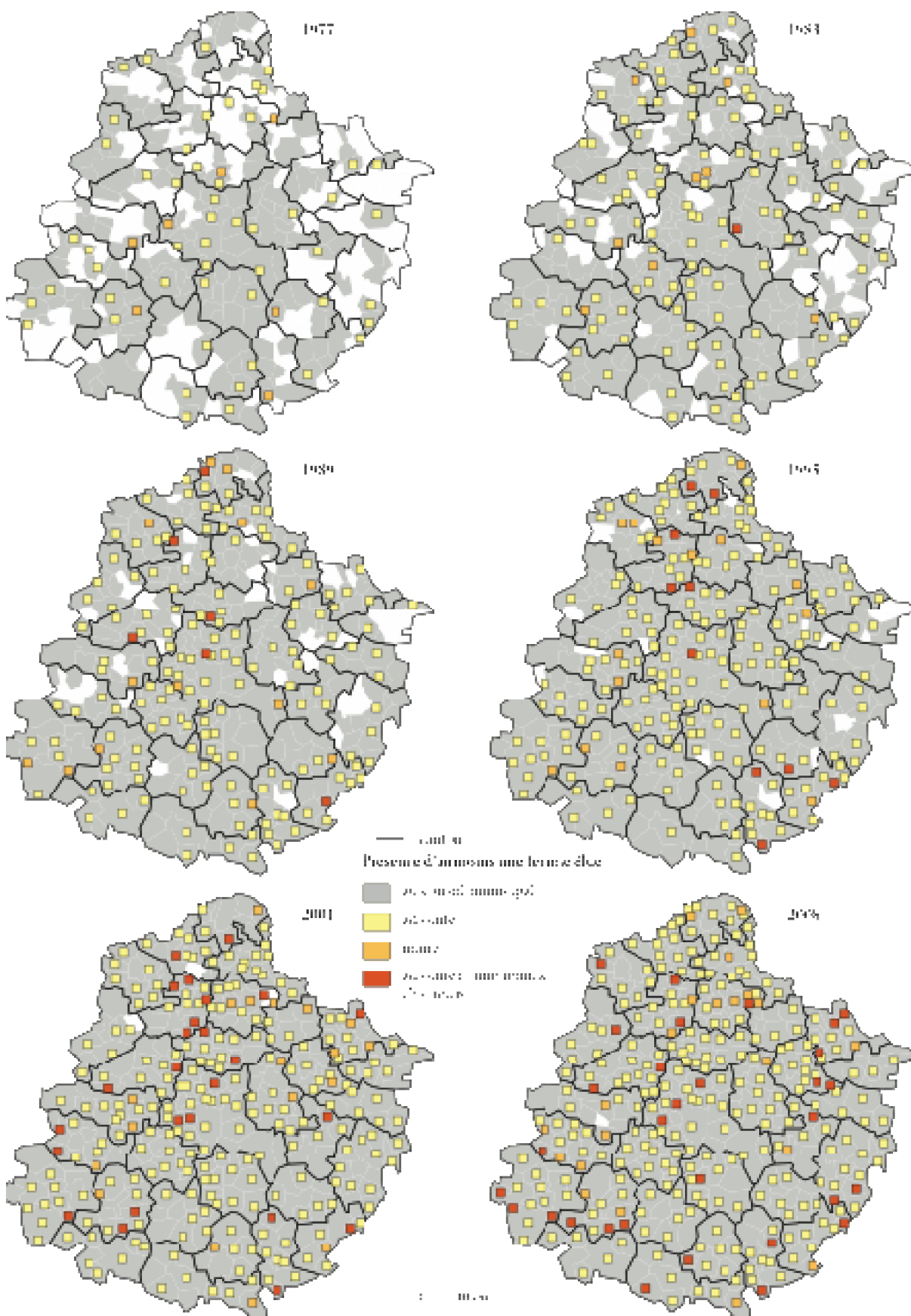


**ANNEXE M 52 : Fonctions exercées par les femmes dans les conseils municipaux –
1945/1971 - Situation au niveau des communes**



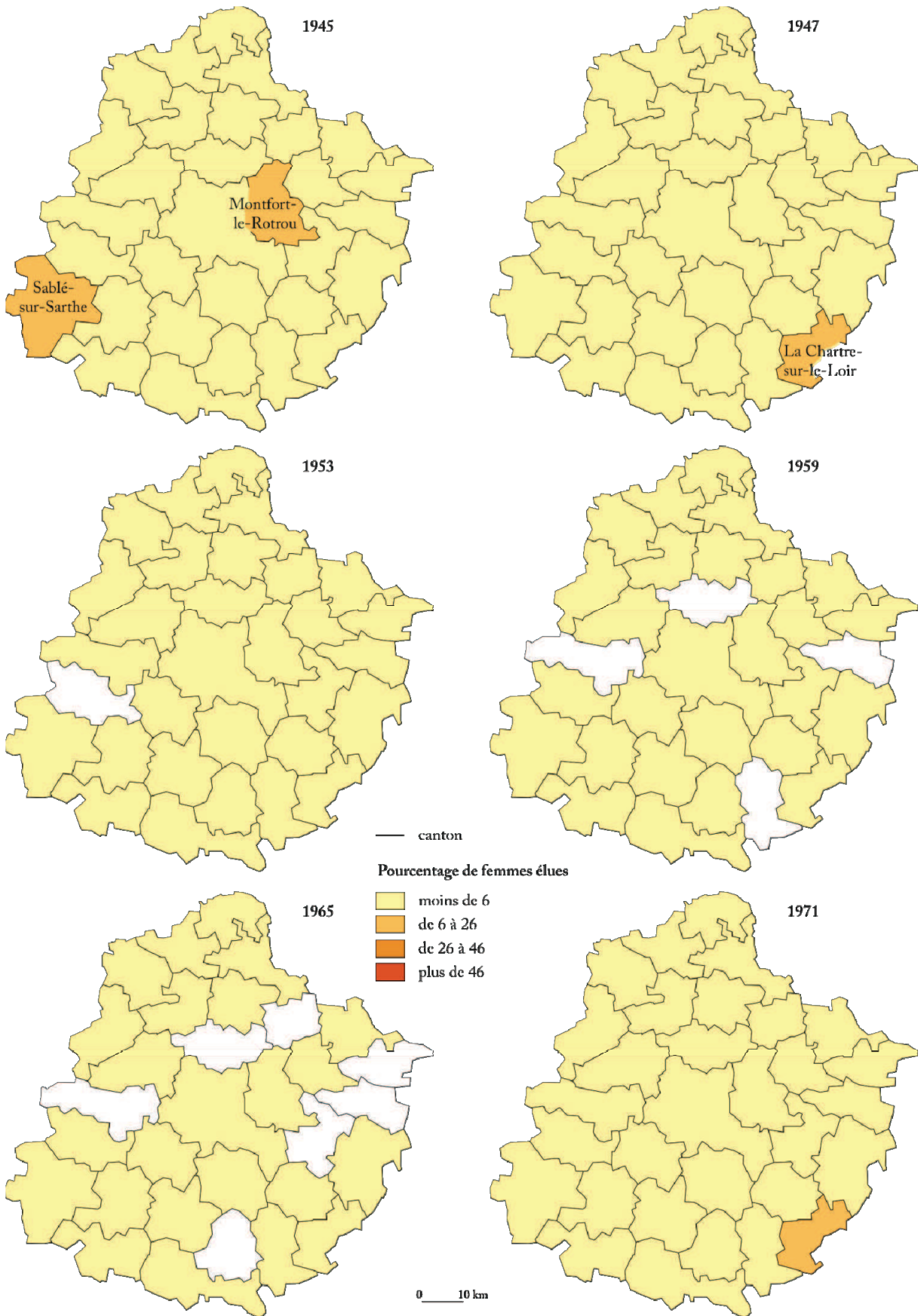
ANNEXE M 53 : Fonctions exercées par les femmes dans les conseils municipaux – 1977/ 2008

Situation au niveau des communes



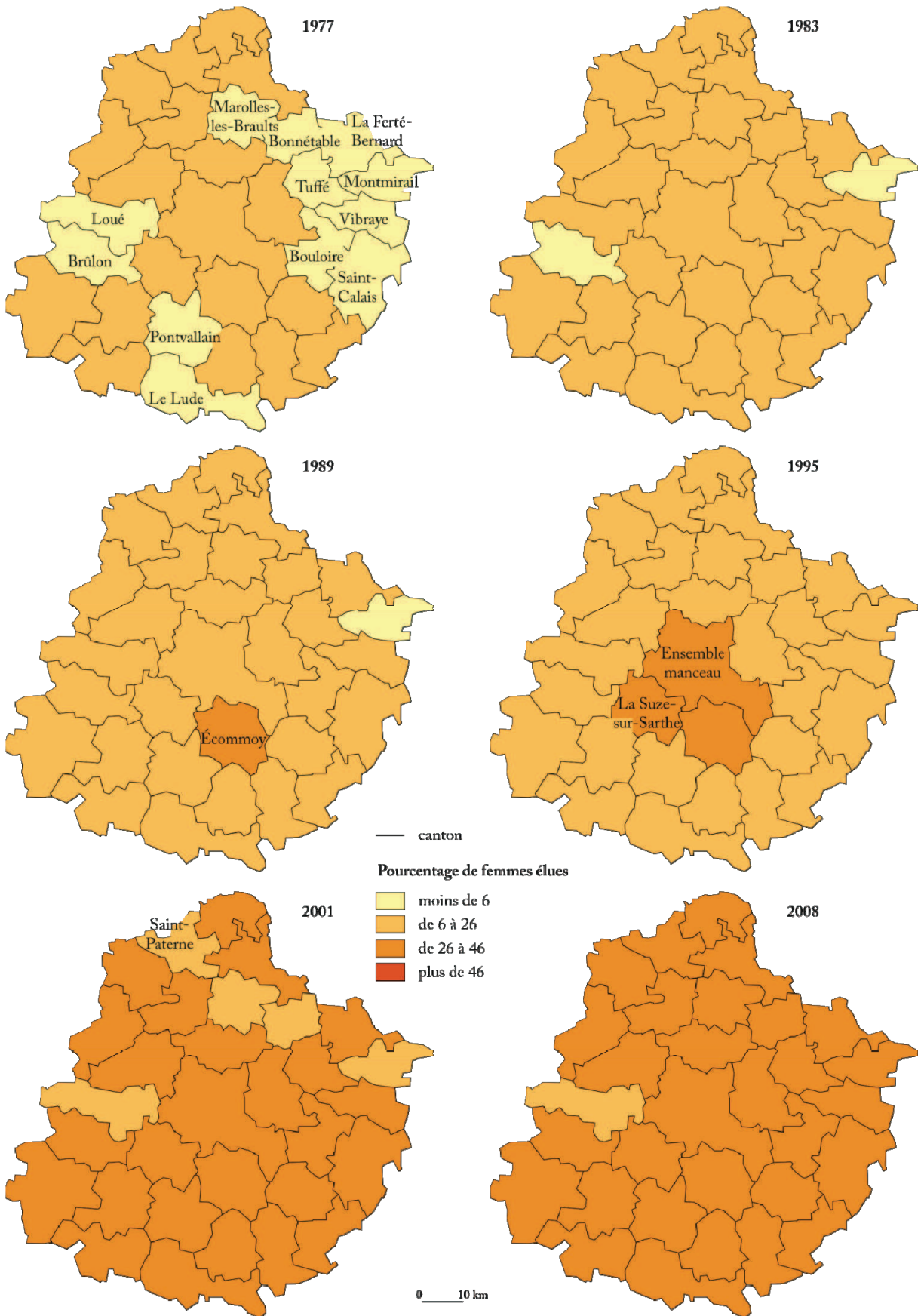
ANNEXE M 54 : Pourcentage de femmes élues – 1945/1971

Récapitulation des données municipales au niveau des cantons



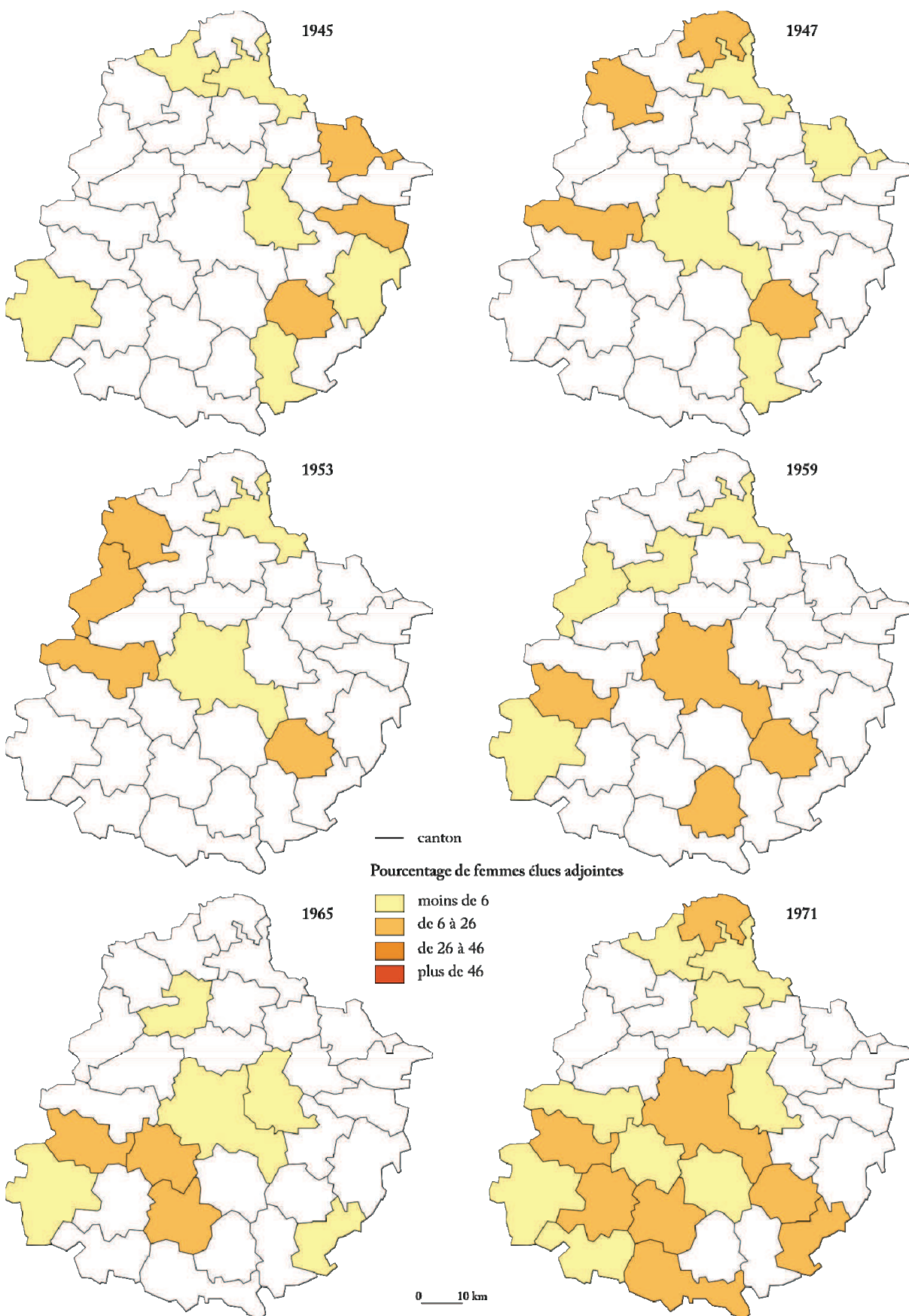
ANNEXE M 55 : Pourcentage de femmes élues – 1977/2008

Récapitulation des données municipales au niveau des cantons



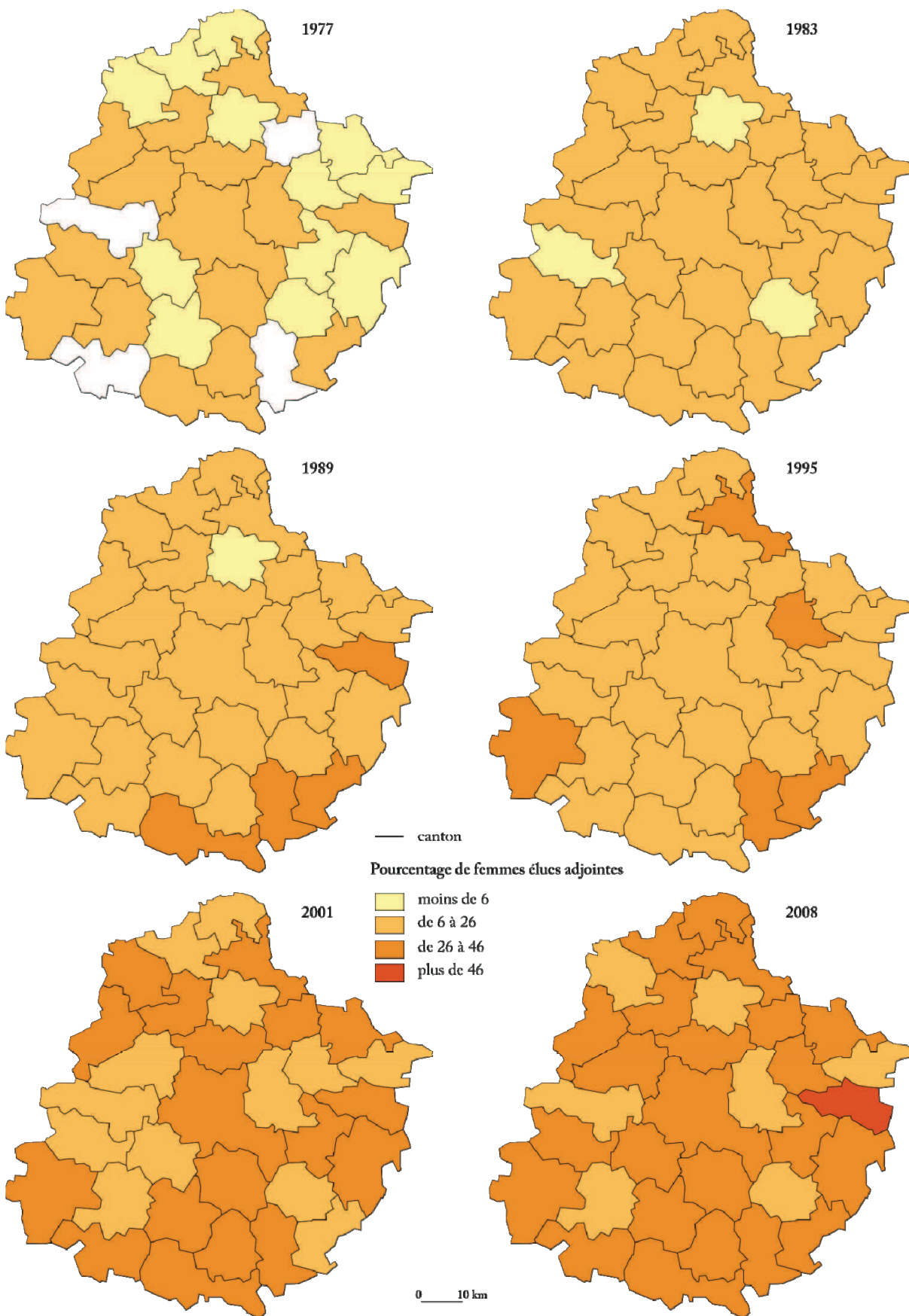
ANNEXE M 56 : Pourcentage de femmes élues adjointes – 1945/1971

Récapitulation des données municipales au niveau des cantons



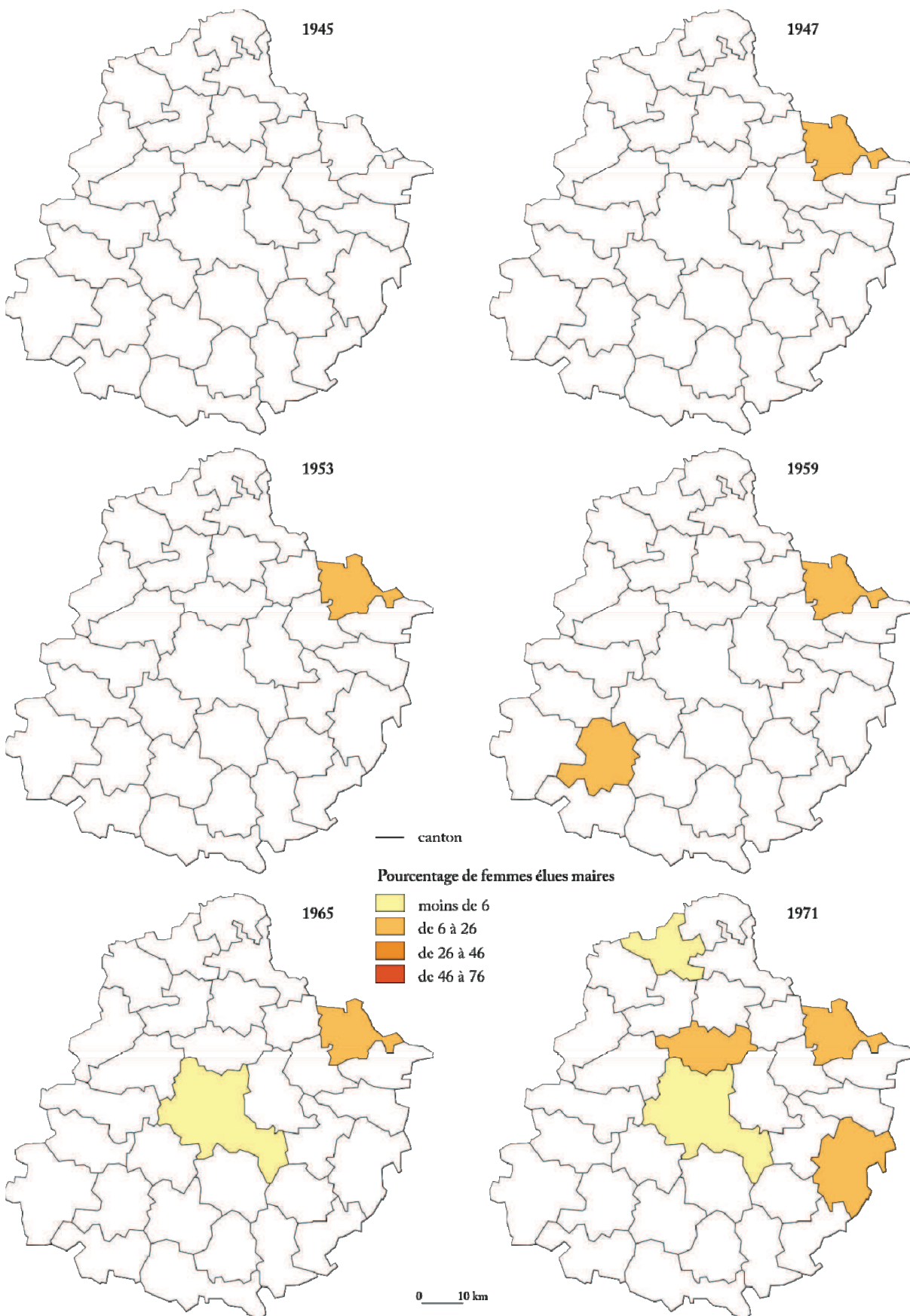
ANNEXE M 57 : Pourcentage de femmes élues adjointes – 1977/2008

Récapitulation des données municipales au niveau des cantons



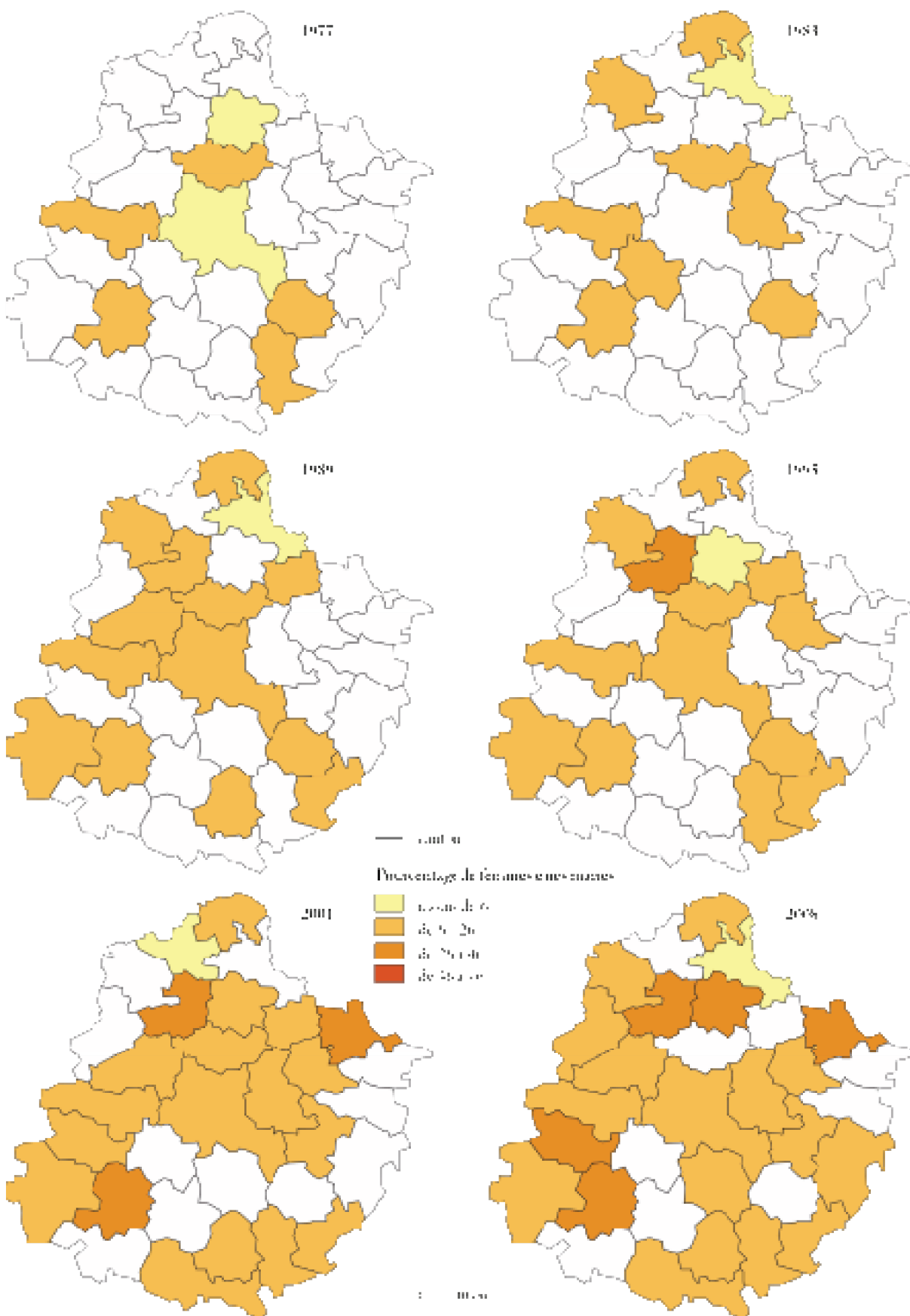
ANNEXE M 58 : Pourcentage de femmes élues maires – 1945/1971

Récapitulation des données municipales au niveau des cantons



ANNEXE M 59 : Pourcentage de femmes élues maires – 1977/2008

Récapitulation des données municipales au niveau des cantons



ANNEXE C 1

PRÉSENTATION DES ÉLECTIONS CANTONALES INTERVENUES DE 1945 À 2010

1) La circonscription électorale.

Les élections cantonales se déroulent, comme le nom l'indique, dans le cadre de la circonscription électorale constituée par le canton. Créés en 1790, les cantons sont des subdivisions administratives du département¹. Le nombre de cantons varie selon les départements. En Sarthe, ce nombre est passé de 33 en 1945 à 36 en 1967 et a été porté à 40 en 1982. Cette augmentation du nombre de cantons sarthois est essentiellement due à l'évolution de ce que nous appelons « l'ensemble manceau », c'est-à-dire l'ensemble géographique constitué par les 24 communes (dont la ville du Mans) réparties en 1945 en 3 cantons : Le Mans 1, Le Mans 2 et Le Mans 3. En 1967 (décret du 8 août 1967 publié au JO du 9 août 1967), ces 24 communes sont réparties en 6 cantons et en 1982 (décret du 2 février 1982 publié au JO du 4 février 1982), elles sont réparties en 10 cantons. Les autres cantons du département n'ont pas connu de modification depuis 1945 à la seule exception du canton de Brûlon qui a " perdu " en 1959 la commune de Fercé sur Sarthe suite au rattachement de celle-ci au canton de La Suze sur Sarthe. L'annexe C 2, infra p. 356, retrace l'évolution du découpage cantonal du département durant la période 1945/2010.

Chaque canton élit un conseiller général (ou une conseillère générale) qui le représente au sein du Conseil général du département, organe créé (avec les préfets) par le Consulat en 1800. Mais c'est la loi du 10 août 1871 qui donne au département son statut de collectivité territoriale et le reconnaît comme compétent pour participer à la gestion des affaires du département car son rôle est consultatif (il émet des vœux). C'est la loi de décentralisation du 2 mars 1982 qui fait de lui un organe délibérant (il prend des décisions) et qui transmet à son Président le pouvoir exécutif dans le département (pouvoir que perd parallèlement le préfet).

2) Le nombre d'élections et les modes de scrutin.

Entre 1945 et 2010 ont été organisées 21 élections cantonales générales en Sarthe. Les conseillers généraux sont élus au suffrage universel direct dans le cadre d'un mode de scrutin qui n'a pratiquement pas varié depuis la loi du 10 août 1871 qui a prévu leur élection. Il s'agit d'un scrutin uninominal à deux tours. Chaque bulletin de vote ne comporte donc qu'un seul nom. Pour être élu au premier tour, un candidat doit rassembler sur son nom au moins 25 % des électeurs inscrits et 50 % des suffrages exprimés. À défaut d'un tel résultat un second tour est organisé auquel participent les deux candidats arrivés en tête au premier tour (sous réserve d'avoir obtenu au moins 10 % des

¹ Les cantons sont eux-mêmes regroupés en arrondissements. La Sarthe compte 3 arrondissements (Arrondissement du Mans avec 12 cantons; arrondissement de Mamers avec 16 cantons ; arrondissement de La Flèche avec 12 cantons). Le relais du Préfet dans l'arrondissement est le Sous-Préfet. Il n'y a ni assemblée ni conseil élu au niveau de l'arrondissement qui n'a aucune fonction de circonscription électorale pour les différentes élections objet de notre recherche.

inscrits). Est déclaré élu le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix. Il convient de souligner que depuis les élections cantonales de 2008 a été institué un conseiller général suppléant. Chaque bulletin doit comporter deux noms : le premier concerne le candidat titulaire au poste de conseiller général ; le second concerne le candidat suppléant. Afin d'assurer une meilleure représentation des deux sexes au sein de l'assemblée départementale, la loi du 26 février 2008 instituant le conseiller suppléant prévoit que titulaire et suppléant doivent être de sexe différent. Le suppléant n'a pas voix délibérative (sauf s'il remplace le titulaire) ; il a vocation à remplacer le titulaire en cours de mandat en cas de décès ou de démission de ce dernier.

Le mandat de conseiller général est d'une durée de six ans¹ et le conseil général est renouvelable par moitié tous les trois ans. Cette règle du renouvellement par moitié tous les trois ans explique le nombre élevé (21) d'élections cantonales générales intervenues de 1945 à 2008.

- 3) Les résultats des élections cantonales de 1945 à 2008 en termes d'élus Hommes et d'élus Femmes : composition du Conseil général après chaque élection générale.

Élections	Nb total Élus en Sarthe	Hommes		Femmes		% Femmes élues Au plan national
		Nb	%	Nb	%	
1945	33	31	93,94 %	2	6,06 %	0,90 %
1949	33	32	96,97 %	1	3,03 %	nd
1951	33	32	96,97 %	1	3,03 %	0,40 %
1955	33	32	96,97 %	1	3,03 %	nd
1958	33	32	96,97 %	1	3,03 %	0,70 %
1961	33	32	96,97 %	1	3,03 %	1,70 %
1964	33	32	96,97 %	1	3,03 %	1,10 %
1967	36	36	100,00 %	0	0,00 %	2,30 %
1970	36	36	100,00 %	0	0,00 %	1,30 %
1973	36	36	100,00 %	0	0,00 %	2,80 %
1976	36	35	97,22 %	1	2,78 %	2,30 %
1979	36	35	97,22 %	1	2,78 %	4,30 %
1982	40	39	97,50 %	1	2,50 %	3,80 %
1985	40	39	97,50 %	1	2,50 %	4,20 %
1988	40	39	97,50 %	1	2,50 %	4,10 %
1992	40	37	92,50 %	3	7,50 %	5,60 %
1994	40	36	90,00 %	4	10,00 %	5,40 %
1998	40	37	92,50 %	3	7,50 %	8,30 %
2001	40	32	80,00 %	8	20,00 %	9,80 %
2004	40	30	75,00 %	10	25,00 %	10,90 %
2008	40	32	80,00 %	8	20,00 %	13,10 %

¹ Sauf réduction ou prolongation liées à des situations exceptionnelles : ainsi les élus de 1945 ont siégé jusqu'en 1949 ; ceux de 1994 jusqu'en 2001 et ceux de 2001 jusqu'en 2008.

ANNEXE C 2

HISTORIQUE DU DÉCOUPAGE CANTONAL DE LA SARTHE DE 1945 A 2010

Cantons existant lors des élections cantonales de 1945 à 1967	Cantons existant lors des élections cantonales de 1970 à 1979	Cantons existant lors des élections cantonales de 1982 à 2008
Ballon	Ballon	Ballon
Beaumont sur Sarthe	Beaumont sur Sarthe	Beaumont sur Sarthe
Bonnétable	Bonnétable	Bonnétable
Bouloire	Bouloire	Bouloire
Brûlon ¹	Brûlon	Brûlon
La Chartre sur le Loir	La Chartre sur le Loir	La Chartre sur le Loir
Château-du-Loir	Château-du-Loir	Château-du-Loir
Conlie	Conlie	Conlie
Ecommoy	Ecommoy	Ecommoy
La Ferté-Bernard	La Ferté-Bernard	La Ferté-Bernard
La Flèche	La Flèche	La Flèche
La Fresnaye-sur-Chédouët	La Fresnaye-sur-Chédouët	La Fresnaye-sur-Chédouët
Fresnay-sur-Sarthe	Fresnay-sur-Sarthe	Fresnay-sur-Sarthe
Le Grand-Lucé	Le Grand-Lucé	Le Grand-Lucé
Loué	Loué	Loué
Le Lude	Le Lude	Le Lude
Malicorne sur Sarthe	Malicorne sur Sarthe	Malicorne sur Sarthe
Mamers	Mamers	Mamers
Marolles-les-Braults	Marolles-les-Braults	Marolles-les-Braults
Mayet	Mayet	Mayet
Montfort-le-Rotrou	Montfort-le-Rotrou	Montfort-le-Rotrou
Montmirail	Montmirail	Montmirail
Pontvallain	Pontvallain	Pontvallain
Sablé-sur-Sarthe	Sablé-sur-Sarthe	Sablé-sur-Sarthe
Saint-Calais	Saint-Calais	Saint-Calais
Saint-Paterne	Saint-Paterne	Saint-Paterne
Sillé-le-Guillaume	Sillé-le-Guillaume	Sillé-le-Guillaume
La Suze-sur-Sarthe	La Suze-sur-Sarthe	La Suze-sur-Sarthe
Tuffé	Tuffé	Tuffé
Vibraye	Vibraye	Vibraye
Le Mans 1	Le Mans 1 (Nord)	Le Mans Nord Ville
Le Mans 2	Le Mans 2 (Centre)	Le Mans Nord Campagne
Le Mans 3	Le Mans 3 (Nord-Est)	Le Mans Centre
	Le Mans 4 (Sud)	Le Mans Ville Est
	Le Mans 5 (Sud-Ouest)	Le Mans Est Campagne
	Le Mans 6 (Nord-Ouest)	Le Mans Sud-Est
		Le Mans Sud-Ouest
		Le Mans Ouest
		Le Mans Nord-Ouest
		Allonnes
33 cantons	36 cantons	40 cantons

¹ La commune de Fercé sur Sarthe a appartenu au canton de Brûlon jusqu'en 1958 ; à compter de 1959, elle a été rattachée au canton de La Suze-sur-Sarthe.

ANNEXE C 3

LES PRÉSIDENTS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SARTHE DE 1945 À 2011

1945 - 1951 : Monsieur Max BOYER

1951 – 1952 : Monsieur Jean DOREAU

1952 – 1958 : Monsieur Max BOYER

1958 – 1958 : Monsieur Jean DOREAU

1958 – 1963 : Monsieur François de NICOLAY

1964 – 1967 : Monsieur Jacques MAURY

1967 – 1970 : Monsieur Max BOYER

1970 – 1976 : Monsieur Michel d'AILLIÈRES

1976 – 1979 : Monsieur Fernand POIGNANT

1974 – 1992 : Monsieur Michel d'AILLIÈRES

1992 – 1998 : Monsieur François FILLON

1998 – 2011 : Monsieur Roland du LUART

ANNEXE C 4

LES FEMMES CONSEILLÈRES GÉNÉRALES DE LA SARTHE DE 1945 À 2011

Conseillères générales	Canton	Période	durée
Madame ARMAND	Malicorne	1945-1967	22 ans
Madame OYON	Le Mans 3 ^{ème}	1945-1949	4 ans
Madame DUBOIS	Le Mans 1 ^{er}	10/1965-10/1967	2 ans
Madame BONNEAU	Écommoy	1976-1982	6 ans
Madame d'HARCOURT	Vibraye	1982-2008	26 ans
Madame HAUDEBOURG	Le Mans SE	1992-1998	6 ans
Madame LEFEBVRE	Allonnes	1992-1998	6 ans
Madame ALBAGLI	Malicorne	depuis 1994	
Madame KARAMANLI	Le Mans NO	1998-2008	10 ans
Madame LORILLEUX	La Flèche	2001-2008	7 ans
Madame HEUZÉ	Le Mans Ouest	depuis 2001	
Madame LABRETTE-MÉNAGER	Fresnay-sur-Sarthe	depuis 2001	
Madame PAVY	Château-du-Loir	depuis 2001	
Madame PEDOYA	Le Mans Ville Est	depuis 2001	
Madame AGASSE	Marolles-les-Braults	depuis 2004	
Madame RIVRON	Le Mans Centre	depuis 2004	
Madame N'KALOULOU	Le Mans NO	depuis 2008	

ANNEXE C 5

**LES FEMMES ET LES ORGANES DIRIGEANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA
SARTHE
DE 1945 À 2011**

Par "organes dirigeants" du Conseil général, nous entendons :

Pour la période 1945-1982 : le bureau et la commission départementale

Pour la période 1982-1992 : le bureau

Pour la période 1992-2011 : la commission permanente

Les organes dirigeants sont renouvelés après chaque renouvellement partiel du conseil général.

Période 1945-1982

ANNÉES	BUREAU	COMMISSION DEPARTEMENTALE
1945	1 Pt (1H) - 2 Vice-Pts (2H) 4 Secrétaires (3H ; 1 F : Mme OYON)	7 membres ; 7 hommes
1949	1Pt (1 H)- 2 Vice-Pts (2 H) 4 Secrétaires (4H)	7 membres ; 7 hommes
1951	1 Pt (1 H) - 2 Vice-Pts (2 H) 4 Secrétaires (4H)	7 membres ; 6 hommes ; 1 femme : Mme ARMAND
1955	1 Pt (1 H) - 3 Vice-Pts (3 H) 4 Secrétaires (4 H)	7 membres ; 7 hommes
1958	1 Pt (1 H) - 3 Vice-Pts (3 H) 4 Secrétaires (4 H)	7 membres ; 7 hommes
1961	1 Pt (1 H) - 4 Vice-Pts (4 H) 4 Secrétaires (4 H)	7 membres ; 7 hommes
1964	1 Pt (1 H) - 3 Vice-Pts (3 H) 3 Secrétaires (3 H) Nb : Mme DUBOIS a été élue secrétaire en octobre 1965	7 membres ; 7 hommes
1967	1 Pt (1 H) - 3 Vice-Pts (3 H) 4 Secrétaires (4 H)	7 membres ; 7 hommes
1970	1 Pt (1 H) - 4 Vice-Pts (4 H) 4 Secrétaires (4 H)	7 membres ; 7 hommes
1973	1 Pt (1 H) – 4 Vice-Pts (4 H) 4 Secrétaires (4 H)	7 membres ; 7 hommes
1976	1 Pt (1 H) - 4 Vice-Pts (3 H – 1 F : Mme BONNEAU) 3 Secrétaires (3 H)	7 membres ; 7 hommes
1979	1 Pt (1 H) - 4 Vice-Pts (4 H) 4 Secrétaires (4 H)	7 membres ; 7 hommes

Période 1982 – 1992

ANNÉES	BUREAU
1982	1 Pt (1 H) 10 Vice-Pts (10 H) 1 membre
1985	1 Pt (1 H) 10 Vice-Pts (10 H) 1 membre
1988	1 Pt (1 H) 10 Vice-Pts (10 H) 2 membres

Période 1992 – 2011

ANNÉES	COMMISSION PERMANENTE
1992	1Pt (1 H) 8 Vice-Pts (8 H) 2 membres (2 H)
1994	1Pt (1 H) 10 Vice-Pts (10 H) 3 membres (3 H)
1998	1Pt (1 H) 10 Vice-Pts (9 H – 1 Femme : Mme d'HARCOURT) 5 membres (5 H)
2001	1Pt (1 H) 10 Vice-Pts (9 H – 1 Femme : Mme d'HARCOURT) 7 membres (6 H – 1 Femme : Mme KARAMANLI)
2004	1Pt (1 H) 11 Vice-Pts (9 H – 2 Femmes : Mme d'HARCOURT ; Mme PAVY) 7 membres (5 H – 2 Femmes : Mme HEUZÉ ; Mme LORILLEUX)
2008	1Pt (1 H) 12 Vice-Pts (9 H – 3 Femmes : Mme PAVY ; Mme LABRETTE-MÉNAGER ; Mme ALBAGLI) 8 membres (8 H)

ANNEXE C 6

LES FEMMES ET LES COMMISSIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SARTHE DE 1945 À 2011

De 1945 à 2011, le nombre et l'appellation des commissions du Conseil général ont été modifiés à plusieurs reprises. Pour tenir compte de ces modifications, nous avons été conduits à distinguer 9 situations différentes. Rappelons que les commissions du Conseil général sont, comme ses instances dirigeantes, renouvelées après chaque renouvellement partiel du Conseil.

1 - Période 1945 – 1961 : 5 grandes commissions

COMMISSIONS	1945	1949	1951	1955	1958
	2 F au CG	1 F au CG	1 F au CG	1 F au CG	1 F au CG
Commission des Finances	7 mbs ; 7 H	7 mbs ; 7 H	7 mbs ; 7 H	9 mbs ; 9 H	11 mbs ; 11 H
Commission des Routes, chemins de fer et navigation	7 mbs ; 7 H	8 mbs ; 8 H	8 mbs ; 8 H	7 mbs ; 7 H	5 mbs ; 5 H
Commission de l'Agriculture, Instruction publique et transports ¹	6 mbs ; 6 H	8 mbs ; 8 H	8 mbs ; 8 H	8 mbs ; 8 H	9 mbs ; 9 H
Commission Assistance et hygiène	6 mbs ; 5 H ; 1 F	5 mbs ; 5 H	5 mbs ; 5 H	5 mbs ; 4 H ; 1 F	5 mbs ; 4 H ; 1 F
Commission des Objets divers	7 mbs ; 6 H ; 1 F	5 mbs ; 4 H ; 1 F	5 mbs ; 4 H ; 1 F	4 mbs ; 4 H	3 mbs ; 3 H
TOTAL	33 mbs 31 H ; 2 F	33 mbs 32 H ; 1 F	33 mbs 32 H ; 1 F	33 mbs 32 H ; 1 F	33 mbs 32 H ; 1 F

2 - Période 1961 – 1964 : 3 grandes commissions

COMMISSIONS	1961
	1 F au CG
Commission des Finances	11 mbs ; 11 H
Commission des Routes, des Travaux publics et de l'Agriculture	9 mbs ; 9 H
Commission de l'Instruction publique, de l'Assistance et des Objets divers	13 mbs ; 12 H ; 1 F
TOTAL	33 mbs ; 32 H ; 1 F

¹ En 1958, les travaux publics ont été rattachés à la commission des routes, chemin de fer et navigation.

3 - Période 1964 – 1982 : 4 grandes commissions

COMMISSIONS	1964	1967	1970	1973	1976	1979
	1 F au CG	Aucune F au CG	Aucune F au CG	Aucune F au CG	1 F au CG	1 F au CG
Commission des Finances	9 mbs ; 9 H	11 mbs ; 11 H	11 mbs ; 11 H	11 mbs ; 11 H	11 mbs ; 11 H	10 mbs 10 H
Commission de l'Instruction publique ¹	8 mbs ; 7 H	7 mbs ; 7 H	7 mbs ; 7 H	7 mbs ; 7 H	8 mbs ; 7 H ; 1 F	7 mbs ; 6 H ; 1 F
Commission des Routes, des travaux publics et de l'agriculture	8 mbs ; 8 H	11 mbs ; 11 H	11 mbs ; 11 H	11 mbs ; 11 H	9 mbs ; 9 H	10 mbs 10 H
Commission de l'Aide sociale et des objets divers ²	8 mbs ; 7 H ; 1 F	7 mbs ; 7 H	7 mbs ; 7 H	7 mbs ; 7 H ;	8 mbs ; 8 H ;	9 mbs ; 9 H ;
TOTAL	33 mbs 32 H ; 1 F	36 mbs 36 H ; -	36 mbs 36 H ; -	36 mbs 36 H ; -	36 mbs 35 H ; 1 F	36 mbs 35 H ; 1 F

4 - Période 1982 – 1985 : 5 grandes commissions

COMMISSIONS	1982
	1 F au CG
Commission des Finances et Affaires économiques	9 mbs ; 9 H
Commission Routes et travaux	7 mbs ; 7 H
Commission Agriculture et aménagement rural	7 mbs ; 7 H
Commission des Affaires sociales	8 mbs ; 7 H ; 1 F
Commission de l'Éducation et des affaires culturelles	9 mbs ; 9 H
TOTAL	40 mbs ; 39 H ; 1 F

¹ En octobre 1965, Madame DUBOIS est affectée à la commission de l'Instruction publique ; en 1970, l'intitulé de la commission est modifié ; la commission devient "Commission de l'Éducation nationale et des affaires culturelles".

² En 1979, l'intitulé de la commission de l'Aide sociale est modifié ; la commission devient : "Commission des Affaires sociales et des objets divers".

5 - Période 1985 – 1988 : 6 grandes commissions

À noter : à compter de 1985, chaque membre du conseil peut faire partie de deux commissions ; jusqu'à cette date, chaque conseiller ne pouvait appartenir qu'à une seule commission.

COMMISSIONS	1985
	1 F au CG
Commission des Finances	11 mbs ; 11 H
Commission des Affaires économiques et du tourisme	11 mbs ; 11 H
Commission des Affaires sociales	11 mbs ; 10 H ; 1 F
Commission des Routes et des travaux	11 mbs ; 11 H ;
Commission de l'Aménagement rural et de l'agriculture	12 mbs ; 12 H
Commission des affaires scolaires, culturelles et sportives	11 mbs ; 11 H
TOTAL	40 mbs ; 39 H ; 1 F

6 - Période 1988 – 1992 : 7 grandes commissions

COMMISSIONS	1988
	1 F au CG
Commission des Finances	11 mbs ; 11 H
Commission des Affaires économiques	11 mbs ; 11 H
Commission des Affaires sociales	11 mbs ; 10 H ; 1 F
Commission des Routes et des travaux	11 mbs ; 11 H ;
Commission de l'Aménagement rural et de l'agriculture	12 mbs ; 12 H
Commission des affaires scolaires, et sportives	11 mbs ; 11 H
Commission des Affaires culturelles et du tourisme	9 mbs ; 8 H ; 1 F
TOTAL	40 mbs ; 39 H ; 1 F

7 - Période 1992 – 1994 : 8 grandes commissions

Aux 7 commissions de la période précédente s'ajoute une commission de l'environnement.

Une femme devient présidente d'une commission (Mme LEFEBVRE : présidente de la commission des affaires sociales).

COMMISSIONS	1992
	3 F au CG
Commission des Finances	11 mbs ; 11 H
Commission des Affaires économiques	10 mbs ; 9 H ; 1 F
Commission des Affaires sociales	10 mbs ; 7 H ; 3 F
Commission des Routes et des travaux	8 mbs ; 8 H ;
Commission de l'Aménagement rural et de l'agriculture	9 mbs ; 9 H
Commission des Affaires scolaires, et sportives	7 mbs ; 7 H
Commission des Affaires culturelles et du tourisme	7 mbs ; 6 H ; 1 F
Commission de l'Environnement	10 mbs ; 9 H ; 1 F
TOTAL	40 mbs ; 39 H ; 1 F

8 - Période 1994 – 2001 : 7 grandes commissions

La commission de l'environnement est regroupée avec la commission de l'agriculture.

Mme LEFEBVRE demeure présidente de la commission des affaires sociales de 1994 à 1998.

Mme ALBAGLI est élue présidente de la commission des affaires culturelles et du tourisme en 1998.

COMMISSIONS	1992	1994
	3 F au CG	3 F au CG
Commission des Finances	12 mbs ; 11 H ; 1 F	10 mbs ; 10 H
Commission des Affaires économiques	11 mbs ; 11 H ;	12 mbs ; 12 H ;
Commission des Affaires sociales	11 mbs ; 8 H ; 3 F	14 mbs ; 11 H ; 3 F
Commission de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et des sports	9 mbs ; 8 H ; 1 F	10 mbs ; 10 H
Commission des Routes et des travaux	13 mbs ; 13 H ;	10 mbs ; 9 H ; 1 F
Commission de l'Agriculture et de l'environnement	12 mbs ; 11 H ; 1 F	10 mbs ; 10 H
Commission des Affaires culturelles et du tourisme	12 mbs ; 10 H ; 2 F	10 mbs ; 8 H ; 2 F
TOTAL	40 mbs ; 37 H ; 3 F	40 mbs ; 37 H ; 3 F

9 - Période 2001 – 2008 : 8 grandes commissions

Une commission de l'environnement autonome est recréée et de nombreux changements d'intitulés interviennent.

Par ailleurs, les femmes accèdent en plus grand nombre aux fonctions de vice-présidentes et/ou présidentes de commissions.

Madame PAVY préside la commission des affaires sociales (2001, 2004, 2008)

Madame AGASSE est vice-présidente de la commission des affaires sociales (2008)

Madame LABRETTE-MÉNAGER préside la commission de l'environnement (2001, 2004, 2008)

Madame ALBAGLI préside la commission de la culture et du tourisme en 2001 et 2004, date à laquelle Madame RIVRON lui succède.

COMMISSIONS	2001	2004	2008
	8 F au CG	10 F au CG	8 F au CG
Commission du développement économique et de l'aménagement du territoire ¹	12 mbs 11 H ; 1 F	10 mbs 10 H	10 mbs 8 H ; 2 F
Commission des Affaires sociales ²	9 mbs ; 5 H ; 4 F	10 mbs ; 5 H ; 5 F	10 mbs 6 H ; 4 F
Commission de l'éducation, de la Formation, de la Jeunesse, des sports et des transports	9 mbs 8 H ; 1 F	10 mbs 6 H ; 4 F	11 mbs 7 H ; 4 F
Commission des Routes et des Infrastructures	9 mbs 6 H ; 3 F	10 mbs 6 H ; 4 F	11 mbs 10 H ; 1 F
Commission de l'Agriculture et de l'équipement rural ³	10 mbs 10 H	10 mbs 10 H	10 mbs 10 H
Commission de l'environnement ⁴	10 mbs 8 H ; 2 F	10 mbs 6 H ; 4 F	9 mbs 8 H ; 1 F
Commission de la culture et Du tourisme	12 mbs 7 H ; 5 F	10 mbs 7 H ; 3 F	9 mbs 6 H ; 3 F
Commission des Finances et de l'Administration générale	9 mbs 9 H	10 mbs 10 H	10 mbs 9 H ; 1 F
TOTAL	40 mbs 32 H ; 8 F	40 mbs 30 H ; 10 F	40 mbs 32 H ; 8 F

¹ En 2004, cette commission devient : "Commission du développement économique, de l'emploi et de l'aménagement du territoire".

² En 2008, cette commission devient : "Commission de la Solidarité".

³ En 2008, cette commission devient : "Commission de l'Agriculture, de l'hydraulique et du développement rural".

⁴ En 2008, cette commission devient : " Commission de l'Environnement et du développement durable".

ANNEXE C 7

**NOMBRE ET POURCENTAGE DE DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU
DES FEMMES CONSEILLÈRES GÉNÉRALES DE 1951 À 2008**

ÉLECTIONS	Dépts sans Aucune F cons.générale		Dépts avec 1 F cons.générale		Dépts avec 2 F cons.générales		Dépts avec 3 F cons.générales		Dépts avec plus de 3 F cons.générales	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Octobre 1951	74/90	82%	13/90	15%	2/90	2%	1/90	1%	Aucun	-
Avril 1955	69/90	77%	15/90	17%	3/90	3%	2/90	2%	1/90	1%
Avril 1958	70/90	78%	17/90	19%	1/90	1%	2/90	2%	Aucun	-
Juin 1961	67/90	75%	17/90	19%	3/90	3%	3/90	3%	Aucun	-
Mars 1964	69/94	74%	17/94	18%	7/94	7%	1/94	1%	Aucun	-
Sept/Octobre 1967	61/94	65%	16/94	17%	13/94	14%	2/94	2%	2/94	2%
Mars 1970	59/94	63%	23/94	25%	7/94	7%	3/94	3%	2/90	2%
Mars 1973	50/94	53%	24/94	26%	14/94	15%	2/94	2%	4/94	4%
Mars 1976	43/95	45%	29/95	31%	14/95	15%	4/95	4%	5/95	5%
Mars 1979	42/95	44%	26/95	27%	12/95	13%	7/95	7%	8/95	8%
Mars 1982	32/95	34%	25/95	26%	18/95	19%	10/95	11%	10/95	10%
Mars 1985	34/95	36%	25/95	26%	15/95	16%	7/95	7%	14/95	15%
Sept/Octobre 1988	22/95	23%	31/95	33%	18/95	19%	11/95	12%	13/95	13%
Mars 1992	17/95	18%	31/95	33%	18/95	19%	15/95	16%	14/95	14%
Mars 1994	12/95	13%	28/95	30%	24/95	25%	13/95	13%	18/95	18%
Mars 1998	10/95	11%	19/95	20%	22/95	23%	18/95	19%	26/95	27%
Mars 2001	8/95	8%	13/95	14%	13/95	14%	19/95	20%	42/95	44%
Mars 2004	2/95	2%	17/95	18%	8/95	8%	17/95	18%	51/95	54%
Mars 2008	3/95	3%	9/95	9%	13/95	14%	13/95	14%	57/95	60%

ANNEXE C 8

**HISTORIQUE DES CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS CANTONALES EN SARTHE
DE 1945 À 2008 AVEC RÉPARTITION ENTRE HOMMES ET FEMMES**

DATES	Nombre de Sièges	Nombre total de candidats	Candidats Hommes		Candidates Femmes	
			Nb	%	Nb	%
1945	33	128	125	98%	3	2%
1949	17	61	59	97%	2	3%
1951	17	59	58	98%	1	2%
1955	16	55	52	94%	3	6%
1958	17	56	55	98%	1	2%
1961	16	69	66	96%	3	4%
1964	18	56	56	100%	-	-
1967	19	63	59	94%	4	6%
1970	17	51	51	100%	-	-
1973	20	58	54	93%	4	7%
1976	17	62	60	97%	2	3%
1979	19	78	72	92%	6	8%
1982	21	87	82	84%	5	6%
1985	19	91	84	92%	7	8%
1988	21	81	73	90%	8	10%
1992	19	98	87	89%	11	11%
1994	22	116	105	90%	11	10%
1998	19	99	86	87%	13	13%
2001	21	123	90	73%	33	27%
2004	19	131	93	71%	38	29%
2008	21	88	70	80%	18	20%

ANNEXE C 9

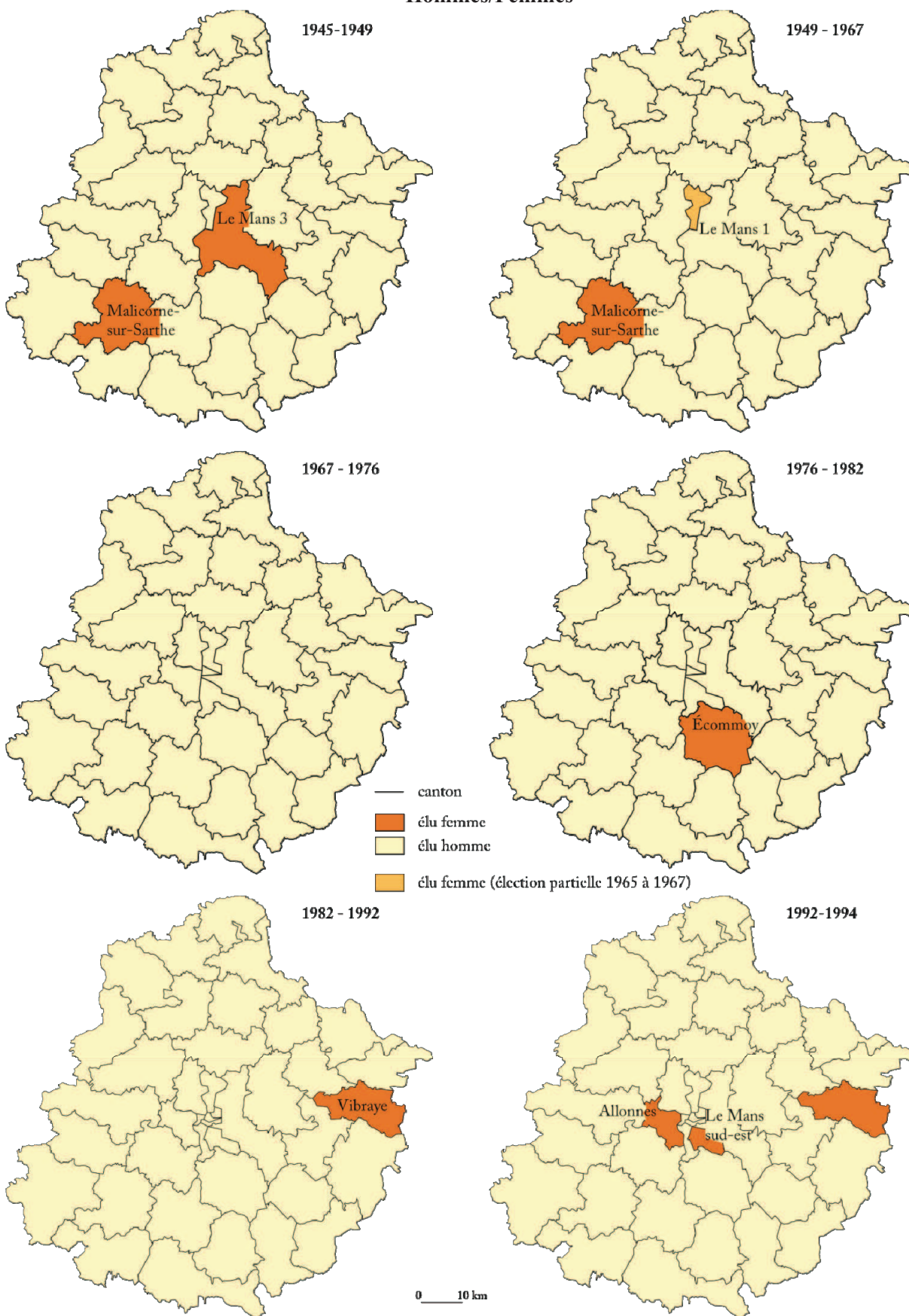
**HISTORIQUE DES CANDIDATURES FÉMININES AUX ÉLECTIONS CANTONALES
EN SARTHE DE 1945 À 2008 SELON LEUR ORIENTATION POLITIQUE**

Par "modérés", nous entendons les candidats présentés sous diverses étiquettes, souvent qualifiées de "Divers droite" dont l'étiquette MRP dans les années d'après-guerre

Dates	Parti socialiste	Parti Communiste + MGP	Mouvements gaullistes	Modérés	Mouvements écologistes	Extrême gauche	Extrême droite	TOTAL
1945	1	1	-	1	-	-	-	3
1949	1	-	-	1	-	-	-	2
1951	-	1	-	-	-	-	-	1
1955	-	1	-	2	-	-	-	3
1958	-	1	-	-	-	-	-	1
1961	-	-	1	1	-	1	-	3
1964	-	-	-	-	-	-	-	-
1967	-	-	-	3	-	1	-	4
1970	-	-	-	-	-	-	-	-
s/t 1	2	4	1	8	-	2	-	17
1973	3	1	-	-	-	-	-	4
1976	1	1	-	-	-	-	-	2
1979	1	5	-	-	-	-	-	6
1982	2	1	-	2	-	-	-	5
1985	2	2	-	1	-	-	2	7
1988	1	1	-	4	-	-	2	8
s/t 2	10	11	-	7	-	-	4	32
1992	3	2	1	1	1	-	3	11
1994	1	1	1	3	1	-	4	11
1998	2	4	1	1	1	-	4	13
2001	4	10	2	5	4	1	7	33
2004	6	3	5	3	6	9	6	38
2008	2	5	4	2	3	-	2	18
s/t 3	18	25	14	15	16	10	26	124
Total	30	40	15	30	16	12	30	173
	17,3%	23,1%	8,7%	17,3%	9,3%	7,0%	17,3%	100%

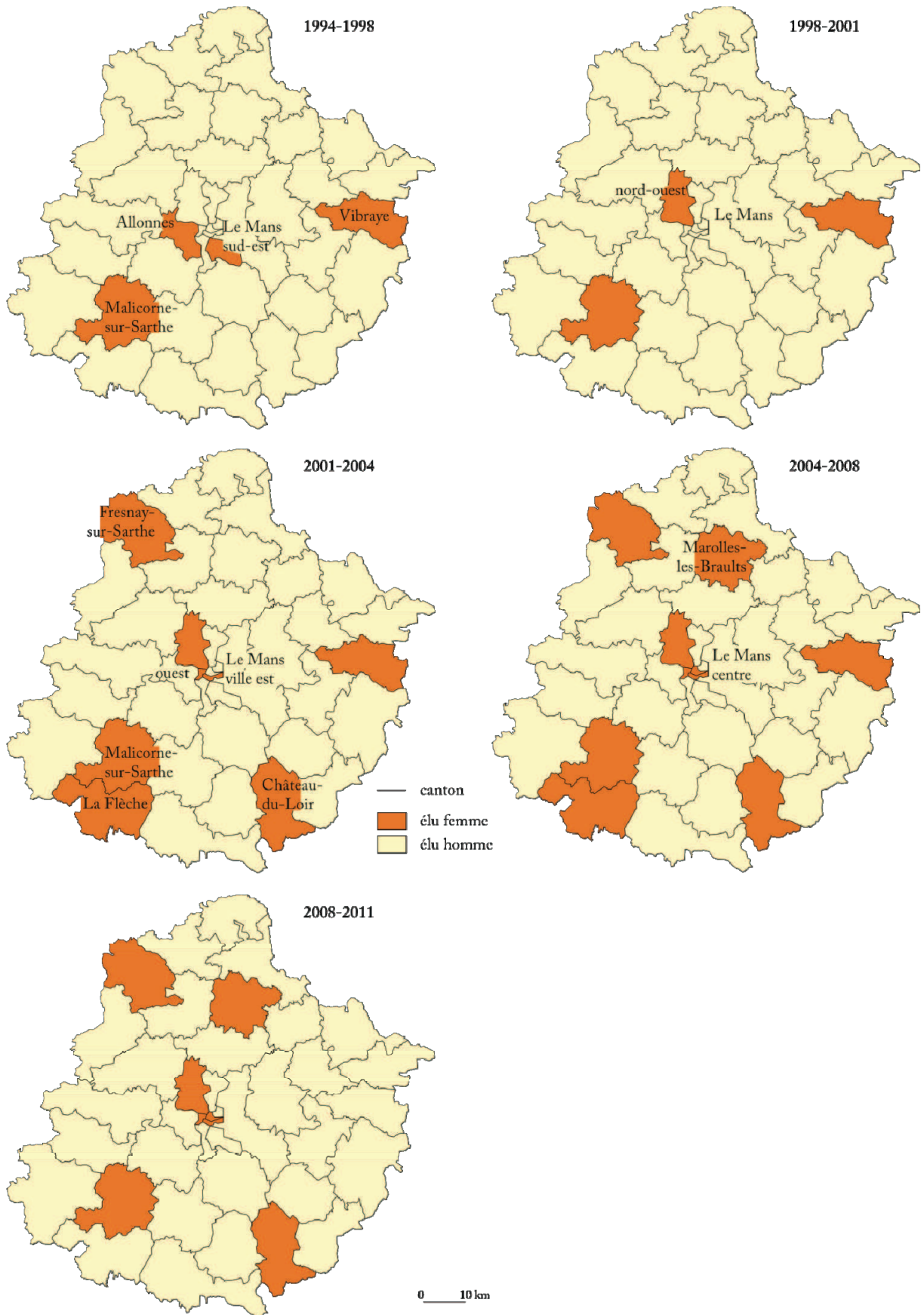
ANNEXE C 10 : Composition du Conseil général – 1945/1994

Hommes/Femmes



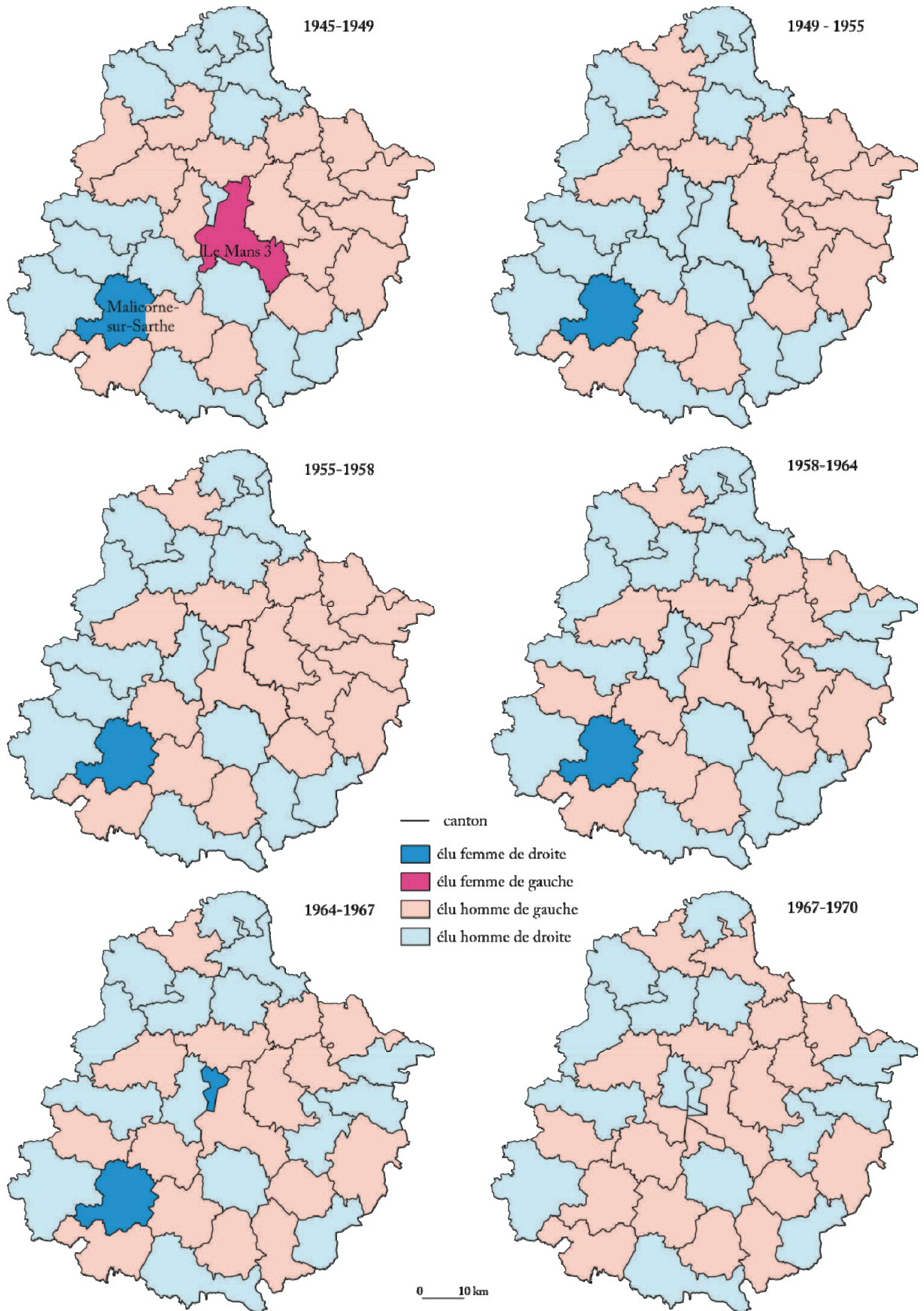
ANNEXE C 11 : Composition du Conseil général – 1994/2011

Hommes/Femmes



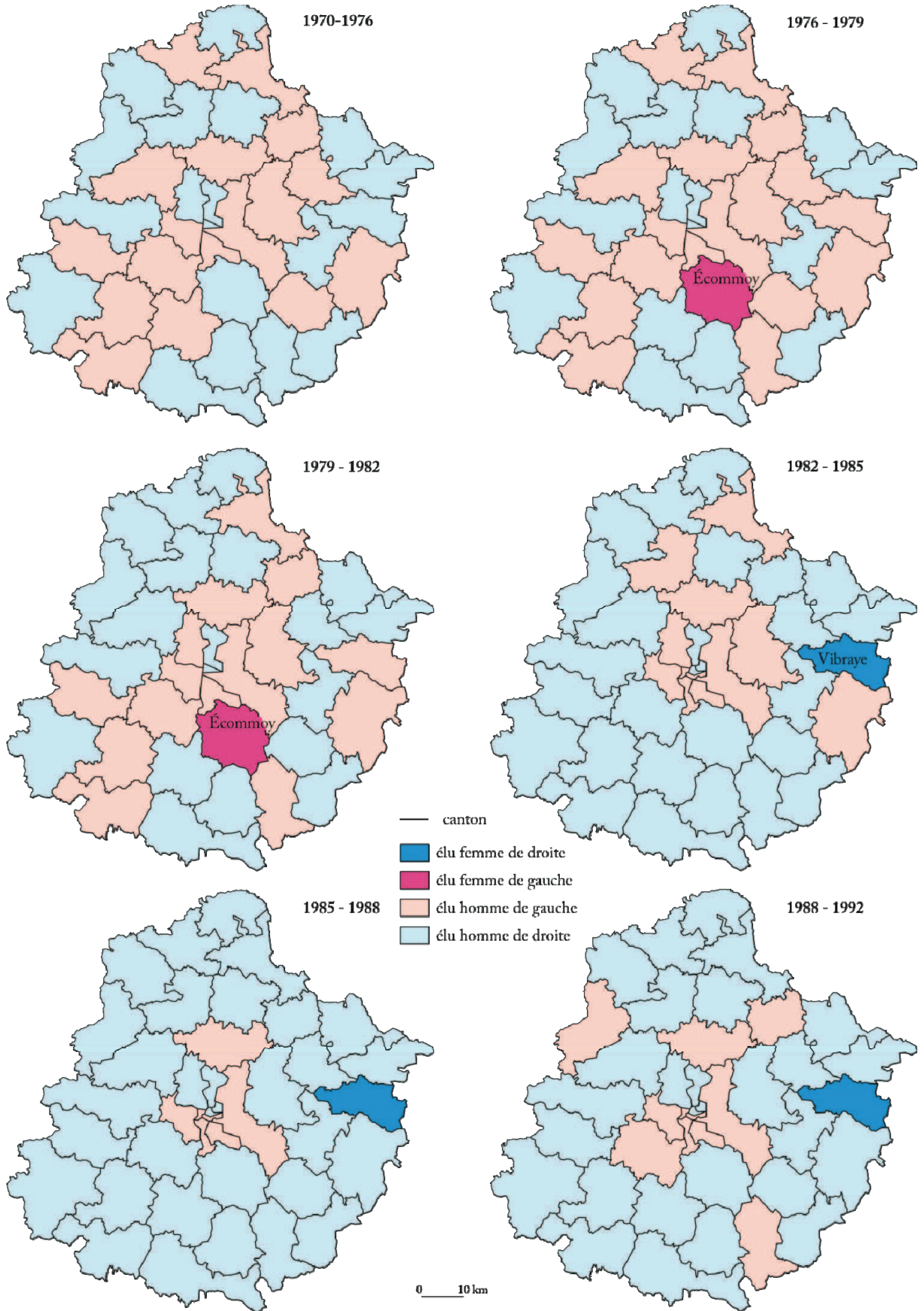
ANNEXE C 12 : Composition du Conseil général – 1945/1970

Appartenance politique des hommes et des femmes membres du conseil



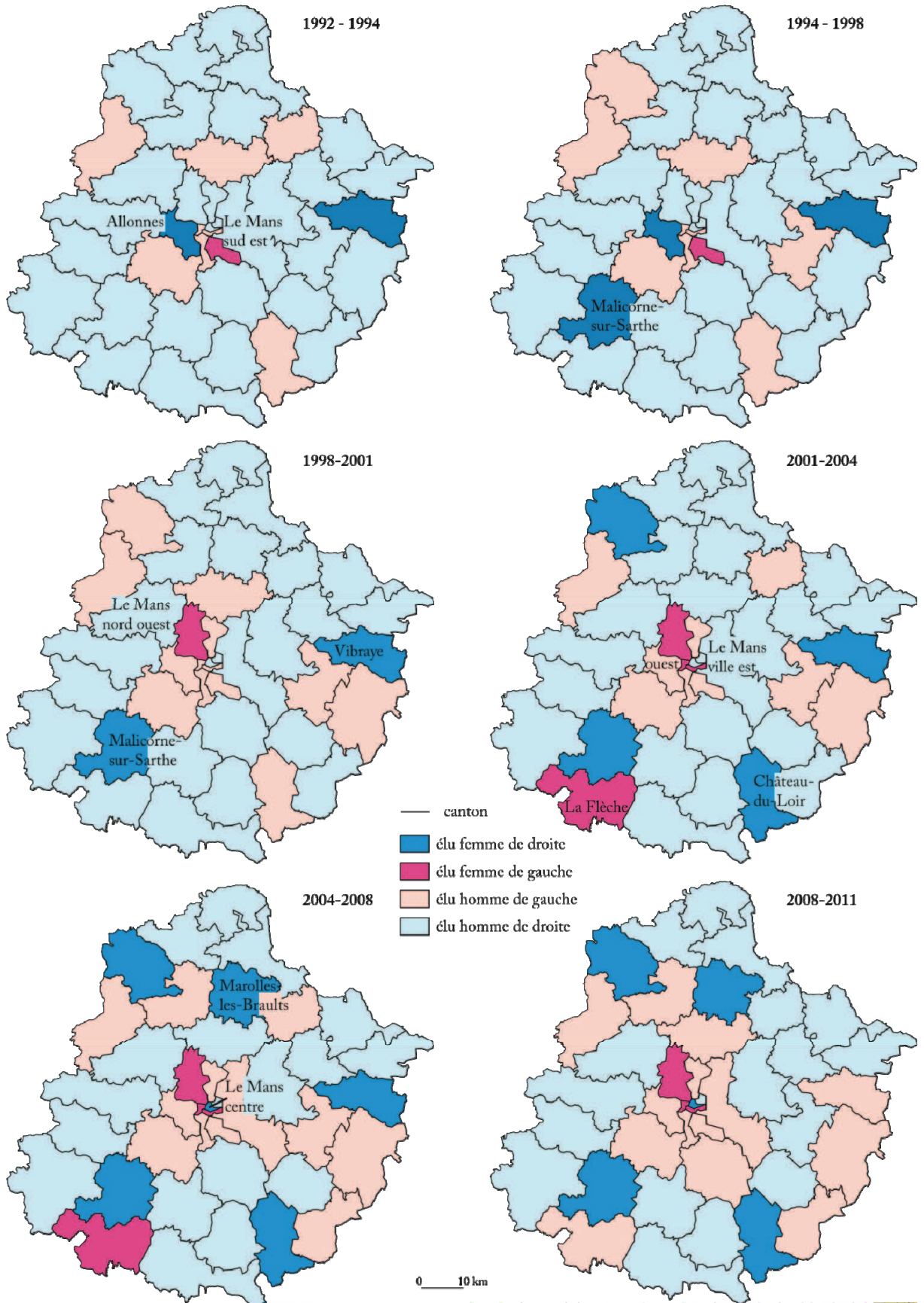
ANNEXE C 13 : Composition du Conseil général – 1970/1992

Appartenance politique des hommes et des femmes membres du conseil



ANNEXE C 14 : Composition du Conseil général – 1992/2011

Appartenance politique des hommes et des femmes membres du conseil



ANNEXE R 1

PRÉSENTATION DES ÉLECTIONS RÉGIONALES INTERVENUES DE 1973 À 2010

1) La circonscription électorale : la naissance de la région et son évolution.

Créées par décret du 30 juin 1955 sous le nom de " Régions de Programme ", les régions sont transformées par un décret du 7 janvier 1959 en " Circonscriptions d'action régionale " (CAR) qui se mettent en place à partir de 1960. Un décret du 14 mars 1964 crée les Préfets de région et prévoit dans chaque région une Commission de Développement Économique Régionale (CODER) composée de membres nommés. La loi du 5 juillet 1972 met en place les 22 régions françaises. Ce sont des établissements publics dotés de deux assemblées : le Conseil régional (qui remplace la Coder) et un Comité économique et social régional. Le Conseil régional est composé de membres élus au suffrage indirect (députés et sénateurs élus de la région ; représentants des conseils généraux et des communes de plus de 30 000 habitants et des communautés urbaines). Le mandat des conseillers régionaux prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés membres du conseil régional.

Le département de la Sarthe appartient à la région " Pays de la Loire " qui se compose de cinq départements : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée. Le siège du conseil régional (et de la Préfecture de région) est situé à Nantes.

La loi de décentralisation du 2 mars 1982 fait de la région une collectivité territoriale à part entière et du Conseil régional – dont les membres sont désormais élus au suffrage universel direct pour un mandat de six ans – un organe délibératif et de son président le chef de l'exécutif de la région. Si la région constitue bien une collectivité territoriale dotée d'un organe délibératif élu au suffrage universel direct, le cadre de l'élection des conseillers régionaux n'a pas été pour autant toujours constitué par la région elle-même. La circonscription électorale des conseillers régionaux a en effet varié depuis 1986 comme le montre le rappel des élections intervenues et les modes de scrutin pratiqués.

2) Le nombre d'élections régionales et les modes de scrutin.

La première élection au suffrage universel direct est intervenue le 16 mars 1986. De 1986 à 2010 ont eu lieu cinq élections régionales organisées au suffrage universel direct, et dont les modalités ont été profondément remaniées en 2003¹.

¹ Pour mémoire, signalons qu'une réforme du mode de scrutin votée en janvier 1999 n'a jamais été appliquée...

Élections de 1986 (16 mars), 1992 (22 mars) et 1998 (15 mars)

Conformément aux dispositions de la loi du 10 juillet 1985, ces trois élections se sont déroulées dans le cadre de chaque département selon la règle du scrutin de liste à la proportionnelle à un tour, les élus de chaque département se regroupant au niveau de la région pour constituer le Conseil régional.

Élections de 2004 (21 et 28 mars) et 2010 (14 et 21 mars)

Depuis la loi du 11 avril 2003 les élections régionales sont organisées dans le cadre de la région (et non plus du département), selon un mode de scrutin dit " scrutin de liste majoritaire à deux tours " qui assure cependant une représentation des minorités¹.

Relativement complexe, le mode de scrutin régional est fondé sur la présentation de listes établies au niveau régional, mais les candidats sont répartis entre des « sections départementales » (leur nombre correspond au nombre de sièges attribués à chaque département de la région)². Le Conseil régional des Pays de la Loire compte 93 sièges répartis comme suit entre les cinq départements qui composent la région : 31 sièges pour la Loire-Atlantique, 21 sièges pour le Maine et Loire, 16 sièges pour la Sarthe, 16 sièges pour la Vendée et 9 sièges pour la Mayenne. Ajoutons encore que le nombre d'élus est, lui, fonction du nombre de voix obtenues par chaque liste au niveau du département : ainsi le nombre d'élus ne correspond pas nécessairement au nombre de sièges dévolus aux candidats ! Ainsi, la Sarthe a eu 15 élus en 2004 et 14 en 2010...

Il convient enfin de noter qu'en application de la loi du 11 avril 2003, les listes régionales présentées doivent être paritaires, c'est-à-dire comporter autant de candidates Femmes que de candidats Hommes, avec une présentation alternée Hommes/Femmes et ce, afin d'assurer une représentation paritaire effective.

¹ Il serait plus pertinent, selon nous, d'utiliser l'expression « Scrutin de liste à la représentation proportionnelle à finalité majoritaire » employée pour désigner – on l'a vu – le mode de scrutin concernant les élections municipales dans les communes de plus de 3500 habitants.

² Le nombre de sièges attribué à chaque département est fonction de la population du département.

3) Les résultats des élections régionales en termes d'élus Hommes et d'élus Femmes.

Dates des élections	Résultats au Niveau du Conseil régional					Résultats au Niveau de La Sarthe					Situation au Niveau national
	Nb tot D'élus	Nb H	% H	Nb F	% F	Nb tot D'élus	Nb H	% H	Nb F	% F	% F
1973 (pour Mémoire)	80	79	98,75%	1	1,25 %	15	15	100%	0	0,00 %	1,4 %
1986	93	86	92,47%	7	7,53%	16	13	81,25	3	18,75 %	9,00 %
1992	93	84	90,32%	9	9,68 %	16	14	87,50	2	12,50 %	12,00 %
1998	93	71	76,34%	22	23,66 %	16	12	75,00	4	25,00 %	27,10 %
2004	93	48	51,61%	45	48,39 %	15	8	53,33	7	46,67 %	47,10 %
2010	93	48	51,61%	45	48,39 %	14	7	50,00	7	50,00 %	48,00%

ANNEXE R 2

LES PRÉSIDENTS DU CONSEIL RÉGIONAL PAYS DE LOIRE DE 1974 À 2010

1974 : Monsieur Vincent ANSQUER

1974 - 1998 : Monsieur Olivier GUICHARD

1998 – 2002 : Monsieur François FILLON

2002 – 2004 : Monsieur Jean-Luc HAROUSSEAU

2004 – 2010 : Monsieur Jacques AUXIETTE

ANNEXE R 3

LES CONSEILLÈRES RÉGIONALES SARTHOISES DE 1973 À 2010

Période 1973 – 1986 : Aucune femme sarthoise ne siège au Conseil régional des pays de Loire.

Mandature 1986 - 1992

Madame Huguette HÉRIN (1^{er} mandat)

Madame Claudine LEFEBVRE (1^{er} mandat)

Madame Jacqueline PEDOYA – HAAS

En outre : Madame Jeannine HAUDEBOURG a siégé à compter d'avril 1989 au Conseil régional en remplacement de Monsieur Robert JARRY, démissionnaire.

Mandature 1992 – 1998

Madame Jeannine HAUDEBOURG (2^{ème} mandat – mais n'a pas siégé en fait car a démissionné compte-tenu de son élection comme conseillère générale))

Madame Claudine LEFEBVRE (2^{ème} mandat)

En outre : Madame Solange d'HARCOURT a siégé à compter d'avril 1993 au Conseil régional en remplacement de Monsieur Pierre GASCHER, démissionnaire.

Mandature 1998 – 2004

Madame Cécile BAYLE de JESSE

Madame Claudine LEFEBVRE (3^{ème} mandat)

Madame Pierrette LEPRINCE (1^{er} mandat)

Madame Agnès LORILLEUX

En outre : Madame Yolande TERROIRE a siégé à compter d'avril 2001 au Conseil régional en remplacement de Madame Agnès LORILLEUX, démissionnaire, suite à son élection comme conseillère générale.

Mandature 2004 – 2010

Madame Sylvie ESLAN (1^{er} mandat)

Madame Huguette HÉRIN (2^{ème} mandat)

Madame Fabienne LABRETTE – MÉNAGER

Madame Sylvie LE GALL

Madame Pierrette LEPRINCE (2^{ème} mandat)

Madame Marie-Laure MOTREUIL (1^{er} mandat)

Madame Pascale SOULARD

En outre : Madame Christine MARCHAND a siégé à compter de juin 2007 au Conseil régional en remplacement de Monsieur François FILLON, démissionnaire.

Élues en 2010

Madame Emmanuelle BARDIN

Madame Sophie BRINGUY

Madame Muriel CABARET

Madame Sylvie ESLAN (2^{ème} mandat)

Madame Fabienne LABRETTE – MÉNAGER

Madame Carine MÉNAGÉ

Madame Marie-Laure MOTREUIL (2^{ème} mandat)

En outre : Madame Christine MARCHAND siège depuis novembre 2010 au Conseil régional en remplacement de Madame Fabienne LABRETTE – MÉNAGER, démissionnaire.

ANNEXE R 4

LES FEMMES ET LES ORGANES DIRIGEANTS DU CONSEIL RÉGIONAL PAYS DE LOIRE DE 1986 À 2010

La présidence du Conseil régional a été tenue, sans discontinuer, par un homme (voir annexe R 2, supra p. 377).

L'organe qui assiste le président dans la gestion de la région est le BUREAU qui prend le nom de COMMISSION PERMANENTE à compter de 1992. Il se compose de Vice-Présidents du Conseil régional et de Secrétaires du Conseil régional. Leur nombre respectif a varié au cours de la période. S'agissant de la répartition des postes concernés entre hommes et femmes, l'évolution se présente comme suit :

ANNÉES	VICE-PRÉSIDENTS DU CR			SECRÉTAIRES DU CR		
	Nb total	Nb Hommes	Nb Femmes	Nb total	Nb Hommes	Nb Femmes
1986	6	6	-	10	10	-
1992	10	9	1 non sarthoise	9	8	1 non sarthoise
1998	15	13	2 non sarthoises	17	16	1 non sarthoise
2004	15	11	4 dont 1 sarthoise	23	16	7 dont 2 sarthoises
2010	15	8	7 dont 2 sarthoises	33	16	17 dont 3 sarthoises

ANNEXE R 5

LES FEMMES ET LES COMMISSIONS DU CONSEIL RÉGIONAL PAYS DE LOIRE DE 1986 À 2010

Le nombre et l'appellation des commissions du Conseil régional ont été modifiés lors de chaque élection intervenue de 1986 à 2010.

- Situation en 1986

Sur 93 membres, le Conseil régional compte 7 femmes, dont 3 sarthoises (La Sarthe compte 16 représentants : 13 H ET 3 F). Il existe 6 commissions ; les 6 présidents sont des hommes.

6 COMMISSIONS	COMPOSITION
Commission des Finances, du Plan et du Développement économique	17 membres – 17 hommes - Aucune femme
Commission des Infrastructures	15 membres – 15 hommes – Aucune femme
Commission de la Qualité de la vie	15 membres – 13 hommes – 2 femmes dont 1 sarthoise (Madame HÉRIN)
Commission de l'Aménagement du territoire	15 membres – 13 hommes – 2 femmes non sarthoises ¹ .
Commission de l'Éducation et de la recherche	15 membres – 13 hommes – les 2 femmes membres de la commission sont sarthoises : Mesdames PEDOYA–HAAS et Madame LEFEBVRE.
Commission de la Formation professionnelle et de l'apprentissage	15 membres – 14 hommes - 1 femme, non sarthoise.

¹ Une sarthoise, Madame HAUDEBOURG, rejoindra cette commission en 1989 lorsqu'elle siégera au CR en remplacement de Monsieur Robert JARRY.

- Situation en 1992

Sur 93 membres, le Conseil régional compte 9 femmes, dont 2 sarthoises (La Sarthe compte 16 représentants : 14 H ET 2 F¹). Il existe 7 commissions ; les 7 présidents sont des hommes.

7 COMMISSIONS	COMPOSITION
Commission des Finances et du Plan	13 membres – 13 hommes - Aucune femme
Commission du Développement économique et de la recherche	14 membres – 14 hommes – Aucune femme
Commission des Infrastructures	15 membres – 15 hommes – Aucune femme
Commission de l'Éducation et de l'enseignement supérieur	12 membres – 9 hommes – 3 femmes dont 1 sarthoise qui est vice-présidente de la commission (Madame LEFEBVRE)
Commission de l'Aménagement du territoire	13 membres – 13 hommes – Aucune femme
Commission de l'Environnement et du cadre de vie	12 membres – 10 hommes – 2 femmes non sarthoises.
Commission de la Formation professionnelle et de l'apprentissage	11 membres – 9 hommes - 2 femmes non sarthoises ² .

¹ Les 2 Sarthoises élues sont Madame LEFEBVRE ET Madame HAUDEBOURG. Celle-ci ne siège qu'à la séance d'installation et démissionne et est remplacée par un homme ; elle n'a pas été affectée à une commission.

² En 1993, Madame d'HARCOURT (Sarthe) devient membre du CR en remplacement de Monsieur GASCHER ; elle est affectée à la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

- Situation en 1998

Sur 93 membres, le Conseil régional compte 22 femmes, dont 4 sarthoises (La Sarthe compte 16 représentants : 12 H ET 4 F). Il existe 8 commissions ; 7 présidents sur 8 sont des hommes ; la commission de l'Aménagement du territoire et de l'environnement est présidée par une femme (non sarthoise).

8 COMMISSIONS	COMPOSITION
Commission des Finances, du Plan et des affaires générales	13 membres – 12 hommes - 1 femme, non sarthoise.
Commission de la recherche, du développement technologique, des affaires européennes et internationales et de l'enseignement supérieur	10 membres – 7 hommes – 3 femmes, non sarthoises.
Commission du Développement économique	14 membres – 14 hommes – Aucune femme
Commission de l'Éducation et de la mobilité des jeunes	12 membres – 5 hommes – 7 femmes dont 2 sarthoises (Madame LEPRINCE et Madame BAYLE de JESSE)
Commission de l'Aménagement du territoire et de l'environnement	11 membres – 8 hommes – 3 femmes non sarthoises (dont une préside la commission ¹).
Commission des Affaires culturelles et du cadre de vie	10 membres – 7 hommes – 3 femmes, dont 1 sarthoise (Madame LEFEBVRE).
Commission de la Formation professionnelle et de l'apprentissage	11 membres – 7 hommes - 4 femmes, dont 1 sarthoise (Madame LORILLEUX)
Commission des Infrastructures et des transports	11 membres – 10 hommes – 1 femme, non sarthoise.

¹ Il s'agit de Madame Roselyne BACHELOT, élue du Maine-et-Loire et exerçant par ailleurs des responsabilités nationales.

- Situation en 2004

Sur 93 membres, le Conseil régional compte 45 femmes, dont 7 sarthoises (La Sarthe compte 15 représentants : 8 H ET 7 F). Il existe 9 commissions ; les 9 présidents sont des hommes.

9 COMMISSIONS	COMPOSITION
Commission Recherche, développement technologique, affaires interrégionales, européennes et internationales, et démocratie territoriale	10 membres – 4 hommes - 6 femmes, non sarthoises.
Commission Solidarités humaines et territoriales	11 membres – 5 hommes – 6 femmes, non sarthoises.
Commission de la Formation professionnelle, de l'apprentissage et de la politique de l'emploi	11 membres – 4 hommes – 7 femmes, dont une sarthoise (Madame ESLAN, qui est vice-présidente de la commission)
Commission de l'Environnement et du cadre de vie	10 membres – 4 hommes – 6 femmes dont 1 sarthoise (Madame LABRETTE-MÉNAGER).
Commission Culture, sport et loisirs	10 membres – 4 hommes – 6 femmes dont 2 sarthoises (Madame HÉRIN, qui est vice-présidente de la commission et Madame LE GALL).
Commission Éducation et enseignement supérieur	10 membres – 7 hommes – 3 femmes, dont 1 sarthoise (Madame LEFEBVRE).
Commission Finances, plan, personnel et affaires générales	10 membres – 4 hommes - 6 femmes, dont 1 sarthoise (Madame MOTREUIL)
Commission Action économique	11 membres – 7 hommes – 4 femmes dont 1 sarthoise (Madame SOULARD).
Commission Aménagement, infrastructures, transports et déplacements	10 membres – 9 hommes – 1 femme, non sarthoise.

- Situation en 2010

Sur 93 membres, le Conseil régional compte 45 femmes, dont 7 sarthoises (La Sarthe compte 14 représentants : 7 H ET 7 F). Il existe 9 commissions ; 8 présidents sur 9 sont des hommes ; la commission de la Stratégie européenne et internationale et des coopérations interrégionales est présidée par une femme (non sarthoise).

9 COMMISSIONS	COMPOSITION
Commission du Développement et des activités économiques, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	13 membres – 6 hommes - 7 femmes, non sarthoises.
Commission de la Stratégie européenne et internationale, et des coopérations interrégionales	8 membres – 5 hommes – 3 femmes, non sarthoises. (L'une d'elles, Madame RABIN, préside la commission).
Commission de l'Emploi, de la formation professionnelle et des métiers de demain	10 membres – 5 hommes – 5 femmes, non sarthoises.
Commission des Finances, du personnel, des affaires générales, des travaux, de la communication et de la démocratie	12 membres – 11 hommes – 1 femme, non sarthoise.
Commission des Solidarités, de la santé et de l'égalité des droits	10 membres – 2 hommes – 8 femmes dont 1 sarthoise (Madame LABRETTE-MÉNAGER).
Commission des Infrastructures, transports et déplacements	9 membres – 6 hommes – 3 femmes, dont 1 sarthoise (Madame MOTREUIL, qui est 1 ^{ère} vice-présidente de la commission).
Commission Aménagement du territoire et environnement	11 membres – 5 hommes - 6 femmes, dont 2 sarthoises (Madame BRINGUY et Madame MÉNAGÉ).
Commission de la Culture, du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire	10 membres – 6 hommes – 4 femmes dont 1 sarthoise (Madame CABARET qui est 2 ^{ème} vice-présidente de la commission).
Commission de l'Éducation et de l'apprentissage	9 membres – 1 homme – 8 femmes, dont 2 sarthoises (Madame ESLAN et Madame BARDIN).

ANNEXE R 6

**NOMBRE ET POURCENTAGE DE DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU
DES FEMMES CONSEILLÈRES RÉGIONALES DE 1973 À 2010**

ÉLECTIONS	Dépts sans Aucune F cons.régionale		Dépts avec 1 F cons.régionale		Dépts avec 2 F cons.régionales		Dépts avec 3 F cons.régionales		Dépts avec plus de 3 F cons.régionales	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1973	69/86	80%	17/86	20%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
1978	65/94	69%	21/94	23%	4/94	4%	3/94	3%	1/94	1%
1985	56/94	60%	24/94	25%	10/94	11%	2/94	2%	2/94	2%
Mars 1986	35/94	37%	19/94	20%	24/94	26%	7/94	7%	9/94	10%
Mars 1992	23/94	25%	23/94	25%	15/94	16%	11/94	11%	22/94	23%
Mars 1998	5/94	5%	14/94	15%	12/94	13%	10/94	11%	53/94	56%
Mars 2004	1/94	1%	2/94	2%	4/94	4%	11/94	12%	76/94	81%
Mars 2010	1/94	1%	1/94	1%	4/94	4%	5/94	5%	83/94	89%

ANNEXE R 7

HISTORIQUE DES CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES EN SARTHE DE 1986 À 2010 AVEC RÉPARTITION ENTRE HOMMES ET FEMMES

À compter de 2004, en application de la législation, les listes présentées sont paritaires, comptant autant de femmes que d'hommes. L'égalité du nombre de candidats Hommes et Femmes observée en 2004 et 2010 résulte donc de la simple application de la loi...

DATES	Nombre de Sièges	Nombre total de candidats	Candidats Hommes		Candidates Femmes	
			Nb	%	Nb	%
1986	16	112	93	83%	19	17%
1992	16	128	99	77%	29	23%
1998	16	96	61	64%	35	36%
2004	16	108	54	50%	54	50%
2010	16	126	63	50%	63	50%

ANNEXE R 8

HISTORIQUE DES CANDIDATURES FÉMININES AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES EN SARTHE DE 1986 À 2010 SELON LEUR ORIENTATION POLITIQUE

Par "modérés", nous entendons les candidats présentés sous diverses étiquettes, souvent qualifiées de "Divers droite".

À noter : à compter de 2004, en application de la législation sur la parité, toutes les listes comptent autant de femmes que d'hommes (Pour la Sarthe, qui dispose de 16 sièges potentiels, toutes les listes comptent 18 candidats : 9 hommes et 9 femmes).

Dates	Parti socialiste	Parti Communiste + MGP	Mouvements gaullistes	Modérés	Mouvements écologistes	Extrême gauche	Extrême droite	TOTAL
1986	3	5	4	4	-	1	2	19
1992	3	9	4	4	8	-	1	29
S/tot	6	14	8	8	8	1	3	48
1998	7 ¹	-	5	-	9 ²	11	3	35
2004	9 ³	-	9	9	-	9	18	54
2010	9 ⁴	9 ⁵	9	9	9 ⁶	9	9	63
S/tot	25	9	23	18	18	29	30	152
Total	31	23	31	26	26	30	33	200
	15,5%	11,5%	15,5%	13,0%	13,0%	16,5%	16,5%	100%

¹ Liste d'unité dite "Gauche plurielle et écologiste" regroupant PS/PC/MGP/PRG/VERTS

² Les 9 candidates concernées sont présentées par le Mouvement Écologiste Indépendant (MEI).

³ Liste d'unité dite "À gauche pour une région plus juste" regroupant PS/PC/MGP/PRG/VERTS

⁴ Liste dite "La gauche en action" regroupant PS/ÉCOLOGIE SOLIDARITÉ/PC (partie)/PRG

⁵ Liste dite "Front de gauche" regroupant des candidatures du PC, du NPA et du PG (Parti de gauche)

⁶ Il s'agit de la liste "EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS" (EELV)

ANNEXE L 1

PRÉSENTATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES INTERVENUES DE 1945 À 2007

1) La circonscription électorale.

Lointains successeurs des députés envoyés depuis Philippe Le Bel aux assemblées des Etats Généraux par les trois ordres de la nation, les députés élus à l'Assemblée nationale le sont à l'occasion des élections dites législatives puisque l'Assemblée nationale constitue, avec le Sénat, le Parlement, organe chargé du vote des lois et du contrôle de l'action du pouvoir exécutif. Pendant la période 1945/2010, les députés ont été élus dans le cadre de deux catégories de circonscriptions électorales : le département de 1945 à 1956, ainsi qu'en 1986 et des circonscriptions spécifiques de 1958 à 2007 (sauf 1986).

De 1945 à nos jours, le département de la Sarthe a toujours compté 5 députés. Dans le département cinq circonscriptions législatives (numérotées de 1 à 5) ont été créées en 1958, correspondant aux cinq sièges à pourvoir pour le département. Composées d'un certain nombre de cantons, ces circonscriptions ont été modifiées à deux reprises dans leur composition ainsi que le résume le tableau de l'annexe L 2, infra p. 390.

2) Le nombre d'élections législatives et les modes de scrutin.

De 1945 à 2007 se sont déroulées 18 élections législatives générales. Hormis les deux premières assemblées élues en octobre 1945 et juin 1946 dont le rôle était d'élaborer une nouvelle constitution destinée à remplacer celle de la III^e République et les actes constitutionnels du régime de Vichy, la durée du mandat fixée à cinq ans dans les constitutions des IV^e et V^e Républiques, a été plusieurs fois réduite du fait de dissolutions de l'Assemblée nationale avant le terme normal de la législature. Ces dissolutions ont été liées à des motifs variés au cours de la période : renversement du gouvernement (élections de 1956 et 1962) ; décisions du Président de la République soit du fait d'événements particuliers (élections de 1968) ou du fait d'une volonté du Président de marquer un " nouveau départ " (élections de 1997) ; décisions enfin liées au changement de Président de la République (élections de 1981 et 1988). Ainsi, sur les 16 assemblées élues de novembre 1946 à juin 2007, 6 n'ont pas accompli la durée normale prévue.

Les modes de scrutin ont varié au cours de la période avec prédominance de la représentation proportionnelle de 1945 à 1956 et du scrutin uninominal majoritaire depuis 1958.

Les élections d'octobre 1945, juin et novembre 1946 ont lieu selon la représentation proportionnelle dans le cadre départemental avec répartition des restes à la plus forte moyenne.

Aux élections de juin 1953 et janvier 1956, le même système est appliqué mais avec possibilité d'apparement de listes (loi du 9 mai 1951) permettant à une liste ou à un groupe de listes dites apparentées (c'est-à-dire " associées ") obtenant une majorité absolue des voix d'enlever tous les sièges à pourvoir dans le département ; dans le cas contraire, tous les sièges sont répartis entre toutes les listes.

Aux élections de 1958 à 2007, est appliqué, (sauf aux élections de 1986) le scrutin majoritaire uninominal à 2 tours dans le cadre de circonscriptions électorales particulières (cf. supra).

Les élections de mars 1986 ont eu lieu selon le scrutin de liste à la proportionnelle dans le cadre départemental.

- 3) Les résultats des élections législatives en termes d'élus Hommes et d'élues Femmes sont repris dans le tableau ci-après¹:

Date élections	Situation en Sarthe					Situation niveau national
	Nb tot députés	Nb députés Hommes	% députés Hommes	Nb députées Femmes	% députées Femmes	% Députés Femmes
21 octobre 1945	5	4	80 %	1	20,0 %	5,6 %
2 juin 1946	5	5	100 %	0	0,0 %	5,1 %
10 novembre 1946	5	5	100 %	0	0,0 %	6,8 %
17 juin 1951	5	5	100 %	0	0,0 %	3,5 %
2 janvier 1956	5	5	100 %	0	0,0 %	3,0 %
23 et 30 novembre 1958	5	5	100 %	0	0,0 %	1,4 %
18 et 25 novembre 1962	5	5	100 %	0	0,0 %	1,7 %
5 et 12 mars 1967	5	5	100 %	0	0,0 %	2,3 %
23 et 30 juin 1968	5	5	100 %	0	0,0 %	1,6 %
4 et 11 mars 1973	5	5	100 %	0	0,0 %	1,6 %
12 et 19 mars 1978	5	5	100 %	0	0,0 %	4,1 %
14 et 21 juin 1981	5	5	100 %	0	0,0 %	5,3 %
16 mars 1986	5	5	100 %	0	0,0 %	5,9 %
5 et 12 juin 1988	5	5	100 %	0	0,0 %	5,7 %
21 et 28 mars 1993	5	5	100 %	0	0,0 %	6,1 %
25 mai et 1 ^{er} juin 1997	5	5	100 %	0	0,0 %	10,9 %
9 et 16 juin 2002	5	4	80 %	1	20,0 %	12,3 %
10 et 17 juin 2007	5	2	40 %	3	60,0 %	18,5 %

¹ Les pourcentages de femmes députées mentionnés dans ce tableau sont ceux établis par nous à partir des chiffres concernant le nombre d'élue(s) publiés par l'Assemblée nationale tels que relevés sur le site Internet de l'Assemblée Nationale ; Réf.URL : www.assemblee-nationale.fr/elections/femmes-deputees.asp. Consulté par nous le 17/03/2009.

ANNEXE L 2

**HISTORIQUE DU DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS LÉGISLATIVES
SARTHOISES DE 1958 A 2007**

Circonscriptions	Élections de 1958-1962-1967	Élections de 1968-1973-1978-1981	Élections de 1988-1993-1997-2002-2007
1^{ère} circonscription	Ballon	Ballon	
	Beaumont-sur-sarthe	Beaumont-sur-sarthe	Beaumont-sur-sarthe
	Conlie	Conlie	Conlie
	Sillé-le-Guillaume	Sillé-le-Guillaume	Sillé-le-Guillaume
	Le Mans 1	Le Mans Centre	Le Mans Centre
		Le Mans Nord	Le Mans Nord Ouest
			Saint-Paterne Fresnay-sur-Sarthe
2^{ème} circonscription	Bouloire	Bouloire	Bouloire
	Le Grand-Lucé	Le Grand-Lucé	
	Montfort le Rotrou	Montfort le Gesnois	Montfort le Gesnois
	Saint-Calais	Saint-Calais	
	Le Mans 3	Le Mans Est	Le Mans Ville Est
		Le Mans Sud	Le Mans Est Campagne
			Le Mans Sud-Est Le Mans Sud-Ouest
3^{ème} circonscription	La Chartre sur le Loir	La Chartre sur le Loir	La Chartre sur le Loir
	Château du Loir	Château du Loir	Château du Loir
	Ecommoy	Ecommoy	Ecommoy
	La Flèche	La Flèche	La Flèche
	Le Lude	Le Lude	Le Lude
	Malicorne –sur-Sarthe	Malicorne –sur-Sarthe	
	Mayet	Mayet	Mayet
	Pontvallain	Pontvallain	Pontvallain
			Le Grand Lucé Saint-Calais
4^{ème} circonscription	Brûlon	Brûlon	Brûlon
	Loué	Loué	Loué
	Sablé-sur-Sarthe	Sablé-sur-Sarthe	Sablé-sur-Sarthe
	La Suze-sur-Sarthe	La Suze-sur-Sarthe	La Suze-sur-Sarthe
	Le Mans 2	Le Mans Sud-Ouest	
		Le Mans Sud-Est	Le Mans Ouest
			Allonnes Malicorne-sur-Sarthe
5^{ème} circonscription	Bonnétable	Bonnétable	Bonnétable
	La Ferté-Bernard	La Ferté-Bernard	La Ferté-Bernard
	La Fresnaye-sur-Chédouët	La Fresnaye-sur-Chédouët	La Fresnaye-sur-Chédouët
	Fresnay-sur-Sarthe	Fresnay-sur-Sarthe	
	Mamers	Mamers	Mamers
	Marolles les Braults	Marolles les Braults	Marolles les Braults
	Montmirail	Montmirail	Montmirail
	Saint-Paterne	Saint-Paterne	
	Tuffé	Tuffé	Tuffé
	Vibraye	Vibraye	Vibraye
			Ballon Le Mans Nord-Campagne Le Mans Nord- Ville
Ensemble	33 cantons	36 cantons	40 cantons

ANNEXE L 3

LES DÉPUTÉ(E)S DE LA SARTHE DE 1945 À 2007

Rappel : de 1945 à 1956, les élections se déroulent, à la proportionnelle, dans le cadre d'un scrutin de liste départementale. De 1958 à 2007, les élections se déroulent dans le cadre d'un scrutin uninominal majoritaire, sauf en 1986 (application de la proportionnelle sur la base d'un scrutin de liste départementale) ; le département est découpé en 5 circonscriptions législatives – voir supra : annexes L 1 et L 2.

Élections	Députés hommes	Députées femmes
Octobre 1945	M. LETOURNEAU (MRP) M. PINEAU (SFIO) M. LEDRU (SFIO) M. d'ARGENLIEU (DVD)	Mme OYON (SFIO)
Juin 1946	M. LETOURNEAU (MRP) M. DUFOREST (MRP) M. PINEAU (SFIO) M. LEDRU (SFIO) M. MANCEAU (PCF)	
Novembre 1946	M. LETOURNEAU (MRP) M. DUFOREST (MRP) M. PINEAU (SFIO) M. MANCEAU (PCF) M. LEFEVRE-PORTALIS (DVD)	
Juin 1951	M. LETOURNEAU (MRP) M. PINEAU (SFIO) M. MANCEAU (PCF) M. DRONNE (RPF) M. GAUBERT (RPF)	
Janvier 1956	M. PINEAU (SFIO) M. MANCEAU (PCF) M. DRONNE (RPF) M. GOUSSU (DVD) M. BONE (UDCA)	
Novembre 1958	M. CHAPALAIN (UNR)-1 ^{ère} circ. M. POIGNANT (DVG)-2 ^{ème} circ. M. DRONNE (UNR)-3 ^{ème} circ. M. LE THEULE (UNR)-4 ^{ème} circ. M. d'AILLIÈRES (DVD)-5 ^{ème} circ.	
Novembre 1962	M. CHAPALAIN (UNR)-1 ^{ère} circ. M. MANCEAU (PCF)-2 ^{ème} circ. M. FOUET (RAD.)-3 ^{ème} circ. M. LE THEULE (UNR)-4 ^{ème} circ. M. d'AILLIÈRES (DVD)-5 ^{ème} circ.	

Élections	Députés Hommes	Députées Femmes
Mars 1967	M. CHAPALAIN (UDR)-1 ^{ère} circ. M. MANCEAU (PCF)-2 ^{ème} circ. M. FOUET (FGDS)-3 ^{ème} circ. M. LE THEULE (UNR)-4 ^{ème} circ. M. d'AILLIÈRES (DVD)-5 ^{ème} circ.	
Juin 1968	M. CHAPALAIN (UDR)-1 ^{ère} circ. M. CHAUMONT (UDR)-2 ^{ème} circ. M. DRONNE (CDP)-3 ^{ème} circ. M. LE THEULE (UNR)-4 ^{ème} circ. M. d'AILLIÈRES (DVD)-5 ^{ème} circ.	
Mars 1973	M. CHASSEGUET (URP)-1 ^{ère} circ. M. CHAUMONT (URP)-2 ^{ème} circ. M. DRONNE (DVD)-3 ^{ème} circ. M. LE THEULE (URP)-4 ^{ème} circ. M. d'AILLIÈRES (DVD)-5 ^{ème} circ.	
Mars 1978	M. CHASSEGUET (RPR)-1 ^{ère} circ. M. BOULAY (PCF)-2 ^{ème} circ. M. de MAIGRET (DVD)-3 ^{ème} circ. M. LE THEULE (RPR)-4 ^{ème} circ. M. GASCHER(RPR)-5 ^{ème} circ.	
Juin 1981	M. CHASSEGUET (UNM)-1 ^{ère} circ. M. DOUYÈRE (PS)-2 ^{ème} circ. M. G-M CHAUVEAU (PS)-3 ^{ème} circ. M. FILLON (UNM)-4 ^{ème} circ. M. GASCHER(UNM)-5 ^{ème} circ.	
Mars 1986	M. CHASSEGUET (UNM) M. DOUYÈRE (PS) M. G-M CHAUVEAU (PS). M. FILLON (UNM) M. BOLLENGIER-STRAGIER(UNM)	
Juin 1988	M. CHASSEGUET (UNM)-1 ^{ère} circ. M. DOUYÈRE (PS)-2 ^{ème} circ. M. G-M CHAUVEAU (PS)-3 ^{ème} circ. M. FILLON (UNM)-4 ^{ème} circ. M. BOULARD (PS)-5 ^{ème} circ.	Suppléante : Mme LOISEAU
Mars 1993	M. HELLIER (UDF)-1 ^{ère} circ. M. GEVEAUX (RPR)-2 ^{ème} circ. M. JOLY (RPR)-3 ^{ème} circ. M. FILLON (RPR)-4 ^{ème} circ. M. GASCHER (DVD)-5 ^{ème} circ.	Suppléante : Mme MORTIER Suppléante : Mme LEPRINCE
Juin 1997	M. HELLIER (UDF)-1 ^{ère} circ. M. DOUYÈRE (PS)-2 ^{ème} circ. M. G-M CHAUVEAU (PS)- 3 ^{ème} circ. M. FILLON (RPR)-4 ^{ème} circ. M. BOULARD (PS)-5 ^{ème} circ.	Suppléante : Mme MORTIER

Élections	Députés Hommes	Députées Femmes
Juin 2002	1 ^{ère} circ. : M. HELLIER (UMP) 2 ^{ème} circ.: M. GEVEAUX (UMP) 3 ^{ème} circ. : - 4 ^{ème} circ. : M. FILLON (UMP) 5 ^{ème} circ. : M. LE MENER (UMP)	Suppl : Mme LABRETTE-M. Suppl : Mme CAMINATI Titul : Mme PAVY- UMP
Juin 2007	1 ^{ère} circ. : - 2 ^{ème} circ. :- 3 ^{ème} circ. : - 4 ^{ème} circ. : M. FILLON (UMP) 5 ^{ème} circ. : M. LE MENER (UMP)	Titul : Mme LABRETTE-UMP Titul : Mme KARAMANLI-PS Titul : Mme PAVY-UMP

ANNEXE L 4
**LES FEMMES SARTHOISES DANS LES COMMISSIONS DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE**

I - En 1945 : Il existe 17 commissions à l'Assemblée nationale :

- Commission de la Constitution
- Commission des Affaires économiques, douanes et conventions commerciales
- Commission des Affaires étrangères
- Commission de l'Agriculture et du ravitaillement
- Commission de la Défense nationale
- Commission de l'Éducation nationale, des Beaux-Arts, de la jeunesse, des sports et des loisirs
- Commission de l'Équipement national et de la production
- Commission de la Famille, de la population et de la santé publique
- Commission des Finances et du contrôle budgétaire
- Commission de l'Intérieur, de l'Algérie, de l'administration générale, départementale et communale
- Commission de la Justice et de la législation générale
- Commission des Moyens de communication et des PTT
- Commission des Pensions civiles et militaires, des victimes de guerre et de la répression
- Commission de la Presse, de la radio et du cinéma
- Commission de la Reconstruction et des dommages de guerre
- Commission des Territoires d'Outre-mer
- Commission du Travail et de la sécurité sociale.

Madame Marie OYON est membre de trois commissions :

- la commission des Pensions civiles et militaires et des victimes de la guerre et de la répression
- la commission de l'Agriculture et du ravitaillement
- la commission de de la Famille, de la population et de la santé publique.

II - En 2002 : Il existe 6 commissions permanentes à l'Assemblée nationale :

- Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales
- Commission des Affaires étrangères
- Commission de la Défense nationale et des forces armées
- Commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République
- Commission des Finances, de l'économie générale et du plan
- Commission de la Production et des échanges

Madame PAVY est membre de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de juin 2002 à mai 2004, puis membre de la commission des Finances, de l'économie générale et du plan de mai 2004 à juin 2007.

III - En 2007 : Il existe 6 commissions à l'Assemblée nationale ; ce nombre a été porté à 8 à l'occasion de la révision constitutionnelle du 28 juillet 2008. Cette modification qui a pris effet à compter du **1^{er} juillet 2009** a entraîné une réaffectation des député(e)s dans les commissions.

En 2007, les commissions demeurent au nombre de six, mais la commission de la Production et des échanges change de nom et devient Commission des Affaires économiques, de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

À compter du 1^{er} juillet 2009, les commissions sont les suivantes :

- Commission des Affaires culturelles et de l'éducation
- Commission des Affaires sociales
- Commission des Affaires étrangères
- Commission de la Défense nationale et des forces armées
- Commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République
- Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire
- Commission des Affaires économiques
- Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Au cours de la législature 2007-2012 :

Madame PAVY est membre de la commission des Finances en 2007 et le demeure après la modification du 1^{er} juillet 2009.

Madame KARAMANLI est membre de la commission des Lois en 2007 et le demeure après la modification du 1^{er} juillet 2009.

Madame LABRETTE-MÉNAGER est membre de la commission des Affaires économiques, de l'environnement et de l'aménagement du territoire en 2007 ; en 2009, elle devient membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire au sein de laquelle elle occupe le poste de vice-présidente.

ANNEXE L 5
ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
ET DE SA
RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DE 1958 À 2007

Dates	Nombre total De député(e)s	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%
1958	579	571	98,6 %	8	1,4 %
1962	482	474	98,3 %	8	1,7 %
1967	487	476	97,7 %	11	2,3 %
1968	487	479	98,4 %	8	1,6 %
1973	490	482	98,4 %	8	1,6 %
1978	491	471	95,9 %	20	4,1 %
1981	491	465	94,7 %	26	5,3 %
1986	577	543	94,1 %	34	5,9 %
1988	577	544	94,3 %	33	5,7 %
1993	577	542	93,9 %	35	6,1 %
1997	577	514	89,1 %	63	10,9 %
2002	577	506	87,7 %	71	12,3 %
2007	577	470	81,5 %	107	18,5 %

ANNEXE L 6

**NOMBRE ET POURCENTAGE DE DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU
DES FEMMES DÉPUTÉES DE 1945 À 2007**

ÉLECTIONS	Dépts sans Aucune F députée		Dépts avec 1 F députée		Dépts avec 2 F députées		Dépts avec 3 F députées		Dépts avec plus de 3 F députées	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Octobre 1945	73/90	81%	13/90	15%	Aucun	-	3/90	3%	1/90	1%
Juin 1946	74/90	82%	12/90	14%	2/90	2%	1/90	1%	1/90	1%
Novembre 1946	77/90	86%	8/90	9%	3/90	3%	Aucun	-	2/90	2%
Juin 1951	79/90	88%	7/90	8%	2/90	2%	1/90	1%	1/90	1%
Janvier 1956	81/90	90%	6/90	7%	1/90	1%	1/90	1%	1/90	1%
Novembre 1958	84/90	93%	6/90	7%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
Novembre 1962	82/90	91%	8/90	9%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
Mars 1967	87/95	92%	7/95	7%	1/95	1%	Aucun	-	Aucun	-
Juin 1968	87/95	92%	8/95	8%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
Mars 1973	87/95	92%	8/95	8%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
Mars 1978	80/96	83%	12/96	13%	2/96	2%	2/96	2%	Aucun	-
Juin 1981	77/96	80%	14/96	15%	4/96	4%	Aucun	-	1/96	1%
Mars 1986	71/96	74%	19/96	20%	5/96	5%	1/96	1%	Aucun	-
Juin 1988	71/96	74%	20/96	21%	3/96	3%	2/96	2%	Aucun	-
Mars 1993	72/96	75%	18/96	19%	4/96	4%	2/96	2%	Aucun	-
Mai/Juin 1997	55/96	57%	28/96	29%	6/96	6%	5/96	5%	2/96	2%
Juin 2002	58/96	61%	24/96	25%	10/96	10%	2/96	2%	2/96	2%
Juin 2007	42/96	44%	32/96	33%	13/96	13%	5/96	5%	4/96	4%

ANNEXE L 7
HISTORIQUE DES CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN
SARTHE ET DE
SA RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DE 1945 À 2007

Date	Nb de sièges			Nb total de candidats			Candidats Hommes						Candidats Femmes					
	T	S	Ens	T	S	Ens	Titulaires		Suppléants		Ensemble		Titulaires		Suppléants		Ensemble	
							Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1945	5		5	30		30	26	87%			26	87%	4	13%			4	13%
06/1946	5		5	30		30	25	83%			25	83%	5	17%			5	17%
11/1946	5		5	25		25	21	84%			21	84%	4	16%			4	16%
1951	5		5	30		30	27	90%			27	90%	3	10%			3	10%
1956	5		5	50		50	46	92%			46	92%	4	8%			4	8%
1958 ¹	5	5	10	24	24	48	24	100%	24	100%	48	100%	-	-	-	-	-	-
1962	5	5	10	22	22	44	22	100%	22	100%	44	100%	-	-	-	-	-	-
1967	5	5	10	19	19	38	19	100%	19	100%	38	100%	-	-	-	-	-	-
1968	5	5	10	24	24	48	24	100%	22	92%	46	96%	-	-	2	8%	2	4%
1973	5	5	10	27	27	54	25	93%	25	93%	50	93%	2	7%	2	7%	4	7%
1978	5	5	10	37	37	74	33	89%	28	76%	61	82%	4	11%	9	24%	13	18%
1981	5	5	10	23	23	46	20	87%	19	83%	39	85%	3	13%	4	17%	7	15%
1986 ²	5		5 ³	25	10	35	21	84%	8	80%	29	83%	4	16%	2	20%	6	17%
1988 ⁴	5	5	10	23	23	46	20	87%	18	78%	38	83%	3	13%	5	22%	8	17%
1993	5	5	10	44	44	88	41	93%	31	70%	72	82%	3	7%	13	30%	16	18%
1997	5	5	10	50	50	100	43	86%	27	54%	70	70%	7	14%	23	46%	30	30%
2002	5	5	10	64	64	128	41	63%	39	61%	80	62%	23	37%	25	39%	48	38%
2007	5	5	10	64	64	128	38	59%	41	64%	79	62%	26	41%	23	36%	49	38%

¹ De 1945 à 1956, les élections se déroulent au scrutin de liste départementale avec attribution des sièges selon la règle de la proportionnelle ; il n'y a pas de suppléants. En 1958 est institué le scrutin majoritaire uninominal et sont institués les suppléants. La Sarthe est découpée en 5 circonscriptions et les candidatures sont des tandems Titulaire/suppléant.

² En 1986 est institué un scrutin de liste départementale avec attribution des sièges selon la règle de la proportionnelle ; chaque liste de candidatures comporte 7 noms : les 5 premiers concernent les candidats titulaires ; les 2 derniers correspondent aux candidats suppléants.

³ Il n'y a pas un nombre de sièges suppléants directement déterminé ; il n'y a que des listes comportant 7 noms pour 5 sièges titulaires...

⁴ En 1988 : retour au scrutin majoritaire uninominal, par circonscription avec binôme titulaire/suppléant.

ANNEXE L 8
HISTORIQUE DES CANDIDATURES FÉMININES SARTHOISES AUX ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES
DE 1945 À 2007 SELON LEUR ORIENTATION POLITIQUE

Par "modérés", nous entendons les candidats présentés sous diverses étiquettes, souvent qualifiées de "Divers droite" dont l'étiquette MRP dans les années d'après-guerre. À compter de 1973, les modérés sont inclus soit dans les mouvements gaullistes (ex : RI, UDF...), soit dans les "divers".

A – ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : CANDIDATURES FÉMININES TITULAIRES

(avec rappel du nombre de femmes élues)

Dates	Parti socialiste	Parti Communiste + MGP	Mouvements gaullistes	Modérés	Mouvements écologistes	Extrême gauche	Extrême droite	Divers	total
1945	1	1	-	1	-	-	-	1	4
1946 Juin	1	1	-	1	-	-	-	2	5
1946 nov	1	1	-	1	-	-	-	1	4
1951	1	1	-	-	-	-	-	1	3
1956	1	1	-	1	-	-	-	1	4
1958	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1962	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1967	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1968	-	-	-	-	-	-	-	-	-
s/total	5	5	-	4	-	-	-	6	20
Nb de F élues	1 (en 1945)	0	0	0	0	0	0	0	1
1973	-	-	-	-	-	2	-	-	2
1978	-	-	-	-	-	3	1	-	4
1981	-	-	-	-	-	3	-	-	3
1986	1	1	-	-	-	1	1	-	4
1988	1	1	-	-	-	-	1	-	3
s/total	2	2	-	-	-	9	3	-	16
Nb de F élues	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1993	-	1	-	-	-	-	-	2	3
1997	1	2	-	-	2	-	-	2	7
2002	1	2	1	-	4	4	4	7	23
2007	3	3	2	-	3	4	3	8	26
s/total	5	8	3	-	9	8	7	19	59
Nb de F élues	1 (en 2007)		3 (1 en 2002) (2 en 2007)	0	0	0	0	0	4
Total candidates	13	15	3	4	9	17	10	25	96
Total élues	2	0	3	0	0	0	0	0	5

Annexe L 8 (suite)

B – ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : CANDIDATURES FÉMININES SUPPLÉANTS

(avec rappel du nombre de femmes élues)

Par "modérés", nous entendons les candidats présentés sous diverses étiquettes, souvent qualifiées de "Divers droite" dont l'étiquette MRP dans les années d'après-guerre. À compter de 1973, les modérés sont inclus soit dans les mouvements gaullistes (ex : RI, UDF...), soit dans les "divers".

Dates	Parti socialiste	Parti Communiste + MGP	Mouvements gaullistes	Modérés	Mouvements écologistes	Extrême gauche	Extrême droite	Divers	total
1945									
1946 Juin									
1946 nov									
1951									
1956									
1958	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1962	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1967	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1968	-	-	1	-	-	1	-	-	2
s/total	-	-	1	-	-	1	-	-	2
Nb de F élues	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1973	1	-	-	-	-	-	-	1	2
1978	1	1	-	-	-	5	2	-	9
1981	-	1	-	-	-	2	-	1	4
1986	-	1	1	-	-	-	-	-	2
1988	1	1	-	-	-	1	2	-	5
s/total	3	4	1	-	-	8	4	2	22
Nb de F élues	1 (en 1988)	0	0	0	0	0	0	0	1
1993	2	-	1	-	2	4	1	3	13
1997	-	2	1	-	9	4	3	4	23
2002	2	3	4	-	5	1	3	7	25
2007	1	3	1	-	4	4	5	5	23
s/total	5	8	7	-	20	13	12	19	84
Nb de F élues	0	0	5¹	0	0	0	0	0	5
Total candidates	8	12	9	0	20	22	16	21	108
Total élues	1	0	5	0	0	0	0	0	6

¹ Soit : 2 en 1993 ; 1 en 1997 ; 2 en 2002.

Annexe L 8 (suite et fin)

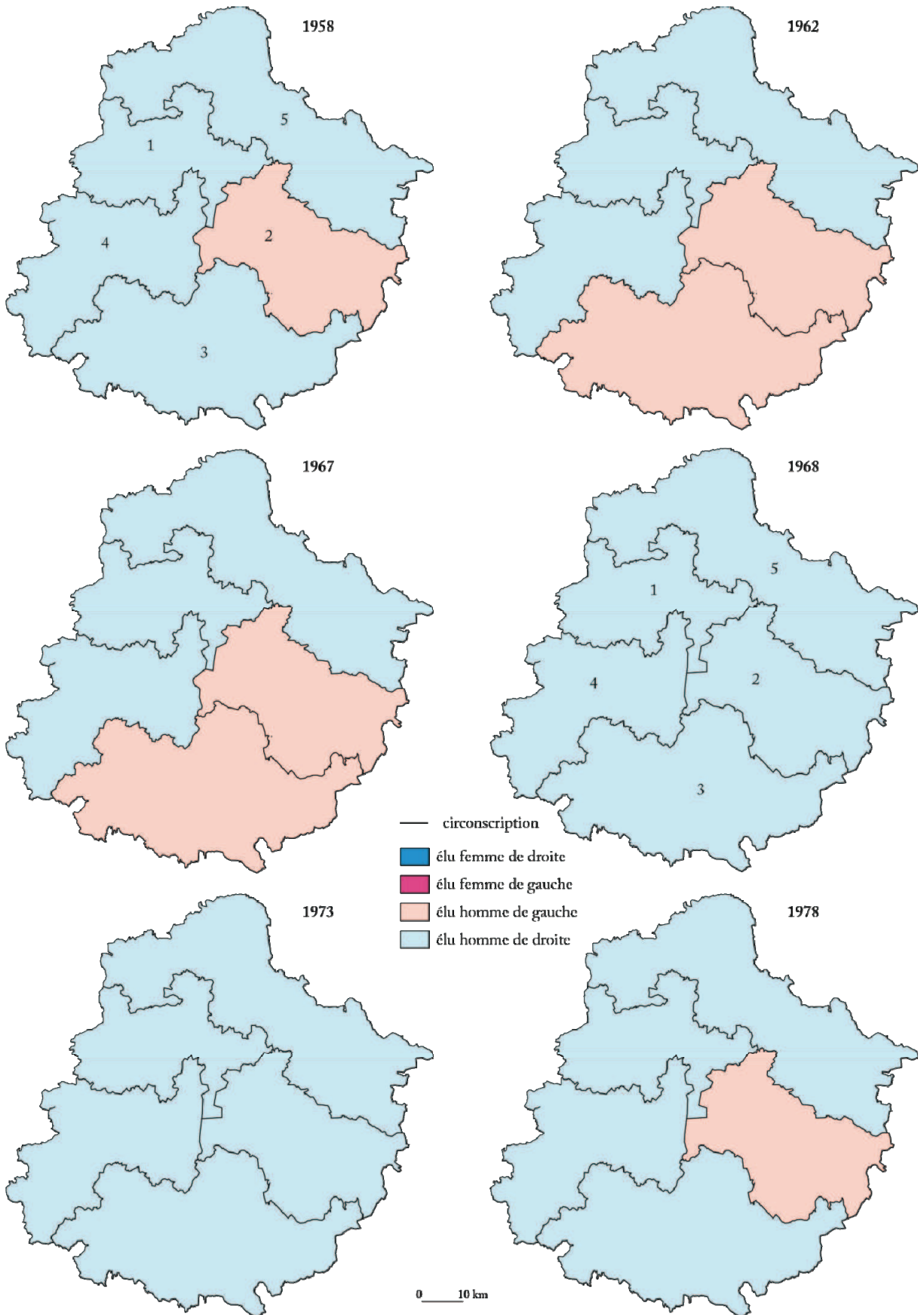
C – ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : ENSEMBLE DES CANDIDATURES FÉMININES TITULAIRES + SUPPLÉANTS

(avec rappel du nombre de femmes élues)

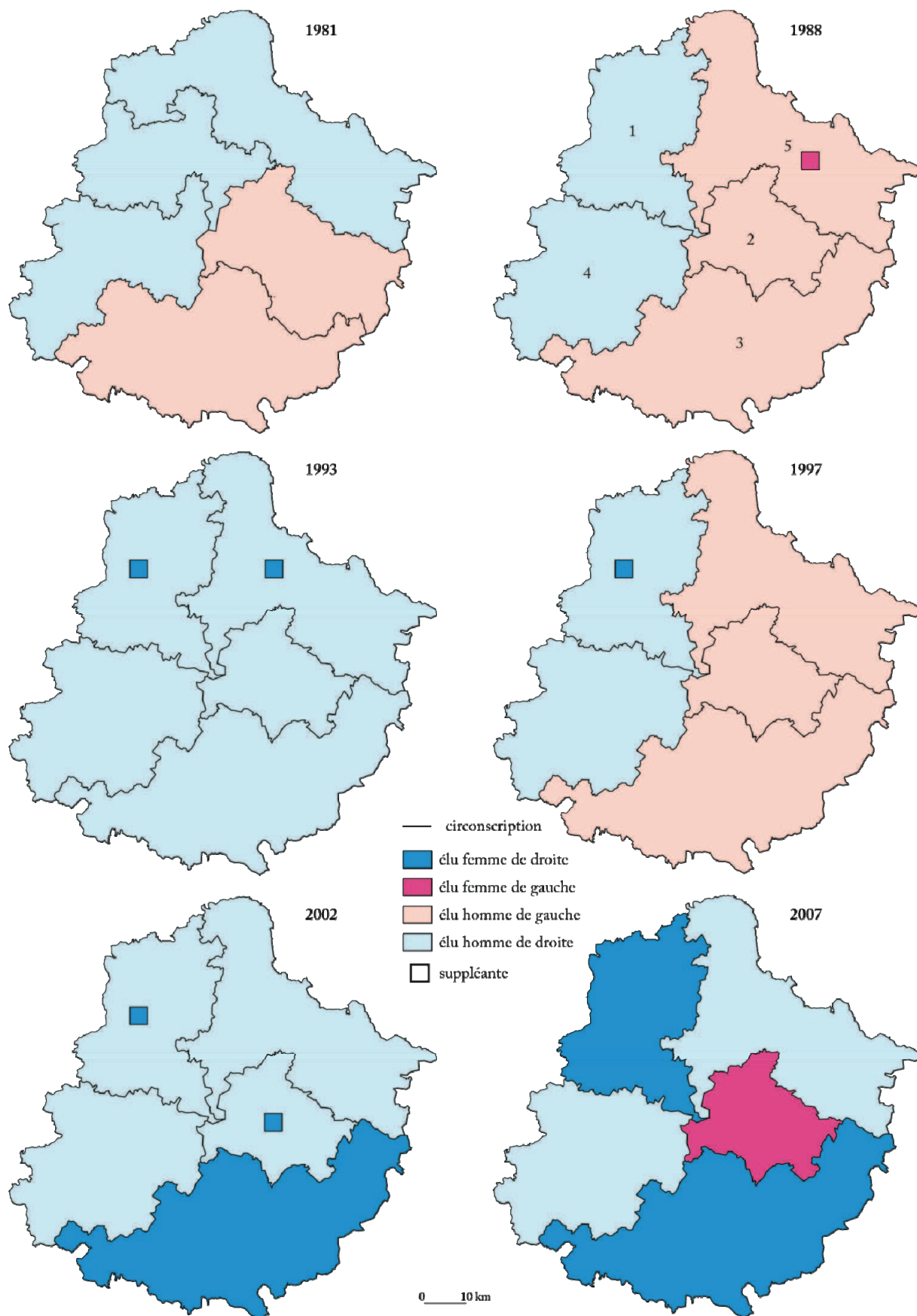
Par "modérés", nous entendons les candidats présentés sous diverses étiquettes, souvent qualifiées de "Divers droite" dont l'étiquette MRP dans les années d'après-guerre. À compter de 1973, les modérés sont inclus soit dans les mouvements gaullistes (ex : RI, UDF...), soit dans les "divers".

Dates	Parti socialiste	Parti Communiste+MGP	Mouvements gaullistes	Modérés	Mouvements écologistes	Extrême gauche	Extrême droite	Divers	total
1945	1	1	-	1	-	-	-	1	4
1946 Juin	1	1	-	1	-	-	-	2	5
1946 nov	1	1	-	1	-	-	-	1	4
1951	1	1	-	-	-	-	-	1	3
1956	1	1	-	1	-	-	-	1	4
1958	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1962	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1967	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1968	-	-	1	-	-	1	-	-	2
s/total	5	5	1	4	-	1	-	6	22
Nb de F élues	1	0	0	0	0	0	0	0	1
1973	1	-	-	-	-	2	-	1	4
1978	1	1	-	-	-	8	3	-	13
1981	-	1	-	-	-	5	-	1	7
1986	1	2	1	-	-	1	1	-	6
1988	2	2	-	-	-	1	3	-	8
s/total	5	6	1	-	-	17	7	2	38
Nb de F élues	1	0	0	0	0	0	0	0	1
1993	2	1	1	-	2	4	1	5	16
1997	1	4	1	-	11	4	3	6	30
2002	4	5	5	-	9	5	7	14	49
2007	4	6	3	-	7	8	8	13	49
s/total	11	16	10	-	29	21	19	38	144
Nb de F élues	1	0	8	0	0	0	0	0	9
Total candidates	21	27	12	4	29	39	26	46	204
Total élues	3	0	8	0	0	0	0	0	11

ANNEXE L 9 : Hommes et Femmes élu(e)s à l'Assemblée nationale – 1959/1978



ANNEXE L 10 : Hommes et Femmes élu(e)s à l'Assemblée nationale – 1981/2007



ANNEXE S 1

PRÉSENTATION DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES INTERVENUES DE 1946 À 2004

1) La circonscription électorale.

En matière de représentation parlementaire, les constitutionnalistes distinguent deux types de régimes : le régime du monocamérisme (ou monocaméralisme) dans lequel les citoyens sont représentés au sein d'une seule chambre et le régime du bicamérisme (ou bicaméralisme) dans lequel la représentation des citoyens est assurée dans le cadre de deux chambres (parfois appelées respectivement " Chambre haute " et " Chambre basse"). La France est traditionnellement un pays de bicamérisme puisque depuis 1789, sur les seize constitutions qu'elle a connues¹, trois seulement ont prévu une seule chambre (et sur ces trois constitutions, une – celle de 1793 – n'a même jamais été appliquée)...².

S'agissant de la période écoulée depuis 1945, il convient de noter que sous la IV^e République, la deuxième chambre prévue par la Constitution du 21 octobre 1946 est dénommée Conseil de la République. Toutefois, par le vote d'une résolution en date du 16 décembre 1948, les membres du Conseil de la République (re)prennent le titre de sénateurs, la chambre conservant son appellation de Conseil de la République. En 1958, la Constitution de la V^e République redonne à la deuxième chambre son nom de Sénat. Dans un souci de simplicité, nous nous permettons dans notre thèse, de parler des " élections sénatoriales " pour désigner toutes les élections à la chambre haute intervenues pendant la période 1985/2010.

S'agissant de la circonscription électorale, les élections sénatoriales se déroulent dans le cadre du département. Sous la IV^e République, les sénateurs sont élus pour six ans et le Sénat est renouvelable par moitié tous les trois ans (Rappelons que pour les premières élections sénatoriales du 8 décembre 1946, des dispositions particulières avaient été prévues)³. Sous la V^e République, les sénateurs sont élus pour 9 ans et le Sénat est renouvelable par tiers tous les trois ans. Cependant les sénateurs élus en 2004 sont les derniers à accomplir un mandat de 9 ans, la durée du mandat ayant été réduite de 9 à 6 ans par la loi du 30 juillet 2003 qui prévoit que cette disposition s'applique à compter du renouvellement de septembre 2008.

2) Le nombre d'élections sénatoriales et les modes de scrutin.

Compte-tenu des règles de durée et de renouvellement des mandats ainsi que des modifications institutionnelles intervenues en 1958, la Sarthe a été concernée par dix élections sénatoriales générales

¹ Maurice DUVERGER, *Les constitutions de la France*, Paris, PUF, Ed.1964 (8^{em} édition), Coll. Que Sais-je ?.

² Les trois constitutions monocaméristes sont celles de 1791, 1793 et de 1848.

³ Voir supra p. 66.

de 1946 à 2008. À l'exception des élections du 8 décembre 1946 régies par un mode de scrutin particulier¹, le mode de scrutin n'a pas varié dans notre département. En effet, le département disposant de trois sièges de sénateurs (chiffre demeuré inchangé depuis la III^e République) le mode de scrutin applicable est celui du scrutin uninominal (candidature individuelle) ou plurinominal (plusieurs candidatures, dans la limite de trois, sur une liste commune) majoritaire à deux tours. Il s'agit d'un scrutin au suffrage universel indirect, en ce sens que les sénateurs sont élus par un collège composé de délégué(e)s appelé(e)s " Grands Électeurs " eux-mêmes élus soit au suffrage universel direct (les députés, conseillers généraux et conseillers régionaux) soit au suffrage universel indirect (c'est le cas des délégués élus à cet effet par les conseils municipaux)². Comme l'Assemblée nationale, le Sénat vote les lois, le budget de l'État et contrôle l'action du gouvernement.

- 3) Les résultats des élections sénatoriales en termes d'élus Hommes et d'élues Femmes sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Date élections	Situation en Sarthe					Situation niveau national ³
	Nb tot sénateurs	Nb sénateurs Hommes	% sénateurs Hommes	Nb sénatrices Femmes	% sénatrices Femmes	% sénatrices Femmes
8 décembre 1946	3	2	66,7 %	1	33,3 %	7,0 %
7 novembre 1948	3	3	100 %	0	0,0 %	3,9 %
18 mai 1952	3	3	100 %	0	0,0 %	2,9 %
8 juin 1958	3	3	100 %	0	0,0 %	1,9 %
26 avril 1959	3	3	100 %	0	0,0 %	1,6 %
22 septembre 1968	3	3	100 %	0	0,0 %	1,8 %
25 septembre 1977	3	3	100 %	0	0,0 %	1,7 %
28 septembre 1986	3	3	100 %	0	0,0 %	2,8 %
24 septembre 1995	3	3	100 %	0	0,0 %	5,6 %
26 septembre 2004	3	3	100 %	0	0,0 %	16,9 %

¹ Voir la description de ce mode de scrutin et ses conséquences concernant l'élection d'une sénatrice sarthoise, dans les développements de notre thèse en page 66 et suivantes.

² Voir annexe S 2, infra p. 406.

³ Les chiffres au plan national sont ceux qui figurent dans le livre de Catherine ACHIN et Sandrine LEVEQUE, *Femmes en politique*, Paris, Ed. La Découverte, Coll. Repères, Tableau p. 69.

ANNEXE S 2

PRÉSENTATION DES ÉLECTIONS DES GRANDS ÉLECTEURS/ÉLECTRICES DU COLLÈGE ÉLECTORAL CHARGÉ D'ÉLIRE LES SÉNATEURS DE 1946 À 2004

Le collège électoral chargé d'élire les sénateurs se compose de membres de droit (députés, conseillers généraux et conseillers régionaux) et de membres élus spécialement à cet effet par les conseils municipaux, sauf pour la première élection intervenue le 8 décembre 1946. Pour cette première élection, les grands électeurs non membres de droit du " collège sénatorial " ont été élus au suffrage universel direct¹.

L'examen des archives concernant ces élections nous a permis de dresser le tableau suivant :

Dates élections sénatoriales	Dates élections des GE	Nb Total GE	Nb Femmes GE	% Femmes GE
08/12/1946	24/11/1946	846	57	6,7 %
07/11/1948	17/10/1948	1083	19	1,8 %
18/05/1952	27/04/1952	1084	24	2,2 %
08/06/1958	11/05/1958	1076	15	1,4 %
26/04/1959	05/04/1959	1147	23	2,0 %
22/09/1968	01/09/1968	1199	25	2,1 %
25/09/1977	04/09/1977	1274	103	8,1 %
28/09/1986	07/09/1986	1339	185	13,8 %
24/09/1995	03/09/1995	1393	269	19,3 %
26/09/2004	02/07/2004	1420	392	27,6 %

Remarque : On observe que pour les neuf élections intervenues entre 1946 et 1995, le délai séparant la date d'élection des grands électeurs (colonne 2 du tableau) précédait de quelques semaines la date de réunion du collège chargé de procéder à l'élection des sénateurs (colonne 1 du tableau). Pour l'élection intervenue en 2004, on relève que l'écart entre ces deux dates atteint presque trois mois. Ce changement a été explicité par un communiqué du ministère de l'Intérieur, de la sécurité

¹ Cette élection n'a d'ailleurs pas été nécessairement bien comprise (ou « assimilée ») par les électeurs eux-mêmes qui, très souvent appelés aux urnes depuis avril 1945 ne saisissaient pas très bien à quoi elle correspondait, ainsi qu'en témoigne cette observation notée dans un rapport de Renseignements Généraux en date du 22 novembre 1946 adressé au préfet de la Sarthe "(...) en règle générale les électeurs comprennent mal le but et le mécanisme de l'élection à laquelle ils sont conviés(...)" et le correspondant de conclure " On note également un désintéressement de plus en plus grand de la part des électeurs pour les questions électorales" Source : Archives départementales de la Sarthe, 1278 W 244.

publique et des libertés locales en date du 18 juin 2004 qui précise notamment : " Les prochaines élections sénatoriales se dérouleront le 26 septembre 2004 (...) Les conseils municipaux doivent préalablement désigner leurs délégués à ces élections. Depuis la loi du 10 mai 2004 (...) le délai minimum entre la réunion des conseils municipaux et l'élection des sénateurs a été porté à 6 semaines, contre 3 semaines auparavant. Cette extension (...) est apparue nécessaire pour permettre à toutes les catégories de grands électeurs de participer activement à la campagne électorale. Ainsi, alors que la désignation des délégués des conseils municipaux pouvait auparavant avoir lieu à la rentrée de septembre, elle doit cette année intervenir le dimanche 15 août. Afin d'éviter que les conseils municipaux n'aient à se réunir durant l'été, il a été décidé qu'ils seront convoqués, par arrêté préfectoral, le vendredi 2 juillet 2004 et pourront comme de coutume, tenir cette réunion le soir et transmettre leur procès-verbal à la préfecture aussitôt après le vote. (...) "¹ .

REMARQUE PARTICULIÈRE

LES ÉLECTIONS DES GRANDS ÉLECTEURS/ÉLECTRICES MEMBRES DU COLLÈGE ÉLECTORAL CHARGÉ D'ÉLIRE LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE.

La constitution du 4 octobre 1958 a prévu l'élection du Président de la République par un collège spécial dont la composition s'inspirait de celle prévue pour le collège chargé d'élire les sénateurs. Le collège chargé d'élire le Président de la République était en effet composé de membres de droit (députés, sénateurs et conseillers généraux) auxquels s'ajoutaient des membres élus par les conseils municipaux. L'élection présidentielle a eu lieu le 21 décembre 1958 ; elle avait été précédée de l'élection des grands électeurs/électrices intervenue le 7 décembre 1958 (soit deux semaines avant l'élection présidentielle elle-même).

En Sarthe, le collège électoral, composé de 674 grands électeurs comptait 14 femmes, soit 2,1% des membres du collège.

Au plan national, l'ensemble du collège représentait un total de 81764 grands électeurs/électrices.

¹ Source : [http :www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr), le 28 juin 2004 ;

Réf.URL : <http://discours.vie-publique.fr/notices/042000147.html> (consulté par nous le 06/08/2010)

ANNEXE S 3

LES SÉNATEURS ET SÉNATRICES DE LA SARTHE DE 1946 À 2004

Élections	Sénateurs	sénatrices
Décembre 1946	M. Jean de MONTGASCON (MRP) M. Max BOYER (SFIO)	Mme Marie OYON (SFIO)
Novembre 1948	M. Jean-Yves CHAPALAIN (RPF) M. Raymond DRONNE (RPF) ¹ M. Robert CHEVALLIER (RPF)	
Mai 1952	M. Jean-Yves CHAPALAIN (RPF) M. Philippe d'ARGENLIEU (RPF) M. Robert CHEVALLIER (RPF)	
Juin 1958	M. Jean-Yves CHAPALAIN (Républicain social) M. Philippe d'ARGENLIEU (Républicain social) M. Robert CHEVALLIER (Républicain social)	
Avril 1959	M. Philippe d'ARGENLIEU (UNR) M. Robert CHEVALLIER (UNR) M. François de NICOLAY (DVD : Indépendant) ²	
Septembre 1968	M. Fernand POIGNANT (SFIO) M. Jacques MAURY (CDP) M. Ladislav du LUART (DVD : RI)	
Septembre 1977	M. Jacques CHAUMONT (RPR) M. Michel d'AILLIÈRES (DVD) M. Roland du LUART (DVD)	
Septembre 1986	M. Jacques CHAUMONT (UNM) M. Michel d'AILLIÈRES (UNM) M. Roland du LUART (UNM)	
Septembre 1995	M. Jacques CHAUMONT (RPR) M. Marcel-Pierre CLÉACH (RPR) M. Roland du LUART (RPR)	
Septembre 2004	M. François FILLON (UMP) ³ M. Marcel-Pierre CLÉACH (UMP) M. Roland du LUART (UMP)	

¹ En 1951, M. Philippe d'ARGENLIEU remplace M. DRONNE qui démissionne suite à son élection à l'Assemblée nationale.

² En 1963, M. André BRUNEAU remplace M. de NICOLAY, décédé.

³ En septembre 2004, M. FILLON, ministre, est élu sénateur ; il opte pour la conservation de son poste ministériel ; son suppléant, M. Jean-Pierre CHAUVEAU, le remplace à partir du 1^{er} novembre 2004. En septembre 2005, M. CHAUVEAU démissionne et M. FILLON, qui n'est plus ministre, est élu sénateur ; il occupe ce poste jusqu'en juin 2007, date à laquelle, nommé Premier ministre, il démissionne ; M. CHAUVEAU, son suppléant, retrouve alors son poste de sénateur.

ANNEXE S 4

**ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE SÉNATEURS/TRICES ET DE SA
RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DE 1959 À 2008**

Dates	Nombre total de sénateurs	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%
1959	307	302	98,4 %	5	1,6 %
1962	274	269	98,2 %	5	1,8 %
1965	274	269	98,2 %	5	1,8 %
1968	283	278	98,2 %	5	1,8 %
1971	283	279	98,6 %	4	1,4 %
1974	283	276	97,5 %	7	2,5 %
1977	318	313	98,4 %	5	1,6 %
1980	316	309	97,8 %	7	2,2 %
1983	321	312	97,2 %	9	2,8 %
1986	321	312	97,2 %	9	2,8 %
1989	321	311	96,9 %	10	3,1 %
1992	321	305	95,0 %	16	5,0 %
1995	321	303	94,4 %	18	5,6 %
1998	321	302	94,1 %	19	5,9 %
2001	321	286	89,1 %	35	10,9 %
2004	331	275	83,1 %	56	16,9 %
2008	343	268	78,1 %	75	21,9 %

ANNEXE S 5

NOMBRE ET POURCENTAGE DE DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS AYANT ÉLU
DES FEMMES SÉNATRICES DE 1946 À 2008

<i>ÉLECTIONS</i>	<i>Dépts sans Aucune F sénatrice</i>		<i>Dépts avec 1 F sénatrice</i>		<i>Dépts avec 2 F sénatrices</i>		<i>Dépts avec 3 F sénatrices</i>		<i>Dépts avec plus de 3 F sénatrices</i>	
	<i>Nb</i>	<i>%</i>	<i>Nb</i>	<i>%</i>	<i>Nb</i>	<i>%</i>	<i>Nb</i>	<i>%</i>	<i>Nb</i>	<i>%</i>
<i>Décembre 1946</i>	79/90	88%	8/90	9%	2/90	2%	Aucun	-	1/90	1%
<i>Novembre 1948</i>	83/90	92%	5/90	6%	1/90	1%	Aucun	-	1/90	1%
<i>Mai 1952</i>	84/90	94%	3/90	3%	2/90	2%	Aucun	-	1/90	1%
<i>Juin 1958</i>	86/90	96%	4/90	4%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
<i>Avril 1959</i>	86/90	96%	3/90	3%	1/90	1%	Aucun	-	Aucun	-
<i>Septembre 1968</i>	90/95	95%	5/95	5%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
<i>Septembre 1977</i>	91/96	95%	5/96	5%	Aucun	-	Aucun	-	Aucun	-
<i>Septembre 1986</i>	89/96	93%	5/96	5%	2/96	2%	Aucun	-	Aucun	-
<i>Septembre 1995</i>	82/96	86%	10/96	10%	4/96	4%	Aucun	-	Aucun	-
<i>Septembre 2004</i>	67/96	70%	16/96	17%	7/96	7%	3/96	3%	3/96	3%
<i>Septembre 2008</i>	53/96	55%	26/96	27%	12/96	13%	3/96	3%	2/96	2%

ANNEXE S 6
HISTORIQUE DES CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES EN
SARTHE ET DE
LEUR RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DE 1946 À 2004

Date	Nb de sièges			Nb total de candidats			Candidats Hommes						Candidats Femmes					
	T	S	Ens	T	S	Ens	Titulaires		Suppléants		Ensemble		Titulaires		Suppléants		Ensemble	
							Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1946	3		3	4		4	4	100%			4	100%	-	-			-	-
1948	3		3	20		20	17	85%			17	85%	3	15%			3	15%
1952	3		3	18		18	17	94%			17	94%	1	6%			1	6%
1958	3		3	18		18	18	100%			18	100%	-	-			-	-
1959 ¹	3	3	6	14	14	28	14	100%	13	93%	27	96%	-	-	1	7%	1	3,5%
1968	3	3	6	13	13	26	13	100%	13	100%	26	100%	-	-	-	-	-	-
1977	3	3	6	15	15	30	15	100%	15	100%	30	100%	-	-	-	-	-	-
1986	3	3	6	10	10	20	8	80%	9	90%	17	85%	2	20%	1	10%	3	15%
1995	3	3	6	16	16	32	13	81%	15	94%	28	88%	3	19%	1	6%	4	12%
2004	3	3	6	17	17	34	14	82%	9	53%	23	68%	3	18%	8	47%	11	32%

¹ De 1946 à 1958, il n'existe pas de suppléants. Comme pour l'Assemblée nationale, les postes de suppléants sont créés avec l'entrée en vigueur de la Constitution de la V^e République.

ANNEXE S 7
HISTORIQUE DES CANDIDATURES FÉMININES SARTHOISES AUX ÉLECTIONS
SÉNATORIALES
DE 1946 À 2004 SELON LEUR ORIENTATION POLITIQUE

A – ÉLECTIONS SÉNATORIALES : CANDIDATURES FÉMININES TITULAIRES

(avec rappel du nombre de femmes élues)

Par "modérés", nous entendons les candidats présentés sous diverses étiquettes, souvent qualifiées de "Divers droite" dont l'étiquette MRP dans les années d'après-guerre. À compter de 1973, les modérés sont inclus soit dans les mouvements gaullistes (ex : RI, UDF...), soit dans les "divers".

dates	parti socialiste	parti communiste + mgp	mouvements gaullistes	modérés	mouvements écologistes	extrême gauche	extrême droite	divers	total
1946	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1948	1	1	-	1	-	-	-	--	3
1952	-	1	-	-	-	-	-	-	1
1958	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1959	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1968	-	-	-	-	-	-	-	-	-
s/tot	1	2	-	1	-	-	-	-	4
Nb F élues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1977	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1986	1	1							2
s/tot	1	1	-	-	-	-	-	-	2
Nb F élues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1995	-	3	-	-	-	-	-		3
2004	1	-	-	-	-	-	1	1	3
s/tot	1	3	-	-	-	-	1	1	6
Nb F élues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL Candidates	3	4	-	1	-	-	1	2	11
TOTAL F ÉLUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Remarque : Madame OYON qui a été conseillère de la République de 1946 à 1948 ne figure pas parmi les candidates et élues sarthoises sur notre tableau. En effet, elle n'a pas été candidate sur la liste départementale présentée par la SFIO sarthoise en 1946. Elle a été désignée au Conseil de la République par l'Assemblée nationale sur présentation du parti SFIO dans le cadre de la procédure spécifique concernant la composition du premier Conseil de la République élu en décembre 1946.

Annexe S 7 (suite)

B – ÉLECTIONS SÉNATORIALES : CANDIDATURES FÉMININES SUPPLÉANTS

(avec rappel du nombre de femmes élues)

Par "modérés", nous entendons les candidats présentés sous diverses étiquettes, souvent qualifiées de "Divers droite" dont l'étiquette MRP dans les années d'après-guerre. À compter de 1973, les modérés sont inclus soit dans les mouvements gaullistes (ex : RI, UDF...), soit dans les "divers".

dates	parti socialiste	parti communiste + mcp	mouvements gaullistes	modérés	mouvements écologistes	extrême gauche	extrême droite	divers	total
1946									
1948									
1952									
1958									
1959	-	1	-	-	-	-	-	-	1
1968	-	-	-	-	-	-	-	-	
s/tot	-	1	-	-	-	-	-		1
Nb F élues	-	-	-	-	-	-	-	-	
1977	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1986	1	-	-	-	-	-	-	-	1
s/tot	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Nb F élues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1995	--	-	-	-	-	-	-	1	1
2004	1	-	1	-	1	-	2	3	8
s/tot	1	-	1	-	1	-	2	4	9
Nb F élues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL Candidates	2	1	1	-	1	-	2	4	11
TOTAL F ÉLUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Annexe S 7 (suite et fin)

**C – ÉLECTIONS SÉNATORIALES : ENSEMBLE DES CANDIDATURES FÉMININES
TITULAIRES + SUPPLÉANTS**

(avec rappel du nombre de femmes élues)

Par "modérés", nous entendons les candidats présentés sous diverses étiquettes, souvent qualifiées de "Divers droite" dont l'étiquette MRP dans les années d'après-guerre. À compter de 1973, les modérés sont inclus soit dans les mouvements gaullistes (ex : RI, UDF...), soit dans les "divers".

dates	parti socialiste	parti communiste + mgp	mouvements gaullistes	modérés	mouvements écologistes	extrême gauche	extrême droite	divers	total
1946	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1948	1	1	-	1	-	-	-	-	3
1952	-	1	-	-	-	-	-	-	1
1958	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1959	-	1	-	-	-	-	-	-	1
1968	-	-	-	-	-	-	-	-	-
s/tot	1	3	-	1	-	-	-	-	5
Nb F élues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1977	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1986	2	1	-	-	-	-	-	-	3
s/tot	2	1	-	-	-	-	-	-	3
Nb F élues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1995	-	3	-	-	-	-	-	1	4
2004	2	-	1	-	1	-	3	4	11
s/tot	2	3	1	-	1	-	3	5	15
Nb F élues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL Candidates	5	5	1	1	1	-	3	6	22
TOTAL F ÉLUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXE E 1

PRÉSENTATION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES INTERVENUES DE 1952 À 2009

1) Un peu d'histoire...

Le traité de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) signé le 18 avril 1951 (entré en vigueur le 24 juillet 1952) prévoit une Assemblée Commune composée de 78 membres représentant les 6 pays membres et désignés par les parlements nationaux parmi leurs membres.

Les traités de Rome créant la Communauté Économique Européenne (CEE ou Marché Commun) et la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (ou Euratom) signés le 25 mars 1957 (entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1958) prévoient une Assemblée Parlementaire commune aux trois Communautés (CECA, CEE, EURATOM), composée de 142 membres élus également par les parlements nationaux et choisis parmi leurs membres.

En 1962, l'Assemblée Parlementaire déclare prendre le nom de Parlement européen, terme qui reste longtemps non reconnu par un certain nombre de pays, dont la France. Il est adopté officiellement dans le cadre de l'Acte Unique Européen du 28 février 1986 et la France en ratifiant cet Acte Unique reconnaît cette appellation.

En décembre 1974, au sommet de Paris, les neuf états membres de la CEE se mettent d'accord sur le principe de l'élection du Parlement européen au suffrage universel ; les discussions débouchent le 20 septembre 1976 sur un accord à Bruxelles qui prévoit que le Parlement européen sera élu au suffrage universel direct. La première élection a lieu le 10 juin 1979. La durée du mandat des députés européens est fixée à 5 ans.

2) La circonscription électorale, le nombre d'élections et les modes de scrutin.

En dépit d'une disposition prévoyant le principe d'un mode de scrutin identique dans les différents pays de la Communauté, chaque pays est, jusqu'à ce jour, demeuré libre de fixer les modalités du scrutin qui a cependant lieu à la même date dans tous les pays de la Communauté.

Sept élections européennes ont eu lieu au suffrage universel direct depuis 1979. En France, la détermination des circonscriptions électorales et les modalités du scrutin ont évolué dans le temps et peuvent être résumées comme suit :

Aux élections de 1979, 1984, 1989, 1994 et 1999 : la France constitue une circonscription électorale unique. Le vote a lieu au scrutin proportionnel sur la base de listes nationales.

Aux élections de 2004 et 2009, la France est divisée en 8 circonscriptions interrégionales, chacune d'elles regroupant plusieurs régions : chaque circonscription interrégionale constitue la circonscription au sein de laquelle est organisée l'élection des députés européens. Le nombre de sièges

de députés européens affectés à la France est réparti entre ces huit circonscriptions. Le tableau ci-après présente ces circonscriptions et la répartition des sièges.

Circonscription interrégionale (ou eurocirconscription)	Régions composant la circonscription interrégionale	Nombre de sièges pour l'élection de 2004	Nombre de Sièges pour l'élection de 2009
Ile-de-France	Ile-de-France	14	13
Nord-Ouest	Nord-Pas-de-Calais Basse-Normandie Haute-Normandie Picardie	12	10
Ouest	Pays de la Loire Bretagne Poitou-Charentes	10	9
Massif Central –Centre	Centre Limousin Auvergne	6	5
Sud-Ouest	Aquitaine Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon	10	10
Sud-Est	Provence-Alpes-Côted'Azur Rhône-Alpes Corse	13	13
Est	Franche-Comté Alsace Lorraine Bourgogne	10	9
Outre-Mer	DOM-TOM	3	3
Total		78	72

La région Pays de la Loire à laquelle appartient le département de la Sarthe dispose, on le voit, de 10 sièges en 2004 et de 9 sièges en 2009.

En application de la loi du 6 juin 2000, chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe : cette règle a été appliquée pour les élections européennes de 2004 et 2009.

3) Les résultats des élections européennes en termes d'élus Hommes et d'élues Femmes.

De 1952 à 1979, les députés européens ont été élus parmi les députés et sénateurs membres du parlement. Les élections avaient lieu chaque année. Aucune femme sarthoise n'ayant été élue députée ou sénatrice durant cette période, aucune n'a exercé de fonction de députée européenne.

Depuis 1979, l'élection a lieu au suffrage universel direct et ne s'est pas traduite par une modification de la situation : aucune femme sarthoise n'a été élue députée européenne.

On trouvera ci-après, en annexes E 3 (infra p. 424) et E 4 (infra p. 425) des indications sur l'évolution de la représentation féminine au sein du parlement européen.

ANNEXE E 2
LES FEMMES FRANÇAISES ÉLUES AU PARLEMENT EUROPÉEN DE 1979 À 2009

ÉLECTIONS DU 10 JUIN 1979 – LA FRANCE DISPOSE DE 81 SIÈGES

17 FEMMES SONT ÉLUES :

ÉLUES PS

Gisèle CHARZAT
Édith CRESSON
Yvette-M. FUILLET
Françoise GASPARD
Marie-Claude VAYSSADE
Yvette ROUDY

ÉLUES PC ET APP.

Danielle DE MARCH RONCO
Jacqueline HOFFMANN
Sylvie MAYER
Henriette POIRIER

ÉLUES RPR

Nicole CHOURAQUI
Marie-Madeleine DIENESCH
Louise WEISS

ÉLUES GROUPE LIBÉRAL ET DÉMOCRATIQUE

Marie-Jane PRUVOT
Christiane SCRIVENER
Simone VEIL

ÉLUES GROUPE PPE

Louise MOREAU

ÉLECTIONS DU 17 JUIN 1984 – LA FRANCE DISPOSE DE 81 SIÈGES

17 FEMMES SONT ÉLUES :

ÉLUES PS

Gisèle CHARZAT
Yvette FUILLET
Marie-Claude VAYSSADE
Nicole PERY
Colette GADIOUX
Marie-Noëlle LIENEMANN

ÉLUES PC ET APP.

Danielle DE MARCH RONCO
Jacqueline HOFFMANN

ÉLUES RPR-UDF

Nicole CHOURAQUI
Christiane SCRIVENER
Simone VEIL
Nicole FONTAINE
Anne-Marie DUPUY
Magdeleine ANGLADE
Jacqueline THOME-PATENOTRE
Simone MARTIN

ÉLUE FN

Martine LEHIDEUX

ÉLECTIONS DU 18 JUIN 1989 – LA FRANCE DISPOSE DE 81 SIÈGES

18 FEMMES SONT ÉLUES :

ÉLUES PS

Marie-Claude VAYSSADE
Nicole PERY
Martine BURON
Marie-Jo DENYS
Nora ZAIDI
Catherine TRAUTMANN

ÉLUES PC ET APP.

Sylviane AINARDI
Sylvie MAYER
Mireille ELMALAN

ÉLUES RPR-UDF

Michèle BARZACH
Michèle ALLIOT-MARIE

ÉLUES SUR UNE LISTE : CENTRE POUR L'EUROPE

Simone VEIL
Nicole FONTAINE

ÉLUE FN (Europe et patrie)

Martine LEHIDEUX

ÉLUES VERTS EUROPE ÉCOLOGIE

Solange FERNEX
Claire SCHLECHT-JOANNY
Marie-Christine AULAS
Djida TAZDAIT

ÉLECTIONS DU 13 JUIN 1994 – LA FRANCE DISPOSE DE 87 SIÈGES

26 FEMMES SONT ÉLUES :

ÉLUES PS

Nicole PERY
Catherine TRAUTMANN
Danielle DARRAS
Frédérique BREDIN
Élisabeth GUIGOU
Pervenche BERES
Michèle LINDEPERG

ÉLUES PC

Sylviane AINARDI
Gisèle MOREAU
Mireille ELMALAN
Aline PAILLER

ÉLUES RPR-UDF

Hélène CARRÈRE d'ENCAUSSE
Anne GUINEBERTIERE
Nicole FONTAINE
Marie-Thérèse HERMANGE
Françoise GROSSETETE
Anne-Marie SCHAFFNER

ÉLUES "MAJORITÉ POUR L' AUTRE EUROPE" (de Villiers)

Françoise SEILLIER
Anne-Marie POISSON
Marie-France de ROSE

ÉLUE " CONTRE L'EUROPE DE MAASTRICHT" (FN)

Marie-France STIRBOIS

ÉLUES ENERGIE RADICALE

Catherine LALUMIÈRE
Christiane TAUBIRA
Odile VERRIER
Christine BARTHET-MAYER
Antoinette FOUQUE

ÉLECTIONS DU 13 JUIN 1999 – LA FRANCE DISPOSE DE 87 SIÈGES

35 FEMMES SONT ÉLUES :

ÉLUES PS/MDC/PC

Danielle DARRAS
Pervenche BERES
Catherine LALUMIÈRE
Marie-Noëlle LIENEMANN
Marie-Hélène GILLIG
Marie-Arlette CARLOTTI
Adeline HAZAN
Béatrice PATRIE
Catherine GUY-QUINT
Martine ROURE

ÉLUES RPR-DL

Françoise GROSSETETE
Margie SUDRE
Tokia SAIFI
Marie-Thérèse HERMANGE
Catherine de VEYRAC

ÉLUES UDF

Nicole FONTAINE
Marielle de SARNEZ
Janely FOURTOU

ÉLUES "L'EUROPE BOUGE" (PCF)

Geneviève FRAYSSE
Yasmine BOUDJENAH
Sylviane AINARDI

ÉLUE CPNT (Chasse, Pêche, Nature et Tradition)

Véronique MATHIEU

ÉLUES LUTTE OUVRIÈRE/LIGUE COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE (LO/LCR)

Arlette LAGUILLER
Armonie BORDES
Roselyne VACHETA
Chantal CAUQUIL

ÉLUES RASSEMBLEMENT POUR LA FRANCE EN EUROPE

Marie-France GARRAUD
Élisabeth MONTFORT
Isabelle CAULLERY
Florence KUNTZ
Nicole THOMAS-MAURO

ÉLUES VERTS

Marie-Anne ISLER-BEGUIN
Hélène FLAUTRE
Danielle AUROY
Alima BOUMEDIENNE-THIERRY

ÉLECTIONS DU 13 JUIN 2004 – LA FRANCE DISPOSE DE 78 SIÈGES

31 FEMMES SONT ÉLUES :

ÉLUES PS

Marie-Line REYNAUD
Pervenche BERES
Bernadette VERGNAUD
Catherine TRAUTMANN
Marie-Noëlle LIENEMANN
Marie-Arlette CARLOTTI
Adeline HAZAN
Béatrice PATRIE
Catherine GUY-QUINT
Martine ROURE
Anne ISLER-BEGHIN
Bernadette BOURZAI
Anne FERREIRA
Françoise CASTEX

ÉLUES UMP

Roselyne BACHELOT
Margie SUDRE
Catherine de VEYRAC
Véronique MATHIEU
Françoise GROSSETETE
Marylène DESCAMPS
Nicole FONTAINE

ÉLUES UDF

Marielle de SARNEZ
Janely FOURTOU
Claire GIBault
Anne LAPEROUZE

ÉLUES VERTS

Hélène FLAUTRE
Marie-Hélène AUBERT
Nathalie GRIESBECK

ÉLUES FN

Chantal SIMONOT
Marine LE PEN
Lydia SCHENARDI

ÉLECTIONS DU 7 JUIN 2009 – LA FRANCE DISPOSE DE 72 SIÈGES

32 FEMMES SONT ÉLUES :

ÉLUES PS

Pervenche BERES
Bernadette VERGNAUD
Catherine TRAUTMANN
Françoise CASTEX
Estelle GRELLIER
Sylvie GUILLAUME

ÉLUES UMP

Norra BERRA
Sophie BRIARD-AUCONE
Rachida DATI
Marielle GALLO
Pascale GRUNY
Catherine de VEYRAC
Véronique MATHIEU
Françoise GROSSETETE
Élisabeth MORIN-CHARTIER
Tokia SAIFI
Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMIDT
Michèle STRIFFER
Dominique VLASTO

ÉLUES MODEM

Marielle de SARNEZ
Sylvie GOULARD
Corinne LEPAGE

ÉLUES EUROPE ÉCOLOGIE

Sandrine BELIER
Malika BENARAB-ATTOU
Karima DELLI
Hélène FLAUTRE
Catherine GREZE
Eva JOLY
Nicole KILL-NIELSEN
Michèle RIVASI

ÉLUE FN

Marine LE PEN

ÉLUE FRONT DE GAUCHE

Marie-Christine VERGIAT

**ANNEXE E 3 : HISTORIQUE DE LA REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN
DU PARLEMENT EUROPÉEN DE 1952 À 2009
TABLEAU COMPARATIF : SARTHE, FRANCE, EUROPE.**

Dates des élections	Nb Etats mbs	Situation au Niveau sarthois			Situation au Niveau national France			Situation au Niveau Parlement européen		
		Nb Tot Dép	Nb F	% F	Nb Tot Dép	Nb F	% F	Nb Tot Dép	Nb F	% F
Année 1952 (pour mémoire)	6	0	0	0 %	18	0	0%	78	1	1,29%
10 juin 1979	9	0	0	0 %	81	17	20,98%	410	71	17,3%
17 juin 1984	10	0	0	0 %	81	17	20,98%	434	84	19,3%
18 juin 1989	12	0	0	0 %	81	18	22,22%	518	103	19,9%
13 juin 1994	12	1	0	0 %	87	26	29,88%	567	146	25,7%
13 juin 1999	15	1	0	0 %	87	35	40,22%	626	192	30,67%
13 juin 2004	25	1	0	0 %	78	31	39,74%	732	222	30,33%
7 juin 2009	27	1	0	0 %	72	32	44,44%	736	257	34,92%

ANNEXE E 4

**REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DU PARLEMENT EUROPÉEN EN 2009
TABLEAU COMPARATIF DES 27 PAYS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE.**

PAYS MEMBRES		Nb total élus	Hommes		Femmes		
NOM	Date entrée dans l'UE		Nb	%	Nb	%	Rang du pays
Finlande	1995	13	5	38,5%	8	61,5%	1
Suède	1995	18	8	44,4%	10	55,6%	2
Estonie	2004	6	3	50,0%	3	50,0%	3
Pays-Bas	1952	25	13	52,0%	12	48,0%	4
Danemark	1972	13	7	53,8%	6	46,2%	5
France	1952	72	40	55,6%	32	44,4%	6
Bulgarie	2007	17	10	58,8%	7	41,2%	7
Autriche	1995	17	10	58,8%	7	41,2%	8
Slovaquie	2004	13	8	61,5%	5	38,5%	9
Lettonie	2004	8	5	62,5%	3	37,5%	10
Allemagne	1952	99	62	62,6%	37	37,4%	11
Belgique	1952	22	14	63,6%	8	36,4%	12
Hongrie	2004	22	14	63,6%	8	36,4%	13
Portugal	1986	22	14	63,6%	8	36,4%	14
Roumanie	2007	33	21	63,6%	12	36,4%	15
Espagne	1986	50	32	64,0%	18	36,0%	16
Chypre	2004	6	4	66,7%	2	33,3%	17
Royaume-Uni	1972	72	48	66,7%	24	33,3%	18
Grèce	1981	22	15	68,2%	7	31,8%	19
Slovénie	2004	7	5	71,4%	2	28,6%	20
Irlande	1972	12	9	75,0%	3	25,0%	21
Lituanie	2004	12	9	75,0%	3	25,0%	22
Italie	1952	72	56	77,8%	16	22,2%	23
Pologne	2004	50	39	78,0%	11	22,0%	24
République tchèque	2004	22	18	81,8%	4	18,2%	25
Luxembourg	1952	6	5	83,3%	1	16,7%	26
Malte	2004	5	5	100,0%	0	0,0%	27
ENSEMBLE UE		736	479	65,1%	257	34,9%	

ANNEXE D 1

LISTE DES ÉLECTIONS ÉTUDIÉES QUI SE SONT DÉROULÉES EN SARTHE DE 1945 À 2010

PRÉSENTATION PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

Sous le régime provisoire du GPRF (22 juin 1944/ 21 octobre 1946) [4 élections]

29 avril et 13 mai 1945	élections municipales
23 septembre et 13 septembre 1945	élections cantonales
21 octobre 1945	élections législatives (1 ^{ère} Constituante)
02 juin 1946	élections législatives (2 ^{ème} Constituante)

Sous le régime de la IV^e République (21 octobre 1946/4 octobre 1958) [13 élections]

10 novembre 1946	élections législatives
08 décembre 1946	élections sénatoriales
19 octobre et 26 octobre 1947	élections municipales
07 novembre 1948	élections sénatoriales
20 mars et 27 mars 1949	élections cantonales
17 juin 1951	élections législatives
07 octobre et 14 octobre 1951	élections cantonales
18 mai 1952	élections sénatoriales
26 avril et 03 mai 1953	élections municipales
17 avril et 24 avril 1955	élections cantonales
02 janvier 1956	élections législatives
20 avril et 27 avril 1958	élections cantonales
08 juin 1958	élections sénatoriales

Sous le régime de la V^e République (du 4 octobre 1958 au 21 mars 2010) ¹[56 élections]

23 novembre et 30 novembre 1958	élections législatives
08 mars et 15 mars 1959	élections municipales
26 avril 1959	élections sénatoriales
04 juin et 11 juin 196	élections cantonales
18 novembre et 25 novembre 1962	élections législatives
08 mars et 15 mars 1964	élections cantonales
14 mars et 21 mars 1965	élections municipales
05 mars et 12 mars 1967	élections législatives
24 septembre et 1 ^{er} octobre 1967	élections cantonales
23 juin et 30 juin 1968	élections législatives
22 septembre 1968	élections sénatoriales
08 mars et 15 mars 1970	élections cantonales

¹ La date du 21 mars 2010 correspond aux dernières élections dont l'étude a été retenue dans notre thèse.

14 mars et 21 mars 1971	élections municipales
04 mars et 11 mars 1973	élections législatives
23 mars et 30 mars 1973	élections cantonales
07 mars et 14 mars 1976	élections cantonales
13 mars et 20 mars 1977	élections municipales
25 septembre 1977	élections sénatoriales
12 mars et 19 mars 1978	élections législatives
18 mars et 23 mars 1979	élections cantonales
10 juin 1979	élections européennes
14 juin et 21 juin 1981	élections législatives
14 mars et 21 mars 1982	élections cantonales
06 mars et 13 mars 1983	élections municipales
17 juin 1984	élections européennes
10 mars et 17 mars 1985	élections cantonales
16 mars 1986	élections régionales
16 mars 1986	élections législatives
28 septembre 1986	élections sénatoriales
05 juin et 12 juin 1988	élections législatives
25 septembre et 02 octobre 1988	élections cantonales
12 mars et 19 mars 1989	élections municipales
18 juin 1989	élections européennes
22 mars et 29 mars 1992	élections cantonales
22 mars 1992	élections régionales
21 mars et 28 mars 1993	élections législatives
20 mars et 27 mars 1994	élections cantonales
13 juin 1994	élections européennes
11 juin et 18 juin 1995	élections municipales
24 septembre 1995	élections sénatoriales
25 mai et 1 ^{er} juin 1997	élections législatives
15 mars et 22 mars 1998	élections cantonales
15 mars 1998	élections régionales
13 juin 1999	élections européennes
11 mars et 18 mars 2001	élections municipales
11 mars et 18 mars 2001	élections cantonales
09 juin et 16 juin 2002	élections législatives
21 mars et 28 mars 2004	élections cantonales
21 mars et 28 mars 2004	élections régionales
13 juin 2004	élections européennes
26 septembre 2004	élections sénatoriales
10 juin et 17 juin 2007	élections législatives
09 mars et 16 mars 2008	élections municipales
09 mars et 16 mars 2008	élections cantonales
07 juin 2009	élections européennes
14 mars et 21 mars 2010	élections régionales

ANNEXE D 2

LISTE DES ÉLECTIONS ÉTUDIÉES QUI SE SONT DÉROULÉES EN SARTHE DE 1945 À 2010

PRÉSENTATION PAR GRANDES CATÉGORIES D'ÉLECTIONS

Les élections territoriales

Élections municipales :	29 avril et 13 mai 1945
	19 octobre et 26 octobre 1947
	26 avril et 03 mai 1953
	08 mars et 15 mars 1959
	14 mars et 21 mars 1965
	14 mars et 21 mars 1971
	13 mars et 20 mars 1977
	06 mars et 13 mars 1983
	12 mars et 19 mars 1989
	11 juin et 18 juin 1995
	11 mars et 18 mars 2001
	09 mars et 16 mars 2008
	Élections cantonales :
20 mars et 27 mars 1949	
07 octobre et 14 octobre 1951	
17 avril et 24 avril 1955	
20 avril et 27 avril 1958	
04 juin et 11 juin 1961	
08 mars et 15 mars 1964	
24 septembre et 1 ^{er} octobre 1967	
08 mars et 15 mars 1970	
23 mars et 30 mars 1973	
07 mars et 14 mars 1976	
18 mars et 25 mars 1979	
14 mars et 21 mars 1982	
10 mars et 17 mars 1985	
25 septembre et 02 octobre 1988	
22 mars et 29 mars 1992	
20 mars et 27 mars 1994	
15 mars et 22 mars 1998	
11 mars et 18 mars 2001	
21 mars et 28 mars 2004	
09 mars et 16 mars 2008	
Élections régionales :	16 mars 1986
	22 mars 1992
	15 mars 1998
	21 et 28 mars 2004
	14 et 21 mars 2010

Les élections parlementaires

Élections législatives :	21 octobre 1945	
	02 juin 1946	
	10 novembre 1946	
	17 juin 1951	
	02 janvier 1956	
	23 novembre et 30 novembre 1958	
	18 novembre et 25 novembre 1962	
	05 mars et 12 mars 1967	
	23 juin et 30 juin 1968	
	04 mars et 11 mars 1973	
	12 mars et 19 mars 1978	
	14 juin et 21 juin 1981	
	16 mars 1986	
	05 juin et 12 juin 1988	
	21 mars et 28 mars 1993	
	25 mai et 1 ^{er} juin 1997	
	09 juin et 16 juin 2002	
	10 juin et 17 juin 2007	
Élections sénatoriales :	08 décembre 1946	(élections GE : 24 novembre 1946)
	07 novembre 1948	(élections GE : 17 octobre 1948)
	18 mai 1952	(élections GE : 27 avril 1952)
	08 juin 1958	(élections GE : 11 mai 1958)
	26 avril 1959	(élections GE : 05 avril 1959)
	22 septembre 1968	(élections GE : 01 septembre 1968)
	25 septembre 1977	(élections GE : 04 septembre 1977)
	28 septembre 1986	(élections GE : 07 septembre 1986)
	24 septembre 1995	(élections GE : 03 septembre 1995)
	26 septembre 2004	(élections GE : 02 juillet 2004)
Élections européennes :	10 juin 1979	
	17 juin 1984	
	18 juin 1989	
	13 juin 1994	
	13 juin 1999	
	13 juin 2004	
	07 juin 2009	

Les élections oubliées...

Élection des "Grands électeurs" et "Grandes électrices" pour l'élection des sénateurs : elles se sont déroulées, selon les cas, dans les deux à trois semaines qui ont précédé les dates des élections des sénateurs telles que mentionnées ci-dessus (sauf en 2004, en raison d'un changement de réglementation exposé dans l'annexe S 2, supra p. 406.).

Élection des "Grands électeurs" et "Grandes électrices" pour l'élection du premier président de la V^e République : elles ont eu lieu une fois, le 7 décembre 1958 (l'élection du premier président de la V^e République a eu lieu le 21 décembre 1958).

ANNEXE D 3

Texte du courrier adressé aux maires des communes dans lesquelles des femmes ont été élues en 1945 et/ou 1947

M. Bernard GARREAU

Le Mans, le

(adresse personnelle)

Mairie de

Objet : Demande d'information pour recherche universitaire

Concerne : Histoire des femmes élues en Sarthe depuis 1945

Madame Le Maire, (NDLR : ou Monsieur Le Maire)

Je m'appelle Bernard GARREAU. Originaire du département de la Sarthe, j'habite aujourd'hui Le Mans et, retraité, je consacre l'essentiel de mon temps à effectuer une recherche universitaire (dans le cadre d'un doctorat d'histoire contemporaine à l'Université du Maine) portant sur l'histoire des femmes élues en Sarthe depuis 1945. J'ai déjà dépouillé un bon volume d'archives (en particulier aux Archives Départementales au Mans, à la Préfecture et à la Médiathèque du Mans).

De 1945 à 2010, il y a eu 12 élections municipales "générales" (c'est-à-dire hormis les élections partielles qui ont pu être organisées dans certaines communes compte-tenu de telles ou telles circonstances particulières). Au lendemain de la guerre, deux élections municipales ont eu lieu (29 avril/7 mai 1945 et 19/26 octobre 1947). Le département comptait alors 386 communes. Aux élections municipales de 1945, on note qu'il y a eu des femmes élues dans 114 communes et aux élections municipales de 1947, il y a eu des femmes élues dans 115 communes. **Votre commune fait partie des communes où il y a eu des femmes élues en 1945 et/ou 1947 :**

- En 1945 : *NDLR : indication ici par nos soins du nom des femmes élues.*

- En 1947 : *NDLR : indication ici par nos soins du nom des femmes élues.*

Ma demande d'information porte sur le point suivant : pouvez-vous me dire si les femmes élues en 1945 et 1947 l'ont été :

- En raison de leur propre activité pendant la guerre (activité de résistance notamment ou d'aide particulière à la population pendant la période d'occupation?)
- Ou en raison de l'activité de leur mari (par ex. mari résistant, ou prisonnier ou déporté ?)
- Ou en raison de leur propre notoriété personnelle (liée à leur nom par ex, ou à leur profession?)

Si vous ne disposez pas personnellement des informations permettant de répondre à ces questions, pouvez-vous m'indiquer le nom et les coordonnées de tel ou tel habitant(e) de votre commune qui serait, par son âge ou son ancienneté dans la commune, susceptible de me renseigner et qu'il me serait possible de contacter ?

Vous pouvez me répondre en utilisant le moyen qui vous est le plus commode :

- Soit en me téléphonant (Numéro personnel ; en cas d'absence : merci de laisser un message sur le répondeur et je rappellerai).
- Soit en m'envoyant un courriel : (mes coordonnées de messagerie)
- Soit en m'écrivant par courrier postal : (adresse personnelle)

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter et je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter dans ma recherche.

Dans l'attente de vous lire ou de vous entendre et avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agrèer, Madame le Maire,(NDLR : ou Monsieur le Maire) l'expression de mes sentiments distingués.

Bernard GARREAU

NB : Je laisse à votre appréciation le soin de me communiquer éventuellement telle ou telle information concernant l'histoire des femmes élues dans votre commune que vous jugeriez intéressante de donner.

ANNEXE D 4

Questionnaire adressé aux femmes élues contactées pour recueillir leur témoignage ou utilisé lors des entretiens

UNIVERSITE DU MAINE

Préparation d'un Doctorat d'Histoire contemporaine portant sur le sujet :

"Femmes et Politique : le cas des femmes élues en Sarthe de 1945 à 2010".

Questionnaire concernant Madame

Nom de jeune fille et prénom :

Nom marital :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Situation familiale :

Activité professionnelle au moment de la première élection :

Activité professionnelle du conjoint au moment de la première élection :

Formation/diplômes :

Mandat(s) exercé(s) :

A – FEMME ET ELUE

A1) Quelle est l'origine de votre engagement dans la vie publique ? (tradition familiale, prolongement d'une activité associative ou d'un engagement syndical ou politique en tant que militante, hasard lié aux circonstances ou aux rencontres ...)

A2) Estimez-vous que votre condition de "femme" a été un handicap, un atout ou un élément neutre dans votre vie de candidate et d'élue ?

A3) Quelles ont été pour vous les difficultés les plus importantes à surmonter pour accéder à des fonctions électives ?

A4) Quelles ont été (ou sont) pour vous les difficultés les plus importantes à surmonter dans l'exercice même de vos fonctions électives ?

A5) Pourquoi, selon vous, les femmes sont-elles restées très longtemps sous-représentées (voire pas représentées) dans les instances de la vie publique ?

A6) Estimez-vous que les lois sur la parité constituent une "bonne" solution pour résoudre le problème de l'accès aux fonctions électives ?

Ou bien, s'agit-il d'une solution "par défaut" (c'est-à-dire nécessaire mais regrettable au regard du principe d'égalité entre tous les citoyens) ?

A7) Estimez-vous que la place que les femmes occupent aujourd'hui dans les instances publiques sarthoises est satisfaisante ?

A8) Alors que le pourcentage de femmes élues députées en 2007 est de 18,5 % au niveau national, il est de 60 % en Sarthe (sur 5 députés, 3 sont des femmes). Comment expliquez-vous cette proportion pour notre département ?

A9) Estimez-vous que les femmes, en tant que telles, exercent leurs fonctions électives de manière différente des hommes ? Si oui, sur quels éléments, selon vous, porte "l'originalité féminine" ?

A10) Estimez-vous que, pour votre activité professionnelle, vos fonctions électives ont été un handicap ou un atout ou neutre ? (en d'autres termes, le fait d'être une élue a-t-il été un élément qui a facilité ou freiné votre promotion professionnelle ou a-t-il été neutre dans l'évolution de votre carrière ?)

A11) Estimez-vous que, pour l'exercice de vos fonctions d'élue, votre situation familiale (épouse, mère de famille ...), a représenté un handicap ou un atout ou a été neutre ?

A12) Comment vos fonctions d'élue ont-elles été ressenties par votre entourage ?

Avez-vous été confrontée à la nécessité de vaincre des réticences voire une opposition de votre conjoint ou de vos enfants ? Ou au contraire, avez-vous bénéficié de leur compréhension voire de leur encouragement ? Ou leur attitude a-t-elle été neutre ?

A13) Autres commentaires libres :

B – FEMME ET POLITIQUE

B1) Estimez-vous souhaitable ou nécessaire ou inutile d'être engagée politiquement pour exercer des fonctions électives ?

B2) Estimez-vous que, dans l'exercice de vos fonctions, les clivages politiques sont fortement ressentis au sein des instances où vous êtes élue ? Si oui, cela constitue-t-il, selon vous, un inconvénient (pourquoi ?) ou au contraire, cela est-il normal ? B3) Si vous êtes dans une instance publique au sein de laquelle existent une majorité et une minorité :

- Êtes-vous dans la majorité ou dans la minorité ?

- Estimez-vous que les droits de la minorité sont bien respectés par la majorité ?

- Estimez-vous que la minorité contribue de manière responsable à la conduite des affaires ?

NB : si vous appartenez à plusieurs instances, indiquez les différences qui peuvent exister en ce domaine entre telle ou telle instance (par exemple entre la situation au Conseil municipal et au Conseil régional)

B4) Estimez-vous qu'au-delà des divergences politiques, les relations personnelles entre élu(e)s des différents courants politiques sont dans l'ensemble bonnes ou simplement convenables ?

B5) Autres commentaires libres :

C – FEMME ET ACTION

C1) Estimez-vous que vous disposez des mêmes possibilités que vos collègues hommes pour conduire les actions que vous souhaitez ? Ou votre état de femme constitue-t-il un handicap ou au contraire un atout ou est-il neutre ?

C2) Quels sont, pour vous, les domaines où votre action vous paraît :

- la plus commode à mener

- la plus difficile à conduire

- la plus utile

C3) Considérez-vous que, globalement, vous pouvez mener des actions dont l'efficacité est réelle ? Ou au contraire, les actions conduites et l'activité déployée vous paraissent-elles insuffisamment prises en compte par l'instance publique à laquelle vous appartenez ou par la population concernée ?

C4) Quelle est votre plus grande satisfaction dans les actions que vous avez menées ?

C5) Quelle est votre plus grande déception dans les actions dont vous avez eu la charge ?

C6) Autres commentaires libres :

ANONYMAT OU "PUBLICITE"

M'autorisez-vous à mentionner votre nom dans les témoignages que je citerai dans ma thèse ou préférez-vous qu'il ne soit fait état que de manière anonyme ou impersonnelle de vos réponses ?

Date et signature :

STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES : PRÉSENTATION

L'évolution démographique du département de 1945 à nos jours représente une dimension d'autant plus importante pour notre recherche que cette donnée a une influence directe sur le nombre de personnes exerçant des fonctions électives. En effet, le nombre d'élus des diverses instances publiques est, pour l'essentiel, déterminé par l'importance de la population de la circonscription électorale concernée (qu'elle soit départementale, cantonale, communale ou spécifique).

C'est l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) qui, en France, a la charge d'établir les différentes "populations légales" auxquelles il est fait référence dans les textes législatifs et réglementaires concernant des sujets aussi divers que les dotations de l'État aux communes, les conditions d'implantation des pharmacies, le barème de certaines taxes ou le nombre de conseillers municipaux...

S'agissant de notre recherche, les tableaux qui suivent indiquent les chiffres de la population retenue pour la fixation du nombre de conseillers municipaux. Sans entrer dans des détails trop techniques, soulignons seulement que jusqu'en 1999, cette population de référence était dite "sans doubles comptes" et depuis 2004, elle est dite "population municipale". Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune et elle inclut les personnes sans abri, celles résidant habituellement dans des habitations mobiles, celles résidant dans les établissements pénitentiaires, maisons de retraite, foyers, communautés religieuses et les personnes majeures hébergées dans les internats scolaires ou cités universitaires. Les chiffres pris en compte pour déterminer le nombre de conseillers municipaux sont ceux qui correspondent aux derniers chiffres de population municipale authentifiés avant l'élection. Les chiffres qui suivent sont donc ceux des recensements intervenus depuis 1945 que nous avons retenus : les dates mentionnées correspondent aux dates des recensements qui ont servi de référence pour la détermination du nombre de conseillers municipaux à élire. C'est ainsi que pour les élections d'avril/mai 1945 la population de référence est celle du recensement de 1936; pour les élections de 1947, la population de référence est celle du recensement de 1946 etc. Soulignons enfin que les méthodes d'établissement des chiffres de population ont évolué au cours de la période et qu'un certain décalage existe entre la date de réalisation des enquêtes et la date de publication des résultats au Journal Officiel. Ainsi, les chiffres publiés au titre du recensement INSEE 2008 correspondent à la population de 2006 ; ceux du recensement INSEE 2009 correspondent à la population de 2007...S'agissant de nos tableaux, nous les avons établis en reportant les chiffres de population extraits de la source ci-après : site Internet CASSINI – réf : <http://cassini.ehess.fr/html/fiche.php> Les chiffres de population en cause sont ceux correspondant à la définition de la population municipale. Nous avons choisi de relever les chiffres des dénombremments de 1936 et 1946 et des recensements des années 1962, 1975, 1982, 1990, 1999. Nous avons en outre reporté les chiffres de la population municipale du recensement INSEE 2008 publiés dans le journal *Ouest France* du 2 janvier 2009, page 9.

ANNEXE D 5

ÉVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE SARTHOISE DEPUIS 1945 : SITUATION COMPARÉE DES CANTONS (TABLEAU RÉCAPITULATIF)

Cantons	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Ballon	11633	11586	11714	10889	10807	10869	11753	13911
Beaumont s/s	8947	9196	8775	7954	7408	7226	7643	8411
Bonnétable	7254	7126	6641	5993	5739	5837	6071	6413
Bouloire	8066	7896	7236	6275	6043	6177	6543	6862
Brûlon	7742	7718	6944	5515	5106	5039	5532	6172
Château- du- Loir	11428	11346	11258	11662	11591	11369	11300	11291
Conlie	9539	9646	8974	7931	7980	8555	9273	10295
Ecommoy	13222	14234	14486	19184	21124	23376	24673	26974
Fresnay s/s	9425	9574	9010	8619	8395	7722	7660	8092
La Chartre s/Loir	7866	8051	7628	7067	7177	6925	6838	6912
La Ferté-Bernard	10533	11164	11087	13985	15262	15748	16139	16974
La Flèche	16630	17880	17541	19161	19509	19876	20357	21231
La Fresnaye s/ Ch	3683	3701	3526	3111	3238	3399	3522	3761
La Suze s/s	8301	8539	9312	12452	15457	17500	18850	21139
Le Grand-Lucé	7483	7210	6545	5321	5079	5047	5260	5712
Le Lude	9345	9250	8844	8743	9110	8895	8761	8718
Loué	8313	8497	7969	7222	6804	6977	7483	8432
Malicorne s/s	9370	9224	9234	8603	8896	8705	9066	10453
Mamers	11036	12039	11930	12111	12011	11612	11638	11472
Marolles-Les_Br.	8080	8510	7810	6139	5739	5645	6008	6425
Mayet	8942	8938	8949	8437	8058	8111	8340	8994
Montfort-le-Gesn.	13665	13803	14453	15328	17174	18229	19099	21378
Montmirail	5702	5483	4806	3921	3460	3548	3696	3957
Pontvallain	8674	8330	8038	8332	9519	9502	9931	11620
Sablé s/s	15611	16453	16876	16609	21674	23142	25212	26511
Saint-Calais	12435	12776	12380	11876	11547	11097	10577	10303
Saint-Paterne	6212	6705	6750	7798	9777	10445	10778	11579
Sillé-le-Guillaume	9424	9635	8847	7763	7569	7276	7238	7439
Tuffé	6986	6941	6399	5732	5691	5846	6252	7199
Vibraye	6552	6405	5779	5487	5573	5616	5701	6017
Sous-total	282099	287856	279741	279220	292517	299311	311194	334647
	72,6%	69,8%	63,10%	57,3%	58,0%	58,3%	58,7%	60,5%
"Ensemble Manceau"	106463	124341	163796	208165	212251	214285	218654	218837
	27,4%	30,2%	36,9%	42,7%	42,0%	41,7%	41,3%	39,5%
TOTAL DEPARTEMENT	388562	412197	443537	487385	504768	513596	529848	553484
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

ANNEXE D 6

ÉVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE SARTHOISE DEPUIS 1945 : SITUATION DÉTAILLÉE DES COMMUNES (REGROUPEMENT PAR CANTON)

Canton BALLON	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Ballon	1268	1230	1258	1231	1236	1269	1382	1307
Beaufay	1323	1379	1231	1105	1103	1065	1103	1293
Courceboeufs	574	541	524	427	370	390	434	558
Courcemont	970	891	835	702	612	556	574	643
Joué l'Abbé	401	396	402	372	711	822	1007	1152
La Guierche	495	519	601	621	663	837	917	1107
Montbizot	1121	1149	1298	1273	1158	1076	1161	1528
Ste- Jamme s/s	1678	1688	1754	1769	1700	1640	1669	1973
St-Jean d'Assé	1380	1377	1306	1179	1074	1021	1034	1326
St-Mars ss/Ballon	785	738	833	680	629	548	622	804
Souillé	221	203	227	276	274	308	365	547
Souigné ss/Ballon	825	862	869	805	847	916	1009	1157
Teillé	592	613	576	449	430	421	476	516
Total canton	11633	11586	11714	10889	10807	10869	11753	13911
Canton BEAUMONTs/s	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Beaumont s/s	1751	1848	1870	2134	1938	1874	1973	2161
Assé-le-Riboul	656	675	660	483	417	398	420	474
Chérancé	455	494	436	423	362	361	384	384
Coulombiers	570	609	580	425	357	364	350	412
Doucelles	219	188	211	185	180	165	166	222
Juillé	310	280	325	302	359	431	458	446
Le Tronchet	179	164	149	147	141	128	105	131
Maresché	717	772	748	663	608	586	700	878
Piacé	494	494	462	375	366	325	337	358
St-Christoph du J	405	373	347	275	231	183	223	188
St-Germain s/s	566	598	452	425	429	433	435	474
St-Marceau	479	502	481	378	394	395	405	453
Ségrie	912	876	813	659	581	533	586	594
Vernie	492	498	435	379	299	279	285	329
Vivoin	742	825	806	701	746	771	816	907
Total canton	8947	9196	8775	7954	7408	7226	7643	8411
Canton BONNETABLE	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Bonnétable	3476	3470	3390	3833	3826	3899	4018	4090
<i>Aulaines</i>	415	387	350					
<i>Sables</i>	102	85	72					
Briosne-les-Sables	371	335	324	326	257	292	359	466
Courcival	238	213	188	92	98	65	80	82
Jauzé	167	162	137	100	81	75	82	93
Nogent-le- Bd	1255	1268	1156	788	699	777	797	867
Rouperroux-le-C	436	429	394	337	300	263	277	319
St-Georges-du-R	600	605	467	380	363	372	386	400
Terrehault	194	172	163	137	115	94	72	96
Total canton	7254	7126	6641	5993	5739	5837	6071	6413

Canton BOULOIRE	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Bouloire	1723	1690	1660	1433	1594	1829	1883	1989
Coudrecieux	1172	1129	986	733	573	530	568	609
Maisoncelles	372	347	290	200	204	177	204	199
St-Mars-de-Locq.	610	674	565	421	431	406	432	514
St-Michel-de-Chav	973	969	902	748	682	702	740	750
Thorigné s/Dué	1285	1191	1182	1555	1493	1518	1546	1589
Tresson	971	926	758	533	468	407	473	469
Volnay	960	970	893	652	598	608	697	743
Total canton	8066	7896	7236	6275	6043	6177	6543	6862
Canton BRULON	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Brûlon	1269	1227	1206	1150	1126	1296	1341	1407
Avéssé	527	545	444	363	319	282	306	362
Chantenay-Villed.	1013	1005	913	738	714	648	727	861
Chevillé	541	477	447	296	288	298	323	384
Fercé s/s	336	337						
Fontenay s/vègre	409	403	418	320	272	247	295	316
Maigné	470	478	431	342	316	308	349	346
Mareil-en-Champ.	245	237	197	176	210	220	280	307
Pirmil	668	663	658	474	401	367	382	440
Poillé s/vègre	600	643	633	482	463	470	554	658
St-Christop.en Ch	266	270	222	181	147	171	190	194
St-Ouen-en Ch	375	394	372	275	219	160	186	179
St-Pierre-des-Bois	257	297	276	184	158	131	151	192
Tassé	368	390	335	297	283	248	284	298
Viré-en-Champ.	398	352	392	237	190	193	164	228
Total canton	7742	7718	6944	5515	5106	5039	5532	6172
Canton CHATEAU-du-LOIR	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Château-du-Loir	4454	4472	4707	5772	5617	5473	5148	4785
Beaumont P. de B	741	698	675	533	459	429	474	488
Dissay ss/Courcill	1077	1091	1066	949	952	910	900	972
Flée	695	673	621	469	464	470	549	565
Jupilles	906	865	765	646	623	560	527	583
Luceau	770	788	660	699	906	979	1043	1191
Montabon	583	587	602	656	664	704	713	771
Nogent s/Loir	397	428	383	392	355	354	378	335
St-Pierre de Chev.	459	445	446	380	369	319	342	353
Thoiré s/Dinan	572	524	538	374	338	335	369	414
Vouvray s/Loir	774	775	795	792	844	836	857	834
Total canton	11428	11346	11258	11662	11591	11369	11300	11291

Canton CONLIE	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Conlie	1436	1489	1488	1472	1603	1642	1665	1778
Bernay-en-Ch.	570	588	518	432	391	393	384	449
La Chapelle St F.	236	215	268	174	241	330	364	384
Cures	513	448	426	413	340	400	473	528
Degré	353	348	372	374	387	594	657	686
Domfront-en-Ch.	861	937	813	666	720	850	936	964
Lavardin	343	316	350	494	602	587	649	788
Mézières ss/Lav.	592	567	526	335	291	379	415	560
Neuvillalais	717	762	638	515	470	412	426	537
Neuvy-en-Champ.	519	557	477	379	336	313	338	368
La Quinte	427	458	507	448	467	505	636	778
Ruillé-en-Champ.	527	523	402	327	281	262	289	318
Ste Sabine s/Long	491	502	496	468	543	569	563	609
St-Symphorien	696	687	616	588	479	469	500	543
Tennie	1258	1249	1077	846	829	850	978	1005
Total canton	9539	9646	8974	7931	7980	8555	9273	10295
Canton ECOMMOY	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Ecommoy	3529	3773	3765	4069	4148	4235	4316	4599
Brette-les-Pins	765	840	974	1337	1352	1385	1491	1910
Laigné-en-Belin	1033	1105	1027	1363	1687	1754	1910	2145
Marigné-Laillé	1579	1498	1474	1223	1280	1304	1416	1511
Moncé-en-Belin	785	970	1119	1688	2056	2257	2463	3194
Mulsanne	561	1014	803	3055	3776	5058	5213	4668
St-Biez-en-Belin	512	530	488	563	552	570	562	670
St-Gervais-en-Bel	538	567	753	939	1363	1655	1764	1814
St-Mars d'Outille	1486	1493	1554	2025	1770	1739	1834	2175
St-Ouen-en-Belin	748	780	785	879	785	898	1050	1249
Téloché	1686	1664	1744	2043	2355	2521	2654	3039
Total canton	13222	14234	14486	19184	21124	23376	24673	26974
Canton FRESNAY S/S	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Fresnay-s/s	2170	2341	2257	2683	2692	2452	2335	2241
Assé-le-Boisne	924	958	837	784	781	754	791	871
Douillet	600	614	554	454	384	328	278	300
Moitron s/s	376	345	302	249	191	177	158	207
Montreuil-le-Chét	484	520	435	359	339	291	287	305
St-Aubin-de-Locq	590	625	647	654	662	651	660	677
St-Georges-le-G.	946	914	872	708	674	575	538	557
St-Léonard-des-B.	835	794	722	568	512	497	503	516
St-Ouen-de-Mimb	667	708	666	650	776	741	750	809
St-Paul-le-Gault.	616	580	544	446	355	264	260	273
St-Victeur	293	284	290	226	236	269	290	365
Sougé-le-Ganelon	924	891	884	838	793	723	810	971
Total canton	9425	9574	9010	8619	8395	7722	7660	8092

Canton La CHARTRES s/ LE LOIR	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
La Chartres s/Loir	1649	1720	1649	1826	1741	1669	1547	1497
Beaumont s/Dême	523	544	523	379	354	329	337	347
Chahaignes	1023	1030	912	865	775	785	747	802
La Chapelle-Gaug	473	524	508	391	375	347	331	321
Lavenay	434	366	366	308	325	318	357	361
Lhomme	775	805	882	798	903	842	902	966
Marçon	1154	1178	1058	981	994	912	984	1008
Poncé-sur-le-Loir	559	610	542	433	426	436	428	396
Ruillé-sur-Loir	1276	1274	1188	1086	1284	1287	1205	1214
Total canton	7866	8051	7628	7067	7177	6925	6838	6912
Canton LA FERTE- BERNARD	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
La Ferté-Bd	4975	5682	5979	9137	9614	9355	9239	9262
Avezé	678	653	634	483	537	554	642	782
La Chapelle-du-B.	624	644	602	528	548	643	799	866
Cherré	601	620	578	528	1075	1220	1285	1569
Cherreau	355	344	327	552	558	694	726	787
Cormes	621	608	655	679	613	785	855	839
Dehault	350	344	292	268	215	230	213	264
Préval	297	316	249	274	461	580	568	620
St-Aubin-des-Cou.	809	769	725	620	716	757	883	953
St-Martin-des-Mts	181	186	181	118	159	151	153	169
Souigné s/Même	191	171	165	141	149	180	167	176
Théligny	494	469	384	233	206	174	176	200
Villaines-la-Gon.	357	358	316	424	411	425	433	487
Total canton	10533	11164	11087	13985	15262	15748	16139	16974
Canton LA FLECHE	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
La Flèche	10101	11293	11092	14516	14752	14953	15241	15321
<i>St-Germain-du-V.</i>	842	894	914	0	0	0	0	0
<i>Verron</i>	492	479	537	0	0	0	0	0
Bazouges s/le L.	1107	1222	1128	1244	1186	1088	1086	1205
La Chapelle-d'A.	1307	1309	1235	1067	1041	1098	1165	1342
Clermont-Créans	937	874	844	779	826	930	1000	1128
Cré	605	605	564	449	573	604	660	800
Crosnières	698	707	697	657	661	703	701	881
Mareil s/Loir	541	497	530	449	470	500	504	554
Total canton	16630	17880	17541	19161	19509	19876	20357	21231

Canton LA FRESNAYE S/ CHEDOUET	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
La Fresnaye s/Ch.	824	828	849	783	861	839	845	900
<i>Beauvoir</i>	225	234	152	0	0	0	0	0
Aillières-Beauv.	155	145	136	280	237	237	237	223
Les Aulneaux	206	186	157	127	101	101	110	97
Blèves	138	133	112	135	113	92	96	105
Chassé	114	121	142	107	121	139	150	174
Chenay	72	74	84	94	105	134	108	153
Lignières-la-Car.	161	195	180	159	224	289	353	372
Louzes	166	145	184	154	139	114	118	105
Montigny	71	56	52	47	45	47	51	45
Neufchâtel-en-S.	854	904	806	650	704	794	763	909
Roullée	311	313	287	236	234	198	220	255
St-Rigomer-des B	386	367	385	339	354	415	471	423
Total canton	3683	3701	3526	3111	3238	3399	3522	3761
Canton LA SUZE S/S	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
La Suze s/s	2191	2220	2410	3602	3685	3614	3597	3949
Chemiré-le-G.	848	962	846	762	803	819	901	928
Etival-les-Le M.	516	514	530	1063	1485	1861	1954	2108
Fillé	467	445	501	617	744	836	1086	1486
Guécelard	437	496	589	982	1663	2261	2594	2689
Louplande	679	745	676	769	914	1137	1193	1448
Parigné-Le-Pôlin.	411	413	520	469	686	816	899	1019
Roézé s/s	1083	1063	1132	1616	1866	1903	2327	2587
Souigné-Flacé	585	590	531	460	593	654	663	733
Spay.	618	626	708	1176	1848	2314	2300	2497
Voivres-les-Le M.	466	465	547	614	712	773	846	1098
Fercé s/s	0	0	322	322	458	512	490	597
Total canton	8301	8539	9312	12452	15457	17500	18850	21139
Canton LE GRAND - LUCE	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Le Grand-Lucé	1723	1707	1685	1746	1792	1961	1933	2025
Courdemanche	1069	1033	966	674	653	628	617	630
Montreuil-le-H.	509	497	450	323	283	244	232	248
Pruillé-L'Eguillé	1053	989	857	582	504	510	546	683
St-Georges-de-la C	458	438	401	304	247	198	195	184
St-Pierre-du-L.	569	571	496	386	328	301	339	365
St-Vincent-du-L.	1184	1161	1012	775	791	724	826	892
Vilaines ss/Lucé	918	814	678	531	481	481	572	685
Total canton	7483	7210	6545	5321	5079	5047	5260	5712

Canton LE LUDE	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Le Lude	3183	3327	3379	4090	4489	4424	4201	4088
La Bruère s/Loir	294	290	267	235	225	218	256	257
La Chapelle aux C	391	400	387	275	297	294	322	277
Chenu	818	776	727	619	571	472	462	458
Dissé ss/le Lude	767	729	627	591	649	594	556	554
Luché-Pringé	1874	1804	1557	1384	1433	1486	1531	1621
St-Germain-d'Arcé	583	564	592	430	376	352	347	357
Savigné ss/Le L.	719	643	616	493	453	439	470	442
Thorée-les-Pins	716	717	692	626	617	616	616	664
Total Canton	9345	9250	8844	8743	9110	8895	8761	8718
Canton LOUE	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Loué	1510	1575	1490	1791	1868	1929	2042	2097
Amné-en-Ch.	509	507	462	384	354	321	334	435
Auvers ss/Montf	195	200	221	170	167	182	189	226
Brains s/Gée	507	514	479	393	380	430	456	587
Chassillé	280	297	308	278	230	247	263	221
Chemiré-en-Ch.	378	403	377	280	224	206	203	200
Coulans s/Gée	992	1019	928	843	819	1069	1095	1343
Crannes-en-Ch.	447	494	385	321	251	234	283	344
Epineu-le-Ch.	443	458	432	345	265	257	235	273
Joué-en-Charnie	667	662	676	531	482	464	518	598
Longnes	243	236	258	226	218	229	261	341
St-Denis- d'O.	1119	1118	1030	826	779	693	815	860
Tassillé	195	209	164	139	118	86	93	128
Vallon s/Gée	828	805	759	695	649	630	696	779
Total canton	8313	8497	7969	7222	6804	6977	7483	8432
Canton MALICORNE S/S	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Malicorne s/s	1767	1752	1762	1732	1769	1659	1686	1933
Arthezé	315	307	308	284	286	281	292	344
Le Bailleul	921	888	887	780	787	787	850	1120
Bousse	474	444	416	358	414	382	384	430
Courcelles-la-F.	484	544	504	435	381	359	408	423
Dureil	134	144	114	75	73	77	74	68
Lignon	530	471	480	351	337	338	358	440
Mézeray	1486	1363	1361	1255	1546	1434	1487	1662
Noyen s/s	2120	2162	2230	2010	2029	2192	2290	2502
St-Jean-du-Bois	376	349	425	527	544	471	491	595
Villaines ss/Mal.	763	800	747	796	730	725	746	936
Total canton	9370	9224	9234	8603	8896	8705	9066	10453

Canton MAMERS	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Mamers	4726	5407	4869	6392	6450	6071	6084	5696
<i>Champaissant</i>	413	522	448	0	0	0	0	0
Commerveil	199	167	190	144	113	134	129	132
Contilly	306	296	245	192	162	172	161	153
Les Mées	216	228	196	161	149	117	107	100
Louvigny	321	333	296	231	197	167	175	172
Marolette	141	149	151	113	133	147	117	114
Panon	59	62	43	33	25	20	28	34
Pizieux	127	153	156	104	86	94	93	90
<i>Contres-en-Vair.</i>	235	271	301	0	0	0	0	0
St-Cosme en Vair	960	1016	1154	1940	1981	1903	1911	1957
St-Calez-en-S.	258	280	237	180	155	133	166	170
St-Longis	288	283	294	381	471	507	450	485
St-Pierre-des-O.	332	346	317	242	201	202	226	225
St-Rémy-des-Mts	592	570	587	502	566	627	645	690
<i>Le Val</i>	44	48	47	0	0	0	0	0
St-Rémy-du-Val	555	608	604	579	499	507	514	563
St-Vincent-des-Pré	522	522	495	356	356	379	407	458
Saosnes	278	309	278	206	185	181	189	193
Vezot	149	162	160	89	78	76	69	66
Villaines-la-Car.	315	307	322	266	204	175	167	174
Total canton	11036	12039	11390	12111	12011	11612	11638	11472
Canton MAROLLES LES BRAULTS	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Marolles-les-B	1882	1961	1868	1674	1840	1916	2121	2177
Avesnes-en-S.	230	271	233	144	108	104	116	107
Congé s/Orne	440	464	427	292	247	242	291	296
Courgains	669	654	637	499	512	513	516	595
Dangeul	653	726	660	542	456	439	510	526
Dissé ss/Ballon	186	200	245	157	111	102	108	125
Lucé ss/Ballon	203	204	189	145	113	101	85	99
Meurcé	250	230	206	142	129	232	259	275
<i>Ponthouin</i>	146	158	158	0	0	0	0	0
Mézières s/Ponth.	649	717	713	690	631	598	576	672
Moncé-en-Saonais	422	469	419	263	234	220	236	266
Monhoudou	380	395	336	262	226	169	192	198
Nauvay	63	66	40	19	16	15	18	19
Nouans	461	476	393	300	267	250	250	260
Peray	145	149	116	78	65	61	50	54
René	588	628	548	480	398	333	354	361
St-Aignan	459	494	390	284	239	218	196	235
Thoigné	254	248	232	168	147	132	130	160
Total canton	8080	8510	7810	6139	5739	5645	6008	6425

Canton MAYET	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Mayet	2947	3160	3132	3019	2876	2877	2915	3148
Aubigné-Racan	1866	1768	1866	1942	1923	2103	2100	2080
Coulongé	620	563	607	532	466	497	541	577
Lavernat	558	589	527	434	391	399	438	584
Sarcé	441	455	428	348	289	237	284	288
Vaas	1766	1594	1662	1598	1590	1564	1540	1635
Verneil-le-Chétif	744	809	727	564	523	434	522	682
Total canton	8942	8938	8949	8437	8058	8111	8340	8994
Canton MONTFORT-LE GESNOIS	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
<i>Montfort-le-Rot.</i>	750	768	798	1041	0	0	0	0
Montfort-le-Gesn	864	968	987	1218	2427	2657	2884	3050
Ardenay s/Mérize	237	250	260	241	331	369	427	443
Le Breil s/Mérize	1200	1192	1162	1025	1076	1079	1113	1355
Champagné	1659	1642	2047	2757	3333	3307	3294	3561
Connerré	2240	2272	2425	2523	2635	2545	2590	2837
Fatines	261	260	264	308	430	522	629	718
Lombron	1060	1034	1048	973	1261	1786	1825	1927
Nuillé-le-Jalais	383	356	297	242	305	283	315	399
St-Célerin	676	623	558	418	408	403	415	617
St-Corneille	611	601	638	590	726	735	826	1012
St-Mars-la-Brière	1314	1315	1587	1915	2157	2271	2360	2389
Sillé-le-Philippe	642	696	668	695	735	803	867	1033
Soulitré	497	527	481	410	389	500	560	652
Surfonds	265	267	230	164	142	185	183	278
Torcé-en-Vallée	1006	1032	1003	808	819	784	811	1107
Total canton	13665	13803	14453	15328	17174	18229	19099	21378
Canton MONTMIRAIL	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Montmirail	567	570	536	451	460	447	462	423
Champrond	117	122	89	80	59	65	100	113
Courgenard	479	490	425	407	419	445	458	460
Gréez s/Roc	1009	914	757	519	436	410	398	414
Lamnay	890	873	787	733	593	647	696	845
Melleray	792	731	600	499	476	505	492	490
St-Jean-des-Ech.	332	325	319	252	203	230	233	254
St-Maixent	979	981	872	692	574	614	668	743
St-Ulphace	537	477	421	288	240	185	189	215
Total canton	5702	5483	4806	3921	3460	3548	3696	3957
Canton PONTVALLAIN	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Pontvallain	1224	1097	1026	1025	1205	1249	1283	1521
Cérans-Foullet.	1769	1702	1762	2014	2226	2296	2445	2998
Château-L'Hermit.	96	85	91	66	102	106	118	197
La Fontaine- St-M.	492	470	485	433	487	447	463	554
Mansigné	1586	1556	1407	1292	1250	1255	1355	1516
Oizé	646	678	641	644	714	714	736	997
Requeil	808	811	787	745	1030	1001	1021	1067
St-Jean-de-la-M.	1111	1023	971	727	765	815	845	925
Yvré-le-Pôlin	942	908	868	1386	1740	1619	1665	1845
Total canton	8674	8330	8038	8332	9519	9502	9931	11620

Canton SABLE/SARTHE	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Sablé s/s	5866	6068	6885	10717	11773	12178	12716	12602
<i>Gastines s/Erve</i>	259	291	306	0	0	0	0	0
Asnières s/Vègre	426	428	421	406	356	338	375	423
Auvers-le-Hamon	1192	1251	1180	935	1201	1197	1374	1493
Avoise	654	674	603	471	426	495	491	520
Courtilliers	162	176	196	204	393	469	627	803
Juigné s/s	944	964	958	820	797	1091	1167	1169
Louailles	311	317	320	283	335	368	484	698
Notre-Dame-du-Pé	268	264	244	185	182	238	313	483
Parcé s/s	1347	1351	1281	1190	1432	1640	1810	1999
Pincé	133	147	151	107	171	192	187	196
Précigné	2146	2537	2376	2111	2110	2299	2645	2841
Solesmes	709	749	818	1003	1224	1277	1384	1338
Souigné s/s	465	417	409	389	423	455	522	619
Vion	729	819	728	788	851	905	1117	1327
Total canton	15611	16453	16876	19609	21674	23142	25212	26511
Canton SAINT-CALAIS	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
St-Calais	3472	3787	3902	4320	4445	4063	3785	3589
Bessé s/Braye	2638	2471	2663	3000	2919	2815	2597	2430
La Chapelle-Huon	593	556	563	503	458	537	591	525
Cogners	389	395	363	255	207	191	204	199
Conflans s/Anille	637	644	578	514	613	621	606	598
Ecorpain	508	546	473	354	316	315	301	344
Evailé	652	689	580	445	365	351	314	365
Marolles-les-St-C.	350	371	307	227	243	300	248	267
Montaillé	868	824	721	556	502	542	515	541
Rahay	404	421	418	263	203	189	220	201
Ste-Cérotte	428	420	351	295	295	300	314	323
St-Gervais-de-Vic	504	648	580	478	419	402	399	387
Ste-Osmane	381	375	340	226	188	139	154	184
Vancé	611	629	541	440	374	332	329	350
Total canton	12435	12776	12380	11876	11547	11097	10577	10303

Canton SAINT-PATERNE	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
St-Paterne	394	517	549	1040	1258	1543	1568	1604
Ancinnes	660	640	710	675	862	916	908	899
Arçonnay	326	372	507	1040	1488	1752	1837	1911
Bérus	190	203	202	239	352	360	366	408
Béthon	140	132	152	219	271	274	275	307
Bourg-le-Roi	275	307	341	327	329	323	327	318
Champfleur	416	435	451	589	1056	1117	1118	1342
Cherisay	227	218	255	210	233	242	220	236
Le Chevain	219	401	246	230	589	663	681	661
Fyé	758	810	762	831	836	802	863	992
Gesnes-le-Gandel.	581	612	635	604	652	633	742	957
Grandchamp	225	239	194	151	133	134	146	169
Livet-en-Saosnois	88	93	95	88	89	63	71	73
Moulin-le-Card.	612	612	563	549	640	681	666	722
Oisseau-le-Petit	545	532	592	602	615	641	679	686
Rouessé-Fontaine	406	415	346	274	256	207	222	217
Thoiré ss/ Contens	150	167	150	130	118	94	89	77
Total canton	6212	6705	6750	7798	9777	10445	10778	11579
Canton SILLE – LE – GUILLAUME	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Sillé-le-Guillaume	2570	2822	2608	2777	2863	2583	2585	2360
Crissé	726	770	715	527	458	455	468	518
Le Grez	304	308	255	314	348	420	372	398
Mont-St-Jean	1186	1139	1044	792	670	638	604	648
Neuvilette-en-Ch.	497	515	437	281	268	258	213	274
Parennes	653	626	573	467	439	431	415	539
Pezé-le-Robert	551	512	458	373	353	332	336	364
Rouessé-Vassé	1126	1152	991	717	737	748	739	784
Rouez	1046	982	965	819	767	689	715	787
St-Rémy-de-Sillé	765	809	801	696	666	722	791	767
Total canton	9424	9635	8847	7763	7569	7276	7238	7439
Canton TUFFE	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Tuffé	1429	1546	1415	1275	1287	1330	1500	1520
Beillé	502	453	536	376	327	344	388	490
Boëssé-le-Sec	779	702	648	726	615	590	596	644
La Bosse	293	286	251	201	163	141	111	126
Bouër	334	322	250	204	177	185	179	238
La-Chapelle St-R	863	868	803	617	616	688	734	872
Duneau	595	575	571	570	687	749	762	929
Le Luart	725	726	643	792	914	952	995	1237
Prévelles	354	346	298	207	171	138	145	181
St-Denis-des-C.	233	232	212	143	103	81	89	115
St-Hilaire-le-liérru	223	242	174	112	91	94	117	137
Sceaux s/Huisne	520	515	467	424	463	472	547	577
Vouvray s/Huisne	136	128	131	85	77	82	89	133
Total canton	6986	6941	6399	5732	5691	5846	6252	7199

Canton VIBRAYE	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Vibraye	2307	2262	2074	2391	2591	2609	2587	2625
Berfay	509	489	420	321	319	316	350	381
Dollon	1400	1387	1286	1125	1109	1200	1234	1365
Lavaré	1045	1010	922	761	728	712	736	817
Sémur-en-Vallon	579	523	451	413	438	429	441	473
Valennes	712	734	626	476	388	350	353	356
Total canton	6552	6405	5779	5487	5573	5616	5701	6017
"ENSEMBLE MANCEAU"	1936	1946	1962	1975	1982	1990	1999	2008
Le Mans (ville)	84525	100455	132181	152285	147697	145502	146105	144016
Aigné	468	504	476	646	871	1155	1349	1525
Allonnes	916	1083	4983	15852	15623	13561	12332	11301
Arnage	1189	1505	3315	5004	5367	5600	5565	5229
La Bazoche	1148	1244	1291	1795	2366	2745	2860	3481
Challes	896	921	966	745	919	1013	1089	1169
Changé	2190	2412	2754	3684	4072	4428	5200	5651
La-Chapelle St-A	521	525	615	921	1559	1817	2094	2165
Chauffour N-D	472	486	543	541	681	808	810	1023
Coulaines	920	1179	1507	7423	7291	7370	7544	7479
Fay	411	386	463	496	474	444	505	579
La Milesse	541	558	658	1241	1548	2117	2264	2405
Neuville s/s	1134	1112	1079	1121	1906	2121	2221	2215
Parigné-l'Ev.	2891	2975	2981	3582	4024	4324	4503	4658
Pruillé-le-Chétif	454	456	528	594	771	1036	1222	1277
Rouillon	567	670	674	864	1450	1592	2101	2150
Ruaudin	751	854	1131	1553	2047	2579	2862	3348
St-Georges-du-B.	400	437	593	782	1284	1625	1762	1781
St-Pavace	316	361	477	802	1700	1698	1799	1841
St-Saturnin	404	418	497	849	1206	1697	1995	2236
Sargé-les-Le M.	871	969	1057	1936	2418	2870	3481	3567
Savigné-l'Ev.	1873	1942	1911	2269	3076	3576	3721	4003
Trangé	375	429	398	583	595	925	1040	1355
Yvré-l'Ev.	2230	2460	2718	2597	3306	3682	4230	4383
Total "ensemble Manceau"	106463	124341	163796	208165	212251	214285	218654	218837
TOTAL DEPARTEMENT	388562	412147	443537	487385	504768	513596	529848	553484

ANNEXE D 7

"ÊTRE UNE FEMME 2010"

Paroles de Pierre DELANOË et Michel SARDOU (Chanson extraite de l'album de Michel SARDOU intitulé : "Être une femme 2010")

Dans un voyage en absurdie

Que je fais lorsque je m'ennuie
J'ai imaginé sans complexe qu'un matin je changeais de sexe
Que je vivais l'étrange drame...
D'être une femme
Femme, être une femme...

Depuis les années 80
Les femmes sont des hommes à temps plein
Fini les revendications
C'qu'elles ont voulu, maint'nant elles l'ont.
Ce sont toutes des femmes accomplies
Sans vraiment besoin d'un mari
Femmes capitaines de sociétés
Elles ont d'autres chats à fouetter.
De conseils d'administration
De longs dîners en réunions
Passer en coup de vent chez l'coiffeur
Se maquiller dans l'ascenseur.
Elles rentrent épuisées tous les soirs
La télé, elles veulent plus la voir
A peine la couv' d'un magazine
Et un cachet qui les assassine.

Femme, être une femme...

Quant à l'amour elles n'y pensent plus
Juste un amant qu'elles n'voient plus
D'ailleurs c'est un acte manqué
Quand leur portable s'met à vibrer
Pour la nostalgie d'autrefois
Faudrait du temps, elles n'en ont pas
Elles y r'viendront évidemment
Avec le premier cheveu blanc
Trente années se sont écoulées
Ont-elles perdu c'qu'elles ont gagné ?
Elles étaient femmes en 80
Et femme jusqu'au bout des seins
Question salaire ça n'va pas mieux
Celui d'un homme coupé en deux
ON LES ENFUME DE PARITÉ
MAIS QUI PROMET L'ÉGALITÉ ?

Femme, être une femme...
D'être une femme...

Je sais que beaucoup en ont marre
Mais il n'est pas encore trop tard
Il suffit d'retrouver l'adresse
Du type gâché dans leur jeunesse.
Un homme gentil qu'elles ont laissé
Au bord des occasions manquées
Refaire sa vie et pourquoi pas
Être une femme et belle à la fois.
L'amour d'automne c'est encore mieux
Laisser un homme faire ce qu'il veut
Et puis s'endormir contre lui
Jeter les dossiers aux orties.
Se dire qu'au fond ce sont des femmes
Et, mon Dieu, ce n'est pas un drame
Femmes de n'importe quelle année
Femmes pour aimer se faire aimer.
Femme, être une femme...

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE M : ANNEXES CONCERNANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Annexe M 1 :	Présentation des élections municipales intervenues de 1945 à 2010.....	p.281
Annexe M 2 :	Historique des fusions de communes en Sarthe de 1945 à 2010.....	p.285
Annexe M 3 :	Historique du nombre de conseillers municipaux en fonction de la population ...	p.286
Annexe M 4 :	Compétences transférées par les communes aux communautés de communes sarthoises : situation en 2008.....	p.288
Annexe M 5 :	Nombre et pourcentage de communes avec des femmes élues dans les conseils municipaux - Récapitulation au niveau départemental.....	p.295
Annexe M 6 :	Nombre et pourcentage de femmes dans les conseils municipaux : Récapitulation au niveau départemental.....	P.296
Annexe M 7 :	Nombre et pourcentage de communes avec au moins 1 femme élue : Situation comparée de l'ensemble des cantons.....	p.297
Annexe M 8 :	Nombre et pourcentage de femme dans les conseils municipaux : Situation comparée de l'ensemble des cantons.....	p.299
Annexe M 9 :	Nombre et pourcentage de femmes adjointes : Situation comparée de l'ensemble des cantons.....	p.301
Annexe M 10 :	Nombre et pourcentage de femmes maires : Situation comparée de l'ensemble des cantons.....	p.303
Annexe M 11 :	Évolution du nombre total de conseillers municipaux en Sarthe et de sa répartition hommes/femmes de 1945 à 2008.....	P.305
Annexe M 12 :	Évolution du nombre total d'adjoints en Sarthe et de sa répartition hommes/femmes de 1945 à 2008.....	p.306
Annexe M 13 :	Classement des communes sarthoises en fonction du nombre de femmes élues dans les conseils municipaux en 1945, 1965, 1989 et 2008.....	P.307
Annexe M 14 :	Classement des communes sarthoises en fonction du pourcentage de femmes élues dans les conseils municipaux en 1945, 1965, 1989 et 2008.....	p.308
Annexe M 15 :	Communes rurales et communes urbaines en Sarthe : nombre, population et femmes élues en 1945, 1965, 1989 et 2008.....	p.309
Annexe M 16 :	Évolution du nombre de mandats accomplis par les élues municipales sarthoises de 1945 à 2008.....	p.310

Annexes M 17 à M 47 : Historique du nombre de femmes élues : détail par commune

Annexe M 17 :	Communes du canton de Ballon.....	p.311
Annexe M 18 :	Communes du canton de Beaumont-sur-Sarthe.....	p.312
Annexe M 19 :	Communes du canton de Bonnétable.....	p.313
Annexe M 20 :	Communes du canton de Bouloire.....	p.314
Annexe M 21 :	Communes du canton de Brûlon.....	p.315
Annexe M 22 :	Communes du canton de Château-du-Loir.....	p.316
Annexe M 23 :	Communes du canton de Conlie.....	p.317
Annexe M 24 :	Communes du canton d'Écommoy.....	p.318
Annexe M 25 :	Communes du canton de Fresnay-sur-Sarthe.....	p.319
Annexe M 26 :	Communes du canton de La-Chartre-sur-Le-Loir.....	p.320
Annexe M 27 :	Communes du canton de La Ferté-Bernard.....	p.321
Annexe M 28 :	Communes du canton de La Flèche.....	p.322
Annexe M 29 :	Communes du canton de La Fresnaye-sur-Chédouet.....	p.323
Annexe M 30 :	Communes du canton de La Suze-sur-Sarthe.....	p.324
Annexe M 31 :	Communes du canton du Grand-Lucé.....	p.325
Annexe M 32 :	Communes du canton du Lude.....	p.326
Annexe M 33 :	Communes du canton de Loué.....	p.327
Annexe M 34 :	Communes du canton de Malicorne- sur- Sarthe.....	p.328
Annexe M 35 :	Communes du canton de Mamers.....	p.329
Annexe M 36 :	Communes du canton de Marolles-Les-Braults.....	p.330
Annexe M 37 :	Communes du canton de Mayet.....	p.331

Annexe M 38 :	Communes du canton de Montfort-Le-Gesnois.....	p.332
Annexe M 39 :	Communes du canton de Montmirail.....	p.333
Annexe M 40:	Communes du canton de Pontvallain.....	p.334
Annexe M 41 :	Communes du canton de Sablé-sur-Sarthe.....	p.335
Annexe M 42 :	Communes du canton de Saint-Calais.....	p.336
Annexe M 43 :	Communes du canton de Saint-Paterne.....	p.337
Annexe M 44 :	Communes du canton de Sillé-Le-Guillaume.....	p.338
Annexe M 45 :	Communes du canton de Tuffé.....	p.339
Annexe M 46 :	Communes du canton de Vibraye.....	p.340
Annexe M 47 :	Communes du canton de "l'ensemble manceau".....	p.341

Annexes M 48 à M 53 : Cartes concernant les élections municipales :
situation au niveau des communes

Annexe M 48 :	Présence/Absence de femmes dans les conseils municipaux : 1945/1971.....	p.342
Annexe M 49 :	Présence/Absence de femmes dans les conseils municipaux : 1977/2008.....	P.343
Annexe M 50 :	Pourcentage de femmes dans les conseils municipaux : 1945/1971.....	p.344
Annexe M 51 :	Pourcentage de femmes dans les conseils municipaux : 1977/2008.....	p.345
Annexe M 52 :	Fonctions exercées par les femmes dans les conseils municipaux : 1945/1971.....	p.346
Annexe M 53 :	Fonctions exercées par les femmes dans les conseils municipaux : 1977/2008.....	p.347

Annexes M 54 à M 59 : Cartes concernant les élections municipales :
situation au niveau des cantons

Annexe M 54 :	Pourcentage de femmes élues : 1945/1971.....	p.348
Annexe M 55 :	Pourcentage de femmes élues : 1977/2008.....	p.349
Annexe M 56 :	Pourcentage de femmes élues adjointes : 1945/1971.....	p.350
Annexe M 57 :	Pourcentage de femmes élues adjointes : 1977/2008.....	p.351
Annexe M 58 :	Pourcentage de femmes élues maires : 1945/1971.....	p.352
Annexe M 59 :	Pourcentage de femmes élues maires : 1977/2008.....	p.353

ANNEXE C : ANNEXES CONCERNANT LES ÉLECTIONS CANTONALES

Annexe C 1 :	Présentation des élections cantonales intervenues de 1945 à 2010.....	p.354
Annexe C 2 :	Historique du découpage cantonal de la Sarthe de 1945 à 2010.....	P.356
Annexe C 3 :	Les présidents du Conseil général de la Sarthe de 1945 à 2011.....	p.357
Annexe C 4 :	Les femmes conseillères générales de la Sarthe de 1945 à 2011.....	p.358
Annexe C 5 :	Les femmes et les organes dirigeants du Conseil général de la Sarthe de 1945 à 2011.....	p.359
Annexe C 6 :	Les femmes et les commissions du Conseil général de la Sarthe de 1945 à 2011.....	p.361
Annexe C 7 :	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères générales de 1951 à 2008.....	p.366
Annexe C 8 :	Historique des candidatures aux élections cantonales en Sarthe de 1945 à 2008 avec répartition entre hommes et femmes.....	p.367
Annexe C 9 :	Historique des candidatures féminines aux élections cantonales en Sarthe de 1945 à 2008 selon leur orientation politique.....	p.368

Annexes C 10 à C 14 : cartes concernant les élections cantonales

Annexe C 10 :	Composition du Conseil général – 1945/1994 – Hommes/Femmes.....	p.369
Annexe C 11 :	Composition du Conseil général – 1994/2011 – Hommes/Femmes.....	p.370
Annexe C 12 :	Composition du Conseil général – 1945/1970 – Appartenance politique des hommes et des femmes membres du conseil.....	p.371
Annexe C 13 :	Composition du Conseil général – 1970/1992 – Appartenance politique des hommes et des femmes membres du conseil.....	p.372
Annexe C 14 :	Composition du Conseil général – 1992/2011 – Appartenance politique des hommes et des femmes membres du conseil.....	p.373

ANNEXE R : ANNEXES CONCERNANT LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

Annexe R 1 :	Présentation des élections régionales intervenues de 1973 à 2010.....	p.374
Annexe R 2 :	Les présidents du Conseil régional Pays de Loire de 1974 à 2010.....	p.377
Annexe R 3 :	Les conseillères régionales sarthoises de 1973 à 2010.....	p.378
Annexe R 4 :	Les femmes et les organes dirigeants du Conseil régional Pays de Loire de 1986 à 2010.....	p.379
Annexe R 5 :	Les femmes et les commissions du Conseil régional Pays de Loire de 1986 à 2010.....	p.380
Annexe R 6 :	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes conseillères régionales de 1973 à 2010.....	p.385
Annexe R 7 :	Historique des candidatures aux élections régionales en Sarthe de 1986 à 2010 avec répartition entre hommes et femmes.....	p.386
Annexe R 8 :	Historique des candidatures féminines aux élections régionales en Sarthe de 1986 à 2010 selon leur orientation politique.....	p.387

ANNEXE L : ANNEXES CONCERNANT LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Annexe L 1 :	Présentation des élections législatives intervenues de 1945 à 2007.....	p.388
Annexe L 2 :	Historique du découpage des circonscriptions législatives sarthoises de 1958 à 2007.....	p.390
Annexe L 3 :	Les député(e)s de la Sarthe de 1945 à 2007.....	p.391
Annexe L 4 :	Les femmes sarthoises dans les commissions de l'Assemblée nationale.....	p.394
Annexe L 5 :	Évolution du nombre total de députés à l'Assemblée nationale et de sa répartition Hommes/Femmes de 1958 à 2007.....	p.396
Annexe L 6 :	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes députées de 1945 à 2007.....	p.397
Annexe L 7 :	Historique des candidatures aux élections législatives en Sarthe et de leur répartition Hommes/Femmes de 1945 à 2007.....	p.398
Annexe L 8 :	Historique des candidatures féminines sarthoises aux élections législatives de 1945 à 2007 selon leur orientation politique.....	p.399

Annexes L 9 et L 10 : cartes concernant les élections législatives

Annexe L 9 :	Hommes et femmes élu(e)s à l'Assemblée nationale : 1958/1978.....	p.402
Annexe L 10 :	Hommes et femmes élu(e)s à l'Assemblée nationale : 1981/2007.....	p.403

ANNEXE S : ANNEXES CONCERNANT LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Annexe S 1 :	Présentation des élections sénatoriales intervenues de 1946 à 2004.....	p.404
Annexe S 2 :	Présentation des élections des Grands Électeurs (GE) du collège électoral chargé d'élire les sénateurs de 1946 à 2004.....	p.406
Annexe S 3 :	Les sénateurs/trices de la Sarthe de 1946 à 2004.....	p.408
Annexe S 4 :	Evolution du nombre total de sénateurs/trices et de sa répartition Hommes/Femmes de 1959 à 2008.....	p.409
Annexe S 5 :	Nombre et pourcentage de départements métropolitains ayant élu des femmes sénatrices de 1946 à 2008.....	p.410

Annexe S 6 :	Historique des candidatures aux élections sénatoriales en Sarthe et de leur répartition Hommes/Femmes de 1946 à 2004.....	p.411
Annexe S 7 :	Historique des candidatures féminines sarthoises aux élections sénatoriales de 1946 à 2004 selon leur orientation politique.....	p.412

ANNEXE E : ANNEXES CONCERNANT LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Annexe E 1 :	Présentation des élections européennes intervenues de 1952 à 2009.....	p.415
Annexe E 2 :	Les femmes françaises élues au parlement européen de 1979 à 2009.....	p.417
Annexe E 3 :	Historique de la représentation des femmes au sein du Parlement européen de 1952 à 2009 – Tableau comparatif : Sarthe, France, Europe.....	p.424
Annexe E 4 :	Représentation des femmes au sein du Parlement européen en 2009 – Tableau comparatif des 27 pays membres de l'Union Européenne.....	p.425

ANNEXE D : ANNEXES DIVERSES

Annexe D 1 :	Liste des élections étudiées qui se sont déroulées en Sarthe de 1945 à 2010 - Présentation par ordre chronologique.....	p.426
Annexe D 2 :	Liste des élections étudiées qui se sont déroulées en Sarthe de 1945 à 2010 - Présentation par grandes catégories d'élections.....	p.428
Annexe D 3 :	Texte du courrier adressé aux maires des communes dans lesquelles des femmes ont été élues en 1945 et/ou 1947.....	p.430
Annexe D 4 :	Questionnaire adressé aux femmes élues contactées pour recueillir leur témoignage ou utilisé lors des entretiens.....	p.432
Annexe D 5 :	Évolution de la démographie sarthoise depuis 1945 : situation comparée des cantons – Tableau récapitulatif.....	p.436
Annexe D 6 :	Évolution de la démographie sarthoise depuis 1945 : situation détaillée des communes (regroupement par canton).....	p.437
Annexe D 7 :	Texte de la chanson "Être une femme 2010" – paroles de Pierre DELANOË et Michel SARDOU.....	p.448

TABLE DES ANNEXES.....	p.449
-------------------------------	--------------